

» L'expérience du passé, des dispositions semblables dans les constitutions d'états voisins, l'espérance de rendre possibles par là des économies, enfin la voix publique, m'ont déterminé à faire proposer un plus grand intervalle entre deux assemblées consécutives d'états, et le renouvellement périodique et intégral des membres élus dans les chambres. Vous émettez sur ces objets des résolutions d'après les voies constitutionnelles.

» D'autres projets de loi importants, dont une partie n'avoit pu encore être arrêtée, seront soumis à vos délibérations.

» Commencez maintenant, Messieurs, vos travaux avec calme, continuez-les avec un parfait accord, et procurez moi bientôt la satisfaction d'un heureux résultat.

De Francfort, le 27 Février.

Suite de l'extrait du Spectateur-Oriental.

Smyrne, le 14 janvier. Le 15 décembre, un brick et un mistic Spezzioti entrés dans le port de Lagos, après avoir jetté l'ancre à côté d'un navire autrichien commandé par le capitaine Spagnolo, se sont rendus maîtres de ce bâtiment; et tandis que ce capitaine s'efforçoit de soutenir l'honneur de son pavillon, les équipages de ces corsaires ont brisé plusieurs colis de marchandises appartenantes à une maison française de Smyrne, et ils en ont soustrait tout ce qui étoit à leur convenance. Enfin, après plusieurs heures de débats, ils ont enlevé quelques sacs de café.

Immédiatement après, ces corsaires se sont rendus à bord du navire autrichien l'*Erminia*, y ont commis les mêmes actes de violence, puis ont remis à la voile.

Non content de cette violation du droit des gens, le brick Spezzioti reparut le 20 dans le port de Lagos, et comme le tenis calme ne lui permettoit pas d'approcher des susdits navires autrichiens, le capitaine du corsaire se rendit de nouveau, dans une chaloupe armée, à bord du navire du capitaine Spagnolo et réitéra la menace de l'enlever. Mais celui-ci, au secours duquel étoient accourus le capitaine de l'*Erminia* et Deodato Illich, anglois, déploya un grand caractère de fermeté, et le capitaine du corsaire fut forcé de se retirer, après avoir de nouveau enlevé 4 sacs de raisins, et en menaçant toutefois le capitaine Spagnolo de le capturer à sa sortie du port, et de lui faire payer

\*.\* Le soussigné, nouveau propriétaire de l'hôtel du Landsberg, a l'honneur de prévenir le Public, qu'il continue de loger des voyageurs et de tenir table d'hôte, et qu'après le service le plus prompt et le plus exact, on y trouvera des vins purs, des mets bien apprêtés, des chambres bien garnies, et des écuries très-commodes, le tout à des prix raisonnables, et, autant qu'il ose se flatter, à l'entière satisfaction de ceux qui voudront l'honorer de leur confiance. Francfort s/M. le 31 janvier 1825.

Jacob Frédéric Winter, ci-devant premier sommelier à l'hôtel du Cigne Blanc.

son refus de le suivre à St. George de Squirre. Ces détails étant parvenus à Smyrne, M. le commandant de la division autrichienne a fait immédiatement toutes les dispositions qu'exigeoit l'urgence du cas.

Diverses autres déprédations ont eu lieu. Ces jours derniers, nous avons vu entrer dans notre port le capitaine autrichien Joseph Bellatin, commandant la goëlette la *Sabiuncelline*, chargée de diverses marchandises, et partie le 20 décembre de Constantinople pour Zante. D'après sa déposition, se trouvant le 26 décembre dans les eaux de Ténédos, il a été tout-à-coup assailli par un mistic grec, qui étoit à peu de distance de deux autres mistics. Vingt grecs armés étant montés à bord, y trouvent six passagers turcs, qu'ils menacent aussitôt de massacrer. Mais ceux-ci se retranchent aussitôt dans un lieu où l'on n'ose les attaquer. Les insurgés enlèvent alors l'écrivain autrichien, l'emmenent à bord du mistic, où ils le bâtonnent sur un canon. Ils s'emparent ensuite d'une partie des marchandises et d'une somme d'argent, puis ils se retirent en donnant au capitaine autrichien la permission de poursuivre sa route. Ce dernier, craignant avec raison une nouvelle violation du droit des gens, profita de la nuit pour s'éloigner des trois armemens grecs, et entrer dans le port de Smyrne.

Dans le nombre des déprédations que tout récemment encore se sont permis les grecs contre les navires des puissances européennes, ils viennent d'arrêter et d'enlever un bâtiment portant pavillon russe.

HENNECART, Rédacteur.

A. V. I. S.

On a également adressé au Soussigné, des parties de la Hollande et des côtes de la mer du Nord, qui ont été si malheureusement dévastées par l'inondation, l'instance prière de recueillir des dons pour les infortunés victimes de ce désastre. En réclamant à cette fin la bienfaisance déjà constatée de ses concitoyens, le soussigné les assure qu'il mettra tous ses soins, de concert avec les comités de secours formés sur les lieux, pour que la répartition des dons soit faite de la manière la plus convenable, et qu'il s'empressera d'en rendre compte.

Francfort s/M. le 22 février 1825.

Philippe Nicolas Schmidt.

N<sup>o</sup>. 60.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du MARDI, 1<sup>er</sup> Mars 1825.

De Londres, le 22 Février.

Les consolidés sont à 94 1/4.

— La gazette de Madras, du 1<sup>er</sup> octobre, dit que l'on parle d'une action dans laquelle les Birmans ont fait une résistance opiniâtre, qui nous a occasionné une perte en blessés plus considérable que dans les actions précédentes.

Chambre des communes. — Séance du 18.

M. Brougham, conformément à l'annonce qu'il en avoit faite la veille, propose d'admettre et d'entendre à la barre de la chambre, des délégués de l'association catholique de Dublin, avant de voter sur le bill dirigé contre cette société.

» Répondrons-nous, dit-il, aux réclamations des catholiques par ces paroles insultantes et dérisoires : » Nous vous jugerons, mais nous ne vous entendrons pas ! » Quoi ! juste Ciel ! est-ce ainsi que nous accueillerions les suppliques de 6 millions d'hommes ? Depuis quand donc prononce-t-on des sentences en Angleterre sans jugement préalable ? Les conséquences d'une décision précipitée sont si terribles, que les membres mêmes qui ont voté pour la présentation du bill, doivent désirer non moins que nous de s'éclairer par tous les moyens possibles. Dans une multitude de circonstances analogues, le parlement n'a jamais refusé d'entendre les parties intéressées.

» M'objectera-t-on que je ne cherche qu'à différer la seconde lecture du bill, en un mot, qu'à gagner du tems ? Non, certes, telle n'est pas mon intention, tel n'est pas le vœu des catholiques eux-mêmes.

» S'il existe réellement dans cette chambre un désir sincère de concilier les esprits, jamais il ne s'en offrît une occasion plus opportune. Les 20 ou 30 hommes qui se pressent à vos portes pour paroître devant vous, sont tellement les dépositaires du vœu général, qu'en les admettant en votre présence, vous pourrez dire que l'Irlande entière est à votre barre. (Applaudissement.)

» Lequel d'entre nous seroit assez esclave de ses préventions pour leur crier : Hors d'ici, puisque vous êtes catholiques ! Non, nous n'imiterons pas lord Liverpool, qui a refusé une entrevue à M. O'Connell, et qui n'a fait cependant aucune difficulté d'accueillir un agent de la société biblique ou des associations de missionnaires protestans ! Non, nous ne suivrons pas un aussi mauvais exemple. En nous conduisant ainsi, nous nous montrerions plus insensés en-

core que lorsque de pareilles imprudences nous firent perdre l'Amérique en 1776.

M. Brougham se résume en demandant que la chambre daigne écouter la voix des défenseurs d'une religion que professent les ancêtres communs de la génération actuelle.

— M. Wyn prétend qu'il y auroit beaucoup d'inconvénient à accueillir une députation catholique, parce qu'alors toutes les sociétés imaginables viendroient assiéger la barre de la chambre.

— L'amiral Yorke s'indigne de ce que les partisans des catholiques semblent menacer le gouvernement de la vengeance de 6 millions d'hommes. Il réclame de la part des ministres de la vigueur et de la fermeté.

— M. Hobhouse répond que les catholiques n'ont jamais fait entendre des menaces, et que c'est assez de les opprimer sans les calomnier.

— L'avocat-général soutient que l'association catholique étant illégale et inconstitutionnelle, ses délégués ne peuvent être entendus.

— M. Rice dit que sous les règnes de la Reine Anne et de George I<sup>er</sup>, des députations catholiques ont été admises à la barre du parlement d'Irlande. Si l'on repousse celle qui se présente aujourd'hui, la responsabilité en retombera sur le ministère.

— M. Peel, ministre de l'intérieur, déclare qu'il se chargera volontiers de cette responsabilité. La chambre, selon lui, doit être fort sobre de l'admission à sa barre. Il rappelle qu'un philanthrope avoit demandé à paroître avec des nègres d'Antigoa, et il annonce que l'on finiroit par y voir des radicaux demandant une réforme parlementaire. Le ministre repousse toutes les allusions qui ont été faites aux Etats-Unis. Il est persuadé qu'au lieu d'imiter l'exemple des américains et de rompre tout lien avec l'Angleterre, les catholiques irlandais se soumettront avec docilité.

— M. Hutchinson conjure la chambre d'accueillir la demande des catholiques, ou bien, dit-il, personne ne peut répondre de ce qui en adviendra.

— M. Brougham reprend la parole pour justifier les catholiques irlandais du reproche d'être animés d'un esprit séditieux. Il cite un trait honorable de la vie de M. O'Connell, qui abandonna sa demeure et courut au loin pour faire cesser une insurrection de Ribbonmen.

— A 2 heures du matin, la chambre se di-



visé, et la motion de M. Brougham est rejetée à la majorité de 222 voix contre 89.

— Dans sa séance du 21, la chambre des communes a ordonné la 2<sup>e</sup> lecture du bill relatif aux associations; à la majorité de 253 contre 107.

*Suite de Paris, du 24 Février.*

Des nombreux amendemens proposés au projet de loi d'indemnité, celui de M. de Lezardières paroit réunir le plus de voix. Il demande qu'il soit fait un tableau général entre tous les départemens du capital de l'indemnité, afin que chaque département puisse y prendre la part qui lui appartiendra. Plusieurs membres ayant demandé l'impression et la distribution de différens tableaux, M. de Villèle a déclaré qu'il étoit prêt à communiquer toutes les pièces qu'on lui indiqueroit.

— M. le marquis de Saisseval vient de publier un écrit très-remarquable, en réponse au dernier ouvrage de M. de Pradt: *De la France, de l'émigration et des colons.* Dans cette piquante réutation, M. de Saisseval suit pas à pas l'illustre archevêque, depuis la dédicace jusqu'au dernier chapitre, et combat successivement ses paradoxes avec toute la puissance de raisonnement que donnent la conviction et la bonne foi.

*Cour d'assises. — Séance du 24 février.*

L'auditoire est très-nombreux; les dames le composent en grande partie. Elles montent sur les banquettes quand Papavoine est amené devant la cour. Cet accusé est vêtu avec soin. Il est calme, et ses traits portent l'empreinte d'une tristesse habituelle. Son teint est pâle, ses cheveux sont châtains. Sa taille est mince et élancée.

Interrogé sur ses noms et sur son âge, il déclare se nommer Louis-Auguste Papavoine, être né à Beauvais, et être âgé de 41 ans.

Un porte-manteau, une redingotte bleue, et d'autres effets sont déposés sur le bureau de la cour. On donne lecture de l'acte d'accusation. On procède à l'interrogatoire de l'accusé.

M. le président: Papavoine, à quelle époque êtes-vous entré dans la marine? R. En 1803; j'étois employé dans l'administration maritime à Brest.

D. Votre père n'a-t-il pas fait de mauvaises affaires. R. Oui, Monsieur; sa manufacture étoit gravée de dettes pour une valeur à peu près égale à ce qu'elle valoit.

D. Ainsi à la mort de votre père, votre mère et vous alliez être réduits à n'avoir pour subsister que la pension de 300 fr. que vous avez eue de la marine? R. Oui, Monsieur.

D. Pourquoi êtes-vous allé de Mouy à Beauvais? R. J'avois des inquiétudes, j'étois malade; tourmenté, mal à mon aise.

D. Pourquoi êtes-vous venu à Paris? R. Parce que ma mère m'avoit envoyé des marchés avec le ministère de la guerre, qui n'étoient pas en règle; je voulois les faire régulariser.

D. Vous avez emporté deux couteaux; vous n'en portiez pas ordinairement. R. Je les ai pris pour ma défense.

D. Pourquoi êtes-vous allé le dimanche 10 octobre à Vincennes? R. C'étoit pour me distraire; j'étois tourmenté, souffrant: je voulois prendre l'air.

D. Comment étiez-vous vêtu? R. J'avois une redingotte bleue, des bas noirs et des souliers.

D. Votre redingotte étoit-elle boutonnée? R. Je crois qu'elle étoit boutonnée.

D. A Vincennes vous avez suivi une femme vêtue d'une robe rose? R. J'ai pu la suivre, mais c'étoit machinalement. J'étois tellement agité que je ne savois pas ce que je faisais.

D. Vous avez suivi cette femme chez un épicié. R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vous avez vu la dame vêtue en rose parler à une femme qui conduisoit deux enfans. R. Je ne me le rappelle pas; j'étois dans un état déplorable; je ne savois ce que je faisais.

D. Vous avez acheté un couteau chez l'épicié où la dame vêtue en rose est entrée. R. Oui, Monsieur.

D. Quel étoit votre projet en achetant un couteau? R. J'ai vu un donjon à Vincennes; j'ai pensé qu'il renfermoit des prisonniers, et j'ai cru qu'avec mon couteau je pourrois les délivrer.

D. Vous n'avez acheté le couteau qu'après avoir vu la dame à la robe rose embrasser les enfans... Et vous n'avez d'ailleurs point parlé dans vos précédens interrogatoires de l'envie de délivrer les prisonniers. R. J'avois la fièvre; je n'avois pas les idées nettes; je ne savois pas ce que je faisais.

D. Le couteau étoit caché dans votre poche? R. Je crois que oui.

D. C'est après avoir vu les enfans que vous avez acheté le couteau. Par quels motifs les avez-vous frappés? R. Ce n'est pas par ma saine volonté que j'ai frappé les enfans; je ne sais comment j'y ai été poussé; je voudrois au prix de tout mon sang n'avoir pas versé le leur; c'est une frénésie qui m'a fait commettre cet acte incompréhensible.

D. Vous vous souvenez bien d'avoir frappé les enfans? R. Oui, Monsieur.

D. Vous vous êtes enfui dans le taillis? R. Oui, Monsieur.

D. Qu'avez-vous fait du couteau? R. Je l'ai enfoncé dans la terre.

D. Vous aviez, par conséquent, le sentiment du crime que vous veniez de commettre, puisque vous cherchiez à fuir? R. L'action que je

venois de commettre involontairement, a fait en moi une révolution subite, qui m'a fait concevoir ce que je venois de faire.

D. En fuyant vous avez rencontré un canonnier. R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas dit au gendarme qui vous a arrêté qu'il perdoit son tems et qu'il laisseroit peut-être échapper le véritable assassin. R. Je crois que j'ai dit cela.

D. Vous ne persistez point à dire que vous vouliez frapper les enfans de France. R. Je n'ai jamais eu ce projet. Si j'ai dit cela, c'étoit pour me délivrer du tourment d'être interrogé sans cesse.

M. le président donne lecture d'un précédent interrogatoire de Papavoine, où celui-ci a expliqué comment il avoit pu dire qu'il avoit voulu frapper les enfans de France. Une femme demandoit aux gendarmes de lui montrer Papavoine, quand on le conduisoit devant le juge d'instruction; le gendarme dit à cette femme: «Tenez, voilà celui qui a voulu assassiner les enfans de France.» Ces paroles que l'accusé a entendues ont fait naître en lui l'idée de déclarer qu'il avoit eu en effet l'idée de les tuer.

M. le président à Papavoine: Vous prétendez avoir été conduit à l'acte du 10 octobre par suite des effets d'une fièvre chaude, d'une espèce d'aliénation mentale, mais votre conduite depuis votre départ de Beauvais annonce que vous jouissiez de toute votre raison. Les lettres que vous avez écrites à votre mère sont pleines de sens; ainsi ce n'est pas la démence qui a conduit votre bras.

Papavoine: Quel motif pouvois-je avoir de tuer ces enfans, je n'y avois aucun intérêt.

M. le président: C'est votre secret. Jusqu'ici on n'a pu rien découvrir sur ce point... Cependant en examinant ce qui s'est passé avant et après l'assassinat, il faut que l'accès de folie vous ait pris en voyant les enfans, et vous ait quitté après les avoir frappés. Aussitôt après l'assassinat, on vous a mis en présence de la mère, qui s'est écriée: «Voilà le meurtrier de mes enfans!» Et vous avez dit que vous ne la connoissiez pas. On vous a mis en présence des cadavres des enfans, et vous avez déclaré les méconnoître. Toutes vos réponses étoient pleines de sens.

Papavoine: Ce crime étoit si loin de ma pensée, que j'ai cru vraiment ne l'avoir pas commis. D'ailleurs, j'ai une famille, et je pensois à ne pas la déshonorer en avouant ce crime.

M. le président: Pendant six semaines vous avez été l'auteur du double meurtre commis à Vincennes; vous avez dit qu'on se méprenoit, et vous l'avez soutenu avec beaucoup d'esprit, et ce n'est que lorsqu'on vous a averti que la mère des enfans et que beaucoup de per-

sonnes vous reconnoissoient, que vous avez dit que vous vouliez frapper les enfans de France. Expliquez toutes ces circonstances à MM. les jurés. Leur ensemble prouve que vous n'êtes pas fou.

Papavoine: Je suis rempli de terreurs, de craintes; mais je n'ai jamais senti le besoin de verser du sang. Je n'ai point agi raisonnablement.

M. le président: Quand vous avez dit que vous vouliez frapper les enfans de France, vous avez entouré cette déclaration de tant de circonstances, les unes vraies, les autres probables, qu'il est impossible que vous n'ayez pas eu l'usage de votre raison pour les inventer. Vous avez dit par exemple que l'un des enfans que vous avez tué ressembloit à l'un des enfans de France. Vous vous défendez très-bien maintenant, et vous jouissez de toute votre raison.

Papavoine: Je ne prétends pas être toujours fou.

M. le président: Pourquoi le 17 novembre dernier avez-vous frappé un prisonnier. (Le jeune Leuret.)

Papavoine: Je l'ai frappé dans un accès de frénésie.

M. le vicomte de Peyronnet, avocat-général, demande à Papavoine pourquoi il s'est obstiné à ne pas vouloir répondre au maire de Vincennes, en présence de la femme Jean.

Papavoine ne se rappelle pas ce fait.

M. l'avocat-général: C'est que vous craigniez qu'elle ne vous reconnût à la voix.

Nous avons omis de dire que Papavoine se rappelle avoir reçu un coup de parapluie après avoir frappé le premier enfant. Son chapeau étoit garni d'un crêpe fixé par une boucle.

Ici se termine l'interrogatoire de Papavoine.

*De Paris, le 25 Février.*

La rente, fin du mois, a fermé aujourd'hui à 104 fr. 90.

L'Etoile annonce que c'est à tort que l'Echo du midi a annoncé la remise du sacre au mois de juillet; cette auguste cérémonie, dit-elle, aura lieu irrévocablement au 15 mai prochain.

— La chambre des députés a entamé hier la discussion des amendemens sur le projet de loi d'indemnité.

*De Bruxelles, le 24 Février.*

On assure que le départ de S. A. R. le prince d'Orange pour Pétersbourg, à l'effet de ramener ici son illustre épouse, aura lieu dans les premiers jours du mois prochain.

Hier, la première chambre a discuté de nouveau le projet de loi relatif aux monnoies françoises. Trente-quatre membres assistoient à la séance. On assure que quelques-uns d'entre eux ont protesté contre la reprise des débats; il est au moins certain que cinq ont refusé de

voter. Un des huit autres membres qui, lors de la première discussion, avoient été contraires au projet, étoit absent pour cause de maladie. Les sept présens ont persisté dans leur opinion. Vingt membres se sont prononcés en faveur de la loi, qui, par conséquent a été adoptée.

De Carlsruhe, le 26 Février.

Dans la première séance publique qu'a tenue hier la première chambre, M. de Gulat, conseiller-d'état et commissaire du gouvernement, a, par un rescrit de S. A. R., porté à la connoissance de la chambre les résolutions de la diète, du 16 août 1824, pour le maintien du principe monarchique, et l'introduction d'un règlement, afin de prévenir les abus possibles, soit par la publicité des débats dans les chambres, soit par l'impression. La chambre a établi une commission composée des six membres les plus âgés, pour procéder à la vérification des pouvoirs. Elle a ensuite nommé à la pluralité des voix une commission à l'effet de présenter un projet d'adresse à S. A. R. Les membres élus sont: S. A. le prince de Furstenberg, M. le prélat Hébel, M. le comte d'Enzenberg, M. le directeur de cercle Fröhlich, et M. le conseiller-privé de Kleiser.

De Wisbade, le 28 Février.

Aujourd'hui, l'assemblée des états du duché de Nassau a été ouverte. S. A. S. le duc a adressé aux états le discours suivant:

» Sept années se sont écoulées depuis la convocation de la première assemblée des états. Des membres nouvellement élus entrent aujourd'hui dans cette assemblée, d'après les ordonnances rendues par moi et par mes prédécesseurs.

» La formation de cette corporation qui n'existe que depuis peu d'années, et qui est nouvelle pour la plus grande partie de mon duché, a été la suite de la suppression de l'Empire Germanique, et des événemens qui en ont tiré leur origine. Cette cause principale de son origine a nécessairement influé sur son développement.

» L'expérience de sept ans m'a prouvé, ainsi qu'au pays, qu'un établissement fondé sur ces bases historiques, nous procure réellement, comme depuis longtems à d'autres pays allemands, les avantages qu'il a directement et plus particulièrement pour but. Aussi n'a-t-on tracé pendant la durée de la première assemblée, avec l'exactitude qui est le fruit de l'expérience, les limites des droits des états.

» Les impôts et les dépenses sont réglés de la manière la plus solide, de concert avec l'assemblée précédente, et leur emploi a été affecté

aux engagements et aux besoins du pays, qui en même tems ont été diminués par l'économie, par l'ordre et par la simplification introduits dans toutes les branches de l'administration.

» Ainsi tout est préparé de manière, qu'aucun obstacle ne s'oppose à ce que votre réunion actuelle atteigne son but et remplisse les obligations qui lui sont imposées.

» De même que vos prédécesseurs, en consolidant une nouvelle institution, assortie aux changemens survenus dans les rapports de ce pays, se sont acquis des droits permanens à ma reconnaissance, et à celle de leurs compatriotes, de même, Messieurs, vous répondrez comme eux à ma juste attente.

» Mes autorités ont reçu l'ordre de vous secourir avec le plus grand zèle dans toutes les opérations qui tendent au but pour lequel vous avez été convoqués.

» Les dépenses du pays diminuent successivement, et la caisse des impôts n'exige pas des sommes plus considérables que l'année dernière.

» D'après les décisions antérieures, les charges imposées aux propriétaires fonciers et aux cultivateurs qui souffrent du bas prix des produits de l'agriculture, ont déjà été diminuées, et c'est avec une satisfaction particulière, que je vous exprime l'espoir de pouvoir peut-être accorder par la suite de nouveaux soulagemens à cette classe d'habitans.»

HENNEGART, Rédacteur.

### A V I S.

Les soussignés s'empressent de porter à la connoissance du public, que les dons qu'on leur a envoyés en conséquence de leurs différentes invitations, pour le soulagement des infortunés habitans des côtes de la mer du Nord et des rives de l'Elbe et du Wésér, qui souffrent des effets de l'inondation, s'élèvent jusqu'à présent à la somme de 3700 florins. En exprimant leur vive reconnaissance aux généreux bienfaiteurs, les soussignés ajoutent, qu'à compter d'aujourd'hui, ils feront, pour atteindre complètement le but désiré, circuler des listes de souscription.

Puisse l'impression que ne peut manquer de faire sur les coeurs l'idée de la misère inouïe à laquelle sont en proie les contrées dévastées et encore en danger par suite de la rupture des digues, donner une nouvelle activité à la bienfaisance en faveur de nos frères atteints par le malheur!

Francfort s/M le 28 février 1825.

Les frères Bethmann. J. Noé Dufay.  
M. J. Herz. J. John. De Neufville  
Mertens et comp. F. Wilmans.

DU MERCREDI, 2 Mars 1825.

### Suite de Londres, du 22 Février.

Le duc d'York a été indisposé pendant quelques jours; mais S. A. R. a été hier en état de sortir, et elle a fait une visite au Roi.

— Mme la comtesse de Lieven, épouse de l'ambassadeur de Russie, est accouchée heureusement d'un fils.

— Le *Newcastle-Chronicle* dit que 40 des fermiers ou locataires du duc de Northumberland ont demandé à S. G. la permission de faire partie de sa suite dans la mission qu'il doit remplir au sacre du Roi Charles X, et à laquelle il se prépare à donner le plus brillant éclat.

— Le nombre des députés des catholiques irlandais qui sont à Londres, a été augmenté avant-hier par l'arrivée de lord Killeen, fils du comte de Fingal, et d'un des fils de lord Gormanstown. La députation a fait une visite à sir F. Burdett le même jour. La meilleure intelligence subsiste entre les associations catholiques d'Irlande et d'Angleterre. Il doit y avoir le 25 une assemblée générale des catholiques, et l'on annonce aussi qu'il sera donné le 26 un dîner à M. O'Connell et aux autres députés irlandais, et que plusieurs des membres les plus distingués du parlement dont les opinions sont favorables à l'émancipation, y seront invités.

### Suite de Stockholm, du 15 Février.

Parmi les projets que la nouvelle administration des donnes a présentés au Roi, on en remarque un qui s'accorde avec celui qui avoit été soumis aux états dans la dernière diète, et qui a pour objet de supprimer la garde des côtes contre la contrebande, par des bâtimens armés, et au lieu de ce moyen dispendieux dont l'insuffisance est prouvée, d'essayer, d'après un plan déjà indiqué par le comité spécial en 1815, la réunion, sous certaines conditions, de la surveillance des côtes avec la direction des pilotes côtiers.

Par une lettre que le Roi a adressée le 22 décembre au collège de commerce, S. M. a adopté, d'après les propositions de ce corps, de nouvelles mesures pour fixer le tarif des différentes marchandises d'après l'état des prix courans dans l'intérieur et à l'étranger.

### Suite de Paris, du 25 Février.

Le tirage de la série à rembourser des obligations de l'emprunt royal d'Espagne a eu lieu hier publiquement dans la salle de la Loterie. Le sort a favorisé la seizième série. Elle sera remboursée au 1<sup>er</sup> juillet.

— L'académie françoise a procédé hier à la nomination d'un membre, en remplacement de M. le comte Ferrand. Elle a élu, à la presque unanimité, M. Casimir Delavigne. Sur 27 votans, il a obtenu, au premier tour de scrutin, 26 suffrages.

— Hier, dans la séance de la chambre des députés, à la suite d'un rapport de la commission des pétitions, M. Pardessus, rapporteur de la commission chargée de l'examen de la loi d'indemnité, a fait le résumé de la discussion; il a passé en revue et réfuté successivement les argumens des adversaires du projet, et présenté de nouvelles considérations à l'appui des premières conclusions de son rapport.

La chambre s'est ensuite occupée de l'ordre à suivre pour la discussion des amendemens. M. de Labourdonnaye demande qu'ils soient tous renvoyés à la commission, qui sera augmentée de 9 membres. Cette proposition est rejetée.

Le président propose d'établir l'ordre suivant: Des 17 amendemens qui ont été, dit-il, proposés sur l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, ceux qui modifient le plus le projet de loi doivent être mis aux voix les premiers, et doivent par conséquent être discutés avant tous les autres. De ce nombre sont les amendemens présentés par MM. Breton et Mestadier. L'amendement de M. Breton est celui qui modifie le plus le projet, car il tend à diminuer la quotité de l'indemnité, et à appliquer cette indemnité à un plus grand nombre de pertes. Celui de M. Mestadier tend aussi à réduire la quotité de l'indemnité, et à établir d'autres conditions. Après ces deux amendemens, ceux sur lesquels il me semble que la chambre devrait délibérer, sont ceux qui s'appliquent directement à l'amendement de la commission: si ces sous-amendemens et l'amendement lui-même étoient rejetés, on auroit à s'occuper alors des amendemens qui ne s'appliquent qu'à l'article même du projet de loi.

C'est dans cet ordre que je proposerais de délibérer sur les divers amendemens relatifs à l'art. 1<sup>er</sup>. Cependant, comme je ne dois cacher à la chambre aucune des propositions qui ont été faites par les membres qui la composent, je lui annonce qu'il a été fait, sous le titre d'a-



mendement, une proposition que je ne soumettrai à la chambre que quand j'en aurai reçu d'elle l'ordre exprès. Je vais mettre sous ses yeux cette proposition; elle sentira que, changeant entièrement le projet, peut-être ne doit-elle pas être considérée comme un amendement, et qu'il ne m'appartient pas de la lui soumettre. Cette proposition est ainsi conçue :

« Trente millions de rentes, au capital d'un milliard, sont affectés à indemniser les possesseurs actuels des biens-fonds qui ont été confisqués et aliénés en exécution des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement, pour les dits biens-fonds être restitués par l'état aux légitimes propriétaires ou à leurs ayant-cause. » (Mouvement d'étonnement.)

J'ai cru devoir faire remarquer à l'auteur de la proposition que c'étoit un projet nouveau, et que peut-être c'étoit là le moindre inconvénient de la proposition. J'attendrai donc l'ordre de la chambre, qui aura à décider si cette proposition peut être considérée comme un amendement.

— M. de Coupigny, auteur de cet amendement, torture la charte pour appuyer sa proposition. Mais la chambre en fait une prompte justice en adoptant la question préalable.

— On fait lecture de l'amendement de M. Breton, qui veut réduire l'indemnité à 10 millions de rente cinq pour cent, et la portion de chaque ancien propriétaire à 10,000 fr. de rente. Les anciens propriétaires qui ont recouvré une partie de leurs biens, ne seroient pas indemnisés, ou ne le seroient que jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour compléter en rente le revenu de 10,000 fr.

— Cet amendement a été rejeté dans la séance d'aujourd'hui.

L'amendement le plus fondé en raison parmi ceux que nous connoissons, est sans contredit celui qu'a fait M. Alexis de Noailles dans la séance du 23 :

« Nous devons, a-t-il dit, nous rappeler que nous sommes les députés des acquéreurs, comme ceux des propriétaires dépossédés; et, comme tels, que nous devons plaider l'intérêt des consciences et rendre aux propriétés nationales toute la valeur dont elles sont privées.

« Il est difficile d'arriver au but que je propose, mais il ne me paroît pas impossible de l'atteindre.

« Vous avez donné aux acquéreurs la paisible possession et aux anciens propriétaires une indemnité honorable; procurez à tous cette paix des consciences, le meilleur des biens, la plus précieuse de toutes les richesses.

« Que chaque émigré, en recevant ce qui lui

sera alloué, signe, entre les mains de l'état, la déclaration formelle et expresse qu'il se trouve indemnisé des propriétés qu'il a perdues par l'effet de la loi de confiscation, qu'il en donne quittance pleine et entière, et que, d'accord avec le pacte fondamental qui régit tous les français, il reconnoisse aux acquéreurs de ses biens vendus tous les droits qu'il auroit souscrits, s'il avoit vendu librement sa propriété.

« C'est ainsi que vous assurerez la paix publique, la paix des consciences, et que vous travaillerez à la gloire de la France, de cette France sauvée trois fois par la légitimité, conservée par la modération. L'Europe, encore remplie du souvenir de nos agitations, apprendra que parmi nous toute gloire est accueillie, toute créance est payée, tout service est compté; tout malheur est consolé, toute haine calmée. »

— La même affluence continue de se porter à l'audience de la cour d'assises. Après l'interrogatoire de Papavoine, l'on a procédé à l'audition des témoins. Voici les dépositions les plus remarquables :

*Mlle Malversuit* : Je me suis levée de bon matin; M. Fournier est venu me voir; je l'ai prié de m'emmener. Je me suis habillée à la hâte et j'ai été le rejoindre dans un café où il m'attendoit. Nous sommes arrivés à Vincennes, et M. Fournier est allé à Saint-Mandé voir son frère. Je me suis promené; un homme étoit toujours derrière moi; j'allai au café français; mais il y avoit beaucoup d'hommes, et je n'ai pas voulu y entrer, je suis allée chez un épicier prendre quelque chose.

Le même homme qui m'avoit déjà suivie, se trouva devant le magasin de l'épicier. Je sortis; je vis une jeune femme qui promenoit des enfans; je causai avec les enfans, je demandai la permission de les embrasser et je les embrassai. J'ai continué ma promenade et l'homme qui m'avoit suivie, m'arrêtant brusquement me demanda si je connoissois ces enfans: Non, ai-je répondu, tous les jours on embrasse des enfans qu'on ne connoît pas.

J'ai été ensuite dans un café prendre quelque chose. Pendant ce tems là on s'est écrié: Un assassinat vient de se commettre; deux enfans viennent d'être tués.

Un militaire est venu brusquement m'inviter à me présenter devant le maire, j'ai refusé; je ne voulois point avoir affaire avec la justice; je n'avois point fait de mal. Mais on m'emmena malgré moi: la mère des enfans que j'avois embrassés me reconnut et me dit: Ah, madame! que sont devenus mes enfans!

J'ai été bientôt entourée de gendarmes; on m'a arrêtée. Vous savez le reste.

— *Mlle Herein* est appelée. Elle est extrême-

ment émue. Le président la fait asseoir. A peine a-t-elle prononcé quelques mots, qu'elle s'évanouit. On l'emporte hors de la salle pour lui prodiguer des soins. Gerbod fils verse des larmes; son père reste impassible. Le président fait retirer les couteaux et les habits des enfans, qui étoient sur le bureau. Après un tems notable, on fait rentrer *Mlle Herein*, elle paroît encore extrêmement émue.

*M. le président* : Etes-vous en état de faire votre déclaration. Tâchez d'élever la voix pour que MM. les jurés puissent vous entendre.

*Mlle Herein* parle très-bas, et M. le président est obligé de répéter à MM. les jurés ce qu'elle vient de dire.

Le témoin déclare qu'après avoir habillé ses enfans, elle les conduisit se promener. Une femme, habillée en rose, s'approcha des enfans, les questionna, et proposa à l'un d'eux de l'emmener; l'aîné ne voulut pas y consentir. La dame embrassa les enfans et se retira. Bientôt après, *Mlle Herein* aperçut un homme dont la figure lui donna de funestes pressentimens; il étoit vêtu d'une redingotte bleue, et avoit une cravatte noire; elle crut que c'étoit un officier, et l'époux de la dame qui avoit parlé aux enfans.

Elle eut presque la certitude qu'il étoit l'époux de cette dame quand elle les vit causer ensemble. *Mlle Herein* conduisit ses enfans dans le bois, leur partageant leur frugal déjeuner; mais la pluie venant à tomber, elle reconduisoit ses enfans du côté de Vincennes, quand le même homme qui avoit déjà abordé les enfans, s'approcha d'elle et lui dit d'une voix affreuse: Votre promenade est bientôt terminée, en même tems il s'approche de l'un des enfans, le frappe et le jette dans le fossé. Elle croit qu'il n'a fait que donner un coup de poing à son fils, et elle donne un coup de parapluie à l'homme; celui-ci se retourne, se dirige sur l'autre enfant, le frappe comme le premier et s'enfuit.

Je me suis évanouie quand j'ai vu que mes enfans venoient d'être égorgés.

Quand *Mlle Herein* a terminé sa déposition on est obligé de la reconduire en la tenant sous les bras.

— M. Davesne, notaire à Vincennes et suppléant du juge de paix, dit qu'il sait beaucoup de choses sur la famille Gerbod, mais qu'il ne peut pas les dire, parcequ'on ne les lui a confiées que comme notaire.

*M. le président* : Dites ce que vous savez: je vous interroge, vous pouvez, vous devez répondre.

*M. Davesne* : M. Gerbod le père ne vouloit pas consentir au mariage de son fils; ce jeune

homme est fort doux, et je l'invitai à obéir à la volonté de son père; il s'y résigna. On représenta au père qu'il falloit assurer le sort des enfans, et il me promit de leur faire une pension.

Dans la journée du 10 octobre, continue M. Davesne, les gendres de M. Gerbod (MM. Longueil et Belhomme), vinrent me trouver et me questionner sur l'assassinat. Je leur répondis que comme suppléant du juge-de-paix, c'est-à-dire, que comme officier de police judiciaire, je ne pouvois point parler de ce qu'avoit pu dire Papavoine dans ses interrogatoires.

*M. le président* : Ainsi, M. Longueil vous a demandé si Papavoine avoit fait des révélations?

*M. Davesne* : Oui, M. le président; c'est bien à la question qu'il m'a faite. M. Belhomme m'en fit aussi, et paroissoit insister pour que je lui répondisse.

On fait rappeler M. Longueil. Il croit n'avoir pas fait cette question.

M. Davesne affirme qu'il l'a faite, et ajoute que M. Longueil paroissoit prendre un vif intérêt aux circonstances de l'événement.

*M. le président* : Paroissoit-il ému?

*M. Davesne* : Il avoit chaud.

*M. Longueil* : J'avois couru.

Un de messieurs les jurés demande que M. Longueil rende compte de l'emploi qu'il a fait de la journée du 10 octobre. M. de Longueil donne quelques détails sur cet objet.

Un autre juré demande que l'on fasse venir M. Belhomme et qu'on lui demande s'il s'est présenté chez M. Davesne, le jour de l'assassinat, et dans quel but il s'y est présenté.

M. Belhomme dit qu'il est resté cinq minutes chez M. Davesne et qu'il lui a fait des questions sur l'assassinat, comme tout le monde en auroit pu faire à sa place.

*M. Davesne, à M. Belhomme* : Non, Monsieur, vous ne m'avez point fait les questions d'une manière indifférente; vous avez insisté pour savoir si Papavoine n'avoit pas fait de révélations.

*M. Belhomme* : Si ces questions m'eussent intéressé autant qu'on veut le dire, je ne les aurois pas faites devant les clercs de M. Davesne. Je n'ai pas insisté, puisque je ne suis resté que cinq minutes dans l'étude.

M. Davesne baisse la tête et ne répond pas.

*De Paris, le 26 Février.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 3 heures, à 104 fr. 95. Elle a fermé à 105 fr. 10.

M. le comte de Suberra est nommé à l'ambassade de Madrid, et M. le comte de Palmella à celle de Londres.

La chambre des pairs a adopté, à la majorité de 130 voix contre 19, le projet de loi sur la piraterie.

Du JEUDI, 3 Mars 1825.



La chambre des députés a adopté, dans sa séance d'aujourd'hui, l'amendement de la commission à l'art. 1<sup>er</sup> du projet de loi d'indemnité.

*Suite de Berlin, du 25 Février.*

On a fait la clôture des assemblées provinciales des états de la Poméranie et de la Marche; elles ont fait présenter à S. M. un exposé concis du résultat de leurs délibérations.

La commission établie par S. M., sous la présidence de S. A. le prince Royal, pour les affaires des états, continue ses séances et ses travaux.

*De Munich, le 25 Février.*

Parmi les six candidats présentés par la chambre des députés pour la présidence, le Roi a nommé M. le baron de Schrenk premier président, et M. le comte d'Armanberg second président.

*D'Augsbourg, le 26 Février.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

Constantinople, le 25 janvier. — Ibrahim-Emini, intendant des monnoies et ministre du trésor, a été destitué, il y a quelques jours. Il est remplacé par Achmed-Effendi, qui a déjà antérieurement occupé ce poste.

La capitale est, il est vrai, tranquille, mais plusieurs circonstances annoncent que le gouvernement craignoit des mouvemens. Le 17 de ce mois, la police a découvert des rassemblemens secrets de plusieurs mécontents, dans un quartier turc, et où, à ce que l'on prétend, l'on tramoit des complots contre les ministres actuels. La police a bien réussi à arrêter plusieurs individus, mais comme on a ensuite par ordre supérieur, fermé pendant plusieurs jours les cafés et les cabarets, cette mesure sembleroit prouver que l'on craignoit cependant qu'il n'éclatât une sédition.

Quelques jours auparavant, une insulte faite au pavillon russe, avoit causé quelque sensation. M. de Minciaky, chargé d'affaires de Russie,

s'en plaignit sur-le-champ, et déjà il doit avoir reçu satisfaction. La Porte a ordonné de rechercher les auteurs de ce délit.

(L'on avoit fait, de la part des turcs, une visite à bord d'un navire russe, sans y avoir appelé personne du consulat russe.)

*De Francfort, le 1<sup>er</sup> Mars.*

*Extrait de la 3<sup>e</sup> séance de la diète germanique, tenue le 3 février 1825.*

M. le comte de Beust, ministre des maisons grand-ducale et duciales de Saxe, fait la notification suivante:

» D'après les communications que j'ai reçues du ministère privé de Gotha, j'ai l'honneur d'annoncer à cette assemblée qu'il a plu à la Providence d'appeler à elle S. A. S. le prince Frédéric IV, duc de Saxe-Gotha et Altenbourg, etc., le 11 de ce mois, vers 7 heures du matin, événement qui a plongé tout le pays dans le deuil le plus profond. La ligne spéciale de Saxe-Gotha, qui a existé pendant près de deux siècles, depuis le duc Ernest le pieux, étant éteinte par ce décès dans la tige masculine, le ministère privé de Gotha a pris, au nom de S. A. S. les ducs régnans de Saxe-Hildbourghausen, Cobourg et Meiningen, possession de tous les pays de Gotha, en conséquence d'une convention conclue pour ce cas entre ces trois princes, agnats du feu duc, et conformément à ce qu'une patente publiée par L. A. S., sous la date d'Hildbourghausen, Cobourg et Meiningen le 11 février, que j'ai l'honneur de présenter ici en même tems, a réglé ultérieurement à cet égard. C'est aussi au ministère privé de Gotha qu'a été confiée, d'après cette patente, la direction provisoire de l'administration dans les pays de Saxe-Gotha et Altenbourg.

HEHNENKART, Rédacteur.

**\*\* A louer, pour la foire de Pâques et les suivantes, 2 à 3 chambres au premier étage, Neukräm, Lettre K, N. 89, près de la pharmacie de l'Ange.**

**\*\* A louer, près la porte d'Aschaffembourg, pour l'été prochain, ou pour toute l'année, avec ou sans meubles, une maison de campagne, avec jardin, très-bien située, au commencement de la chaussée de Darmstadt; s'adresser Lettre I, N. 202.**

Billets de l'Emprunt du Syndicat d'amortissement du royaume des Pays-Bas.

Ces obligations du syndicat d'amortissement consistent en deux classes, chacune de 100,000 lots. — La 1<sup>re</sup>, dont le tirage aura lieu au mois de Mai prochain, contient des lots très-considérables, tels que fl. 100,000, 60,000, 40,000, 20,000, 15,000, plusieurs de 10,000, etc. jusqu'à fl. 20, qui sont les plus petits lots, de sorte que tous les billets gagnent. — Il y a aussi de fortes primes avant et après les principaux lots. — Dans la 2<sup>e</sup> classe, dont le tirage aura lieu en Octobre 1825, les lots et les primes sont trois fois plus considérables que ceux de la 1<sup>re</sup> classe.

Nota: Pour la première classe on peut avoir des billets à raison de fl. 30, mais ils n'auront droit qu'aux lots au-dessus de fl. 25.

L'on peut se procurer au Bureau du Soussigné, aux prix les plus modérés, les billets pour les deux classes, ainsi que les plans détaillés.

Georges Henkelmann, Bureau de Commissions, Zeil, N. 190, à Francfort s/M.

*De Londres, le 24 Février.*

Le Roi est parti hier après-midi pour Windsor, que S. M. se propose d'habiter quelque tems.

M. Canning a un gros rhume, accompagné de mal de gorge.

Dans la séance de la chambre des communes du 22, la discussion s'est établie sur la 3<sup>e</sup> lecture du bill relatif aux associations. La discussion a été continuée au 3 mars.

*De Pétersbourg, le 15 Février.*

Par une décision du 4 de ce mois, l'Empereur a ordonné que le règlement qui prescrit l'emploi d'un papier frappé d'un timbre particulier pour les déclarations aux douanes, ne s'étendrait point aux déclarations de marchandises d'origine russe destinées à être exportées.

S. M. I. a conféré l'ordre de Ste-Anne de la première classe à M. le contre-amiral Bytschensky, commandant de la marine, et directeur du port de Cherson.

*De Stockholm, le 18 Février.*

La famille royale a dernièrement honoré de sa présence un bal qu'a donné M. le comte de Sommerhielm, ministre-d'état de Norwège.

Le gouvernement a, dit-on, adopté le projet que lui a récemment présenté le chef de la direction des magasins, pour un nouvel ordre des travaux de cette direction. Celle de la chancellerie a aussi proposé un nouveau règlement pour ses bureaux.

Le Roi, qui s'occupe avec une sollicitude vraiment paternelle de toutes les branches d'administration, a étendu aussi ses soins à un autre objet de la plus haute importance. On avoit depuis longtems ordonné l'établissement de quelques maisons de correction, où l'on s'efforceroit de ramener à des dispositions morales les malheureux, qui par suite d'une éducation négligée, ont donné dans le désordre et le crime. Le nombre des malfaiteurs est, à proportion de la population, beaucoup moindre en Suède que dans d'autres pays. Celui des détenus condamnés ne s'élève pas encore à 800; et l'on ne compte pas au-delà de 700 individus emprisonnés pour des délits de police et pour vagabondage. Néanmoins, la surveillance des prisons étoit jusqu'à présent divisée en différentes branches d'administration, de sorte que le service en souffroit notablement. En consé-

quence, le Roi vient de nommer une direction-générale des prisons, à laquelle est confié tout ce qui concerne la discipline, et l'administration économique des prisons et des maisons de correction. On doit établir ici une de ces dernières; les détenus n'y auront pas seulement l'occasion de pourvoir à leurs besoins par leur travail, mais ils pourront même encore économiser pour l'époque de leur libération. Les mêmes mesures bienfaisantes ont été ordonnées pour la Norwège, et il a déjà été formé à cette fin un comité à Christiania.

*De Naples, le 14 Février.*

Le Roi est revenu avant-hier ici, ainsi que L. A. R. Don Ferdinand, duc de Calabre, et Don Charles, prince de Capoue.

S. M. a reçu hier, avec des marques particulières de bienveillance, S. Exc. M. le comte d'Appony, ambassadeur extraordinaire de S. M. l'Empereur d'Autriche, et chargé de lui présenter les complimens de condoléance de son souverain pour la mort de S. M. le Roi Ferdinand, et féliciter S. M. sur son avènement au trône.

Le Roi a également très bien accueilli le prince de Soragna, grand-écuyer de S. M. la duchesse de Parme, et chargé de la même mission.

*De Gènes, le 16 Février.*

Le Roi a été informé que 4 de ses sujets, tombés au pouvoir des habitans de la côte orientale de la mer noire, peuple qui, quoique faisant géographiquement partie de l'empire ottoman, n'en reconnoît cependant pas l'autorité, étoient réduits à l'esclavage. Quoiqu'ils n'eussent pas droit à la protection de leur souverain, puisqu'ils avoient été pris sur un bâtiment portant pavillon étranger, cependant, S. M. a donné l'ordre de les racheter.

*De Turin, le 19 Février.*

Le Roi a nommé au poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'Empereur de Russie, M. le comte de Sales, qui résidoit en la même qualité près la cour de Prusse. Il est remplacé à Berlin par M. le chevalier Sartirano de Brême, qui étoit en la même qualité accrédité à la cour des Pays-Bas. M. le marquis Vincent Gropallo a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Constantinople.

S. M. avoit nommé antérieurement M. le ba-

ron Lotis de Vignet son chargé d'affaires aux Pays-Bas; M. le comte Louis Massimino de Ceva à Lisbonne, et M. le comte Clément Solaro Della Margherita à Madrid.

*Suite de Paris, du 26 Février.*

Le Roi est allé aujourd'hui chasser avec M. le Dauphin dans la forêt de Saint-Germain.

*Chambre des députés. — Séance du 25.*

M. Hyde-de-Neufville appuie la partie de l'amendement de M. Breton, par laquelle il propose de faire concourir à l'indemnité les rentiers qui ont été victimes des lois sur la confiscation.

La chambre, comme nous l'avons annoncé, rejette l'amendement de M. Breton.

M. Mestadier développe une proposition, qui est un sous-amendement de celle de M. Breton. Il veut réduire à 15 millions de rente 5 pour cent le capital de l'indemnité, et fixer le maximum pour chacun des anciens propriétaires à 20,000 fr. La moitié de cette rente seroit insaisissable pendant 30 ans.

M. Boulard demande qu'on vote au scrutin secret sur ce sous-amendement. Cette proposition est rejetée, et bientôt après le sous-amendement a le même sort, à une immense majorité.

M. Bazire propose le paragraphe additionnel ci-dessous : « Cette indemnité est définitive, sans que, sous aucun prétexte, il puisse être procédé à l'allocation d'aucune somme excédant celles qui sont portées dans les articles de la loi. »

M. de Villèle ne voit pas d'obstacle à l'adoption de ce paragraphe; il y voit au contraire des avantages, l'intérêt de l'indemnité elle-même et du crédit public, puisqu'il établit une limite qu'il est bon, qu'il est utile d'établir.

Après de longs débats sur la priorité, la chambre arrête que la discussion de ce paragraphe sera suspendue jusqu'après le vote sur l'amendement de la commission.

La délibération s'établit sur la première partie de l'amendement de la commission. M. Casimir Perrier prétend que l'article préjuge la question de la loi sur les rentes. D'autres membres demandent qu'on retranche ces mots : *au capital d'un milliard.*

Dans la séance d'aujourd'hui, cette dernière proposition a été rejetée, et l'amendement a été mis aux voix et adopté.

*De Paris, le 27 Février.*

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres.

La chambre des députés a adopté hier, à la presque unanimité, l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi d'indemnité.

*Cour d'assises. — Séance du 26.*

Après avoir entendu l'avocat-général et le dé-

fenseur de Papavoine, qui n'a fait valoir que l'aliénation mentale, le président de la cour a fait son résumé et posé les questions. Le jury a délibéré pendant trois quarts d'heure, et à son retour, il a déclaré Papavoine coupable sur tous les chefs d'accusation. Papavoine, en conséquence, a été condamné à la peine de mort.

Papavoine a écouté cet arrêt avec l'impassibilité qui ne s'est pas démentie pendant ces trois jours d'audience. Au moment où les gendarmes l'emmenaient, il a dit : *Pen appelle à la justice divine !* Puis se tournant vers son avocat, qui paroisoit agité d'une sensation pénible, il a dit : Je ne vous en sais pas moins gré, M. Paillet... Je plains seulement ma malheureuse mère !

Papavoine, en rentrant dans son cachot, a diné aussi tranquillement que de coutume, sans prononcer une parole. On lui a mis la camisole de force; il sera transféré demain à Bicêtre.

*De Bruxelles, le 25 Février.*

Dans la séance que la première chambre a tenue le 21, M. le comte de Béthune a proposé que, « eu égard à ce que la chambre avoit délibéré le 13 janvier dans les formes constitutionnelles sur le projet de loi concernant le cours légal des monnoies françoises, et que le résultat de cette délibération avoit été que les voix ont été en nombre égal pour et contre le projet; la chambre, croyant avoir épuisé sa mission constitutionnelle, et ne voulant pas exposer la loi fondamentale à être diversement entendue, en semblable occurrence, par l'autre chambre des états-généraux, se déclarât non compétente pour prononcer sur l'effet d'une parité de suffrages, et suppliât, S. M. d'ordonner l'exécution des art. 229, 230, 231 et 232 de la loi fondamentale, à l'effet d'avoir sur cette question une décision constitutionnelle invariable et obligatoire pour les deux chambres. »

La proposition de M. le comte de Béthune a été rejetée par la majorité, et la chambre s'est ajournée au 23.

Ce jour là, après la lecture du procès-verbal, M. le marquis de Trazegnies a fait la déclaration suivante :

« Attendu que le projet de loi concernant la cessation du cours légal des monnoies françoises a été discuté, mis aux voix et délibéré dans la séance de la première chambre, du 13 janvier dernier, à laquelle assistoient 26 membres de cette chambre ;

« Attendu que 13 de ces membres ayant voté pour, et 13 contre l'adoption du projet, la non-adoption de ce projet a été le résultat manifeste et nécessaire de cette délibération ;

« Attendu que M. le ministre-d'état comte de Thiennes, présidant la chambre ce jour-là, en

l'absence de M. le ministre-d'état baron Roell, a déclaré en effet que le projet n'étoit pas adopté et a ensuite levé la séance ;

« Attendu, d'après l'art. 112 de la loi fondamentale, que si la première chambre croit ne pouvoir pas adopter la proposition royale, elle en donne connoissance au Roi dans les termes prescrits par l'art. 110, et à la seconde chambre dans ceux que prescrit l'art. 112 ;

« Attendu que le procès-verbal, dont M. le ministre-d'état baron Roell, président de la chambre, a ordonné la lecture, dans la séance du 19 de ce mois, ne renferme ni l'accomplissement de la formalité constitutionnelle, ni la mention de la déclaration de non-adoption, faite le 13 janvier, par l'honorable président de ce jour-là ;

« Attendu que M. le baron Roell a l'intention d'amener une nouvelle délibération de la chambre sur le même objet ;

« Attendu qu'à cet égard la chambre a épuisé sa compétence et rempli sa mission constitutionnelle dans la séance du 13 janvier ;

« Attendu que la chambre assemblée en nombre compétent pour délibérer, exerce le pouvoir indivisible de la chambre entière et que par conséquent le partage de voix qui a eu lieu le 13 janvier emporte aussi définitivement la non-adoption du projet, que si pareil partage avoit lieu dans une assemblée de la chambre, tenue à son maximum complet de 60 membres ;

« Attendu que la loi fondamentale n'a pas donné à une réunion plus grande de membres de la première chambre la faculté, le droit, ou la mission de changer, modifier, ou réformer le résultat d'une délibération antérieure prise dans une assemblée moins nombreuse, mais toujours compétente pour délibérer ;

« Attendu que ni l'une, ni l'autre chambre des états-généraux ne peut s'attribuer le droit de modifier, changer, ou interpréter la loi fondamentale ;

« Attendu, par ces motifs, qu'une nouvelle délibération de la chambre sur un objet antérieurement terminé seroit inconstitutionnelle ;

« Attendu que M. le président ne peut, ni provoquer cette seconde délibération, ni se dispenser d'accomplir les formalités que la loi fondamentale prescrit à l'égard du résultat de la délibération précédente ;

« Ayant devant les yeux le serment par lequel nous avons juré d'observer et de maintenir la loi fondamentale, et qu'en aucune occasion, ou sous aucun prétexte quelconque nous ne nous en écarterons, ni ne consentons à ce qu'on s'en écarte. »

« Pénétré d'ailleurs de l'obligation où nous sommes pour le service même du Roi et de l'é-

tat de conserver à la chambre la dignité et la considération qui lui sont dues ;

« Je déclare à M. le président que je n'entends prendre part à aucune délibération qui tendroit à réformer le résultat de celle du 13 janvier, et j'exige que ma déclaration soit insérée au procès-verbal. »

Le président fait observer à M. le marquis de Trazegnies que le règlement oblige tous les membres présents à voter pour ou contre l'objet en délibération. Mais celui-ci lui répond que le premier des réglemens est la loi fondamentale, et qu'il ne veut pas s'en écarter.

MM. les comtes de Béthune, de Reppes, d'Arshot, et le baron de Stockhem, ont suivi l'exemple de M. le marquis de Trazegnies, et se sont abstenus de voter.

*De Berlin, le 26 Février.*

S. A. R. M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Mecklenbourg-Strélitz est partie pour retourner à Strélitz.

Conformément à l'ordre du cabinet du 13 mai dernier, le tirage des obligations de la dette de l'état destinées à être amorties, aura lieu le 1<sup>er</sup> mars avec les formalités accoutumées, et les obligations sorties seront remboursées dans le courant de juillet, suivant leur valeur nominale.

Sur la demande des états provinciaux de la Marche de Brandebourg et de la Basse-Lusace, le Roi, par un ordre du cabinet du 20 janvier dernier, les a autorisés à livrer dans les magasins militaires des vivres, pour 1825 et jusqu'y compris 1828 inclusivement, la quantité de seigle et d'avoine, nécessaire pour les troupes en garnison dans ces provinces, à raison de 28 écus le *Wispel* (24 boisseaux) pour le seigle, et de 16 écus pour l'avoine.

*D'Hildburghausen, le 26 Février.*

On lit aujourd'hui dans notre gazette ce qui suit :

« D'après des nouvelles venant de bonne source, qui circulent ici dans le public, les ducs d'Hildburghausen et de Cobourg se sont accordés mutuellement pour laisser, autant que possible, dans leur intégrité, les principautés de Gotha et d'Altenbourg, qui sont entièrement séparées d'après leur situation géographique et leur constitution, et ils ont permis de répandre cette résolution par des voies officielles, pour tranquilliser leurs nouveaux et fidèles sujets. Jusqu'à présent, les négociations ne sont pas encore assez avancées pour qu'il pût être question d'un partage, mais tous les soins ont uniquement pour objet d'exercer en commun un gouvernement solide et bien organisé. »

*De Munich, le 26 Février.*

La commission des renseignements ayant terminé hier soir son travail, la chambre des députés s'est déclarée constituée; Une députation

doit aller demain matin en prévenir le Roi, et l'on croit que S. M. fera, le 2 mars, l'ouverture de la session en personne.

Sur les 3 candidats présentés par la chambre des conseillers du royaume pour la place de second président, le Roi a nommé M. l'archevêque baron de Fraunberg.

*D'Augsbourg, le 28 Février.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Semlin, le 11 février.* — « La tranquillité n'est point encore entièrement rétablie en Serbie, il paroît que des mesures trop sévères prises par le prince Milosch, ont excité de nouveaux mouvemens qui ont éclaté à la fois dans plusieurs districts. Après l'action dont on a parlé, il avoit fait décapiter un grand nombre d'insurgés, et c'est peut-être ce qui a réduit leurs partisans au désespoir. »

*De la Suisse, le 25 Février.*

Dans sa séance du 7, le grand conseil de Berne a arrêté, à la majorité de 104 voix contre 69, qu'il seroit répondu à la note de M. de Calvello, relative à la capitulation militaire de Naples, que les négociations seroient ajournées jusqu'à ce qu'on eût reçu des garanties plus satisfaisantes pour les avantages demandés en faveur de notre commerce et de notre industrie, et que M. de Calvello eût reçu à ce sujet des pouvoirs suffisans.

*De Carlsruhe, le 1<sup>er</sup> Mars.*

Hier matin, S. A. R. le grand-duc a donné audience aux députations des deux chambres, chargées de lui présenter les adresses en réponse au discours d'ouverture. S. A. R. le Margrave Guillaume a porté la parole au nom de la première chambre. S. A. R. lui a fait la réponse suivante :

« Je remercie la première chambre de l'adresse que vous me présentez en son nom. D'après les sentimens qu'elle m'exprime, en voyant reparoître sans aucun changement une partie des

**\*\* Le nommé Sébastien Sussmann, bourgeois de cette ville, et vernisseur, qui a déjà été puni antérieurement pour vol, est de nouveau fortement suspecté d'un vol considérable en effets d'argent. Comme il s'est éloigné furtivement d'ici, et que, malgré toutes les recherches, on n'a pu jusqu'à présent l'arrêter, on prie, en offrant la réciprocité en pareil cas, toutes les autorités de prendre des mesures pour découvrir cet homme extrêmement dangereux, dont suit le signalement, de le faire arrêter, s'il est possible, et de nous en donner connoissance.**

*Francfort, le 22 février 1825.*

Signalement de Sébastien Sussmann: Age, 38 ans; taille, 5 pieds 5 pouces; cheveux bruns; yeux bleus; sourcils bruns; nez et bouche de moyenne grandeur; front ouvert; menton rond; figure ovale; teint de santé; taille svelte.

Marques particulières: son extérieur est très-agréable; il a sur la tête une place chauve, qui est à peine remarquable. Son habillement consiste vraisemblablement en un frac noir et des pantalons de même couleur.

De l'Imprimerie de J. C. F. D I E M L, rue de la Monnoie.

anciens membres, et se confirmer par le choix des autres les bonnes dispositions de la chambre, je ne puis douter qu'à l'avenir, comme par le passé, ses efforts ne soient toujours, à ma grande satisfaction, aussi honorables qu'utiles. »

— Voici la réponse que S. A. R. a faite à l'adresse de la seconde chambre :

« Jereçois avec bienveillance l'adresse que vous me remettez. Par la manière dont la seconde chambre a apprécié le contenu de mon discours, elle me donne l'assurance que mes pressentimens ne m'ont pas trompé, quand je me suis promis de cette assemblée les plus heureux résultats. »

« Dites à la chambre, en lui faisant mes remerciemens, que je suis satisfait de tout ce qui est venu jusqu'à présent à ma connoissance. »

*De Francfort, le 2 Mars.*

S. M. l'Empereur de toutes les Russies, protecteur éclairé des sciences, ayant daigné accueillir un exemplaire de l'ouvrage de M. le conseiller-privé C. de Wentzel, de notre ville, sur les maladies de l'épine du dos, lui a fait remettre une tabatière de prix.

H E N N E C A R T, Rédacteur.

### A V I S.

En réitérant l'expression de la plus vive gratitude, les soussignés portent à la connoissance du public, que la somme des dons qu'ils avoient déjà reçus pour le soulagement des victimes de l'inondation sur les côtes de la mer du Nord, les rives de l'Elbe et du Wésér, et qui d'après leur première annonce montoit à 3700 florins, s'est élevée maintenant par de nouveaux dons à 7620 florins.

Francfort s/M., le 2 mars 1825.

Les frères Bethmann, J. N. du Fay  
et Comp. J. M. Herz. J. John.  
de Neufville Mertens, et Comp.  
Fr. Willmanns.

Le tribunal de police.

Du VENDREDI, 4 Mars 1825.

*Suite de Londres, du 24 Février.*

*Chambre des communes. — Séance du 21.*

Les lords Bective et Clifton, et MM. Gratian, Agarellis, Newport, Talbot et Hume présentent des pétitions contre le bill de suppression de l'association catholique. M. Hume déclare, pour la seconde fois, que cette loi est une attaque contre les droits des sujets britanniques. Il s'étonne de ce que le peuple anglois ne fait pas cause commune en cette circonstance avec le peuple irlandois, et il s'afflige de l'obstination des ministres à perpétuer un tel système.

— M. Hutchinson présente plusieurs pétitions semblables, et il s'écrie : « L'Irlande ne doit sa tranquillité qu'à l'association catholique, et cependant, c'est pour renverser cette association que le gouvernement viole ouvertement les principes fondamentaux de notre constitution ! Je sais que les ministres n'ont pas de réputation à perdre, mais ce n'est pas une raison pour qu'ils essaient de ruiner l'état. S'ils persévèrent dans leur conduite désastreuse à l'égard de l'Irlande, je leur dirai qu'ils ébranlent la sureté de l'Angleterre jusque dans ses fondemens. » (*Ecoutez ! écoutez !*)

— Sir H. Parnell, sir F. Burdett et M. Ellis présentent encore de nouvelles pétitions en faveur de l'association catholique.

— Conformément à l'ordre du jour, on demande la seconde lecture du bill contre les associations illégales de l'Irlande.

— Lord Nugent demande que cette lecture soit renvoyée à six mois. (Formule de rejet.)

— Sir E. Knatchbull prétend que la tranquillité n'a été troublée que depuis que l'association de Dublin fait percevoir la rente catholique. (Non ! non !) Il vote pour la seconde lecture.

— Lord Fitzgerald s'engage à prouver que l'agitation de l'Irlande ne doit pas être attribuée à l'association catholique, qui fait tout, au contraire, pour pacifier le pays, mais au manque de foi du gouvernement. Lorsque M. Pitt entreprit de réunir l'Irlande, il dit à ses habitans : « Sacrifiez-nous votre indépendance, et nous vous promettons de satisfaire à toutes vos réclamations. » On voit comme cette promesse a été remplie. (*Ecoutez ! écoutez !*)

— Le colonel Trench appuie le bill.

— M. Sykes fait observer la contradiction qui

existe entre le langage des ministres et celui du discours de la couronne. L'Irlande y a été proclamée heureuse et tranquille, et les ministres veulent y supprimer l'association catholique parce qu'elle cause l'agitation du pays.

— M. Grenfell maintient qu'il est impossible que six millions de catholiques irlandois restent plus longtems dans un si cruel état d'esclavage. « Oui, dit l'honorable membre, si j'étois sur mon lit de mort, et que j'apprisse que ce malheureux peuple s'est insurgé contre ses oppresseurs, j'adresserois des prières au ciel pour le succès de ses efforts ! »

— Comme nous l'avons annoncé, la seconde lecture est ordonnée à la majorité de 253 voix contre 107.

*De Londres, le 26 Février.*

Les consolidés, qui avoient ouvert à 94  $\frac{1}{4}$ , pour compte d'avril, sont tombés à 93  $\frac{7}{8}$ . L'on attribue cette baisse au bruit d'une déclaration de guerre, faite à l'Espagne par les Etats-Unis.

— La santé de M. Canning est plus satisfaisante.

— Lundi soir, 3 à 400 spéculateurs ont été renfermés dans la Bourse, pour n'être pas partis au signal donné par le réglemeut.

*Suite de Paris, du 27 Février.*

Hier, à 8 heures du soir, le Roi étant dans la salle du trône, a reçu M. le chancelier, à la tête du bureau de la chambre des pairs, qui a en l'honneur de lui présenter le projet de loi sur la piraterie et la baraterie. Ce projet a été adopté à la majorité de 130 voix contre 19.

— S. M. a rendu le 30 janvier l'ordonnance suivante :

*Charles, etc.*

Sur le compte qui nous a été rendu par notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur, du vœu exprimé par le conseil municipal de notre bonne ville de Paris ;

Wantant profiter des circonstances favorables où nous nous trouvons, pour alléger les charges que cause à la ville et à ses habitans le service de la garde nationale, mais sans priver ce corps, qui a tant de titres à notre bienveillance, des occasions de nous montrer le zèle et le dévouement dont il n'a cessé de nous donner des preuves, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :



Art. 1<sup>er</sup>. Les cadres d'activité de la garde nationale de Paris seront réduits, par légion, à deux bataillons, chacun de cinq compagnies, dont deux de grenadiers et trois de chasseurs.

2. Chaque compagnie aura, en outre, conformément aux ordonnances royales des 17 juillet et 11 décembre 1816, un cadre de réserve, composé des gardes nationaux pour qui le service habituel seroit une charge trop onéreuse.

3. Les cadres de réserve seront dispensés de tout service, à moins de circonstances extraordinaires, et d'un ordre émané de nous.

4. Les officiers et sous-officiers des bataillons et des compagnies supprimés, seront attachés, avec leur grade, aux bataillons et aux compagnies conservés, en titre, là où des places seront vacantes; et là où elles ne le seront pas, comme seconds des titulaires, avec le droit de les remplacer dans tous les cas d'empêchement.

5. Le service habituel de la garde nationale de Paris sera réduit, à dater du 1<sup>er</sup> mars prochain, aux trois postes, du château des Tuileries, de l'hôtel-de-ville et de l'état-major-général.

6. La garde nationale de Paris conserve la prérogative qui lui a été précédemment conférée, de servir seule auprès de notre personne et des princes de notre famille le jour anniversaire de notre retour dans la capitale du royaume.

7. Elle pourra être requise, comme par le passé, pour les cérémonies publiques, et spécialement pour celles où nous assisterons.

8. Continueront à recevoir leur exécution toutes dispositions réglementaires, générales ou spéciales à la garde nationale de Paris, qui sont actuellement en vigueur, et qui ne sont point contraires aux dispositions qui précèdent.

9. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Donné en notre château des Tuileries, le 30 janvier de l'an de grâce mil huit cent vingt-cinq, et de notre règne le premier.

CHARLES.

— On lit dans l'*Etoile* l'article ci-dessous:

» Le *Journal du Commerce* annonce aujourd'hui qu'une flotte composée de trois vaisseaux de ligne et de quatorze bâtimens de guerre est prête à faire voile de Toulon. Cette flotte mettra en mer le 20 mars et croisera dans l'Archipel comme flotte d'observation. Cette circonstance jointe aux conférences diplomatiques de Paris donne lieu, ajoute ce journal, à beaucoup de conjectures.

» Le *Constitutionnel* dit que les denrées coloniales ont haussé considérablement à Londres, et en conclut que la paix sera troublée.

» Le *Journal du Commerce* a pris vraisemblablement une frégate pour une flotte, car il ne doit partir de Toulon que la frégate sur laquelle s'embarquera M. de Rigny, pour aller dans le Levant prendre le commandement de la station française.

» Quant aux alarmes du *Constitutionnel* sur l'interruption de la paix, nous ne nous donnerons pas même la peine de les calmer: nous croyons qu'il voudroit bien en donner, mais qu'il ne les partage pas.

— Quelques journaux, dit le *Moniteur*, ont annoncé que le receveur-général du département de la Meurthe avoit été arrêté par suite de la procédure qui s'instruit dans l'affaire Ouvrard. Cette nouvelle est dénuée de toute espèce de fondement, et l'on ne comprend pas comment un pareil bruit a pu être répété dans plusieurs feuilles publiques.

— Avant-hier, un accident qui auroit pu avoir des suites fâcheuses a jeté l'alarme parmi les nombreux amis de notre célèbre chimiste M. Thénard. Dans sa leçon à l'école polytechnique, voulant prendre un peu d'eau sucrée, il s'est trompé de verre, et il a avalé une gorgée d'une solution de sublimé corrosif qu'il venoit de préparer lui-même. De prompts secours administrés d'abord par les personnes qui l'entouroient dans ce moment pénible, et ensuite par M. Dupuytren, ont effectué bientôt l'expulsion complète de la matière vénéreuse. Il est maintenant tout-à-fait hors de danger, et tout annonce un rétablissement complet et rapide. M. le Dauphin a daigné envoyer un de ses gentilshommes pour savoir des nouvelles de M. Thénard, le jour même de l'accident.

— La cour royale de Lyon a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de cette ville, qui avoit condamné à 4 mois de détention et 400 fr. d'amende le lieutenant-général Lapoype, ex-député, pour avoir adressé à différentes personnes des proclamations et des chansons séditieuses relatives à la guerre d'Espagne.

— Des bruits sinistres s'étoient répandus sur la santé de Talma. Nous nous empressons d'annoncer qu'ils étoient dénués de fondement, et que Talma, qu'un enrouement assez fort éloignoit de la scène depuis 8 jours, y reparoîtra demain dans le *Cid*.

*Chambre des députés. — Séance du 26.*

Après de longs et de vifs débats relativement aux 3 pour cent, le président met aux voix l'amendement de la commission conçu en ces termes: » Trente millions de rente, au capital d'un milliard, sont affectés à l'indemnité. » Cet amendement est adopté.

— La chambre rejette un sous-amendement de M. Agier, qui demandoit qu'on ajoutât:

à titre de transactions légales. Elle adopte au contraire l'addition proposée par M. Courtyron: l'indemnité due aux français.

— M. Hyde-de-Neuville fait la proposition d'accorder le quinzième de l'indemnité aux rentiers. Cette proposition est rejetée.

— M. de Wangen développe un amendement tendant à substituer à ces mots: biens-fonds situés en France, ceux-ci: biens-fonds situés sur le territoire continental de la France, tel qu'il étoit au 1<sup>er</sup> janvier 1792.

Le général Montmarie appuie l'amendement en faveur de ceux qui n'ont pas cessé d'être français.

M. Humann dit que le produit des ventes des biens situés maintenant hors de France, est entré dans le coffre de l'état, comme le produit des autres ventes, et que par conséquent, il est aussi juste d'indemniser les uns que les autres.

L'amendement de M. de Wangen est adopté à une assez forte majorité, sauf le mot *continental*, qui est retranché.

— L'addition proposée à l'article 1<sup>er</sup> par la commission: les déportés, est adoptée, ainsi que le retranchement des mots: au profit de l'état.

— La chambre rejette la proposition de M. Delaage, qui vouloit qu'on fixât le maximum de l'indemnité pour chaque ancien propriétaire à 400,000 fr. de capital.

— La chambre adopte à la presque unanimité la proposition de M. Bazire, qui est maintenant conçue en ces termes: » Cette indemnité est définitive, et dans aucun cas il ne pourra y être affecté aucune somme excédant celle portée dans le présent article. »

— Le président donne lecture de l'ensemble de l'article 1<sup>er</sup>, avec les amendemens adoptés. (Mouvement général d'attention.) Cet article est ainsi conçu:

» Trente millions de rentes, au capital d'un milliard, sont affectés à l'indemnité due aux français dont les biens-fonds, situés sur le territoire de la France tel qu'il étoit au 1<sup>er</sup> janvier 1792, ont été confisqués et aliénés, en exécution des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement.

» Cette indemnité est définitive, et dans aucun cas, il ne pourra y être affecté aucune somme excédant celle qui est portée dans le présent article. »

— Après quelques débats, l'article est adopté à une forte majorité.

*De Paris, le 28 Février.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à deux heures, à 105 fr. 5 c., et à 3 heures à 105 fr. 15 c.

On mande de Madrid, que le 17, le Roi s'est promené en voiture à la campagne. Cette promenade a fait beaucoup de bien à S. M.; les deux nuits suivantes ont été bonnes, et elle n'éprouve pas la moindre douleur.

*De Munich, le 28 Février.*

Le Roi a fixé au 2 mars l'ouverture de l'assemblée des états. On célébrera demain, avec beaucoup de pompe le service divin dans l'église Saint-Michel.

*Suite de Carlsruhe, du 1<sup>er</sup> Mars.*

Voici l'adresse que M. Zembrodt, président d'âge de la seconde chambre, a présentée au nom de cette assemblée à S. A. R.:

» Monseigneur le Grand-Duc,

» V. A. R., dont tous les soins ont toujours pour objet le bonheur de son peuple, a rassemblé de nouveau les chambres du grand-duché autour de son trône. Vous pouvez leur accorder votre bienveillance et votre confiance. Les espérances de V. A. R., la confiance qu'elle met dans la fidélité et le dévouement de son peuple ne seront pas trompées.

» Nous ensevelissons aussi dans l'oubli les antécédens qui ont contristé V. A. R. et qu'elle ne touche qu'à regret.

» C'est avec une entière conviction que nous adoptons les principes que V. A. R. a énoncés sur l'esprit de notre constitution et sur les rapports du grand-duché avec la Confédération Germanique. Depuis des siècles, les peuples allemands ont toujours aimé à rendre hommage à la dignité et à la puissance des princes. Depuis des siècles, les princes allemands ont toujours appelé à des assemblées délibérantes pour l'exercice de certains droits du gouvernement, les hommes qui avoient la confiance du peuple, afin que le gouvernement en devint d'autant plus stable et d'autant plus puissant par sa réunion avec le peuple, au moyen des formes de la constitution.

» Tous les fidèles Badois ont été pénétrés de la joie la plus vive, de la reconnaissance la plus religieuse envers la Providence, lorsque, par la naissance d'un prince, notre chère dynastie, et avec elle tout le peuple badois, a reçu un nouveau gage d'amour et d'union mutuelle. Ce prince remplira un jour, au milieu des bénédictions dont il sera l'objet, une tâche difficile; il régnera dans l'esprit de V. A. R.

» Si notre pays a eu beaucoup à souffrir de phénomènes extraordinaires, ainsi que d'autres rapports et de changemens qui étoient hors de la sphère du gouvernement, nous pouvons néanmoins attendre, avec une confiance consolante, l'adoucissement de ces maux d'un prince dont la main paternelle a offert un prompt secours dans les malheurs qui ont fondu tout à coup



sur ses états, d'un prince qui considère le malheur dont est frappé chacun de ses sujets, même le dernier, comme le sien propre.

La reconnaissance que V. A. R. a exprimée solennellement pour les secours de l'étranger, est en même temps l'expression de nos sentimens.

Nous ressentons tous une grande joie de la déclaration par laquelle V. A. R. a annoncé qu'elle croyoit approcher du terme où les affaires de l'église catholique du pays seront réglées par les voies légitimes. Nous avons une pleine confiance que vous voudrez bien continuer à donner vos soins paternels à cette importante affaire, à ce besoin si généralement senti.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les communications qui doivent être portées par l'ordre de V. A. R. aux chambres sur tout ce qui a été fait, depuis la dernière assemblée, pour la liberté du commerce, l'agriculture, les fabriques, et d'autres objets qui sont essentiellement liés avec la prospérité publique.

Nous mettrons dans la discussion des projets de loi qui seront soumis aux chambres, et particulièrement de ceux qui concernent quelques dispositions importantes de l'acte constitutionnel, le calme et la circonspection que V.

A. R. est en droit d'exiger et le pays d'attendre de nous.

Il reste sûrement encore beaucoup à faire. Mais le bien ne se mûrit qu'avec lenteur.

Nous pouvons ainsi nous abandonner à la douce espérance, qu'après avoir commencé nos travaux d'une manière paisible, nous les continuerons dans un parfait accord, et nous les terminerons avec un heureux succès.

Que Dieu conserve V. A. R.!

Carlsruhe, le 26 février 1825.

A la demande de MM. les agens de la chambre des finances Lessmann et Abraham Herz Cohen à Hanovre, nous prenons aussi la liberté de réclamer la bienfaisance connue de nos estimables concitoyens, en faveur des malheureuses victimes des dernières inondations qui ont eu lieu sur les côtes de la mer du Nord, et dont l'affligeante détresse est au-dessus de toute expression. Les dons qu'on voudra bien nous envoyer, seront employés de la manière la plus conforme à leur but, et nous offrons de rendre compte de leur emploi.

Francfort s/M., le 25 février 1825.

Jacob-Frédéric Gontard et fils.

#### PENSIONNAT.

Madame d'Aubré, qui, depuis 13 ans, est à la tête d'un institut de jeunes demoiselles avantageusement connu, et situé précédemment rue du Pot-de-fer, vis-à-vis l'église Saint-Sulpice, à Paris, vient de transférer son établissement rue du Harlay, N° 9, au Marais, dans un local beaucoup plus vaste, et dans un des quartiers les plus salubres et les plus tranquilles de Paris. En déplaçant son pensionnat, M<sup>me</sup> d'Aubré y a fait plusieurs améliorations, qui tendent à perfectionner l'instruction de ses élèves dans toutes les parties de l'éducation, et à donner à celle-ci une direction aussi religieuse que morale. Elle est secondée dans l'enseignement par cinq maîtresses d'étude, sa fille et sa soeur. Cette dernière réunit à des talens distingués la connoissance de la langue allemande. Le prix de la pension est de 900 francs par an pour les élèves de Paris. Il est un peu plus élevé pour les pensionnaires des pays étrangers, à raison des difficultés plus grandes pour l'enseignement, et de la nécessité de leur fournir des meubles, du linge de lit et de table etc. Les élèves d'agrément, qui se paient à part, à un prix modéré, sont dirigées par les maîtres les plus distingués de la capitale.

Le premier supplément au catalogue d'abonnement de lecture de J. G. G. Schäfer, libraire au Casino, sur le Rossmarkt, vient de paraître.

A louer, pour la prochaine foire de Pâques, dans le quartier le plus fréquenté de la foire, Schnurgasse, Lettre G, N° 72, au coin de la Ziegelgasse, un beau et vaste local au premier, contenant 4 pièces, parmi lesquelles un salon très convenable pour la vente de schawls, quincaillerie et autres objets de manufacture. S'adresser au propriétaire, C. G. Besthorn.

Une française, parlant l'allemand, connoissant tous les ouvrages de son sexe, ayant les élémens de plusieurs talens, désireroit trouver une place de gouvernante près de jeunes personnes, ou dans un institut. Comme elle a dirigé le ménage d'une grande maison, elle prendroit également une place de ménagère. Elle donnera les renseignemens les plus satisfaisans sur sa moralité. S'adresser à M. Manuel, pasteur de l'église réformée française.

De l'Imprimerie de J. C. F. Diehl, rue de la Monnaie.

Du SAMEDI, 5 Mars 1825.

Suite de Londres, du 26 Février.

L'opposition qu'a éprouvée le plan de construire des quais sur la rive septentrionale de la Tamise, a fait renoncer à ce projet. Mais dans une assemblée tenue au commencement de la semaine, il a été résolu d'en construire sur la rive opposée.

Des spéculations dans les denrées coloniales ont fait hausser les cafés de 6 shel. par quintal, depuis hier, et les sucres de la Havanne, de 4 à 5 shel. Le safran, qui étoit tombé à 21 shel., est maintenant de 32 à 34.

M. O'Connell, député de l'association catholique d'Irlande, a assisté avant-hier à la chambre des pairs. On rapporte que le comte de Liverpool ayant désiré connoître sa personne, le duc de Leinster, pour la lui désigner, s'est approché de M. O'Connell; et lui a donné la main.

Chambre des pairs. — Séance du 24.

Le comte de Donoughmore présente une pétition signée par cent mille catholiques, qui demandent à être réintégrés dans l'exercice de tous les droits civils et politiques dont jouissent les autres sujets du Roi.

Je ne puis qu'être extrêmement flatté, dit le noble lord, du témoignage de confiance dont m'honore une portion si considérable mes compatriotes. Mais puisqu'il ne m'est pas possible aujourd'hui d'entretenir la chambre de l'objet de leurs réclamations avec toute l'étendue convenable, je la prie de fixer le jour où il lui plaira de m'entendre. Ces cent mille catholiques en représentent six millions. Le premier signataire de la pétition est aussi le premier vicomte d'Irlande. Quoique le noble marquis, vice-roi actuel de cette île, n'ait pas été dans le cas d'émettre son vote personnel à ce sujet, je ne crains pas d'avancer qu'il est loin d'être opposé aux vœux des catholiques. Assurément, on ne sauroit faire un éloge trop brillant des qualités et de l'administration du marquis de Wellesley; mais l'équité veut aussi que l'on reconnoisse qu'il est puissamment secondé par l'association catholique, et nominativement par ce respectable M. O'Connell, pour lequel, malgré toutes les calomnies dont il est l'objet, je professe autant d'estime que ses compatriotes ont de confiance en lui.

Le noble lord exprime le désir que l'on attende le retour du comte Grey, qui n'est pas à Lon-

dres, pour s'occuper de cette importante pétition. Elle est déposée sur le bureau par ordre de la chambre.

Le marquis de Lansdown présente une pétition plus remarquable encore: c'est celle des protestans de Dublin et des environs, qui demandent l'émancipation de leurs frères les catholiques.

Cette pétition, dit le noble marquis, n'est pas signée par cent mille individus, comme celle que vient de vous présenter le noble comte; mais je puis certifier à V. S. qu'elles y liront les noms de tout ce que l'Irlande compte de plus considérable parmi sa population protestante. Le duc de Leinster est à la tête de cette honorable liste; immédiatement après son nom, viennent ceux des comtes de Meath, de Downshire, de Westmeath, de Kingston, de Charlemont, enfin, de tous les irlandais qui s'intéressent au bonheur de leur patrie. Les tems sont passés où de fanatiques protestans ne vouloient voir que des objets de haine dans les catholiques. Aujourd'hui, tous les esprits éclairés et justes ne voient en eux que des millions de sujets du même Roi, que des hommes professant les saintes doctrines du christianisme, que des citoyens dévoués à l'état qui repousse leurs services.

On a prétendu que les capitalistes et les banquiers d'Irlande étoient généralement contraires aux catholiques: je tiens dans ma main la preuve éclatante de la fausseté de cette assertion insidieuse: la pétition est signée par l'élite du commerce, comme par l'élite de la noblesse.

Il est une considération particulière que je dois soumettre à V. S. Il ne s'agit pas ici d'une question théologique ou purement catholique: cette question est toute irlandaise. Les protestans comme les catholiques y sont également intéressés; il est tems qu'ils sachent enfin si leur pays jouira de cette tranquillité religieuse qui règne dans toutes les autres contrées du monde. Tôt ou tard, assurément, la cause des catholiques triomphera; mais il est à souhaiter que ce triomphe ait l'assentiment de la plus grande partie possible de la population protestante.

Le marquis de Downshire parle en faveur de la pétition: elle est déposée sur le bureau, après qu'il en a été fait lecture.

Lord Gort présente une pétition d'une ten-



dance contraire, signée par le lord-maire et les aldermen de Dublin. Il annonce qu'il est chargé d'une autre pétition de même nature, au nom de la corporation des marchands de Dublin, et que, parmi les signatures, on voit figurer celles de plusieurs seigneurs ou gentilshommes de province.

— Lord Holland demande comment il est possible que cette pétition soit signée par des gentilshommes, si elle est adressée par la corporation marchande.

— Lord Gort répond que cette corporation donne le droit de cité aussi bien que le conseil municipal, et qu'elle l'a conféré à plusieurs nobles.

— Le duc de Leinster dit qu'en effet il a reçu ainsi le droit de cité, mais qu'il n'a point signé la pétition.

— Le comte de Grosvenor fait observer que, d'après l'énoncé de lord Gort, on pourroit croire que la pétition anti-catholique a été signée par la totalité du corps des marchands, ce qui est formellement contraire à la vérité.

— La séance est levée, avec ajournement pour le jour suivant.

— La 3<sup>e</sup> lecture du bill dirigée contre l'association catholique d'Irlande, a été ordonnée à la majorité de 226 voix contre 96.

*Suite de Paris, du 28 Février.*

On transporte au château de Compiègne une grande quantité de meubles de la couronne, pour disposer les appartemens à recevoir le Roi. S. M. doit y faire quelque séjour avant de se rendre à Reims pour le sacre, ainsi qu'à son retour. On construit des écuries et des remises en planches, pour les chevaux et les équipages du Roi et de sa suite.

— Le beau sarcophage égyptien envoyé en France par M. Drovetti, consul-général de S. M. en Egypte, vient d'arriver à Paris. Il est de grès gris et son poids est estimé à trois cent cinquante quintaux. Deux charriots construits exprès à Lyon, l'ont transporté de Marseille dans la capitale. La cuve est couverte de scènes symboliques et d'inscriptions hiéroglyphiques en dehors et en dedans. Le couvercle est convexe à sa partie supérieure qui est également couverte de figures et d'inscriptions hiéroglyphiques. D'après une note communiquée par M. Champollion-Figeac, on voit par ces inscriptions que cette magnifique sépulture fut celle de Ousirphthaôr, fils de Taousôrpéthéki, et de dame Takisis; que le défunt étoit prêtre des dieux Ammon et Anubis, scribe du grand temple de Phtha à Memphis, et chargé du culte du Roi Psamméticus; il fut aussi prêtre d'Apis durant trois années. Le nom du Roi Psamméticus, de la 26<sup>e</sup> dynastie égyptienne, plusieurs fois répété

dans les inscriptions, donne la date du monument, et la porte vers l'an 650 avant l'ère chrétienne. Ce sarcophage a été trouvé dans les catacombes de Memphis.

— La chambre des députés a repris aujourd'hui la discussion du projet de loi sur l'indemnité. M. Duparc a présenté un article additionnel, destiné à prendre place entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> article. L'objet de cet article est d'assimiler aux biens-fonds et de comprendre dans l'indemnité les rentes purement foncières et toutes créances appartenant à un émigré, et ayant pour origine le prix d'une propriété foncière.

Les deux parties de cette proposition ont été rejetées à une immense majorité.

*De Paris, le 1<sup>er</sup> Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 105 fr. 75, et à 3 heures, à 105 fr. 80.

— La gazette de Lisbonne, du 12, annonce que, sur la démission de M. Pinheiro-Ferreira, nommé dernièrement ministre *ad interim* des affaires étrangères, le Roi a nommé pour le remplacer, également *ad interim*, M. de Mello.

Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a entamé la discussion sur l'article 2. Il y a sur cet article 21 amendemens, outre ceux de la commission. L'on a donné la priorité à celui de M. Lezardière.

*De Bruxelles, le 28 Février.*

On a célébré aujourd'hui le 28<sup>e</sup> anniversaire de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas. On annonce que le mariage de ce prince avec S. A. R. la princesse Louise de Prusse, aura lieu le 21 du mois prochain à Berlin.

La seconde chambre des états-généraux a adopté aujourd'hui, à l'unanimité, le projet de loi qui met à la disposition du gouvernement huit millions de florins, pour subvenir aux dégâts causés par les inondations.

*De Munich, le 28 Février.*

Le 26, la chambre des députés a été annoncée au Roi qu'elle étoit constituée. S. M. l'a reçue avec la plus grande bienveillance, et lui a exprimé sa confiance dans les lumières et la fidélité de la chambre.

Cette chambre a procédé hier au choix de ses comités.

Les dames ne seront plus admises dans les tribunes des chambres.

Il sera à l'avenir, dans chaque ville de garnison, célébré, les dimanches et fêtes, un service divin particulier pour les troupes.

*D'Augsbourg, le 2 Mars.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Semlin, le 17 février.* — « Le prince Milosch a adressé au commandant-général de notre ville les communications ci-dessous concernant les événemens de Serbie. Malgré cette déclaration, qui indique assez

clairement l'existence de ramifications étendues, on assure à Belgrade, que de petits corps d'insurgés parcourent encore isolément la Serbie. Voici la copie de la déclaration :

« Monsieur, vous serez sûrement déjà instruit des scènes désagréables qui ont eu lieu récemment dans ce pays. Convaincu que tout ce qui peut contribuer à son bien-être et au mien vous intéresse, je m'empresse de vous donner en peu de lignes une connoissance exacte de ces événemens. Il s'est trouvé plusieurs hommes qui ne voyoient qu'avec dépit la tranquillité dont ce peuple et moi nous jouissions depuis des années dans des tems critiques, et qui ne désiroient rien tant que de le troubler par tous les moyens possibles, et m'exciter, ainsi que le peuple, à une révolte contre la Sublime Porte. Ces hommes n'ont cessé depuis plusieurs années de faire tous leurs efforts pour m'engager à rompre avec cette puissance. Mais ils ne purent se flatter d'aucun succès auprès de moi, et ils furent obligés de voir échouer leurs plans et leurs projets. Après ces tentatives infructueuses, ils eurent enfin recours à celle de déterminer le district de Sémendria et une petite partie de celui de Kragejevaz à me forcer, les armes à la main, à me déclarer contre la Porte. Mais connoissant trop bien les intérêts de ce pays, aimant l'ordre et la tranquillité, et voyant que cinq sommations avoient été impuissantes pour ramener le calme et dissoudre les armemens, je résolus de rétablir, avec l'aide de Dieu, la tranquillité par la force des armes. Je réussis; une vingtaine de révoltés ont été pris, avec leur principal chef, l'ex-prêtre Milos Popovics, nommé aussi Diak, et son frère Milos, et ils ont été fusillés en présence de ceux qu'ils avoient égarés. On désarme les autres, et l'on rétablit ainsi l'ordre. Le commerce va reprendre son cours avec la même activité qu'avant ce désordre. Je vous prie de prendre notice de ce rapport, car V. Exc. a sûrement à coeur d'être exactement informée des faits.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Kragejevaz, le 23 février 1825.

« *Milosch Ohrenovics, Kajaz de Serbie.* »

*Trieste, 19 février.* — « Nous n'avons pas de nouvelles directes de la Morée; mais des lettres qu'on vient de recevoir de Venise, en date d'hier, annoncent que le bruit s'est répandu dans cette ville que Patras s'est rendu aux grecs. Ceux qui habitent la nôtre, attendent avec impatience la confirmation de cette importante nouvelle. »

*De Carlsruhe, le 2 Mars.*

Voici l'adresse de la première chambre des états :

« Monseigneur le Grand-Duc,

« Votre Altesse Royale a adressé, avec bienveillance et avec confiance, des paroles sublimes aux fidèles états de Bade. Nous en sommes pénétrés de reconnaissance, et c'est pour exprimer notre respectueuse gratitude, que nous approchons des pieds du trône.

« Nous reconnaissons et nous admirons tous les nobles efforts que ne cesse de faire V. A. R., en travaillant au bonheur de son peuple. Nous apprécions avec attendrissement et reconnaissance le haut prix des soins infatigables aux-

quels la patrie est redevable de bienfaits qu'elle ne peut payer de retour à V. A. R., que par une fidélité inviolable.

« Ce n'est pas seulement la reconnaissance qui nous enchaîne par un vif attachement à V. A. R., mais nous regardons comme un devoir doux à remplir, d'honorer le souverain dans votre auguste personne. Jamais la première chambre des états de Bade n'hésitera à suivre les principes qu'elle a toujours conservés comme un trésor; jamais elle ne franchira les limites que lui tracent la constitution, et avec elle les résolutions organiques de la diète germanique; jamais elle n'ambitionnera une plus belle gloire que celle de coopérer de toutes ses forces au bien-être de la patrie, qui implore la bénédiction du Ciel sur V. A. R. et sur toute son illustre famille.

« La chambre fidèle voit, dans le précieux gage d'amour que la Providence a accordé pour leur bonheur à V. A. R. et à tout le grand-duché, une nouvelle garantie de la bénédiction divine qu'elle répand sur la maison de Bade d'une manière qu'on ne peut méconnoître. La Providence a fait éclore d'une forte branche de la tige de votre illustre maison un bouton vigoureux. Puissé ce tendre rejeton prospérer, et ombrager un jour de son amour, notre patrie, au sein de la paix. Il retrouvera chez nos enfans l'amour et la fidélité qui lient à jamais et d'une manière indissoluble les sujets du grand-duché à leur dynastie.

« Mais à la joie la divine Providence fait succéder les peines. Des inondations sans exemple ont étendu la dévastation sur de nombreux districts de notre patrie. Si des ressources bornées n'ont pas permis de cicatrizer toutes les plaies, de sécher toutes les larmes, on a cependant fait beaucoup pour réparer le dommage. Nous avons été profondément touchés des sentimens généreux d'humanité et d'intérêt que V. A. R. a manifestés à ce sujet. Recevez, Monseigneur, par l'organe de votre fidèle chambre l'expression de la vive reconnaissance de tout le pays, qui a ressenti encore dans ce cas votre bonté paternelle par de sages dispositions et des bienfaits. Si V. A. R. a reconnu par un honorable témoignage le noble zèle avec lequel nos concitoyens et l'étranger ont compati à notre grande détresse, nous suivons ce sublime exemple, en exprimant aussi à cet égard avec attendrissement la reconnaissance la plus sincère.

« La persuasion de la bienveillante sollicitude que V. A. R. étend sur tous ses sujets, sans distinction de croyance, met les habitans catholiques du grand-duché de Bade dans le cas d'espérer que, par suite des négociations avec la

Du DIMANCHE, 6 Mars 1825.



Saint-Siège, une partie si considérable du pays aura bientôt la satisfaction de voir fixer ses rapports ecclésiastiques, avantage dont elle est malheureusement privée depuis longtemps.

» Nous recevrons avec une respectueuse reconnaissance les communications que vous avez daigné nous annoncer sur ce qui est relatif à la liberté du commerce, à son activité dans l'intérieur, aux moyens de faciliter l'exploitation du sel, de favoriser l'agriculture, l'industrie et les fabriques, et de maintenir l'ordre dans l'administration de l'état. Nous savons d'avance que la grande activité et la ferme volonté de V. A. R. amèneront à une heureuse fin beaucoup de ce qui reste encore à faire.

» Nous discuterons avec la prudence convenable et avec impartialité les projets de loi et les propositions que vous nous annoncez; nous vous donnons surtout l'assurance la plus solennelle, que dans tous nos discours et dans nos résolutions, V. A. R. trouvera la fidélité dans laquelle nous n'avons jamais chancelé, et dans laquelle nous ne chancelerons jamais.

» Monseigneur, c'est dans ces sentimens que nous commencerons en paix nos travaux, et que nous les continuerons avec un parfait accord; et si nous pouvons bientôt présenter à V. A. R. un heureux résultat de nos efforts, votre satisfaction et la conviction d'être restés fidèles au principe monarchique, seront notre plus belle récompense.

» Carlsruhe, le 27 février 1825. »

— Le gouvernement a fait présenter, le 26

février, à la seconde chambre le projet de loi ci-dessous :

Art. 1<sup>er</sup>. Les députés des seigneurs fonciers, des universités, des villes et des bailliages à l'assemblée des états, sont élus pour 6 ans. Ce terme expiré, tous les députés élus sortiront, et il en sera de même tous les six ans, à moins que les chambres n'aient été antérieurement dissoutes.

Les dispositions de cette loi s'étendent aussi aux membres élus pour l'assemblée actuelle des états.

2. L'assemblée des états doit se réunir tous les 3 ans.

3. Dans la règle, le budget sera décrété pour 3 ans.

HENNECART, Rédacteur.

A V I S.

A la demande de MM. les agens de la chambre des finances Leffmann et Abraham Herz Cohen à Hanovre, nous prenons aussi la liberté de réclamer la bienfaisance connue de nos estimables concitoyens, en faveur des malheureuses victimes des dernières inondations qui ont eu lieu sur les côtes de la mer du Nord, et dont l'affligeante détresse est au-dessus de toute expression. Les dons qu'on voudra bien nous envoyer, seront employés de la manière la plus conforme à leur but, et nous offrons de rendre compte de leur emploi.

Francfort s/M., le 25 février 1825.

Jacob-Frédéric Gontard et fils.

\*\* M. Lewin, maître de ballets pantomimes de Vienne et de Paris, et récemment de Londres, a l'honneur de prévenir le Public, que, lundi 7 mars, sa société donnera, sur le théâtre d'Offenbach, le ballet pantomime intitulé: La Clef d'or, ou Arlequin Bombardé.

\*\* Une personne qui a une voiture de voyage très-commode, cherche un compagnon de voyage pour aller, à frais communs, en poste à Hambourg, et partir dimanche ou lundi; s'adresser au Cigne Blanc, N<sup>o</sup>. 5.

\*\* A vendre un joli landaulet anglois, dans le meilleur état, et ayant d'excellentes roues neuves et des essieux dits patent, à double chapeau. S'adresser Untermainthor N<sup>o</sup>. X.

\*\* Une demoiselle, âgée de 32 ans, d'une très-bonne famille française, en état d'enseigner sa langue qu'elle sait par principes, possédant plusieurs talens d'agrément, et connaissant parfaitement tous les ouvrages de son sexe, desire se placer comme gouvernante de jeunes demoiselles, ou comme dame de compagnie; au besoin, elle se livreroit aux soins du ménage. Elle est munie de bons certificats qui attestent sa moralité et ses talens. S'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\* On peut se procurer chez le sousigné, au cours le plus équitable, des billets pour la 1<sup>re</sup> classe de la grande loterie royale du Syndicat des Pays-Bas, dans laquelle il y a à gagner les lots de fl. 300,000, 200,000, 2 fois 100,000, 75,000, 60,000, 50,000, 40,000, 25,000, 20,000, 3 fois 15,000, 8 fois 10,000, 8000, 6000, 12 fois 5000, 2 fois 4000, 3 fois 3000, 13 fois 2500, 18 fois 2000, 105 fois 1000, etc. Le tirage de la 1<sup>re</sup> classe commencera le 1<sup>er</sup> mai 1825. L'offre aussi à 18 florins des billets pour cette même classe, lorsqu'on renoncera aux gains inférieurs jusqu'à 50 fl. inclusivement, des promesses pour les demi-billets, à 9 fl., des tiers à 6 fl., et des quarts à 4 fl. 30 kr. Je donne gratis les plans détaillés de cette loterie.

J. N. Trier, à Francfort s/M.

Suite de Londres, du 26 Février.

Le capitaine Franklin, le docteur Richardson, et leur suite, se sont embarqués le 23, à Liverpool, à bord du brick le *Columbio*, aux acclamations de la multitude. On a calculé qu'ils mettroient environ un an pour arriver au lieu de leur découverte.

Chambre des communes. — Séance du 22.

M. Goulburn fait la motion que la chambre se forme en comité, pour entendre la troisième lecture du bill contre les associations illégales d'Irlande.

— M. Hume prend aussitôt la parole :

« Le bill qui nous occupe, dit-il, est injuste et cruel. Semblable à d'autres actes, c'est une concession que veut arracher à cette chambre la faction protestante qui domine en Irlande, quoiqu'elle n'y soit que dans la proportion d'un septième. Ne voyons-nous pas en effet que parmi les employés de l'accise qui sont au nombre de 355, il n'y a que six catholiques, et qu'on n'en compte que 14 parmi les 196 employés des douanes, c'est-à-dire que sur 551 emplois à la solde du gouvernement, il n'y en a que vingt que l'on ait bien voulu abandonner aux catholiques, quoiqu'ils soient six fois plus nombreux que les protestans. De cette outragante partialité, il résulte évidemment que les ministres ont violé le serment qu'ils ont prêté en entrant en place, d'agir comme de fidèles conseillers, en tout ce qui concerne les intérêts et le bien-être des sujets de S. M. Une politique plus éclairée et plus humaine nous eût épargné la dépense d'un million et demi sterling (37,500,000 fr.) que nous coûte l'entretien d'une armée pour tenir les mécontents d'Irlande sous le glaive. Tant d'imprévoyance unie à tant d'oppression ne semblent-elles pas calculées pour jeter les catholiques dans le désespoir, et les pousser à obtenir de nos ennemis du continent cette portion de liberté qu'ils accordent à leurs sujets protestans ? »

M. Hume, pour conclure, demande qu'il soit ajouté au bill une clause qui astreigne tout sujet entrant en fonction, à prêter serment qu'il ne fait partie d'aucune association défendue par la loi. De cette manière, les membres des sociétés orangistes seront exclus comme ceux des sociétés catholiques, et cette parité de trai-

tement fera disparaître tout ce que le bill a d'odieux.

— L'orateur fait observer à M. Hume que sa motion n'est point selon les formes. Il s'engage à ce sujet une discussion entre ces honorables membres et M. Rice. La motion est rédigée plus régulièrement.

— M. Goulburn la combat, en disant que, si elle a pour objet d'empêcher le gouvernement d'employer des membres de sociétés secrètes, il y auroit toujours mille moyens d'é luder la loi.

— M. Hutchinson déclare qu'à ses yeux les ministres qui ont osé proposer le bill, ont encouru le mépris et la haine de tous les honnêtes gens. La dégradation et la misère des catholiques irlandais sont telles, que tout moyen qu'ils emploieront pour en sortir devra être réputé légitime. L'honorable membre avoue que, pour sa part, il regarde comme des martyrs tous les irlandais qui ont succombé dans l'insurrection de 1798. (*Ecoutez ! écoutez !*)

— M. Plunkett pense, comme M. Hume, qu'il seroit dangereux de confier les emplois à des membres de sociétés illégales quelconques; mais il trouve le serment proposé contraire à tous les principes d'une saine législation.

— M. Denman est du même avis relativement à la clause du serment.

— M. Peel, ministre de l'intérieur, assure que, loin de vouloir employer des individus affiliés à des sociétés secrètes, le gouvernement destituerait sur-le-champ tout employé qui seroit convaincu d'appartenir à une société orangiste et publique.

— M. Hume répond que lord O'Neill, chef d'une société orangiste, occupe une place importante, et que, dernièrement encore, l'alderman Darley a été gratifié d'un emploi de 700 liv. sterl. (17,500 fr.)

La troisième lecture du bill est remise à la séance suivante.

Séance du 24.

Sir John Newport présente une pétition des catholiques de la ville et du comté de Waterford contre le bill relatif à l'association de Dublin. L'honorable membre fait remarquer qu'à la tête des pétitionnaires sont des propriétaires qui ont pour plus de 200 mille liv. sterl. (5 millions), de biens-fonds.

— M. Abercromby est chargé, par les nombreux habitans de la paroisse St.-André, de Dublin, de réclamer contre toute mesure qui pourroit priver le pays des travaux bienfaisans de l'association catholique.

L'honorable membre saisit cette occasion pour s'élever contre une assertion des protestans du comté d'Athlone, qui ont osé avancer que l'association catholique protégeoit les perturbateurs du repos public, tandis que S. M. elle-même, dans son discours, avoit déclaré que l'Irlande jouissoit d'un calme parfait.

— Sir John Newport fait remarquer avec autant de force les contradictions du langage des protestans. Il s'offre à les faire démentir par un document émané du vice-roi d'Irlande lui-même.

— Le ministre de l'intérieur dit que, quelque soit la nature de ce document, il sera remis au comité qui s'occupe d'un rapport sur l'état de l'Irlande.

— Sir Thomas Lethbridge répète une partie des imputations qui ont été faites à l'association.

— M. Hume lui répond que les voix qui s'élèvent de toutes parts en faveur des catholiques lui prouvent assez que la masse de la nation angloise regarde enfin la cause des citoyens de ce culte comme celle de l'empire entier. (Écoutez!) « Malgré les placards, ajoute l'honorable membre, dont toutes les rues sont tapissées pour exciter les protestans à rédiger des pétitions contre les catholiques, ces pétitions ne sont signées, pour la plupart, que par des membres du clergé anglican. Au reste, ils agissent sensément, car l'ordre de choses actuel leur assure d'assez gros avantages. Il est naturel qu'ils craignent de les perdre. » (Rire général.)

— M. Peel, ministre de l'intérieur, dit qu'il sait fort bien que c'est lui qu'on accuse de faire afficher des placards contre les catholiques; mais il assure qu'il est incapable d'un tel procédé.

— Les pétitions seront imprimées.

— La 3<sup>e</sup> lecture du bill dirigé contre l'association d'Irlande a été précédée de quelques discours peu remarquables, parce que la matière avoit été totalement épuisée dans les deux discussions précédentes. Elle étoit à peine ouverte cette fois, que les cris de clôture (*question*) se faisoient entendre de toutes parts. M. Goulburn et le ministre de l'intérieur ont cependant reproduit une partie de tous les griefs allégués contre l'association catholique.

M. Brougham les a tous réfutés avec une grande force, quoique sans succès, et il a terminé son discours par ces mots: « La mesure que vous allez prendre va ravir à l'Irlande la tranquillité dont elle étoit redevable à l'association catholique. Le mal que vous ferez est à

peu-près sans remède. L'association catholique seule sera atteinte par le bill, et les orangistes continueront à s'assembler en secret. Oni, je le répète, la loi nouvelle est un acte monstrueux, abominable. Je n'ai donc plus qu'une prière, ma dernière supplication à vous adresser: Rappelez-vous mardi prochain ce que vous aurez fait ce soir, et en songeant aux actes de dévotion (*madness*) que vous aurez commis, expiez vos fautes, sauvez l'Irlande et ce pays même, en accordant aux catholiques irlandais l'émancipation qu'ils vous ont si souvent vainement demandée! » (Écoutez! écoutez!)

De Pétersbourg, le 19 Février.

Le 15, à l'occasion de la fête de S. A. I. Mme la grande-duchesse Anne, princesse d'Orange, on a chanté le *Te Deum* dans la chapelle du château et dans toutes les églises de la capitale. Le soir, la famille impériale a honoré le spectacle russe de sa présence. On a donné la tragédie de *Pojarsky*, et le ballet de *Zephyre et Flore*.

— Le lendemain, l'on a également célébré l'anniversaire de la naissance de S. A. I. Mme la grande-duchesse Marie, grande-duchesse héritière de Saxe-Weimar. Il y a eu le soir grand bal masqué au palais d'hiver, et souper à l'Hermitage.

— Le même jour, à une heure, M. le comte de la Ferronnays, ambassadeur de France, a eu l'honneur d'être admis à l'audience de l'Empereur et de lui présenter ses nouvelles lettres de créance. S. Exc. a, eu ensuite des audiences de S. M. l'Impératrice mère et de L. A. I. les grands-ducs et les grandes-duchesses.

— L'Empereur a adressé, le 7 janvier, l'oukase ci-dessous au sénat dirigeant:

« Considérant que plusieurs productions de la Turquie, prohibées par le tarif existant, sont devenues indispensables à ceux de nos sujets qui professent la religion mahométane, par suite de l'habitude qu'ils ont dès longtems contractée d'en faire usage, et voulant prévenir toute tentative de leur introduction en contrebande, nous ordonnons: Les marchandises d'origine turque, désignées dans le tableau ci-annexé, pourront être importées par les ports de Théodosie et de Kerich, en payant les droits de douane, fixés dans le dit tableau.

« Le sénat dirigeant ne négligera pas de prendre les mesures convenables pour l'exécution du présent.

À LEXANDRE.

De Vienne, le 27 Février.

S. A. M. le prince de Metternich part demain pour aller à Paris voir la princesse son épouse, dont la santé est chancelante.

Il paroît que le départ de la cour pour l'Italie n'aura lieu qu'après les fêtes de Pâques.

Suite de Paris, du 1<sup>er</sup> Mars.

Le Roi vient de conférer la décoration de l'ordre de Saint-Louis à M. le marquis de Campo-Sagrado, à raison de l'honorable conduite qu'il a tenue dans les fonctions de capitaine-général de la principauté de Catalogne.

— On lit dans l'*Etoile* l'article ci-dessous:

« Tous les journaux, ceux de Paris, des départemens, et même des pays étrangers, se sont donné le mot pour répandre de grandes nouvelles:

« Le *Courrier* anglois nous parloit hier d'une déclaration de guerre des Etats-Unis contre l'Espagne, et le *Courrier François* dit que, peut-être, c'est la nomination du général Jackson à la présidence en Amérique, qui a donné lieu à ce bruit qui a couru à Londres.

« L'*Indicateur* de Bordeaux annonce que l'isle de Cuba s'est déclarée indépendante, et qu'elle s'est jointe au gouvernement du Mexique.

« Le *Mémorial Bordelais* parle de la prochaine arrivée en Espagne de plusieurs régimens français.

« Le *Journal des Débats* est disposé à croire à un congrès à Paris, pour prendre quelque résolution à l'égard des nouveaux états américains.

« Le *Journal du Commerce* nous parloit dernièrement d'une flotte française qui alloit croiser dans l'Archipel.

« Toutes ces nouvelles, qui amuseront sans doute quelques politiques de café, auront le sort de tant d'autres que ces mêmes journaux nous ont débitées. Nous conseillons les lecteurs de ces gazettes à suspendre leur opinion sur tant d'événemens, et en général de faire subir quelques jours d'épreuve à toutes les nouvelles de ce genre: cela suffira pour les guérir de l'envie d'y croire désormais.»

— La même feuille annonce qu'une épidémie violente vient de se déclarer à Napoléon de Romanie, qu'elle y fait les plus grands ravages, et que l'on craint que ce ne soit le terrible fléau connu sous le nom de Cholera-morbus. (Le *Spectateur-Oriental* annonce aussi qu'il règne des maladies à Napoléon de Romanie; mais il les attribue à la disette de vivres qu'on y éprouve. (V. notre N<sup>o</sup>. 55.)

— L'amendement de M. de Lezardière, qui est maintenant soumis à la discussion de la chambre des députés, est ainsi conçu:

« Cette indemnité sera partagée entre tous les départemens du royaume dans la proportion du tableau ci-annexé.

« Dans chaque département, la somme nécessaire

pour faire le paiement des indemnités dues à raison des articles 3 et 4 ci-après, sera d'abord prélevée.

« Le reste de la part afférente à chaque département sera partagé en quatre portions égales, dont trois sont destinées à être réparties entre tous les autres ayant-droit à l'indemnité dont les biens, situés dans le département, ont été confisqués et vendus.

« Cette répartition se fera au marc le franc du capital établi par une nouvelle estimation desdits biens, qui aura lieu de la manière indiquée ci-après.

« Le quart restant formera un fonds commun qui sera distribué entre tous les départemens, de manière à rétablir autant que possible l'égalité proportionnelle dans la répartition de l'indemnité. Cette nouvelle répartition sera réglée par une loi.

« L'estimation des biens est fixée à cent fois le principal de la contribution foncière de 1824.

« A l'effet d'opérer cette évaluation, il sera créé dans chaque chef-lieu de département une commission présidée par le préfet, et composée d'autant de fois trois membres qu'il y aura de sous-préfectures dans le département.

« Les directeurs des domaines et des contributions directes en font partie, avec voix consultative seulement.

« Les membres de cette commission seront nommés par le Roi, sur une liste triple de candidats, dont un tiers sera désigné par le conseil-général et les deux autres par les conseils d'arrondissement.»

— Quelques vieux tableaux qui étoient depuis longtems dans l'ancien hôtel des finances, ont été rétablis au Musée royal, auquel ils appartenaient. L'un d'eux, couvert d'une crasse épaisse, étoit presque entièrement méconnaissable; après avoir été nettoyé et restauré par M. le comte de Forbin lui-même, il a été reconnu pour un magnifique Claude Lorrain, estimé plus de 50,000 fr. Ce chef-d'œuvre du célèbre paysagiste enrichira la collection de la grande galerie.

— Feu M. le duc de Feltré avoit eu l'intention de faire établir une carte de France par divisions militaires; la retraite de ce ministre avoit fait ajourner ce projet; on vient de le reprendre; on a formé à cet effet une commission composée de M. le général la Chasse le Verigni, MM. les colonels Jacotin et Muriel, et M. Poisson, géographe.

— On mande de Calais, que plus de trois cents ouvriers sont constamment occupés aux travaux de la digue de Sangatte. Déjà la moitié de la digue est terminée, et tout annonce, que pour les marées de l'équinoxe, cette réparation provisoire présentera momentanément toute sécurité pour le pays. On a trouvé dans le pied de la digue une grande monnaie d'argent d'Edouard III, et une du même métal d'Henri VIII; plusieurs médailles romaines en petit bronze, de divers empereurs, tels que Constantin, Trajan, Valentinien, Maxence, etc., etc., et deux vases romains en terre noire.

— Papavoine s'est pourvu le 1<sup>er</sup> de ce mois en cassation.

*De Paris, le 2 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 106 fr., et à 3 heures, à 106 fr. 20.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a rejeté, à une assez forte majorité, l'amendement de M. de Lézardière. Ceux de MM. Durand d'Elcourt, de la Pasture, Becquey de la Caussade et Duhamel, ont eu le même sort.

*De Bruxelles, le 1<sup>er</sup> Mars.*

Hier, dans la séance de la seconde chambre, on a fait lecture d'un message de la première chambre, portant qu'elle a adopté le projet de loi sur la cessation du cours légal des monnoies françaises.

M. d'Otronge dit qu'il lui paroît impossible de ne pas prendre notification de ce message, puisqu'il vient incontestablement de la première chambre; mais que, comme l'on sait par la notoriété publique que, dans la séance du 13 janvier, il y a eu parité de voix, ce qui entraîne le rejet du projet, il croit devoir en faire la remarque, afin qu'on n'infère rien du silence de l'assemblée à cet égard, et qu'on ne puisse à l'avenir se prévaloir de cet antécédent, si pareil cas se représentait.

Plusieurs membres demandent qu'il soit fait mention au procès-verbal de l'observation de M. Dotrengé, à la suite de la prise pour notification. Il s'engage alors une longue discus-

sion, à la suite de laquelle la chambre décide que la communication de la première chambre sera prise purement et simplement pour notification.

*D'Hanovre, le 2 Mars.*

A la première nouvelle qu'ont reçue à Berlin le duc et la duchesse de Cumberland, des désastres causés par l'inondation, L. A. R. ont adressé au comité central une assignation de 400 liv. st.

L'on continue de travailler avec la plus grande activité au rétablissement des routes et à la réparation des digues. La plus grande partie des routes sont déjà remises en état. Le 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Emden, fournit tous les jours un détachement de 40 hommes, commandé par ses propres chefs, pour travailler aux digues.

HENNECART, Rédacteur.

*Répertoire du Théâtre national de Francfort.*

Mardi 8. *Tony*, drame, et les *Listes de Loterie*, comédie.

Mercredi 9. *L'Italienne à Alger*, opéra.

Jeudi 10. *Hermann et Dorothee*, drame. *Je ne me trompe jamais*, comédie.

Samedi 12. *La Neige*, opéra.

Dimanche 13. *Le Moulin du Diable*, opéra.

Lundi 14. (Au bénéfice de M<sup>lle</sup> Lindner.) *Etre et Paroître*, (*Schein und Seyn*), comédie en 5 actes.

*Vente de gravures et d'objets d'art.*

Le 7 mars prochain et jours suivans, on vendra publiquement, au plus offrant, et contre argent comptant, dans le bâtiment de derrière de la maison Lettre E, N<sup>o</sup>. 138, grande rue de Bockenheim, une collection très-considérable et aussi nombreuse que rare de gravures et de dessins de toutes les écoles, de livres d'estampes, livres et instrumens de physique, provenant de la succession de feu M. G. Mappes. On peut se procurer le catalogue raisonné de cette belle collection chez M. L. F. G. Prestel, et dans tous les magasins de librairie et d'objets d'art, ainsi que chez MM. Mannberger et Kuhn, l'un greffier faisant la vente, l'autre contracteur, qui reçoivent tous des commandes et se chargent de commissions.

Francfort le 20 janvier 1825.

J. G. Klebinger.

\* \* Un négociant desire trouver une place dans une voiture, pour aller directement, en poste à frais communs, à Vienne, et partir le 12 du courant; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\* \* Le soussigné, nouveau propriétaire de l'hôtel du Landsberg, a l'honneur de prévenir le Public, qu'il continue de loger des voyageurs et de tenir table d'hôte, et qu'outre le service le plus prompt et le plus exact, on y trouvera des vins purs, des mets bien apprêtés, des chambres bien garnies, et des écuries très-commodes, le tout à des prix raisonnables, et, autant qu'il ose se flatter, à l'entière satisfaction de ceux qui voudront l'honorer de leur confiance. Francfort s<sup>m</sup>. le 31 janvier 1825.

Jacob Frédéric Winter, ci-devant premier sommelier à l'hôtel du Cigno-Blanc.

\* \* A louer pour la foire prochaine et les suivantes, à raison de fl. 60 par foire, un magasin et un logement situés dans la meilleure position de la Schnurgasse, Lettre H, N<sup>o</sup>. 53.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnoie.

N<sup>o</sup>. 66.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du LUNDI, 7 Mars 1825.

*De Londres, le 1<sup>er</sup> Mars.*

Les catholiques de Londres ont tenu, le 26 février, une assemblée générale, à l'effet de rédiger une pétition à la chambre des pairs, pour les supplier de ne point adopter le bill qui vient de passer à la chambre des communes contre l'association catholique de Dublin. Le duc de Norfolk, grand-maréchal d'Angleterre, présidoit l'assemblée. Le projet de pétition a été adopté à l'unanimité.

Les consolidés sont à 94 <sup>1</sup>/<sub>8</sub>.

*De Vienne, le 28 Février.*

Conformément à la patente du 31 mars 1818, on fera demain, avec les formalités accoutumées, le 33<sup>e</sup> tirage des anciennes obligations de la dette de l'état, portant intérêt en papier-monnoie.

*De Madrid, le 22 Février.*

M. d'Oubril, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie, a eu l'honneur de remettre au Roi notre seigneur, le 19 de ce mois, une lettre autographe de son souverain.

Le même jour, le chargé d'affaires d'Angleterre a été admis en présence de S. M. pour lui présenter une lettre du Roi son maître.

— Il y a eu, le 20, une revue générale des volontaires royaux dans la Pradera de los Guardias. Le Roi, dont la santé est parfaitement rétablie, a honoré cette revue de sa présence. La Reine accompagnait S. M.

Le Roi fait chaque jour une promenade en voiture, et cet exercice a contribué beaucoup au rétablissement de sa santé. Vers le milieu du mois prochain, S. M. se rendra à Aranjuez.

— On lit dans notre gazette l'article ci-dessous :

» Si les journaux français qui s'attachent à protéger et à organiser la faction révolutionnaire se bornoient à soutenir leurs principes malveillans, nous n'en ferions aucun cas, parce que leurs doctrines peuvent faire du mal dans quelques pays, mais non dans le nôtre; mais comme ils ne cessent de tromper la bonne foi de leurs lecteurs par des relations calomnieuses, nous devons signaler la bassesse de leurs inventions bien dignes des démagogues.

» Suivant ces journaux, les voleurs, les assassins et les conspirateurs qui viennent d'être frappés par le glaive de la loi, sont des victi-

mes innocentes. Ont-ils donc oublié que des assassinats juridiques ont été commis en Espagne, à une seule époque, c'est-à-dire sous le règne des cortès? Ne se souviennent-ils plus du brave Elio; du fidèle Goiffieux, et de tant d'autres victimes de la barbarie révolutionnaire?

» Un capitaine de navire est poursuivi comme un des principaux chefs dans l'affaire de la grande contrebande qu'il s'agissoit d'introduire par les côtes de Valence, sans compter les autres projets révolutionnaires; aussitôt un journal français s'empare de cet événement, l'arrange à sa façon, et ose avancer que ce capitaine est poursuivi pour avoir sauvé des gens qui fuyoient.

» Nous n'en finirions jamais si nous voulions démentir toutes les nouvelles libérales que les journaux français publient sur l'Espagne; elles sont toutes fausses ou défigurées. Ce qui nous console, c'est que cette conduite et les desirs manifestés si souvent pour que la France intervienne dans le gouvernement de la péninsule, ne prouvent que la foiblesse de nos ennemis, dont les principes ne feront pas beaucoup de progrès dans notre pays, parce que le peuple, souverain suivant eux, ne veut plus l'être, ne reconnoît d'autre chef que son bien-aimé souverain, et est plus que jamais disposé à faire justice de tous ceux qui voudroient tenter quelque entreprise contre le trône.

*Suite de Paris, du 2 Mars.*

Le ministre de l'intérieur a présenté hier à la chambre des pairs deux projets de loi déjà adoptés par celle des députés, et relatifs, l'un à la circonscription électorale du département des Vosges, et le second aux droits de navigation.

Dans la même séance, la chambre a adopté, à une immense majorité, trois projets de loi qui n'ont qu'un intérêt local.

— Le Constitutionnel publie une pétition présentée à la chambre des pairs par M. Rochon de Valette, l'un des présidens de la cour royale de Limoges, et dans laquelle le pétitionnaire, qui déjà s'étoit adressé pour le même objet à la chambre des députés, se plaint de ce qui s'est passé aux élections du département de la Creuse. Il termine ainsi sa pétition :

» Je supplie donc V. S. d'user de la faculté



que leur donne l'article 19 de la charte, pour prier Sa Majesté de proposer, 1<sup>o</sup>. un projet de loi qui confie la formation des collèges électoraux à un jury composé de fonctionnaires inamovibles, ou d'un nombre des citoyens les plus imposés de chaque département, tels qu'ils seront désignés par la voie du sort, dans une réunion publique de toutes les autorités du chef-lieu; 2<sup>o</sup>. un autre qui déclare que, nonobstant l'art. 75 de la constitution de l'an 8, tout citoyen a la faculté de poursuivre sans autorisation préalable, devant les tribunaux, les agens secondaires du gouvernement qui attenteroient à ses droits politiques comme à ses droits civils.»

— «Un journal libéral, dit la *Gazette de France*, vient de servir d'un moyen très-ingénieux pour diminuer le nombre des partisans de l'indemnité. Il ne s'est pas donné la peine d'en discuter la justice, ou d'en contester la nécessité; il a fait mieux: afin d'effrayer sur la quotité de la restitution, il a calculé combien de voitures seroient employées à contenir le capital de l'indemnité, et il a trouvé qu'il ne falloit rien moins qu'une chaîne de *cinq mille* voitures attelées de deux chevaux et chargées chacune de deux milliers pesant d'argent.» Nous voulons bien croire à l'exactitude de ce calcul; mais, en le supposant exact, nous ferons à l'argument du journaliste une réponse bien simple. Comme l'indemnité n'offre aux spoliés que le remboursement d'une partie de la spoliation, que cette partie égale à-peu-près le tiers de ce qui leur seroit dû dans la plus rigoureuse justice, il s'ensuit que la valeur des biens pris aux émigrés et confisqués sur les condamnés, des biens dont les gouvernemens révolutionnaires ont dépouillé leurs véritables propriétaires, que cette valeur, dis-je, rempliroit une chaîne de *quinze mille* voitures attelées de deux chevaux et chargées chacune de deux milliers pesant d'argent. Ce ne sont pas ceux qui *rendent*, mais ceux qui *prennent*, qu'il faudroit effrayer sur les suites de leur action.»

*De Paris, le 3 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 106 fr. 70, et à 3 heures, à 106 fr. 55.

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres; M. le Dauphin y a assisté.

— La santé de M<sup>me</sup> la princesse de Metternich continue de donner les plus vives inquiétudes. On croit que le prince son époux est parti hier de Vienne.

— Dans ses séances d'hier et d'aujourd'hui, la chambre a rejeté les amendemens de MM. de Kergariou, de Lacaze, Du Chesnay et Martin de Villers.

*De Brême, le 1<sup>er</sup> Mars.*

M. le docteur Olbers a récemment fait publier ce qui suit:

«J'ai appris avec beaucoup de peine, que mon annonce sur la haute marée (*Springfluth*) qui pouvoit avoir lieu le 4 ou le 5 mars, d'après la situation de la lune, avoit produit des craintes excessives, tandis qu'elle n'avoit pour objet que de recommander des mesures de précaution. D'après le cours régulier de la lune, et les théories sur cet objet, les fortes marées, telles qu'elles ont été calculées pour le 5 mars, reviennent tous les 4 ou 5 ans, et elles ont ainsi eu lieu pendant des siècles sans causer de dommages considérables sur nos côtes, lorsqu'elles n'étoient point accompagnées de tempêtes. C'est de cette dernière circonstance que dépend principalement l'effet de la marée, et les vents la font d'autant plus monter sur nos côtes, que leur direction s'éloigne moins du Nord-ouest, et que la partie de la mer du Nord qu'ils mettent en mouvement est plus considérable. C'est pourquoi une violente tempête a déjà soulevé fait monter les marées à une hauteur extraordinaire et désastreuse, tandis que, d'après la situation respective du soleil et de la lune, elles ne devoient être qu'insignifiantes. Ce qu'on peut encore citer comme une preuve rassurante qu'il est rare qu'une tempête coïncide avec les fortes marées, c'est que la plupart des marées orageuses et funestes aux côtes de la mer du Nord, du Danemark et de la Hollande, dont l'histoire nous a conservé le souvenir, ne sont point arrivées, d'après des recherches qu'on a faites sur cet objet, à l'époque des nouvelles et pleines lunes, par conséquent n'ont point coïncidé avec ces phases qui amènent ordinairement les hautes marées. Telles furent la marée du jour de Noël 1717, et la marée orageuse du 11 septembre 1751, dont le Holstein eut particulièrement à souffrir. Mais si une marée doit déjà être forte à cause de la position du soleil et de la lune relativement à la terre, elle peut à plus forte raison être portée à une hauteur extraordinaire par une tempête; ainsi il paroît que l'ouragan du Nord-ouest, qui, d'après tous les rapports, a régné le 3 et le 4 février sur la plus grande partie de la mer du Nord, et qui avoit pris naissance à son extrémité la plus septentrionale, a suffi en se réunissant avec la forte marée (*Springfluth*) pour causer le terrible désastre dont nos côtes ont souffert, sans que pour l'expliquer il soit nécessaire d'admettre un tremblement de terre, phénomène si non entièrement inconnu, du moins très-rare dans nos contrées, et qui, en outre, s'il eût été assez fort pour soulever les flots sur un espace aussi étendu, n'auroit pas manqué d'être

sensible en Angleterre, en Ecosse et en Norwège.»

*De Berlin, le 2 Mars.*

Le Roi a daigné confirmer par un acte autographe la nomination de M. le conseiller-privé actuel comte Spiegel de Desenberg à l'archevêché de Cologne.

S. M. a adressé, le 9 février, au ministère d'état l'ordre de cabinet ci-dessous:

«Comme il s'est élevé des doutes sur la question de savoir, si dans les villes de la province de Saxe, où les magistrats, en cas de vacance d'une place dans la magistrature, complètent eux-mêmes leur nombre par le choix de nouveaux membres, les députés des villes aux assemblées provinciales doivent être élus d'après le règlement contenu dans le §. 12 de la loi du 27 mars de l'année dernière, ou par les bourgeois propriétaires fonciers, conformément au §. 13, je décide que présentement les choix doivent être faits suivant le premier de ces deux modes, c'est-à-dire par les magistrats. Néanmoins, ces élections, aussi bien que celles faites et à faire d'après le §. 13 en Saxe et dans les autres provinces, ne seront valides que jusqu'à l'époque où la constitution des villes sera de nouveau légalement réglée, vu qu'alors, dans les endroits ci-dessus, il sera procédé à une nouvelle élection des députés des villes, d'une manière conforme aux réglemens existans; et la première fois ces choix seront pour autant d'années, que les élections antérieures eussent été valides, si les magistrats eux-mêmes ou leurs prédécesseurs avoient été choisis dès le commencement avec les autres députés.

«Je charge le ministère d'état non-seulement de donner des instructions conformes à cette décision à MM. les premiers présidens de Motz et de Schönberg, relativement aux prochaines assemblées provinciales de Saxe et de Silésie, mais encore de porter le présent ordre de cabinet à la connoissance du public.

«Berlin, le 9 février 1825.

«FRÉDÉRIC-GUILLAUME.»

*De Munich, le 2 Mars.*

Le Roi a fait aujourd'hui l'ouverture de la session de l'assemblée des états. S. M. a prononcé le discours suivant:

«Messieurs les conseillers du royaume et députés, chers et fidèles états du royaume,

«En vous rassemblant aujourd'hui autour de mon trône, je vous offre une nouvelle garantie de la solidité des institutions constitutionnelles que je vous ai données. La première période de six ans, de l'activité des états, est écoulée. Nous pouvons contempler avec satisfaction le bien qui a été fait. Les résolutions auxquelles j'ai donné mon consentement dans le recès de

la dernière assemblée des états, sont, partie mises à exécution, partie sur le point de l'être. Il n'a pas encore été possible de faire droit à plusieurs propositions qui ont été faites dans le sein de l'assemblée des états, mais je ne les perdrai point de vue.

«Les projets de codes nouveaux, à la confection desquels on travaille avec un zèle ardent et soutenu, gagneront au retard que j'ai apporté aux délibérations des états, en ce qu'ils seront soumis à un examen plus mûr et plus approfondi. Cela ne mettra point obstacle à des changemens isolés et pressans. Déjà, l'on a fait des dispositions pour en introduire plusieurs, et le moment de leur exécution n'est point éloigné.

«Pour les objets qui exigent la coopération constitutionnelle des états, on vous fera les propositions convenables. La simplification de l'administration, que j'ai pour but, et qui est l'objet des desirs des états, marchera d'un pas égal avec l'amélioration et la simplification des lois. Mon ministre des finances est chargé de vous soumettre, avec les résultats des opérations de l'amortissement et un état clair et exact des dépenses des dernières années, le budget pour la prochaine période financière de six ans. Vous ne pouvez ignorer les grandes difficultés que présente de nos jours le maintien de l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'état. Il faut, pour aider à les lever, toutes vos lumières et toute l'énergie d'une volonté dévouée au bien public. La gêne que la diminution d'un si grand nombre de ressources fait éprouver, même au sein de la paix, à mes fidèles sujets, est pour moi l'objet de la plus douloureuse inquiétude. Je donnerai constamment aux négociations, qui ont été entamées d'après le desir des états pour faciliter le commerce, tout l'appui qui est compatible avec le bien-être de la Bavière. Mais dans l'impossibilité d'extirper toutes les causes d'un mal si étendu et si profondément enraciné dans les événemens politiques, le développement de toutes les ressources de l'intérieur doit être l'objet de notre persévérante attention. Certainement, vous ne refuserez votre coopération, dans le cas où elle est requise, à aucune mesure propre à maintenir le crédit privé, à donner à l'industrie l'activité et l'essor nécessaires pour conduire aux résultats désirés.

«Les établissemens d'éducation et d'instruction réclament un soin particulier, vu le besoin d'étendre et de perfectionner les bienfaits de la civilisation, et vu l'épuisement des revenus destinés à cet objet.

«Lorsque dans le cours des dernières années j'ai eu le chagrin de voir différentes communes et des contrées entières dévastées par le désas-

dre des élémens, j'ai éprouvé aussi la consolation d'être témoin des efforts généreux des concitoyens pour suppléer par leurs secours à l'insuffisance des ressources du gouvernement. C'est ainsi que les dispositions de mon peuple ont toujours secondé mes soins. C'est lorsque les difficultés sont les plus grandes, qu'il est digne de nous tous de continuer d'agir ensemble dans le même esprit.

» Avant de me séparer de vous, Messieurs, mon cœur éprouve le besoin de manifester dans cette enceinte les sentimens de reconnaissance dont ont pénétré les démonstrations de fidélité et d'amour par lesquelles mon peuple, lors de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de mon avènement au trône, a reconnu ma sollicitude paternelle pour son bien-être, et prouvé le vif intérêt qu'il prend à tous les événemens qui concernent ma famille.

» Il y a peu de jours que la 26<sup>e</sup> année s'est écoulée depuis que la Providence m'a appelé au trône de Bavière; puissent les années à venir amener le bonheur de mon peuple et couronner de succès mes efforts et les soins que vous mettez à les seconder ! »

*D'Augsbourg, le 4 Mars.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Belgrade, le 6 février.* — « Les ennemis de tout ordre social et de toute administration réglée dans l'empire ottoman, les grecs, et ceux qui, en 1814, ont émigré en Bessarabie, ne pouvant souffrir l'ordre existant en Serbie, les chefs serviens du tems de la révolution de Czerini-George, qui non seulement, en 1817, mais encore 4 ans après, ont envoyé en Serbie Mladen-Milowanowitsch et d'autres émissaires révolutionnaires, cherchoient, depuis le moment où la révolution grecque a éclaté en 1821, à soulever le district de Pozsarewatz sous Marco Abdula et Stephan Dobrinatz, et par-là aussi toute la Serbie, contre la Sublime-Porte. Mais ils ne purent rien opérer près de Milosch Obrenowitsch, premier Knèze de Serbie, qui connoit les vrais intérêts du pays, sait les juger sagement et les prend à cœur. Non seulement, il rejeta leurs propositions, mais il rendit impossible toute communication entre les provinces insurgées de la Grèce et la Serbie. Cependant, après 4 ans d'efforts continus, ils réussirent à se faire quelques partisans parmi les serviens, et à exciter, vers le milieu de janvier dernier, une sédition dans le district de Sémendria et Pozsarewatz, à la tête de laquelle étoit un certain ex-prêtre, nommé Miloje Pe-

trowitsch, ou Djak, sous le prétexte de vouloir protester contre quelques oppressions des Knèses, mais au fond dans la seule vue d'obliger à main armée le chef des Knèses Milosch à troubler l'ordre et la tranquillité existant, à égorger les turcs dans le gouvernement de Belgrade, et à soulever le pays contre la Porte.

» A la première nouvelle de ce dangereux complot, le chef des Knèses se hâta de rassembler un certain nombre de serviens armés des autres districts, et à marcher contre les séditeux qui avoient pris les armes. Ceux-ci, que non seulement les ecclésiastiques, mais aussi les anciens des autres districts avoient en vain engagés, à cinq reprises différentes, à ne pas troubler la tranquillité, furent battus, dispersés dans une seule action, et faits prisonniers. A l'exception de l'ex-prêtre Miloje et de ceux qui ont péri dans le combat, on a fait grâce aux autres, et l'on est contenté de leur enlever les moyens de se révolter de nouveau. Ainsi a échoué la tentative des grecs et des serviens de Bessarabie, d'ébranler la fidélité de Milosch et du peuple de Serbie envers la Sublime-Porte. Depuis ce moment, la tranquillité dont on jouissoit antérieurement est rétablie. »

*НОВОСТАВЪ, Rédacteur.*

**A V I S.**

Le montant des contributions pour venir au secours des victimes des inondations sur les côtes de la mer du Nord et des rives de l'Elbe et du Wésér, lequel, lors du dernier avis du 2 de ce mois, étoit de 7620 fl., s'élève maintenant à 12,136 fl. En portant cet heureux résultat à la connoissance du Public, nous annonçons en même tems que l'on recevra jusqu'au 20 du courant les dons ultérieurs de la bienfaisance, et que, comme il n'est pas praticable de faire circuler les listes de souscription plus amplement que cela n'a eu lieu, nous prions tous nos concitoyens compatissans de vouloir bien faire parvenir à l'un de nous les dons qu'ils destinent aux infortunées victimes de l'inondation dans le Nord de l'Allemagne. En réitérant à nos concitoyens nos remerciemens, nous leur donnons en même tems l'assurance que l'on fera connoître, par la voie de l'impression, la liste des dons volontaires, ainsi que l'emploi qui en a été fait.

Francfort, le 6 mars 1825.

*Les frères Bethmann. J. N. du Fay et Comp. J. M. Herz. J. John. de Neuville Mertens et Comp. Fr. Willmanns.*

N<sup>o</sup>. 67.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du MARDI, 8 Mars 1825.

*Suite de Londres, du 1<sup>er</sup> Mars.*

Le gouvernement a ordonné des préparatifs pour l'embarquement de 5635 hommes, qui doivent partir bientôt pour les Grandes-Indes.

— La santé de M. Canning s'améliore de jour en jour.

— Sir Ch. Stuart a de fréquentes conférences avec les ministres. On croit qu'il ne tardera pas à partir pour Lisbonne, d'où il se rendra ensuite au Brésil.

— Le chancelier de l'échiquier a présenté à la chambre des communes le budget des voies et moyens. On y remarque une réduction de près de moitié sur les droits d'entrée auxquels étoient soumis les vins de France.

— Lorsque M. O'Connell parut dans l'assemblée des catholiques tenue ici le 26 février, des applaudissemens et des acclamations éclatèrent dans toutes les parties de la salle.

Le duc de Norfolk, après avoir remercié l'honorable assemblée de l'avoir élevé à la présidence, l'a félicitée sur l'espoir du succès qu'elle peut se promettre en voyant qu'à l'entière réunion des efforts de tous les catholiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, se joignoit la participation d'une multitude de protestans distingués.

Lord Stourton s'appuie de l'exemple de l'Europe entière pour demander qu'il n'y ait plus de différence entre un anglois et un anglois à raison de leurs opinions religieuses.

M. Peter fait lecture de la pétition qui est proposée à l'adoption de l'assemblée, avant de l'adresser à la chambre des pairs.

M. O'Connell se lève et prend la parole. Il est accueilli aussitôt par de si nombreux applaudissemens, qu'il est obligé de s'interrompre.

» Afin d'exposer aux yeux des anglois, dit-il, l'état déplorable de mes compatriotes, j'ai quitté mon pays, ma famille, et j'ai négligé les travaux de ma profession (de jurisconsulte) : je suis venu demander qu'on nous entendit avant de nous condamner. Mes prières ont été repoussées, et voilà toute la réponse que j'ai pu obtenir de la chambre des communes; voilà toute la réponse que j'aurai à rapporter à 7 millions de nos frères; car tel est le nombre exact des catholiques.

» Je leur dirai que le code de la justice est fermé pour eux en Angleterre, et que la chambre des communes ne leur réserve que de nouvelles

persécutions. Nous voici donc réduits à la condition des esclaves africains! Mais que l'on ne pense pas que les peuples de l'Irlande se soumettront à une dégradation et à une oppression perpétuelle! (*Ecoutez! écoutez!*) Qu'il nous soit permis, du moins, de pousser des cris de douleur, et de faire sonner nos chaînes aux oreilles de nos oppresseurs! Aujourd'hui, c'est au peuple d'Angleterre que nous en appelons pour obtenir une justice que ses représentans nous ont refusée.

» Depuis l'an 1172, époque de l'invasion de l'Irlande par les anglois, les habitans de notre malheureuse isle, qui demandent à vivre sous la loi commune, sont poursuivis et exterminés comme les bêtes féroces de nos forêts. Il n'en coûtoit qu'une légère amende pour tuer un irlandois, sous le règne de Jacques I<sup>er</sup>; on voit son procureur-général soutenir que cette législation de cannibales est encore dans toute sa vigueur; et, dans le fait, l'assassin d'un de nos compatriotes ne fut condamné qu'à une amende de 3 marcs d'argent. La Reine Elisabeth et l'usurpateur Cromwell ont fait couler le sang des irlandois comme l'eau.

» Nous avons cependant triomphé sous Jacques II; mais quand nous avons eu la force en main, nous a-t-on vus en abuser pour persécuter nos frères protestans? Non, nous soutenmes nos droits avec valeur et avec loyauté. Guillaume III nous offrit un traité raisonnable et même avantageux; nous l'acceptâmes; mais il fut bientôt violé par les Eldon, les Liverpool et les Peel de ce tems-là (applaudissemens unanimes). Ce traité fut remplacé par ce code pénal dont Montesquieu a dit qu'il étoit tracé en lettres de sang, code qui sépare le mari de la femme, le fils du père, bien plus, qui récompense le fils quand il viole la loi de Dieu! Vieillard, tu espères en vain terminer tes jours sous le toit de la chaumière que tu as bâtie de tes mains! Tu espères en vain te nourrir du grain que tu as semé dans ton humble champ! Tu es catholique, et ton fils, en reniant le Dieu de ses pères, devient à l'instant maître absolu de ton bien et de ta personne même. Sors malheureux vieillard, et va mourir dans la forêt: tu es catholique! (Acclamations générales.)

» Quel crime ont donc commis ces catholiques irlandois? Ils sont restés fidèles à Georges III,

\*.\* Un négociant desire trouver une place dans une voiture, pour aller directement, en poste à frais communs, à Vienne, et partir le 12 du courant; s'adresser au Bureau de ce Journal.



quand ses sujets protestans s'armoient contre lui, et appeloient à leur aide les révolutionnaires de France. Notre association qui s'appeloit alors le comité catholique, déploya un zèle ardent pour mettre le peuple des campagnes en garde contre le poison du jacobinisme français. On refuse cependant de nous entendre, et le grand-maitre de la loge orangiste a été reçu à la barre de la chambre, ce grand-maitre, dont le serment secret est tiré du psaume 58, v. 23, » Que tes pieds se baignent dans le sang de tes ennemis, et qu'il rougisse la langue de tes chiens! »

*Cela est faux!* crie une voix.

» Si cela est faux, répond M. O'Connell, si la personne qui m'a interrompu peut me le prouver, je renonce pour toujours à la cause de l'émancipation catholique! (Applaudissemens unanimes.) Oui, tels sont les sentimens inhumains de la faction orangiste, et tels ne sont pas les nôtres. Ils excitent le trouble et provoquent à la vengeance; nous prêchons au peuple la paix et la soumission: un acte du parlement nous punit. *Gloire à Dieu, et honneur au Roi!*

— Plusieurs autres membres exposent la nécessité de réclamer fortement auprès de la chambre des pairs. Le projet de pétition est adopté à l'unanimité.

*De Vienne, le 1<sup>er</sup> Mars.*

Le comte Léopold de Palfi-Erdöd, conseiller intime actuel, est mort à Presbourg, dans la nuit du 23 au 24 février, à l'âge de 61 ans, à la suite d'une inflammation de poitrine.

Dans le tirage qui a eu lieu aujourd'hui des obligations de l'ancienne dette de l'état portant intérêt en papier-monnaie, le sort est tombé sur la 460<sup>e</sup> série. Elle comprend le No. 164,856 des obligations du trésor des états de Bohême, à 4 pour cent, avec  $\frac{1}{2}$  du capital, et les obligations du trésor de la Basse-Autriche, depuis le No. 5157, jusqu'au No. 6796 inclusivement, à différens taux d'intérêt.

Le tirage des obligations Rothschild à 100 fl. a également eu lieu aujourd'hui. Les séries sorties sont 2, 3, 5, 13, 90, 129, 132, 134, 140, 142, 147, 163, 182, 189, 197, 207, 267, 276, 322, 332, 354, 359, 395, 396, 408, 416, 467, 473, 511, 517, 593, 599, 616, 631, 655, 682, 714 et 725. Dans ces séries, le No. 1241 a gagné fl. 40,000, et le No. 53657 fl. 80,000.

*Suite de Madrid, du 22 Février.*

M. le comte de Porto-Santo, ambassadeur de Portugal près notre cour, que son souverain vient de nommer ministre des affaires étrangères, a eu une audience de S. M., à qui il a eu l'honneur de présenter ses lettres de créance. Il est parti immédiatement pour se rendre à son poste. D. Joachim Severino Gomez reste ici en qualité de chargé d'affaires de Portugal.

— Notre gazette rapporte des extraits des dis-

cours prononcés au parlement d'Angleterre, au sujet de la reconnaissance de l'Amérique espagnole, et elle les accompagne de quelques notes.

Par exemple, M. Canning a avancé que, d'après les renseignemens qu'il possédait sur l'état du Pérou, le triomphe des insurgés lui paroissoit certain. La *Gazette de Madrid* répond:

» Les nouvelles reçues par le gouvernement, et publiées dans la gazette du 15 courant, annoncent la déroute de l'armée du rebelle Bolivar. Le triomphe que l'armée royale a remporté sur lui est complet, quoique les papiers anglais, sans citer des dépêches plus récentes, cherchent à faire croire le contraire? Et d'ailleurs, n'existe-t-il pas sur le territoire même de la prétendue république de Colombie des partis de royalistes, dévoués à la mère-patrie et combattant pour elle? Les habitans de Pasto ne sont-ils pas fidèles à la même cause? Nous croyons en conséquence, que, loin d'avoir cessé pour les rebelles, le danger qui les menace est plus voisin que jamais.»

Le comte de Liverpool, de son côté, déclara que l'Espagne avoit refusé la médiation de l'Angleterre. Telle est, sur ce point, la note de la gazette officielle:

» Si l'Espagne n'a pas accepté les bons offices de l'Angleterre, c'est parce que l'offre en a toujours été accompagnée de conditions totalement incompatibles avec les droits, et les plus chers intérêts de la monarchie espagnole. Si, au lieu de conseiller la reconnaissance de l'indépendance des provinces insurgées de l'Amérique, l'Angleterre se fût montrée disposée, au contraire, à soutenir les principes conservateurs de l'ordre social et de la légitimité des trônes, pour lesquels on la vit combattre elle-même avec tant de gloire et de persévérance, et qu'elle a sanctionnés par des traités solennels, l'Espagne, loin de la repousser, auroit accepté avec empressement une intervention fondée sur cette base, comme la seule capable de concilier ses droits imprescriptibles avec l'intégrité de la monarchie, avec les vœux de millions d'Américains, sujets fidèles qui gémissent sous l'oppression intolérable d'une poignée d'ambitieux. Enfin, tout se seroit arrangé convenablement pour la tranquillité et la félicité durable de l'Amérique, pour les intérêts politiques et commerciaux de l'Angleterre elle-même, ainsi que de toutes les puissances amies et alliées de l'Espagne.

» L'Angleterre ne peut méconnoître la franchise, la bonne foi et la droiture avec lesquelles le gouvernement espagnol l'a invitée plusieurs fois à prendre part à une discussion amicale avec les dites puissances alliées et amies, afin d'adopter de commun accord les moyens les plus opportuns et les plus compatibles avec l'intérêt

général et les droits de l'Espagne, afin de mettre un heureux terme aux troubles et aux désastres de ses possessions d'outre-mer. L'Espagne a fait ensuite, pour sa part, tout ce qu'il lui a été possible de faire sans manquer à sa dignité et à son honneur; et ce n'est pas elle, assurément, que l'on peut accuser avec fondement de s'être refusée à la médiation.

» La loyauté et l'uniformité constante des rapports du cabinet de Madrid tant avec l'Angleterre qu'avec les autres puissances alliées, ne peuvent se comparer qu'à la ferme et irrévocable résolution qu'il a prise de ne transiger jamais avec la rébellion, de continuer à secourir par tous les moyens qui sont en son pouvoir les braves qui combattent si héroïquement pour la noble cause du trône légitime, et d'étendre une main protectrice et humaine sur cette multitude de sujets qui, écrasés sous le joug horrible de l'anarchie et des vexations de démagogues ennemis de toute morale, soupirent après le repos précieux et l'abondance dont ils jouissoient jadis sous le sceptre paternel de l'Espagne.»

Une autre fois, M. Canning a dit à la chambre des communes que le premier magistrat de Colombie marchoit à la conquête du Pérou:

» Et ce premier magistrat, répond la *Gazette de Madrid*, est-il revenu de cette expédition, triomphant et satisfait? A-t-il détruit les troupes héroïques qui lui sont opposées? Colombie elle-même n'est-elle pas menacée, et plus que jamais? En quoi donc les circonstances ont-elles changé?»

M. Canning a dit encore: » ce n'est que lorsque le Mexique a pu organiser un gouvernement régulier, que nous avons songé à reconnoître son indépendance.»

La gazette officielle lui réplique: » Où donc voyez-vous cette régularité du gouvernement mexicain? Les provinces sont désunies, sans pouvoir s'entendre ni convenir même du lieu de la résidence de ses propres autorités. Les dissensions et les factions existent toujours dans ce pays: Sont ce-là les élémens d'un gouvernement régulier? »

*Suite de Paris, du 3 Mars.*

M. le comte Guillonnot, ambassadeur de France à Constantinople, a présenté, le 13 janvier, ses nouvelles lettres de créance au grand-visir Sélim-pacha.

— La corvette la *Chevratte*, venant d'Alexandrie, est entrée dans la rade de Toulon; elle a à bord un temple monolithe pour le Musée royal. Ce précieux morceau d'antiquité égyptienne, qui est de granit rouge, pèse 14 tonneaux. Cette corvette a en outre à bord douze chevaux de différentes races, et un jeune éléphant, offerts au Roi par le vice-roi d'Egypte.

Il y a aussi 4 moutons nubiens pour M. Ternaux.

— On mande de Baltimore, en date du 22 janvier, qu'on a offert à M. de Lafayette 230,000 dollars pour les 20,000 acres de terres que les Etats-Unis lui ont donnés. Il en demande 300,000 et il les obtiendra. M. de Lafayette a été déjeuner chez Joseph Buonaparte, qui s'est fixé à 20 milles de Philadelphie. Il y a trouvé le fils de Murat, qui s'est rendu en Amérique pour épouser la fille de Joseph Buonaparte.

— On continue à entendre des témoins dans l'affaire des fournitures de l'armée d'Espagne. *Suite de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de l'affaire des marchés de l'armée d'Espagne.* (V. notre No. 57.)

Le résultat définitif des calculs de la commission est que, si l'armée eût dû tirer ses vivres de la frontière, les magasins établis en-deçà des Pyrénées eussent suffi pour l'alimenter pendant six mois. Mais cette communication entre l'armée et les magasins n'étoit pas possible à entretenir.

Pour nourrir une armée de 100,000 hommes et de 25,000 chevaux à quatre journées de ses approvisionnemens, il faut 19,000 hommes d'équipage et 35,000 chevaux; au-delà de la troisième marche, les convois n'auroient pu suivre l'armée et lui suffire.

La commission pose cette question: Si les approvisionnemens faits sur la frontière ne pouvoient pas être transportés à la suite de l'armée, quelle étoit la nécessité de les former? Elle reconnoît que la prudence conseilloit, même après le départ des troupes, d'avoir un approvisionnement de quelques mois, pour nourrir une armée de seconde ligne en cas de besoin, ou pour alimenter la première si elle se fût arrêtée sur l'Ebre.

Il falloit donc absolument que l'armée française tirât ses ressources du pays qu'elle alloit parcourir. Deux moyens se présentoient: la régie ou l'entreprise. L'administration avoit été organisée pour le premier système que le ministre avoit adopté; et pour la mise en activité duquel il avoit donné des instructions à l'intendant en chef M. Sicard.

Cet administrateur, dès le lendemain de sa nomination, avoit annoncé un système contraire. » Il seroit à propos, écrivoit-il le 1<sup>er</sup> février, de confier la direction supérieure de tous les approvisionnemens à un seul homme actif, entreprenant, ayant en Europe le crédit le mieux établi, et offrant par ses relations commerciales, les garanties les plus fortes. » La commission demande à cet égard pourquoi l'administration qui avoit mieux que du crédit, c'est-à-dire de l'argent en abondance, n'auroit



pas eu pour une régie, cet homme actif et intelligent, afin de subvenir à l'approvisionnement de l'armée.

M. Sicard arriva le 19 mars à Bayonne, imbu de l'idée qu'il falloit confier le service à une entreprise générale, et que les approvisionnements rassemblés étoient insuffisants; s'il en avoit fait la vérification matérielle, il auroit reconnu qu'il en existoit plus que l'armée ne pouvoit en emporter. A cette opinion vint se joindre celle que l'armée ne trouveroit aucunes ressources en Espagne, quoique le major-général de l'armée et d'autres personnes eussent exprimé un sentiment contraire. (La suite à demain.)

**De Paris, le 4 Mars.**

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 106 fr. 35, et à 3 heures, à 106 fr. 15.  
— Le 3<sup>e</sup> tirage des obligations de la ville de Paris s'est fait à l'hôtel de ville le 1<sup>er</sup> de ce mois. Le N<sup>o</sup>. 29,063, sorti le premier, a gagné la prime de 40,000 fr.; le N<sup>o</sup>. 19,755, sorti le second, a gagné celle de 12,000 fr.; le N<sup>o</sup>. 24,072, sorti le troisième, a gagné celle de 4000 fr.; le N<sup>o</sup>. 10,318, sorti le quatrième, a gagné celle de 3000 fr.; etc., etc.

— On mande de Lisbonne, en date du 19, que MM. de Palmella et de Subserra vont immédiatement partir pour leur destination.

— Par un ordre de S. M. le Roi d'Espagne, à la direction des douanes d'Alicante, en date du 24 janvier, le décret du 4 juillet 1824 a été révoqué.

Ce décret qui, sous le spécieux prétexte de frapper et d'arrêter la contrebande, blessait malheureusement la commerce et la navigation en général, avoit été l'objet des représentations de plusieurs consuls étrangers, et principalement du consul français. Aussi l'ordre nou-

veau de S. M. C. a-t-il été accueilli en cette ville avec un intérêt général.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a successivement rejeté les amendemens de MM. de la Granville, de Bouville, de Lastours, de Buresse et Lemoine des Marres.

**De Bruxelles, le 3 Mars.**

M. le colonel Wauthiers, aide-de-camp de S. A. R. le prince d'Orange, est parti hier soir afin de faire disposer les relais pour ce prince, qui se mettra en route le 8 pour Pétersbourg. (M. le colonel Wauthiers a passé le 5 à Francfort.)

**D'Hildbourghausen, le 27 Février.**

L'on attend ici aujourd'hui les ministres des maisons duciales de Saxe: MM. de Lindenau et de Trutschler, pour Gotha et Altenbourg; M. de Baumbach pour Meiningen, et M. le conseiller-privé de Carlowitz pour Cobourg. L'objet de cette réunion est de délibérer sur l'administration en commun du duché de Gotha et Altenbourg.

Le bruit court que S. A. le duc George, second fils de S. A. S. notre duc, doit épouser une princesse de Mecklenbourg.

**De Munich, le 3 Mars.**

La chambre des députés s'est occupée aujourd'hui de l'adresse en réponse au discours d'ouverture. Elle a chargé le comité de législation et le second président de lui présenter un projet à cet égard. On croit que la première séance publique aura lieu le 7.

**De Cologne, le 5 Mars.**

Depuis hier, le Rhin a crû de plus de 7 pieds; il est maintenant à 1/4 pieds 2 pouces. On craint que les chemins de hallage ne soient inondés.

HENNECART, Rédacteur.

**COURS DES EFFETS PUBLICS. — Le 7 Mars 1825.**

	Int.	Lett.	Argt.		Int.	Lett.	Argt.
Obligations-Métalliques	5	96 3/8	—	Bade	4 1/2	107 1/2	—
ditto	2 1/2	—	—	Emp. en forme de lot. 50	—	66 1/2	—
ditto	1	—	—	Darmstadt	4 1/2	100 1/2	—
Oblig. des frères Bethmann	4	—	—	ditto des états	5	—	101 1/2
ditto	4 1/2	86 1/4	—	Nassau	5	101 1/2	—
ditto	5	—	—	ditto de Rothschild	4	—	97 1/2
Autriche				Palatinat	5 1/2	85 1/2	—
Actions de la Banque	—	1433	—	Hollande	5 1/2	1 5/16	6 1/2
Obl. de la ville de Vienne	2 1/2	56	—	Obligat. de la dette différé	—	—	—
Emp. de Rothschild, de fl. 100	—	153	—	Bill. de chance de la det. dif.	—	—	—
ditto de fl. 250	—	132 1/2	—	Obligations Hope et Co.	5 1/2	49	—
Oblig. Rothschild à Lond.	5	—	—	Coupons à fl. 55	—	—	—
ditto à Francfort	5	—	—	Emprunt Lafitte	5	—	—
Prusse				Emprunt à Paris	5	—	—
ditto de Westphalie	5	101 1/4	—	ditto à Londres	5	—	—
Billets de primes	4	—	—	Emprunt chez les frères	—	—	—
Billets de dettes de l'état	4	—	—	Bethmann	4	—	—
Oblig. de la caisse centrale	4	—	—	Francfort	—	—	—
Lot. port. int. fl. 500 A. d.	4	—	—	Obligations	4	—	101
Bavière				Naples	5	—	—
ditto E. à M.	4	107	—	Rente	—	—	—

De l'Imprimerie de J. C. F. D I E N L, rue de la Monnoie.

**JOURNAL DE FRANCFORT.**

Du MERCREDI, 9 Mars 1825.



**Suite de Londres, du 1<sup>er</sup> Mars.**

M. Canning est encore retenu à Gloucester-House par son indisposition; mais il est assez bien rétabli pour vaquer aux affaires de son département. Il reçoit les soins de plusieurs médecins.

— Une de nos feuilles annonce que le duc de Wellington a un abcès dans l'oreille.

— M. le prince de Polignac a eu, le 25, une conférence d'affaires avec le chancelier de l'échiquier.

— Il y a eu hier à la taverna de la *Cité de Londres* une nombreuse assemblée qui avoit pour objet d'ouvrir une souscription au profit des habitans du Hanovre, dont les propriétés ont été ravagées par les récentes inondations. Le duc d'York a occupé le fauteuil. Il a été adopté diverses résolutions, dont la première a été proposée par l'évêque de Londres, et secondée par le comte Munster. Il a été ensuite nommé un comité, pour administrer la souscription, et l'évêque de Londres en a été nommé président. Les souscriptions déjà reçues montent environ à 2000 guinées.

**Chambre des communes. — Séance du 28 février.**

La chambre s'étant formée en comité de voies et moyens, le chancelier de l'échiquier a fait un long exposé de l'état des finances pour la présente année. Il l'a commencé ainsi:

« Je ne puis m'empêcher de féliciter la chambre de ce que nous sommes appelés ce soir à nous occuper de l'état des finances et du commerce de ce pays, dans des circonstances que je considère comme singulièrement favorables. »

Après quelques autres observations, le ministre a dit que l'excédant net des recettes sur les dépenses de 1824 étoit de 1,437,000 liv., applicables à la réduction de la dette nationale. Il est entré ensuite dans le détail de chaque branche du revenu, et a fait voir la différence existante entre les évaluations du budget de l'année dernière et les recettes réelles.

Il a passé ensuite au revenu net de 1825, qu'il a estimé à 11,487,741 l.

Les recettes totales de l'année 1825 sont évaluées à 56,001,842 liv., et les dépenses à 56,001,843 liv.

Les articles sur lesquels les droits seront diminués, sont le chanvre, le café, les vins de

France et de Portugal, les liqueurs anglaises, le rhum et le cidre. La totalité du montant de cette diminution s'élève à 1,515,000 liv.

Le discours du ministre a été suivi d'applaudissemens unanimes et prolongés.

— Il a été remis à la chambre des communes un état de la valeur, calculée d'après les évaluations officielles, de tous les produits du sol et des manufactures exportés de la Grande-Bretagne, dans chacune des trois dernières années échues au 10 octobre 1824, avec désignation des principaux produits exportés. Cet état présente le résultat suivant:

En 1822, la valeur totale des exportations a été de 45,787,389 liv.

En 1823, elle a été de 46,261,511 l.

Et en 1824, de 50,758,808 l.

On voit que dans les deux dernières années la valeur des exportations a augmenté d'environ cinq millions sterling. Cette amélioration est évidemment le fruit des changemens qui ont été récemment introduits dans le système de la législation commerciale.

Les principaux articles dont l'exportation s'est accrue progressivement depuis trois ans, sont les étoffes de coton et de laine, les toiles, les cotons filés et en laine, la verrerie et la coutellerie, le fer et l'acier. L'exportation des soieries a diminué.

**Chambre des pairs. — Séance du 28.**

Des députés de la chambre des communes sont admis à la barre pour remettre à L. S. le *bill* contre les associations illégales d'Irlande.

Le comte de Liverpool demande que la première lecture en ait lieu à l'instant même.

Le comte de Darnley dit qu'il ne mettra pas moins d'empressement à protester contre ce *bill*. Le noble lord présente une pétition signée par tous les habitans notables de la paroisse Sainte-Catherine de Dublin. Ces honnêtes protestans supplient la chambre des pairs de ne point priver leurs frères catholiques des droits communs à tous les sujets du Roi. L'association est une institution qui leur est chère; il seroit juste, au moins, d'entendre ses défenseurs avant de passer outre.

La première lecture du bill a lieu, et la seconde est fixée au 3 de ce mois.

Le comte de Carnarvon présente une pétition des catholiques du comté de Cork.

Le lord chancelier déclare qu'elle ne sauroit être admise, parce qu'elle est seulement intitulée *très-respectueuse pétition*, et que les signataires ont omis le mot *très-humble*.

Le vicomte Clifden s'élève contre la dureté d'une pareille objection.

« Eh bien ! s'écrie le comte de Liverpool, ajoutez-y l'épithète de *très-humble*. »

Lord Holland conjure la chambre de se bien pénétrer de l'idée que l'association de Dublin représente la population catholique toute entière. Il présente une foule de pétitions de différens comtés de l'Irlande. Il s'en trouve une que le lord chancelier ne veut pas admettre, parce qu'elle n'est pas *très-humble*.

Le comte de Fitzwilliam présente de même diverses pétitions contre le bill.

Le comte de Grosvenor, en présentant celles dont il est chargé, déclare qu'il n'admettra jamais les principes sur lesquels on veut fonder cet acte de violence.

Lord King fait la même déclaration.

Le marquis de Lansdown informe la chambre que, depuis qu'il a déposé sur le bureau une pétition en faveur des catholiques, signée par les protestans les plus recommandables du comté de Dublin, il a appris que le marquis de Sligo et lord Ashdown desiroient que leurs noms fussent joints à cette honorable liste. « Le bill dont vos seigneuries, ajoute le noble marquis, viennent d'entendre la première lecture, me paroît décidément inconstitutionnel et illégal ; mais comme la discussion doit s'ouvrir après demain sur la seconde lecture, je ne la commencerai pas aujourd'hui. Je me bornerai à présenter une nouvelle pétition signée par 3000 catholiques d'Angleterre ; tous sont des hommes recommandables. On a dit que la ville et le comté de Linerick étoient formellement opposés aux catholiques : voici, cependant, une pétition en leur faveur, signée par 6000 protestans de cette ville et des environs.

Le vicomte Clifden, en présentant plusieurs pétitions dans le même sens, invite la chambre à considérer que si elle n'a pu, il y a deux ans, fermer les sociétés orangistes, il lui sera bien plus difficile encore de fermer l'association catholique qui représente plus des six septièmes de la population. Telle est, ajoute le noble vicomte, l'opinion des étrangers sur ce sujet, qu'un gentilhomme anglois qui arrive de Paris assure que les françois ne dissimulent pas la joie que leur cause ce bill insensé. Il n'y a pas de tranquillité à espérer tant qu'on n'accueillera point les réclamations des catholiques.

L'évêque de Bath demande qu'il ne soit fait

aucune concession quelconque aux catholiques, et il présente une pétition signée par ses archidiacres et son clergé.

Le comte de Fitzwilliam observe que jamais on ne présente au parlement une pétition plus extraordinaire. « Voilà donc, dit-il, une corporation particulière qui prétend s'élever contre la masse entière de la population ! Si l'église anglicane trouve convenable de nous tracer notre devoir, nous devons trouver convenable de ne pas l'écouter. Accueillons-nous des pétitions venant de l'armée, et ne les regardons-nous pas comme dangereuses pour la sûreté du pays ? Mais ici, ce sont sept millions de vos compatriotes qui vous demandent justice, sept millions de chrétiens qui, aux formes près, sont de la même religion que vous : osez-vous les repousser devant le Dieu tout-puissant qui vous regarde ? »

L'évêque de Bath prétend que le clergé anglican a autant de droits que les catholiques à adresser des pétitions au parlement.

Lord Holland dit que la pétition du prélat et de ses archidiacres ne pourroit être reçue que comme provenant de certains individus sans caractère. « Quant à la pétition elle-même, ajoute le noble lord, elle est remplie de faits matériellement faux et d'assertions erronées. Le ton en est amer et arrogant. Elle est intitulée *très-humble* pétition ; mais quelle étrange humilité. » (Éclats de rire.)

L'évêque de Chester dénonce un journal rédigé par des prêtres catholiques, qui s'imprime dans son diocèse : « On ose y soutenir, dit-il, la suprématie du Pape. On y a blâmé les mesures prises par le roi de France à l'égard de l'église gallicane ; on y annonce enfin que les biens du clergé catholique anglois lui seront rendus. » Le révérend prélat repousse les sarcasmes de lord Holland contre le clergé anglican, et prétend que ce clergé fait l'admiration de tout le pays.

Lord King s'élève avec une grande force contre les ministres protestans, toujours prêts à sonner de la trompette pour amener le peuple contre le *papisme*. Le noble lord desireroit que l'on affichât sur les murs des chapitres protestans la proclamation du roi, qui veut que tous ses sujets hanovriens soient également protégés sans différence de religion.

L'évêque de Londres présente une pétition semblable des archidiacres de Colchester.

Le vicomte Clifden voudroit voir arriver un bien plus grand nombre de ces pétitions fanatiques du clergé protestant. « Elles servent éminemment, dit-il, la cause que ce clergé prétend combattre. »

### De Londres, le 2 Mars.

Les consolidés sont à 93  $\frac{7}{8}$ .

— Un nombre beaucoup plus considérable que de coutume de membres et de spectateurs s'étoit rendu hier à la chambre des communes, parce que l'on savoit que l'on devoit y débattre la question de l'émancipation des catholiques. Sir Francis Burdett ouvre la discussion. Il termine sa motion en demandant que la chambre se forme en comité général pour procéder à la révision et à la révocation de toutes les lois portées contre les sujets catholiques de S. M.

M. Canning se lève : on s'aperçoit que ce ministre souffre encore ; il s'appuie sur une canne :

« Malgré mon état, dit S. Exc. d'une voix très faible, j'ai voulu me faire entendre aujourd'hui, dans la crainte que la faculté m'en soit interdite plus tard. Mes sentimens sur la grande question de ce jour n'ont jamais varié. (Écoutez ! écoutez !) Mais, si on eût voulu me croire, nous aurions choisi un tems plus opportun pour nous en occuper. Je nie bornerai donc à déclarer, pour ma part, que rien ne seroit plus satisfaisant pour moi que de voir effacer toute ligne de démarcation entre les catholiques et les protestans, puisque tous habitent le même sol, sont sujets du même roi, et supportent une part égale des charges publiques. Je pense que l'on pourroit faire droit aux réclamations des catholiques, sans mettre en danger, ni la constitution de l'état ni l'église anglicane. Je vote donc très cordialement pour la motion de l'honorable baronnet, sans m'engager toutefois à faire cause commune avec lui dans les détails. »

M. Canning a prononcé à peine ces paroles, qu'il se retire avec tous les symptômes de l'accablement et de la souffrance.

— M. Peel parle dans un sens entièrement opposé. Il déclare que les demandes des catholiques sont incompatibles avec la sûreté du royaume.

La chambre va aux voix : il y en a 247 pour la motion et 234 contre, la majorité pour les catholiques est de 13 voix. Ce résultat a occasionné de grands applaudissemens.

M. Peel annonce que les adversaires du bill ne s'opposent pas à la lecture. Il demande à sir Francis Burdett à quelle époque il fixera la seconde lecture du bill. Cet honorable membre répond qu'il reproduira son projet de bill après Pâques.

La séance est levée à 3 heures du matin.

### De Paris, le 5 Mars.

Larente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 106 fr. 35, et à 3 heures, à 106 fr. 45.

Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté, à une forte majorité un amen-

dement de M. de Lastours, qui consiste à prendre pour base l'évaluation de 18 fois le revenu de 1790, pour la première catégorie. Les 3 ministres députés ne sont levés ni pour ni contre.

### De Bruxelles, le 4 Mars.

Comme il n'y a plus rien à l'ordre du jour dans la seconde chambre des états-généraux, l'on croit que la clôture de la session aura lieu demain.

### D'Hanovre, le 5 Mars.

A la première nouvelle des désastres que la tempête et les marées du 4 février ont causés à plusieurs contrées de ce royaume, le Roi, outre les secours que la caisse d'Hanovre a déjà fournis en argent, en grains et en bois, a assigné une somme de 2000 liv. st. sur sa cassette. Cette somme est déjà parvenue à notre comité central.

Il s'est aussi formé de suite à Londres un comité à l'effet de recevoir des souscriptions en faveur des victimes de l'inondation ; et d'après les dernières nouvelles, on croyoit pouvoir se flatter que S. A. R. le duc de York daigneroit accepter la présidence de ce comité. (V. Londres.) Ce dernier a fait publier un exposé des désastres, et y a joint un appel à la bienfaisance.

Mme la duchesse de Cambridge avoit fait différens ouvrages, dans le dessein de contribuer au soulagement des inondés. Plusieurs dames se sont empressées de secondes les vues bienfaisantes de S. A. R. L'on a formé de ces différens ouvrages une loterie, qui a été tirée le 28 février chez la princesse, où se trouvoit une nombreuse réunion. Cette loterie a produit la somme de 1538 écus, qui a été envoyée au comité central.

— On mande d'Emden, en date du 2, que le tems sec favorise beaucoup les travaux pour la réparation des digues et des routes, mais que la pénurie d'eau potable ne s'en fait sentir que plus vivement. Le peu de citernes où l'eau de mer n'avoit pas pénétré, sont maintenant pour la plupart épuisées, et l'on est obligé d'aller puiser de l'eau dans l'Éms jusque près de Halte. Les eaux qui couvroient les campagnes, s'écoulent heureusement, il n'en reste plus que dans les parties basses, et les communications avec le reste de l'Ostfrie sont presque entièrement rétablies.

### De Francfort, le 8 Mars.

Suite de l'extrait du Spectateur-Oriental.

Smvrne, le 14 juin. — D'après les avis de Syra du 23 décembre, et de Napoli de Romanie jusqu'au 27 du même mois, la guerre civile continuoit en Morée, entre les troupes du gouvernement grec et celles de Colocotroni. Ce

dernier même doit se sentir dans une position assez forte, puisque l'on assure qu'il a proposé au gouvernement de faire sa paix avec lui, s'il vouloit consentir à lui livrer cinq membres qui siégeoient dans son sein, et qu'il lui a désignés, entre autre Coletti et Yasso, qui a tué le second et dernier fils de ce général révolté.

La plus grande partie de l'argent provenant de l'emprunt a été consommée pour les frais de la guerre civile; mais les nouvelles sommes envoyées par le comité des Philhellènes a mis le gouvernement grec à même d'offrir une paie de 50 piastres par mois à chaque soldat qui voudra servir sous ses ordres. Il espère par-là pouvoir grossir son parti de beaucoup de Moraites, qui ne trouveront pas le même avantage à rester sous les drapeaux de Colocotroni.

Ce gouvernement vient en outre d'autoriser ses représentans près du comité philhellène à effectuer un emprunt de 9 millions de tallaris, bien que les intérêts de cet emprunt, dont il avoit déjà été question, eussent été jugés trop onéreux. On voit qu'à tout prix, il veut se créer des ressources pour lutter contre l'ennemi du dedans et l'ennemi du dehors. On ne doit pas du tout regarder la campagne des turcs comme finie. Les grecs redoutent, et avec raison, la bravoure, la fermeté de caractère, les talens et l'activité incroyable d'Ibrahim-pacha, qui ne rassemble une armée en Candie, que pour la faire passer en Morée, et y commencer ses opérations.

Nous recevons dans ce moment des avis directs de Napoli de Romanie, en date du 2 janvier. On n'y étoit rien moins que tranquille, car on étoit loin d'avoir réduit Colocotroni. Celui-ci, à la vérité, s'étoit retiré sur les hauteurs près d'Argos; mais il en descendoit à volonté pour guerroyer, et tout récemment, il menaçoit de venir attaquer Napoli.

Syra, le 4 janvier. — D'après les avis que les grecs ont reçus de la Morée, ils sont d'opinion que Colocotroni et Deleyani sont dans une position critique et même désespérée. Cette opinion est fondée sur le triste sort qu'ont éprouvé la plupart des principaux chefs révoltés contre le gouvernement. Les deux fils de Colocotroni ont péri misérablement. Gourra, commandant d'Athènes, et jaloux de conserver son pouvoir, est resté fidèle au gouvernement, et a rompu avec Odysseus révolté. Ce dernier chef se trouve ainsi isolé et embarrassé, et il semble qu'il a renoncé au projet qu'il avoit formé de pénétrer dans la péninsule, pour se joindre aux généraux mécontents. Il se tient

pour le moment, et en attendant un changement favorable à ses vues, près de sa caverne sur le mont Parnasse.

Gourra, qui est à la tête de 1000 à 1200 hommes, et qui, en se joignant aux autres chefs révoltés, eût infailliblement perdu le gouvernement grec, l'a sauvé, pour le moment, en lui demeurant fidèle. Car dans les petites affaires qu'il a eues avec les chefs révoltés, il a pris Nikitopulo, Londo et Zaimi, et les a envoyés garottés au gouvernement. On croit qu'ils seroient exécutés tous les trois; mais comme le premier est parent de Notara, président du conseil législatif, il a obtenu sa grâce, à la demande de Notara, qui a dû se rendre caution pour lui. Quant à Londo et Zaimi, on croit qu'ils seront condamnés à mort.

D'après cela, les grecs se persuadent que le parti de Colocotroni et de Deleyani est nécessairement affoibli, et ce qui les porte à croire qu'ils sont dans une position désespérée, c'est la résolution qu'a prise Colocotroni, d'envoyer deux députés à Ibrahim-pacha, pour l'inviter à faire une descente en Morée, et à profiter du moment propice que lui présentait la fortune, pour accomplir ses grands desseins sur cette péninsule.

Toutefois, ces députés arrivés à la Sude, y sont encore, et il ne paroît pas qu'aucune décision ait été prise à cet égard. Il n'est point à notre connoissance qu'aucun débarquement partiel ait été jusqu'ici effectué par la flotte égyptienne sur les rives du Péloponnèse. Elle a 150 bâtimens rassemblés dans le port de la Sude. Ibrahim-pacha en est parti pour se rendre à Rhodes, y prendre le reste de son armée, et le transporter également en Candie, où sera le dépôt général.

Comme la saison est fort avancée, on pense que tous ces préparatifs sont pour la campagne prochaine, qui débuteroit en mars ou en avril, d'autant plus que plusieurs vaisseaux de la flotte égyptienne ayant été fort maltraités par la tempête, ont absolument besoin d'être radoubés, et l'on dit qu'à cet effet, Ibrahim-pacha veut les envoyer à Alexandrie. Tout cela exige du tems. Pendant cet intervalle, le gouvernement de la Grèce pourra achever de réduire les rebelles, éteindre partout le feu de la sédition, et en effectuant son dernier emprunt de 9 millions de tallaris, prendre des mesures efficaces, et se mettre en bonne posture, en attendant les événemens.

HENNECART, Rédacteur.

\* \* M. Lewin, maître de ballets pantomimes de Vienne et de Paris, et récemment de Londres, a l'honneur de prévenir le Public, qu'aujourd'hui 9 mars, sa société donnera, sur le théâtre d'Offenbach, le ballet pantomime intitulé : La Clef d'or, ou Arlequin Bombardé.

N<sup>o</sup>. 69.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du JEUDI, 10 Mars 1825.

Suite de Londres, du 2 Mars.

Les journaux du soir répètent aujourd'hui, d'après le *Times*, la nouvelle d'une grande victoire remportée par l'armée columbienne dans le Pérou. Cette nouvelle a été apportée à Plymouth par le cutter le *Lion*, qui arrive de Carthagène. Le résultat de la bataille donnée le 9 décembre à Guamanguilla, seroit non seulement la défaite totale de l'armée royale, mais de plus la prise du vice-roi La Serna et des généraux Cantérac et Valdez. Le vice-roi a été, dit-on, dangereusement blessé. A la suite de cette action, Lima, Callao et même l'escadre espagnole, auroient été remis par capitulation aux insurgés. Ce n'est pas Bolivar, mais le général Sucre qui auroit remporté cet avantage.

Sur le seul bruit de cette victoire, les bords de Columbie sont montés à 93, et ceux du Mexique à 82 1/2.

De Londres, le 3 Mars.

L'effort qu'a fait hier M. Canning pour se rendre à la séance de la chambre des communes et y parler en faveur des catholiques, paroît avoir nui à sa santé; au moins, il est aujourd'hui très souffrant.

— La grande nouvelle de la défaite totale de l'armée espagnole du Pérou, de la prise du vice-roi, du général Cantérac, etc. (*V. ci-dessus*), après avoir tourné toutes les têtes pendant une couple d'heures, malgré son invraisemblance, a tout d'un coup perdu presque tout crédit dans l'esprit public. On en trouve une preuve certaine dans les bords de Columbie et du Mexique qui, après s'être élevés prodigieusement hier, sont aujourd'hui retombés, les premiers à 92, les seconds à 81 3/4. Les consolidés sont à 94 1/2. Les détails de cette bataille tiennent trop du roman, malgré la forme de bulletins officiels qu'on leur a donnée, pour inspirer une grande confiance. On conçoit qu'une armée quelconque soit battue; mais qu'elle se laisse prendre son général en chef, et tous ses généraux de division, voilà ce qui ne se voit pas assez communément, pour qu'on y ajoute foi d'après des gazettes sans caractère ou des lettres de commerce.

De Stockholm, le 22 Février.

Le Roi a nommé secrétaire de son cabinet M. N. Anker, norvégien, qui vient de terminer ses deux dernières années d'études à l'univer-

sité d'Upsal. C'est ici le premier exemple qu'un norvégien ait été employé dans la carrière diplomatique. M. le baron d'Albedyhl, secrétaire du gouvernement et chef du bureau du gouverneur de Norwège, reprend son ancien poste de premier secrétaire du cabinet de S. M.

Le 20 de ce mois, un chasseur a apporté au château la première alouette qui ait été tuée de cette saison, et il a reçu la récompense ordinaire d'un ducat. On ne se rappelle pas d'avoir vu de si bonne heure en Suède cet oiseau précurseur du printemps.

Il est arrivé à Gothenbourg deux commissaires anglois pour acheter du fer, des produits de la Baltique et même des navires. On croit que c'est pour le compte du gouvernement de Columbie. D'après cela, le prix de ces articles commence à hausser.

On lit dans une de nos feuilles que les états de Poméranie ont émis le vœu, qu'il fût conclu par le gouvernement prussien des traités de commerce avec les états de l'Amérique Méridionale, à cause des avantages qui pourroient en résulter pour la Prusse.

De Clagenfurt, le 28 Février.

Notre gazette publie l'extrait ci-dessous d'une lettre digne de foi, sous la date de St. Veit le 25 février :

» Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, nous avons été témoins d'un phénomène, qui, étant très-rare dans notre pays de montagnes, peut être l'objet de l'attention publique. Plusieurs secousses de tremblement de terre se sont succédé à différens intervalles de plusieurs heures. A minuit et demi, on entendit un bruit sourd, et l'on s'aperçut d'un léger ébranlement des bâtimens et du sol. Mais à 4 heures du matin, il y eut un tremblement de terre qui dura plusieurs secondes. Quelques momens auparavant, les animaux monstroient déjà quelque inquiétude, les oiseaux voltigeoient vivement dans leurs cages, les chiens faisoient entendre des gémissemens et se rapprochoient du lit de leurs maîtres, les chevaux frappoient du pied le sol des écuries; enfin on entendit un bruit sourd, semblable à celui d'un tonnerre souterrain, la terre fut ébranlée par des oscillations très-sensibles, les fenêtres tremblèrent, les sonnettes des portes et des chambres retentirent, l'angoisse et l'effroi se répandirent partout.



» Le 21, à 7 heures et demie du matin, ce phénomène se renouvela pour la troisième fois, mais cette secousse n'a pas été plus forte que la première. Les maisons n'ont pas été notablement endommagées; cependant l'action des secousses a été marquée par le renversement de plusieurs toits et par d'autres effets semblables. Au moment de ce phénomène, le baromètre n'a éprouvé aucune variation ou agitation sensible; il est resté dans le même état que la veille, c'est-à-dire à quelques lignes au-dessus du variable.

» On ne peut déterminer avec certitude quelle a été la direction de ce tremblement de terre; mais elle paroît avoir suivi la ligne du Sud-ouest au Nord-est. Autant qu'on a pu en être instruit jusqu'à présent, il ne s'est pas étendu bien loin, et il n'a été très-sensible qu'à travers le Glanthal jusque vers Wieting et Eherstein. Il y a eu encore le 24 au soir, à 6 heures et demie, et dans la nuit vers 11 heures et demie deux secousses plus foibles. Il est tombé ce matin un peu de neige, sans que le baromètre ait éprouvé aucun changement sensible. »

#### De Corfou, le 22 Janvier.

Le terrible fléau qui, à la fin de 1820, affligea la ville de Zante et y causa de si grands désastres, s'est appesanti avec encore plus de fureur, le 19 de ce mois, sur la ville de Sainte-Maure. Une des plus violentes secousses de tremblement de terre que l'on ait jamais ressenties dans cette île, a plongé les malheureux habitans dans la plus grande désolation. L'on ne connoit point encore d'une manière positive toutes les particularités et les terribles effets de ce funeste événement; mais d'après les rapports officiels que l'on a reçus jusqu'hier, nous ne pouvons sans effroi, et sans être pénétrés d'une vive douleur, annoncer au public un aussi terrible événement. La ville ne présente plus qu'un vaste champ de désolation et de ruines; toutes les maisons sont, ou entièrement ruinées, ou extrêmement endommagées, ou lésardées de tout côté et affaissées. Toutes les églises, à l'exception d'une seule, se sont écroulées, et nous pouvons, sans exagération, affirmer que, sauf quelques exceptions, la ville de Ste-Maure a été rendue inhabitable.

Ce fléau étant survenu au cœur de l'hiver et dans des tems extrêmement orageux, il en a été par-là plus funeste. Les moulins et les fours ayant été détruits, et les infortunés habitans ne pouvant se mettre à l'abri de l'intempérie de l'air et de l'inclémence de la saison, l'on peut aisément concevoir la difficulté de se procurer du pain, les scènes d'horreur auxquelles cette ville étoit en proie, les gémissemens et les cris de désespoir des familles qui voyoient les rues inondées de vin et d'huile par suite de la destruction

de leurs magasins, et qui se trouvoient privés de toute espèce de comestibles. Des milliers de personnes sont réduites à la mendicité. Jusqu'hier, le nombre des morts étoit de 24, et celui des blessés de 13. Dans le village de Zucaladès, qui a été entièrement détruit, il y a eu en outre 23 personnes ensevelies sous les ruines. La plus grande violence des secousses du tremblement de terre ayant eu lieu de jour, elle n'a pas produit, ni en ville, ni à la campagne, pour les individus, tous les maux qui en seroient résultés si cela fût arrivé de nuit. Une chose remarquable, c'est que dans quelques endroits de l'intérieur de l'île, ce tremblement de terre n'a point été sensible. Il semble que toute sa violence s'est bornée aux lieux voisins de la mer. La forteresse et la douane sont les endroits qui ont été le moins endommagés.

Nous savons également que la ville de Prévésa a beaucoup souffert, mais on n'a point encore reçu de détails. On a ressenti ici le tremblement de terre le même jour et presque à la même heure.

Aussitôt que la nouvelle officielle de ce désastre parvint à Corfou, le gouvernement vivement touché du malheur de ces insulaires, s'empessa de prendre les mesures les plus efficaces pour venir à leur secours. Malgré toute la violence des tems contraires, il expédia sans retard, par la frégate de S. M. la *Nuyade*, toute sorte de provisions, des bois de construction, des ouvriers, enfin tout ce qu'exigeoit la malheureuse situation des habitans. Il a déployé dans cette circonstance la plus grande activité et la plus grande énergie, et grâce à sa sollicitude paternelle, le sort de ces infortunés est devenu moins affreux. Nous espérons que les habitans de Corfou, comme ceux des autres îles, touchés d'un événement aussi funeste et de la triste situation de ceux qui en ont été les victimes, s'empresseront de contribuer pour venir à leur secours et leur procurer des soulagemens. (*Gaz. de Corfou.*)

#### De Rome, le 23 Février.

D. G. Curtoys, conseiller d'état de S. M. le Roi d'Espagne, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège, est arrivé ici le 19, avec ses deux fils qui sont attachés à sa légation.

#### Suite de Paris, du 5 Mars.

Le Roi est allé aujourd'hui chasser dans la forêt de Saint-Germain.

— La commission chargée de former les états de ce qui reste à payer des dettes des princes français, a déjà achevé son travail pour ce qui concerne les dettes antérieures à la révolution. Elles montent à 4 millions. L'on s'occupe maintenant de celles de l'émigration.

#### De Paris, le 6 Mars.

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres.

— Dans sa séance d'hier, la chambre a adopté les articles 2, 3 et 4 avec les amendemens de la commission, et la discussion s'est établie sur l'article 5.

#### De Bruxelles, le 5 Mars.

L'état du Roi s'est successivement amélioré. S. M. a donné, ce matin, audience à la députation de la seconde chambre, qui a eu l'honneur de lui remettre la liste des candidats pour la place vacante dans la chambre des comptes. On assure que le Roi se rendra au commencement de mai à La Haye, et qu'à la même époque, la Reine fera un voyage à Berlin.

Le ministre de l'intérieur s'est rendu aujourd'hui à la salle des chambres réunies pour faire la clôture de la session. Il a prononcé le discours ci-dessous :

» Nobles et puissans seigneurs,

» Les travaux de la session, qu'au nom du Roi je viens clore, n'ont pas été moins importans que ceux des sessions précédentes. Le code civil à-peu-près terminé vous permettra de vous livrer bientôt à l'examen des autres codes; une amélioration d'un grand intérêt, un vaste dessèchement vous a valu, N. et P. S., la reconnaissance du pays qui le souhaitoit depuis si longtems, et osoit à peine l'espérer.

» Le Roi avoit eu le désir de soumettre à vos délibérations une loi sur les gardes communales, mais elle est devenue l'objet de nouvelles observations qui ont dû en retarder la présentation. S. M. se flatte que cette lacune que laisse encore l'exécution de la loi fondamentale, pourra être remplie dans la session prochaine. Le Roi a retiré les projets de loi apportant des modifications à quelques contributions; c'est à regret qu'il a vu reculer le moment où le vœu d'une meilleure proposition dans la distribution des charges se trouvant rempli, conciliera les intérêts des contribuables et ceux du trésor. En attendant que cette affaire puisse être de nouveau soumise à votre délibération, le Roi fera usage des moyens que présentent les lois en vigueur pour atteindre, autant qu'il sera possible, le but qu'il s'étoit proposé, et remplir les espérances qui avoient été conçues.

» La dernière époque de votre session a été marquée par des malheurs; un déplorable désastre est venu désoler plusieurs provinces; la nation s'est montrée telle qu'elle a été toujours dans des occurrences semblables, courageuse, patiente, et éminemment charitable. Le gouvernement a tâché de remplir ses devoirs; vous l'avez noblement secondé, et de cette triple réunion de sentimens et de soins résultera, avec la concours de la divine Providence, le prompt

et entier rétablissement de tous les désastres, la réparation ou au moins le soulagement de tous les maux.

» Le Roi se complit dans l'espérance qu'à l'ouverture de la prochaine session, il pourra vous donner l'assurance, qu'à cet égard, il ne reste au gouvernement rien à faire, à la nation rien à désirer. »

#### De Berlin, le 5 Mars.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est parti pour retourner à Bruxelles.

#### De Munich, le 5 Mars.

Par un rescrit du 3, le Roi a nommé MM. les conseillers-d'état de Suttner, de Sturmer et de Knopp ses commissaires près l'assemblée des états, et a autorisé les ministres à nommer commissaires royaux et à envoyer à la seconde chambre ceux des conseillers du ministère qui sont référendaires pour les objets qui doivent être soumis aux chambres.

#### De Cologne, le 7 Mars.

Le Rhin étoit monté hier jusqu'à la hauteur de 15 pieds 3 pouces; mais il a baissé aujourd'hui à 13 pieds 8 pouces.

#### De Francfort, le 9 Mars.

Extrait du Spectateur-Oriental.

Smyrne, le 28 janvier. — Nous continuons de jouir de la plus parfaite tranquillité, et d'après les divers avis qui nous sont parvenus, elle règne également dans l'intérieur de la Natolie.

Une lettre de Scio, du 15 janvier, contient ce qui suit :

» Nous avons des avis directs de Napoléon de Romanie jusqu'au 9 janvier. Les maladies y avoient dégénéré en véritable typhus, et le nombre des malades, qui étoit considérable, augmentoit encore tous les jours.

» D'après ces avis assez récents, Colocotroni se trouvoit retranché entre Argos et Corinthe; et comme d'après ceux qu'on avoit reçus précédemment de Syra et d'ailleurs, ce chef étoit à Tricala, il paroît donc qu'il s'est approché de Napoléon de Romanie. Toutefois, il est présumable qu'il n'entreprendra rien contre cette place, ni même contre les troupes du gouvernement grec, jusqu'à ce qu'il sache à quoi s'en tenir relativement à la mission qu'il a confiée à ses envoyés auprès d'Ibrahim-pacha.

» De tems en tems, on aperçoit dans notre canal des mystics grecs qui rodent et épiënt les bateaux ottomans qui font le cabotage. Ces derniers profitent du moment où la mer est libre, pour la traverser, et ils ont soin de rentrer dans les ports ou dans les anses quand ils voient paroître des armemens grecs.

» On a bâti à Scio quantité de boutiques, et on a commencé à y réparer quelques maisons. La campagne a repris toute sa beauté; c'est

un charme de la parcourir, même dans cette saison.»

HENNECART, Rédacteur.

Vendredi 11, Ballet pantomime dans la salle de spectacles à Offenbach.

Publication concernant le 5<sup>e</sup> tirage effectué le 31 janvier dernier des obligations de l'emprunt du 1<sup>er</sup> décembre 1801, le remboursement des obligations sorties dans les tirages antérieurs, ainsi que l'échange de toutes les obligations du 1<sup>er</sup> décembre 1801 qui n'ont pas été tirées, contre les nouvelles obligations de l'emprunt du 1<sup>er</sup> mai 1822.

Lorsqu'on a exécuté, le 31 du mois dernier, conformément à la publication du 25 de ce même mois, le tirage de l'emprunt à 4 p. c. du 1<sup>er</sup> décembre 1801, les numéros ci-dessous sont sortis pour être remboursés.

Obligations, Lettre A. qui n'ont plus de coupons.

N<sup>os</sup>. 23. 37. 65. 76. 122. 147. 151. 197. 272. 285. 292. 293. 301. 319. 323. 347. 352. 354. 355. 458. 513. 517. 526. 543. 584. 626. 636. 638. 651. 665. 682. 695. 696. 698. 725. 746. 755. 871. 901. 986.

Obligations, Lett. B. qui doivent être accompagnées de 2 coupons.

N<sup>os</sup>. 12. 31. 66. 97. 152. 154. 172. 186. 229. 303. 340. 373. 497. 531. 557. 558. 594. 610. 719. 732. 744. 763. 809. 812. 841. 877. 878. 891. 941. 946. 953.

Obligations, Lett. C. qui n'ont plus de coupons.

N<sup>os</sup>. 12. 35. 120. 141. 144. 229. 230. 231. 233. 324. 337. 359. 395. 445. 449. 509. 559. 599. 602. 631. 639. 650. 772. 774. 800. 918. 930. 999. 961. 970. 982.

Obligations, Lett. D. avec deux coupons.

N<sup>os</sup>. 3. 39. 44. 87. 108. 137. 259. 312. 374. 379. 433. 467. 488. 500. 564. 603. 656. 708. 734. 743. 782. 829. 837. 850. 869. 891. 901. 943. 954. 992.

Obligations, Lett. E. qui sont sans coupons.

N<sup>os</sup>. 26. 27. 140. 178. 238. 243. 250. 350. 427. 491. 521. 613. 627. 710. 713. 810. 812. 823. 837. 844. 900. 957.

Les propriétaires de ces obligations peuvent, en les présentant au bureau de la commission soussignée, en percevoir, le mardi 1<sup>er</sup> mars prochain, le montant, avec les 3 mois d'intérêts, qui doivent échoir au dernier de février. On prévient qu'avec les obligations Lett. B. et D. doivent être remis leurs coupons, à défaut de quoi, le montant de ceux qui manqueront sera retenu sur le capital.

Comme on n'a pas pas encore présenté jus-

qu'à présent pour le remboursement plusieurs obligations de cet emprunt déjà sorties dans les tirages des 14 février 1821, 16 février 1822, 26 février 1823, et 27 janvier 1824, savoir les numéros :

Let. A. 86. — B. 306. 309. 409. 494. 593. 778. 859. 887. 918. 954. 988. — C. 32. 585. 923<sup>a</sup>. 986<sup>c</sup>. 996<sup>b</sup>. — D. 42. 128. 377. 418. 427. 496. 497. 534. 599. 648. 652. 699. 703. 716. 793. 984. — E. 190. 466. 473.; ainsi que 1<sup>er</sup> obligations ci-dessous de l'emprunt d'accise du 1<sup>er</sup> août 1813, sorties dans les tirages des années passées, savoir :

Les N<sup>os</sup>. 1630. et 2120 à fl. 150. — 2944. 3314. à fl. 100. — 4372. à fl. 50.; la commission soussignée, en se référant aux publications qui ont paru dans le tems relativement à ces tirages, rappelle aux propriétaires de ces obligations, qu'ils aient à les remettre, avec les coupons qui en dépendent, pour recevoir le montant de leurs capitaux, et les avertis en même tems que, les intérêts de ces obligations sorties n'étant payables que jusqu'au terme du tirage, ils ne devront imputer qu'à eux-mêmes le dommage plus considérable encore qui résultera pour eux d'un plus long délai.

En conséquence, on fait savoir par les présentes au public, relativement à l'emprunt du 1<sup>er</sup> décembre 1801, que maintenant toutes les obligations du dit emprunt, non sorties dans les 5 tirages qui ont eu lieu jusqu'à présent, soit celles des Lett. A. C. E. qui n'ont plus de coupons, soit celles des Lett. B. et D. avec lesquelles se trouvent encore deux coupons, doivent, conformément à la résolution du Haut Sénat du 11 avril 1822, être échangées dans le cours de la présente année contre de nouvelles obligations à 4 p. c. de l'emprunt du 1<sup>er</sup> mai 1822.

Le commencement de cet échange est fixé au 8 mars de l'année courante; ainsi les propriétaires des obligations de l'emprunt du 1<sup>er</sup> décembre 1801, sous les Lett. A. B. C. D. E. sont avertis par les présentes de remettre, à compter du dit jour, dans la matinée, leurs obligations, avec les coupons y appartenans, à la commission soussignée, pour recevoir en échange les nouvelles obligations du 1<sup>er</sup> mai 1822. On les prévient en même tems, que ceux, qui, d'ici au 1<sup>er</sup> décembre de l'année courante, ne se seront point conformés à cet avis et n'auront pas échangé leurs obligations, non-seulement n'auront point part aux prochains tirages, mais encore qu'ils ne recevront plus les intérêts des anciennes obligations du 1<sup>er</sup> décembre 1801, qu'ils auroient encore entre les mains.

Francfort, le 2 février 1825.  
La commission d'amortissement des dettes.

N<sup>o</sup>. 70.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du VENDREDI, 11 Mars 1825.

Suite de Londres, du 3 Mars.  
Le navire le *Lion*, arrivé de Carthagène à Plymouth, a apporté les documens ci-dessous :

Extrait de la gazette officielle de Carthagène. RÉPUBLIQUE DE COLUMBIE.

Carthagène, le 15 janvier 1825.  
Le commandant-général de l'isthme annonce qu'il reçoit à l'instant du secrétaire du président Bolivar des dépêches dont voici la teneur :

Lima, le 18 décembre 1824.  
Cet après-midi, à 5 heures, il est arrivé des dépêches de l'armée. Le général Sucre confirme la déroute complète de l'armée espagnole le 9 du courant à Guamanguilla. Le vice-roi La Serna et les généraux Cantérac et Valdes sont prisonniers; le premier est dangereusement blessé; le second, ayant pris le commandement, a capitulé et a donné l'ordre au gouverneur de Callao de remettre cette forteresse au président Bolivar.

S. Exc. me donne l'ordre de vous annoncer que cette partie de l'Amérique n'exige plus de nouveaux sacrifices, et que 4000 hommes de l'expédition de Panama suffiront maintenant pour assurer l'indépendance du Pérou.

Thomas de Herrès, secrétaire.  
(Les lettres apportées par le *Lion* annoncent en outre que les bâtimens de guerre espagnols sont compris dans les articles de la capitulation.)

NOUVELLES OFFICIELLES.  
Lima, le 22 janvier 1825.

L'armée libératrice, sous les ordres du général Sucre, a battu complètement l'armée espagnole, le 9 de ce mois, dans les plaines de Guamanguilla. Le général La Serna, qui la commandait, a été blessé; il est prisonnier, ainsi que les généraux Cantérac, Valdes, Carratela, d'autres chefs, des officiers et des soldats; en conséquence, tout le bagage de l'ennemi et ses armes sont en notre pouvoir. Le lieutenant-colonel Medina, adjudant de S. Exc. le libérateur, avoit été chargé de porter la nouvelle officielle de cette victoire; mais il a été assassiné à Guardo par les rebelles de cette ville. Au reste, toutes les autorités des villes voisines du champ de bataille annoncent officiellement le triomphe de nos armées, et elles ajoutent que le général Cantérac, qui avoit été chargé du commandement lorsque le général La Serna fut

blessé, a capitulé en stipulant expressément que la forteresse de Callao seroit livrée à l'armée libératrice.

Le 9 décembre a mis fin au combat commencé à Junin. Au commencement de cette année, les espagnols prétendoient reconquérir l'Amérique avec l'armée qui a maintenant cessé d'exister. Les plaines de Guamanguilla ont été témoins de la victoire qui a mis fin à la guerre sur le continent américain; c'est dans ces plaines qu'a été décidée la question qui intéresse l'Amérique et le genre humain, et dont mille générations à venir sentiront probablement l'influence. L'armée libératrice a résolu le problème; elle a élevé le dernier monument qu'exigeoit sa gloire. La reconnaissance y tracera les noms des vainqueurs de Guamanguilla, et de l'illustre génie qui a dirigé les opérations militaires, conservé le Pérou, et qui n'a trouvé dans les événemens du mois de février dernier qu'un nouveau moyen d'acquiescer de la gloire. Son nom vivra jusqu'à la dernière postérité.

Carthagène de Colombie, 11 heures du soir, le 12 janvier 1825. J. A. Calvo.  
(Imprimerie du gouvernement.)

Enfin une lettre de M. Th. de Herrès, adressée à l'intendant de Panama, contient absolument les mêmes détails que celle adressée au commandant-général de l'isthme. Il ajoute seulement qu'outre la forteresse de Callao, dont le général Cantérac a ordonné la remise au président, le même général a envoyé l'ordre à tous les généraux espagnols, dans quelque partie du Pérou qu'ils commandent, de se soumettre à l'armée libératrice.

Le général Soubllette, en envoyant cette dépêche, ajoute ce qui suit :

Permettez-moi, Monsieur, d'avoir le plaisir de vous communiquer la nouvelle d'un événement si glorieux pour la Colombie, si important pour la cause de l'Amérique méridionale, et si décisif pour les prétentions de la péninsule espagnole, et de vous féliciter, ainsi que tous les colombiens, sur la paix du Nouveau-Monde.

Le 1<sup>er</sup> de ce mois, quatre chefs canadiens, qui se trouvent ici depuis quelque tems, ont paru à la Bourse, vêtus dans le costume de



leur pays, et y ont excité la curiosité du public. On les a ensuite conduits à la Banque, et lorsqu'on leur a montré dans un des appartemens l'immense quantité de richesses qui y sont entassées, ils ont témoigné le plus grand étonnement. Les deux principaux chefs avoient été présentés au Roi, et ils portoient sur la poitrine une grande médaille d'argent avec le portrait de S. M.

#### De Londres, le 4 Mars.

Les consolidés sont à 93  $\frac{3}{4}$ . La même baisse s'est fait sentir dans les fonds de l'Amérique-Méridionale, vu que beaucoup de personnes doutent de l'authenticité des grandes nouvelles qui ont circulé. Les bons de Columbie sont de 91  $\frac{1}{2}$  à 92, et ceux du Mexique de 81  $\frac{1}{2}$  à 81  $\frac{3}{4}$ .

Hier, la chambre des pairs, après avoir décidé, à la majorité de 69 voix contre 23, que les députés des catholiques ne seroient point admis, a ordonné, à la majorité de 146 voix contre 44, la 2<sup>e</sup> lecture du bill relative aux associations.

#### De Pétersbourg, le 26 Février.

Le 19 de ce mois, l'Empereur a daigné confirmer le projet présenté par le ministre des finances pour l'érection de nouveaux magasins d'entrepôt à la douane de Pétersbourg. L'ancien plan d'en bâtir sur la grande place devant la bourse sera mis à exécution, à quelques changemens près; de grandes salles seront vraisemblablement aussi construites à cette occasion pour l'expédition des productions de nos manufactures. On finira cette année la partie de l'édifice, qui se trouve derrière le bâtiment dit *Kunst-Kammer*; ce sera un magasin de 100 sagènes de longueur sur 12  $\frac{1}{2}$  de largeur; son élévation au-dessus du sol non-compris la toiture, sera de 5  $\frac{2}{3}$  sagènes. Il y aura des caves au-dessous; le haut sera destiné aux magasins, qui seront formés de trois galeries voûtées sur piliers. Chaque galerie aura 3  $\frac{2}{3}$  sagènes de largeur et autant de hauteur à l'étage supérieur. Les toits seront couverts en fer; le fondement s'établit sur pilotis, et les voûtes des caves auront la solidité nécessaire pour soutenir la plus forte charge. L'étage supérieur ne courra aucun danger en cas d'inondation, car sa hauteur est égale à celle des nouveaux magasins de la douane; la façade sera semblable à celle de ces derniers. L'on pratiquera une rampe de fer de fonte ou de granit, et l'on établira les machines nécessaires pour enlever et transporter les marchandises avec plus grande commodité. Au printemps prochain, l'on commencera à élever le sol de la place, afin que par le moyen de soutiens les marchandises puissent être mises à couvert d'une inondation moyenne.

Une commission spéciale, placée sous la direction du département du commerce extérieur et sous la surveillance particulière du ministre des finances, a déjà été nommée pour l'exécution de ces travaux. Le devis pour cette année s'élève à un million de roubles; les constructions qui resteront à faire pour les années suivantes, quoique assez considérables, ne sont pas de la même importance pour le commerce.

#### De Vienne, le 4 Mars.

Le départ de S. A. M. le prince de Metternich, qu'on avoit déjà annoncé à différentes époques, est définitivement fixé à demain. S. Exc. M. le baron de Munch-Bellinghausen, ministre-président de la diète, quittera le même jour cette capitale.

#### De Madrid, le 21 Février.

La convalescence du Roi paroît devoir être longue; le médecin Castello a engagé S. M. à quitter Madrid, et effectivement on fait au Pardo des préparatifs pour recevoir toute la famille royale.

Les efforts de M. de Bois-le-Comte, résident de France, pour obtenir la publication d'une amnistie, sont sur le point d'être couronnés d'un plein succès; car non-seulement on fait courir le bruit que les bases de cette amnistie sont déjà arrêtées par le conseil-d'état, mais même on en fait circuler des copies dans le public; si elles étoient entièrement conformes au décret qui sera rendu, on peut espérer qu'elles contribueroient efficacement à rétablir complètement le calme parmi nous et à détruire tout-à-fait les traces de nos discordes passées.

La junte du haut clergé, qui préparoit la répartition des subsides à fournir au gouvernement pendant six ans, et qui, depuis quelques jours, avoit interrompu ses travaux, vient de les reprendre pour s'occuper d'une communication qui lui a été donnée par le ministre de grâces et justice; mais rien n'a transpiré dans le public sur cette communication.

#### Suite de Paris, du 6 Mars.

L'Etoile fait les réflexions suivantes sur les nouvelles de Carthagène publiées par les feuilles anglaises:

« On a reçu à Londres des gazettes de New-York, du 9 février; elles sont postérieures, par conséquent, de 52 jours, à cette bataille du 19 décembre, qui a décidé, dit-on, du sort du Pérou: et cependant elles n'en disent pas un mot! Elles se contentent d'assurer que Bolivar n'a pas été battu, comme on l'avoit dit. Pourquoi seroit-ce, d'ailleurs, le général Sucre, et non Bolivar lui-même, qui auroit commandé l'armée columbienne? Mais voici un fait plus

remarquable encore. Les nouvelles de Lima, rapportées dans les gazettes des Etats-Unis, sont du 22 décembre, c'est-à-dire, de quatre jours plus fraîches que celles sur lesquelles on se fonde pour proclamer le triomphe des insurgés. Les papiers anglois, et notamment le *Courier*, nous ont tant accoutumés aux fabrications de ce genre, qu'il est très-prudent de se tenir sur ses gardes contre leurs récits. »

— La même feuille contient l'article ci-dessous: « On se rappelle qu'un anglois, nommé Martin, fit, il y a quelques jours, à la chambre des communes, une motion contre les combats de taureaux, d'ours, et, en général, contre tous les spectacles où l'on exerce des cruautés sur les animaux: Il saisit cette occasion pour dénoncer un soi-disant françois, qui s'étoit montré plus féroce qu'aucun autre individu en ce genre, et il en conclut que ces spectacles sanguinaires devoient être fort goûtés en France. Nous répondîmes, à ce sujet, que ce n'étoit pas dans notre pays qu'avoient pris naissance les combats d'animaux, et, bien moins encore ces affreux combats de boxeurs, où l'on éprouve tant de plaisir à voir couler le sang des hommes, que, par une horrible plaisanterie, on l'appelle *Claret*, ou vin de Bordeaux. Nous n'imaginions pas que l'Angleterre dût nous fournir si tôt un trait de mœurs si caractéristique, qu'il suffit pour faire voir chez laquelle des deux nations règne un instinct de férocité naturelle. Voici un fait rapporté dans les journaux de Londres du 2 de ce mois: »

« Le 27 février, deux écoliers du collège d'Eston, se prirent de querelle: l'un, nommé Ashley Cooper, fils de lord Shaftesbury, l'autre appelé Wood, neveu du marquis de Londonderry; le premier âgé de 14 ans, et le second de 16 ans. Après avoir échangé quelques soufflets, ils se donnèrent rendez-vous au lendemain pour vider la querelle en champ-clos; non en chevaliers, toutefois, mais en crocheteurs, à coups de poing. Chacun d'eux avoit ses témoins, ou plutôt son parti. On fit cercle autour d'eux, et des bouteilles d'eau-de-vie furent apportées pour soutenir leurs forces. »

« Ces deux malheureux enfans se désliablèrent alors, et commencèrent avec une furie, inconcevable pour tout françois vieux ou jeune, un ignoble combat qui dura plus de deux heures. En termes de boxeurs, il y eut 60 rounds ou assauts. Plus leur sang couloit, plus redoublaient leur rage et les transports de joie des témoins. A chaque repos, on leur versoit l'eau-de-vie à pleins verres. Enfin, le fils de lord Shaftesbury est tombé mort avant qu'il se soit trouvé un être assez rai-

sonnable ou assez humain pour séparer les combattans. La justice informe contre le meurtrier et contre ses témoins. »

— La cour d'assises de Paris s'est occupée hier d'une affaire dont les feuilles libérales avoient, l'année passée, cherché à faire un objet de scandale:

Vers la fin de septembré dernier, un jeune homme paroissant avoir quatorze ou quinze ans, accompagné d'une dame allemande, arrive à Bar-le-Duc, dans une élégante calèche de voyage. L'attention publique se fixe bientôt sur le jeune voyageur, qui est doué d'un physique agréable et doux. Ses prodigalités indiquent une grande fortune; déjà chacun fait des conjectures sur son état; il n'est guère probable que la femme qui l'accompagne soit sa mère, car lui seul donne des ordres: c'est sans doute un jeune prince étranger, grec ou persan, que sait-on? Les bruits populaires parviennent aux oreilles de M. le préfet, il fait venir le personnage qui en est l'objet, celui-ci présente un passeport en règle délivré à la femme Molter et à son fils: il laisse croire que la femme qui l'accompagne n'est pas sa mère, et qu'il appartient à une famille plus distinguée. A la faveur de cette erreur, le jeune Molter étoit bien reçu partout, c'étoit à qui l'inviteroit.

Cependant arrive un ordre d'arrestation dirigé contre un nommé Fonrouge, âgé de quinze ans, qui s'est enfui de chez un banquier, emportant une somme de 14,000 fr. et accompagné d'une femme allemande. En vertu de cet ordre, le jeune homme est arrêté, mis dans sa calèche avec deux gendarmes, et amené à Paris, où il a comparu hier devant la cour d'assises avec la femme Molter. Fonrouge a tout avoué, mais la femme Molter a déclaré qu'elle avoit vu Fonrouge dans une maison où elle servoit en qualité de domestique; que celui-ci lui avoit proposé de la prendre à son service, en lui donnant 600 fr. de gages, qu'elle y avoit consenti, croyant qu'il s'agissoit de servir les parens de ce jeune homme, mais qu'elle ignoroit que l'argent qu'il avoit fait voler. Les débats sur cette affaire ont duré toute la journée, et ne sont sans doute terminés qu'aujourd'hui; ils offrent peu d'intérêt, et ne portent que sur le fait de la soustraction frauduleuse.

— Hier, dans la séance de la chambre des pairs, M. le comte de Ségur a présenté une proposition tendant à permettre aux héritiers directs des pairs, lorsqu'ils auroient atteint l'âge de 25 ans, d'assister aux séances de la chambre dans les tribunes. La chambre a décidé qu'elle s'occupoit de cette proposition.

Du SAMEDI, 12 Mars 1825.



De Paris, le 7 Mars.

La rente, fin du mois, coupon détaché, étoit, à 2 heures, à 104 fr. 20 et à 3 heures, à 104 fr. 15.

— L'Etoile annonce que la nouvelle d'un emprunt considérable fait par l'Espagne et garanti par plusieurs grandes puissances, est dénuée de toute espèce de fondement.

— On assure qu'il y aura, à l'occasion du sacre, une grande promotion dans l'ordre du Saint-Esprit. On parle de douze cordons bleus, dont deux sont de hauts dignitaires de l'église.

— Une lettre de Londres du 4 porte qu'une maison de Calcutta a fait une faillite de plus de 4 millions sterl.

— Nous recevons, par voie extraordinaire, les journaux anglais du 5 mars. Les fonds consolidés étoient à 2 heures à 94; à 5 heures ils n'étoient plus qu'à 93<sup>7</sup>/<sub>8</sub>, et il régnoit sur la bourse, dit un journal, une inquiétude qui paroissoit devoir agir défavorablement sur les fonds, et dont la cause n'étoit pas connue.

Le Globe du 5 annonce que le traité entre la Colombie et les Etats-Unis a été ratifié.

La nouvelle de la grande victoire du général Sucre et de la prise de Lima ayant moins de vogue, les joueurs de la Bourse en ont imaginé une autre, celle de l'indépendance de l'isle de Cuba.

De Bruxelles, le 6 Mars.

Les nouvelles des côtes de Flandre sur les résultats des dernières marées, sont très-satisfaisantes. Celle du 4, qui donnoit des craintes, ne s'est pas même tout-à-fait élevée à la hauteur des marées ordinaires.

De Dresde, le 4 Mars.

L. A. R. les princes Frédéric et Jean assisteront au couronnement de S. M. le Roi de France à Reims. Ils iront ensuite à Paris, pour y attendre leur illustre père, à son retour d'Espagne.

On vient encore de faire une légère réduction dans la cavalerie; la même chose aura lieu dans l'artillerie.

— On est maintenant occupé à confectionner des modèles de toutes nos pièces d'artillerie; ils sont destinés en présent à S. A. I. le grand-duc Constantin.

De Francfort, le 10 Mars.

Suite de l'extrait du Spectateur-Oriental Smyrne, le 28 janvier. — On sait que Zaim avoit été chargé de se porter devant Patras, et de faire le siège de cette place, tandis qu'une division de plusieurs armemens avoit eu ordre de la bloquer par mer. Zaim marcha, mais ses troupes manquoient de tout, et il fit remettre au gouvernement un acte formel, par lequel il protestoit de la détresse où il se trouvoit, et de la nécessité de faire parvenir au plus tôt à l'armée les choses dont elle avoit le besoin le plus urgent, sans quoi, les soldats refusoient de marcher. Le gouvernement accusa la réception de la protestation du général, et ne satisfit à aucune de ses demandes. Les troupes dégoûtées se débandèrent et passèrent au service de Colocotroni.

Ce sont là des faits, et Zaim les expose dans sa justification, que la gazette d'Athènes n'a pas craint de publier, quoique le général soit un chef arrêté et au pouvoir du gouvernement grec. Zaim prouve en substance, que le gouvernement a été seul cause que le siège de Patras n'a pas eu lieu par terre, pas plus que le blocus n'a été effectué par mer; qu'en dernier résultat, les troupes se sont mutinées, et sans doute ont cru, dans leur dénuement absolu, pouvoir améliorer leur position en se rangeant sous les drapeaux d'un chef révolté. Zaim reproche encore au gouvernement qu'il a été cause que les turcs ont pu faire une sortie de Patras, s'avancer jusqu'à Gastuni, ravager tout sur leur passage, et emmener avec eux quantité d'esclaves.

HENRICART, Rédacteur.

\*.\* Une Dame russe, qui se dispose à retourner à Pétersbourg, desire trouver une dame de compagnie françoise, et une femme de chambre qui parle aussi un peu le françois, et qui soit bonne couturière, pour les amener avec elle; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*.\* A louer, Schüßergasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 161, vis-à-vis l'Empereur Romain, une chambre complètement meublée, et un cabinet à coucher.

\*.\* Un négociant desire trouver une place dans une voiture, pour aller directement, en poste à frais communs, à Vienne, et partir le 12 du courant; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*.\* A louer pour la foire prochaine et les suivantes, à raison de fl. 60 par foire, un magasin et un logement situés dans la meilleure position de la Schnurgasse, Lettre H, N<sup>o</sup>. 53.

\*.\* A louer, près la porte d'Aschaffenburg, pour l'été prochain, ou pour toute l'année, avec ou sans meubles, une maison de campagne, avec jardin, très-bien située, au commencement de la chaussée de Darmstadt; s'adresser Lettre I, N<sup>o</sup>. 202.

De l'Imprimerie de J. C. F. D. E. H. L., rue de la Monnoie.

Suite de Londres, du 3 Mars.

On a commencé avant-hier l'entreprise de creuser et de construire un passage souterrain sous le lit de la Tamise. M. Brunel, françois, qui a conçu ce vaste plan, et qui est chargé de l'exécuter, n'a aucun doute qu'il ne vienne à bout de cet important ouvrage.

— Le 2 de ce mois, il y a eu, à Eton, une enquête de Coroner relativement à la mort du jeune Ashley Cooper, fils du comte de Shaftesbury (V. notre N<sup>o</sup>. d'hier). Après une très-longue délibération, le jury a rendu un verdict d'homicide contre Wood, comme principal auteur, et contre Alexandre Wellesley Leith, comme second. Le Coroner a décerné son warrant pour leur arrestation, et l'a remis au constable pour le mettre à exécution.

— Le British-Traveller parle de doutes qu'on commenceroit à concevoir sur l'authenticité de la nouvelle de la grande victoire du général Sucre. «D'abord, dit-il, les journaux américains du 6 février n'en parlent pas; ensuite, le général Caratala, qui y est mentionné comme ayant été fait prisonnier, devoit se trouver à 300 milles anglais de l'endroit où le combat se seroit livré. Peut-être ces nouvelles sont-elles une pure fabrication; il est au moins certain que les fonds de l'Amérique-Méridionale, qui avoient éprouvé une hausse sensible, continuent d'être en baisse.»

— Le Leslie, bâtiment frété par l'association des mines du Brésil, a fait voile la semaine dernière de Falmouth pour Rio-Janéiro. Il avoit à bord 29 mineurs avec des instrumens et outils.

— Une association, qui possède, dit-on, des capitaux très-considérables, vient d'accaparer presque tous les cotons qui se trouvent en Angleterre. Elle en a acheté près de cent mille balles dans le seul port de Liverpool. Cette spéculation s'est étendue jusqu'en France, où la compagnie a pris pour son compte tous les cotons disponibles et tous les cafés Saint-Domingue qui sont dans les entrepôts. On auroit tort de croire pour cela à la probabilité d'une guerre prochaine; s'il y avoit apparence d'une rupture, la hausse que viennent de subir les cotons et les cafés, se seroit fait sentir sur les autres denrées coloniales, et les changes surtout s'en seroient ressentis, tandis qu'on les

voit rester au même taux. Ces énormes achats de coton ne peuvent être raisonnablement attribués qu'aux immenses fournitures que l'Angleterre a besoin de faire maintenant à l'Amérique du Sud dont elle a absorbé le commerce.

— La commission nommée par la chambre des communes pour donner son avis sur l'émancipation des catholiques, est composée de sir Francis Burdett, qui a fait la motion, et de MM. Canning, Plunkett, Tierney, Grant, Wyn, Abercrombie, Rice, sir James Mackintosh, lord Palmerston, sir John Newport, et sir Henri Parner. Elle s'est rassemblée hier, et a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1<sup>o</sup>. Que, par certains actes des parlemens d'Angleterre et d'Irlande, on exige certaines déclarations et assertions, comme conditions nécessaires pour l'exercice de certains emplois, franchises et droits civils.

2<sup>o</sup>. Que la commission considère comme purement spéculatif et dogmatique le serment exigé par lesdits actes contre la transubstantiation, l'invocation des saints et le culte rendu à la vierge Marie, ainsi que contre le sacrifice de la messe tel qu'on le célèbre dans l'église romaine. La commission croit que ce serment n'affecte pas l'allégeance et les devoirs civils des sujets, et que par conséquent il peut être aboli sans inconvénient.

3<sup>o</sup>. Que dans plusieurs actes des susdits parlemens on exige un serment, appelé de suprématie, comme condition indispensable pour l'exercice de plusieurs emplois, de franchises et droits civils.

4<sup>o</sup>. Que, dans ce serment, il y a une clause dans laquelle on déclare qu'aucun prince, prélat, état ou potentat étranger, ne peut jouir d'aucune juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume.

5<sup>o</sup>. Qu'il paroît que les sujets catholiques de S. M. ont quelques scrupules à l'égard du mot spirituel, inséré dans ledit serment, et que, pour dissiper ces scrupules, il seroit convenable de déclarer le sens dans lequel ledit mot doit être entendu, d'après l'ordonnance de la reine Elisabeth, confirmée par un acte du parlement, et expliquée par l'art. 37 de

l'église d'Angleterre; savoir que: « Les rois de ce royaume gouverneront leurs états soit ecclésiastiques soit temporels, et se serviront de l'épée civile contre les malfaiteurs et les rebelles. »

6°. La commission est d'opinion que l'explication dudit serment doit être accompagnée de toutes les exceptions et mesures nécessaires pour conserver la succession protestante de la couronne, pour assurer les droits et libertés des sujets, et pour maintenir inviolables l'église épiscopale et protestante d'Angleterre et d'Irlande et l'église d'Ecosse dans leurs doctrines, dans leurs cultes, dans leurs gouvernements et leur discipline. La commission a ordonné que le bill sera rédigé immédiatement dans le sens de ces résolutions.

(Morning-Herald.)

Chambre des pairs. — Séance du 3.

Les ducs de Devonshire et de Leinster, les comtes de Donoughmore, de Belmore, de Darnley, de Clifden et de Port, et les lords Ellenborough, Holland et King, présentent des pétitions signées par plusieurs milliers de protestants contre le bill de suppression de l'association catholique.

— Lord Kenyon présente une pétition de sociétés orangistes d'Irlande, qui demandent à n'être pas comprises dans l'exécution du bill contre les sociétés illégales.

— Le comte de Liverpool demande la seconde lecture de ce bill.

— Le comte de Carnarvon veut qu'auparavant on entende les catholiques qui sollicitent la grâce de défendre leur cause à la barre de la chambre.

— Le comte de Liverpool s'y oppose fermement. Il s'appuie sur ce que le bill n'est pas dirigé plus particulièrement contre l'association catholique, qui n'y est pas même nommée, que contre toute autre réunion illégale.

— Le comte Grey s'élève contre ce subterfuge. Il invite le ministre à déclarer, dans sa conscience, s'il existe un seul individu qui puisse se méprendre sur l'objet réel du bill. L'application en sera faite aux seuls catholiques, et les orangistes n'en seront que plus à l'aise pour continuer leurs machinations.

— Le lord-chancelier soutient que l'association de Dublin est plus coupable qu'aucune autre, parce qu'elle s'est immiscée dans l'administration de la justice, et qu'en conséquence ses défenseurs ne doivent pas être admis à la barre.

— Lord Holland et le comte de Darnley font la motion expresse qu'ils y soient admis.

— La chambre décide à la majorité de 69 voix contre 23 que les députés des catholiques ne seront pas entendus.

— La discussion est reprise sur la seconde lecture du bill.

— Le comte de Liverpool prononce un discours où il reproduit, presque mot à mot, toutes les imputations contre les catholiques que la chambre des communes a entendues dans la bouche du ministre de l'intérieur.

— Lord King prétend que le ministère, toujours divisé en lui-même, ne se réunit que lorsqu'il s'agit de mal faire.

— Le comte de Grosvenor appuie cette opinion, en priant L. S. d'observer que S. M. Georges IV, comme Roi d'Hanovre, est un prince tolérant, parce qu'il n'est pas soumis à l'influence de ses ministres anglois, tandis que, comme Roi d'Irlande, il est intolérant et persécuteur, parce qu'il permet à ses ministres d'agir en son nom.

— Lord Gosford affirme, d'après sa propre expérience, qu'il ne sauroit y avoir de paix et de bonheur pour l'Irlande que lorsque les catholiques y seront affranchis de l'esclavage ignominieux dans lequel ils gémissent.

— Le duc de Sussex s'étonne de voir des hommes d'état ne pas faire réflexion que, s'ils lois en vigueur contre les catholiques ont pu avoir jadis leur utilité contre le retour du prétendant, ces mêmes lois produisent un effet tout contraire aujourd'hui en détachant les irlandais de la famille régnante. S. A. R. vote pour l'émancipation la plus prompte et la plus complète des catholiques.

— Le marquis de Lansdown fait observer que ce qui vient de se passer à la chambre des communes, où les catholiques ont obtenu un commencement de triomphe, doit les autoriser à ne point désespérer de leur avenir. Les ministres auront beau recourir à tous leurs petits moyens de précaution, la cause de la raison et de l'humanité résistera à tous leurs efforts.

— Le comte d'Harrowby affirme que s'il vote pour la suppression de l'association de Dublin, ce n'est pas qu'il soit l'ennemi des catholiques, au contraire, que c'est parce qu'il desire les voir arriver à l'accomplissement de leurs vœux.

— La chambre va aux voix sur la seconde lecture du bill: elle est décidée par une majorité de 146 voix contre 44.

De Rome, le 26 Février.

S. A. R. le duc Frédéric de Wurtemberg, oncle du Roi, et feld-maréchal au service d'Autriche, est arrivé ici le 23; ce prince voyage sous le nom de baron de Hochberg.

M. le comte d'Appony, ambassadeur extraordinaire d'Autriche, est revenu ici le 24, après avoir rempli à Naples la mission dont il étoit chargé. S. Exc., outre les complimens de condoléance et les félicitations, a présenté à S.

M. le Roi des Deux-Siciles la grand'croix de l'ordre de St.-Etienne de Hongrie.

De Paris, le 8 Mars.

La rente, fin du mois, étoit à 104 fr. 10, et à 3 heures, à 104 fr. 80.

La cour d'assises a prononcé avant-hier dans l'affaire du jeune Fonrouge et de la fille Molter. (V. notre N°. d'hier.) Après son résumé, le président a posé les questions suivantes:

1°. Fonrouge est-il coupable d'avoir soustrait frauduleusement, au préjudice de M. Lesseps, banquier, chez lequel il travailloit habituellement, une somme de 14,000 fr.?

2°. D'avoir commis le crime de faux en écriture de commerce, en fabricant ou faisant fabriquer la fausse signature Lesseps, et en revêtant de cette signature un coupon de 40,000 fr.

3°. D'avoir fait usage de ladite pièce fausse;

4°. Fonrouge a-t-il agi avec discernement?

5°. Elisa Molter est-elle coupable d'avoir sciemment recélé tout ou partie des sommes volées par Fonrouge?

La décision du jury sur les trois premières questions est affirmative, et sur la quatrième, relative au discernement, négative.

En conséquence, M. le président, qui avoit adressé à l'accusé Fonrouge quelques exhortations, prononce son acquittement, et demande s'il ne se trouve pas dans l'audience quelque parent qui réclame l'accusé.

Son frère, qui a toujours été présent à l'audience, prévient M. le président que les parents de l'accusé l'ont chargé de le réclamer. La cour accède à cette demande, et ordonne que le jeune Fonrouge sera remis à son frère, s'il n'est retenu pour d'autres causes.

Sur la cinquième question, relative à la fille Molter, le jury a décidé affirmativement la question, à la majorité de 7 voix contre 5.

Ici l'avocat de la fille Molter réclame l'indulgence de la cour, et la prie de n'appliquer à sa cliente que le minimum de la peine.

La cour, après en avoir délibéré, se réunit à la majorité du jury, et condamne la fille Molter à six ans de réclusion, au carcan et aux frais.

— On a appelé, à la première chambre du tribunal de première instance, un procès qui doit fixer toutes les incertitudes sur les mémoires attribués au feu duc d'Otrante. Le libraire Lerouge, condamné, par corps, envers les enfans du duc d'Otrante, à des dommages et intérêts considérables, a assigné M. Alphonse Beauchamp en garantie de cette condamnation, et en restitution des sommes par lui reçues comme s'étant engagé par plusieurs traités souscrits entre eux à rédiger ces mêmes mémoires, et à s'en rendre légalement responsable. La

cause a été placée au rôle, et sera incessamment plaidée.

M. de Beauchamp prétend qu'il ne s'est rendu responsable que vis-à-vis du ministère public, s'il y avoit lieu, pour sa révision politique et les notes qui lui appartiennent.

— M. des Hacquets, sous-intendant militaire, qui avoit été arrêté comme impliqué dans l'affaire des marchés Ouvrard, a été renvoyé de toute prévention, et mis en liberté, par décision des magistrats de la cour royale chargés de l'instruction de cette affaire.

De Munich, le 7 Mars.

Les députations des deux chambres ont en aujourd'hui l'honneur de présenter leurs adresses au Roi. Voici celle de la chambre des députés:

« SIRE,  
— Les paroles affectueuses que V. M. a prononcées en faisant l'ouverture de cette troisième assemblée des états, ont fait une profonde impression sur nos coeurs, et nous goûtons de nouveau la joie d'honorer dans V. M. le conservateur de la constitution qu'elle a elle-même fondée. Pendant les 6 ans qui se sont écoulés, V. M. s'est efforcée de consolider encore davantage ce qu'elle avoit établi avec une haute sagesse et une vive sollicitude. Depuis ce moment, la constitution a été mise partout en vigueur; ce n'étoit alors qu'une jeune plante, mais depuis elle est devenue un grand arbre, qui porte déjà d'excellens fruits. Nous voyons avec reconnaissance, que les promesses, faites aux états dans le dernier recès de l'assemblée sont pour la plupart accomplies, et nous avons reçu avec une vive joie la déclaration que les autres touchent à leur exécution. Nous avons été tranquillement en attendant V. M. reconnoître le besoin de codes généraux, et en apprenant par le discours du trône, que l'on travaille sans interruption et avec la plus grande activité à ces codes; qu'ils sont soumis à un examen vaste et approfondi; mais que les changemens qu'il est urgent d'apporter aux lois actuelles seront exécutés sans délai. En perfectionnant l'administration de la justice, et en introduisant des codes généraux, assortis aux besoins du tems et des peuples, V. M. acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance de la nation. Nous avons trouvé également un motif de tranquillité dans l'assurance bienveillante, qu'en travaillant à perfectionner et à simplifier les lois, on s'occuperait en même tems et avec le même soin à simplifier l'administration. De cette manière, les autorités de l'état auront plus de force et d'activité, les charges de la caisse s'affoibliront peu à peu, et les sujets éprouveront de nombreux adoucissements.

« Dans les ordres que V. M. a donnés au ministre des finances, nous voyons de nouvelles preuves de la fermeté avec laquelle elle veut l'exécution scrupuleuse des lois constitutionnelles. Nous donnerons aux délibérations sur le budget tout le plus grand zèle tous nos efforts, pour que l'équilibre entre les recettes et les dépenses soit maintenu, sans être effrayés par la difficulté de cette tâche. Malgré une paix de près de 10 ans, le tems a fait à notre patrie, comme à la plupart des autres pays de l'Europe de profondes plaies. Cet état



DU DIMANCHE, 13 Mars 1825.



de choses n'a point échappé à V. M.; ainsi nous pouvons espérer avec une confiance consolante qu'elle y apportera remède autant qu'il sera possible.

» Avant tout, Sire, nous mettons au pied du trône l'expression de la plus vive reconnaissance pour les négociations qui ont été entamées pour faciliter le commerce au-dehors; puissent-elles conduire à des résultats compatibles avec le bien-être de la Bavière; puissent les débouchés qui lui sont maintenant fermés, s'ouvrir encore plutôt pour elle, et les obstacles qui s'opposent dans l'intérieur du pays à l'accroissement de la population, et à l'affranchissement de l'industrie, être levés! V. M. nous trouvera toujours prêts à concourir avec autant de bonne volonté que d'activité à toutes les mesures propres à développer toutes les ressources de l'intérieur.

» Pénétrés de la haute importance de l'instruction publique, nous nous en occuperons avec tout le zèle possible, et nous nous empresserons de consentir à toute proposition ayant pour objet une amélioration des établissemens d'éducation et d'instruction publique.

» Dans le discours du trône V. M. a fait mention des secours que nos concitoyens se sont empressés de donner aux communes qui ont souffert du désordre des éléments. Les traits de générosité ne seront jamais étrangers à un peuple qui joint aux qualités du caractère allemand l'avantage d'être gouverné par un monarque dont la plus grande jouissance est de faire du bien. Animés par ce modèle sublime, nous marcherons franchement et avec une ardeur infatigable vers le but où nous appellent la loi et l'amour de la patrie. Lorsqu'il y a 26 ans, à une époque marquée par des événemens inquiétans, V. M. monta sur le trône de ses pères, la joie se répandit dans les cœurs des bavarois, et tout le peuple s'abandonna avec transport aux brillantes espérances que faisoient naître les grandes qualités de V. M. Ces heureux pressentimens ont été parfaitement réalisés. Votre sagesse a su conduire habilement son peuple fidèle au milieu des orages du tems, donner à la monarchie un nouvel éclat, et à l'état une constitution qui, en ménageant les droits justement acquis, a égard au passé, satisfait aux justes réclamations du présent, et établit solidement pour un long avenir le bien-être de la Bavière. C'est ce qui a donné pour base inébranlable au trône de V. M. l'amour inaltérable de son peuple, et ce qui, dans ce jour à jamais mémorable a rempli tous les cœurs bavarois de reconnaissance pour tous les avantages que votre main bienfaisante a répandus sur la patrie. La manière dont toutes les communes du royaume ont célébré la fête de ce jour n'est encore qu'une foible expression de toute la gratitude, de cette fidélité, et de cet amour sans bornes, dont tous les bavarois sont pénétrés. En remerciant la Providence qui vous a placé sur le trône de la fidèle Bavière, nous prions le tout-puissant de lui conserver encore pendant de longues années un monarque chéri, et de répandre toutes ses bénédictions sur la famille royale. Que V. M. daigne agréer l'expression de notre invariable dévouement et du plus profond respect avec lequel nous nous

recommandons à la continuation de votre bienveillance royale.

» Le baron de Schrenk, président.

— S. M. a répondu à cette adresse avec les expressions de la plus grande bonté, elle a remercié la chambre des bonnes dispositions qu'elle a manifestées, et la assurée, qu'aussi longtems qu'une goutte de sang couleroit dans ses veines, elle seroit consacrée au bien de la patrie.

D'Augsbourg, le 9 Mars.

La Gazette-Universelle contient un article de Semlin le 24 février, où l'on annonce qu'un tartare venant de Salonique, est arrivé à Belgrade, sans rencontrer d'obstacles sur sa route, ce qui prouve que la tranquillité est rétablie en Servie.

De Francfort, le 11 Mars.

Extrait d'une lettre de Jassy, du 20 février.

» Le rétablissement des relations diplomatiques entre la cour impériale de Russie et la Porte Ottomane, commence à produire dans notre pays des effets salutaires, et on nous fait espérer le prochain retour du consul russe. Les boyards qui avoient été détenus dans des forteresses, ont été élargis depuis longtems. Plusieurs familles grecques du Phanar, qui depuis le commencement de la révolution, languissoient en exil en Asie, ont eu la permission de retourner dans leurs foyers. De ce nombre est le jeune et riche boyard moldave M. Constantin Palladi-Bogdan, gendre du feu prince Charles Callimachi, et qui, après avoir éprouvé toutes les vicissitudes de cette malheureuse famille, et avoir perdu son épouse dans l'exil, vient aussi de recouvrer sa liberté. Il la doit aux instances particulières de S. A. S. notre Hospodar bien aimé.

» Le renouvellement des dignités et emplois publics du gouvernement a eu lieu: M. le Vornic Théodore de Balche a été nommé grand-Logotheta, ou chancelier, et M. l'aga Démétraki Ghyca, grand-Vestiar, ou trésorier de Moldavie.

» Le mariage du prince Nicolas Stourza avec M<sup>lle</sup> Marie de Ghyca a été célébré à Constantinople. La princesse régnante, qui s'y étoit rendue pour cette cérémonie, reviendra ici dans le courant de mai; son fils le prince George l'a précédée, et se trouve déjà à Jassy.

HENNECART, Rédacteur.

Erratum dans quelques exemplaires de notre N<sup>o</sup>. d'hier: article de Londres, les nouvelles officielles de Lima doivent être datées du 22 décembre, au lieu du 22 janvier.

Suite de Londres, du 3 Mars.

La Cité de Londres a conféré le droit de bourgeoisie à M. O'Connell. C'est une garantie des dispositions favorables des habitans de la capitale du royaume envers les catholiques.

— On a reçu aujourd'hui des gazettes de New-York du 8 février; il n'y est pas dit un seul mot de la grande victoire du général Sucre.

— Lord Palmerston, en proposant dans la chambre des communes d'augmenter l'armée, a dit que la seule raison qui portoit le gouvernement à adopter cette mesure, étoit la nécessité de rendre le service dans les colonies moins pénible aux militaires qu'on y emploie, et de se mettre en état d'envoyer des renforts aux lieux où ils deviendroient nécessaires. Il a ajouté que le gouvernement n'avoit pas la moindre raison de craindre une rupture avec les puissances étrangères; que l'augmentation proposée en étoit une preuve, puisqu'elle n'étoit pas en proportion avec le danger qui résulteroit d'une guerre.

En Angleterre, dit le ministre, je ne vois que prospérité et confiance entre le peuple et le gouvernement; et même dans l'Irlande qui jusqu'ici a été moins favorisée, on voit le commencement d'une nouvelle ère et d'un état de choses auquel nous n'avons point été habitués. Je ne desire point qu'on croie que je fais allusion au dernier vote de la chambre relativement aux affaires de ce pays, mais j'espère que ce vote aura une grande influence sur l'esprit du peuple; car je regarde la mesure que ce vote a en vue comme un moyen de rétablir la tranquillité de ce pays bien plus efficacement que ne pourroient le faire les armées les plus puissantes. (Grands applaudissemens de toutes les parties de la salle.) Ce n'est donc point l'état de l'Irlande qui rend l'augmentation nécessaire.

Lord Palmerston a fait observer à la chambre qu'au commencement de la guerre contre les Birmans, on a été obligé de faire rester dans l'Inde cinq régimens qui étoient sur le point de s'embarquer pour retourner dans leur patrie, après avoir fait la guerre dans l'Asie pendant vingt ans. Il a exhorté la chambre à ne pas souffrir que les colonies devinssent des lieux de hannissement d'autant plus pénible, qu'on n'y trouve que rarement les occasions d'une distinction honorable. Il falloit donner au gouverne-

ment les moyens de faire relever les garnisons à des époques fixes et dans les saisons convenables. L'augmentation de l'armée sera de 10,000 hommes, sans comprendre les 5000 destinés pour l'Inde.

— Le Globe und Traveller dit qu'il est maintenant certain que la hausse dans les denrées coloniales n'est que le résultat d'une spéculation des grands capitalistes.

De Pétersbourg, le 23 Février.

On annonce que M. le marquis de Ribeaupierre ne tardera pas à se rendre à son poste à Constantinople.

Les plaisirs du Carnaval sont, cette année, beaucoup moins animés que ci-devant.

De Vienne, le 6 Mars.

M. le prince de Metternich, chancelier de la maison de l'Empereur, de cour et d'état, est parti hier dans l'après-midi pour Paris, d'où S. A. se rendra à Milan.

De Madrid, le 24 Février.

Aujourd'hui, à 8 heures du matin, il est arrivé un courrier extraordinaire venant de France, qui est descendu chez le ministre des finances, et dont les dépêches sont relatives à l'emprunt.

Le Roi s'étoit interdit tout travail de cabinet avec ses ministres, hormis les cas de la plus haute importance, S. M. n'a pas joui longtems du repos qu'elle se promettoit et qui est si nécessaire à sa santé; elle rassemble à tout moment le conseil des ministres, qu'elle même préside. Les initiés assurent que les dépêches de la Russie et de l'Angleterre, qui lui ont été remises par les ambassadeurs de ces puissances, sont la cause de cette activité dans notre cabinet.

De Barcelonne, le 24 Février.

Le lieutenant-général commandant la division de Catalogne vient de faire publier dans cette ville l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour de la place, du 22 février.

» S. Exc. le lieutenant-général, ayant communiqué officiellement aux autorités espagnoles qu'il étoit de son devoir de s'opposer aux exécutions pour faits politiques antérieurs à l'amnistie accordée par S. M. catholique, ou aux capitulations accordées ou approuvées par S. A. R. le prince généralissime, devoit espérer qu'une

Avis de la Direction de la Loterie.  
Lors du tirage de la 1<sup>re</sup> classe de la 67<sup>e</sup> loterie de cette ville, les numéros ci-après ont gagné les principaux lots ci-dessous, savoir: le N<sup>o</sup>. 15,504, le lot de fl. 25,000; le N<sup>o</sup>. 17,106, fl. 10,000; le N<sup>o</sup>. 12,439, fl. 5000; le N<sup>o</sup>. 20,139, fl. 2000, et le N<sup>o</sup>. 14,905, fl. 1000.  
Francfort s/M., le 10 mars 1825.

La Direction de la Loterie de la ville.

disposition aussi importante ne seroit pas étendue par le moyen de supercheries indignes de toute loyauté. Nonobstant, le 18 du courant, le nommé Joseph Riu, chasseur, qui se trouve compris dans la capitulation qui eut lieu sur le champ de bataille, lors de l'affaire de Llers, fut arrêté par les *moros de l'escuadra* au milieu du jour, et détenu le restant de la journée et la nuit suivante dans une des salles de l'audience. Le matin du 19, il fut conduit déguisé, par les mêmes *moros de l'escuadra*, hors les murailles de cette ville, trompant de cette manière la vigilance du commandant de la Porte-Neuve.

» Le 20 au matin, on fit sortir dans une tartane couverte un accusé, un juge et un greffier, et le 21 deux hourreaux se sont mis en route. On ignore si l'accusé se trouve compris dans aucune capitulation, et s'il se trouve à couvert du délit pour lequel on le poursuit; c'est ce que l'on cherche à découvrir. Cette manière mystérieuse de le soustraire à la visite du commandant de la garde, accuse ceux qui en ont donné l'ordre, et paroît indiquer qu'ils n'ont pas agi conformément à leurs pouvoirs.

» S. Exc. le lieutenant-général, loin de s'opposer au cours de la justice, sera toujours prêt à seconder, par tous les moyens, les autorités qui réclameront son appui pour l'exécution des lois; mais il ne doit souffrir aucun abus qui puisse favoriser les passions particulières, ou porter préjudice à sa responsabilité, par rapport à la tranquillité des places où autres points dont le commandement lui a été confié.

» En conséquence, et pour prévenir de pareils abus, j'ordonne :

» Art. 1<sup>er</sup>. Les commandans des postes de garde de cette ville ne permettront la sortie d'aucun *moros de l'escuadra*, ni d'aucun autre individu armé, sans que ceux-ci ne lui présentent l'ordre de sortir, qui devra être visé par le commandant de la place.

» 2. Les commandans des postes de garde examineront avec soin si les *moros de l'escuadra* conduisent aucun prisonnier. Ils porteront leur attention sur tout déguisement ou autre fraude; ils arrêteront le prisonnier et l'escorte dans le cas de quelque contravention, et ils en feront part de suite au commandant de la place.

» 3. Toute tartane, ou autre voiture couverte, sera scrupuleusement visitée en passant aux portes de cette ville, pour s'assurer si elles ne renferment point des armes ou des prisonniers; dans ce cas, la voiture sera arrêtée, et il en sera donné avis au commandant de la place.

» Le lieutenant-général commandant la division de Catalogne,

» le vicomte de Reiset. »

Du 26.

Il paroît que des explications ont eu lieu entre nos autorités et le lieutenant-général Reiset au sujet de son dernier ordre du jour; elles ont motivé l'avis suivant, qui a été inséré dans notre journal.

» En conséquence du désir de M. le régent du tribunal criminel de cette ville et des renseignemens pris sur la sortie du nommé Riu, dont il est fait mention dans l'ordre de la place du 22, M. le lieutenant-général s'empresse de faire savoir qu'il a reconnu qu'aucun des membres dudit tribunal n'a pris part au stratagème employé pour tromper la vigilance de l'officier du poste de la Puerta-Nueva.

» Les gendarmes barcelonnais ayant, selon toute apparence, pris ce parti sans y être autorisés, M. le lieutenant-général a réclamé leur punition.

» On a donné les ordres convenables pour que ledit Riu fût ramené sur-le-champ à Barcelonne où la justice pourra poursuivre contre lui s'il y a lieu.

» Il a également été donné, au sujet de la sortie du coupable dans le charriot couvert, des explications satisfaisantes à M. le lieutenant-général.

» Le vicomte de Reiset. »

Suite de Paris, du 8 Mars.

La rente, fin du mois, qui étoit aujourd'hui à 3 heures, à 103 fr. 80, (et non à 104 fr. 80, comme le portent quelques exemplaires de notre No. d'hier), a fermé à 103 fr. 85.

— La première livraison des *Mémoires de Mme la comtesse de Genlis*, vient enfin de paroître. Ce tableau de la société française depuis 1756 jusqu'à nos jours, est riche de révélations piquantes sur les hommes et les choses. Les deux premiers volumes s'arrêtent à la mort de Voltaire. L'ouvrage a dû paroître le même jour, en six langues différentes, dans les principales villes de l'Europe.

De Paris, le 9 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 65, et à 3 heures, à 103 fr. 75.

Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté les articles 5 et 6 du projet de loi d'indemnité et l'amendement de la commission à l'article 7.

De Bruxelles, le 8 Mars.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est revenu l'avant-dernière nuit de Berlin. S. A. R. le prince d'Orange, qui n'attendoit que son retour pour se mettre en route, partira ce soir pour Pétersbourg.

Le prince Frédéric a donné 8000 florins pour les submergés.

— Il est arrivé hier un grand malheur à An-

vers. Au moment où les deux moitiés du pont de la Chaux se réunissoient, après avoir donné passage à un bâtiment, la chaîne de l'une d'elles manqua tout-à-coup par le grand nombre d'individus pressés de passer, et qui surchargeoient l'un des côtés de ce pont. Neuf personnes ont été noyées; on en a retiré 12, et l'on a peu d'espoir de les conserver toutes.

De Berlin, le 8 Mars.

La gazette d'état contient la rectification suivante :

» On lit dans plusieurs feuilles publiques, nommément dans la Gazette de Brême, des assertions inexactes sur la cargaison du *Mentor*, vaisseau revenu l'année dernière de la Chine. Ce qu'il y a de vrai, comme nous pouvons le garantir d'après des renseignemens certains, c'est que ce bâtiment a été frété à Brême par la société maritime de Berlin, pour transporter en Amérique et en Chine des produits de fabriques de l'Allemagne et de la Prusse: que les  $\frac{1}{2}$  du bâtiment et de la cargaison appartenoient à cette société, et un  $\frac{1}{2}$  à la maison de commerce Delius, de Brême, mais que tandis que le *Mentor* étoit encore en route pour revenir, ce dernier douzième a été acheté par la société maritime, afin d'avoir tout le navire à sa disposition. »

D'Hanovre, le 9 Mars.

S. M. le Roi de Prusse a daigné assigner 3000 écus en faveur des inondés de l'Oostfrise.

De Munich, le 8 Mars.

Voici l'adressé de la chambre des conseillers du royaume :

» SIRE,

» La chambre des conseillers du royaume remplit un devoir qui lui est bien cher, en employant les premiers instans de sa réunion à porter au pied du trône les témoignages de son amour, de son respect et d'un dévouement sans bornes pour V. M. Dans le cours de la présente session, ses efforts zélés tendront, comme toujours, à réaliser les sentimens qu'elle ne fait maintenant qu'exprimer, par les actes du patriotisme le plus pur, par les soins et l'attention la plus sérieuse donnés aux affaires publiques; et toujours fidèle au principe monarchique, et pénétrée de ce que V. M. a énoncé dans son discours du trône, elle confirmera ces sentimens par les sacrifices nécessaires, si l'intérêt du trône et de la patrie l'exige. Nous avons la conviction d'exprimer par ces assurances les vœux de toute la nation. A aucune époque, ses sentimens ne se sont manifestés d'une manière aussi générale, avec autant de pureté et de vivacité, que le jour de fête où le souvenir reconnaissant des bienfaits d'un gouvernement paternel de 25 ans ne nous laissoit plus qu'un seul désir, celui de sa continuation pendant le plus longtems possible. La mémoire de cet heureux événement, qui a comblé de joie toute la nation, nous sera toujours présente. Elle sera pour nous une source d'encouragement, lors même que la complication d'une administration sujette à tant de chances différentes demanderoit de notre part des efforts extraordinaires.

» La chambre des conseillers reconnoît avec le plus profond respect la sagesse tutélaire du souverain dans la marche circonspecte que l'on suit pour conduire peu-à-peu à sa perfection le grand oeuvre d'une amélioration générale de la législation. Pour qu'elle mérite ce nom, il faut qu'elle s'éloigne également d'une imitation partielle d'institutions étrangères, dont l'utilité n'est pas encore suffisamment constatée, et d'une observation scrupuleuse des anciennes formes, qui rejette toutes les nouvelles institutions salutaires. Enfin pour qu'elle puisse conduire à leur maturité par la réflexion les fruits d'une expérience étrangère et de la nôtre propre, pour le bien général, il faut qu'elle soit uniquement le produit d'une période de tems dont on ne peut limiter la durée.

» Nous trouvons une source de tranquillité dans le soin qu'a pris V. M. de présenter à la session actuelle des états la discussion du budget, comme leur principale opération. Si l'on examine le grand nombre des besoins de l'état et de considérations différentes qui se croisent; si l'on pense que les premiers élémens du bien-être national sont soumis à de nouveaux examens pour acquérir un nouvel essor, que la combinaison des intérêts individuels avec les besoins généraux de l'état demande à être approfondie avec le plus grand soin, les états et la nation ont à se féliciter que l'attention de l'assemblée actuelle puisse être particulièrement vouée à un objet aussi vaste. C'est dans cette partie que se trouve évidemment la plus grande force pratique des constitutions nouvelles. Une conduite bien dirigée d'une manière conforme à la constitution, donne de la tranquillité pour le présent et une garantie solide pour l'avenir. Ce qui dans plusieurs pays a été une source d'embarras, de détresse, souvent même de grandes catastrophes politiques, devient le plus solide appui de l'ordre public, et un rempart inébranlable pour le trône lui-même.

» Nous sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance pour les soins paternels que V. M. donne au maintien du crédit privé. Si dans les tems ordinaires il suffit que de fausses mesures de finances n'enlèvent pas les ressources nécessaires pour faire valoir les propriétés privées, maintenant le renversement de tant de rapports particuliers causé par des évènements extraordinaires, mais avant tout les fortes atteintes portées au bien-être de tous les propriétaires fonciers, la première et la plus importante classe de la société, rendent nécessaire un nouveau et puissant levier, pour rétablir l'équilibre dérangé dans l'économie intérieure.

» Nous désirons donc ardemment et nous espérons voir bientôt arriver le moment où il nous sera permis de concourir aux mesures salutaires que V. M. jugera à propos de faire prendre pour relever le crédit privé.

» Toutes nos opérations seront toujours marquées au coin d'une fidélité et d'un attachement inébranlables pour la personne de V. M. et de son illustre dynastie, ainsi que d'un dévouement scrupuleux au bien de la nation. C'est dans ces dispositions que nous commençons avec confiance notre nouvelle carrière.

» Agréez, Sire, l'assurance du plus profond respect avec lequel nous ne cesserons d'être de V. M. les sujets soumis, et les fidèles membres de la chambre des conseillers du royaume.

» Munich, le 4 mars 1825. »

D'Augsbourg, le 10 Mars.  
Extrait de la Gazette-Universelle.

Constantinople, le 10 février. — Ces jours derniers, la capitale a été le théâtre de mouvements tumultueux, auxquels ni les grecs, ni les francs n'ont pris part. Par suite des découvertes faites par la police, et qui, comme on le sait, ont amené l'arrestation de plusieurs individus, 4 orte de janissaires se sont portées à des scènes de désordres. Seidschick-Mustapha, astrologue du Sultan, ainsi qu'Abdir-Aga et plusieurs officiers supérieurs des janissaires, y jouaient le principal rôle. Le grand-visir, l'aga des janissaires et l'aga-pacha de Bujukdéré s'empressèrent de se rendre sur les lieux et travaillèrent jour et nuit pour prévenir une sédition générale contre le Grand-Seigneur.

Peu d'heures avant le moment fixé pour le soulèvement général, un janissaire de la 23<sup>e</sup> orte, qui étoit un des conjurés, révéla tout le complot, et par-là mit le gouvernement à même de se saisir des chefs des conjurés, savoir de Seidschick-Mustapha, d'Abdir-Aga et de plusieurs chefs des janissaires. Ils furent livrés au Hostandschi-Baschi, qui leur fit donner la question; ils avouèrent leur crime, après quoi ils furent étranglés avec 30 autres personnes. Plusieurs officiers suspects des 4 ortes insurgés furent conduits à bord de la flotte, et évitèrent par-là des suites plus fâcheuses.

Mais la grande rigueur qu'avoit déployé l'aga des janissaires, avoit aigri tout son corps; c'est vraisemblablement ce qui a déterminé hier le Sultan à le destituer et à confier son poste au Koul-Kihagassi, commandant de la 59<sup>e</sup> orte.

Pendant ces mouvements, l'on avoit ordonné à tous les habitans de s'armer, ainsi que leurs gens, pour en imposer aux perturbateurs du repos public. Depuis l'on apprend que Ghalib pacha de Gallipoli a été rélégué à Adani; mais il paroît que ce n'est qu'une mesure de précaution, car le peuple, ainsi que les janissaires et les Ulémas sont au total très bien disposés pour lui. On le regarde comme incapable d'a-

\*\* Notre bien-aimé père et beau-père, Monsieur Frédéric Metzler, conseiller-privé de commerce de S. M. le Roi de Prusse, a terminé son honorable carrière le 11 de ce mois, dans sa 76<sup>e</sup> année.

C'est avec la plus profonde douleur que nous nous acquittons du triste devoir de communiquer ce malheureux événement aux parens et amis du défunt et aux nôtres. Nous sommes bien convaincus, sans qu'ils se donnent la peine de nous en donner l'assurance, qu'ils sentiront la grandeur de notre perte, et qu'ils partageront notre deuil.

Francfort, ce 12 mars 1825.

Jean - Frédéric Metzler.  
J. D. Pierre Metzler.  
Chrétien-Frédéric Koch.

voir pris part à des liaisons criminelles contre le Sultan. »

De Dusseldorf, le 7 Mars.

Il vient de se passer ici un événement terrible et presque sans exemple. On a trouvé ce matin un secrétaire de notre régence, nommé St..., et ses deux sœurs qui demeuroient avec lui, tous trois déjà avancés en âge, pendus dans leur logement chez un négociant très estimable de cette ville. D'après les circonstances, on présume que le frère a d'abord aidé ses deux sœurs à se pendre, et s'est ensuite pendu lui-même. Il paroît que c'est l'état de leurs affaires qui les a portés à cet acte de désespoir.

De Carlsruhe, le 10 Mars.

Hier, M. Rosshirt a fait, dans la séance de la 2<sup>e</sup> chambre, son rapport sur le projet de loi relatif au renouvellement intégral des membres élus des chambres, et à la fixation d'un intervalle de 3 ans entre chaque session. La commission a été unanimement d'avis d'adopter le projet. La chambre a ordonné l'impression et la distribution du rapport et a fixé la discussion au 12.

M. le conseiller-d'état Böckh, chef du département des finances, a ensuite présenté le tableau des recettes et des dépenses pendant l'intervalle du 1<sup>er</sup> juin 1821, jusqu'au 31 mai 1824.

De Francfort, le 12 Mars.

S. A. R. le prince d'Orange a passé hier ici sous le nom de comte de Flandre, pour se rendre à Pétersbourg.

S. Exc. M. le baron de Munch-Bellinghausen est arrivé hier de Vienne.

MENNECART, Rédacteur.

Répertoire du Théâtre national de Francfort.

Mardi 15. La Famille suisse, opéra.  
Mercredi 16. La Fureur des partis (Partheyenwuth), drame.

Jeudi 17. Don Juan, opéra.

Samedi 19. U. A. w. g., comédie. Puis: Les eaux dormantes sont profondes, comédie.

Dimanche 20. Ferdinand Cortez, opéra.

Chrétien-Benjamin Metzler.  
Gustave Metzler.  
Marie-Elisabeth Koch, née Metzler.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnaie.

N<sup>o</sup>. 73.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du LUNDI, 14 Mars 1825.

De Constantinople, le 10 Février.

Depuis quelques semaines, le bruit couroit qu'il existoit parmi les janissaires de la fermentation et du mécontentement. On ne sait point qui l'excitoit, ni quel est le véritable bruit que l'on se proposoit; le Nisami-Gedid, que Sélim III avoit voulu établir, ancien épouvantail que l'on fait revivre de tems en tems, paroît ne pas avoir été sans effet dans cette circonstance. Mais la Porte a pris aussitôt des mesures vigoureuses pour empêcher les auteurs de cette émeute et décourager leurs secrets partisans. Plusieurs des premiers, pour la majeure partie officiers, ont été arrêtés et exécutés à huis clos, et hier, l'aga des janissaires a été destitué. Ces mouvements passagers ne font craindre aucune suite sérieuse, vu la vigilance et l'activité du gouvernement.

Dans ces circonstances, l'exil du ci-devant grand-visir Galib pacha de Gallipoli à Maguésia, a fait quelque sensation, parce qu'on le regarde, quoique bien à tort, comme le chef de tous les mécontents. Des personnes mieux instruites assurent que Galib pacha a lui-même désiré et demandé ce changement dans sa position, vraisemblablement pour échapper à toute espèce de soupçon, et empêcher toute démarche imprudente de la part de ses nombreux amis et partisans.

Le 6 de ce mois, une division de la flotte turque, composée de 2 corvettes et 3 bricks, est partie pour les Dardanelles, où elle recevra des ordres ultérieurs. En attendant, elle doit croiser contre les corsaires grecs qui inquiètent plus que jamais la navigation sur les côtes de l'Asie-Mineure, et qui causeroient encore plus de dommages aux navires européens contre lesquels leurs courses paroissent presque exclusivement dirigées, si l'on n'opposoit une résistance énergique à leurs voies de fait, et si l'on ne les reprimoit de tems en tems par de sévères représailles. Dernièrement, sous des prétextes frivoles, ou plutôt de vive force, ils ont enlevé près de Samos, un navire russe qui transportoit des marchandises de Smyrne à Echelle-Neuve.

Un capitaine de vaisseau, arrivé le 31 du mois dernier à Smyrne, et qui avoit quitté Modon le 15, a déclaré qu'alors il n'existoit aucun

blocus autour de Patras, et que d'ailleurs cette place, ainsi que Coron et Modon, étoient suffisamment pourvues de vivres et de munitions.

Un autre capitaine, venant de Négrepont, annonce que, grâce à la conduite sage et modérée du pacha actuel, cette péninsule jouit d'une tranquillité parfaite.

On n'a point encore ici de nouvelle positive qu'Ibrahim-pacha, depuis son retour à Rhodes, ait quitté cette station.

De Londres, le 7 Mars.

Les consolidés sont à 94 1/8.

Il a été tenu hier un grand conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères. La séance a duré plus de trois heures.

— La santé de M. Canning s'améliore de jour en jour.

— On assure qu'un noble comte, à la tête du gouvernement de S. M. (le comte de Liverpool), qui s'est montré jusqu'ici opposé à l'émancipation des catholiques, toutes les fois qu'elle a été discutée dans la chambre des pairs, est convaincu présentement des motifs de prudence et de politique qui veulent qu'il soit fait droit aux réclamations d'une si forte partie de la nation britannique. On ajoute, en conséquence, que lorsque le bill sera présenté à la chambre haute, le noble comte votera en sa faveur. (Morning-Chronicle.)

— La compagnie des Indes-Orientales vient de perdre un de ses vaisseaux, le 1<sup>er</sup> de ce mois, dans la baie de Biscaye, le Kent, capitaine Cobb, frété pour le Bengale et la Chine, a pris feu par l'imprudence d'un matelot qui a approché une lampe d'un tonneau d'où l'eau-de-vie s'échappoit. L'incendie a été si rapide, que 90 personnes ont péri avant qu'un autre bâtiment ait pu sauver le reste de l'équipage.

— On a fait circuler à la Bourse une prétendue lettre de Liverpool, qui confirme la grande victoire de Sucre.

De Stockholm, le 1<sup>er</sup> Mars.

Le gouvernement des Pays-Bas a fait connoître par des voies officielles le désir d'entrer en négociation avec le nôtre, pour donner plus d'étendue aux relations de commerce entre les deux états. En conséquence, le Roi a ordonné au collège de commerce d'entendre sur cet ob-



jet les députés du commerce et de la compagnie des frêteurs de cette ville, ainsi que du commerce des principales places du royaume, et de faire connoître leur opinion sur cette question: si, dans l'état actuel des rapports de commerce il ne seroit pas avantageux au commerce de la Suède de supprimer la patente des produits (*Product-placats*) relativement aux bâtimens des Pays-Bas, sous la réserve d'avantages réciproques pour les navires suédois dans les ports des Pays-Bas.

On doit construire entre les contrées moyennes de Dalarne et d'Jemtland une nouvelle route, dont les frais sont estimés à 16,000 écus.

Dans le cours de l'année dernière, le canal de Götha a été avancé de 11706 aunes. Les frais des travaux pendant cet intervalle ont monté à 657,164 écus. Depuis le commencement de la construction jusqu'à la fin de 1824, ils se sont élevés à 6 millions 532,401 écus de banque.

#### De Varsovie, le 22 Février.

Après s'être arrêtées ici quelques jours, L. A. I. le grand-duc Nicolas et la grande-duchesse Alexandra se sont remises avant-hier en route pour Pétersbourg.

Les eaux de la Vistule sont très-hautes; elles couvrent déjà toutes les isles.

#### De Vienne, le 7 Mars.

##### Extrait de l'Observateur-Autrichien.

Relativement aux affaires de la Morée, nous sommes toujours bornés aux gazettes d'Hydra, qui ne vont pas au-delà du 7 janvier. Déjà à cette époque, la guerre civile paroît avoir pris une tournure très favorable pour les gouvernans de Napoli. Il y avoit eu à la fin de décembre, dans les environs de Calavrita, différentes actions où les chefs de l'opposition avoient eu du désavantage; Zaimi, Londo, le directeur fugitif Fotilla, et Chrysanth, fils de Sissini, avoient été obligés de prendre la fuite. Colocotroni s'est, dit-on, retiré dans un couvent à Cariténa; les deux Deligianni avoient demandé, mais vainement, une amnistie. Il n'étoit plus alors question qu'aucun des chefs de l'opposition eût été fait prisonnier.

La maladie épidémique qui régnoit à Napoli avoit, dans les derniers tems, pris un tel caractère de malignité, que tous ceux qui pouvoient fuir, quittoient la ville. Le président du directoire, Conduriotti, s'étoit rendu à Hydra, avec toute sa famille.

Un document intéressant sous plus d'un rapport est un tableau imprimé à Alexandrie de tous les navires marchands européens entrés dans ce port, ou qui en sont sortis pendant l'année 1824. La totalité des bâtimens entrés dans cet intervalle à Alexandrie, montoit à

1290 (en 1823, il n'y en a eu que 933), et il en étoit sorti 1199, de manière qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1825, il y en avoit encore 91 dans le port. Dans le nombre des bâtimens arrivés, il s'en trouve 600 autrichiens, y compris 42 toscans, sous pavillon autrichien (en 1823, il n'y en a eu que 351); 111 françois (en 1823, il n'y en a eu que 52); 251 anglois, y compris ceux des isles Ioniennes et de l'Amérique; 100 russes (en 1823, il n'y en a que 59); 13 danois, 5 hollandais, 2 des états du Pape, 77 sardes, 14 napolitains, 70 espagnols, et 47 suédois.

La pièce la plus remarquable que contiennent les dernières gazettes d'Hydra, est le rapport du général Gouras, en date de Lukura le 14 décembre. En voici la traduction textuelle: *A l'auguste Directoire.*

» La plus grande partie des troupes de l'ouest sous mon commandement se trouvent près de Calavrita et de Kerpeni, tandis que le reste assiége Diakopto.

» Le tyran Zaimi est assiégé dans trois tours de Kerpeni par les braves Suliotés. J'espère que, d'après les mesures que j'ai prises, ce méchant apostat sera transporté à Napoli. Alors on verra si les lois de la Grèce sont basées sur la justice. Si par une fausse idée de philanthropie et de délicatesse politique, le pouvoir législatif vouloit faire grâce à cet anti-régent et à ceux qui ont été, ou sont encore ses adhérens, qu'ils sachent que, l'année prochaine, ils seront aussi dans le cas de me faire grâce; car lorsque la méchanceté reste impunie, elle trouve facilement des imitateurs.

» Messieurs, puissiez-vous ne pas mépriser ce langage rustique! car les grecs ne sont point une chair vénale, qui puisse être abandonnée au mépris d'un Zaimi, à la dissolution d'un Londo, ou à la perfidie (*peau de renard*) d'un Notara, sans parler de l'avidité de Colocotroni et de l'imbécillité de Nikitas, qui sont universellement connues. Après que le pieux Sissini a épuisé la Grèce et fait passer à Zante la richesse de Gastuni, il envoie son fils avec 300 hommes au secours de Zaimi près de Kerpeni.

» G O U R A S . »

Nous ajoutons à ce rapport quelques notices sur son auteur, qui est maintenant en Grèce le héros du jour, et à qui le parti qui gouverne à Napoli doit incontestablement cette fois sa délivrance des mains de ses adversaires.

» Gouras étoit avant la révolution un des ministres affidés des vengeances et du caractère sanguinaire d'Ali-Pacha. Celui-ci, dans le tems de son pouvoir, l'envoya à Athènes, avec l'ordre secret d'assassiner un officier turc haï du Satrape. Après plusieurs tentatives infructueuses, il exécuta enfin sa mission dans une

obscur; mais il fut pris en flagrant délit, et ne fut remis en liberté que par l'influence de son redoutable maître. Lorsqu'Odysseus, qui étoit également une créature et un favori d'Ali-Pacha, fut nommé, la 2<sup>e</sup> année de l'insurrection, gouverneur d'Athènes, il donna à Gouras la place de commandant de l'Acropolis. Dans les deux dernières campagnes, il fut très actif et quelquefois heureux contre les turcs, et entra dans une sortie d'Athènes, il leur fit essuyer, au mois de juillet 1824, une perte de 200 hommes, exploit qu'il nomma lui-même modestement *la seconde bataille de Marathon*. Mais en même tems, il se rendit si odieux à Athènes par son orgueil et ses violences, que même la gazette qui paroissoit dans cette ville, se permit plus d'une fois de se moquer, sous le voile d'une piquante ironie, de sa brutalité et de sa grossière ignorance.

» Un voyageur anglois, qui n'est rien moins qu'opposé à la cause des grecs, en parlant de Gouras dans un écrit récemment imprimé (*Visit to Greece, by G. Waddington*), lui donne les qualifications suivantes: » Un gladiateur brave, sûr, grossier, ignorant, non civilisé, qui n'auroit jamais trouvé place dans l'histoire, si la fortune capricieuse, par un mépris plus qu'ordinaire de la vanité humaine, n'eût joint son nom, barbare aux destinées qui ont fait renaître la ville de Périclès.

Nous ignorons jusqu'à présent par quels moyens ce dur persécuteur de l'apostasie, apostat lui-même de son parti, a pu gagner la confiance et la faveur des directeurs libéraux et philanthropes.

#### De Corfou, le 29 Janvier.

Le gouvernement continue de donner ses soins paternels, pour diminuer autant que possible les désastres qu'a causés le tremblement de terre de Sainte-Maure. Outre la frégate la *Nayade*, il a encore expédié hier la corvette la *Hind*, pour porter aux habitans des vivres, des bois de construction et tout ce qui leur est nécessaire. Notre garnison, ainsi que les fonctionnaires civils, ont abandonné deux jours de solde, pour venir au secours des habitans. Les contributions volontaires et les souscriptions des particuliers continuent.

#### De Turin, le 3 Mars.

Le Roi, prenant en considération les circonstances particulières de santé et de famille où se trouve M. le marquis de Brignole, ministre d'état et premier secrétaire d'état des finances, a daigné descendre au vœu qu'il lui avoit exprimé à différentes reprises, et lui a accordé sa retraite. Mais pour lui témoigner sa satisfaction des services importans qu'il a rendus à l'état, S. M. l'a créé grand-amiral de la Sainte-

Religion et de l'ordre de St.-Maurice et de St.-Lazare. Le Roi a nommé, pour le remplacer, M. le comte de Bonvicino.

#### Suite de Madrid, du 24 Février.

On vient de publier un décret de S. M. concernant la répression de la contrebande. Des colonnes mobiles seront employées à parcourir les provinces, pour en arrêter les funestes effets. Le mal est trop enraciné; ayons de bons employés des douanes, bien vêtus, bien payés, ils finiront par devenir moins corruptibles, et peu à peu la fraude cessera.

— M. Sobrado, doyen du conseil suprême de Castille et président du tribunal des purifications, vient d'être exilé à Alcalá de Hénarès, au lieu d'avoir pris le portefeuille de la justice, comme on en avoit fait courir le bruit. Quelques personnes pensent que sa destitution a été le résultat du rappel au conseil de Castille de MM. Villagamez, Maris et Larrumbide, à la destitution desquels on prétend qu'il prit beaucoup de part l'année dernière; mais cette assertion paroît être en opposition à ce qui fut publié dans le tems, puisqu'on assuroit que ces conseillers avoient été destitués pour s'être opposés au système démocratique adopté par les ex-ministres Cruz et O'Falia.

On travaille avec la plus grande activité au ministère de la guerre, pour l'organisation de l'armée. On voit avec plaisir que le gouvernement ne veut pas approuver tous les grades militaires accordés par les juntes royalistes provisoires, ni par leurs chefs militaires, quoiqu'on fasse beaucoup de cas des bons principes, du talent, du mérite, de l'éducation et des services de la plupart des officiers. On leur confère des grades inférieurs, pour éviter la faute qui fut commise après la guerre de l'indépendance, lorsque tous les officiers furent confirmés dans les grades qui leur avoient été donnés provisoirement; on sait comment quelques-uns d'entre eux ont répondu à une si grande générosité.

On a répandu le bruit que les membres du haut clergé devoient se réunir à Madrid pour assister à des réunions dont le but est de savoir quelles sont les ressources que les corps ecclésiastiques pourront fournir au gouvernement. On ajoute même que la cour de Rome et celle de Madrid sont d'accord sur plusieurs points qui auroient pu faire élever des difficultés.

#### De Madrid, le 1<sup>er</sup> Mars.

Le gouvernement vient de recevoir des dépêches officielles de Callao, en date du 22 septembre. Il en résulte que le vaisseau l'*Asie* et le brick l'*Achille* étoient arrivés à Callao, et que les trois armées de Valdès, de Canterac et du vice-roi venoient d'opérer leur jonction pour agir ensemble contre Bolívar.

De Paris, le 10 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 50, et à 3 heures, à 103 fr. 60.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté les articles 7 et 8 du projet de loi sur l'indemnité.

— Le Roi vient de faire remettre 500 fr. à M. le chevalier Colonna, président du consistoire, pour les Israélites indigènes de Paris.

— Pendant le cours de notre désastreuse révolution, la petite ville de Neuwied, sur le Rhin, donna des preuves constantes du plus touchant intérêt aux malheureux françois qui furent à cette époque, obligés de fuir le sol de la patrie.

En 1792, les cheuau-légers et gendarmes de la garde du Roi, qui avoient été l'objet des soins bienveillans des habitans de Neuwied, et qui avoient pu juger de l'attachement du prince Charles de Wied à l'infortuné Louis XVI, firent don à cette ville d'une cloche qui reçut le nom du Roi-Martyr.

Mais la généreuse hospitalité de ces habitans devoit être, et fût, en effet, l'objet de la haine et des persécutions des révolutionnaires; la ville de Neuwied fut bombardée, livrée au pillage, et, en un instant, elle vit détruire son presbytère et sa maison d'école.

Ces deux édifices ont été, depuis, reconstruits; mais le clocher de l'église où est renfermée la cloche dont il s'agit, a besoin de réparations que la ville est hors d'état de faire faire entièrement à ses frais, S. M. Charles X, informé de cette circonstance, et voulant donner à la ville de Neuwied un témoignage de bienveillance pour la conduite noble et courageuse qu'elle a tenue dans les tems difficiles, envers les françois que le sort forçoit à s'expatrier, vient d'accorder la somme de 1000 fr. destinée à participer à la réparation du clocher de son église.

— M. le prince Paul d'Estéerhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, vient de faire louer un hôtel à Paris. S. Exc. y arrivera au commencement du mois prochain.

— On mande de Montpellier ce qui suit :

« M. Sicard, ancien intendant général de l'armée d'Espagne, et intendant militaire à Montpellier, vient d'être mandé à Paris pour y rendre compte de sa gestion pendant la campagne d'Espagne; c'est un officier d'ordonnance envoyé de Paris, qui a été chargé de porter à ce fonctionnaire public les ordres de S. Exc. le ministre de la guerre, et de s'assurer de la correspondance de cet intendant relative aux fournitures faites, aux marchés conclus avec les traitans. »

— Plusieurs de nos journaux publient des

documents relatifs à l'amnistie en Espagne. L'Etoile révoque en doute leur authenticité.

De Brême, le 8 Mars.

La marée qui inspireroit tant de craintes, a eu lieu heureusement et sans accident; elle ne s'est pas même élevée à la hauteur des marées ordinaires, ce que l'on attribue à ce que le vent étoit favorable. L'avertissement de M. Olbers a produit un très-bon effet; partout on a travaillé avec un redoublement d'activité pour mettre, avant l'époque redoutée, les digues en état de résister à la force des vagues. Par là l'ouvrage se trouve tellement avancé, que l'on peut maintenant attendre avec tranquillité l'avenir.

D'Augsbourg, le 11 Mars.

Extrait de la Gazette-Universelle.

Constantinople, le 10 février. — La Porte a reçu, le 3 de ce mois, d'Omer Vrione qui joue un rôle équivoque, une lettre par laquelle il mande qu'il a été forcé par ses propres troupes d'abandonner les positions militaires qu'il occupoit jusqu'ici, et qu'il est hors d'état de servir la Porte, parce que ses propres soldats sont en insurrection. Il est probable que la Porte regarde cette information comme un faux fuyant. Mais avec de tels antécédens que peut-on attendre de la campagne prochaine? On continue de se plaindre dans l'Archipel des corsaires grecs.

— Les négociations avec M. de Clausewitz, chargé d'affaires de Danemark, pour la libre navigation dans la mer Noire, sont, dit-on, de nouveau paralysées.

De la Suisse, le 8 Mars.

M. le duc de Calvello a reçu de son gouvernement l'autorisation pour continuer les négociations entamées pour les capitulations militaires avec la Suisse.

De Dusseldorf, le 8 Mars.

Notre régence a reçu au commencement du mois dernier le rescrit royal ci-dessous :

« L'exposé contenu dans le rapport de la gazette de la régence de Dusseldorf, sur la réunion de plusieurs églises évangéliques, qui a eu lieu l'année dernière, m'a causé une satisfaction particulière. J'ai vu aussi avec un vrai plaisir le caractère de bienfaisance qui s'est manifesté par les secours en argent qui ont été envoyés à la société centrale de Dusseldorf pour les victimes des inondations du Rhin. »

Berlin, le 26 janvier 1825.

F R É D É R I C - G U I L L A U M E . »

De Manheim, le 11 Mars.

S. A. le prince de Metternich est arrivé hier ici; il a continué ce matin sa route pour Paris.

H E N N E C A R T , Rédacteur.

N. 74.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

DU MARDI, 15 Mars 1825.

Suite de Londres, du 7 Mars.

Nos journaux contiennent une protestation signée par un grand nombre de membres de la chambre des pairs contre le bill portant suppression de l'association catholique de Dublin. La protestation est fondée sur ce que ce bill attaque les bases mêmes de la constitution, et sur ce que l'on a condamné les catholiques sans les entendre. Parmi les nobles signataires, on distingue S. A. R. le duc de Sussex, le duc de Leinster, les comtes Grey, Donoughmore, Grosvenor, Charlemont, d'Essex, Darnley, le marquis de Lansdown, etc.

— Le président Boyer a fait remettre à M. Canning copie de toutes les notes échangées entre Haïti et la France.

De Londres, le 8 Mars.

Les consolidés sont à 94.

La 3<sup>e</sup> lecture du bill contre les associations d'Irlande a eu lieu hier dans la chambre des pairs.

— Dans la séance de la chambre des communes, M. Hume a fait la motion que la chambre déclarât qu'elle ne reconnoissoit pas la nécessité d'entretenir une armée de 85,438 hommes. Cette motion a été rejetée à la majorité de 102 voix contre 8.

— Le colonel Stanhope, frère du comte de ce nom, a été trouvé pendu dans une dépendance du château du comte de Mansfield, chez qui il devoit passer encore quelques jours. Il recherchoit en mariage une jeune personne qui habitoit également ce château. Le jury a déclaré que le colonel avoit mis fin à ses jours dans un accès momentané d'aliénation mentale. (Etoile.)

De Pétersbourg, le 1<sup>er</sup> Mars.

L'Empereur a adressé, le 4 février, l'oukase ci-dessous au sénat dirigeant :

« Voulant accorder à la ville de Libau les facilités que réclame l'intérêt de son commerce qui se trouve maintenant dans un état peu florissant, nous ordonnons : Les droits de sortie sur les cuirs crus qui seront exportés par Libau sont diminués pour trois ans, et au lieu du droit d'un rouble vingt cinq copecs en argent par poud, fixé par les réglemens existans, on ne percevra que quatre vingt copecs en argent, à partir du jour où l'ordre en aura été reçu dans ce port, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1828; et afin que cette diminution ne puisse donner lieu à aucun abus, le transport par mer des cuirs crus

de nos autres ports à Libau, est prohibé pendant la durée du terme ci-dessus fixé.

— Par un oukase de la même date, le sénat-dirigeant a promulgué une décision du comité des ministres, approuvée par S. M. l'Empereur, d'après laquelle tous les établissemens de la couronne, à l'exception de l'hospice impérial des enfans trouvés, ne pourront à l'avenir employer pour leur usage intérieur d'autres draps et étoffes de laine que celles de fabrique russe.

— Par un oukase du 4 février, le sénat-dirigeant a promulgué la reconnaissance de M. le chevalier de Zéa Bermudez en qualité de consul-général d'Espagne en Russie, et invité les autorités du pays à lui donner aide et protection en cas de juste réclamation de sa part.

— En accordant à MM. les généraux-majors Kabloukoff et Eckeln la décoration de l'ordre de Ste-Anne de la 1<sup>re</sup> classe, l'Empereur leur a adressé un rescrit très-flatteur.

— Un paysan du village de Gamari, gouvernement de Pétersbourg, passant avec son chien dans un bois sur la route de Kexholm, entendit des cris lamentables. Il courut aussitôt vers l'endroit d'où parloit la voix, et aperçut un de ses voisins terrassé par un ours. Armé d'un épieu, le paysan se jeta sur l'animal, et avec le secours de son chien, il parvint à le tuer. Cependant il ne put sauver entièrement son voisin, qui mourut le lendemain. Ce trait de courage ayant été rapporté à l'Empereur, S. M. a daigné accorder au paysan une récompense pécuniaire.

De Rome, le 3 Mars.

S. Exc. M. le comte d'Appony, ambassadeur extraordinaire d'Autriche, est parti hier pour retourner à Vienne.

De Lisbonne, le 16 Février.

Notre gazette officielle contient l'article suivant : « Il y a plusieurs jours que des personnes mal-intentionnées font circuler dans cette capitale et dans les provinces les bruits les plus absurdes, afin d'alarmer la partie du public la moins bien informée de ce qui se passe. Parmi ces bruits, on en distingue particulièrement un qui s'efforce de faire accroire qu'il y a sur nos frontières un corps de troupes françoises prêt à entrer dans le royaume; les uns prétendent que cette entrée projetée n'a rien que de pacifique, tandis que d'autres cherchent à insinuer qu'elle est hostile; pour donner plus de poids à ces



rumeurs, les malveillans ajoutent que le Roi notre seigneur est dans l'intention de faire un voyage hors de ses états. Nous sommes bien persuadés que des contes aussi méprisables et dénués de tout fondement, n'ont fait aucune impression sur le bon sens du public; et en même tems que nous sommes autorisés à démentir ces bruits entièrement faux, nous ajouterons que la nation portugaise possède le noble orgueil de pouvoir affirmer qu'un souverain aussi aimé et aussi respecté que le nôtre n'a pas besoin de secours quelconques de la part de ses alliés pour régner sur des cœurs qui lui ont donné tant de preuves de leur amour, de leur obéissance et de leur loyauté. Grâce à la divine Providence et à la sagesse avec laquelle l'état a été gouverné depuis que S. M. a recouvré son autorité légitime, nous n'avons point à craindre d'hostilité étrangère, attendu que toutes les autres puissances conservent la meilleure intelligence et la meilleure harmonie avec notre gouvernement.

*Suite de Madrid, du 1<sup>er</sup> Mars.*

Voici le décret que le Roi a rendu pour la répression de la contrebande:

» S. M. considérant le tort énorme qui est causé par la contrebande, à la perception des revenus de l'état, ordonne la formation de colonnes mobiles qui saisiront et poursuivront comme ennemis de l'état les auteurs de semblables délits.

» Art. 1<sup>er</sup>. Il sera formé dans chaque province une ou deux colonnes mobiles, et même plus si cela est nécessaire; elles poursuivront les contrebandiers, s'empareront de leurs chevaux, armes, équipages, etc.

» 2. Les capitaines des provinces seront chargés de la formation de ces colonnes, de fixer leur direction, leurs cantonnemens, et le tout de la manière la plus convenable au service du Roi.

» 3. A ce sujet il sera formé une junta présidée par les capitaines et commandans généraux.

» 4. Ce décret éprouvera les modifications que chaque localité paroîtra rendre nécessaires.

» 5. Pour augmenter les forces propres à réprimer la contrebande, les colonnes mobiles se prêteront un mutuel secours.

» 6. Tous ceux qui tenteroient de troubler l'harmonie si nécessaire dans un semblable établissement, seront punis sévèrement.

» 7. Les capitaines et commandans généraux recevront, au sujet de la destination des colonnes mobiles, des ordres du secrétaire-d'état surintendant du domaine royal; on pourra appeler au conseil suprême du domaine, des sentences qui auront été prononcées, etc.

*Suite de Paris, du 10 Mars.*

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres; M. le Dauphin y a assisté.

L'Etoile contient l'article ci-dessous:

» Vers la fin de 1798, il y avoit par le monde un émigré qui dans les transports de l'indignation que lui inspiroit la conduite des souverains de l'Europe à l'égard de la révolution française, crioit aux peuples: » Il faut enfin prendre un parti, et choisir entre n'avoir pas de Rois, » ou en avoir de véritables. Il vaut mieux mille fois s'en passer que de voir dans leurs personnes couvrir la royauté d'insultes restées toujours sans vengeance.

» Signalant l'universalité, la mobilité, la cupidité de la révolution et son incompatibilité avec tout ce qui existe, l'émigré disoit: » Par le fait de la révolution, l'Europe est constituée en état de démolition dans toutes ses parties. Religion, mœurs, langage, démarcation des états, formes de gouvernemens, classement des hommes entre eux, base des propriétés, tout est effacé, tout est refondu. La révolution brise d'abord les empires; elle en jette ensuite les morceaux dans ses creusets. Telle a été, telle est, telle sera toujours la révolution; c'est un corps de destruction complètement organisé pour cette fin, parfaitement homogène, adhérent dans toutes ses parties, qui dans sa course doit tout écraser ou être écrasé lui-même.

» Cependant les gouvernemens d'alors ne se faisoient pas une aussi juste idée du monstre, et l'émigré se railloit ainsi de leur déplorable aveuglement.

» N'est-il pas plaisant de voir la plupart des gouvernemens s'évertuer à donner un démenti à la révolution sur sa propre nature, et lui soutenir, en dépit des faits, malgré ses avertissemens réitérés, qu'elle n'est pas ce qu'elle dit être: car c'est le sens véritable de toute leur conduite?

» Et des principes de la nature de la révolution passant aux hommes qui la servoient, l'émigré la peignoit ainsi:

» Leur cœur fermé aux affections ordinaires ne s'ouvre qu'à celle de la révolution; leurs yeux suivent d'autres règles d'optique; leur esprit conçoit et produit, leur cœur bat différemment de celui des autres hommes. Si quelques-uns tombent ou s'égarer dans cette carrière, ils sont remplacés à l'instant par de nouveaux candidats, dont la succession rapide fait régner sur cette révolution une éternelle jeunesse.

» La première grande guerre, ajoutoit l'émigré, qu'on fera à la France sera aussi la dernière.

» Et pour assurer le succès de cette grande guerre, l'émigré sentant la nécessité d'une Sainte-Alliance, en proposoit la création, ou tout au moins le principe, en ces termes:

» La guerre étant faite au compte de puissances très-différentes par les localités, il faut un centre commun de délibération.... L'ennemi est un; toutes les autorités sont concentrées dans le même lieu. La dispersion des conseils est une des choses qui a porté le plus de languette dans la guerre de la révolution.

» Et l'émigré qui, en 1798, écrivoit tout ceci, est en France en 1825.

» Et peut-être actuellement est-il à Paris. Et au moment où un gouvernement réparateur s'efforce de replacer les bases des propriétés, ses yeux suivent d'autres règles d'optique.

» Et il est porté pour candidat par tous ceux dont le cœur fermé aux affections ordinaires ne s'ouvre qu'à celles de la révolution.

» Et il est loué, proué, aimé par tous les membres de ce corps de destruction qui doit tout écraser ou être écrasé lui-même.

» Et il se nomme M. l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines. (Les citations ci-dessus sont extraites de l'Antidote au congrès de Rastatt, ouvrage que M. de Pradt a publié en Allemagne.)

— On mande de Tunis, que dans la nuit du 6 au 7 janvier, le brick français le *Courageux*, destiné pour Constantinople, a été forcé par le mauvais tems d'échouer sur la rade même de Tunis. Les passagers et l'équipage ont été sauvés, après avoir couru les plus grands dangers. La cargaison de ce bâtiment, évaluée de 3 à 400,000 fr., consistoit en 40 ballots de draps, 30 quintaux de cochenille et des meubles pour l'hôtel de l'ambassadeur de France, pour 80,000 fr. Quoique l'eau couvrit entièrement ce navire, l'on espère en retirer les marchandises, mais sans doute fort avariées.

— Avant-hier, la séance de la cour d'assises a été suspendue par un incident extraordinaire. Un nommé Buffet, traduit pour vol domestique, a pris du poison pendant l'audition des témoins. Bientôt il a été attaqué de violentes douleurs, et l'on a jugé nécessaire de faire venir le médecin de la Conciergerie. Tous les secours lui ont été administrés sur le champ. Il a été constaté qu'il avoit avalé du vert de gris; et sur la déclaration du médecin, que l'accusé étoit hors d'état de soutenir les débats, la cause a été remise à la session prochaine.

*De Paris, le 11 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 75, et à 3 heures, à 103 fr. 85.

— Dans ses séances d'hier et d'aujourd'hui, la chambre des députés a adopté le projet de loi sur l'indemnité, jusqu'y compris l'article 15.

— On a reçu à Londres des lettres de Lima du 22 décembre. Elles annoncent la mort de M. Rowcroft, consul-général britannique, qui a été tué par un factionnaire des avant-pos-

tes indépendans, en revenant de Callao à Lima.

Il paroît que M. Rowcroft retournoit à Lima en voiture, avec sa fille. En s'approchant des postes des indépendans, il est monté à cheval; les factionnaires entendant le bruit de la voiture, s'imaginèrent que les royalistes venoient les attaquer avec de l'artillerie, et ne recevant point une réponse prompte à leur *qui-vive!* ils tirèrent des coups de fusil, dont un atteignit M. Rowcroft; il est mort peu de tems après. On dit qu'il étoit en costume militaire; ce qui l'auroit fait prendre pour un officier royaliste. Il paroît qu'il a été regretté de tous les partis. C'étoit un homme modéré, et deux lettres écrites par lui à un ami à Londres, et dont nous avons donné dans le tems des extraits, montrèrent clairement qu'il ne partageoit point les opinions exagérées de quelques-uns de ses compatriotes, relativement aux colonies espagnoles.

On a reçu, par la même occasion une lettre de Lima du 18, qui porte que cette ville a été occupée le 7 par Boliyar en personne, et que le général Sucre a battu l'armée espagnole les 7, 8 et 9, près de Huanta. Il résulteroit de cette victoire que le vice-roi La Serna, grièvement blessé, a été fait prisonnier, ainsi que le général Valdez, et que Cantérac, en capitulant, a promis de livrer Callao aux insurgés.

N. B. Il est à observer que dans la première relation, dite officielle, la victoire de Sucre est placée au 19. Comment peut-il en être fait mention dans une lettre du 18?

*De Berlin, le 10 Mars.*

Le 5 de ce mois, le Roi a donné audience à M. le marquis de Gagliati, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Naples, qui a eu l'honneur de lui présenter ses nouvelles lettres de créance.

Comme immédiatement après l'avènement de S. M. François I<sup>er</sup> au trône des Deux-Siciles, le Roi lui a envoyé les ordres de son royaume, ce monarque a envoyé à S. M. les ordres nationaux; et dans une audience que le Roi a donnée hier à M. de Gagliati, ce ministre a eu l'honneur d'en présenter à S. M. les insignes.

*De Wisbadé, le 13 Mars.*

Le 4 de ce mois, les deux chambres des états ont successivement présenté à S. A. S. notre duc leur adresse en réponse au discours d'ouverture de la session. Celle de la première chambre est conçue en ces termes:

» Altesse Sérénissime,

» Sept ans se sont écoulés depuis que V. A. S. a daigné faire en personne l'ouverture de la première assemblée des états. Cette solennité, qui vient de se renouveler pour la seconde assemblée, a ranimé un souvenir que nos cœurs fidèles avoient gardé et conservé pendant sept ans.

La première période électorale est maintenant révolue. Une seconde commence, et de nouveaux députés entrent dans une nouvelle assemblée. Ce que les membres réélus ont promis antérieurement dans cette même enceinte, et qu'ils ont tenu avec une constante fidélité, les membres nouvellement élus le garantiront également pour l'avenir. Si les recettes et les dépenses publiques ont été réglées par les autorités et par les états, s'il y a eu des économies, si l'on n'a jamais perdu de vue le but et les attributions des états, ici comme partout, V. A. S. les a devancés dans la voie qui conduit au bien général.

« Mais nous nous trouvons maintenant dans des circonstances malheureuses. Le commerce et l'industrie sont paralysés, et le propriétaire foncier souffre du peu de valeur de tous ses produits. Néanmoins, comme il a déjà éprouvé quelque adoucissement, et que V. A. S. lui en réserve encore davantage pour l'avenir, nous nous abandonnons avec une pleine confiance à cette espérance tranquillisante. Car elles sont gravées aussi solidement que sur l'airain, dans la mémoire des états fidèles et reconnoissans, ces belles paroles que V. A. S. prononça il y a 7 ans : que le seul mobile de votre volonté et de vos efforts est constamment et partout la plus pure bienveillance pour tous vos sujets ensemble, et pour chacun d'eux en particulier. »

« Nous sommes avec le plus profond respect, etc. »

— S. A. S. a répondu :

« Je vois avec plaisir tous les ans les états de mon duché rassemblés autour de moi, parcequ'il n'est rien de plus agréable pour moi que de les voir souvent à même de se convaincre de nouveau de mes invariables intentions de maintenir l'ordre partout, et d'accomplir les promesses que j'ai déjà antérieurement faites aux états. »

— Voici l'adresse de la seconde chambre :

« Altesse Sérénissime,

« Une chambre des députés nouvellement élus, et qui rivalise pour les sentimens et les dispositions avec la précédente, coesacre, en qualité d'interprète de ceux de ses chers et fidèles concitoyens, les prémices de ses opérations aux témoignages de reconnaissance et de respect qu'a dû nécessairement leur inspirer l'ouverture de leur session que vous avez faite en personne, et le discours du trône qui ne respire que l'amour, la sagesse et la bonté. Cette assemblée se sent encouragée et fortifiée dans sa nouvelle vocation par le glorieux témoignage que V. A. S. s'est plu à rendre publiquement à la précédente : que ses travaux pendant la période de 7 ans avoient entièrement répondu au but et à l'attente qui

l'avoient fait convoquer. En s'acquittant des devoirs que leur imposent leurs pleins-pouvoirs, les députés suivront exactement la ligne et les limites qu'ils leur tracent, bien pénétrés de cette vérité, que les résultats bienfaisans énumérés par V. A. S. des travaux de leurs prédécesseurs continués avec calme et maturité pendant 7 ans sous l'appui éclairé et zélé des premières autorités, sont pour l'assemblée actuelle la plus sûre garantie qu'elle pourra aussi, en suivant la même voie, et surtout à l'aide des directions préparatoires réglées par V. A. S., marcher avec confiance vers le but de son établissement et de sa convocation.

« Rien n'a pu sans doute causer à V. A. S. une jouissance plus agréable que la connoissance et la manifestation de ces deux faits, que les dépenses du pays diminueront graduellement tous les ans, et qu'en outre les adoucissements déjà procurés aux propriétaires fonciers leur ouvrent l'heureuse perspective d'allègements encore plus considérable. Des assurances semblables dans la bouche d'un prince sensible, qui ne trouve son bonheur que dans celui de ses sujets, sont un vrai baume sur les plaies qu'un destin funeste a faites au plus grand nombre de nos concitoyens. Puissent la sagesse et les soins infatigables de V. A. S. réussir à réaliser la perspective agréable ouverte à cet égard à nos commettans, et satisfaire ainsi en même tems au penchant de votre bon cœur et aux besoins de vos sujets chéris ! Puissions-nous aussi être dans le cas de répondre entièrement à votre confiance et à votre attente, et de payer de retour par notre reconnoissance et par notre zèle à remplir utilement nos fonctions, la tendre affection et la sollicitude avec lesquelles vous avez à cœur le bien de tous et de chacun de vos sujets, et vous y travaillez sans relache et de toutes vos forces.

« Nous sommes avec le plus profond respect etc. »

— S. A. S. a répondu dans les termes suivans :

« Je vois avec une satisfaction particulière que la nouvelle chambre des députés apprécie également avec exactitude la position où elle se trouve pour remplir sa destination, et que je puis compter qu'elle secondera par son activité mes efforts pour assurer le bien du pays. »

De Francfort, le 14 Mars.

L. A. S. le duc et la duchesse d'Anhalt-Cöthen sont arrivées ici aujourd'hui, sous le nom de comte et comtesse de Lindau; elles sont descendues à l'Hôtel d'Angleterre.

HENNECART, Rédacteur.

\*\* Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis sur le dix-huitième siècle et la révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours; Tomes 1 — 2; prix 8 fl. 24 kr. — Se trouvent chez H. L. Brönnner, libraire, grosser Kronmarkt, Lettre I, No. 148.

Suite de Londres, du 8 Mars.

Nous apprenons avec plaisir que M. Canning commence à se rétablir de son indisposition.

— Lord Combermere qui est nommé commandant des forces de S. M. dans l'Inde, partira le mois prochain pour se rendre à Calcutta.

— Une lettre d'Eton, en date du 6, contient ce qui suit :

« Les funérailles du jeune Cooper ont eu lieu cette après-midi. Le cercueil a été apporté à la chapelle du collège avant le commencement du service de l'après-midi. Au lieu des psaumes et leçons usités, il a été lu des leçons et psaumes analogues à cette triste occasion. Après le service, le corps a été déposé dans un caveau de l'avant-chapelle au pied de l'orgue. Un journal du soir avoit annoncé que le Prevôt du collège adresseroit un discours aux étudiants sur l'impropriété de la conduite du défunt dans ses derniers jours; mais il ne l'a pas fait. Immédiatement après le service, les écoliers sont retournés à leurs amusemens. »

— La souscription ouverte au profit des infortunés hanovriens dont les propriétés ont été dévastées par l'inondation, continue d'être productive. Quoiqu'elle ne monte pas encore à 4000 liv. st., l'on assure que le comité a déjà envoyé cette somme aux comités établis dans les contrées inondées, dans l'espoir que la générosité anglaise la complètera promptement.

— Les courriers venant de France ont rapporté une circonstance qui a produit ici une assez forte sensation. Ils ont dit qu'en vertu d'ordres récents du gouvernement françois, ils avoient été retenus à Boulogne et à Calais par des agens de police qui avoient ouvert et examiné tous les papiers et lettres dont ils étoient porteurs, sans aucune exception quelconque. La cause de cette mesure étant inconnue; on a été réduit à faire des conjectures, et la malveillance les a multipliées.

Aujourd'hui on a reçu des avis de Calais qui annoncent ce qui suit : « Aujourd'hui (6 mars) le maire de Calais a reçu une dépêche télégraphique de Paris, qui lui ordonne, ainsi qu'au sous-préfet de Boulogne, de cesser d'ouvrir les dépêches envoyées d'ici ou de la dite ville, par des marchands et banquiers dans aucune partie du continent. »

— Le payeur du Kent, vaisseau de la Compagnie des Indes, est arrivé avant-hier à Londres et a annoncé la fâcheuse nouvelle de la perte de ce beau bâtiment. Il avoit fait voile des Dunes le 19 du mois dernier pour le Bengale et la Chine, ayant à bord plus de 500 soldats, outre des femmes et enfans. Le feu a pris au vaisseau mardi dernier, dans la baie de Biscaye; et toutes les personnes qu'il portoit auroient inévitablement péri, si heureusement le Cambrian n'étoit pas survenu. Il a réussi à sauver plus de 600 soldats et marins. Il restoit encore environ 90 personnes à bord lorsque le Kent a sauté en l'air. Les personnes sauvées ont été débarquées à la côte d'Espagne, d'où elles ont été amenées à Falmouth. Le feu a pris dans la soute aux liqueurs.

— Voici la protestation inscrite le 3 de ce mois sur les registres de la chambre des pairs, concernant les sociétés illégales :

1°. Parceque le bill contient de nouvelles restrictions à l'exercice d'un droit aussi ancien que nos premières institutions; et de nouvelles prohibitions et restrictions sur des pratiques qui s'y rattachent, et auxquelles ont recouru ordinairement et légalement toutes les classes des sujets de S. M. qui cherchent à se pourvoir contre, dès lois par lesquelles ils se croient lésés.

2°. Parceque toutes les preuves de l'existence et de l'étendue d'un danger qui seul puisse justifier une mesure de ce genre ont été refusées à la chambre, et qu'on a refusé à des pétitionnaires qui se croyoient particulièrement atteints et lésés par les dispositions du bill, la permission de se faire entendre à la barre, ou de produire des témoins pour justifier leur conduite ou pour prouver le préjudice que leurs intérêts souffriroient si le bill passoit en loi.

3°. Parceque le danger contre lequel ce bill doit prémunir n'est exposé clairement dans aucune de ses parties, et que le danger qu'on redoute provient, dans le fait, de griefs qui naturellement et nécessairement produisent du mécontentement parmi plusieurs millions de nos co-sujets irlandais.

Nous savons fort bien même que les privilèges du peuple, les droits de libre discussion, et la lecture et l'esprit de nos institutions populaires doivent rendre (et sont destinées à rendre) la prolongation d'un grief étendu et du mécontentement qui en est la conséquence, dangereuse pour la tranquillité du pays et en dernier résultat subversive de l'autorité de l'état. L'expérience et la théorie nous défendent également de nier cet effet d'une constitution libre. Un sentiment de justice et l'amour de la



liberté nous empêchent également de le déplorer. Mais on nous a toujours appris à chercher le remède à de pareilles maladies et la prévention de tels maux, dans le redressement des griefs qui les autorisent, et dans la cessation du mécontentement dont ils découlent, et non dans restrictions à d'anciens privilèges, ni dans des empiétements sur la discussion publique, ni dans des infractions des principes d'un gouvernement libre.

Si donc le mode légal de chercher du redressement auquel ont eu recours des personnes sur lesquelles pèsent des incapacités accablantes, entraîne un danger immédiat ou éloigné pour l'état, nous inférons de cette circonstance une conclusion prévue depuis longtemps par de grandes autorités; savoir, « que la constitution Britannique et des exclusions étendues ne peuvent pas subsister ensemble; que la constitution doit les détruire ou elles détruiront la constitution; » et cela confirme notre détermination de ne sacrifier aucune partie des privilèges du peuple, pour conserver certains statuts, qui comparativement sont modernes, qui sont en eux mêmes des restrictions aux droits du peuple et aux prérogatives de la couronne, et qui, nous le croyons en conscience, ne peuvent pas être maintenus longtemps sans une effusion de sang intestine, ou sans le sacrifice de toute liberté constitutionnelle, dans une partie de l'empire réunie à la Grande-Bretagne, et ayant droit conséquemment à une pleine participation aux bienfaits de notre libre constitution.

*Fassal Holland. Augustus Frédéric. Carnarvon. Charlemont. Leinster. Grey. Auckland. Lansdown. Clifton (Darnley). Wentworth Fitzwilliam. King. Grosvenor. Donoughmore. Mendif (Clifden). Hillsborong (Downshire). Dundas. Essex.*

— M. O'Connell, reçu récemment citoyen de Londres, a été admis dans la corporation des faiseurs de patins; à la prochaine assemblée de la *Livery* de la Cité, il usera de son privilège et parlera.

— Le *Morning-Chronicle*, en parlant de la réduction de plusieurs impôts, fait l'observation suivante :

« Nous sommes reconnoissans du bien qui résulte de ces réductions, nous voudrions cependant qu'on les eût poussées encore plus loin. Il est sans doute fort agréable de boire du vin et des liqueurs à bon compte, mais il ne seroit pas moins avantageux que le peuple ne fût plus dans la nécessité de bâtir des maisons comme des granges, et d'en exclure la lumière du ciel, dans un climat qui n'est jamais trop clair, et cela pour éviter la taxe sur les portes et fenêtres. »

— Un exprès arrivé de Liverpool apporte des nouvelles du Pérou, qui dissipent les doutes qu'on avoit conçus sur l'exactitude des dépêches reçues la semaine dernière, par la voie de Carthagène. On a des lettres de Lima du 24 décembre, qui confirment pleinement l'authenticité et la véracité des dépêches que le senor Heres a adressées au général Soublette.

La bataille a eu lieu à Guamanguilla, qui est

à 3 lieues de Guamanga. Le général Sucre commandoit les troupes patriotes, Bolivar s'étant rendu à Lima pour y attendre les renforts de Panama, et ayant compris que la campagne étoit pour cette fois finie, attendu que les troupes royalistes avoient été obligées de traverser la rivière d'Apurimac. Cependant, le général La Serna, se proposant de faire un mouvement rapide sur Lima, avoit quitté Cusco, et passé de nouveau l'Apurimac, avec environ 6 à 7000 hommes. Par suite de cette opération, le général Sucre détacha le général Lamar pour occuper Cusco, avec un corps de troupes.

Le général Sucre n'ayant ainsi à sa disposition que les troupes columbiennes, montant à environ 6000 hommes, le vice-roi crut que cette occasion étoit favorable pour l'attaquer, ce qu'il fit à Guamanguilla. Il fut blessé au commencement de l'affaire, et fait prisonnier. La plus grande partie de l'aile qu'il commandoit fut également tuée ou blessée. Bientôt après, le général Valdez fut fait prisonnier avec les troupes sous ses ordres. Après tous ces revers, le général Canterac rallia sa division, et atteignit une hauteur, à une demi-lieue du champ de bataille. Le lendemain matin, à la pointe du jour, le général Canterac, voyant la défaite totale que l'armée avoit éprouvée, et que tous les chefs et officiers de distinction étoient morts ou prisonniers, capitula avec 2500 hommes, et stipula la remise immédiate du château de Callao, et l'évacuation entière du Pérou par les troupes espagnoles.

Des avis de Pisco, du 19 décembre, portent, qu'à la date des dernières nouvelles, tous les chefs royalistes étoient prisonniers dans l'hôtel des douanes à Guamanga.

— Il est arrivé hier à Londres une personne qui a quitté Lima le 24 décembre. Elle confirme tous les rapports qui nous étoient déjà parvenus sur la victoire de Guamanguilla, et elle dit que *Bolivar étoit attendu à Lima.* (Une lettre de Lima du 18 (V. notre N<sup>o</sup>. d'hier) annonce que cette ville a été occupée le 7 par Bolivar en personne.)

*De Londres, le 9 Mars.*

Les consolidés sont à 93 7/8. Ils ont éprouvé, comme on le voit, une baisse. Elle a été occasionnée par les bruits alarmans qui couroient à la Bourse sur l'état de nos affaires dans l'Inde. On y disoit que sir Edouard Paget, général en chef des troupes britanniques, employées contre les Birmans, ayant donné ordre à un corps de Cipayes de marcher, ils s'y étoient formellement refusés.

On ajoutoit que sir Edouard, après leur avoir accordé dix minutes pour faire leurs réflexions, et que, ce tems passé, il avoit fait tirer sur

eux; qu'il y en avoit eu 450 de tués, et 150 de blessés.

La *Gazette de Calcutta* du 4 novembre, nous donne les moyens de rectifier ce récit.

Comme il existe dans le public une grande anxiété relativement à ce qui s'est passé à Barrackpore, nous sommes autorisés à donner les détails qui suivent :

Depuis plusieurs jours on avoit remarqué les indices d'un esprit d'insubordination dans le 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie Cipaye qui étoit sur le point de partir pour Chritagong. Lundi dernier, presque tous les soldats de ce régiment refusèrent d'obéir aux officiers qui le commandoient et se comportèrent de la manière la plus outrageante. Malgré tous les efforts qu'on a faits pour les ramener à leur devoir et le tems qu'on leur a donné pour réfléchir, ils persistoient encore mardi matin dans la révolte, et il devint nécessaire d'employer la force; en conséquence, un bataillon du régiment de S. M., dit royal, avec quelques pièces d'artillerie arrivées de Dumdum prit position de grand matin sur les derrières des révoltés, pendant que le 47<sup>e</sup> régiment de S. M. et le 62<sup>e</sup> régiment d'infanterie et la garde du corps se placèrent en ligne sur la gauche. Alors le colonel Neil, le colonel Stevenson et le capitaine Macan furent envoyés par S. Exc. le commandant en chef signifier aux révoltés l'ordre de mettre bas les armes; ils refusèrent de nouveau d'obéir.

On tira alors, comme on étoit convenu, deux coups de canon pour donner le signal de l'attaque. Le feu de l'artillerie commença aussitôt. Les révoltés prirent à l'instant la fuite, et furent poursuivis par les régimens du Roi et la garde du corps. Il y a eu un grand nombre de tués et beaucoup de prisonniers, qui seront jugés par une commission militaire.

Le 26<sup>e</sup> et le 62<sup>e</sup> régimens d'infanterie Cipaye qui avoient aussi reçu l'ordre de se mettre en route pour Chittagong, se comportèrent pendant tout le tems avec le plus grand calme, et l'on apprend par les dépêches reçues hier, que la tranquillité est entièrement rétablie, et que l'exemple qu'on vient de faire a produit l'effet qu'on avoit désiré.

Deux soldats de la garde du corps ont été tués par un boulet; c'est la seule perte qu'ont éprouvée les troupes employées dans cette occasion.

On apprend par la même gazette que les Birmans qui occupent le pays de Cachor, ont évacué les postes de Tilayn et de Doodpalli, et qu'ils se sont repliés sur Munnapore.

— Le *Globe* contient une lettre particulière de Calcutta, datée du 4 novembre: Elle fait monter le nombre des révoltés à 6000. Le gou-

vernement de l'Inde est fort maltraité dans cette lettre, comme étant la seule cause du mouvement des Cypayes, qui n'avoit pour objet que d'obtenir des bœufs, et des portefaix (coolies) pour le port de leurs effets.

Cependant, d'après cette lettre, il paroît que le nombre des tués ne se monte point, comme on l'avoit dit, à mille ou douze cents. La difficulté du lieu où les équipages s'étoient postés, a empêché l'artillerie d'agir avec effet; mais comme ils ne savoient point que l'artillerie fût arrivée, la surprise leur fit rompre les rangs, et alors les compagnies légères les chargèrent et les mirent en fuite. Cette lettre dit qu'on avoit même pris des dispositions pour faciliter leur fuite; on ne vouloit pas, sans doute les pousser au désespoir.

On croit que ces troupes ne sont point indisposées contre le gouvernement; le mécontentement provient de quelques mesures adoptées par le nouveau gouverneur-général tendantes à réduire les appointemens et gratifications de l'armée.

Cet événement a eu lieu à Barrackpore, à quatorze milles de Calcutta.

— Sir Charles Stuart part aujourd'hui de Londres pour sa mission de Portugal. Mais il ne sera probablement pas à Portsmouth avant le 12, et il ne pourra mettre que le 14 à la voile pour Lisbonne.

*De Stockholm, le 1<sup>er</sup> Mars.*

Lord Bloomfield a reçu par courrier la ratification apposée par son souverain à la convention conclue il y a quelques mois entre la Suède et l'Angleterre relativement à la traite des nègres.

*De Vienne, le 9 Mars.*

Par une lettre du cabinet du 5 de ce mois, l'Empereur a conféré l'ordre de la Couronne de fer, de la 3<sup>e</sup> classe, à M. le chevalier Charles de Menz, conseiller de légation attaché à la légation autrichienne à Naples, et à M. Markelof, assesseur de collègue russe, et secrétaire de légation attaché à la légation russe près la Confédération Germanique.

— M. le marquis de Caraman, ambassadeur de France près notre cour, est parti avant-hier pour Paris, d'où il se rendra dans le courant du mois prochain à Milan.

*De Paris, le 12 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 80, et à 3 heures, à 103 fr. 85.

— On annonce que les troupes qui, à la demande du Roi Ferdinand, étoient restées en Espagne après l'évacuation, partiront le 1<sup>er</sup> avril.



Deux croisières françaises stationneront sur les côtes de la Gallice et dans le golfe de Biscaye.

— M. le duc de Northumberland, ambassadeur extraordinaire de S. M. britannique pour le sacre, vient, dit-on, de faire louer l'hôtel de Galliffet pour le recevoir ainsi que sa nombreuse suite. Rien, s'il faut en croire ce que l'on raconte, ne pourra être comparé à la magnificence que doit déployer S. Exc. Outre l'ameublement le plus riche, il apporte sa superbe vaisselle, que l'on évalue à plus de cent mille liv. sterl. (2,500,000 fr.). Il amène à la suite de sa famille et de plusieurs parents de Mme la duchesse, douze gentilshommes d'ambassade, quatre secrétaires, douze maîtres d'hôtel, un nombre de gens de service proportionné à l'état qu'il veut tenir.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté les articles 16 et 17 du projet de loi relatif à l'indemnité.

#### D'Hanovre, le 12 Mars.

Le Roi a conféré la grand'croix de l'ordre des Guelfes à M. le lieutenant-général prussien de Muffling, et celle de commandeur à M. le général-major comte de Bylandt, commandant de Bruxelles.

L'assemblée des états s'est réunie le 8. Le

Roi a nommé M. le syndic-général Vogel président de la 2<sup>e</sup> chambre.

S. A. R. le duc de Cumberland qui, à la première nouvelle de l'inondation, avoit envoyé au comité central la somme de 100 liv. sterl., vient de lui faire passer de nouveau une pareille somme.

Le comité central a reçu, par le courrier d'hier, la somme de 3000 liv. st., que lui a envoyée provisoirement le comité qui s'est formé à Londres pour venir au secours des inondés.

#### D'Hildbourghausen, le 5 Mars.

Les ministres de Cobourg, Meiningen et Gotha, qui s'étoient rassemblés ici le 28 février, pour délibérer sur ce qui concerne l'administration des principautés de Gotha et Altenbourg, sont partis d'ici le 2, après avoir terminé leurs opérations.

#### De Carlsruhe, le 13 Mars.

L'ordre du jour appeloit hier dans la seconde chambre des états la discussion du projet de loi sur le renouvellement intégral des chambres et un intervalle de trois ans entre chaque session. Après d'assez longs débats, la chambre a adopté le projet de loi à la majorité de 58 voix contre 3.

HENNECART, Rédacteur.

Du JEUDI, 17 Mars 1825.

#### Suite de Londres, du 9 Mars.

M. Canning est déjà si bien rétabli, qu'il se proposoit d'assister aujourd'hui à la séance de la chambre des communes; mais elle n'a point eu lieu, parce que l'orateur vient de perdre son frère, le colonel Manners Sutton, second fils de l'archevêque de Cantorbéry.

— Le comité des réfugiés s'étant assemblé le 4, on y a donné lecture d'une lettre du général Lafayette, datée de Washington le 18 janvier. Elle est en français, adressée à MM. les membres du comité français pour les affaires des proscrits de leur pays, et ainsi conçue:

« Mes compatriotes proscrits qui se sont formés en comité pour s'assister l'un l'autre, et qui ont si souvent reçu l'expression de mes vœux sincères, me permettront, j'espère, maintenant de profiter de la première circonstance favorable où je me trouve de pouvoir ajouter quelque chose aux dons de l'amitié qui leur sont déjà parvenus. Mon ami, M. Rush, recevra sous peu 2000 dollars (le dollar vaut 5 fr. 41 c.) que j'ai prié la banque des Etats-Unis de lui faire passer pour être ensuite remis à ceux de mes compatriotes qui sont chargés de secourir les proscrits, natifs de France, et je suis certain de la manière équitable dont ils disposeront de cette somme. » Je les prie tous d'agréer l'assurance de mes vœux pour leur bien-être et de mon amitié.

« LAFAYETTE. »

— Dans une autre lettre, le général annonce qu'il a transmis 200 dollars pour les réfugiés espagnols, et une pareille somme pour les réfugiés italiens.

Le comité dont il s'agit, se compose de français domiciliés en Angleterre, et de quelques anglais.

#### Chambre des pairs. — Séance du 7.

Le comte de Liverpool demande la 3<sup>e</sup> lecture du bill contre les associations illégales d'Irlande.

— Lord Ellenborough ne veut pas prendre la défense directe de l'association catholique de Dublin, non qu'elle ait commis aucun mal, mais parce qu'il pense qu'elle est plus préjudiciable qu'utile aux intérêts des catholiques.

Le noble lord convient, d'ailleurs, que cette association a eu un excellent résultat: celui de faire éclater les sentiments de la masse de la nation britannique sur l'état d'oppression où lan-

guit une partie si considérable des sujets du Roi. Le noble pair ne s'opposera point au bill, mais il conjure L. S. de ne pas annoncer à 6 millions d'Irlandais que leur partage éternel doit être le désespoir. (Ecoutez! écoutez!)

— Lord Calthorpe pense également qu'il n'y a aucun bénéfice pour les catholiques à soutenir leur association de Dublin; mais il est fortement convaincu qu'un plus long refus de justice à une portion si considérable de la nation irlandaise peut entraîner les plus grands dangers. L'émancipation des catholiques est le seul moyen de les détourner.

— Le lord-chancelier soutient que le bill proposé intéresse la sûreté du gouvernement et du pays. Il déclare que, pour ce qui le concerne personnellement, il se conduira d'après les mêmes principes qu'il a suivis, depuis 30 ans, pour la protection de l'église protestante.

— Lord Dudley ne tient nullement au maintien de l'association catholique de Dublin, mais beaucoup à l'émancipation, qui seule fera cesser un état de choses si alarmant.

— Le comte Roden veut la dissolution de l'association, parce qu'elle a établi *imperium in imperio*.

— Les comtes de Grosvenor et de Darnley parlent tour-à-tour en faveur de l'émancipation.

— La 3<sup>e</sup> lecture a lieu sans division.

#### De Londres, le 10 Mars.

Les consolidés sont à 94.

M. Brougham a annoncé qu'il feroit, après Pâques, une motion tendant à réquerir le gouvernement de presser auprès de la cour d'Espagne l'accomplissement du traité par lequel cette cour s'est engagée à indemniser les négocians anglais de leurs pertes.

#### De Stockholm, le 4 Mars.

M. le comte de Wedel-Jarlsberg est arrivé ici de la Norvège. On attend incessamment les autres membres du comité établi pour régler les rapports de commerce entre la Suède et la Norvège.

Hier, à la suite d'une très brillante partie de traveaux, il y a eu un grand diner diplomatique chez le ministre des affaires étrangères.

#### De Naples, le 26 Février.

M. le comte de Flemming, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le



\*.\* On trouve chez Charles Jügel, libraire et marchand d'estampes à Francfort:

Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis sur le dix-huitième siècle et la révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours; 2 vol. in-8vo, Paris 1825: Prix 7 fl. 30 kr.

\*.\* A louer, pour la foire de Pâques et les suivantes, 2 à 3 chambres au premier étage, Neukrämm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 89, près de la pharmacie de l'Ange.

\*.\* A louer, pour la prochaine foire de Pâques, dans le quartier le plus fréquenté de la foire, Schnurgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 72, au coin de la Ziegelgasse, un beau et vaste local au premier, contenant 4 pièces, parmi lesquelles un salon très convenable pour la vente de schawls, quincaillerie et autres objets de manufacture. S'adresser au propriétaire, G. G. Besthorn.

\*.\* A louer pour la foire prochaine et les suivantes, à raison de fl. 60 par foire, un magasin et un logement situés dans la meilleure position de la Schnurgasse, Lettre H, N<sup>o</sup>. 53.

\*.\* Une jeune personne, qui sait bien écrire dans les deux langues, et possède l'arithmétique à fond, desire trouver une place dans une boutique, ou quelque autre emploi analogue à ses connoissances; s'adresser chez Mme Auberson, Döngesgasse.

Billets de l'Emprunt du Syndicat d'amortissement du royaume des Pays-Bas. Ces obligations du syndicat d'amortissement consistent en deux classes, chacune de 100,000 lots. — La 1<sup>re</sup>, dont le tirage aura lieu au mois de Mai prochain, contient des lots très-considérables, tels que fl. 100,000, 60,000, 40,000, 20,000, 15,000, plusieurs de 10,000, etc. jusqu'à fl. 20, qui sont les plus petits lots, de sorte que tous les billets gagnent. — Il y a aussi de fortes primes avant et après les principaux lots. — Dans la 2<sup>e</sup> classe, dont le tirage aura lieu en Octobre 1825, les lots et les primes sont trois fois plus considérables que ceux de la 1<sup>re</sup> classe.

Nota: Pour la première classe on peut avoir des billets à raison de fl. 30, mais ils n'auront droit qu'aux lots au-dessous de fl. 25.

L'on peut se procurer au Bureau du Soussigné, aux prix les plus modérés, les billets pour les deux classes, ainsi que les plans détaillés.

Georges Henkelmann, Bureau de Commissions, Zeil, N<sup>o</sup>. 190, à Francfort s/M.

Roi de Prusse, a présenté, la semaine dernière, à S. M., au nom de son souverain, la décoration du grand cordon de l'aigle noire, accompagnée d'une lettre autographe de S. M. le Roi de Prusse. S. M. a été très sensible à ce témoignage d'estime de ce monarque.

Le 23, le Roi a donné audience à M. le chevalier de Vallejo, qui a eu l'honneur de lui présenter les nouvelles lettres de créance qui le confirment en qualité de ministre plénipotentiaire d'Espagne près notre cour.

Le Roi est parti hier matin avec L. A. R. les princes ses fils, le duc de Calabre et le prince de Capoue, et S. A. R. le duc de Lucques, pour Caserte, où S. M. passera quelques jours. Des douleurs de rhumatisme ont empêché le prince de Salerne d'être du voyage.

*De Gènes, le 4 Mars.*

Notre gazette publie l'anecdote ci-dessous, qui par sa singularité, est digne de fixer l'attention publique :

« Le comte L.-J... François de naissance, voyageant en Italie en 1773, s'arrêta, avec sa femme, à Modigliana, petit pays de Toscane, pour qu'elle pût y faire ses couches. Son plus vif désir étoit d'avoir un garçon, et jusque-là ses espérances avoient été déçues. L'intérêt personnel augmentoit encore son désir. Afin d'en assurer l'exécution, il résolut, s'il lui naissoit une fille, de l'échanger contre un garçon, et il proposa en effet cet échange, moyennant une forte récompense, à un certain Chiappini, geolier du lieu, dont la femme devoit accoucher en même tems que la comtesse. Quelque tems après, la comtesse mit au monde une fille, et la femme du geolier un fils. Le marché fut consommé, et la jeune fille, substituée au fils de Chiappini, fut baptisée comme sa sœur, sous le nom de Marie Stella, le 17 avril 1773.

« A l'âge de quatre ans, elle fut amenée à Florence; là, par l'entremise du comte et de la comtesse B. de Faenza, amis du comte J..., Chiappini reçut une certaine somme annuelle pour l'éducation de la jeune fille, qui, dès l'âge de sept ans, s'appliqua exclusivement à la musique, et qui, à l'âge de douze ans, fut forcée de monter sur le théâtre, où elle obtint beaucoup de succès. Lord Newborough, en voyageant en Italie, s'arrêta à Florence, entendit la jeune cantatrice, en devint amoureux, la demanda en mariage et l'épousa. Il fit don au père supposé de dix mille écus, ainsi que d'une maison de campagne et de deux fermes. Quelque tems après, lord Newborough partit avec sa femme pour l'Angleterre, où il eut d'elle deux fils, aujourd'hui vivans. Il mourut quelques années après, et lady Newborough épousa

en secondes noces le baron russe Ungern-Sternberg, dont elle eut aussi un fils.

« Mme de Sternberg, désirant revoir sa patrie après une absence de plusieurs années, arriva à Florence, où elle fut fort étonnée de voir son père l'accueillir avec plus de respect que de tendresse, et lui donner le nom de sa bienfaitrice au lieu du nom de sa fille. Quelques mois s'écoulèrent, et, en décembre 1821, un coup d'apoplexie priva Chiappini de la parole. Mme de Sternberg, avertie aussitôt de ce malheur, se hâta de se rendre près du malade, et, tandis qu'elle lui exprimait toute sa douleur, il lui pressoit fortement et lui baisait les mains. Il auroit voulu lui dire comment elle avoit été sacrifiée; mais, malgré tous ses efforts, il ne put prononcer que le mot *baratto*, *baratto* (échange), dont Mme de Sternberg ne pouvoit comprendre la signification. Le jour suivant, la santé de Chiappini s'améliora, et il recouvra l'usage de la parole; mais un de ses fils, qui l'avoit vu dans l'intention de tout avouer, empêcha Mme de Sternberg de revenir, en lui disant que le malade étoit plongé dans l'assoupissement.

« Peu de tems après, Chiappini mourut. Mme de Sternberg lui fit faire, à ses frais, des funérailles convenables, lui fit élever un tombeau, et se rendit de Florence à Sienne. Trois mois après, elle reçut par la poste une lettre, contenant une déclaration écrite de la propre main du défunt, et dans laquelle il lui déclaroit, en gémissant, qu'elle n'étoit pas sa fille, mais qu'elle étoit née d'un homme de haut rang dont il lui taisoit cependant le nom.

« On vérifia l'écriture, on chercha les preuves de la supposition, et l'on trouva deux témoins oculaires, et beaucoup d'autres personnes qui étoient bien informées du fait. Mme de Sternberg présenta alors ses réclamations à l'officialité de Faenza, dans la juridiction de laquelle se trouve Modigliana; demanda la rectification du registre de naissance; et après un débat contradictoire solennel, le juge prononça que Marie Stella étoit véritablement fille du comte Louis de J... et de la comtesse de J... François; que le registre de naissance sur lequel elle étoit inscrite comme fille de Lorenzo Chiappini et de Vincenza Diligenti, seroit modifié comme de droit, et que le baptême seroit de nouveau célébré, ainsi que cela eut lieu.

« Mme de Sternberg, qui se trouve en ce moment à Gènes, nous a fait parvenir l'avis suivant :

« Avis. — Lady U. Sternberg, échangée en avril 1773 à Modigliana, états toscans, avec un fils de Lorenzo Chiappini, geolier de cette

ville, fait savoir au public, qu'attendu la confession écrite par ledit Chiappini dans les derniers momens de sa vie, et la sentence prononcée sur cette affaire après un débat solennel devant l'officialité de Faenza, en date du 29 mai 1824, elle a été déclarée fille du comte Louis de J..., et de la comtesse de J..., François; le registre de naissance a en conséquence été modifié, et elle a été baptisée de nouveau. Si donc quelqu'un avoit en sa possession des témoignages ou lettres de ses parens qui prouvassent mieux encore l'échange fait de sa personne, il est prié de les adresser au directeur de la *Gazette de Gènes*; et si les renseignemens sont vrais, celui qui les aura envoyés recevra une gratification proportionnée à leur importance.

*Suite de Madrid, du 1<sup>er</sup> Mars.*

Le Roi est entièrement rétabli de son indisposition.

— Le village de Fuencarral avoit témoigné depuis longtems le désir de voir les volontaires royalistes de Madrid. Ses vœux ont été exaucés avant-hier dimanche, et une colonne de cette troupe, qui se montre si utile et si dévouée, se rendit à ce village. Une foule d'habitans de la capitale s'étoit portée sur la route pour admirer la belle tenue de cette colonne, composée de trois bataillons, infanterie, artillerie et cavalerie. Le Roi voulant donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte aux volontaires royalistes, se rendit dans l'après-midi à Fuencarral, sans avoir été annoncé. Cette agréable surprise a donné lieu à l'explosion des sentimens les plus monarchiques, exprimés autant par les militaires que par le peuple, qui étoit accouru de toutes parts.

— Une pluie assez abondante est tombée hier et aujourd'hui; le tems continue à être pluvieux. Les nouvelles que nous recevons d'Andalousie nous apprennent que la pluie est enfin venue mettre un terme à la sécheresse qui désoloit tout le midi.

— Le commandant-général des isles Canaries écrit au ministre de la guerre, en date du 3 février, qu'une division composée de plusieurs bâtimens de guerre et de transport espagnols, a mis le même jour à la voile pour l'Amérique, et que tous les soldats et les marins composant l'expédition sont animés du meilleur esprit.

— Les lettres qu'on a reçues aujourd'hui de Cadix, annoncent que des changemens vont avoir lieu dans la distribution actuelle des corps qui composent la division stationnaire à Cadix et dans les environs.

— Des commissaires sont partis pour Cadix et pour plusieurs points de nos côtes, afin de commencer les travaux pour l'établissement

d'une ligne télégraphique de Cadix à Bayonne; les travaux pour celle qui doit être établie des maisons de plaisance du Roi jusqu'à Madrid, vont aussi commencer incessamment.

Les nouvelles reçues de Londres sont de nature à nous faire croire que nous pourrions obtenir un emprunt considérable à des conditions assez avantageuses: cela nous mettroit en position de faire quelques utiles efforts dans l'intérêt de la conservation de nos colonies.

*De Paris, le 13 Mars.*

Le Roi a reçu hier, à l'occasion du 12 mars, la députation de Bordeaux. S. M. a présidé aujourd'hui le conseil des ministres, auquel M. le Dauphin a assisté.

— L'on attend ici aujourd'hui ou demain S. A. M. le prince de Metternich.

— Mme la comtesse de Sèze, épouse du premier président de la cour de cassation, est morte hier, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des pairs, après avoir entendu le développement de la proposition de M. de Ségur, tendant à ce qu'il fût permis aux héritiers directs des pairs d'assister aux séances de la chambre, dans les tribunes, a décidé qu'elle ne seroit pas prise en considération.

— La chambre des députés a adopté dans sa séance d'hier, les articles 17 et 18 du projet de loi sur l'indemnité. Il n'en reste plus que deux, et l'on croit que dans la prochaine séance, la chambre votera sur l'ensemble de la loi.

— M. le comte de Laumont, conseiller-d'état honoraire et ancien directeur-général des mines, vient de mourir à Paris.

*Suite de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de l'affaire des marchés de l'armée d'Espagne.* (V. notre No. 67.)

Ce fut dans ces conjonctures que le sieur Ouvrard arriva à Bayonne. Le 5 avril, il se présenta à l'intendant en chef, pour lui annoncer qu'il se mettoit sur les rangs pour l'entreprise générale du service, ce qui sembloit préjuger la détermination d'adopter le système d'entreprise. Cependant aucun acte officiel n'annonçoit ce système. Le maréchal duc de Bellune étoit arrivé à l'armée; un conseil, composé de plusieurs officiers-généraux, de l'intendant en chef, de l'intendant de la 1<sup>re</sup> division et du directeur des services réunis, se rassemblait tous les jours chez le major-général. Dans ce conseil, le commandant de l'artillerie et l'administrateur en chef de l'armée exposoient leurs besoins, principalement pour les transports. Le sieur Ouvrard y fut appelé, et il lui fut demandé s'il consentoit à se charger de ce service par

entreprise. Après quelques hésitations, il se décida pour l'affirmative, et annonça qu'il présenterait une soumission. Il n'avait pas été question dans ce moment de faire un marché général pour les subsistances; mais le 5 avril, le sieur Ouvrard remit à l'intendant en chef deux projets de traité, l'un pour le service des vivres, l'autre pour les transports.

» Le soir même du 5 avril, M. l'inspecteur-général Sicard signa les deux marchés présentés par le sieur Ouvrard, sans y faire aucune modification, parce que, disoit-il, le soumissionnaire faisoit la loi.»

(La suite à demain.)

De Berlin, le 12 Mars.

Le Roi a adressé à M. le lieutenant-général comte de Lottum, ministre-d'état, et à M. de Nagler, directeur-général des postes, l'ordre de cabinet ci-dessous :

» Sur votre proposition du 22 février, je veux fixer la taxe des ports de lettres pour les papiers d'état ayant cours, de manière que, d'après le §. 37 du règlement du 18 décembre de l'année dernière, on paye, suivant le cours du jour en Prusse, pour les papiers-monnoie de l'étranger et tous les papiers d'état ayant cours, non un quart, mais un dixième du port fixé pour l'argent par le §. 32 du dit règlement.

\*\* A louer, ensemble ou séparément, avec ou sans jardin, deux appartemens dans une maison située à Bockenheim, à environ 200 pas de la tour; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\* Un homme d'un âge mûr et d'une bonne conduite, parlant et écrivant bien le français, actif et laborieux, versé dans la comptabilité et la tenue des livres, qui a travaillé dans cette partie et dans diverses administrations françaises, désireroit se placer dans une maison de commerce, pour y tenir la correspondance française, vérifier les comptes courans, etc., ou dans une maison bourgeoise, pour y enseigner la langue française qu'il parle sans accent, la comptabilité et la tenue des livres, et remplir avec zèle et probité toutes les fonctions qui lui seront confiées. S'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\* Une demoiselle, âgée de 32 ans, d'une très-bonne famille française, en état d'enseigner sa langue qu'elle sait par principes, possédant plusieurs talens d'agrément, et connaissant parfaitement tous les ouvrages de son sexe, desire se placer comme gouvernante de jeunes demoiselles, ou comme dame de compagnie; au besoin, elle se livreroit aux soins du ménage. Elle est munie de bons certificats qui attestent sa moralité et ses talens. S'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\* On peut se procurer chez le soussigné, au cours le plus équitable, des billets pour la 1<sup>re</sup> classe de la grande loterie royale du Syndicat des Pays Bas, dans laquelle il y a à gagner les lots de fl. 300,000, 200,000, 2 fois 100,000, 75,000, 60,000, 50,000, 40,000, 25,000, 20,000, 3 fois 15,000, 8 fois 10,000, 8,000, 6,000, 12 fois 5,000, 2 fois 4,000, 3 fois 3,000, 13 fois 2,500, 18 fois 2,000, 105 fois 1,000, etc. Le tirage de la 1<sup>re</sup> classe commencera le 1<sup>er</sup> mai 1825. J'offre aussi à 18 florins des billets pour cette même classe, lorsqu'on renoncera aux gains inférieurs jusqu'à 50 fl. inclusivement, des promesses pour des demi-billets, à 9 fl., des tiers à 6 fl., et des quarts à 4 fl. 30 kr.

Je donne gratis les plans détaillés de cette loterie.

J. N. Trier, à Francfort s/M.

De l'Imprimerie de J. C. F. D I E N I C H, rue de la Monnoie.

chez M. George Henschelmann, Zeil



Suite de Londres, du 10 Mars.

Le Courrier dit que les renseignemens qu'il s'est procurés le portent à croire qu'il y a de l'exagération dans les nouvelles de Calcutta. Il parait, dit-il, que les mutins, lorsqu'ils furent chargés par les autres troupes, se débandèrent à l'instant, et que plusieurs d'entre eux se jetèrent dans la rivière, où ils furent noyés; environ 50 furent tués; on en fit pendre un égal nombre, et l'ordre fut entièrement rétabli. La preuve que cette affaire ne peut pas être regardée comme très sérieuse, c'est qu'à Calcutta, les effets du gouvernement n'ont baissé que d'un pour cent.»

— Le 4 de ce mois, une femme a été conduite au marché de Cheltenham, et exposée en vente. Mais comme il ne s'est point présenté d'acheteurs, son mari l'a ramenée à la maison. Quelques semaines auparavant, la même chose avoit eu lieu dans les environs de Cheltenham, et elle ne s'étoit pas passée aussi tranquillement. Le peuple furieux, après avoir détaché la corde passée au col de la femme, s'en servit pour attacher le mari à un poteau, et fit pleuvoir sur lui des ceufs, de la boue, etc.

— Dans la séance de la chambre des pairs d'hier, le vicomte Clifden a présenté une pétition en faveur des catholiques, signée par un grand nombre de protestans notables de la ville et du comté de Kilkenny. Il a dit qu'il espéroit que cette pétition, réellement remarquable, seroit mieux accueillie que ne l'avoient été quelques autres. » D'après ce que j'ai appris, a-t-il ajouté, au sujet de cette pétition, et d'après une observation personnelle, je puis me permettre d'espérer que la question générale elle-même, cette interminable question, comme on l'a nommée, approche enfin de son terme. Les circonstances ne peuvent être plus favorables: toute jalousie commerciale entre les deux pays a cessé, et il n'est aucun des pairs qui m'écoutent dont les vœux ne soient pour la prospérité de l'Irlande. On a même commencé déjà à changer d'opinion sur le banc des évêques. Je me flatte donc que le jour n'est pas loin où l'Irlande, au lieu d'être une meule de moulin pendue au cou de l'Angleterre, sera pour elle une mine d'or.»

De Londres, le 11 Mars.

Les consolidés sont de 93 7/8 à 94. Les bons de l'Amérique méridionale tendent fortement à la baisse, malgré toutes les grandes nouvelles qu'on a mises en circulation. Les colombiens sont à 91 1/2, et les mexicains à 81 1/8.

— M. O'Connell a été interrogé avant-hier par le comité de la chambre des pairs, chargé de prendre connoissance de la situation de l'Irlande. Le comte d'Harröwby présidoit le comité; la séance a duré 4 heures; elle avoit attiré un grand nombre de lords. M. O'Connell est le seul témoin qui ait été entendu ce jour-là.

— Le Courrier dément, comme n'ayant aucune espèce de fondement, l'assertion du Morning-Chronicle et du Times, que lord Liverpool avoit changé d'opinion relativement aux catholiques.

Suite de Paris, du 13 Mars.

Voici la réponse que le Roi a faite à la députation de Bordeaux :

» Je me souviens encore du voyage que j'ai fait à Bordeaux dans mon jeune âge. Je n'ai pas oublié les sentimens qui m'y furent exprimés; mais alors, ces sentimens étoient naturels à tous les cœurs. Votre ville étoit très florissante dans ce tems-là. Je n'ignore pas les malheurs et les pertes que son commerce a éprouvés depuis; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour améliorer sa situation. Mais, Messieurs, ce qui restera toujours gravé dans mon cœur et dans ma mémoire, c'est cette journée célèbre du douze mars; je parcourois alors le Nord de la France, et je n'oublierai jamais l'impression que les événemens de votre ville firent sur les habitans des autres provinces. Oui, Messieurs, vous avez donné l'exemple, ou plutôt le mouvement au reste de la France; vous avez ranimé des sentimens qui ne s'étoient jamais éteints dans le cœur des français; votre dévouement a relevé et consolidé le trône de St-Louis, et en le consolidant, vous avez, j'ose le dire, assuré le bonheur et la gloire de la France.»

— On lit dans le Journal de Paris l'alinéa ci-dessous :

» Depuis quelques jours, les écrivains de l'opposition s'appliquent à rechercher partout des indices d'alarmes, des brandans de discordes, et les agitent, comme dans l'espérance de se-

mer parmi les peuples, quelques étincelles malfaisantes, ou d'enflammer les ambitions des cabinets. Grèce, Amérique, Portugal, Irlande, Sénégal, tout leur est bon; ils font des châteaux en Espagne, et spéculent sur les brouillards de la Tamise; le pays des inondations leur sourit comme celui des volcans; ils empruntent au Midi les torches, à l'aide desquelles ils s'efforcent de faire fondre sur l'Europe les avalanches du Nord; la paix du monde les oppresse, et ils ne voient pas que le dépit qu'ils en témoignent, est une nouvelle garantie de sa durée.»

— Le tribunal de commerce de Paris a, par un jugement du 21 février, fait défense au sieur Guelaud, parfumeur, rue de la Grande-Truanderie, de contrefaire les marques que la maison Jean-Marie Farina met sur ses boîtes et rouleaux d'Eau-de-Cologne, et l'a condamné par corps à 600 francs de dommages et intérêts et à l'affiche du jugement. Parmi les motifs de cette décision, l'on remarque que M. Jean-Marie Farina a justifié de sa qualité de petit fils de l'inventeur de l'Eau-de-Cologne. Le tribunal a décidé que cette justification le rendoit recevable à revendiquer la propriété du nom.

#### Suite de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de l'affaire des marchés de l'armée d'Espagne.

M. Sicard allègue des ordres pressans et formels reçus du major-général de la part du prince et les pouvoirs presque illimités que ces ordres lui donnoient. De son côté, le ministre de la guerre déclare qu'il ne lui fut rendu aucun compte, ni du projet de mettre les services en entreprise, ni de la négociation entamée avec le sieur Ouvrard. Ce ne fut que le 8 avril que l'intendant en chef lui annonça la conclusion.

«Pour justifier ces traités, dit le rapport, on a cherché un autre moyen de défense dans la sanction auguste qu'ils ont reçue. Mais le prince généralissime arrivoit à Bayonne. Dès le 29 mars, il avoit ordonné une vérification exacte des magasins. Il trouve établie cette opinion, que les approvisionnemens ne peuvent suffire aux besoins de l'armée. Les rapports la confirment. Le succès de la campagne exige que le passage des Pyrénées soit effectué sans délai. On lui soumet une mesure qu'on assure devoir applanir tous les obstacles. Etoit-ce à S. A. R. de discuter les articles d'un marché? Elle n'a pu voir que les inconvéniens du retard, et passer outre.»

Cette circonstance, d'une approbation digne de tant de respect, n'a fait éprouver à la commission aucun embarras dans la nécessité où elle se trouvoit d'exprimer sa pensée. Qui

doit honorer le plus véritablement un caractère auguste, de ceux qui voudroient de la cause des signataires du traité, faire la cause du prince lui-même, ou de ceux qui, chargés de dire la vérité, rappellent qu'il avoit ordonné une vérification, qu'on lui a fait un exposé inexact, et qu'il a été induit en erreur sur les faits; erreur d'autant plus inévitable, que le ministre lui-même l'a partagée, l'a conservée pendant tout le tems de son séjour à Bayonne, et plusieurs jours après son arrivée.

«Si l'on eût rendu au prince un compte exact de l'état des choses, si on lui eût dit qu'à Bayonne il y avoit en biscuit ou en farine de quoi alimenter l'armée pendant vingt jours; que cette place et les magasins de la frontière offroient en outre des ressources pour un mois; que des versements ultérieurs étoient préparés, qui en effet se sont réalisés; qu'en Espagne, il y avoit à attendre un secours efficace de l'activité et du crédit de l'entrepreneur (on devoit plus attendre encore du zèle et de l'argent de l'administration), S. A. R. n'auroit vu ni l'urgence ni l'utilité d'un marché.»

Ces deux marchés étoient extrêmement onéreux quant aux prix et aux autres conditions. M. Ouvrard devoit recevoir par avance onze douzièmes du montant des fournitures présumées; il pouvoit prendre des denrées dans les magasins de l'état; tous les employés commissionnés par le gouvernement étoient mis à sa disposition; quant à la comptabilité, il n'étoit assujéti qu'à des formes sommaires: elles consistoient à former des bordereaux qui étoient adressés au ministre sans être accompagnés des bons primitifs.

Un cheval de trait, nourri aux frais de l'état, rendoit par an à l'entrepreneur 4197 fr. 50 c. de loyer; lorsqu'il mettoit les voitures du pays en réquisition, il étoit considéré comme géant pour le compte du gouvernement, et recevoit 100 p. 100 de commission.

(La suite à demain.)

De Paris, le 14 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 65, et à 3 heures, à 103 fr. 55. L'emprunt royal d'Espagne est à 59  $\frac{7}{8}$ , et la 16<sup>e</sup> série, remboursable au 1<sup>er</sup> juillet, à 95.

— Le Roi et M. le Dauphin sont allés aujourd'hui chasser à Saint-Germain.

— S. A. M. le prince de Metternich est arrivé ici hier soir. Le voyage de S. M. l'Empereur d'Autriche n'est plus sujet à aucun doute. Le *Journal des Deux-Siciles* annonce que le Roi François I<sup>er</sup> a reçu de S. M. I. l'invitation de se rendre à Milan, pour y conférer avec elle, et que ce prince a accepté avec empressement

cette invitation. On dit que S. M. I. arrivera le 25 mars à Milan.

— L'*Etoile* annonce que les troupes formant les garnisons de la Corogne, de Santona et de Sarragosse, qui, à la demande du Roi d'Espagne, furent laissées par la France en sus de celles qui devoient rester d'après les dernières conventions, rentreront en France le 1<sup>er</sup> avril.

— Aujourd'hui, à l'ouverture de sa séance, la chambre des députés a adopté l'article 19 du projet de loi sur l'indemnité, et entamé la discussion sur l'article 20 et dernier. L'on croit que la discussion de la loi des rentes s'ouvrira le 17. En attendant, la chambre nommera les commissions pour le budget et la loi des comptes.

De Bruxelles, le 13 Mars.

On vient de mettre à la disposition du gouvernement du Brabant méridional la somme qu'exigera la levée des plans préalables à la construction du canal projeté, de Bruxelles à la mer.

La *Gazette de Rotterdam* publie, sous la date de Batavia le 30 octobre, les nouvelles suivantes:

«La frégate royale l'*Eurydice*, avec les bâtimens de transport l'*Emilie* et le *Mercur*, ayant à bord 400 hommes et une grande quantité de munitions, ont mis le 24 à la voile de Java pour Macassar, afin de renforcer les troupes de cet établissement, sous les ordres du colonel Bisschoff.

«Les nouvelles que l'on a reçues il y a quelques jours de Macassar, portent que les Boniers, qui depuis quelque tems avoient pris une attitude menaçante sur nos frontières, encouragés par la résistance continuelle de Soepa, avoient fait, peu après le départ de la frégate l'*Eurydice* de la rade de Macassar, et sans déclaration de guerre, une irruption sur notre territoire du côté de Maros, où ils ont attaqué les gouvernemens de Simbang et de Tynrana, ce qui a obligé le gouverneur de Macassar à demander l'assistance des troupes du Roi de Goab (ou Macassar) qui, conformément aux traités, se sont mises immédiatement en mouvement.

«Les assaillans se sont de suite dirigés avec une grande force sur Pankajena, où se trouvoit le lieutenant Grunwald avec une garnison de 30 hommes de troupes indigènes dans une position fortifiée. Pendant que cet officier se défendoit courageusement, le feu prit à son dépôt de poudre, et l'explosion détruisit entièrement ce poste. Le président Baron, qui y exerçoit l'autorité civile, n'a eu que le tems de se sauver dans un canot.

«Le lieutenant en second Gilliam, qui se trouvoit avec 25 hommes à Lebakkang, a également succombé aux forces supérieures de l'en-

remi, qui avoit des intelligences avec les habitans, sur lesquels cet officier avoit compté pour la défense de ce point. Le chef de Lebakkang est cependant resté fidèle à notre gouvernement, et a rejoint, à Maros, nos troupes dirigées contre les Boniers.

«Les bandes ennemies s'étant étendues jusqu'à Tanette, le Roi, qui en avoit été expulsé, s'y empara de nouveau de l'autorité. Les 45 hommes et 2 officiers qui s'y trouvoient, ne pouvant résister à un ennemi infiniment supérieur en nombre, se sont retirées sans aucune perte à Macassar, à bord du brick royal le *Nautilus*, envoyé à cette fin dans ces parages.

«Le *Daeng* Mataro et ses frères qui s'étoient chargés de la défense de Segerte, ont tenu pendant quelque tems contre les assaillans, mais ils ont à la fin dû céder. Ces chefs avoient échappé à l'ennemi, et étoient en route pour Macassar.

«L'ennemi continuant à faire des progrès dans la plaine de Maros, avoit pénétré jusque sur la hauteur de Boeloe Lepong; mais s'étant trouvé attaqué par le major Wachs, à la tête de 120 hommes avec 4 pièces de campagne, aidé des troupes auxiliaires de Macassar, il a été repoussé jusqu'à Leang-Leang et Semangie. Boelocomba et Bonthain n'avoient pas encore été attaqués au départ des derniers rapports de Macassar (8 octobre); mais le bruit courroit, que les Boniers avoient l'intention de se montrer sur ces points avec une force considérable.

«Il paroît que le manque absolu de la dernière récolte dans l'état de Boni, et la disette qui s'en est suivie, a mis l'ennemi à même de mettre tant de monde sur pied, attendu que la population ne trouvant plus de nourriture dans le pays, s'est montrée très-disposée à faire cette guerre dans l'espoir de se procurer des vivres dans nos établissemens; ce qui a effectivement eu lieu du côté de Maros.

«Cependant, comme dans le pays de Bonthain et de Boelocomba, la récolte n'étoit pas encore en maturité, on croyoit pouvoir en conclure que l'attaque de ce côté seroit encore différée pendant quelque tems; ce qui permettra à un navire, expédié de Macassar, d'arriver assez à tems pour couvrir ou fortifier ces postes.

«Quant à Soepa, il paroît qu'on a trouvé convenable, afin de prévenir une plus grande extension de nos troupes, et pour ne pas les exposer à des maladies, de les rappeler de là à Macassar, pendant que le Roi de Sidonring en continuoit le siège avec ses troupes. On lui a toutefois laissé un petit détachement des nôtres comme garde-d'honneur.

«Dans cet état de choses si déplorable pour le gouvernement de Macassar, il est à espérer que le renfort considérable qui vient d'être ex-

pédié pourra bientôt arriver à sa destination, afin d'expulser du territoire de notre gouvernement, ces bandes qui ne font qu'exercer des rapines. Si nos forces pouvoient arriver à Mascassar avant la saison pluvieuse, point de doute qu'elles n'atteignent ce but; car il n'est nullement vraisemblable que le gouvernement ait l'intention d'aller attaquer les Boniers dans leurs montagnes presque inaccessibles.»

De Stuttgart, le 16 Mars.

On est maintenant occupé à réparer quelques parties de l'antique château de Hohenzollern, le herceau de la maison royale de Prusse. Ces parties sont la chapelle du château, la salle des chevaliers, et une tour nommée la haute Warte. Le rétablissement de la chapelle est presque en-

tièrement achevé, et au moyen d'arcs-boutans qu'on y a construits, ce bâtiment qui menaçoit ruine, est maintenant très-solide. Dans le cours de cette année, l'on réparera avec la même solidité la salle des chevaliers et la tour. Il est à regretter que cette réparation ne soit que partielle; il est vrai qu'une réparation totale eût été impraticable dans quelques endroits où les gros murs sont tombés; mais c'est toujours un grand sujet de joie de voir conserver au moins les parties de ce château remarquable dans l'histoire, auxquelles se rattachent de si beaux souvenirs par leur grande antiquité et leur destination.

HENNRICHT, Rédacteur.

\* \* La feu princesse d'Oettingen Wallerstein, née Landgrave de Hesse, avoit un capital de quatre mille quatre cents florins placé sur la caisse des dettes (debit-casse) du grand duché de Hesse, à quatre pour cent d'intérêts, lequel après son décès, passa en propriété à sa co-héritière par testament M<sup>me</sup> la duchesse de Guastalla, née Landgrave de Hesse, qui céda, le 25 août 1779, ce capital à son ancienne dame d'honneur, Mademoiselle Wilhelmine de Bodeck, sans néanmoins posséder alors le titre de la dette, qui avoit été délivré le 18 mai 1760 à la dite princesse d'Oettingen Wallerstein, et qui, après avoir été égaré, ne s'est pas retrouvé. Le 20 novembre 1780, Mademoiselle de Bodeck céda ce capital de 4400 fl. à feu son frère, le colonel de Bodeck et à son épouse, desquels il a passé, par droit d'héritage, à leurs deux petits fils mineurs, Guillaume et Charles de Bodeck.

Comme cette dette doit être échangée contre des papiers-d'état au porteur, et qu'il est nécessaire à cet effet de produire le document original de la dette, ou de déclarer son amortissement, celui qui possède le dit titre de la dette de 4400 fl. délivré le 18 mai 1760, pour la feu princesse d'Oettingen Wallerstein, née Landgrave de Hesse, est sommé par la présente citation de le remettre, dans l'intervalle de trois mois à compter du jour où la citation paroit pour la première fois dans les feuilles publiques, au tribunal grand-ducal de cette ville, soit en personne, soit par un fondé de pouvoirs choisi parmi les avocats de ce tribunal; à quelle fin on lui propose entre autres les docteurs Otto, Müller et Buff II, et de faire valoir son droit de propriété sur ce titre; à défaut de quoi, à l'échéance du terme ci-dessus, le titre sera déclaré éteint, la propriété en sera déclarée nulle, il sera adjugé aux mineurs de Bodeck, ci-dessus nommés, et l'on réglera les dispositions ultérieures à cet égard.

Giessen, le 13 janvier 1815.

Le tribunal grand-ducal Hessois de la province de Haute Hesse.

Dr. Arens. Krug. Giorgi.

\* \* William Wood, Leaver et fils, ci-devant William Wood, fabricans de dentelles anglaises, d'Anvers et Nottingham, tiennent, comme ci-devant, sous la raison William Wood, la prochaine foire de Pâques de Francfort, avec un assortiment nombreux et choisi des produits de leur fabrique. Leur magasin est, cette foire, sur le Neukräm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 103, chez M. Jean-Simon Fries, et non, comme ci-devant au Glaesernhof. En outre, ils ont toujours un dépôt bien assorti à Cologne sur le Rhin, chez Ph. Th. H. Fauth.

\* \* La véritable Eau-de-Cologne de Jean-Marie Farina, le plus ancien distillateur de Cologne, vis-à-vis la place de Juliers, se vend en commission, à juste prix, chez les Frères Bertina, Cour d'Augsbourg, Lettre G, N<sup>o</sup>. 99, à Francfort sur le Mein.

\* \* A louer, pour la foire de Pâques et les suivantes, 2 à 3 chambres au premier étage, Neukräm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 89, près de la pharmacie de l'Ange.

\* \* A louer, près la porte d'Aschaffembourg, pour l'été prochain, ou pour toute l'année, avec ou sans meubles, une maison de campagne, avec jardin, très-bien située, au commencement de la chaussée de Darmstadt; s'adresser Lettre I, N<sup>o</sup>. 202.

De l'Imprimerie de J. C. F. D. E. H. M., rue de la Monnoie.

N<sup>o</sup>. 78.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

DU SAMEDI, 19 Mars 1825.

De Bahia, le 24 Décembre.

(Extrait d'une lettre particulière.)

» L'espèce d'insurrection qui avoit éclaté ici, est apaisée. Les Périquitos et autres soldats noirs de divers corps rebelles ont été embarqués sur des transports pour être conduits à Fernambouc, et de là réexportés à Rio-Janéiro, où il sera facile à l'Empereur de disséminer ces corps, et de faire punir les plus coupables. Il paroit que les habitans de ces contrées desirent ardemment que l'on renonce enfin à admettre les nègres parmi les troupes. Cette caste embrassée avec ardeur la cause des républicains, et leurs chefs sont obligés, pour se concilier leur affection, de fermer les yeux sur les plus affreux désordres. Ce n'est point exagérer que de dire que, parmi les soldats noirs ou mulâtres que l'on déporte en ce moment, il n'y en a pas un qui ne soit coupable de plusieurs meurtres prémédités.

» C'est dans la nuit du 26 au 27 novembre, que le gouverneur, sous prétexte d'aller dîner chez un de ses amis, est parvenu à se rendre à bord de la frégate brésilienne commandée par M. de Beaurepaire, officier françois au service de l'Empereur du Brésil. Cet événement inattendu détruisit promptement les projets des républicains, et malgré quelques tentatives pour proclamer l'établissement de la république, il a fallu céder.

» Le gouverneur a fait embarquer les noirs et a ordonné aux troupes du dehors de rentrer en ville. Tout cela s'est effectué dans le délai de trois jours qui avoit été fixé: le gouverneur est alors entré dans la ville où il a été reçu avec enthousiasme. Cette échauffourée peut avoir des résultats fort heureux pour l'Empereur et pour la tranquillité du Brésil. Son parti d'ailleurs est le plus nombreux et renferme les honnêtes gens. Le péril général a réuni les brésiliens et les portugais.»

Suite de Londres, du 11 Mars.

On annonce que la Banque d'Angleterre a l'intention de donner à ceux qui y déposent leur argent à-peu-près les mêmes facilités qu'on trouve chez les banquiers particuliers avec lesquels on a des comptes courans. Elle permettra des traites sur elle pour 5 liv. et au-dessus, et se chargera de recevoir les dividendes pour les personnes qui le désireront, sur des procu-

rations. C'est, dit-on, en considération des faillites qui ont eu lieu depuis peu, que les directeurs de la banque ont consenti à donner au public cette dernière facilité.

— MM. George-Alexandre Wood et Alexandre Wellesley Leith, ont comparu le 9 à la cour d'assises du Buckinghamshire, comme accusés d'avoir tué l'honorable F. Ashley Cooper, dans un pugilat, à Eton, le 28 février dernier. Le jury étant installé, les accusés ont été appelés par leurs noms, et ont répondu à l'interpellation usitée: *Non coupable*. M. le juge a demandé alors par qui la poursuite étoit dirigée. Le clerc a dit qu'aucune partie poursuivante ne se présentoit. Le jury, dans son verdict, les a déclarés *non coupables*, et ils se sont retirés immédiatement, avec les parens et amis qui les avoient accompagnés à la cour.

— Les marchands de vin commencent à réduire les prix de cet article. Les vins de Portugal et d'Espagne ont déjà éprouvé une réduction d'un shelling par bouteille, et ceux de France et du Rhin, une diminution d'un shelling 6 deniers.

— On croit assez généralement, dit le *Globe and Traveller*, que le bill a l'effet de relever les catholiques de leurs incapacités politiques, passera, accompagné d'une restriction qui privera de la franchise élective les votans Irlandois qui ne paient que 10 shell., et qui élèvera à 10 liv. st. par an le taux de la qualification des votans francs-tenanciers. Mettre un terme à la tentation d'augmenter son influence politique en morcellant les terres en petites portions, est une mesure qui aura des suites très-avantageuses. Elle seroit plus juste et plus avantageuse encore, si la restriction du droit de voter dans une direction étoit accompagnée de son extension dans une autre: par exemple si les porteurs de baux à long terme et d'une certaine valeur, étoient rendus habiles à voter.»

— Dans la séance de la chambre des communes du 9, M. Peel, ministre de l'intérieur, a proposé un bill sur l'amélioration du jury; il voudroit que la liste générale des personnes aptes à servir comme jurés, fût formée par des officiers plus indépendans et plus élevés au-dessus de toute considération, que le constable, attendu que souvent le constable se laisse enga-



ger à omettre sur la liste les personnes les plus propres à être jurés. M. Peel voudrait ensuite que les noms des jurés fussent tirés au sort, afin d'assurer davantage l'impartialité du choix; cette mesure seroit de droit dans toutes affaires criminelles, surtout lorsque c'est la couronne qui poursuit une offense politique; mais, dans les affaires commerciales, on formeroit un jury spécial d'après l'ancienne méthode. Le ministre insiste sur la nécessité de recomposer dans une forme régulière les lois existantes sur le jury, dont quelques-unes remontent jusqu'au treizième siècle.

La proposition de M. Peel a été adoptée à l'unanimité.

— Dans la séance du 10, M. Hume a fait la motion « qu'aucun membre ne pût voter pour ou contre une question dans laquelle il auroit un intérêt pécuniaire direct. » Cette motion a été rejetée sans division.

— On a publié hier une gazette extraordinaire de Calcutta, contenant des rapports officiels du général sir A. Campbell sur ses opérations contre les Birmans.

Les nouvelles que contiennent ces dépêches sont bien loin d'être satisfaisantes. Les Birmans ont intercepté un détachement de 200 cipayes avec leurs officiers, et après les avoir tous massacrés, ont mutilé les corps d'une manière barbare, et les ont suspendus à des arbres. D'autres attaques dirigées contre les Birmans ont été repoussées avec succès; la perte des anglais a été fort considérable.

Nos feuilles sont remplies d'immenses rapports de divers commandans des troupes angloises dans l'Inde. Le *Courrier* fait la remarque, que la bravoure, et même les bonnes dispositions des Birmans ont triomphé plus d'une fois de la tactique des anglais, et particulièrement dans une attaque dirigée par ceux-ci contre un camp retranché des indiens.

Déjà l'on avoit conjecturé que les Birmans avoient parmi eux des officiers européens; mais il n'est plus permis d'en douter, quand on lit ce passage d'un rapport du colonel Smith: « L'ennemi fit sur nous, à la distance de 50 ou 60 pas, un feu de mitraille et de mousquetterie, avec un effet et une régularité jusque-là sans exemple dans ce pays. »

On peut donc présumer ce que pourroit entreprendre cette nombreuse et puissante nation des Birmans, si elle étoit mieux armée. On voit par les bulletins anglais que l'artillerie de ces indiens ne consiste encore, en grande partie, qu'en petites pièces d'une et deux livres de balles, et même en canons de bois cerclés de fer.

— Un idéologue de Southampton s'est amusé à faire remplir 14,000 bouteilles de 6000 exem-

plaires de l'histoire universelle. Ces bouteilles ont été déposées par ses ordres dans les profondes cavités du Groenland. Dans le cas d'une destruction partielle du globe, les bouteilles surnageroient, et elles apprendroient aux générations survivantes l'histoire du monde. Pour quoi Noé ne s'est-il pas avisé d'une pareille précaution? Nous en saurions bien davantage aujourd'hui.

#### De Rome, le 5 Mars.

M. le duc de Laval Montmorency, ambassadeur de France, a donné, le 27 février, en l'honneur de M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, un diner splendide, et dans la soirée du lendemain, une académie de musique, où l'on a entendu les artistes les plus distingués de cette capitale.

#### De Madrid, le 3 Mars.

Le Roi a ressenti avant-hier une nouvelle attaque de goutte au genou; S. M. n'en continue pas moins de travailler avec les ministres à ses heures d'habitude.

Une députation du chapitre de Tolède est venue prier le Roi d'y aller passer la semaine sainte, et il paroît que S. M. est décidée à s'y rendre avec toute la famille royale.

— Tous les bruits qui ont couru d'un changement de ministère sont plus que jamais tombés, depuis que le Roi a rejeté une nouvelle demande que M. Erro vient de lui adresser pour obtenir la permission de revenir de Valladolid à Madrid; et comme on sait que M. Erro est l'idole du parti qui cherche à renverser les ministres actuels, on ne croira à un changement de ministère, qu'autant qu'on verra ce personnage se rapprocher de Madrid.

— La destitution de M. Sobrado de la présidence de la junta de pacification, et la nomination de M. Villagomez à cette importante place, nous ont déjà valu le rappel aux emplois publics de beaucoup de personnes que M. Sobrado en avoit éloignées, et dont les lumières peuvent être fort utiles à l'état, et l'admission d'un nombre bien plus considérable au traitement de non-activité de leurs anciens emplois.

— M. Zéa s'étant maintes fois élevé contre l'entière exclusion des emplois militaires qui frappoit les officiers de l'ancienne armée, nous sommes sur le point de voir paroître un travail qui les divisera pour leur placement en trois classes. Dans la première figureront les officiers qui, pendant la révolution, n'ont fait qu'obéir passivement à leurs chefs; la seconde comprendra ceux qui se trouvoient dans les places où la constitution a été jurée avant le 7 mars 1820; et enfin ceux qui faisoient partie de l'armée de l'isle de Léon, composeront la troisième classe. Dans chaque catégorie, l'ancienneté de

service donnera droit à être le premier placé.

— Le *Diario* (journal de Madrid) vient d'être supprimé; il en sera créé deux, dont la rédaction sera adjugée pour 10 ans, en toute propriété, aux personnes qui paieront la plus forte rétribution aux hospices.

#### De Paris, le 15 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 65, et à 3 heures, à 103 fr. 70.

Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté l'article 20 et dernier du projet de loi sur l'indemnité, après quoi elle est passée à la discussion des articles additionnels.

Elle a adopté d'abord celui de M. de Charencey, ainsi conçu:

« Il sera annuellement distribué aux chambres, avec les projets de loi des comptes, des états détaillés de toutes les liquidations arrêtées conformément aux dispositions de la présente loi, pendant l'exercice auquel se rapporteront ces projets. »

Puis celui de M. Chifflet: « Les dispositions de la présente loi sont applicables aux biens-fonds situés sur toutes les parties du territoire actuel de la France, qui n'auroient été réunies à la France que postérieurement à 1793. »

— La chambre renvoie ensuite à la commission quatre amendemens proposés par différens membres.

— A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, M. Pardessus a fait son rapport sur ces amendemens. Il a terminé en émettant le vœu que la chambre n'en admît aucun. Il a en même tems prévenu la chambre, que la commission n'avoit point été unanime dans son opinion.

— S. A. M. le prince de Metternich est descendu à l'*Hôtel de Hollande*, rue de la Paix. L'exiguïté de l'hôtel qu'habite la princesse, n'a pas permis au prince son époux d'y loger. Aussitôt après son arrivée, il s'est rendu chez la princesse, dont l'état de santé est toujours fort alarmant. A son retour à son hôtel, S. A. a reçu un grand nombre de personnes de distinction.

— M. l'archevêque de Reims, MM. le vicomte de la Rochefoucault, le comte de Cossé et le baron de la Ferté partent aujourd'hui pour Reims, ainsi que MM. les marquis de Brézé et de la Suze, et le baron de Ville-d'Avray.

— M. Baillot, ancien membre de l'assemblée constituante et de la cour de cassation, et auteur d'une traduction de Juvénal publiée en 1823, vient de mourir dans le département de l'Aube.

*Suite de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de l'affaire des marchés de l'armée d'Espagne.*

On ne voit pas, ajoute la commission, pour-

quoi les administrateurs de l'armée abliquoient ainsi leurs fonctions pour accorder leur confiance à un homme arrivé de la veille. Il y avoit 6500 mille rations dans les magasins; on ne pouvoit arguer de l'insuffisance des transports; l'abondance attendoit l'armée en Espagne: les caisses militaires regorgeoient d'argent. D'un autre côté, M. Ouvrard, en état de faillite ouverte, étoit sans ressources; il a fallu lui avancer le premier jour 7 millions, et successivement près de cinquante, sans compter des denrées pour six millions trois cent mille francs qu'il a prises dans les magasins de l'état. Quant aux transports, il s'est servi des moyens préparés par d'autres compagnies. Enfin, on ne pouvoit compter sur l'expérience de ce fournisseur et de son prête-nom, qui n'avoient jamais paru aux armées.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que l'intendant militaire fut remplacé par M. Regnault. Le prince généralissime nomma une commission chargée d'opérer des rectifications dans les armées; elle étoit composée du major-général, du lieutenant-général comte Bordesoulte, de l'intendant en chef et du payeur de l'armée.

Le ministre de la guerre écrivit coup sur coup pour faire des observations sur les marchés du sieur Ouvrard, et enjoignit « qu'à la fin de mai au plus tard, on fût en état de se passer d'une intervention si chèrement achetée. »

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'entrer dans le détail des négociations entamées avec le sieur Ouvrard, dont les nouvelles propositions étoient tout aussi onéreuses, quoique sous une forme différente. M. le baron Joinville fut envoyé à l'armée en qualité de commissaire extraordinaire, et conclut avec l'entrepreneur une convention qui réduisoit le prix des fournitures et le nombre des équipages, et rendoit plus régulier le mode de paiement et de comptabilité. Le ministre avoit constaté que les prix alloués primitivement étoient de cent pour cent plus élevés que la valeur vénale des denrées dans le pays. La seule ration de fourrages étoit payée 3 fr. 15 c. ou le double de ce qu'elle vaut réellement. Le seul service des vivres et des fourrages devoit produire à l'entrepreneur un bénéfice de 30 millions 700 mille fr.

(La suite à demain.)

#### De Munich, le 15 Mars.

La chambre des députés a tenu hier sa première séance publique. A la suite de la lecture du procès-verbal, et d'un grand nombre de propositions faites par différens membres, M. le baron de Lerchenfeld a rendu un compte très-étendu sur les finances pendant les exercices de 1820 à 1823.

Le 13 de ce mois, M. le comte Maximilien-

Du DIMANCHE, 20 Mars 1825.

Charles de la Tour et Taxis, grand-maître de la maison du Roi, conseiller du royaume et conseiller privé actuel, est mort dans un âge fort avancé. Il emporte les regrets de son souverain pour qui il avoit un dévouement sans bornes, et les larmes d'un très grand nombre de personnes qui le trouvoient toujours disposé à venir à leur secours.

De Cassel, le 16 Mars.

S. A. S. le duc de Saxe-Meiningen, fiancé de S. A. R. la princesse Marie, est arrivé cette après-midi, vers 3 heures, de Meiningen dans cette résidence. S. A. R. l'Electeur avoit envoyé M. le chambellan de Witzleben à sa rencontre jusqu'à Helsa, pour le complimenter en son nom. MM. le grand échanson de Biesenroth et le grand veneur de Baumbach, accompagnés de trois grands-maîtres des forêts, des grands officiers et officiers de ce département, le vice-grand-écuyer de Malsbourg, avec deux écuyers, deux piqueurs et une suite nombreuse de palefreniers, et un carrosse de la cour avec la livrée, attendoient S. A. S. à Oberkaufungen. Le prince étant monté dans le carrosse avec M. de Biesenroth, on se mit en marche pour la résidence. Le cortège ci-dessus précédoit le carrosse, aux portières duquel étoient à cheval M. le grand veneur de Baumbach à droite, et M. le vice-grand-écuyer de Malsbourg à gauche, et qui étoit suivi de la gendarmerie de la garde, de la voiture des gentilshommes de la

cour où étoit M. le chambellan de Witzleben, de la voiture du voyage du prince et des voitures de sa suite.

Arrivé devant le palais électoral, le prince fut reçu, en descendant de voiture par tous les grands dignitaires et officiers de la cour, et ensuite par le prince Electoral. S. A. R. l'Electeur l'attendoit au haut de l'escalier et le conduisit par les salles où étoient assemblés, suivant leur rang et en grande tenue, les officiers civils et militaires de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> classe, dans les appartemens de famille. Il y avoit devant le palais une compagnie de la garde électoral, et dans le vestibule un détachement de gardes-du-corps. Après cette réception solennelle, le duc, accompagné de M. le grand échanson de Biesenroth, alla à l'hôtel des princes dans les appartemens qui lui avoient été préparés. S. A. S., après s'y être arrêté quelques instans, se rendit au château de Bellevue près de S. A. R. l'Electrice et de la princesse sa fiancée. Le soir, S. A. S. le duc accompagna L. A. R. l'Electeur et l'Electrice et la princesse Marie au théâtre de la cour, où l'on donna l'opéra de *Tancredi*.

De Darmstadt, le 17 Mars.

La maison de banque David Rothschild, de Londres, avoit ouvert une souscription en faveur des inondés de l'Allemagne-Méridionale. La part de notre grand-duché monte à 6147 liv., que l'on a reçues il y a déjà quelques jours en lettres de change sur Francfort.

*\*\* Nous tiendrons la foire prochaine de Pâques avec de la vaisselle d'argent, dont le travail et les formes sont dans le goût le plus exquis et le plus nouveau, et avec notre assortiment de bijouterie. Nous aurons en outre cette fois un bel assortiment des garnitures de veau métal très-recherché et connu sous le nom d'Argentan, qui non-seulement ressemble parfaitement à l'argent, mais qui, pour la durée, a un avantage marqué sur tous les ouvrages en argent plaqué. Ces marchandises ayant eu aux dernières foires de Leipzig un débit si favorable, que nous n'avons pu à beaucoup près exécuter le grand nombre de commandes que nous avons reçues à cet égard, nous croyons pouvoir nous flatter qu'on appréciera également à cette foire de Francfort les avantages de ce nouveau métal. Comme dans le cas de repartir de bonne heure, nous invitons tous ceux qui veulent bien nous honorer de leur confiance, à venir bientôt à notre magasin au Braunfels, ou dans la galerie Nos. 52 et 53, ou au rez-de-chaussée N<sup>o</sup>. 18, vis-à-vis la Bourse.*

Seethaler et fils, orfèvres privilégiés de S. M. le Roi de Bavière à Augsbourg.

Grande Loterie du Syndicat d'amortissement, annexé à l'emprunt de rentes sur les domaines nationaux des Pays-Bas.

Les billets de primes originaux, au porteur, pour la première classe de cette grande et avantageuse Loterie, se vendent au Bureau Soussigné, au cours actuel de 36 florins le billet. Le tirage commencera au mois de mai. Il renferme les primes de fl. 100,000, 60,000, 40,000, etc. Chaque billet doit gagner au moins fl. 20. Lorsqu'on voudra renoncer aux gains au-dessous de fl. 50, nous céderons les billets à raison de fl. 18 par billet.

Le Bureau-général d'affaires et de commission.  
F. Berndt et Comp., grosse Sandgasse, Lettre K, N<sup>o</sup>. 55.

De l'Imprimerie de J. C. F. D I E H L, rue de la Monnoie.

Suite de Londres, du 11 Mars.

On vient d'apprendre que le gouvernement se propose d'abolir toutes les restrictions de quarantaine et entraves pour ceux des vaisseaux qui arrivent de la Méditerranée avec des lettres sanitaires en règle. Par ce moyen, les produits de l'Italie et surtout les soies crues parviendront maintenant à Londres en autant de tems qu'ils furent autrefois retenus en quarantaine. Cette facilité donnera un nouvel essor au commerce, et fournira de l'emploi aux bateaux à vapeur récemment établis, attendu que jusqu'à présent la plus grande quantité des soies d'Italie nous parvenoit par la voie de la France, à défaut d'un moyen de transport plus commode.

La *Caroline* revenant d'Alexandrie (Egypte), a débarqué à Cowes 14 soldats du navire incendié le *Kent*. La *Caroline*, se trouvant à quelque distance lors de l'explosion, s'approcha de cette scène de désolation, et eut le bonheur de recueillir ces 14 individus qui avoient sauté en l'air avec le *Kent*, et qui étant tombés dans l'eau, s'étoient accrochés à des débris d'où ils furent retirés par l'équipage de la *Caroline*.

De Londres, le 12 Mars.

Les consolidés pour avril sont à 93  $\frac{3}{4}$  pour compte, et à 93  $\frac{1}{2}$  argent; les bons de Colombie à 91  $\frac{1}{4}$ ; ceux du Mexique à 80  $\frac{3}{4}$ .

— On a reçu, par la gazette de Calcutta du 4 novembre, des nouvelles plus favorables sur la situation des armées angloises dans l'Inde.

— M. Adams a été élu président des Etats-Unis au premier tour de scrutin.

— M. Huskisson a annoncé dans la chambre des communes qu'il feroit, le 21 de ce mois, une motion d'une grande importance pour les intérêts commerciaux du pays.

— Le bill proposé par M. Martin pour la répression des mauvais traitemens exercés contre les animaux a été rejeté.

De Pétersbourg, le 5 Mars.

Notre journal contient aujourd'hui l'article ci-dessous, que l'on peut regarder comme officiel :  
« Quelques journaux françois parlent de l'envoi d'un commissaire espagnol à Pétersbourg, et d'un traité secret qui auroit été conclu entre la Russie et l'Espagne, relativement aux secours militaires que la première de ces puissances se seroit engagée de fournir à la seconde. On dé-

termine également les indemnités territoriales qui devoient payer une semblable assistance. Ces nouvelles sont toutes fausses. Le cabinet russe n'a conclu depuis l'année 1814 d'autres traités que ceux qui ont contribué au rétablissement de la paix générale, objet des vœux de toutes les puissances de l'Europe, et sa politique se borne encore au maintien des principes qu'il a, de concert avec toutes les cours alliées, tant de fois et si authentiquement sanctionnés par ses déclarations et ses démarches. »

De Copenhague, le 8 Mars.

M. le duc Decazes et de Glucksberg, pair de France, a acheté l'hôtel que possédoit ici feu M. le ministre d'état de Rosenkrantz.

De Vienne, le 13 Mars.

Le départ de L. M. I. pour l'Italie est fixé au 5 avril, 3<sup>e</sup> fête de Pâques.

Suite de Paris, du 15 Mars.

On lit aujourd'hui dans le *Journal de Paris* l'article ci-dessous :

« Le *Courrier* et le *Constitutionnel* conseillent aux ministres françois la lecture du dernier discours de M. Peel sur le jury. Nous la conseillons aussi à nos concitoyens que l'on cherche à passionner pour les institutions angloises. Ils entendront un ministre anglois avouer que la législation de son pays sur cette matière est souvent obscure et douteuse, et que si le parlement ne veut pas s'arrêter en beau chemin, il doit reviser la masse énorme des statuts qui ne sont pas appropriés aux intelligences éclairées du siècle actuel. M. Peel, en rappelant qu'une législation spéciale sur une seule question remplit à elle seule un grand in-folio, confesse que les ministres de la couronne ne peuvent suffire à cette révision, et demande que le parlement délègue des commissions pour faire disparaître toutes les anomalies que présente le code criminel de son pays, peu conforme, dans son état actuel, à la raison éclairée de l'époque. Quels aveux ! et dans quelle bouche ! Voilà donc ces institutions si vantées chaque jour par les écrivains de notre opposition ! »

« Remarquons en passant que cette révision des statuts britanniques est demandée dans le parlement, un an après que le ministère françois a eu l'heureuse idée d'appliquer un pareil

système au cahos des lois et réglemens révolutionnaires légués à la restauration.

» Ce n'est pas tout. Savez-vous quel remède l'honorable M. Peel propose pour corriger quelques abus qui se sont introduits dans la formation des listes de jurés ? c'est de transporter une fonction aussi importante de l'autorité civile, à des citoyens qui n'appliquent habituellement leurs soins qu'à des matières religieuses, et de charger de la formation des listes les marguilliers et les inspecteurs de paroisse ! Si une pareille proposition émanait d'un ministre de France, vous verriez de beaux articles dans le *Constitutionnel*, qui se récrierait avec toute l'acrimonie libérale contre le seul mot de marguilliers. Mais tout est beau, venant de Londres ; il en est des actes politiques, à ce qu'il parait, comme des inventions nouvelles. On a rebuté en France l'inventeur du gaz ; on admire le gaz qui nous est importé d'Angleterre. Voilà le patriotisme de ces messieurs.

» M. Peel avoue l'imperfection, l'incohérence des lois anglaises que nous signalons dès longtemps ; il propose un remède salutaire, dont on ferait un crime à notre gouvernement ; il imite un acte plein de sagesse du ministère de France. Voilà tout ce qu'on trouve dans la lecture de son discours, sur lequel nous sommes étonnés que nos adversaires aient eu la maladresse d'appeler l'attention publique. Nous les en remercions.

— L'on avoit prévu que les *Mémoires de Mme de Genlis* auroient un succès de vogue. En effet, l'on en a vendu plus de 3000 exemplaires en 4 jours. Voici comment un de nos journaux s'exprime sur ces mémoires :

» Peinture amusante et fidèle de la société du dernier siècle, anecdotes curieuses, grande abondance de noms propres, style agréable et d'un excellent goût, voilà de quoi mériter beaucoup de lecteurs indépendamment de la passion universelle pour les Mémoires. Le livre de Mme de Genlis contient tout, depuis les histoires de Revenans jusqu'aux considérations morales et politiques. Il y a sans doute beaucoup de choses frivoles : jamais on n'a tant parlé de comédies de société et de costumes de comédie ; mais cela même est une image du tems ; et dans l'histoire des salons du dix-huitième siècle, la fatuité devoit faire une grande partie de la vérité.

» Les petits évènements et les passions de société occupent aussi beaucoup de place dans les récits de Mme de Genlis. Elle semble quelquefois écrire ses Mémoires et les Confessions des autres ; mais l'inconvénient est léger, grâce à la distance des tems. Les déclarations d'amour imprudentes qui ont pu être faites en 1770,

peuvent se révéler aujourd'hui sans de bien graves conséquences : et quelques détails accessoires peignent fort bien le genre d'enthousiasme factice, d'engouement sentimental et d'exagération, assez commun dans le dix-huitième siècle, et qui se mêloit souvent aux intérêts les plus sérieux.

» Au reste, Mme de Genlis, dans ces deux premiers volumes, ne conduit sa narration, semée de beaucoup d'épisodes, que jusqu'à la mort de Voltaire. On voit quelle riche moisson d'anecdotes et de souvenirs reste encore.

» Nous ne parlons pas du scandale : Mme de Genlis veut l'éviter.

— M. Raban, auteur du roman intitulé : *L'Incrédule*, ou *les Deux Tartuffes*, avoit été condamné à 6 mois de prison et 100 fr. d'amende, pour atteinte à la morale publique. Sur l'appel interjeté, tant par le prévenu que par le ministère public, la cour royale a maintenu les 6 mois de prison et élevé l'amende à 300 fr.

— La chambre des députés vient de faire une grande perte par la mort de M. de Wendel, député de la Moselle. Membre d'une famille ancienne, il suivit nos princes dans l'émigration et partagea les opinions de son ami intime, M. de Serre. Rentré sans fortune, il la rétablit et l'augmenta par son extrême activité et son industrie. Il racheta les usines d'Hayange, propriété de sa famille, vendue pendant son émigration. Il y appliqua les machines et les meilleurs procédés en usage en Angleterre, et en fit un des établissemens les plus considérables de France pour la fabrication des fers de toute espèce. Il assurait ainsi l'existence à plus de 1500 ouvriers. Membre du conseil-général du département de la Moselle, il le présida dix ans de suite. Député depuis 1815, la sagesse de ses principes, la modération de ses opinions, l'avoient fait distinguer par ses collègues, qui regrettoient de ne pas les voir manifester plus souvent à la tribune. Il laisse de vifs regrets parmi ses collègues, ses concitoyens, ses amis et sa famille.

— M. Sicard, impliqué dans l'affaire du marchand Ouvrard, a fait insérer la lettre suivante dans la Gazette de Montpellier.

» Montpellier, le 4 mars 1825.

» Le moment étant venu où ce seroit être coupable que de me conformer plus longtemps aux ordres qui m'imposent le silence le plus absolu depuis un an, j'ai l'honneur d'annoncer que je publierai le Mémoire que j'ai promis à la France le 8 juillet 1824, sur l'administration de l'armée des Pyrénées, aussitôt que me le permettront les dispositions prises contre moi, et d'après lesquelles mes papiers m'ont été enlevés, et je suis aux arrêts forcés, sous la garde d'un

sous-officier de gendarmerie, depuis le 15 février dernier, sans que l'on m'ait encore fait connoître la cause d'une mesure si violente.

» Je demande donc que l'opinion publique veuille bien suspendre son jugement à mon égard, jusqu'à la prochaine promulgation du Mémoire par lequel j'indiquerai l'intervention de chacun dans les marchés conclus à Bayonne, et je rétablirai plusieurs faits essentiels, incomplètement ou inexactement rapportés jusqu'à ce jour.

» J'attends de votre impartialité l'insertion de la présente dans le premier numéro de votre journal.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Charles Sicard,

» chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

*Suite de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de l'affaire des marchés de l'armée d'Espagne.*

Mais ces nouveaux arrangemens étoient soumis à plusieurs clauses onéreuses. Le prince généralissime, par une ordonnance datée de Briviesca, le 14 novembre, remit en vigueur les traités de Bayonne et les articles additionnels de Vittoria comme s'ils n'eussent pas éprouvé d'interruption. Cette ordonnance eut pour effet salutaire de mettre un terme aux marchés du sieur Ouvrard, qui, d'après leur rédaction, devoient durer autant que le séjour des armées françaises ou de leurs alliés en Espagne, et ne pouvoient être résiliés sans qu'il en coûtât au gouvernement de grands sacrifices.

Le sieur Ouvrard a reçu 50 millions 229,000 fr. Ses prétentions s'élevaient à 65 millions 488 mille francs ; mais les liquidateurs annoncent qu'elles pourront être réduites à 50 ou 51 millions ; en sorte que cet entrepreneur auroit été soldé avant la liquidation de son compte. Mais ceux qui ont fait le service pour lui en Espagne le seront-ils ?

Jusqu'à ce que la liquidation des divers services soit terminée, on ne pourra énoncer avec précision la somme réellement nécessaire pour solder le budget de 1823. La commission a cherché à l'établir, mais approximativement.

La commission présente ici un exposé rapide de ses travaux et des lumières dont elle a cru devoir s'entourer. Au nombre des moyens d'instructions qu'elle a cru devoir provoquer figurent plus de cent Mémoires fournis par les officiers-généraux et intendans-militaires qui ont fait la campagne. La commission s'exprime ainsi à ce sujet et termine son rapport de la manière suivante :

» Ces témoignages fort divers et en général fort respectables laissent dans l'esprit cette con-

viction, que presque nulle part, excepté au quartier-général peut-être, le service n'a été assuré par des magasins appartenant au munitionnaire. Quand on a demandé à M. l'intendant en chef Regnault les états des approvisionnemens que le sieur Ouvrard avoit en Espagne, il n'a pu les produire ; il a dit qu'il avoit donné des ordres pour qu'ils lui fussent adressés, mais qu'il ne les recevoit pas de tous les points, et qu'il n'en avoit conservé que quelques-uns. Le ministre annonce qu'il ne les a jamais reçus et qu'il ne croit pas l'intendant en chef en état de les présenter. Le sieur Bangé, directeur du service pour le munitionnaire, a déclaré avoir ces états et a promis de les envoyer à la commission. Il ne les lui a point adressés, et, dans l'apologie qu'il a faite du marché, il n'a pas même énoncé que le munitionnaire eût des magasins. C'est au ministre qu'il appartient d'exiger la production de ces états, s'il le juge à propos ; mais il est facile de prévoir qu'ils seront incomplets et sans authenticité, si l'on considère que, d'après tous les rapports, et presque sur tous les points, le service s'est fait ou par des sous-traités, ou par des autorités locales, dont les intendans militaires étoient forcés de réclamer l'intervention.

(La suite à demain.)

De Paris, le 16 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 55, et à 3 heures, à 103 fr. 40.

— Hier, à la suite du rapport de M. Pardessus dans la chambre des députés, M. Duhamel a présenté une nouvelle rédaction de ces amendemens, conçue en ces termes :

» Pendant cinq ans, à compter de la promulgation de la présente loi, toute vente, transaction, et autres actes translatifs de propriété, faits par les possesseurs d'un bien d'épigré, de condamné et de déporté, avec l'ancien propriétaire, seront exempts du droit de vente et seront soumis à un droit fixe d'enregistrement de trois francs.

— Après de longs débats, l'amendement est mis aux voix et adopté. La chambre adopte aussi un amendement de M. Jacquinet de Pampeune relativement aux françaises mariées en pays étranger antérieurement à 1814. Elle en rejette un de M. Duparc en faveur des rentiers, ainsi que celui de M. Hay.

— La chambre procède alors à l'appel nominal. Sur 383 votans, 259 ont été pour le projet de loi, et 124 contre.

— Hier soir, le bureau de la chambre a été présenter le projet de loi au Roi.

— Dans la séance d'aujourd'hui, M. Casimir Perrier a développé sa proposition relativement à la caisse d'amortissement. La cham-



bre doit ensuite commencer la discussion de la loi sur les rentes.

*De Bruxelles, le 15 Mars.*

Depuis le 10 de ce mois, tous les moulins à vent du Waterland ont été remis en activité. Dès le commencement de la semaine dernière, les eaux ont coulé jour et nuit par les écluses dites grand et petit Wilhemsluys, dans l'Y, de sorte que l'on espère qu'à la fin du printemps, les terrains inondés de cette partie du royaume seront à sec. L'on en sera redevable à l'activité sans exemple avec laquelle on a travaillé à refermer les ouvertures du Durgerdam.

— Le 1<sup>er</sup> de ce mois, l'on a arrêté le prospectus de la négociation des fonds destinés à couvrir les frais de dessèchement du Zuid-plas, ordonné par la loi du 21 décembre dernier. Ces fonds montent à 2 millions de florins, à 4 pour cent. Le premier remboursement aura lieu en 1830, et continuera par sommes d'au moins 150,000 florins par an jusqu'au remboursement intégral.

— La chambre de commerce de Flessingue vient d'accorder aux pilotes de Dunkerque une récompense de 1500 florins, pour avoir porté des secours au navire néerlandais, à trois mâts, nommé *Margaretta Johana*, capitaine Harman, qui avoit touché sur l'un des bancs qui avoisinent la rade de Dunkerque, et se trouvoit désemparé de son gouvernail, et pour l'avoir conduit audit port de Flessingue.

*De Berlin, le 15 Mars.*

S. M. l'Empereur de Russie a envoyé 100 ducats, et le Roi 20 Frédéric-d'or, pour fonder à Camenz, patrie de Lessing, un hôpital. Ces sommes seront placées à intérêt, pour servir à l'entretien et à la guérison des étrangers indigens et des voyageurs malades.

*D'Hanovre, le 16 Mars.*

L'on continue de travailler avec beaucoup d'activité à la réparation des digues; malheureusement, les fortes gelées que nous éprouvons, apportent beaucoup d'obstacles aux travaux.

*De Cassel, le 17 Mars.*

Les fiançailles de S. A. R. la princesse Marie de Hesse avec S. A. S. le duc de Saxe-Meiningen, ont eu lieu hier au palais de S. A. R. l'Electeur.

Les personnes qui avoient été invitées et celles qui devoient se trouver à cet acte solennel,

*\*\* Les personnes qui desiront avoir, pour la prochaine saison des bains d'Ems, des logemens Aux Quatre Jours, maison de bains qui est déjà avantageusement connue, tant par sa belle position, que par l'ordre et l'élégance qui y règnent, sont priées de s'adresser, comme de coutume à M<sup>me</sup> de Stoevesandt, ci-devant Thilenius, aux bains d'Ems.*

*\*\* Véritable Tabac Macouba, de Curacao; la bouteille de pinte se vend 2 fl. 42 kr. Se trouve au Bureau de ce Journal.*

se rassemblèrent à 2 heures, partie dans la salle de la cour, partie dans la galerie jaune. Le capitaine du château, M. de Canstein, qui avoit à la main le bâton de sa dignité, ayant fait les annonces ordinaires, L. A. R. et S. se rendirent des appartemens de famille dans la salle de la cour. Elles se placèrent dans l'enfoncement de cette salle, l'Electeur et l'Electrice au milieu, à droite de l'Electeur S. A. R. la fiancée, et à gauche de l'Electrice le fiancé. M. le ministre d'état de Schminke, en qualité de ministre de la maison électorale, debout vis-à-vis de S. A. R. l'Electeur, exposa dans une courte harangue, l'objet important de cette assemblée, la demande en mariage et la déclaration qui en avoit été la suite. L'Electeur invita ensuite l'auguste couple à lui remettre les anneaux en brillans pour les échanger, ce que S. A. R. fit de suite, après quoi elle les remit aux deux fiancés. Après les félicitations de L. A. R. et S., les fiancés reçurent celles des ministres d'état, du corps diplomatique, des dames et des étrangers, de la cour, des officiers civils et militaires. Les félicitations terminées, L. A. R. et S., ainsi que les personnes invitées, se mirent à table. Il y avoit 100 couverts.

*De Carlsruhe, le 17 Mars.*

L'ordre du jour appeloit hier dans la seconde chambre le projet de loi concernant le rachat des indemnités annuelles que perçoivent les seigneurs fonciers et les corporations pour les droits qu'ils ont perdus, et le mode de ce rachat par l'émission d'obligations de rentes au porteur.

Après d'assez longs débats, le projet a été adopté à la presque unanimité, avec quelques amendemens peu importans consentis par les commissaires du gouvernement.

HENNECART, Rédacteur.

*Répertoire du Théâtre national de Francfort.*

Lundi 21. *Le Numéro 777*, comédie. *La Clef d'or*, pantomime de M. Lewin.

Mardi 22. *Fridolin*, drame.

Mercredi 23. *Jessonda*, opéra.

Jendredi 24. *Le menteur par légèreté*, com. *Le Retour*, drame.

Samedi 26. *Le Souvenir* (Erinnerung), com.

Dimanche 27. *Gendrilla* (musique de Rossini).

*De Londres, le 14 Mars.*

Les consolidés sont à 93 <sup>3</sup>/<sub>8</sub>, les bons de Columbie à 91 <sup>1</sup>/<sub>4</sub>; ceux du Mexique de 80 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> à 81.

— M. Canning se trouve beaucoup mieux. Avant-hier, il a été pour la première fois du bureau des affaires étrangères à Gloucester-Lodge.

— Dans la matinée du 11, M. O'Connel a été entendu pour la seconde fois sur la situation de l'Irlande par le comité de la chambre des pairs.

*De Pétersbourg, le 2 Mars.*

L'Empereur se rendra, dit-on, à Varsovie, au mois de mai, époque à laquelle la diète de Pologne doit s'ouvrir. (V. Varsovie.)

— On croit que l'ambassadeur d'Angleterre, M. Stratford Canning, restera ici jusqu'au mois de mai.

— M. Grigorowsky, rédacteur du *Journal des Beaux-Arts*, ayant été obligé d'en interrompre la publication pendant 18 mois, faute de moyens suffisans pour faire face aux frais de l'entreprise, l'Empereur lui a avancé une somme de 9000 roubles, pour le mettre en état de continuer incessamment ce journal.

— D'après des rapports officiels, il est né dans tout l'empire russe, pendant le cours de 1822, un million 539,988 enfans, et il est mort 977,253 individus. Parmi ces derniers, 212 ont vécu de 115 à 140 ans, et l'un d'eux a même atteint sa 150<sup>e</sup> année.

Nos manufactures de coton ont fait dans ces derniers tems de grands progrès; car en 1823 l'importation du coton filé a été de 194,042 puds, et en 1824 elle s'est élevée à 336,232.

Dans le cours de l'année dernière, il a été l'exporté de Pétersbourg: 218,168 puds de cuivre, 682,339 de fer, 1,978,958 de chanvre, 364,002 de lin, 430,383 de potasse, 159,442 d'huile de chanvre, 2,202,996 de suif, 31,486 de cuir de Russie, 528,948 pièces de pelleterie, etc. Il est entré à Cronstadt 1089 bâtimens, et il en est sorti 1099.

*De Stockholm, le 8 Mars.*

On lit dans la gazette officielle d'aujourd'hui le rapport que M. le comte de Platen, chef de la direction des travaux du canal de Götha, a fait au Roi. On voit par-là quels progrès rapides a faits dans le cours de l'année dernière une entreprise aussi glorieuse pour la Suède,

qu'importante pour l'industrie nationale. On poussera cette année les travaux du canal de Hjelmara, ainsi que ceux qui ont pour objet de donner une autre direction au cours de la rivière de Götha et de plusieurs autres rivières du Nord de la Suède, avec toute l'activité que permet la situation prospère du royaume.

— Le collège de commerce ayant représenté que le commerce de la Suède et de la Norvège avec l'Espagne étoit entravé par différens obstacles, principalement en ce que les bâtimens suédois se rendant en Espagne doivent être pourvus relativement à leur cargaison de certificats du consul d'Espagne à Elsenour, S. M. a ordonné au ministre d'état des affaires étrangères d'employer les voies ministérielles près du gouvernement espagnol, pour lever, autant que possible, ces difficultés.

— Le montant total des marchandises fabriquées dans les manufactures de Suède pendant l'année 1822 est de 7 millions 497,439 écus, et, dans le cours de 1823, de 7 millions 572,143 écus de banque.

— Outre le camp d'exercices de Ladugardsgårde, il y en aura encore un autre l'été prochain dans la plaine d'Axewalla.

— Le comité nommé par le gouvernement pour les mines de charbon de terre de Scanie, distribue maintenant ses actions, dont chacune est de 500 écus; le capital entier de toutes les actions s'élève à 200,000 écus.

*De Varsovie, le 7 Mars.*

Nos gazettes publient les deux pièces suivantes:

» *Nous Alexandre I<sup>er</sup>, par la grâce de Dieu etc.*

» Ayant égard aux dispositions des 31<sup>e</sup> et 87<sup>e</sup> articles de la constitution, ainsi qu'aux articles 90, 91 et 93 de la loi organique sur la représentation nationale, nous avons résolu de convoquer les deux chambres de la diète dans notre résidence de Varsovie. La diète sera ouverte le 13 mai et close le 13 juin. Les nonces et les députés des communes se rassembleront dans la diète capitale 7 jours avant l'ouverture de la diète, et justifieront au sénat de la validité de leur élection. Les sénateurs de notre royaume de Pologne se rendront donc à la même époque dans la dite capitale.

» Sénateurs, nonces et députés, deux assemblées de la diète ont précédé celle qui va maintenant se réunir. La diète de 1818, animée de l'esprit de concorde et d'union, a pourvu aux besoins les plus pressans de la patrie par de sages lois et des institutions nationales.

» Celle de 1820, au contraire, qui a sacrifié un tems précieux à des querelles inutiles, n'a presque laissé aucune trace de ses travaux. Des résultats aussi opposés ne seront pas perdus pour vous. Vous saurez, nous l'espérons, échapper tant au prestige d'un amour propre mal-entendu, qu'aux malheureuses suites de la désunion. Fidèles à votre vocation, vous examinerez avec calme les projets importans soumis à votre délibération; et instruits par l'expérience, vous ferez pour la troisième fois usage du droit le plus cher qui vous a été accordé, avec cet amour pour le bien général, dont vous êtes tous, nous n'en doutons pas, pénétrés, et qui vous donnera des droits incontestables à la reconnaissance de vos compatriotes.

» Donné à Czarskojeselo, le 13 février 1825.

» ALEXANDRE. »

— Une seconde proclamation de l'Empereur est conçue en ces termes :

» Nous Alexandre Ier, etc.

» Fidèle aux sentimens et aux vues paternelles qui nous ont déterminé à donner, de notre propre mouvement, à nos sujets du royaume de Pologne la charte constitutionnelle, pour maintenir dans toutes les classes d'habitans la paix, l'union et la concorde si nécessaire, à leur bien-être; empressé d'écarter les dangers, qu'a déjà causés ou que pourroit amener encore l'abus que l'on a fait d'une de ses dispositions; considérant que la publicité des débats dans les deux chambres, donnent à l'orateur l'occasion d'acquiescer une popularité éphémère, plutôt que de s'occuper du bien public, a fait dégénérer ces discussions en vaines déclamations, propres à troubler cette union si désirée, et en a hanni le calme et la dignité qui doivent régner dans toutes les délibérations importantes.

» Afin d'arrêter le mal dans sa source, de prévenir la nécessité de toute influence sur les élections et les opinions, et de faire jouir nos sujets du royaume de Pologne de tous les bienfaits que leur assure la charte; nous avons résolu d'affermir notre ouvrage, en modifiant par un article additionnel une de ses dispositions réglementaires, dont l'expérience nous a montré les graves inconvéniens.

» A cette fin, nous avons décrété et nous décrétons l'article additionnel suivant :

» Les séances d'ouverture et de clôture de la diète, ainsi que celles où la sanction royale des projets de loi sera promulguée, continueront

d'être publiques comme par le passé, et elles seront accompagnées des solennités ordinaires. Pour le choix des commissions, ainsi que pour les délibérations et les discussions de tout genre, les chambres se formeront toujours en un comité particulier.

» Cet article est déclaré partie intégrante et inséparable de la charte constitutionnelle. Le président du sénat et le maréchal de la chambre des nonces sont chargés, sous leur responsabilité personnelle, d'en surveiller l'exécution.

» Donné à Czarskojeselo, le 13 février 1825.

» ALEXANDRE. »

De Vienne, le 14 Mars.

M. le comte d'Appony, ambassadeur de S. M. près le Saint-Siège, est arrivé ici le 11.

M. le comte Maurice de Dietrichstein, secrétaire de légation, est parti le même jour pour Paris.

M. le comte Joseph-Raphael Mailath de Szekhely, grand-croix de l'ordre de St.-Etienne de Hongrie, conseiller-intime-actuel et trésorier du royaume de Hongrie, est mort le 8 de ce mois à Ofen, à l'âge de 62 ans, des suites d'une paralysie des pounons.

De Naples, le 2 Mars.

M. le duc de Blacas, ambassadeur de France, et M. le marquis de S. Saturnin, ministre plénipotentiaire de Sardaigne, ont eu, il y a quelques jours, une audience du Roi, à qui ils ont eu l'honneur de présenter leurs nouvelles lettres de créance.

De Madrid, le 4 Mars.

Depuis le jour où le Roi s'est rendu au village de Fuencarral pour passer la revue des volontaires royalistes, la santé de S. M. est fort dérangée. Un événement fâcheux est la cause de cette indisposition: un individu s'étant approché de la voiture de S. M., cria plusieurs fois: *Meure le Roi!* S. M. ressentit si vivement un semblable outrage à sa personne, qu'une espèce de révolution s'opéra chez elle. Le malheureux qui avoit prononcé ces paroles, fut arrêté sur-le-champ; on l'interrogea, et il répondit qu'il étoit encore prêt à répéter ces horribles expressions; qu'il savoit bien qu'il seroit condamné à mort, mais qu'il ne se démentiroit jamais; il ajouta d'autres paroles si infâmes que notre plume se refuse à les retracer; il a été conduit à la prison de Madrid, et il va être incessamment jugé.

— Le Roi n'a point reçu hier ni aujourd'hui.

— M. de Bois-le-Comte, chargé d'affaires de France, a de fréquens entretiens avec notre premier ministre. Le chargé d'affaires d'Angleterre va être remplacé dans sa mission diplomatique par un ambassadeur extraordinaire de sa nation, d'où on conclut que des discussions

importantes auront lieu entre les deux cabinets. — Une compagnie angloise a fait acheter, dans les ports d'Espagne, une grande quantité de denrées coloniales.

De Paris, le 17 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 55, et à 3 heures, à 103 fr. 65.

— Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres.

— M. le comte de Caraman, ambassadeur de S. M. à Vienne, et M. le prince Paul d'Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, sont arrivés à Paris.

— Le 14, MM. les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et de Prusse se sont réunis chez M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères. Au sortir de cette conférence, M. le comte Pozzo di Borgo a fait une visite à M. le prince de Metternich. S. A. va très-souvent chez la princesse son épouse, dont la santé donne les plus vives inquiétudes.

Ce prince s'est rendu, avant-hier à 4 heures, aux Tuileries, avec M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche. A la suite de l'audience du Roi, S. A. a été chez M. le Dauphin, Mme la Dauphine, et Madame duchesse de Berry.

Voici comment un de nos journaux s'exprime sur le voyage de ce prince :

» Le prince de Metternich est à Paris depuis trois jours. Le but de son voyage n'est point un secret. Il n'est parti de Vienne qu'au moment où le départ prochain de l'Empereur lui permettoit de quitter son maître pour quelques semaines. Au lieu d'une suite diplomatique, c'est un médecin qui l'accompagne. La route la plus directe lui a fait éviter toutes les cours intermédiaires d'Allemagne. Il passe les journées et les nuits près du lit d'une épouse qu'une maladie de langueur menace d'arracher à ses enfans et à son amitié. Malheur à ceux qui ne comprennent pas le motif d'un pareil voyage. Ils ont beau s'enfler d'enthousiasme pour Bonlivar, imaginer la république la plus hellénique du monde, applaudir à certain triomphe d'outre-mer, rêver mille chances nouvelles, ils se tromperont toujours.

» Du reste, quoique la présence du prince de Metternich à Paris ne paroisse pas avoir de but immédiatement politique, il est naturel qu'elle y produise une vive sensation. L'on sait aux Tuileries tout ce qu'il a fait pour la cause européenne. L'on sait en France que c'est le souverain dont depuis quinze ans il est l'organe et le conseil, qui a décidé du sort commun en août 1813, comme en mars 1815, par l'accession la plus franche et par le désintéressement

le plus noble. Il est donc impossible que M. de Metternich échappe à l'intérêt public avec les souvenirs que réveillent son nom, sa haute capacité, son influence et les services rendus par lui à toutes les légitimités. »

— Le ministre des finances a présenté hier à la chambre des pairs le projet de loi sur l'indemnité. M. de Martignac en a développé les motifs; il est chargé d'en soutenir la discussion avec M. le comte de Vaublanc, parce que le projet de loi sur les rentes exige la présence de M. de Villèle dans la chambre des députés.

— La proposition que M. Casimir Perrier a développée hier dans la chambre des députés, étoit conçue en ces termes :

» 1°. Je propose à la chambre de renvoyer dans les bureaux le rapport fait par M. le président de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations, sur la situation morale et matérielle de ces deux établissemens, et qu'il soit nommé une commission de neuf membres, pour examiner s'il n'a été porté aucune atteinte à la dotation de la caisse d'amortissement, qui est placée de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative, conformément à l'article 115 de la loi de finances du 25 mars 1817.

» 2°. Je propose à la chambre de demander à M. le président du conseil communication des ordres qui ont empêché l'exécution de la loi du 25 mars 1817, relative à la dotation de la caisse d'amortissement.

» Je demande également que l'on joigne aux tableaux présentés par M. le président de la commission, tous les bordereaux et autres pièces relatives à l'acquisition de rentes qui a été faite depuis six mois par la caisse d'amortissement et par la caisse des dépôts et consignations. »

— A la suite du discours de M. Casimir Perrier, le ministre des finances en a prononcé un, dans lequel il a donné sur tous les points des explications si satisfaisantes, que, sans autre discussion, la chambre a arrêté que la proposition de M. Casimir Perrier ne seroit pas prise en considération.

De Bruxelles, le 16 Mars.

M. le ministre-d'état Appellius et M. le baron de Fagel ont quitté notre ville pour retourner à La Haye.

M. le baron de Barbier, chargé d'affaires de Sardaigne, est parti pour Paris.

M. van der Hoop, ministre de la marine, est mort le 13 à La Haye, à l'âge de 83 ans.

Du MARDI, 22 Mars 1825.

De Rostock, le 7 Mars.

La navigation est ouverte de nouveau, et il y a maintenant dans notre port un nombre considérable de bâtimens destinés à prendre des cargaisons de grains. Il doit y en avoir ici une provision de 15,000 lastes.

D'Augsbourg, le 18 Mars.

Extrait de la Gazette-Universelle.

Trieste, le 7 mars. — Le dernier paquebot de Corfou a apporté des lettres de Missolonghi qui vont jusqu'au 26 février. Elles ne contiennent aucune nouvelle intéressante de ces contrées. Londo et Zaimi ont été faits prisonniers, et sont gardés à Anatolico. Il n'y a pas de doute que le parti de Colocotroni ne soit comprimé. Le gouvernement de Napoléon de Rome s'occupe des préparatifs pour une nouvelle campagne.

De la Suisse, le 15 Mars.

M. Vaughan, ministre d'Angleterre près la Confédération Helvétique, et qui n'a paru en Suisse, que pour présenter ses lettres de créance, vient d'être nommé ministre de S. M. B. près les Etats-Unis d'Amérique. Il est remplacé ici

par M. Algernon Percy, secrétaire d'ambassade à Paris, fils de lord Beverley et neveu du duc de Northumberland.

— On assure que le gouvernement directorial de la Suisse a manifesté l'intention de prendre part au traité de commerce qui se négocie en ce moment à Stuttgart entre les plénipotentiaires de l'Allemagne Méridionale.

— La conférence d'Olten pour l'achèvement de la route du St.-Gothard et sa continuation jusqu'à Basle, a eu un succès complet. On ne doute pas de la ratification des cantons intéressés. Les travaux vont recommencer.

De Nuremberg, le 18 Mars.

S. A. R. le prince Frédéric de Saxe est arrivé ici avant-hier soir, venant de Dresde, et se rendant à Paris, sous le nom de comte de Hohenstein. Ce prince a visité hier ce que notre ville offre de remarquable, et est parti aujourd'hui pour Munich. Il paroît d'après des nouvelles de Dresde du 14, que S. A. R. le prince Jean de Saxe a renoncé à son projet de voyage de Paris.

HENNECART, Rédacteur.

**\*\* Charles Jügel, libraire et marchand d'estampes à Francfort sur le Mein, vient de publier et de distribuer gratis son Nouveau Catalogue des ouvrages françois, anglois, italiens et espagnols, N<sup>o</sup>. 2, en mars 1825.**

Ce catalogue, rangé par ordre de matières, contient un choix de beaucoup d'ouvrages anciens, ainsi que ceux qui ont été publiés en dernier lieu à l'étranger, et formant, avec celui qu'il a publié en avril 1824, une revue complète de son assortiment, qui offre aux amateurs un grand nombre de bons livres dans les différentes sciences. On y trouve de grands et beaux ouvrages de luxe, les oeuvres des auteurs classiques, les principaux ouvrages sur l'architecture; les derniers écrits sur la politique; des ouvrages sur la diplomatie et la jurisprudence, sur l'histoire naturelle, la botanique, la chimie et la médecine; des biographies et des mémoires, des ouvrages sur l'histoire, les sciences militaires, la géographie, la philologie; des voyages, des livres pour la jeunesse, des romans, des pièces de théâtre, des poésies et des almanachs; des jeux, des gravures, et surtout une grande collection de lithographies. Il se charge en outre de commissions pour toute sorte d'ouvrages, et il les exécute avec autant de célérité que d'exactitude.

Il recommande en même tems son assortiment de livres allemands, grecs et latins, dont il a publié il y a quelque tems un catalogue dont la suite paroîtra incessamment.

**\*\* Le nommé Sébastien Sussmann, bourgeois de cette ville, et vernisseur, qui a déjà été puni antérieurement pour vol, est de nouveau fortement suspecté d'un vol considérable en effets d'argent. Comme il s'est éloigné furtivement d'ici, et que, malgré toutes les recherches, on n'a pu jusqu'à présent l'arrêter, on prie, en offrant la réciprocité en pareil cas, toutes les autorités de prendre des mesures pour découvrir cet homme extrêmement dangereux, dont suit le signalement, de le faire arrêter, s'il est possible, et de nous en donner connoissance.**

Francfort, le 22 février 1825.

Le tribunal de police.

Signalement de Sébastien Sussmann: Age, 38 ans; taille, 5 pieds 5 pouces; cheveux bruns; yeux bleus; sourcils bruns; nez et bouche de moyenne grandeur; front ouvert; menton rond; figure ovale; teint de santé; taille svelte.

Marques particulières: son extérieur est très-agréable; il a sur la tête une place chauve, qui est à peine remarquable. Son habillement consiste vraisemblablement en un frac noir et des pantalons de même couleur.

De Londres, le 15 Mars.

Les consolidés sont à 93 1/2. Les bons d'Amérique continuent de baisser; ceux de Colombie sont à 90 3/4; et ceux du Mexique à 80 3/4.

— On a lu aujourd'hui à la Bourse des lettres de la Havane du 27 janvier. Elles ne contiennent aucune nouvelle de quelque intérêt. Ce silence augmente les doutes sur la victoire du général Sucre et la prise de Lima.

— Les feuilles des Etats-Unis, arrivées aujourd'hui, ne laissent plus aucun doute sur l'élection de M. Adams, à la présidence des Etats-Unis. C'est dans la séance du congrès, du 9 février, qu'il a été proclamé pour quatre ans à dater du 4 mars 1825. Cette proclamation, disent les gazettes du pays, a été suivie d'applaudissemens mêlés de sifflets. M. Adams est fils de l'ancien président du même nom. Il occupe la place de secrétaire-d'état, après avoir rempli des missions diplomatiques auprès de diverses cours de l'Europe. Il a la réputation d'un ami zélé des lettres et des sciences.

Son élection a eu lieu au premier tour de scrutin, à la majorité de 13 états sur 24. Le général Jackson n'a eu que 7 voix, et M. Crauford 4.

— Les journaux de Dublin publient une lettre que M. O'Connell a écrite au président de l'association catholique d'Irlande. Voici quelques extraits de ce document curieux:

» Monsieur,

» Il est de mon devoir d'exposer à mes frères de l'association catholique les faits suivans, et d'y joindre quelques avis dictés par les meilleures intentions:

» 1<sup>o</sup>. Le bill pour la suppression de l'association sera lu une troisième fois aujourd'hui; il ne pourra recevoir la sanction royale que d'ici à quelques jours, et ce ne sera que dix jours après cette sanction qu'il sera mis à exécution. J'espère que je serai de retour en Irlande à cette époque, pour aider à prendre les arrangemens les plus convenables à la dignité et à l'intérêt des catholiques, arrangemens qui ne doivent être en rien contraires à l'obéissance que nous devons et que nous avons toujours prêtée aux lois;

» 2<sup>o</sup>. Je puis annoncer que la cause de la liberté religieuse que nous défendons gagne considérablement de terrain en Angleterre. Les enquêtes instituées par les comités des deux chambres ont fait grand bien sous ce rapport,

et notre cause fait des progrès dans l'esprit des anglois de la manière amicale qui est si désirable pour établir entre les deux pays la concorde qui doit augmenter leurs richesses et leurs forces respectives;

» 3<sup>o</sup>. J'ai le bonheur de pouvoir exprimer ma conviction que le bill d'émancipation passera cette session;

» J'éprouve une satisfaction encore plus grande à annoncer qu'on m'a permis de rédiger le projet du bill, et que j'aurai fini mon travail mercredi prochain;

» Si ce bill passe, comme je l'espère, il mettra les catholiques et les protestans au même niveau pour les droits civils, excepté pour la succession au trône, que personne parmi nous n'a jamais désiré voir changer, et excepté pour la place de lord chancelier d'Angleterre et d'Irlande.

» 6<sup>o</sup>. On n'exigera de nous aucune garantie incompatible avec la doctrine ou la discipline de notre église. Les membres des deux côtés de la chambre qui défendent le bill le font de la manière la plus cordiale et la plus satisfaisante. En un mot, notre émancipation, si nous l'obtenons à présent, sera telle que tous les protestans justes et libéraux et nous-mêmes l'avons toujours désirée: une émancipation non conditionnelle.

» 7<sup>o</sup>. On se propose d'insérer dans le bill une clause pour pourvoir à l'entretien du clergé catholique. Par-là il seroit à même de faire des actes de charité et des aumônes, au lieu d'être presque dans la nécessité d'en réclamer; enfin, si nous sommes émancipés, nous le serons conformément au véritable esprit de la générosité angloise, et de manière à ce que tout catholique irlandais bénisse ses frères protestans. Je pense qu'une nouvelle ère va commencer où les dissensions religieuses cesseront avec les incapacités religieuses;

» 8<sup>o</sup>. (Ce huitième paragraphe est consacré à l'élevation projetée du cens électoral de 2 liv. sterl. à 5 ou 10 liv., mesure hautement approuvée par M. O'Connell, comme enlevant l'influence aux grands propriétaires fonciers, pour la faire passer entre les mains de la classe moyenne.)

» 9<sup>o</sup>. (Dans ce paragraphe, M. O'Connell annonce son retour avec le bill, tel qu'il aura été imprimé, après la première lecture.)

« Je crois que je connois quelque chose à la nature humaine ; et, si je puis juger d'après les symptômes que j'observe, l'émancipation est certainement prochaine. Je vois l'aurore de jours plus heureux ; je jouis par avance du bonheur que nous procureront l'oubli mutuel du passé, et la concorde et la paix pour l'avenir. J'espère que je puis dire avec le poète : » Erin, ô Erin ! ton hiver est passé, et l'espérance qui » lui a survécu va enfin fleurir.

» Daniel O'Connell. »

De Pétersbourg, le 8 Mars.

L'Empereur a nommé gouverneur civil de Kougou, M. le conseiller d'état prince Obolensky ; gouverneur civil de Mohileff, M. le conseiller d'état Maximoff ; vice-gouverneur de Volhynie, M. le conseiller d'état baron de Vrangél.

— D'après un ordre de S. M. I., le département de l'instruction publique a souscrit pour 150 exemplaires du journal des beaux-arts, dont M. Grigorovitch se propose de continuer la publication.

— La société impériale de minéralogie a célébré avant-hier, sous la présidence de M. le baron Alexandre de Stroganoff, adjudant-général de l'Empereur, le 8<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. S. A. R. le duc Alexandre de Wurtemberg, le métropolitain du rit latin, M. le général d'infanterie Balachief, un grand nombre de personnes de distinction et d'amateurs de minéralogie, ont assisté à cette séance intéressante.

— On mande de Kola, en date du 31 janvier, ce qui suit :

« L'atmosphère continue jusqu'à présent à être agitée par des vents très forts ; nous avons eu le 10 de ce mois, au soir, un violent ouragan accompagné de neige, qui s'est prolongé jusqu'au 13. Le courrier de la poste qui étoit parti avec un attelage de 4 rennes, n'a pu gagner la première station (à 30 werstes de Kola) ; le mauvais tems l'a forcé de retourner, et il n'est arrivé ici qu'en 60 heures, tandis que l'on fait ordinairement ce trajet en 6 heures. Mais ces tempêtes ont influé d'une manière très avantageuse sur la pêche de la morue et du hareng. Les habitans de cette ville qui s'y sont livrés avec ardeur, ont pris à l'hameçon dans l'espace d'une semaine jusqu'à mille pouds de morue ; quelques-uns de ces poissons pesoient jusqu'à 30 livres. Les harengs étoient si abondans que lorsque les pêcheurs arrivoient auprès du banc, ils n'avoient d'autre peine que de les prendre à seaux ; ceux qui vouloient se servir de filets ne pouvoient les lever, tant ils étoient chargés. Les anciens habitans de Kola se souviennent d'une pêche aussi abondante, qui eut lieu il y a 30 ou 40 ans. La morue, qui valoit de 3 à 4 rbls., se vend maintenant 50 cop. le poud, et les harengs 30 cop. ; cette pêche extraordinaire

s'est faite pendant les plus grands froids, du 8 au 29 janvier. »

De Vienne, le 15 Mars.

On mande de Bucharest, que, le 17 février, à 8 heures et demie du soir, les habitans ont été effrayés par deux violentes secousses de tremblement de terre perpendiculaires. Elles n'ont cependant causé aucun dommage ; elles ont été sensibles dans d'autres districts de la Valachie. Depuis ce moment, le froid a augmenté de jour en jour, et dans la nuit du 25 au 26, le thermomètre de Reaumur en marquoit 15 degrés.

De Cadix, le 3 Mars.

Copie de la lettre de M. le marquis de Vins de Peysac, consul de France à Cadix, aux françois établis dans la dite ville.

Il a paru dans la Gazette de Madrid du 3 courant, une ordonnance de S. M. C., rendue le 22 janvier de cette année, qui autorise les employés du Resguardo à faire des visites domiciliaires chez les négocians étrangers, sans l'intervention des consuls.

Cette disposition étant contraire aux stipulations des traités existans entre la France et l'Espagne, et aux instructions que je tiens de mon gouvernement, j'en ai rendu compte à S. Exc. le ministre des affaires étrangères ; mais en attendant que ses ordres à cet égard me parviennent, j'ai prié M. le lieutenant-général vicomte Gudin, de vouloir bien s'opposer à ce qu'aucune visite chez les françois établis à Cadix ne puisse avoir lieu, sans que moi, ou un de mes délégués, ne soit présent.

M. le lieutenant-général m'a répondu, que non-seulement il avoit donné l'ordre à M. le commandant de la place de se concerter avec moi, pour que l'asyle d'aucun françois ne fût violé par les douaniers, mais encore le général m'a envoyé copie de la lettre qu'il a écrite à ce sujet à M. l'intendant des rentes, pour le prévenir que des dispositions sont prises, afin que les françois établis à Cadix ne consentent pas aux visites précitées sans mon intervention. Je vous invite donc si on se présente chez vous, à refuser l'entrée de votre maison et de vos magasins, si les douaniers ne sont accompagnés de quelqu'un du consulat, et à m'en donner avis sur-le-champ.

C'est avec grand plaisir, Monsieur, que je vous annonce le succès qu'a obtenu la démarche que j'ai faite auprès de M. le vicomte Gudin, qui doit sous tous les rapports tranquilliser les françois établis à Cadix, s'occupant loyalement d'opérations de commerce ; vous verrez par-là, Monsieur, que je ne néglige aucune occasion de défendre les intérêts de mes nationaux ; ils doivent être persuadés que je suis heureux de pouvoir leur en donner des preuves. J'ai l'honneur d'être, etc. — Cadix, 15 février.

Suite de Paris, du 17 Mars.

Il s'est manifesté, parmi les élèves de l'école de marine d'Angoulême, une insubordination qui a mis M. Galard-Terraube, député du Gers et gouverneur de cet établissement, dans le cas de quitter Paris.

— Voici la nouvelle organisation de l'école de cavalerie de Saumur : M. le marquis de Reggio, gouverneur supérieur ; M. le colonel St.-Blin, commandant en second ; M. le lieutenant-colonel Dupré, directeur des exercices ; MM. les chefs de bataillon Duffieux et Grippière, instructeurs en chef. M. le major de Neuville est chargé de la comptabilité. Vingt officiers, capitaines et lieutenans, sont attachés à cet établissement militaire comme instructeurs.

— Le directeur-général des ponts et chaussées vient d'approuver les dispositions générales pour la construction d'un pont, d'une gare et d'un port, devant le nouveau village de Grenelle. Le pont sera en face de l'avenue de Boulinvilliers, à l'embranchement de la route de Saint-Cloud, par Boulogne, à celle de Versailles, et sera très-utile aux quartiers adjacens, et surtout aux voitures qui passent en transit des routes de l'Orléanois et du Maine, à celle des départemens du Nord.

La gare réclamée depuis longtems, et que l'augmentation des bateaux rend chaque jour plus nécessaire, offre une superficie de 80,000 mètres carrés (ou 25 arpens.)

Enfin le port, qui borde la plaine de Grenelle sur un quart de lieue de longueur, attirera sur ce point une partie du commerce de la capitale, et l'on ne peut douter que le nouveau village déjà poussé avec une grande activité, ne présente bientôt sur sa rive de vastes magasins d'autant mieux placés qu'ils auront l'avantage d'être hors barrière et les plus près du centre de la ville.

— M. le duc de Rovigo vient de faire paroître un *Mémoire sur la mort de Pichegru, du capitaine Wright, de M. Bathurst, etc.* Ce mémoire est précédé d'une notice sur la vie du duc de Rovigo.

De Paris, le 18 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 20, et à 3 heures, à 103 fr. 15.

— Lors de l'audience que le Roi a donnée avant-hier à S. A. M. le prince de Metternich, S. M. lui a remis elle-même les insignes de l'ordre du Saint-Esprit. On dit que le prince a apporté à M. le comte de Villèle le grand cordon de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie.

— M. le Dauphin a passé aujourd'hui en revue les troupes qui forment la garnison de Paris. La garde royale avoit relevé tous les postes de la troupe de ligne.

— La cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi de Papavoine. Elle s'occupera demain de celui de M. Roumage.

— Aujourd'hui, M. le garde-des-sceaux a présenté à la chambre des députés le projet de loi sur la piraterie et la baraterie ; puis M. l'évêque d'Hermopolis a présenté celui sur le sacrilège ; enfin le ministre de l'intérieur en a présenté un d'un intérêt local. La chambre a ensuite tenté la discussion du projet de loi sur les rentes.

De Bruxelles, le 18 Mars.

Le journal officiel de Bruxelles contient un très-long article dont voici le début :

« Les journaux, soit ministériels, soit de l'opposition, en France, sont d'accord en plusieurs points, lorsqu'il s'agit d'événemens étrangers : c'est de tout traiter et de tout accueillir avec une légèreté incroyable, et de fabriquer au besoin les nouvelles les plus absurdes, pourvu qu'elles puissent compléter le cadre de leur composition et paroître en même tems assez extraordinaires pour piquer au loin la curiosité de leurs lecteurs. Mais à ces caractères généraux, il vient s'en joindre un autre plus spécial lorsqu'il s'agit de nos provinces, c'est de laisser percer à travers l'espèce de mépris avec lequel ces feuilles affectent de parler de notre situation politique, les signes les moins équivoques d'un profond dépit. L'on rencontre de nouveau tous ces caractères réunis dans un article du *Courrier François*, qui, insultant naguère aux vérités les plus notoires, représentait le royaume des Pays-Bas dans un état de combustion voisin de l'anarchie ou du despotisme, et colportait ainsi dans toute l'Europe un tableau aussi faux qu'odieux de la situation de l'état le plus tranquille peut-être de toute cette partie du globe. »

De la Suisse, le 16 Mars.

En fouillant à Yverdon un terrain destiné à agrandir le cimetière de cette ville, dans le local sur lequel existoit l'antique *Castrum Ebrodunense*, on a déterré récemment cinq monumens de marbre chargés d'inscriptions romaines bien conservées. La première de ces inscriptions exprime les vœux faits par un Helvétien à Mercure, à Apollon et à Minerve. La seconde exprime ceux adressés à l'auguste Mars par un médecin romain. La troisième et la quatrième attestent la reconnaissance des habitans d'*Ebrodunum* (Yverdon) envers leurs bienfaiteur et bienfaitrice, par l'élevation d'un portique et de statues en leur honneur. La cinquième, enfin, fait mention d'une somme d'argent donnée par deux frères pour la construction d'un monument à l'auguste Mercure, et d'une somme presque équivalente ajoutée dans le même but par leur

héritier, qui avoit été chargé de l'exécution de ce monument.

On a d'ailleurs trouvé dans le même emplacement plusieurs tronçons de colonnes canelées, les débris d'un mausolée et ceux d'un portique d'une grande dimension et du plus beau style, qui paroissent avoir fait partie d'un édifice magnifique. Ces monumens ont été déposés à l'hôtel-de-ville, en attendant que l'on ait pu prendre des mesures ultérieures pour leur conservation. On a encore déblayé une place pavée et couverte d'un stuc de trois pouces d'épaisseur, composé de chaux et de brique pilée, qui étoit probablement une salle du même édifice. Les hautes eaux ont obligé de discontinuer pour le moment ces fouilles, qui, lorsqu'elles seront reprises, amèneront sans doute d'autres monumens intéressans. Les médailles trouvées sur ce

local sont des empereurs Trajan-Dece, Constantin et Théodose en petit bronze, et une de Constantin en or du plus petit module.

*De Cassel, le 19 Mars.*

On a publié ici le programme de la cérémonie du mariage de S. A. R. la princesse Marie; il contient 15 pages petit in-folio. Le mariage sera célébré le 23, à 7 heures du soir, au palais de Bellevue. Les fêtes à la cour dureront 3 jours. Le 24, il y aura, à 4 heures et demie, grande cour chez les nouveaux époux; le 25, dîner au palais de l'Electeur et bal chez S. A. R. l'Electrice; le 26, bal chez S. A. R. l'Electeur.

*De Mayence, le 21 Mars.*

L. A. S. le prince et la princesse d'Anhalt-Cöthen ont passé ici avant-hier pour se rendre à Paris.

HENNECART, Rédacteur.

*\*\* Le Soussigné, après un long séjour à Cambridge, une des premières universités des Etats-Unis, où il s'étoit déjà voué à l'instruction publique, vient d'obtenir du Haut Sénat la permission d'enseigner la langue anglaise. Jaloux de se rendre digne de cette faveur, il s'empresse d'en informer le public, qui sera aussi satisfait de sa prononciation épurée par le commerce assidu des hommes les plus lettrés de cette partie du nouveau monde, que de la méthode simple et facile dont il s'est toujours servi avec succès pour applanir à ses élèves toutes les difficultés d'une langue aussi intéressante. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées de s'adresser à lui, Porte Ste-Catherine, Lett. K, N°. 35, en face du Café de M. Finck.*

*\*\* Le tirage de la 6<sup>e</sup> et dernière classe de la 67<sup>e</sup> loterie de Francfort commencera le 27 avril, et sera terminé le 21 mai. Par la réunion de chances avantageuses, on peut gagner dans ce tirage fl. 260,000, puis les lots de fl. 150,000, 100,000, 50,000, 30,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, 5 fois 2000, 50 fois 1000, etc. On peut avoir chez le soussigné des billets originaux à fl. 90; des demi-billets à fl. 45; des quarts à 22 fl. 30 kr., et des huitièmes à 11 fl. 15 kr. L'on peut être sûr que l'on sera promptement servi, et que l'on sera instruit par le soussigné du sort des billets qu'on aura pris chez lui, par l'envoi des listes du tirage.*

Gustave Stichel, collecteur en chef, Wollgraben N°. 47, à Francfort s/M.

*\*\* On trouve en tout tems chez le soussigné, aux prix les plus raisonnables, des cartes de visite, des lettres de change, des assignations, des quittances, des lettres de voiture, des comptes et des notes des étiquettes pour les marchandises et les bouteilles. Il fournit également au plus juste prix et avec la plus grande promptitude toute sorte d'imprimés, tant d'écritures que de dessins, soit gravés en cuivre, soit lithographiés. Il fait observer en même tems que l'on exécute dans sa lithographie, pour le prix ordinaire d'impression, la méthode connue depuis un grand nombre d'années sous le nom d'Veberdruck, et qui consiste à transporter sur la pierre ce qui est écrit sur le papier avec une préparation chimique d'encre de la Chine, de manière qu'on peut très promptement avoir plusieurs centaines d'exemplaires parfaitement semblables à ce qu'on aura écrit à la main. Les amateurs de Lithographie trouveront chez lui, à des prix raisonnables, des pierres, adés cyrons et de l'encre chimique. — Francfort sur le Mein.*

Jean Umpfenbach, Porte Ste-Catherine, Lettre G, N°. 2.

Grande Loterie du Syndicat d'amortissement, annexé à l'emprunt de rentes sur les domaines nationaux des Pays-Bas.

*Les billets de primes originaux, au porteur, pour la première classe de cette grande et avantageuse Loterie, se vendent au Bureau Soussigné, au cours actuel de 36 florins le billet. Le tirage commencera au mois de mai. Il renferme les primes de fl. 100,000, 60,000, 40,000, etc. Chaque billet doit gagner au moins fl. 20. Lorsqu'on voudra renoncer aux gains au-dessous de fl. 50, nous céderons les billets à raison de fl. 18 par billet.*

Le Bureau-général d'affaires et de commission.

F. Berndt et Comp., grosse Sandgasse, Lettre K, N°. 55.

Du MERCREDI, 23 Mars 1825.

*De Londres, le 17 Mars.*

Les consolidés sont à 93  $\frac{1}{8}$ , les bons de Colombie à 91  $\frac{1}{4}$ , et ceux du Mexique, de 80  $\frac{7}{8}$  à 81.

— On dit qu'un courrier arrivé de Madrid, a apporté la nouvelle que l'Espagne venoit de contracter un nouvel emprunt, dans le paiement duquel seroient compris pour partie les vieux bons de Hollande.

— Dans sa séance d'avant-hier, la chambre des communes a adopté le projet de faire un quai sur la Tamise.

*Chambre des pairs. — Séance du 15.*

Lord Suffield annonce qu'avant la seconde lecture du bill sur les pièges armés de fusils (spring guns), il souhaiteroit présenter un bill particulier pour protéger les jardiniers contre le vol de leurs fruits et de leurs légumes. Il ne peut croire, quoiqu'on le lui ait assuré, que le duc de Wellington veuille s'opposer à ce bill, puisque la protection des fruits de la terre est d'une importance bien plus grande que celle du gibier. Lord Suffield en prend occasion pour lancer quelques traits fort acérés au noble duc, qu'il sembleroit accuser de s'écarter quelquefois des principes d'une loyauté parfaite.

Le duc de Wellington réplique qu'il ne prend point la parole pour repousser les insinuations du noble lord, insinuations, dit-il, qui sont entièrement imparlementaires. Elles tombent, d'ailleurs, sur des faits antérieurs à l'admission du noble duc dans la chambre des pairs.

Lord Suffield ne veut pas endurer le reproche d'avoir dit quelque chose qui fût imparlementaire. Il explique, d'ailleurs, le sens de ses premières paroles, qui signifient seulement que si le duc de Wellington s'oppose au bill par des voies détournées, il agira d'une manière peu convenable à son caractère.

Lord Malmesbury s'oppose à l'usage des pièges ou fusils à ressort. Il ne veut pas qu'un homme soit exposé à perdre la vie pour un faisan ou une perdrix, et encore moins pour une pomme ou un navet.

Le comte de Liverpool exprime la même opinion. Il propose, par amendement, que la prohibition des pièges et fusils à ressorts soit générale, et qu'elle s'applique aux jardins, vergers et enclos cultivés.

Cet amendement passe à la majorité de 28 voix contre 5.

— Le gouvernement a pris la résolution de payer désormais les troupes des colonies en argent anglois au lieu de dollars. En conséquence, on va envoyer 200,000 liv. st. dans les diverses isles et stations angloises. Le Samarang est déjà parti avec 60,000 liv. pour le Cap de Bonne-Espérance et l'Isle-de-France, et plus de 70,000 livres vont être embarquées sur le Ferret pour les isles Bahama, la Jamaïque et la Barbade.

— Le 12, à une heure, une députation des principaux manufacturiers du Midi de l'Irlande, s'est rendue chez le comte de Liverpool pour présenter un mémoire par lequel ils sollicitent du gouvernement de S. M. un secours pécuniaire qui les mette en état de fournir de l'emploi dans leurs fabriques à la nombreuse population de cette partie du pays qui est privée dans ce moment de ce moyen de subsistance. Les députés étoient le docteur Elmore et M. Th. Lions, de Cork; mais ils ont été accompagnés et présentés aux ministres par les principaux propriétaires-fonciers du Midi de l'Irlande, savoir le duc de Devonshire, le comte de Donoughmore, les lords Aubrey et Ennismore, et plusieurs autres membres des deux chambres du parlement.

Le comte de Liverpool a écouté les députés avec attention et bienveillance, et a promis de communiquer le mémoire au chancelier de l'échiquier. Il a observé toutefois que, tout en reconnaissant que la demande avoit été convenablement présentée, il n'exprimoit encore aucune opinion sur sa validité.

*De Copenhague, le 15 Mars.*

Plusieurs gazettes ont répandu la nouvelle venue par l'Angleterre, qu'il y avoit eu à Saint-Thomas une conjuration parmi les nègres. Cette nouvelle doit être rectifiée d'après l'extrait ci-dessous d'une lettre particulière:

» J'ai appris que la nouvelle d'une prétendue conjuration découverte à St-Thomas, avoit fait naître des inquiétudes parmi plusieurs personnes qui ont des parens ou des amis dans cette isle, mais qui manquent d'occasions pour se procurer les renseignements nécessaires à cet égard. Il leur sera sûrement agréable d'apprendre ce que disent les lettres arrivées de ce pays. Elles assurent qu'il n'a pas du tout été question



d'une conjuration contre l'ordre de choses existant, et qui pût troubler le moins du monde la tranquillité publique dans le pays ou dans la ville. Ce qu'on a découvert se réduit à une bande de pirates, dont le chef étoit un homme de couleur nommé Phiser, et qui se proposoit de piller les navires en mer. A cette fin, ils avoient armé de petits bâtimens, dont un a été pris et amené par le brick de guerre en station près de nos isles des Indes-Occidentales sous le commandement du capitaine Kloumann. La découverte de cette bande a déjà eu lieu le 18 ou le 19 décembre de l'année dernière. Il y a eu en tout 11 individus arrêtés, et l'on a nommé une commission pour examiner cette affaire et juger les coupables.

» Dans des lettres postérieures, qui vont jusqu'au 15 janvier, il n'est pas même fait mention de cet événement; les négocians qui les ont écrites, ne s'occupent que d'encourager leurs correspondans à leur faire des envois de marchandises.»

*De Vienne, le 16 Mars.*

*Extrait de l'Observateur-Autrichien.*

*Corfou, le 19 février.* — Une lettre de Prévésas, du 23 janvier, contient les détails ci-après sur les désastres que cette ville a éprouvés quelques jours auparavant :

Le 19, à 11<sup>3</sup>/<sub>4</sub> du matin, nous avons senti une violente secousse de tremblement de terre, qui a duré environ une minute, et qui a causé de grands dommages dans notre malheureuse ville. Cette secousse, qui a renversé une partie des maisons situées sur le golfe, venoit du nord-ouest. La terre s'est crévassée dans plusieurs endroits; la terreur s'est emparée des habitans, et ils étoient en proie aux plus vives angoisses. L'hôtel du consulat autrichien, situé sur le port, s'est écroulé; le consul s'est retiré à bord d'un bâtiment où il est resté 48 heures, dans la crainte que le tremblement de terre ne se renouvelât. En effet, il y a encore eu deux secousses dans la nuit du 19 au 20: la première vers 2 heures, la seconde à 4 heures du matin. Elles ont encore renversé deux petites maisons.

Les bruits et les opinions continuent d'être très-partagés sur les plans d'Omer-Vrione. Suivant les uns, il n'attend que le retour d'un courrier expédié à Constantinople pour se rendre à Salonique; mais vu le danger qui le menace évidemment, cela n'a pas beaucoup de vraisemblance. D'un autre côté, il est très-douteux qu'il veuille et qu'il puisse courir les risques de refuser d'obéir à la Porte. Les amis des grecs comptent que cela finira par-là, et comme à la première nouvelle de l'ordre qui lui envoie le gouvernement dont il étoit revêtu, il a renvoyé les otages grecs qui se trouvoient

dans ses mains, cette circonstance paroît annoncer des intelligences secrètes. Mais en même tems, les gazettes grecques (la *Chronique* du 12 janvier), annoncent elles-mêmes, que Mehmed-Resit pacha, nommé général en chef, est muni de pouvoirs étendus, et pourvu de sommes considérables qui lui assureront des partisans parmi les chefs du pays; que la Porte a d'ailleurs fait déclarer que la vraie raison pour laquelle Omer-pacha avoit été destitué des gouvernemens de Janina et de Delvino, étoit parce qu'il n'avoit pas su soumettre Missolonghi et Anatolico, et que ces deux gouvernemens seroient donnés au pacha qui réduiroit ces deux places; qu'en conséquence on devoit sûrement s'attendre à une quatrième irruption dans l'Acarnanie; que d'après leurs nouvelles, il étoit déjà arrivé de l'argent à Prévésas, à cet effet; et que, quoiqu'on dût regarder comme exagéré le nombre des troupes destinées à cette expédition, cependant les grecs avoient toute sorte de raisons de se préparer à de nouveaux combats.

La défaite et l'entière destruction du parti qui avoit pris les armes contre le gouvernement de Napoli, ne peuvent plus être revoquées en doute. Quelques-uns des principaux chefs ont pris la fuite. Sissini s'est rendu à Zante; mais tandis qu'il étoit en quarantaine, il a reçu l'ordre de quitter promptement cette isle; on ne sait pas ce qu'il est devenu. Zaimi, Nikita, Londo et un fils de Sissini, vouloient se sauver sur la petite isle ionienne de Calamo; mais ils ont été ramenés à Missolonghi, et vraisemblablement ils seront livrés à leurs ennemis.

Warwacki, connu par ses courtes aventures en Morée, est mort au lazaret de Zante, peu de tems après son arrivée.

*Nouvelles de la Grèce occidentale jusqu'au 10 (22) janvier.*

Il y a eu, dans les premiers jours de cette année, à Anatolico, une assemblée d'environ 100 personnes, parmi lesquelles se trouvoient 70 députés de différens districts de la Grèce occidentale (l'Acarnanie et l'Anatolie, car l'autorité des magistrats grecs ne s'étend que sur ce petit district), et 30 chefs militaires. Ces derniers, pour écarter toutes les inquiétudes, avoient mis les troupes qui les accompagnoient en quartiers dans les villages près d'Anatolico. Le gouverneur Maurocordato qui se trouvoit dans cette ville, n'a pris aucune part immédiate aux délibérations, mais seulement par correspondance.

L'objet avoué de cette assemblée étoit de se consulter sur des mesures pour l'entretien et la subsistance des troupes, assigner les sommes nécessaires à cet effet, et faire cesser les plaintes nombreuses des habitans contre l'arbitraire

et l'avidité des soldats. On devoit en même tems délibérer sur la conduite que les provinces occidentales auroient à tenir relativement à la guerre civile qui avoit éclaté en Morée.

Bientôt après l'ouverture des séances, l'on a arrêté une adresse au conseil exécutif de Napoli de Romanie, dans laquelle on lit ce qui suit: « La triste situation des provinces occidentales totalement dévastées par les incursions répétées de l'ennemi, et les besoins des troupes, qui en sont venus au point que non seulement elles ne touchent pas de solde, mais qu'elles n'ont pas même de nourriture journalière, enfin les divisions intestines du Péloponèse, ont donné lieu à cette assemblée. Relativement au dernier point, elle l'abandonne en entier à la sagesse des gouvernans; mais elle croit devoir déclarer qu'elle regarde comme criminelle et punissable toute entreprise contre le gouvernement central, quel qu'en puisse être l'auteur, et qu'elle sera toujours disposée à venir au secours des autorités légitimes contre ceux qui leur sont opposés.»

Il arrivoit de tous les côtés des suppliques qui contenoient des plaintes amères des habitans de la campagne sur les actes d'oppression que se permettoit le militaire. On accusoit plusieurs officiers d'insubordination ouverte aux ordres de leurs supérieurs. Ces plaintes ont été renvoyées partie au gouverneur, partie à un comité d'information. D'un autre côté, on a fait lecture de divers décrets antérieurs du gouvernement central, dans lesquels on faisoit aux villes de Missolonghi et d'Anatolico de vifs reproches sur leur mauvaise conduite à l'égard des Suliotes. Les députés de ces villes où depuis longtems les Suliotes ont commis toute sorte d'excès et de violence, furent révoltés de ces décrets, et déclarèrent sans détour que, quelque faveur que le gouvernement voulût accorder aux Suliotes, il ne pouvoit cependant fouler aux pieds le droit, ni la propriété.

Les résolutions relativement aux sommes nécessaires à l'entretien des troupes ont démontré le dénuement où l'on se trouvoit. D'abord on a établi une taxe sur les troupeaux qui étoient dans les parcs d'hiver, (principalement des moutons), de manière qu'un devoit percevoir de suite un tiers de la somme provenant des parcs d'hiver, de 25 paras par tête. Puis il a été décidé d'employer la force pour faire payer l'arriéré des dixmes dans les districts de Zygo, Blocho et Apocuro. Comme ces deux sources étoient bien insuffisantes, qu'à Anatolico les soldats n'avoient pas de pain depuis le 27 décembre, et qu'on ne pouvoit espérer de secours du gouvernement central dans l'espace de 2 mois, on se décida à affermer pour 14 mois

les péages de Catochi et Neochori, et l'on ordonna la vente de quelques fonds de terres et édifices publics à Missolonghi.

Le 3<sup>e</sup> jour, on a lu une pétition d'André Zaimi, datée à bord d'un navire, et adressée à M. Alexandre Maurocordato, aux autorités de la Grèce occidentale et aux officiers généraux. Elle commence en ces termes:

» Frères! On me poursuit à mort par des raisons dont l'histoire jugera avec impartialité. Mon caractère est généralement connu. J'ai toujours eu pour amis les hommes d'état et les guerriers les plus estimables. Je ne vous demande qu'un asyle, pour attendre le moment où une assemblée nationale impartiale, à laquelle je propose d'en appeler, et au jugement de laquelle je suis prêt à me soumettre, aura prononcé sur mon affaire, etc.»

Cette pétition étoit signée par Nikita Stamatopolulo.

La réponse qu'on y a faite marquoit de l'estime et de l'intérêt, mais elle exprimoit en même tems le regret, que l'assemblée, ayant peu auparavant condamné solennellement tous ceux qui s'opposoient au gouvernement, ne pût intervenir tout au plus que par voie de médiation pour les pétitionnaires. Elle ne savoit pas si et quand on assembleroit une convention nationale; on ne pouvoit recevoir les fugitifs que sous la condition de les livrer au gouvernement aussitôt que celui-ci le demanderoit etc.

Le 5 janvier, on a fait la clôture des séances à Anatolico. Maurocordato fit connoître alors pour la première fois dans les formes, qu'il avoit été nommé déjà quelques mois auparavant secrétaire-général du gouvernement central à Napoli. On forma une commission pour l'administration des affaires pendant son absence; plusieurs membres n'ayant point accepté leur élection, l'on nomma enfin, pour la composer, G. Spaniolati, C. Petala et le docteur Mayer, rédacteur de la *Chronique hellénienne*.

Lors de la clôture des séances, qui avoient été tenues dans une église dédiée à la Sainte-Vierge, le curé et sénateur Spyridon Trikupi prononça un sermon, dans lequel, après plusieurs exhortations dictées par les meilleures intentions, il dit entre autres: « Le pauvre peuple ruiné ne murmure pas; ce ne sont pas les turcs qu'il veut voir anéantis, mais les mesures turques, et il désire que la justice soit élevée sur le trône.»

Aussitôt après ce discours, l'édifice fut ébranlé par une terrible secousse de tremblement de terre. L'ecclésiastique reprit la parole et s'écria: « La justice n'est pas encore élevée sur le trône. Dieu est irrité contre nous. Tremblez, injustes et impies, tremblez! »

Tout le monde prit la fuite; c'est ainsi que s'est terminé le congrès d'Anatolico.

Le 17 janvier, Maurocordato partit de Missolonghi, accompagné du sénateur Trikupi, du général Vlachopulo, et de quelques troupes, au milieu d'un grand concours de peuple et au bruit du canon, pour se rendre à Napolé. Ses plus dangereux adversaires étant maintenant tous mis de côté, il aura là pendant quelque temps une grande influence sur les affaires, jusqu'à ce qu'un nouveau rival plus entreprenant le condamne de nouveau à l'inaction.

*De Paris, le 19 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 30, et à 3 heures, elle étoit encore au même taux.

— Le Roi a reçu hier en audience particulière M. le marquis de Caraman, son ambassadeur à Vienne.

— L'état de M<sup>me</sup> la princesse de Metternich est de plus en plus alarmant on craignoit hier soir que S. A. ne passât pas la nuit. Le prince son époux n'a pas quitté de toute la journée le lit de la malade.

— Conformément à une décision royale, il va être procédé au paiement d'un à-compte de cinquante pour cent sur les indemnités déjà liquidées et sur celles qui le seront successivement, en vertu de l'ordonnance du 25 janvier 1824, pour les pertes éprouvées par le commerce françois, à raison des captures faites par les corsaires espagnols dans le cours de la dernière guerre. Les paiemens auront lieu à Paris, à la caisse des dépôts et consignations, où les valeurs affectées aux indemnités sont déposées.

*D'Hanovre, le 18 Mars.*

S. A. R. le duc de Cambridge, d'après une résolution du commandement général, a ordonné à chaque régiment de cavalerie de fournir de 20 à 25, et au plus à 30 chevaux pour les charrois nécessaires à la réparation des digues dans les contrées inondées. Les corps nommeront des cavaliers et des sous-officiers pour conduire ces

chevaux et en avoir soin; ces individus recevront de la caisse du régiment une haute paie, afin de pouvoir eux-mêmes pourvoir à leur subsistance. Il partira déjà à la fin de ce mois 124 de ces chevaux pour le duché de Brême, et un peu plus tard les 80 ou 90 restans, pour l'Oostfrise. L'intention de S. A. R. est, lorsque ces chevaux ont rempli le but auquel on les destine, de les donner aux gens de la campagne les moins aisés, qui ont perdu les leurs par l'inondation. La concentration ordinaire des régimens n'aura pas lieu cette année; les 1000 écus que cette économie produit pour chaque régiment, seront employés à venir au secours des inondés.

L. A. S. le duc régnant et le prince Guillaume de Brunswick ont envoyé 1500 écus à notre comité central pour le même but.

*De Brunswick, le 2 Mars.*

S. A. S. notre duc a donné son assentiment à la proposition de M. le général de Herzberg, d'établir une école de cadets. Déjà toutes les dispositions sont prises; l'examen et la nomination des élèves ont eu lieu. M. de Wachholz, auteur de l'écrit qui a paru sur la campagne des troupes Brunswicoises en 1815, est à la tête de cette école.

*De Cassel, le 20 Mars.*

S. A. R. l'Électeur a nommé S. A. S. duc régnant de Saxe-Meiningen second chef du 2<sup>e</sup> régiment de hussards; ce corps portera à l'avenir le nom du prince.

*De Francfort, le 22 Mars.*

Nous recevons la triste nouvelle, que S. A. M<sup>me</sup> la princesse de Metternich a succombé le 19 à la maladie de langueur qui la minoit depuis longtems. Cette princesse, née princesse de Kaunitz, étoit dans sa 49<sup>e</sup> année.

M. Cromwel Disbrone, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à la cour de Péterbourg, est arrivé hier ici, venant de Londres et se rendant à son poste.

HENNECART, Rédacteur.

\*\* A louer, ensemble ou séparément, avec ou sans jardin, deux appartemens dans une maison située à Bockenheim, à environ 200 pas de la tour; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\* On trouve cette foire, chez M. Maurice Ludwig, près de l'église Saint-Leonard, un assortiment bien choisi de mes draps.

\*\* L'on tirera, le 1<sup>er</sup> mai prochain, la première classe de la grande loterie du Syndicat des Pays-Bas, où chaque billet est sûr d'un gain d'au moins fl. 20, outre la chance d'un grand nombre de lots très-considérables. On peut avoir chez le sousigné des billets à fl. 36, et en renonçant aux lots jusqu'à fl. 50 inclusivement, à fl. 16; des demi-billets à fl. 8, des tiers à 5 fl. 20 kr., et des quarts à fl. 4.

J. N. Trier, à Francfort sur le Mein.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnoie.

Du JEUDI, 24 Mars 1825.

*Suite de Londres, du 17 Mars.*

Le comte de Shaftesbury a, dit-on, écrit une lettre très amicale au colonel Wood. Il lui mande qu'il est convaincu que le jeune Wood n'a mérité aucun reproche dans l'affaire qui a eu un si fâcheux résultat. On ajoute que le noble lord laistera ses autres fils au collège d'Eton.

— L'association catholique de Dublin s'est assemblée le 9. On a fait dans cette réunion lecture de la lettre de M. O'Connell. (V. notre N<sup>o</sup>. 81.) M. O'Connell terminoit cette lettre par demander instamment, qui ni l'association collectivement, ni, s'il étoit possible, aucun individu qui en fait partie, n'exprimât aucune opinion sur le changement de la franchise électorale, jusqu'à ce que le bill fût imprimé, ou jusqu'à son arrivée à Dublin.

Sur la motion de M. Lestranger, l'assemblée a arrêté qu'elle accédoit à la prière de M. O'Connell, qu'elle s'abstiendrait de discuter aucune des matières contenues dans la lettre, et elle a voté des remerciemens à M. O'Connell.

— On lit dans le *Courrier* l'article ci-dessous, qui annonce un grand changement dans l'opinion que professoit cette feuille:

« La question relative aux demandes des catholiques prend tous les jours une forme plus sérieuse, et le public doit se résoudre à discuter et entendre discuter ce qu'on auroit pu désirer de ne pas soumettre à sa considération, mais qui se trouvant porté par son propre poids, ne peut plus être arrêté par de simples desirs. Nos opinions sur ce sujet sont bien connues, mais nous ne croyons point qu'il nous soit défendu de nous occuper d'une affaire sur laquelle les voix de six millions de nos compatriotes attirent notre attention, en même tems que la chambre des communes par des décisions répétées l'a déclaré un sujet propre à être soumis à la considération de la législature.

» Nous le répétons, nos opinions ne sont point changées relativement à l'admission des catholiques à participer au pouvoir sous un gouvernement protestant. Jusqu'ici, nous n'avons aucun avantage assez grand pour compenser le sacrifice du principe. Nous nous sommes plaint que pendant que les protestans faisoient toutes sortes de concessions pour assurer la tranquillité de l'Irlande, les catholiques n'étoient point d'accord sur ce qu'ils regarderoient comme une par-

ticipation suffisante aux droits que donne la constitution. Les prélats catholiques soutenoient que l'émancipation seroit incomplète, à moins qu'ils n'eussent seuls le pouvoir de direction sur leur église pour les affaires spirituelles et temporelles. Le bas clergé vouloit à toute force qu'on lui donnât des représentans.

» Les classes inférieures hernoient leurs vues modérées à l'abolition de la dîme et à l'abondance de l'eau-de-vie de grain (*wiskey*), pendant que M. O'Connell et les avocats catholiques qui, quoiqu'ils eussent de forts poumons, n'avoient point de causes, croyoient la liberté de leur pays très gênée, si on ne laissoit exister des clubs où ils pourroient crier et faire des menaces à la chambre des communes.

» Dans cette diversité des vues, nous l'avons, nous n'avons trouvé rien moins que tranquillité et union; mais, pour la première fois depuis que cette grande question s'agite, toute la population catholique se montre réunie dans une seule cause.

» S'il est vrai que la tranquillité de l'Irlande dépende des égards qu'on auroit pour les sentimens de six millions de ses habitans, nous sommes assurés qu'on prendra des mesures pour établir une dotation pour les membres du clergé catholique, afin d'identifier leurs intérêts avec ceux du pays où ils exercent leur ministère. Si la valeur des biens nécessaires au droit d'électeur est augmentée, afin d'empêcher les classes inférieures d'avoir à leur disposition l'élection des députés, et si, surtout, nous voyons que d'année en année la chambre des communes, après de longues discussions, basées sur les principes de la raison, décide que ces questions doivent devenir le sujet de mesures législatives, pourvu que l'église reste intacte et que le trône soit protestant, alors nous disons qu'il deviendroit difficile et même méséant pour la chambre des pairs de s'établir la seule barrière contre l'opinion du peuple entre l'Irlande, et sa tranquillité entre l'empire britannique et sa sûreté.»

*De Stockholm, le 11 Mars.*

Le prince Royal a donné hier, en l'honneur de la fête de la Reine, un grand bal masqué, auquel 5 à 600 personnes avoient été invitées. La variété et la richesse des costumes, l'éclat de l'illumination et la magnificence avec laquelle les appartemens étoient décorés, présentoient

un spectacle ravissant. Vers minuit, une quadrille composée de 16 paires, à la tête desquelles étoient le prince et la princesse Royale, dansa devant L. M. un ballet composé pour cette fête. A une heure on servit un souper splendide, après lequel le bal reprit et se prolongea jusqu'à 4 heures du matin.

Le bruit court qu'un employé marquant dans les douanes d'une province du royaume, où la contrebande est fréquente, vient d'être destitué.

Une partie du régiment de chasseurs de l'Emtland a reçu l'ordre de se rendre en Norwège l'été prochain, pour faire partie d'un camp de plaisance avec la brigade de Nordafield. Le lieu du rassemblement est dans les environs de Drontheim; M. le général-major Birch commandera tout le camp, qui sera composé de quelques mille hommes.

Le port d'Elseneur devant être à l'avenir à la charge du Roi, et entretenu pour son compte, il a été remis le 5 de ce mois avec tout l'actif et le passif à la commission royale du port, en présence de M. le conseiller-d'état Lehmann, commissaire de la chambre générale des péages, et du collège de commerce. On commencera le plus tôt possible les travaux pour l'agrandissement du port, qui a été jugé nécessaire.

*De Vienne, le 17 Mars.*

L'Empereur a conféré la grand'croix de l'ordre de la Couronne-de-fer à M. le baron de Steinlein, ministre de Bavière près notre cour. (S. Exc. a reçu de son souverain la grand'croix de l'ordre du Mérite civil.)

S. M. l'Impératrice et S. A. I. l'archiduchesse François-Charles partiront le 20 pour Munich. L'Empereur ne se mettra en route pour l'Italie que le 5 avril. L'Impératrice et l'archiduchesse rejoindront S. M. à Vérone.

*De Rome, le 10 Mars.*

S. A. S. le prince héréditaire de Schwarzbourg-Sonderhausen est arrivé ici le 24 février. Il est parti pour Naples, d'où il ne tardera point à revenir à Rome.

Dans le courant de février, l'hospice de la Trinité a hébergé 795 pèlerins: 657 hommes et 138 femmes.

*De Madrid, le 7 Mars.*

Les nouvelles atteintes de goutte que S. M. a ressenties ces jours derniers, ont fait révoquer les ordres donnés pour les préparatifs du voyage de la cour à Tolède. Maintenant l'on doit tout disposer au palais d'Aranjuez, où la cour doit se rendre immédiatement après la semaine sainte.

— Les courriers extraordinaires qui arrivent ici de toutes les cours étrangères, se succèdent sans interruption, mais rien ne transpire dans le public sur le contenu de leurs dépêches.

— M. Mon, notre chargé d'affaires en Suisse, passa en la même qualité à Berlin.

— Un arrêté du ministre de la guerre, qui admet à la purification du délit d'*afancesados* le général Virnes, ancien aide-de-camp de Joseph Bonaparte, est une nouvelle preuve que le gouvernement tend par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à se concilier les esprits des hommes de tous les partis; car quoique les *afancesados* eussent obtenu en 1814 la faculté de se purifier, on n'avoit cependant admis à la purification que les officiers subalternes qui, se trouvant dans les dépôts de prisonniers en France, y avoient prêté serment de fidélité à Joseph.

— Le tribunal criminel entend en ce moment la plaidoirie des défenseurs des ex-régidors de Madrid. Le célèbre avocat Cambronero sera entendu demain, et il est plus que probable que ces accusés, détenus depuis si longtemps, seront jugés dans la quinzaine.

*Suite de Paris, du 19 Mars.*

L'*Echo du Midi* annonce qu'il est question d'augmenter de 4 compagnies les régimens du corps royal d'artillerie qui ne sont que de 16, et de les porter à 20 compagnies; on parle aussi d'augmenter de 120 officiers l'état-major de cette arme, ce qui procurera de l'avancement et donnera lieu à diverses promotions parmi les officiers de ce corps. Ceci paroît d'autant plus fondé, que l'ordonnance royale du 26 janvier dernier portant « qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1826 le département de la guerre fournira pour les colonies, outre les garnisons d'infanterie, les détachemens d'artillerie et d'ouvriers d'artillerie, etc. » entraîne nécessairement une augmentation de force dans le corps royal d'artillerie.

— On lit dans un journal de Bordeaux l'article ci-dessous:

« Sur la demande de D. Mariano Gomès de la Torre, l'intendant subdélégué de la province de Madrid a ordonné de citer et appeler M. Victor Ouvrard, ex-munitionnaire de l'armée d'Espagne, pour que, dans le délai de 30 jours, il aît à comparoître, par un fondé de pouvoir, par devant le greffe de cette administration des rentes, afin d'exposer ses raisons et être entendu dans le procès que lui intente le dit Mariano Gomès, relativement à l'accomplissement d'une certaine convention et au paiement de sommes d'argent, résultant d'allocations de fournitures faites aux troupes; passé lequel délai, on donnera cours à la procédure. »

*Fin de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de l'affaire des marchés de l'armée d'Espagne.*

L'exagération des prix alloués au munitionnaire étoit telle, qu'après qu'il avoit cédé les fournitures au rabais, ses cessionnaires trouvoient encore des sous-traitans, et ceux-ci d'au-

tres spéculateurs qui venoient participer à la subdivision des bénéfices: de telle sorte que le sieur Ouvrard lui-même auroit été dans l'impossibilité de dire ni par qui le service étoit fait sur tel et tel point, ni à quel prix. Ces sous-traitans en troisième, en quatrième ligne, n'offroient aucune prise, aucune garantie; à chaque instant ils se trouvoient arrêtés faute de paiement, et ce paiement leur étoit dû, non par le munitionnaire général, mais par un des intermédiaires qui s'étoient interposés entr'eux et lui.

» Partout, continuellement, on voit les intendans militaires obligés de stimuler le zèle des sous-traitans, de chercher, à défaut de ceux-ci, à soutenir le service par des marchés d'urgence, ou sollicitant des autorités du pays des fournitures que souvent ils n'étoient pas en état de payer. On les voit réclamant sans cesse des envois de fonds du munitionnaire ou de l'intendant en chef, puisant dans les caisses des payeurs, pour acquitter des fournitures faites par les habitans et dont le sieur Ouvrard avoit reçu le prix d'avance, y employant jusqu'aux fonds de la solde, épuisant la bourse des officiers-généraux et la leur.

» On voit à la tête des colonnes quelques administrateurs zélés faisant des efforts pour assurer la subsistance du jour, et, à la suite de ces mêmes colonnes, les alcades, les habitans qui avoient fourni des distributions de la veille, sollicitoient les employés de l'entreprise, les intendans militaires, les généraux pour obtenir un paiement qu'on ne pouvoit leur faire faute de fonds; suivant de ville en ville la marche des troupes, renvoyés de l'un à l'autre, d'un préposé à un employé supérieur et jusqu'au munitionnaire, parcourir les campagnes, pour opérer le retrait des bords; exiger des remises sur des prix déjà si inférieurs aux prix du marché, et rançonner par des extorsions, des créanciers inquiets d'une longue attente, fatigués et ruinés par tant de démarches inutiles.

» Tel est le tableau que font de l'état des choses la plupart des témoins oculaires. C'est ainsi que l'entreprise a fait son service; et, si le service s'est soutenu, on le doit à la confiance que les vertus du prince généralissime avoient inspirée, à la rapidité, à l'habileté de ses opérations, et, il faut le dire aussi, à l'honneur que tout le monde mettoit à concourir à ses succès.

» Les chefs de l'intendance militaire ont allégué l'inexpérience ou l'incapacité de leurs coopérateurs, pour excuser leurs propres fautes. Un tel reproche ne pouvoit être généralisé sans une injustice évidente; des témoignages unanimes y répondent assez; mais, puisqu'on l'a exprimé, il est juste de rendre à chacun ce qui

lui appartient, et de dire que les fautes appartiennent aux chefs, et que c'est aux subordonnés, placés dans une fausse position, abandonnés par ceux qui devoient les guider et les soutenir, forcés à devenir les agens d'un munitionnaire, au lieu d'être ses contrôleurs, que l'on a dû d'échapper à une partie des conséquences désastreuses des traités souscrits par les intendans en chef.

» La commission n'oublie pas qu'elle n'est point investie du droit de juger; mais V. M. nous ayant ordonné de prendre connaissance de cette déplorable affaire, nous croirions manquer au devoir qui nous est imposé, si nous n'exprimions nettement notre pensée.

» Quand la guerre a été résolue, et même longtemps auparavant, la prévoyance du ministre n'a point été en défaut; les approvisionnemens prescrits étoient suffisans; ils ont été commandés à tems. Les préparatifs pour la formation des équipages exigeoient un long délai; la difficulté de trouver des hommes les a retardés, et les moyens par lesquels on a cherché à y suppléer ont manqué et auroient été insuffisans. Le système pour l'administration des subsistances au-delà des Pyrénées avoit été aperçu; mais il n'a pas été assez positivement tracé.

L'administration chargée de rassembler les approvisionnemens sur la frontière a exécuté, pour les objets principaux, les ordres qu'elle avoit reçus. Ses opérations n'ont éprouvé des retards que pour les moutures et la fabrication du biscuit. Au moment où les troupes ont commencé leur mouvement, elle présentait sur la frontière de Bayonne 6,500,000 rations de pain, et elle avoit préparé des mesures qui en ont produit plus de 11 millions dans les trois mois suivans.

» Cet état de choses dit assez que la subsistance de l'armée n'étoit point compromise; que rien ne forçoit l'administration à se jeter dans les bras d'un spéculateur, que rien ne l'autorisoit à s'écarter du système que le ministre avoit indiqué, et que, dans la nécessité même d'adopter un autre, il y avoit au moins des précautions à prendre pour ne pas se précipiter dans un abîme en cherchant à éviter un péril; or, les faits et le calcul disent que les marchés faits avec le munitionnaire, au lieu de sauver l'armée, ont compromis la fortune publique.

*Le maréchal Macdonald, le comte de Willemantz, le comte Duru, le comte de Vaublanc, le baron de la Boullèrie, Halgan.*

*De Paris, le 20 Mars.*

S. A. Mme la princesse de Metternich est morte hier entre 3. et 4. heures du matin. Le prince avoit passé toute la journée du 18 et la nuit



DU VENDREDI, 25 Mars 1825.

suivante auprès de la princesse. Les jeunes princesses et le prince leur frère, qui habitoient avec leur mère, se sont retirés chez le prince. La princesse ne sera pas enterrée ici; demain, après avoir été présentée à l'église de l'Assomption, le corps sera transporté en Allemagne (à Königswarth en Bohême, terre appartenante au prince, et où se trouve le caveau de sa famille). Une somme considérable a été donnée pour les pauvres. Le Roi, M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Madame duchesse de Berry et M. le duc d'Orléans ont envoyé hier matin un de leurs officiers pour complimenter S. Exc. à l'occasion de ce fâcheux événement. Les ambassadeurs étrangers et les personnes les plus marquantes de Paris se sont inscrits chez le prince.

— Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres; M. le Dauphin y a assisté. S. M. ira demain chasser à St-Germain en Laye.

— Demain, l'on célébrera, dans la chapelle du château de Vincennes, un service funèbre solennel en commémoration de la mort de M. le duc d'Enghien. Cette chapelle, qui est un des plus beaux monumens de l'architecture gothique en France, a été entièrement restaurée.

— La cour de cassation a annulé hier l'arrêt rendu par la cour royale de Paris dans l'affaire Roumage, et renvoyé les parties devant celle d'Orléans.

De Bruxelles, le 19 Mars.

On lit dans le *Journal de la Belgique* l'article ci-dessous:

«Lorsqu'on a parlé, il y a quelques jours, d'une association anglaise qui faisoit de forts achats de denrées coloniales, on ne savoit trop à quoi attribuer la cause de ces accaparemens. Nous avons émis l'opinion que c'étoit tout sim-

plement une spéculation sur la hausse que la dite association espéroit de cette pratique, mais en même tems nous augurions que tant que l'état de choses actuel subsisteroit, c'est-à-dire, tant que les mers seroient libres, les importations seroient plus que suffisantes pour la consommation du continent et qu'en conséquence la hausse que les spéculateurs espéroient, en supposant qu'elle eût lieu, ne seroit que momentanée. Nous voyons avec plaisir cette opinion appuyée par une lettre de Liverpool, dans laquelle il est dit que le projet d'y faire naître une hausse dans les denrées coloniales n'avoit point eu d'effet.»

De Munich, le 19 Mars.

Avant-hier, le ministre des finances a présenté à la chambre des députés le budget pour les exercices de 1825 à 1831. Les recettes montent pour chaque année à 29,946,790 florins, et les dépenses à 29,945,710 florins.

HENNECART, Rédacteur.

## A V I S.

Les Soussignés remplissent un devoir agréable en portant à la connoissance de Public, que la collecte qu'ils ont faite pour les inondés de la mer du Nord, des rives de l'Elbe et du Wésér, s'est élevée jusqu'aujourd'hui à 15,331 fl. 3 kr., dont 7645 fl. 32 kr. ont été envoyés au comité central d'Hanovre; 7645 fl. 31 kr. au comité de Brème, et fl. 40 remis à la maison M. A. Rothschild et fils pour le Holstein.

Francfort, le 20 mars 1825.

Les frères Bethmann: J. N. du Fay et Comp. J. M. Herz. J. John. de Neufville Mertens et Comp. Fr. Willmanns.

\*.\* On cherche une occasion pour aller à Leipzig, et partir du 27 au 29 courant; s'adresser chez M. Emmanuel Muller.

\*.\* Un homme actif, laborieux et zélé désireroit entrer au service d'une bonne maison, en qualité de domestique. Outre qu'il connoit les devoirs qu'il se propose de remplir avec probité, il parle et écrit bien le français, qu'il pourroit enseigner au besoin; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*.\* A louer, dans un grand jardin, situé très-près de l'Affenthor, à Sachsenhausen, dans une contrée agréable et bien fréquentée, une très-jolie demeure complète, avec ou sans écurie et remise, tant pour tout le cours de l'été, que pour plus longtemps. S'adresser Schmurgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 70.

## A V I S.

Le Bureau soussigné s'est chargé de la vente d'une pièce de vin de Hochheim, qualité supérieure de l'année 1811. Cette vente s'effectuera par partages de 50 bouteilles, au plus. L'excellente qualité de ce vin qui a été soigneusement entretenu par le propriétaire, et la modicité du prix, fixé seulement à 1 fl. 30 kr. la bouteille, nous font espérer que les commandes nous parviendront assez promptement pour procéder incessamment au partage de cette pièce. Nous invitons toutefois les personnes qui voudroient nous honorer de leurs ordres, à les donner au plus tard jusqu'au 15 avril.

Le Bureau général d'affaires et de commission.  
F. Berndt et Comp., grosse Sandgasse, N<sup>o</sup>. 55, près de la Bourse.

Suite de Londres, du 17 Mars.

On a reçu des journaux de Calcutta jusqu'au 11 novembre inclusivement. Les nouvelles qu'ils apportent ne seroient nullement importantes dans un autre moment; mais elles paroissent avoir augmenté l'inquiétude qui existoit déjà relativement à la guerre des Birmans. A Delhi, un juge a été tué d'un coup de fusil dans le tribunal même, par un cipaye, qu'on a arrêté. Dans le gouvernement de Madras, M. Hackeray, commissaire principal et receveur d'un district, a été tué avec trois officiers et plusieurs soldats par le chef d'un petit fort qu'ils vouloient forcer à payer ce qu'il devoit au gouvernement; au moins c'est là le bruit qui couroit à Madras.

On voit bien que quand tout cela seroit vrai, il n'en résulteroit rien de bien grave; mais ce qui seroit d'une importance plus grande, c'est ce que disent les journaux irlandais relativement aux officiers français au service des Birmans. Selon eux, il y a dans l'armée de cette nation deux généraux français et beaucoup d'officiers subalternes. Il est certain, dans tous les cas, que les Birmans ont des européens à leur service.

Le *Globe and Traveller* contient, dans une seconde édition, un extrait du *Hurkarou*, journal de Calcutta, où l'on trouve, sur la révolte des cipayes, des détails que la gazette du gouvernement n'a point donnés. Le *Hurkarou* est rédigé par un des magistrats de Calcutta, et le *Globe* prétend qu'on doit regarder ces détails comme une publication du gouvernement.

La gazette de Calcutta avoit dit que le 47<sup>e</sup> régiment étoit le seul qui fût compromis dans la révolte; mais d'après le *Hurkarou*, il paroît qu'une partie du 62<sup>e</sup> et du 26<sup>e</sup> s'est jointe au 47<sup>e</sup>.

La gazette a en outre prétendu que les cipayes avoient rompu leurs rangs aux premiers coups de canon, mais le *Hurkarou* déclare au contraire qu'ils y ont répondu par un feu irrégulier de mousquetterie et d'artillerie, et qu'ils n'ont cédé qu'aux charges des troupes européennes.

Ce journal porte le nombre des tués à une centaine, et déclare que la commission militaire n'en a fait pendre que six; au reste, ajoute le journaliste, quand même le nombre des tués auroit été bien plus grand, nous ne sommes pas de ceux qui le regretteroit, puisque dans de pareilles circonstances on ne peut user que de mesures promptes et vigoureuses.

— Lord Mount-Charles, fils du marquis de Cunyngnam, et qui vient de prendre ce titre par suite de la mort de son frère aîné, quitte le sous-secrétariat des affaires étrangères pour siéger à la chambre des communes.

— Le nouveau paquebot à vapeur, le *Superbe*, qui doit naviguer entre Calais et Londres, a fait, le 14, ce trajet en onze heures et demie. Il avoit à bord un nombre considérable de passagers, entre autres des employés du gouvernement, chargés de dépêches. Ce même navire avoit fait, le 12, le trajet de Londres à Calais en dix heures quinze minutes.

— Quelques journaux américains se déchaînent contre l'élection de M. Adams à la présidence. Ils disent que le général Jackson avoit eu 150,808 voix, et M. Adams 98,169 seulement, et pourtant que la chambre des représentants a élu le dernier. « Quel spectacle, s'écrie un journal, nous avons eu à Washington! — Le pouvoir l'a emporté sur le peuple, dit un autre. — Jamais, ajouté un 3<sup>e</sup>, on ne vit une pareille violation de tout ce qui est respect pour le peuple. » Enfin, l'*Evening-Post* de New-York dit à son tour, « qu'il espère que ce sera la dernière fois que plus de 9 millions d'habitans consentiront à être représentés dans le congrès par treize individus qui se font les mandataires d'états.»

Un journal anglois, qui ne partage point l'opinion de ceux dont nous venons de parler, dit, à propos de M. Adams: « Quand nous le comparons à son rival, le général Jackson, le contraste est frappant. Jackson a toujours été un démocrate; et comme les démocrates revêtus du pouvoir sont généralement despotes, sa conduite comme général fut arbitraire et cruelle à l'excès. C'est le favori de la populace (*mob*), parce que la populace est toujours servile, toujours prête à suivre un chef armé et arbitraire.»

De Londres, le 19 Mars.

Les consolidés sont à 93 au comptant, et à 93 <sup>1</sup>/<sub>8</sub> pour avril. Il n'y a point de variation dans les fonds américains.

— Le Roi se rendra la semaine prochaine de Windsor à Carlton-House.

— La frégate le *Diamond* est arrivée du Mexique à Portsmouth; elle avoit à bord M. Lionel Harvey, un des commissaires envoyés par le gouvernement au Mexique. Les lettrés que

cette frégate a apportées ne contiennent rien d'important.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* l'article ci-dessous :

» Nous pouvons annoncer que les difficultés qui se présentent dans l'exécution des arrangements à prendre au sujet des catholiques sont sur le point d'être aplanies. La dotation du clergé catholique n'excédera pas 230,000 livres sterling (5,750,000 fr.). Les archevêques auront un traitement de 1500 liv. st. (37,500 fr.), les évêques de 1000 (25,000 fr.), et les doyens de 500 (12,500 fr.). On ne prétend d'ailleurs, s'immiscer en rien qui puisse attenter à l'indépendance de l'église catholique. »

*De Pétersbourg, le 12 Mars.*

L. A. I. le grand-duc Nicolas et la grande-duchesse Alexandra sont arrivées le 9 dans cette capitale.

— Le même jour, entre 9 et 10 heures du soir, S. A. I. la grande-duchesse Hélène est heureusement accouchée d'une princesse qui portera le nom de Marie. A cette occasion un *Te Deum* a été chanté avant-hier à la chapelle du château; il y a eu grand cercle à la cour, et le corps diplomatique a eu l'honneur d'être admis à offrir l'hommage de ses félicitations à L. M. l'Empereur, l'Impératrice-mère et aux autres augustes membres de la famille impériale. Le soir, la ville a été illuminée.

— S. A. I. le grand-duc Constantin vient d'arriver dans cette résidence.

— M. le conseiller-d'état Slovstovf, inspecteur des écoles de la Sibérie, faisoit à la fin de l'année dernière, une tournée d'inspection dans les cantons situés au-delà du Baïkal; en expliquant aux anciens des tribus des Bouriates de la Selengha le mode le plus facile à employer pour faire apprendre à écrire à leurs enfans, il fut fort étonné de leur entendre dire que leurs lamas se servoient, pour enseigner l'arithmétique, de planches couvertes de sable et que cette méthode avoit été originairement empruntée du Thibet. Cette découverte inattendue le porte à conclure que Lancaster, qui passe pour avoir inventé dans l'Inde la méthode de l'enseignement mutuel, a pris lui-même des prêtres de ce pays, celle d'écrire sur le sable.

— La statue de Copernik vient d'être achevée à Rome par le célèbre Torwaldsen, et doit être transportée à Varsovie au printemps prochain.

— M. le baron Kobylinski, président de la commission du palatinat de Plock, a offert au Musée de Varsovie 445 pièces de monnaie ancienne trouvées dans le village de Trzebuninon loin de Plock. Ces monnoies datent du commencement du onzième siècle, et appartiennent à différens pays, mais principalement

à l'Allemagne et à l'Angleterre. Il seroit difficile d'expliquer comment les pièces anglaises ont pu s'introduire dans ces contrées dans des tems aussi reculés.

— On publiera incessamment une traduction russe des sermons de Massillon; des 7 volumes, il y en a déjà 4 d'imprimés.

— Une lettre d'Ismaïl, en date du 24 février, contient ce qui suit :

» La maladie contagieuse qui avoit paru en novembre dernier dans cette ville au faubourg de Touchkoff, et en suite de laquelle nos communications avec le reste de la province avoient été interrompues, peut être regardée comme ayant entièrement cessé. La forteresse est ouverte depuis le 14 du courant. Dans le faubourg, on a commencé la purification finale de toutes les maisons, et dans peu de jours, les communications seront également rétablies. Le nombre d'habitans qui ont succombé depuis le 16 novembre d'une manière plus ou moins suspecte, est de 39. Le nombre de ceux qui ont été guéris est de 12.

» Le mois passé, on avoit eu quelques inquiétudes sur les colonies bulgares, et quelques-unes, en conséquence, ont été cernées dès le 25 janvier, mais excepté le seul village de Bartu où il y a eu quelques accidens, toutes sont restées intactes ou ont fini leur terme de quarantaine. »

*De Vienne, le 18 Mars.*

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus dernièrement au grand hôpital, et ont visité les salles des malades. L. M. n'y étoient pas du tout attendues, et il a fallu rassembler en toute hâte les chefs de cet établissement. Après avoir pendant deux heures tout examiné dans le plus grand détail, et répandu par leur bonté et leur affabilité des consolations parmi les malades et les autres individus souffrans, L. M. sont allées à l'hospice des aliénés, où elles se sont également informées de tous les détails relatifs à cette maison. Les paroles que les augustes personnages ont adressées tant aux directeurs de l'hospice qu'à quelques-uns des malades, ont fait la plus profonde impression, et resteront gravées en traits ineffaçables dans le souvenir de tous ceux qui étoient présens. Leurs bénédictions ont suivi L. M. lorsqu'elles ont quitté le séjour des infirmités humaines, et la foule du peuple qui les attendoit à leur sortie, leur a témoigné son respectueux dévouement.

Le départ de l'Empereur pour l'Italie paroît être maintenant fixé au 5 ou 6 avril. S. M. s'arrêtera, dit-on, à Clagenfurt, Gorice, Padoue et Vérone, et n'arrivera que dans les derniers jours d'avril à Mantoue, où elle trouvera l'Impératrice, qui va, avec l'Archiduchesse Sophie, à Munich, faire une visite à leurs

augustes parens. De Mantoue, L. M. continueront leur route pour Milan. S. A. I. l'Archiduc François-Charles accompagne son auguste père. (*V. notre N<sup>o</sup> d'hier.*)

*De Paris, le 21 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, à 2 et à 3 heures, à 102 fr. 95 c.

— Le prince Paul d'Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à la cour de Londres, est parti hier matin pour l'Angleterre. Pendant le court séjour qu'il a fait ici, il a eu de fréquentes conférences avec notre ministre des affaires étrangères et avec les ambassadeurs d'Autriche et de Russie.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des pairs a nommé une commission de 7 membres pour l'examen du projet de loi sur l'indemnité. A la tête de cette commission est M. le maréchal duc de Tarente, qui a élevé le premier la voix en faveur des émigrés. Les autres membres sont MM. le marquis de Lally, les comtes de Portalis, de Pontécoulant, de la Forest, les ducs de Brissac et de Cadore.

— Voici un extrait du discours prononcé par M. Bourdeau, dans la séance de la chambre des députés, sur le projet de loi relatif à la réduction des rentes. On sait que M. Bourdeau est du nombre des députés qui ont viré de bord :

L'année dernière, M. le ministre des finances proposoit la conversion de 140 millions de rentes 5 pour 100 en 112 millions 3 pour 100, au taux de 75, moyennant un escompte de 35 millions à des compagnies financières. Dans cette opération, il y avoit bénéfice de 28 millions de rentes destinées à l'indemnité des émigrés, et perte d'un milliard, en augmentation de capital à la charge du trésor.

Aujourd'hui, M. le ministre des finances présente un projet de conversion facultative à 3—75, et à 4 1/2, avec liberté aux porteurs de 5 de s'y maintenir, sans escompte ni intervention des traitans étrangers ou françois.

Cette nouvelle entreprise accroît la dette publique d'un quart, en capital, dans la proportion des rentes converties de 5 à 3, en donnant, pour compensation, un gain correspondant à la partie d'intérêt réduit promis aux contribuables en diminution d'impôt.

Le premier système, ajoute l'orateur, étoit clair; le second offre plusieurs points incompréhensibles. Il ne veut pas que l'on crée plusieurs espèces de rentes, parce que la multiplicité des effets publics augmente l'agiotage. On dit dans le projet de loi que les porteurs de 5 pour 100 seront libres de transformer leurs effets en 4 pour 100 ou en 4 et demi.

Cette liberté n'est qu'illusoire, l'amortissement devant agir seulement sur les nouveaux.

effets publics, personne n'osera conserver des valeurs abandonnées à elles-mêmes, et tout le monde voudra avoir celles qui présenteront le plus de chances d'augmentation de valeur. On sera entraîné malgré soi dans les chances des jeux de Bourse, et l'avenir nous dira combien de familles auront perdu leurs moyens d'existence, par suite de la mesure proposée par le gouvernement.

La preuve que l'intérêt n'est pas au-dessous de 5 p. c., c'est que par des lois vous autorisez des départemens, des villes à emprunter à 5 p. c., et l'on sait que des emprunts ont été péniblement remplis à ce taux; que l'on ne dise pas que, parce que la rente est au-dessus du pair, l'argent est au-dessous de 5 p. c. Par ce qui s'est passé en 1824, nous pouvons présumer ce qui se passera en 1825.

Les banquiers qui devoient opérer le remboursement de la rente d'après le système du projet présenté en 1824, ont employé des moyens pour faire hausser la rente. Ce n'étoit pas le crédit de l'état qui opéroit cette hausse, c'étoient des particuliers. Ce que plusieurs ont fait en 1824, un seul a pu le faire en 1825, non dans l'intérêt de l'état, mais dans le sien, afin de placer plus avantageusement les rentes qui sont en ses mains.

On niera ce fait. Mais s'il existoit un particulier qui pût disposer à bas prix des immenses valeurs d'une banque; qui ait eu à sa disposition 30 millions déposés dans les caisses d'une administration; qui ait encore eu à sa disposition les fonds d'autres administrations spéciales ou publiques, on comprendra que cet individu ait une influence inimaginable sur la bourse.

Si ce même particulier, pour rassurer ceux qui manifestent des craintes sur les valeurs qu'il avoit dans les mains, eût répondu par ces paroles dédaigneuses: Allez à la fin de mars à la Bourse et la rente sera à 106; vous auriez la certitude que l'influence qu'on lui attribue, non-seulement est possible, mais est réelle.

L'orateur prétend que la mesure est ruineuse pour le gouvernement et injuste envers les particuliers. Il ne doute pas que la rente à 3 pour 100, choyée et caressée, ne grandisse promptement; mais son cours factice ne prouvera rien.

L'orateur annonce qu'il ne recherchera pas dans les relations politiques des motifs pour combattre le projet de loi. Confiant dans la parole du Roi, il ne prévoit qu'une longue paix, mais il recherche les résultats probables de l'exécution de la mesure proposée. Tout le monde voudra prendre du 3 p. 100, et une secousse en sera l'inévitable suite.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, ma tâche ne seroit pas remplie, si cette discussion

se terminoit sans avoir exprimé toute ma pensée sur la partie morale du projet.

De tous les systèmes financiers, le plus ruineux et le plus funeste aux gouvernemens qui y ont recours est, sans contredit, celui des emprunts, lorsqu'on ne s'y tient pas avec réserve et qu'on en abuse. *Vous triomphez, disoit avec dépit Colbert à M. de Lamoignon qui avoit décidé l'emprunt de 1672; » vous pensez avoir fait l'action d'un homme de bien! » Eh! ne savois-je pas aussi bien que vous que le Roi trouveroit de l'argent à emprunter? » Mais je me gardois avec soin de le dire. Après les emprunts, il faudra de l'argent pour les payer; et si les emprunts n'ont pas de bornes, les impôts n'en auront pas davantage. »*

*(La suite à demain.)*

*De Munich, le 21 Mars.*

S. A. R. le prince Frédéric de Saxe, qui se rend à Paris, est arrivé ici le 16, sous le nom de comte de Hohenstein.

*D'Augsbourg, le 22 Mars.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Ouessas, le 5 mars. — » Notre monarque doit se rendre à Varsovie dans le courant d'avril, et l'on présume que S. M. ira en Bessarabie pour l'inspection des troupes qui se trouvent dans cette province, vu qu'elles ont reçu l'ordre de se rassembler dans leurs cantonnemens.*

*» Nous n'avons pas de nouvelles sûres de Constantinople; mais il circule des bruits de toute espèce. On dit entre autres que depuis la découverte de la dernière conspiration, le Sultan a déjà envoyé une partie de ses trésors en Asie. D'après d'autres bruits plus invraisemblables encore, S. H. auroit même l'intention de transférer sa résidence dans cette partie du monde. »*

*De Francfort, le 24 Mars.*

M. Cathcart, ministre plénipotentiaire d'Angleterre près la Confédération Germanique, est arrivé hier ici.

HENNEGART, Rédacteur.

*\*\* A louer, pour la foire de Pâques et les suivantes, 2 à 3 chambres au premier étage, Neukräm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 89, près de la pharmacie de l'Ange.*

*\*\* On desire trouver un compdgnon de voyage pour aller, à frais communs, à Leipsig, et partir du 2 au 3 avril. On pourroit au besoin fournir une voiture; s'adresser au Bu eau de ce Journal.*

*\*\* On cherche une occasion pour aller à Leipsig, et partir du 27 au 29 courant; s'adresser chez M. Emmanuel Muller.*

*\*\* Louis Scazzosi, ci-devant aubergiste à l'hôtel de la Croix de Malte, à Milan, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs étrangers, qu'il a pris maintenant l'hôtel de la Grande-Bretagne, cours St-George, N<sup>o</sup>. 3328, qu'il a rendu plus commode et qu'il a embelli, tant sous le rapport des appartemens et de l'ameublement, que pour les remises et les écuries. Il y a en outre établi des bains qui sont tenus avec la plus grande propreté. Le service et les prix seront les mêmes que ci-devant à la Croix de Malte.*

*\*\* A louer ou à vendre à Offenbach, une propriété consistant en une maison de campagne solide et composée de 10 chambres de maître, et autres, avec une cour où se trouve tout ce qui est nécessaire à l'économie domestique, écurie pour cinq chevaux, remises, etc., enfin tout ce qui peut constituer une habitation complète pour une famille de distinction. Cette propriété est sise sur la chaussée d'Offenbach à Francfort, à une petite lieue de cette dernière ville. Le vaste jardin adjacent est très-bien entretenu; il y a un temple en marbre, une glacière, des serres, un grand bosquet, et il fournit tout ce qui peut contribuer à l'utilité et à l'agrément d'un séjour champêtre. De tous les côtés, cette habitation jouit d'une vue superbe et étendue. S'adresser au propriétaire, à Francfort s/M., Lettre G, N<sup>o</sup>. 102, sur le rempart près la Porte de Friedberg.*

*Vente de Monnoies et de Médailles.*

*Voulant désormais m'occuper aussi avec beaucoup d'activité de l'achat et de la vente de monnoies et de médailles, j'ai l'honneur de prévenir MM. les amateurs de la science numismatique, que je suis successivement parvenu à acquérir une collection de monnoies et de médailles qu'ont fait frapper des princes ecclésiastiques et séculiers; ainsi que de médailles portant des sentences, et que je suis disposé à la vendre en détail. Le catalogue, systématiquement arrangé, sera envoyé gratis aux personnes qui le demanderont lettres affranchies.*

*N. A. Oberdoerffer,*

*jouaillier et bijoutier à Ansbach, royaume de Bavière.*

*\*\* On trouve cette foire, chez M. Maurice Ludwig, près de l'église Saint-Leonard, un assortiment bien choisi de mes draps.*

*Jean Nicolas David, de Francmont.*

De l'Imprimerie de J. C. F. DIERK, rue de la Monnoie.

N<sup>o</sup>. 85.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du SAMEDI, 26 Mars 1825.

*Suite de Londres, du 19 Mars.*

Nous avons les journaux de la Jamaïque jusqu'au 28 janvier. L'un d'eux annonce que les hostilités entre le château de St.-Jean d'Ulloa et la Vera-Cruz continuent. Plusieurs maisons de cette ville ont été fortement endommagées par le feu du château.

On a fait de grandes réjouissances à Carthagène par suite des nouvelles de la défaite des royalistes, et la prise de Lima par le général Sucre. Le général Bolivar étoit absent par suite d'une grave maladie. Plusieurs navires marchands d'une grande valeur qui se trouvoient à Callao sont tombés au pouvoir des patriotes.

On arme à Carthagène la frégate la *Venezuela*, commandée par le commodore Chessy, pour porter en Angleterre des dépêches par lesquelles le gouvernement colombien annonce au gouvernement britannique la destruction totale des forces espagnoles dans l'Amérique du Sud.

*(Courrier.)*

Des lettres directes de la Haye portent que les américains ont signifié aux autorités de Cuba, que si elles continuoient à favoriser la piraterie, les Etats-Unis seroient obligés de prendre des mesures vigoureuses pour y mettre fin.

— On mande de Madras, en date du 3 novembre, qu'il est survenu une affaire désagréable entre un faible corps de nos troupes et la garnison d'un petit chef réfractaire. Une compagnie d'artillerie à cheval, commandée par le capitaine Black, qui se rendoit du fort St-George à un autre poste, étant arrivée à environ 30 milles de Darwar, reçut de M. Thackeray, commissaire en chef et collecteur dans ce district, l'ordre d'attaquer un petit fort dont le chef avoit manifesté une disposition à la révolte, et s'étoit mis en attitude de résistance. L'attaque fut faite; il y eut une sortie du fort, et suivant ce que nous avons appris, il est à craindre que toute la compagnie n'ait été taillée en pièces, à l'exception du docteur Turnbull, aide-chirurgien, qui l'accompagnoit et qui heureusement s'est évadé. Le capitaine Black, les lieutenans Sewell et Dighton, et M. Tackeray, nous regrettons de le dire, ont péri, et les aides-collecteurs, MM. Stevenson et Elliott, ont été faits prisonniers, après avoir été grièvement

blessés. Nous espérons encore que quelques-unes de ces personnes seront sauvées.

Il y avoit beaucoup de malades parmi les troupes qui occupoient Rangoon.

Le gouverneur-général a ordonné que le 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie cipaye sera déclaré déshonoré; que son numéro sera rayé de la liste des régimens, et qu'un autre régiment sera levé pour le remplacer, et nommé le 69<sup>e</sup>. Les officiers et sous-officiers cipayes, appartenant au 47<sup>e</sup>, sont cassés comme complices de la révolte, quoiqu'ils n'y aient pas pris part ouvertement; mais on a pensé que la révolte ne pouvoit avoir eu lieu sans qu'ils en eussent eu quelque connoissance d'avance, et qu'ils ont été dès lors coupables en ne donnant pas d'information de ce qui se passoit aux officiers européens du régiment.

— On a découvert et prévenu un complot formé pour mettre le feu à la ville de Saint-Thomas, dans l'isle de ce nom.

— On a reçu avant-hier des lettres de Démérary, en date du 26 janvier. Elles annoncent un fâcheux événement. Quelques jours auparavant, toutes les maisons occupées par les nègres du gouvernement au-delà de Camp-house ont été détruites par le feu, et il y avoit tout lieu de croire que cette destruction avoit été l'ouvrage de quelques incendiaires. Le jour où elle a eu lieu étoit l'anniversaire de la proclamation de la loi martiale dans la colonie. Le gouverneur avoit appris en outre que plus de cent nègres de l'habitation Kitty avoient été trouvés armés de coutelas, ce qui indiquoit l'organisation d'un complot. En conséquence, le gouverneur avoit envoyé dans ce district un détachement du 27<sup>e</sup> régiment. Les affaires étoient en assez bon train; mais ces évènements causoient de vives inquiétudes.

— Sir Ch. Stuart a mis le 15 à la voile de Portsmouth pour Lisbonne.

— Il s'est trouvé avant-hier si peu de membres à la chambre des communes, que l'orateur, s'apercevant qu'ils n'étoient que vingt-six, leva tout-à-coup la séance. M. Peel, ministre de l'intérieur, y a cependant parlé deux fois: la première, pour présenter et appuyer une pétition de l'université d'Oxford contre les catholiques; la seconde, pour



s'opposer à la motion de M. Hume qui avoit demandé un relevé général de tous les membres du clergé anglican, qui, à leurs bénéfices ecclésiastiques, joignent les émolumens attachés à des emplois civils.

— On vient de retrouver un tableau de Hogarth que l'on croyoit perdu. Il représente le célèbre Garrick dans le foyer, pendant une répétition. Il est entouré de quelques acteurs et actrices de son tems. Ce tableau va être gravé.

*De Madrid, le 10 Mars.*

La santé du Roi étant toujours languissante, le voyage de la cour à Aranjuez, qui devoit avoir lieu le 14 mars, est remis à la fin d'avril. S. M. n'a pas pu assister à la bénédiction des drapeaux des volontaires royalistes. Ce corps, dont le nombre augmente journellement, a présenté une adresse au Roi pour lui témoigner le désir de faire seul le service dans la capitale, en assurant qu'il répondoit de la tranquillité publique, et que maintenant les troupes étrangères étoient absolument inutiles.

On continue de parler d'une diminution dans l'armée d'occupation; mais il paroît que, si elle a lieu, elle n'atteindra pas Cadix. Les travaux entrepris pour l'accroissement des fortifications de cette place, se poursuivent avec activité. On va réparer les casernes et construire de nouvelles citernes.

— La garde royale se renforce chaque jour par les recrues qui sont prises dans les régimens provinciaux. Hier, 400 grenadiers choisis dans ces corps sont arrivés ici; ils ont été aussitôt habillés et armés et on va les incorporer dans la garde.

— On annonce que, sur la demande du vice-roi du Pérou, le Roi vient de conférer un grand nombre d'emplois civils et militaires dans cette partie de nos possessions d'Amérique. L'on a reçu la nouvelle que la frégate la *Sabine*, la corvette la *Marie-Françoise*, le brick l'*Hercule* et la goëlette la *Bellone* sont sortis de la Havanne, pour porter des renforts à la garnison de St.-Jean d'Ulloa.

*(Extrait d'une lettre particulière.)*

» On commence de nouveau à parler beaucoup d'amnistie; on va même jusqu'à dire que le Roi l'a signée, et qu'elle paroîtra le jour de la Saint-Joseph (19 mars).

» On désigne également ce même jour pour la translation de la cour à Aranjuez. Les ministres Zea et Calomarde accompagneront, dit-on, S. M. dans cette résidence royale; les trois autres ministres doivent rester à Madrid.

» Le gouvernement, qui désire ardemment détruire toute espèce de rixes et de dissensions que la différence d'opinions a souvent occasionnées dans les villes de nos provinces, et qui

regarde comme fort essentiel pour parvenir à ce but de placer à la tête de la police des hommes d'une opinion sage et modérée, remplace un grand nombre d'intendants de police de province, très-dévoués d'ailleurs, mais un peu trop exaltés, par d'autres que leur modération et leur caractère conciliant rend plus propres à l'exercice de ces fonctions, dans la situation actuelle des esprits.

» Le courrier qui vous porte cette lettre, et qui se rend à Londres, est porteur de l'*ultimatum* de notre gouvernement pour un emprunt de la somme considérable de 24 millions de livres sterling (600 millions de francs), que des maisons de banque de Londres veulent prendre. J'ose presque vous assurer qu'on peut regarder cette affaire comme terminée, les points capitaux en étant réglés, c'est-à-dire le taux auquel les banquiers fourniront l'emprunt et la quantité des anciens emprunts des cortès qui en fera partie. Quant au premier, on assure qu'il est de 75 p. c., sur laquelle somme on dit également que 25 seront pris dans ces dernières valeurs.

» Sans oser vous garantir ce que je viens de dire, je puis cependant vous assurer que, dans le moment même du départ du courrier porteur de cette lettre, il est parti un courrier de commerce d'une maison de banque de cette capitale pour une maison de banque espagnole de Paris, avec des lettres qui engagent les chefs de cette dernière maison à partir sur-le-champ pour Londres, et à prendre quelque part au nouvel emprunt. (Le *Journal de Paris* annonce qu'en effet le banquier désigné dans cette lettre est parti le 18 en toute hâte de Paris pour Londres.)

» Les lettres de Cadix, du 4 de ce mois, annoncent que la frégate de la marine royale française l'*Aréthuse* y étoit arrivée, venant de Rochefort en six jours de traversée, et ayant à bord 250 sapeurs. Ces mêmes lettres ajoutent que les fortifications que les français font construire à Cadix sont poussées avec beaucoup d'activité.

» On vient de mettre en liberté à Séville M. Gallardo, qui étoit détenu depuis quatre mois, relativement à la conduite politique qu'il a tenue dans les postes importants qu'il a remplis sous les cortès.

» Les lettres particulières de Lisbonne, également du 4 courant, font un tableau satisfaisant de l'état de tranquillité parfaite où est ce royaume: le contenu de ces lettres est confirmé par d'autres d'une date plus récente, que M. le marquis de Villahermosa, notre ambassadeur à Lisbonne, a adressées à sa famille, par un courrier extraordinaire, qu'il vient d'en-

voyer au gouvernement; d'après ces lettres, la Reine vient quelquefois à Lisbonne, de la maison de plaisance qu'elle habite à trois lieues de cette capitale.»

*D'Irun, le 12 Mars.*

Les deux régimens français le 37<sup>e</sup> de ligne et le 5<sup>e</sup> d'infanterie légère évacueront la Corogne le 1<sup>er</sup> avril. Des effets militaires destinés à ces troupes, et qui avoient été embarqués sur un navire prêt à mettre en mer, viennent d'être déchargés et remis en magasin, d'après un ordre qu'on a reçu du ministre de la marine.

*De Paris, le 22 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit à 2 heures, à 103 fr. 10, et à 3 heures, à 103 fr. 25.

— La dépouille mortelle de M<sup>me</sup> la princesse de Metternich a été présentée ce matin à l'église de l'Assomption. Le corps diplomatique, plusieurs officiers de la maison du Roi et un grand nombre de personnes de distinction assistoient au service. Le jeune prince conduisoit le deuil. Immédiatement après l'absoute, le convoi funèbre s'est dirigé sur Mayence.

— On lit dans l'*Etoile* l'article ci-dessous:

» M. le prince de Metternich, dont les craintes trop justifiées par le coup qui vient de le frapper, avoient seules déterminé le voyage, quittera Paris après-demain.»

— D'un autre côté, le *Journal de Paris* annonce au contraire que S. A. restera à Paris jusqu'à l'arrivée présumée de l'Empereur d'Autriche à Milan. (Nous croyons cette version mieux fondée.)

*Fin de l'extrait du discours de M. Bourdeau.*

Que droit de nos jours ce grand ministre de Louis XIV, s'il avoit à donner son avis sur une dette de quatre milliards, créée par la voie des emprunts, et qu'on proposeroit d'augmenter d'un cinquième milliard par la combinaison la plus gigantesque que l'esprit humain puisse concevoir? Que droit le sage et vertueux Colbert d'un projet qui livre l'impôt de cinquante années à toutes les vicissitudes et aux fureurs du jeu et de l'agiotage?

Oui, Messieurs, la loi d'aujourd'hui est une loi de jeu et d'agiotage; elle alimente dans toutes les classes la cupidité, et ouvre la plus large porte à la corruption générale.

Tant que les fonds publics sont au pair ou aux approches du pair, l'agiotage a peu d'action; et celle qu'il conserve décroît en raison du manque d'espace qu'il a pour les joueurs. Nous l'avons vu depuis un an, et il est exact de dire que la Bourse, si agitée pendant les mois qui précédèrent et accompagnèrent la discussion de la loi de 1824, étoit ensuite tombée dans un calme consolant pour tous ceux qui ne croient

pas que le crédit public doive se fonder sur la prospérité des uns et la ruine des autres.

Convertir maintenant la rente pour réformer la dette publique sur une base éloignée du capital que représente l'intérêt; établir une différence du quart, ou même du tiers, entre le taux de la conversion et le capital nominal qu'on lui assigne, c'est fournir une vaste proie à la voracité des joueurs, et ouvrir un gouffre où ne peuvent manquer de s'engloutir les fortunes particulières, trop étroitement liées à celle de l'état pour qu'il n'en reçoive pas de dommage.

Encore si le cercle ne s'agrandissoit pas, on pourroit se soumettre à ce malheur des tems, et l'accepter comme la plus misérable des conditions attachées à la constitution même de cette espèce de crédit. Mais vous y verrez courir ces pacifiques rentiers, dérangés dans leurs habitudes, froissés dans leurs intérêts, pour recupérer, s'il est possible, la perte d'une partie de leurs revenus. Vous verrez s'y introduire de modestes propriétaires, des capitalistes, jusque-là si sages et si réservés, dont les yeux seront fascinés par quelques exemples de fortunes subites; les indemnisés eux-mêmes, mutilés dans la bataille des confiscations, s'exposant à d'autres combats, et offrir à une confiscation d'un autre genre les débris de leur antique patrimoine. Et toujours des hommes habiles ou mieux informés, quelques-uns, initiés aux mystères de la politique et de la diplomatie, d'autres écoutant aux portes de tous les cabinets de l'Europe, ou servis par de subalternes confidens, devinant les secrets quand ils ne leur sont pas révélés, arriveront aux époques calculées de hausse ou de baisse, pour prélever leur infernal tribut sur la simplicité, la sécurité et la bonne foi.

Nous sommes bien inconséquens! Tous les jours nous parlons de l'honneur comme principe du gouvernement monarchique, comme mobile de nos actions et attribut distinctif du caractère français: nous voulons des mœurs, nous nous efforçons d'y ramener la société politique; les intérêts de la religion nous sont chers, nous desirons la défendre et la faire respecter. Eh bien! Messieurs, honneur, morale, religion, tout se confond et s'abîme, quand l'esprit national est tourné à l'égoïsme et à l'amour de l'or, et quand on voit non son intérêt dans l'intérêt public, mais l'intérêt public dans l'intérêt personnel. La corruption investit et presse le corps social; introduite par tous les pores, elle altère son organisation; l'esprit public influe sur celui de l'administration, et à son tour l'esprit de l'administration influe sur l'esprit public. C'est l'air que l'on respire.

Voilà le sombre tableau des maux qui menacent un pays où l'intrigue, le jeu, l'agiotage, sont provoqués et favorisés par les lois. Pêle-mêle confondus, les rangs, les classes, les professions, les métiers même, passent sous le joug de la capricieuse fortune. Tournez vos regards vers ce palais devenu le siège de son empire, où elle fait comparoître tour-à-tour les peuples et les Rois, et vous y apercevrez des illustrations abaissées, les arts, les sciences aux prises avec les suppôts de la bourse, des femmes en pleurs, des enfans dans la misère, des familles au désespoir, la banqueroute, l'escroquerie, la rapine, le brigandage, la flétrissure et le suicide.

En appelle, Messieurs, à vos cœurs nobles et généreux, moins dans votre intérêt propre que par ce sentiment de bien public qui vous anime, repoussez de nos lois ces fatales amorces tendues à la probité nationale.

En appelle aussi à la haute sagesse du monarque qui desire et cherche la vérité. J'ai osé la dire avec l'assurance et l'énergie d'un sujet fidèle et dévoué, convaincu que cette belle maxime du bon Roi Louis XVI, *c'est le bonheur du peuple qui fait la gloire des Rois*, remplit la grande âme de Charles X.

Dans la séance du 18, le ministre des finances a improvisé un long discours, qui avoit principalement pour objet de répondre à celui de M. Bourdeau. En voici l'extrait :

Quelques-uns des reproches que l'on a adressés au projet de l'année dernière, se sont reproduits dans la discussion de la mesure que nous vous proposons.

Le premier reproche que l'on fait est que l'intérêt, en France, n'est pas au-dessous de 5 p. c., et que l'état doit par conséquent continuer à le payer. Je pouvois comprendre cette objection l'an passé, quand la conversion ou le remboursement étoit appuyé de l'intervention des compagnies; mais cette année il s'agit d'une action libre de la part des rentiers.

Je n'ai qu'une réponse à faire, c'est que si l'intérêt n'est pas inférieur au cours de 5 p. c., il n'y aura pas de mutations; il n'y aura pas de conversions puisqu'elle est facultative.

L'intérêt n'est pas aussi élevé qu'on le pense. Indépendamment d'autres considérations, voici ce qui vous le prouvera: En Angleterre, les 3 p. c. sont à 93 1/2, les 4 p. c. à 106. Les 5 p. c. du Danemark sont à 102; les 2 1/2 hollandois à 58 1/2 ou 59; les 4 1/2 hollandois sont à 99 1/4; les fonds russes à 102 1/2; les 5 p. c. prussiens à 107; les 2 1/2 de Vienne à 54 1/2... Et c'est dans cette situation du cours des effets publics dans toute l'Europe, que l'on peut con-

tester au gouvernement françois le droit de dire à ses créanciers :

« Voilà des effets de diverse nature, je vous laisse le choix, je vous engage à entrer dans les fonds qui nous imposent un intérêt moindre que celui de 5 p. c., ou bien placez ailleurs. » Voilà pourtant ce que l'on a appelé une loi peu franche et qui ne disoit pas tout.

Une autre observation qui a été faite contre le projet est celle-ci; on a dit: La preuve que vous ne pouvez pas emprunter à un taux moindre que cinq p. c., c'est que pour engager à prendre des trois p. c., vous êtes obligés d'offrir une augmentation de capital, en compensation de la diminution de l'intérêt. Faites, dit-on, comme l'Angleterre qui diminue l'intérêt sans augmenter la dette.

Nous n'avons jamais été placés dans une position semblable à celle de l'Angleterre. Entraînés, poussés, précipités malgré nous dans la voie des emprunts, nous n'avons pas pris les précautions qui devoient être prises. Au lieu de créer toutes les rentes à un seul taux, nous aurions dû les créer à divers intérêts; et si nous avions agi ainsi, nous ne ferions pas l'opération que nous vous proposons. Nous vous demanderions seulement la permission d'emprunter avec du 3 p. c. ou du 3 1/2, comme cela se passe dans tous les pays qui ont plusieurs espèces d'effets publics.

Ce que nous faisons par la loi que nous proposons, c'est de vous demander de sortir de la situation où nous sommes, par la voie la plus douce, la moins dure aux rentiers, afin d'arriver au point où en sont l'Angleterre et tous les pays où la dette n'a pas été créée avec précipitation. La mesure proposée n'est donc qu'un moyen préparatoire pour arriver à ce but, et les reproches qu'on lui a faits ne sont pas fondés.

On nous dit que ce n'est pas par une loi que l'on peut diminuer l'intérêt de l'argent. On a raison. Aussi, nous ne vous avons pas apporté une loi qui déclare la limite de l'intérêt de l'argent. Par la loi proposée on veut seulement influencer sur le taux de l'argent. On fait dire par le grand consommateur de capitaux, à celui qui a une créance; reprenez vos capitaux ou acceptez une créance à moindre intérêt. Si les créanciers reprennent leur fonds, les placements seront plus difficiles à trouver, et l'intérêt diminuera nécessairement.

Nous le répétons, la loi que nous présentons est propre, sous le rapport du déplacement des capitaux, à faire baisser l'intérêt, et on ne peut pas la comparer avec une loi absurde qui déclareroit que l'intérêt de l'argent est déterminé à tel taux.

On nous dit: Mais vous faites un grand sa-

crifice pour arriver à ce résultat, car vous accroissez le capital de la dette dans une proportion onéreuse pour le gouvernement et plus onéreuse encore pour les contribuables; car ce sont toujours eux qui, en définitive, paient la dette.

J'ai un calcul assez simple pour répondre à cette objection. Je suppose que la caisse d'amortissement soit dotée de 75 millions; elle doit racheter tous les mois 3 millions de rentes. Si la rente 3 p. c. est au-dessous de 85, supposons qu'il y a 50 millions de 5 p. c. convertis en 3 p. c., il y aura 10 millions de profit pour les contribuables.

Ce seront en effet 10 millions de profit, soit qu'on les ajoute à la caisse d'amortissement, qui appartient aux contribuables; soit qu'on les remette aux contribuables par des dégreemens de contributions.

Lorsque la rente 3 p. c. sera à 85 il en coûtera 10 millions de plus pour racheter le nombre de millions de rente 3 p. c., que nous venons de poser tout à l'heure, et par conséquent il n'y aura plus aucun bénéfice pour les contribuables dans l'opération. Mais si je voulois comparer ce résultat à ceux de l'amortissement dans les pays voisins, je vous montrerois qu'il offre encore de grands avantages.

Les fonds publics augmentent dans les années de paix et de prospérité; malheureusement les années pénibles sont plus nombreuses. Dans les momens où l'état doit consentir à des sacrifices, la rente baisse; le rachat du 3 p. c. à 85 et au-dessous sera donc une chose rare.

Mais cette considération n'est pas la seule qui soit en faveur du projet de loi. Supposons que le 3 p. c. soit à 85, vous aurez obtenu ce grand résultat que l'on ne peut pas contester, c'est que vous payerez moins d'intérêt et que par le rachat vous ne gagnerez ni ne perdrez. Mais nous serons trop heureux, nous aurons enfin obtenu ce grand avantage que l'on doit poursuivre sans cesse; diminution dans l'intérêt de l'argent et diversité des effets publics.

On dit que pour augmenter la prospérité publique et faire diminuer l'intérêt de l'argent, il faut encourager l'industrie, trouver des débouchés à ses produits, creuser des canaux, établir des routes... Savez-vous pourquoi tout cela n'a pas lieu? C'est que les capitaux sont rares; c'est que l'intérêt de l'argent est cher; c'est que cet intérêt augmenté les frais de fabrication, de construction, de navigation, de transport, et vous empêche de donner vos produits à aussi bas prix que les peuples qui paient l'intérêt moins haut.

La loi aura, dit-on, l'inconvénient d'appeler les capitaux étrangers sur notre place. Il n'en

est que trop venu, ajoute-t-on, des lingots d'or arrivés de l'étranger ont été déposés à la banque. Pourquoi cela, c'est que dans les pays étrangers l'intérêt de l'argent est moins élevé qu'en France, et que les capitalistes cherchent à tirer le meilleur parti de leurs fonds.

On ne reproche plus au projet du gouvernement les compagnies que l'on prétendoit si onéreuses, mais on veut effrayer sur le résultat de la mesure proposée, en disant qu'elle n'est pas claire, que l'amortissement qui doit agir sur les 3 p. c. pendant trois mois n'a pour but que de favoriser les compagnies qui ont les mains pleines de 3 p. c. On prétend que par cette action de l'amortissement on fera monter les 3 p. c., et que les compagnies le placeront d'une manière plus avantageuse.

Tout le monde aura le même avantage qu'elles, personne ne sera donc privilégié. En remarquant d'ailleurs que l'amortissement en agissant pendant trois mois, ne pourra pas produire des effets aussi extraordinaires qu'on l'annonce, on verra que l'avantage pour les compagnies ne sera pas considérable.

On dit que la banque avoit prêté 50 millions sur des certificats du dernier emprunt; on a ajouté que 60 millions de lingots avoient été déposés à la banque, par une maison de commerce, à laquelle on en veut beaucoup.

Cependant, cette maison a rendu de grands services à l'état. Dans la guerre d'Espagne, elle a avancé 100 millions; dans le dernier emprunt, elle a offert 2 fr. de plus que les autres compagnies. Mais supposons tous les faits vrais, tous ces dépôts ne peuvent avoir d'action que sur une trop faible portion de la dette publique pour produire un grand effet.

Mais qu'ai-je besoin de justifier les banquiers? Un des membres de cette association n'a-t-il pas, l'année dernière, écrit dans les journaux et fait connoître tout le détail de leur spéculation? Les banquiers avoient environ 500,000 fr. de rentes; ils s'étoient associés les receveurs-généraux; si la perte produite par l'engorgement eût été considérable, ils eussent eu recours sur ces derniers; et je dois dire que les receveurs-généraux ont spontanément offert d'y participer. On leur a répondu que la perte étoit si minime, qu'on n'avoit rien à leur demander.

Il faut donc reconnoître sur ce chapitre là, comme sur tant d'autres, que toutes les déclamations portent à faux. Quel est le dédommagement qu'on prétend avoir été préparé pour les banquiers? Les rentes créées pour l'indemnité ne devant commencer à être émises jusqu'au 22 juin, pendant trois mois l'amortissement ne s'exercera que sur les 3 p. c. convertis, et par conséquent au profit des rentiers.

Cet amortissement, pendant trois mois, ne s'éleva pas à un capital de 10 millions; il n'aura pas servi à racheter 800,000 fr. de rentes. Nous sommes bien loin des 35 millions dont on prétend que les banquiers sont embarrassés et ne peuvent se défaire.

Quelle imprudence ! continue-t-on ; vous allez appeler les capitaux étrangers à votre secours, et vous leur offrez une chance d'augmentation qui sera au préjudice du trésor public, une ample compensation de la diminution des intérêts.

Je réponds que, lorsqu'il y a nécessité d'avoir des fonds, il faut appeler à son secours non seulement les capitaux du pays, mais encore les capitaux étrangers; car enfin, il ne faut voir dans les capitaux que l'intérêt qu'ils coûtent. J'avouerai franchement que j'aime mieux les capitaux étrangers à 4 p. c., que les capitaux nationaux à 5 p. c. Si nos capitalistes refusent de prêter au trésor public à ce taux, cela prouve qu'ils trouvent un meilleur emploi dans les spéculations agricoles, industrielles et commerciales; sachons donc profiter des fonds étrangers toutes les fois qu'on vient nous les offrir.

Je réponds à une autre objection : l'accroissement du capital forme un accroissement à la facilité du jeu. Les 3 p. c. ont deux facultés : l'une de monter, l'autre de descendre. Les 5 pour cent, au taux où ils sont parvenus, ne peuvent que tomber. Si cela étoit vrai, nous n'aurions jamais eu le moindre agiotage ; cependant, toutes les suppositions qu'on a faites à cette tribune sont le résultat d'un agiotage tel qu'il auroit déclassé 25 millions. Il n'y a ni plus ni moins d'agiotage, quel que soit le taux des fonds publics, toutes les fois que les événements ne viennent point y jeter de perturbation. Si les choses restoient dans le même état, si la loi étoit rejetée, savez-vous ce qui arriveroit ? Les agioteurs travailleroient à la baisse. Après avoir fait ce qu'ils appellent un *coup de baisse*, ils joueroient tout à coup à la hausse.

Qu'est-ce que l'agiotage, Messieurs ? Il ne résulte jamais des marchés réels ; il consiste à vendre ce qu'on n'a pas, à acheter ce qu'on ne veut pas avoir et ce qu'on ne peut pas payer, et à solder de part et d'autre ce marché purement fictif par une différence : voilà le fléau auquel vous ne sauriez remédier autrement que par la réformation des mœurs.

Il est sur ce point une autre et puissante considération. Il ne dépend plus de la loi à intervenir de créer ou de ne pas créer des 3 pour cent. La loi d'indemnité en a créé pour 30 millions, et vous n'aurez pas ouvert, ce me semble, une carrière plus large à l'agiotage, en ajoutant à ces 30 millions de rentes 50 autres

millions en 3 p. c. ; vous ne formerez la carrière à l'agiotage qu'en donnant une assiette plus ferme à notre crédit, et en évitant ces secousses sur lesquelles opèrent ordinairement les spéculateurs.

On nous a fait un reproche fort grave, celui de manquer à la foi promise en détournant l'amortissement des 5 p. c. auxquels il étoit exclusivement consacré, en l'affectant aux nouveaux 3 p. c. L'art. 3 du projet de loi répond suffisamment à cette objection. L'amortissement continuera d'agir sur les 5 p. c. tant qu'ils seront au-dessous du pair; ce n'est qu'au-dessus du pair que l'action en sera suspendue.

Je termine par une dernière objection. Plusieurs orateurs vous ont dit que la menace de la réduction de l'année dernière avoit fait diminuer les fonds placés en rentes dans les départemens. Je réponds d'après des documens authentiques.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1824, il y avoit 4,391,000 fr. de rentes classés dans les départemens. La hausse de la rente en a réduit la quotité à trois millions 922,000 fr. La rente ayant baissé dans les derniers jours de l'année, la quotité est remontée à 4,141,000 fr. Il n'y a donc, du 1<sup>er</sup> janvier 1824 au 1<sup>er</sup> janvier 1825, que 250,000 fr. de rentes de différence. Ces variations ne prouvent autre chose si ce n'est la triste expérience que chez nous, comme ailleurs, on cherche à entrer dans la rente quand elle est en baisse, et qu'elle se décline quand elle est en hausse.

Je crois, Messieurs, avoir repoussé toutes les objections qui ont été faites contre le projet de loi, et avoir présenté toutes les considérations décisives qui ont déterminé le gouvernement à le soumettre à votre approbation. Nous nous en rapportons aux deux pouvoirs qui partagent avec le Roi l'exercice de l'autorité législative, sur le soin de consumer ce que nous avons regardé comme l'accomplissement d'un devoir.

Cette improvisation qui a duré plus d'une heure, a été écoutée avec la plus grande attention, et a produit une vive impression sur la chambre.

La séance est levée à 6 heures un quart.

— La discussion sur l'ensemble du projet de loi relatif à la réduction des rentes, approche de sa fin, et probablement la clôture eût été prononcée à la fin de la séance d'hier, si la chambre eût été en nombre suffisant pour délibérer. Le dernier orateur entendu a été M. Pavy.

Il s'agit, a-t-il dit, de réduire l'intérêt de l'argent. Nous le pouvons, nous le devons dans l'intérêt général; mais voilà qu'on nous dit que nous allons mécontenter ces *peuvres capitalistes*; c'est ainsi qu'on les appelle. Ils sont bien comme ils sont; ils voudroient rester dans la même position. Je le conçois; mais

devons-nous sacrifier à quatre ou cinq cent mille capitalistes l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture, c'est-à-dire 28 millions d'individus.

En 1777, un édit de Louis XV fixa l'intérêt de l'argent à 3 pour cent. La ville de Lyon fabriquoit alors pour 200 millions de soieries. Il y avoit cependant bien moins d'argent qu'actuellement.

L'intérêt a augmenté pendant la révolution; on l'a porté jusqu'à 5 pour cent par mois. Le gouvernement révolutionnaire, tout marqué des stigmates de la banqueroute, fit un emprunt de 15 pour cent; mais comme le crédit est rétabli sur ses antiques bases, on peut fixer l'intérêt de l'argent à 3 p. c., ou plutôt à 4 comme il étoit.

Le projet de loi paroît à l'honorable membre résoudre un grand problème d'économie politique. Il en vote l'adoption.

— Son discours a été écouté avec la plus grande attention, et a fait une grande impression sur l'assemblée.

#### De Weimar, le 22 Mars.

Notre salle de spectacle a été détruite la nuit dernière par un incendie. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité dans tout l'édifice, qu'il n'a pas été possible d'en sauver la moindre partie. Heureusement, l'activité des mesures que l'on a prises, et qui ont été secondées par le calme de l'atmosphère, a empêché les flammes de gagner aucun autre édifice, et la salle de spectacle a été seule entièrement réduite en cendres.

#### De Cassel, le 23 Mars.

Il y a eu hier grande parade sur la place Frédéric. S. A. R. l'Electeur s'y est rendu, accompagné du prince Electoral, du duc de Saxe-Meiningen et des princes George et Frédéric de Hesse, et suivi d'un cortège nombreux de généraux et d'officiers d'état-major. A l'arrivée de L. A., les troupes ont fait éclater leur joie par les plus vives acclamations. Après avoir parcouru la ligne que formoient les troupes, l'Electeur les fit défiler devant lui; le prince Electoral conduisoit alors son régiment d'infanterie et le duc de Saxe-Meiningen étoit à la tête de son régiment de hussards. S. A.

Amorces en tubes de cuivre pour les fusils à percussion. Ces amorces de la fabrique de MM. Sellier et Compagnie, de Leipsig, sont à l'épreuve de l'humidité. Elles ont été soumises à l'examen du célèbre professeur de chimie M. le docteur Döbereiner, à Jéna, qui a délivré aux fabricans un certificat portant, que sur 200 tubes qu'il a soumis à l'essai, pas un seul n'a manqué, et que ces amorces surpassent en bonté et en efficacité tout ce que l'on a eu jusqu'ici dans ce genre. La boîte de 500 tubes coûte 2 fl. 18 kr. Se trouvent au Bureau de ce Journal.

\* \* Les personnes qui desiront avoir, pour la prochaine saison des bains d'Ems, des logemens Aux Quatre Tours, maison de bains qui est déjà avantageusement connue, tant par sa belle position, que par l'ordre et l'élégance qui y règnent, sont priées de s'adresser, comme de coutume, à M<sup>me</sup> de Stoevesandt, ci-devant Thilenius, aux bains d'Ems.

R. l'Electrice étoit avec les princesses sur le balcon du palais.

#### De Wisbade, le 24 Mars.

On a fait aujourd'hui la clôture de notre assemblée des états, qui avoit été ouverte le 28 du mois dernier. Dans ce court intervalle, l'assemblée a examiné les comptes de finances qui lui avoient été soumis; elle s'est assurée par-là que les résolutions des assemblées antérieures avoient été ponctuellement exécutées, et après une discussion exacte et particulière de toutes les demandes, elle a fixé pour 1825 les besoins de la caisse des taxes.

La somme nécessaire pour couvrir toutes les dépenses du pays pour l'année courante, et qui a été accordée, s'élève en totalité à 1,451,214 fl. 27 kr.

Cette somme, déduction faite d'un excédant de 19,957 fl. 57 kr., auquel on peut s'attendre, d'après l'arrêté de comptes provisoire de l'année dernière, sera prise, en conséquence des résolutions de l'assemblée, 1<sup>o</sup>. sur le montant des impositions indirectes et d'autres recettes, qui est de 570,430 fl.; 2<sup>o</sup>. sur les impositions directes des terres, des forêts, des maisons et l'industrie, dont la totalité est de 880,000 fl.

La quote part des domaines du duché aux impositions directes est par *simpulum* de 25,400 fl., ainsi ils y contribuent en quatre termes pour une somme de 101,600 fl. Les autres contribuables du pays ont donc à payer en impositions sur les terres, les maisons et l'industrie, un montant de 778,400 fl.

#### De Mayence, le 23 Mars.

La dépouille mortelle de feu S. A. M<sup>me</sup> la princesse de Metternich a passé ici aujourd'hui, pour être conduite au Johannisherg. (On y célébrera un service funèbre solennel, et ce ne sera que dans quelques jours que le convoi se mettra en route pour Königswarth.)

HENRICOART, Rédacteur.

Erratum dans notre N<sup>o</sup>. 83 : Le dernier alinéa de l'article de Stockholm doit former un article séparé, sous la rubrique de *Copenhague le 15 mars*.

DU DIMANCHE, 27 Mars 1825.

\*\* William Wood, Leaver et fils, ci-devant William Wood, fabricans de dentelles anglaises, d'Anvers et Nottingham, tiennent, comme ci-levant, sous la raison William Wood, la prochaine foire de Pâques de Francfort, avec un assortiment nombreux et choisi de produits de leur fabrique. Leur magasin est, cette foire, sur le Neukrüm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 103, chez M. Jean-Simon Fries, et non, comme ci-devant au Glaesernhof. En outre, ils ont toujours un dépôt bien assorti à Cologne sur le Rhin, chez Ph. Th. H. Fauth.

\*\* La véritable Eau-de-Cologne de Jean-Marie Farina, le plus ancien distillateur de Cologne, vis-à-vis la place de Juliers, se vend en commission, à juste prix, chez les Frères Bertina, Cour d'Augsbourg, Lettre G, N<sup>o</sup>. 99, à Francfort sur le Mein.

\*\* Nous tiendrons la foire prochaine de Pâques avec de la vaisselle d'argent, dont le travail et les formes sont dans le goût le plus exquis et le plus nouveau, et avec notre assortiment de bijouterie. Nous aurons en outre cette fois un bel assortiment des garnitures les plus élégantes pour les voitures, harnois, selles, des étriers, éperons, etc., d'un nouveau métal très-recherché et connu sous le nom d'Argentan, qui non-seulement ressemble parfaitement à l'argent, mais qui, pour la durée, a un avantage marqué sur tous les ouvrages en argent plaqué. Ces marchandises ayant eu aux dernières foires de Leipsig un débit si favorable, que nous n'avons pu à beaucoup près exécuter le grand nombre de commandes que nous avons reçues à cet égard, nous croyons pouvoir nous flatter qu'on appréciera également à cette foire de Francfort les avantages de ce nouveau métal. Comme nous comptons arriver pour le 28 mars, et que d'autres affaires pressées nous mettront dans le cas de repartir de bonne heure, nous invitons tous ceux qui veulent bien nous honorer de leur confiance, à venir bientôt à notre magasin au Braunfels, où dans la galerie N<sup>os</sup>. 52 et 53, ou au rez-de-chaussée N<sup>o</sup>. 18, vis-à-vis la Bourse.

Seethaler et fils, orfèvres privilégiés de S. M. le Roi de Bavière à Augsbourg.

\*\* J. G. Winckler, à Francfort s/M., a en commission un dépôt de véritable Eau-de-Cologne, qu'il vend au plus juste prix, tant en parties qu'en caisses de six flacons.

\*\* Une personne de la Suisse allemande, d'une bonne famille, d'un âge mûr, qui depuis nombre d'années s'occupe de l'éducation, desire trouver à se placer dans une bonne maison comme institutrice. Elle parle avec la même facilité le français et l'allemand, connoit tous les ouvrages de son sexe, et elle a une inclination particulière pour cette vocation. Elle est munie des meilleurs certificats. M. L. ebholdt, au comptoir de MM. de Neufville-Mertens et C<sup>o</sup>, de Francfort, donnera de plus amples informations et l'adresse de cette personne pour pouvoir s'adresser directement à elle.

\*\* Le Soussigné, après un long séjour à Cambridge, une des premières universités des Etats-Unis, où il s'étoit déjà voué à l'instruction publique, vient d'obtenir du Haut Sénat la permission d'enseigner la langue anglaise. Jaloux de se rendre digne de cette faveur, il s'empresse d'en informer le public, qui sera aussi satisfait de sa prononciation épurée par le commerce assidu des hommes les plus lettrés de cette partie du nouveau monde, que de la méthode simple et facile dont il s'est toujours servi avec succès pour apprendre à ses élèves toutes les difficultés d'une langue aussi intéressante. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées de s'adresser à lui, Porte Ste-Catherine, Lett. K, N<sup>o</sup>. 35, en face du Café de M. Finck.

F. J. Gustorf.

\*\* Le tirage de la 6<sup>e</sup> et dernière classe de la 67<sup>e</sup> loterie de Francfort commencera le 27 avril, et sera terminé le 21 mai. Par la réunion de chances avantageuses, on peut gagner dans ce tirage fl. 260,000, puis les lots de fl. 150,000, 100,000, 50,000, 30,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, 5 fois 2000, 50 fois 1000, etc. On peut avoir chez le soussigné des billets originaux à fl. 90; des demi-billets à fl. 45; des quarts à 22 fl. 30 kr., et des huitièmes à 11 fl. 15 kr. L'on peut être sûr que l'on sera promptement servi, et que l'on sera instruit par le soussigné du sort des billets qu'on aura pris chez lui, par l'envoi des listes du tirage.

Gustave Stiebel,

collecteur en chef, Wollgraben N<sup>o</sup>. 47, à Francfort s/M.

\*\* Louis Scanzosi, ci-devant aubergiste à l'hôtel de la Croix de Malte, à Milan, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs étrangers, qu'il a pris maintenant l'hôtel de la Grande-Bretagne, cours St-George, N<sup>o</sup>. 3328, qu'il a rendu plus commode et qu'il a embelli, tant sous le rapport des appartemens et de l'ameublement, que pour les remises et les écuries. Il y a en outre établi des bains qui sont tenus avec la plus grande propreté. Le service et les prix seront les mêmes que ci-devant à la Croix de Malte.

Suite de Londres, du 19 Mars.

On lit dans le *Globe and Traveller* l'article ci-après :

« Nous tenons d'une source sur laquelle nous pouvons compter, que l'opinion des ministres touchant l'admission des catholiques à l'égalité de droits avec leurs frères protestans est telle, qu'elle ne permet pas de douter que cette mesure ne passe. Rien n'est plus propre à faire connoître l'opinion dominante sur cet objet, que la satisfaction avec laquelle le bruit de la décision du cabinet a été accueillie dans la cité de Londres. Quel que puisse être l'état de l'opinion inerte, on ne peut douter de l'activité de celle qui est favorable à cette question, et les ministres même qui la combattent doivent sentir qu'ils sont dans une fausse position lorsqu'ils résistent à une mesure, que non-seulement la masse du peuple irlandais desire avec ardeur, mais dont la partie la plus active et la plus intelligente de la population de l'Angleterre a accueilli le bruit avec la même joie qu'elle auroit accueilli celui d'une victoire, ou de tout autre événement capable d'augmenter la gloire et la sûreté du royaume. »

— Les propriétaires de journaux d'Edimbourg ont résolu de présenter une pétition au parlement pour demander une diminution des droits du timbre sur les journaux et les annonces. Ils prétendent qu'il n'en résulteroit qu'une très-faible perte pour le trésor public.

De Pétersbourg, le 19 Mars.

D'après une disposition de l'Empereur, on va s'occuper maintenant de convertir au christianisme les Samoyèdes qui se trouvent dans le gouvernement d'Archangel. Il est parti à cette fin, le 10 du mois dernier, des commissaires, qui se rendent dans la partie de ce gouvernement habitée par les Samoyèdes-Jurtes.

Le 25 janvier, jour anniversaire de la naissance de l'Impératrice régnante, il s'est trouvé plus de 1000 Samoyèdes à Obdorsk, dans la partie septentrionale du gouvernement de Tobolsk, pour payer leur tribut. Leur prince Tschalkin, ainsi que tous les anciens de la peuplade des Samoyèdes, ont reçu du gouvernement des lettres d'éloges et des présens.

— On mando de Crimée, que la côte méridionale de cette presqu'île, qui étoit encore entièrement inculte il y a peu de toms, gagne de plus en plus sous le rapport de la culture et de l'industrie. Il s'y est établi récemment un grand nombre de propriétaires fonciers, tels que les comtes de Kusche-

lew-Besborodko et Woronzow, les princes Golyzin, Naryschkin, etc. La construction de nouvelles grandes routes y fait de rapides progrès, et le village d'Aluschia, qui est déjà un lieu agréable où se trouvent des bains, doit devenir une ville.

Suite de Paris, du 22 Mars.

L'Etoile contient l'article ci-dessous :

« On voit dans une pièce de Molière un père qui consulte quatre médecins sur la maladie de sa fille, et qui finit par s'écrier : « Me voilà jüsiement un peu plus incertain qu'auparavant ! » C'est absolument ce qui arrive aux politiques de la bourse et des cafés, depuis que court le bruit de la prise de Lima et de la victoire complète du général Sucre. Ils vont, chaque jour, consultant les gazettes anglaises, et, chaque jour, ils y trouvent une version nouvelle qui contredit en tout point celle de la veille.

« Il faut se rappeler que, d'après les pièces hardiment qualifiées d'officielles, apportées, disoit-on, par le cutter le *Lion*, la grande bataille où fut pris le vice-roi du Pérou, s'est donnée le 19 décembre. On calcula que la nouvelle en étoit venue à Londres en 66 jours, chose dont l'impossibilité est démontrée pour les simples matelots comme pour les plus habiles navigateurs; aujourd'hui, voilà cette même nouvelle qui arrive par la *Jamaïque*; la gazette de Kingston est du 22 janvier. Or, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que l'on sache à Kingston le 22 janvier, ce qui s'est fait à Lima le 19 décembre. On peut observer ici, en passant, que les dépêches de la *Jamaïque* ont presque toujours deux mois de date; et l'on voudroit faire croire qu'il n'a fallu que six jours de plus à celles du Pérou pour parvenir jusque dans le bureau de certains journalistes de Londres !

« Jeterons-nous les yeux sur la manière non moins bizarre dont ces grandes et surprenantes nouvelles ont été propagées parmi nous ? Ce sera d'abord le *Journal des Débats* qui se présentera. Le premier, et avant les papiers anglais, il avança que la cour d'Espagne avoit reçu l'avis certain de la défaite de son armée du Pérou, mais qu'elle la cachoit soigneusement. Non-seulement, en effet, la *Gazette de Madrid* dissimula cette défaite, mais elle affirma itérativement que Bolivar étoit dans une déroute complète. Voici pourtant le *Journal des Dé-*



bats qui revient à la charge et qui fait dire à une lettre de Madrid, du 10 mars, qu'un bâtiment arrivé de Guayaquil, à Cadix, en 94 jours, y a apporté la confirmation du triomphe des insurgés.

» En supposant le susdit bâtiment entré à Cadix le 5 mars, il est évident qu'il n'a mis à la voile de Guayaquil que le 29 ou le 30 novembre. Or, comment savoit-on à Guayaquil, le 30 novembre, ce qui devoit se passer le 19 décembre à Lima? Qu'ont donc à faire les hommes prudents et réfléchis? Attendre, afin de n'être pas aussi grossièrement trompés sur le triomphe de Sucre, qu'ils l'ont été sur les cent victoires de Bolivar.»

— L'arme des chasseurs à cheval est diminuée de 6 régimens. On va former un nouveau régiment de carabiniers, 2 de dragons et 2 de cuirassiers.

— Le ministre de la guerre vient d'ordonner que les déserteurs condamnés à la peine des travaux publics, qui sont actuellement détenus dans les prisons civiles et militaires de la dixième division, ainsi que ceux qui, à l'avenir, seront condamnés à cette peine par les conseils de guerre permanens de la même division, soient dirigés sur les ateliers du canal de Nantes à Brest.

— Depuis l'époque fixée pour le commencement des travaux des officiers d'état major, le nombre des reconnoissances des nouveaux plans levés des places fortes, l'envoi des mémoires, etc., exécutés d'une manière satisfaisante, s'est beaucoup accru: dans toutes les divisions, les officiers ont montré une louable émulation, et ont fait preuve de talent. Ceux qui ont été plus particulièrement remarqués, ont reçu de S. Exc. le ministre de la guerre un très-bel exemplaire de la carte de France; un grand nombre ont été désignés à S. Exc. comme s'étant distingués dans leurs travaux, qui seront utiles au dépôt de la guerre.

— On vient de construire, rue Garancière, faubourg St.-Germain, un vaste bâtiment qu'on dit destiné au casernement d'une partie de la gendarmerie de Paris. La façade de cet édifice est simple et parfaitement convenable à sa destination.

— M. Pierret, ancien membre de la convention, est mort le mois dernier, à Brienne-le-Château, à l'âge de 67 ans. Il fut du petit nombre de ceux qui, bravant les poignards des factieux, ne votèrent pas la mort de l'infortuné Louis XVI.

*De Paris, le 23 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 35, et à 3 heures, à 103 fr. 25.

— Le Roi est allé aujourd'hui chasser avec M. le Dauphin à Saint-Germain.

— On lit dans *l'Etoile* ce qui suit:

» Avant-hier, à 7 heures du soir, M. le prince de Metternich, s'est rendu à l'hôtel de M. le comte de Villèle, président du conseil des ministres, et a eu une longue conférence avec S. Exc.

» Un journal dit qu'immédiatement après cette visite, M. le comte de Villèle a tenu un conseil et que tous les ministres y ont assisté.

» Il n'y a point eu de réunion de ministres ce jour-là chez M. le président du conseil.

» Il n'est point vrai, comme l'annonçoit la *Quotidienne* et comme on l'a répété hier par erreur, que le prince de Metternich doive partir demain. On croit que S. A. restera à Paris jusqu'au 8 ou 10 avril; S. M. l'Empereur d'Autriche ne devant partir de Vienne pour Milan que le 5.

» Le *Courrier-François* annonce, d'après *l'Echo du Midi*, que des conférences diplomatiques auront lieu à Milan après l'arrivée du prince de Metternich. Nous croyons que ce congrès de Milan est la suite obligée de ce *Congrès de Paris* que plusieurs journaux nous annoncent avec tant d'assurance depuis longtems! L'un est vrai comme l'autre.»

— M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, a une indisposition grave, mais qui heureusement n'a rien d'alarmant. Le Roi a envoyé demander de ses nouvelles.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a fermé la discussion sur l'ensemble du projet de loi relatif à la réduction des rentes.

*De Berlin, le 22 Mars.*

S. Exc. M. de Kirchheim, ministre actuel d'état et de la justice, chevalier des ordres de l'aigle-noir et de l'aigle rouge de la 1ère classe, est mort ici le 18. Son état maladif l'empêchoit déjà depuis longtems de vaquer aux affaires avec son zèle accoutumé. Cependant, il avoit continué ses travaux sans interruption, jusqu'au moment où une attaque de paralysie n'a plus laissé aucun espoir de rétablissement. L'état perd en lui un homme distingué, qui ne devoit le haut emploi où il étoit parvenu, ni à sa naissance, car il n'étoit pas d'extraction noble, ni à sa fortune, mais à son mérite et à la confiance de son Roi. Vraisemblablement, la place de ministre de la justice sera bientôt remplie, attendu qu'il est question de donner à l'administration de la justice un mode plus uniforme dans toute l'étendue du royaume. On ne sait pas encore à qui S. M. confiera l'exécution de ce plan déjà préparée depuis longtems, et le ministère même de ce département.

— S. A. R. le prince Guillaume, fils du Roi, est maintenant entièrement rétabli.

— Sur la proposition du chef du commerce maritime, le Roi, par un ordre de cabinet, adressé le 17 février au ministre de l'intérieur et de la guerre, a consenti à ce que les hommes que le commerce maritime choisira pour former l'équipage des bâtimens la *Princesse-Louise* et le *Mentor*, qui mettront

à la voile de Swinemunde au printemps prochain, soient considérés comme destinés au service de S. M., que leur service à bord de ces bâtimens soit regardé comme service militaire, et leur soit compté pour le tems que la conscription les mettroit dans le cas de servir; enfin que ces hommes ne soient pas soumis aux lois de la guerre, mais à la discipline maritime.

— Le mode vicieux et dangereux usité en Westphalie pour la construction des greniers, est cause qu'il y a tous les ans un grand nombre d'accidens causés par des chûtes. D'après un relevé de ceux qui sont arrivés depuis 1819 jusqu'à la fin de l'année dernière dans un arrondissement peu considérable, il a péri 44 individus, et 3 ont été mis hors d'état de travailler. Encore au mois de janvier dernier, deux hommes sont morts dans le cercle de Hagen et d'Olpe, immédiatement après être tombés d'un grenier. On doute qu'un troisième, qui a fait une chute semblable dans le cercle de Brilon, puisse en revenir.

*De Cassel, le 24 Mars.*

Le mariage de S. A. R. la princesse Marie de Hesse avec S. A. S. le duc régnant de Saxe-Meiningen a été célébré hier soir avec les cérémonies prescrites par le programme.

*De Bonn, le 21 Mars.*

On a reçu ici un rescrit ministériel du 5 de ce mois, qui porte que M. le conseiller-privé d'état Niebuhr, qui à son retour de la mission qu'il a remplie pendant plusieurs années près le Saint-Siège, s'étoit fixé provisoirement ici, mais qui se trouve maintenant à Berlin pour affaires d'état, ne tardera pas à revenir à Bonn et qu'il ouvrira, l'été prochain, un cours à l'université. Cette nouvelle comble les vœux que formoient depuis longtems un grand nombre de personnes, aussi a-t-elle causé ici une joie générale.

*De Francfort, le 26 Mars.*

M. de Chalmeau, maître de cérémonies, qui a accompagné la dépouille mortelle de S. A. Mme la princesse de Metternich, de Paris au Johannisberg, est arrivé hier ici.

*Extrait du Spectateur-Oriental*

*Smyrne, le 18 février.* — L'anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur d'Autriche a été célébré ici le 12 avec beaucoup de pompe. Le consul d'Autriche a réuni dans un repas splendide les états-majors de la marine et l'élite des commerçans.

— Le carnaval des catholiques et des grecs s'est écoulé tranquillement dans la joie; les mascarades du peuple n'ont été troublées par aucun accident, ni le jour ni la nuit.

— On mande de Scio, en date du 8, qu'il y est arrivé tout récemment un bâtiment européen, dont le capitaine a déposé qu'il avoit rencontré la flotte du vice-roi d'Egypte cinglant à pleines voiles entre Rhodes et Nicari.

La population de Scio est maintenant d'une

vingtaine de mille âmes, dont le plus grand nombre est du rit grec. Dans les tems prospères, elle s'étoit élevée jusqu'à 120,000 âmes. Cette isle jouit d'une tranquillité parfaite. La récolte du mastic n'a jamais été aussi abondante que cette année.

*Hydra, le 6 février.* — La flotille grecque, composée d'une 50<sup>ne</sup> de voiles, est sortie d'ici, et s'est rendue à Paros, pour de-là se diriger vers la Sude, où l'on présume que doit se rendre Ibrahim-pacha avec sa flotte et les transports à bord desquels se trouvent le reste de son armée, des munitions de guerre et des provisions de bouche.

On dit que le nouvel emprunt a été conclu. Les espèces qui en proviendront, seront en talaris d'Espagne, dont elles auront la valeur intrinsèque, mais avec une effigie différente. D'un côté, elles représenteront la Grèce, de l'autre un épi de blé, un cep de vigne et une branche d'olivier. On a jugé à propos d'adopter cette mesure pour empêcher ces talars de sortir de la Grèce où ils seront mis en circulation.

*Napoli de Romanie, le 1<sup>er</sup> février.* — Colacotroni, après avoir obtenu un sauf-conduit, est venu ici se livrer entre les mains du gouvernement grec, qui lui a accordé un délai de 20 à 30 jours pour produire sa justification.

Condurioti, chef du pouvoir exécutif, s'est mis à la tête de 6 à 7000 hommes et s'est dirigé vers Patras, pour bloquer cette place par terre, tandis que 8 bricks de guerre, qu'on a envoyés de nouveau, en feront le blocus par mer.

Il règne ici beaucoup de maladies.

Les grecs ont reçu le solde du dernier emprunt; mais l'argent qui en est venu a été bientôt épuisé, ou à peu près, de sorte que tout leur espoir se fonde sur la réussite d'un nouvel emprunt, et ils attendent avec impatience le résultat des démarches des députés qu'ils ont envoyés auprès du comité philhellène.

*Modon, le 24 janvier.* — Il est arrivé dans notre port 18 bâtimens de transport, chargés de vivres et de munitions de guerre, de sorte que notre place se trouve abondamment pourvue de tout. Les transports, après avoir débarqué leur chargement, ont aussitôt remis à la voile.

Les turcs sortent de tems en tems de la place, et vont tranquillement prendre dans la campagne ce qui leur est nécessaire, parce qu'ils savent toujours ce qui s'y passe. Il arrive quelquefois aux grecs de s'approcher de la ville, mais alors on les aperçoit, on tire le canon de la citadelle, et aussitôt les grecs prennent la fuite.

Nous entretenons des rapports continuel avec



Coron, qui est également approvisionné de tout, ainsi que Patras.

Notre garnison, composée de 6 à 700 hommes, jouit d'une bonne santé, tandis que Napoli est affligée par des maladies.

*Alexandrie, le 21 janvier.* — Nous sommes heureusement exempts de la peste, et les vieillards du pays pronostiquent que nous n'avons pas à la redouter de toute cette année.

Plusieurs bâtimens de transport, chargés de vivres et de munitions, ont mis à la voile d'ici pour la Crète et la Morée.

Nous savions qu'Ibrahim-pacha étoit parti de la Sude pour se rendre à Rhodes et à Marmarissa, où l'attendoit le reste de sa flotte et des transports qu'il devoit conduire en Candie. Un bâtiment de guerre de cette flotte est arrivé, il y a quelques jours dans notre port, et nous avons appris par cette occasion, que le fils du vice-roi mettoit à la voile, et partoît de Rhodes avec

tout le convoi pour se rendre à la Sude, point central de toutes ses opérations.

(Immédiatement après cet article, le *Spectateur-Oriental* ajoute :

» En effet, le bâtiment autrichien qui est arrivé d'Alexandrie et nous a apporté ces avis, a passé devant Rhodes, et le capitaine qui le commande, a déposé qu'il n'y avoit point vu de transports, ce qui confirme leur départ du port de cette isle. »)

HENNECART, Rédacteur.

*Répertoire du Théâtre national de Francfort.*

Lundi 28. *Le Secret public*, comédie.

Mardi 29. *Don Juan*, opéra.

Mercredi 30. *Etre et paraître*, com.

Vendredi 1<sup>er</sup> avril. *Grande Académie de musique* de M. Guhr, maître de chapelle.

Lundi 4. *La Femme jalouse*, com. Ensuite: *Le Jardin enchanté*, pantomime de M. Lewin.

#### *Liqueur de santé.*

Cette liqueur est aussi agréable que la meilleure anisette, aussi moëlleuse que la crème de Moka, plus tonique que le Madère et moins irritante que l'absynthe. Elle excite l'appétit et facilite la digestion; aussi l'a-t-on adoptée pour le coup du milieu et à la fin du repas. Prix 5 fl. 24 kr. la bouteille, et 2 fl. 42 kr. la demi-bouteille. Se trouve au Bureau de ce Journal.

Amorces en tubes de cuivre pour les fusils à percussion.

*Ces amorces de la fabrique de MBI. Sellier et Compagnie, de Leipsig, sont à l'épreuve de l'humidité. Elles ont été soumises à l'examen du célèbre professeur de chimie M. le docteur Dübener, à Jéna, qui a délivré aux fabricans un certificat portant, que sur 200 tubes qu'il a soumis à l'essai, pas un seul n'a manqué, et que ces amorces se passent en bonté et en efficacité tout ce que l'on a eu jusqu'ici dans ce genre. La boîte de 500 tubes coûte 2 fl. 18 kr. Se trouvent au Bureau de ce Journal.*

\* \* \* On desire trouver un compagnon de voyage pour aller, à frais communs, à Leipsig, et partir du 2 au 3 avril. On pourroit au besoin fournir une voiture; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\* \* \* A vendre en commission des Grénats de Bohême chez la veuve de G. G. Garkoch, Garküchenplatz, Lettre L, N<sup>o</sup> 7.

\* \* \* On offre une place pour aller à Leipsig, et partir du 2 au 4 avril; s'adresser chez M. de Giorgi.

\* \* \* Philippe frères, joailliers de Paris, tiennent la foire avec un assortiment de diamans, pierres de couleur et perles, montés et non montés. Ils logent à l'Hôtel de Paris.

\* \* \* A. Alphen, fabricant de bijoux, de Paris, tient cette foire avec un assortiment de bijouterie, comme parures, bracelets, etc., etc., dans le goût le plus nouveau et le mieux établi. Il loge Porte Ste-Catherine, Lettre G, N<sup>o</sup> 2.

\* \* \* A louer ou à vendre à Offenbach, une propriété consistant en une maison de campagne solide et composée de 10 chambres de maître, et autres, avec une cour où se trouve tout ce qui est nécessaire à l'économie domestique, écurie pour cinq chevaux, remises, etc., enfin tout ce qui peut constituer une habitation complète pour une famille de distinction. Cette propriété est sise sur la chaussée d'Offenbach à Francfort, à une petite lieue de cette dernière ville. Le vaste jardin adjacent est très-bien entretenu; il y a un temple en marbre, une glacière, des serres, un grand bosquet, et il fournit tout ce qui peut contribuer à l'utilité et à l'agrément d'un séjour champêtre. De tous les côtés, cette habitation jouit d'une vue superbe et étendue. S'adresser au propriétaire, à Francfort s/M., Lettre G, N<sup>o</sup> 102, sur le rempart près la Porte de Friedberg.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnoie.

N<sup>o</sup> 87.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du LUNDI, 28 Mars 1825.

#### *Suite de Londres, du 19 Mars.*

La compagnie des Indes - Orientales fait les plus grands préparatifs pour y envoyer des troupes. On fait monter à 30,000 tonneaux le port des bâtimens loués à cet effet.

— M. John Quincy Adams, élu le 9 février président des États-Unis pour 4 ans, à partir du 4 mars, a adressé la lettre ci-dessous au comité chargé de lui faire part de son élection :

» Washington, 10 février 1825.

» Messieurs,

» En recevant ce témoignage des représentans du peuple et des états de l'Union, je considère avec une sensibilité profonde les circonstances dans lesquelles il a été donné. Tous ceux qui m'ont précédé dans la place élevée à laquelle la faveur de la chambre m'appelle maintenant, ont été honorés de la majorité des suffrages électoraux donnés dans les collèges primaires. J'ai eu le bonheur d'être mis par les divisions de sentimens qui ont régné en cette occasion parmi nos concitoyens, dans un concours amical et honorable, avec trois de mes concitoyens, jouissant tous justement et au plus haut degré, de la faveur publique, et dont personne plus moi n'estime et ne respecte davantage le mérite, les talens et les services. Conformément aux dispositions de la constitution, les noms de deux d'entr'eux devoient être présentés au choix de la chambre en concurrence avec le mien; ces noms étoient intimement liés à la gloire de la nation, et l'un d'eux se recommandoit en outre par un nombre de suffrages électoraux primaires, plus considérable que le mien.

» Dans cet état de choses, si mon refus d'accepter les fonctions qui me sont ainsi déléguées pouvoit donner au peuple une occasion immédiate de désigner l'objet de sa préférence, de manière à approcher davantage de l'unanimité, je n'hésiterois pas à refuser d'accepter cette charge éminente, et de soumettre de nouveau cette importante question à sa décision; mais la constitution elle-même n'a pas prévu quelle marche on devoit suivre en cas de refus de ma part. Je me rendrai donc au poste qui m'est assigné par la voix de mon pays exprimée par ses organes constitutionnels, effrayé de la grandeur de la tâche que je vais entreprendre, mais rassuré par l'espoir de ce généreux appui de mes concitoyens qui, dans les vicissitudes d'une vie dé-

vouée à leur service, n'a jamais manqué de me soutenir; confiant dans l'attente que la sagesse des conseils législatifs me servira de guide pour l'accomplissement de mes devoirs officiels, et comptant surtout sur l'aide de la divine Providence.

» Messieurs, je vous prie de faire accepter à la chambre l'assurance de mon profond respect pour sa confiance, et d'accepter vous-mêmes mes remerciemens pour les termes bienveillans dans lesquels vous m'avez communiqué sa décision.

» John Quincy Adams.»

#### *De Londres, le 22 Mars.*

Les consolidés sont à 93 <sup>3</sup>/<sub>8</sub>; les effets de l'Amérique du sud ont baissé.

— Il est arrivé hier des gazettes de New-York du 17 février. Il n'y est nullement question des victoires des insurgés dans le Pérou.

L'élection de M. Adams a excité une guerre de plume très-vive entre ses partisans et ceux du général Jackson qui, comme on le sait, aspirait aussi à la présidence.

— On a également reçu hier matin le journal mexicain *El Sol*, du 10 novembre. On y voit que le chef de la nouvelle république prend le titre de *président des États-Unis mexicains*. Son nom propre est Miguel Ramoz Arizpe.

Le décret du 4 novembre, publié par son ordre, annonce de nouveau l'intention d'ouvrir une communication entre les deux Océans par l'isthme de Tehuantepec. Le gouvernement invite, en conséquence, les gens de l'art à lui présenter des plans. En attendant, il a nommé des ingénieurs chargés de parcourir l'isthme et de prendre connoissance du terrain dans le plus grand détail.

Le gouvernement recevra aussi tous les plans qui auront pour objet de rendre navigables les rivières suivantes: Alvarado de Pameco, Bravo del Norte, Rio grande de Santiago et Colorado de Occidente.

— Le Roi part demain de Windsor pour Carlton-House.

— Il a été tenu avant-hier un grand conseil de cabinet. M. Canning est revenu exprès de Gloucester-Lodge pour y assister. Quoiqu'il ne soit encore que convalescent, ce ministre a assisté à la dernière séance de la chambre des communes.

Le chancelier de l'échiquier ayant demandé



une somme de 260,000 liv. st. pour les affaires civiles (*civil contingencies*). M. Hume en a pris occasion pour s'élever contre les frais énormes de l'entretien des ambassadeurs dans les cours étrangères. Il a cité, entr'autres, l'ambassade de Paris qui, selon lui, coûte à l'état 27 mille liv. st.

M. Canning, d'une voix très faible, a répondu que les sommes allouées pour le service diplomatique étoient plutôt au-dessous qu'au-dessus des dépenses nécessaires. Il a fait observer ensuite que ces dépenses devoient nécessairement être augmentées par les nouvelles relations établies avec l'Amérique méridionale.

Quant à l'ambassade de Paris, le ministre a déclaré que, d'après la connoissance personnelle qu'il avoit de l'ambassadeur actuel, il pouvoit affirmer que la somme de 11,000 liv. st. qui lui étoit allouée pour sa dépense, ne suffisoit pas, et qu'il étoit obligé d'y suppléer de ses propres deniers.

— L'association catholique de Dublin a tenu le 18 sa dernière séance, en exécution de la loi qui vient d'être rendue par les deux chambres. Le colonel Butler occupoit le fauteuil, et la foule étoit immense.

Il a été fait lecture d'une très-longue lettre de M. O'Connell, datée de Londres le 16 mars.

Sur la motion de M. de L'Estrange, l'assemblée a voté des remerciemens à tous les éditeurs de papiers publics qui ont défendu la cause des catholiques.

Le major Bryan a proposé trois acclamations (*cheers*) pour la vieille Irlande; et aussitôt après, l'assemblée s'est séparée dans le plus profond silence.

#### Suite de Pétersbourg, du 12 Mars.

Il est arrivé ici hier deux transports considérables d'or et d'argent, venant d'Ekaterinenburg, dans le gouvernement de Perm. L'un avoit 110 puds d'or, et l'autre 4000 puds d'argent.

On exportoit furtivement de presque toutes nos frontières de la vieille monnoie de cuivre. Le gouvernement a pris des mesures sévères pour faire cesser cet abus.

Depuis le mois de décembre, il est tombé beaucoup de neige en Crimée, et le trainage a été établi par un froid qui a varié de 5 à 10 degrés suivant le thermomètre de Reaumur; cependant le golfe d'Odessa est toujours ouvert, et la navigation n'a point été interrompue.

M. le comte de Ischerwusky, fils du feld-maréchal-lieutenant autrichien de ce nom, et ci-devant ministre du Roi de Pologne à Copenhague, est mort le 24 janvier en Wolhinie.

#### De Stockholm, le 15 Mars.

Le Roi a donné hier un bal très-brillant en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de

S. A. la princesse Royale, qui entre dans sa 19<sup>e</sup> année. La salle de bal étoit décorée avec beaucoup de goût et ornée du portrait de la princesse. Plus de 600 personnes ont pris part à cette fête qui s'est prolongée fort avant dans la nuit.

La compagnie de Londres pour le gas anglois a envoyé ici M. Kaiser pour négocier avec le comité qui a été établi à ce sujet.

#### De Copenhague, le 19 Mars.

On travaille maintenant ici à la formation d'une société de commerce de la Baltique, qui veut faire de cette capitale le principal entrepôt de ce commerce. Le nombre des actions est de 300, et chacune coûte 400 écus en argent. De riches maisons de commerce étrangères se sont déjà, dit-on, annoncées comme ayant l'intention d'y prendre part.

Le paquebot de *Stör*, destiné de Kiel à Copenhague, qui avoit une cargaison évaluée à 400,000 *species*, a échoué près de Stébens.

#### De Madrid, le 15 Mars.

Le Roi, qui se trouve parfaitement rétabli, a donné, le 11, audience à beaucoup de personnes.

S. A. R. le prince Maximilien de Saxe partira le 21 pour retourner en Allemagne; il traversera la Catalogne et le Roussillon.

Notre gazette annonce aujourd'hui que la goëlette américaine le *Général Jackson*, venant du Pérou, est entrée dans le port de St. Sébastien.

#### De Paris, le 24 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, à 2 heures, à 103 fr. 35, et à 3 heures, à 103 fr. 40.

— Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres. M. le Dauphin y a assisté; la séance a duré 3 heures.

— S. M. vient d'accorder son portrait à l'école de cavalerie de Saumur. S. M. sera représentée en uniforme des carabiniers.

— L. A. R. le duc et la duchesse de Clarence ont débarqué le 21 à midi à Calais; elles sont parties quelques heures après pour Ostende, où elles avoient eu l'intention de débarquer.

— S. A. M. le prince de Metternich a diné hier chez M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche.

— Hier à l'ouverture de la séance de la chambre des députés, une discussion s'est élevée sur l'ordre dans lequel elle devoit avoir lieu. M. Breton vouloit qu'elle commençât par l'article 4. La chambre ayant adopté à une forte majorité l'ordre indiqué par le président, celui-ci a fait lecture du 1<sup>er</sup> art., ainsi conçu :

« Les rentes acquises par la caisse d'amortissement, depuis son établissement jusqu'au 22 juin 1825, ne pourront être annulées, ni distraites de leur affectation au rachat de la dette publique, avant le 22 juin 1830. »

— M. Boucher propose l'amendement suivant :  
« Le fonds d'amortissement destiné au rachat des rentes 5 p. c., sera réduit à sa dotation primitive de 40 millions, à dater du 22 juin 1825. »

— Après quelques débats, cet amendement est rejeté, et le 1<sup>er</sup> article du projet adopté à une immense majorité.

— La cérémonie du baptême du second fils de M. le duc Decazes a eu lieu le 20, à St.-Thomas d'Aquin. L'enfant a été tenu sur les fonts par M. de Juel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Danemark près la cour de France, et par M<sup>me</sup> de Juel, son épouse, au nom de L. M. le Roi et la Reine de Danemark.

— On se rappelle que la chambre des députés a écarté, il y a quelque temps, par l'ordre du jour une pétition de M<sup>me</sup> Francisque de Payen, qui demandoit qu'une loi accordât un supplément de crédit pour l'entier acquittement des dettes contractées par les princes en pays étranger pendant la révolution. Cette même pétition a été rapportée dans la séance du 16 mars à la chambre des pairs, et elle y a donné lieu à des débats assez intéressans, dont voici un extrait :

Le comité a proposé le renvoi au président du conseil, attendu que s'il convenoit à la chambre d'attendre avec respect que l'initiative royale manifestât la justice des réclamations nouvelles relativement à l'insuffisance des 30 millions déjà votés pour cet objet en 1814, il étoit aussi de sa dignité d'appeler sur ce point l'attention du gouvernement.

— M. le baron Mounier s'est opposé à ces conclusions, et a demandé l'ordre du jour, en faisant observer que, si l'insuffisance des 30 millions étoit réelle, le Roi ne manqueroit pas sans doute de demander aux chambres les moyens d'y pourvoir, et qu'il étoit peut-être de la dignité de la couronne et de celle de la chambre de ne pas laisser l'initiative sur un pareil objet à un particulier sans intérêt et sans mission.

— M. le ministre de la maison du Roi a déclaré qu'une commission avoit été nommée pour examiner les réclamations relatives aux dettes non encore acquittées, et il a ajouté que ces dettes étant aujourd'hui devenues une charge de l'état, il ne voyoit aucun inconvénient dans le renvoi proposé par le comité.

— M. le baron Mounier a insisté pour l'ordre du jour, par ce motif, que c'est seulement du Roi ou des chambres que peut partir une pareille proposition, et qu'il y auroit de graves inconvéniens à engager cette question importante par une voie détournée.

— M. le marquis de Lauriston a fait connoître à la chambre que, malgré l'insuffisance des

30 millions, toutes les dettes auroient été certainement payées, si les ressources de la liste civile n'eussent été considérablement diminuées par les sacrifices que le Roi avoit si généreusement consentis pour alléger les charges du trésor. Il a conclu au dépôt de la pétition au bureau des renseignemens.

— M. le duc Mathieu de Montmorency a appuyé le renvoi, comme un moyen d'appeler l'attention du gouvernement sur un objet d'une haute importance, et sur des faits dont la vérité n'est pas contestée.

— M. le comte de Tournon a motivé l'ordre du jour sur ce qu'il répugneroit à la délicatesse de la chambre de paroître abandonner, en quelque sorte, cet objet important à l'initiative d'un tiers.

— M. le comte de la Villegontier, rapporteur, sans entrer dans des détails sur lesquels on ne sauroit, a-t-il dit, être trop réservé, a énoncé, comme un fait positif, que des créances de la nature de celles dont parle la pétition, restent encore à payer. Il a persisté à proposer le renvoi à M. le président du conseil.

— M. le marquis de Lally, en appuyant l'ordre du jour, a dit que si les demandes formées par la pétitionnaire étoient justes, il n'étoit pas douteux que l'initiative royale s'exerceroit incessamment à cet égard, ou qu'il naîtroit bientôt dans les chambres une proposition régulière.

— L'ordre du jour a été mis aux voix et adopté.

Ainsi la généreuse dame Francisque de Payen aura du moins l'honneur d'avoir provoqué la proposition régulière qui ne peut manquer d'avoir lieu dans les deux chambres, après que les états des dettes qui restent à liquider seront terminés et auront été remis à M. le président du conseil, qui les recevra dans les premiers jours d'avril.

#### De Hambourg, le 23 Mars.

S. M. le Roi d'Angleterre ayant nommé M. Charles Parish son consul ici pour le royaume d'Hanovre, celui-ci a été reconnu en cette qualité.

#### D'Augsbourg, le 25 Mars.

##### Extrait de la Gazette-Universelle.

*Trieste, le 15 mars.* — « On a reçu, par un navire qui arrive de Smyrne, des lettres de Syra qui vont jusqu'au 28 février. Elles portent entre autres qu'à Napoléon de Romanie, on fait le procès à Colocotroni et à Delejani. Miaulis a pris le commandement de l'escadre qui bloque Patras. »

*Constantinople, le 25 février.* — « La situation de cette capitale est toujours inquiétante. Les armemens continuent à l'Arsenal, et le sultan a fait publier des appels pour encourager les matelots à s'enrôler pour la campagne prochaine; »

on a joint à cela une distribution de décorations aux officiers qui se sont distingués dans la dernière campagne. Mais il sera difficile de se procurer de bons matelots.

«Le bruit court ici généralement que le Grand-Seigneur est très-irrité contre le vice-roi d'Égypte, parceque l'on prétend qu'il a excité en secret une révolte en Syrie, pour avoir un prétexte de ne plus envoyer de troupes auxiliaires contre les grecs. La conduite qu'il a tenue jusqu'ici, et les opérations inexplicables de son fils dans l'année dernière, paroissent en effet justifier ces soupçons.

«La Porte a, dit-on, reçu du Péloponnèse la nouvelle que les grecs se sont emparés des ouvrages extérieurs de Patras.»

*De la Suisse, le 22 Mars.*

On assure que M. le marquis de Moustier, ambassadeur de France près la Confédération Helvétique, s'intéresse vivement à Paris pour établir des relations de commerce plus intimes avec la France. On parle aussi de la franchise de quelques ports de mer pour les marchandises de transit.

M. d'Ittner, conseiller d'état et ci-devant ministre de Bade en Suisse, est mort le 9 de ce mois à Constance, à l'âge de 75 ans. Homme d'état et savant distingué, recommandable par sa probité et par l'amabilité de son caractère, M.

d'Ittner laisse en Suisse les souvenirs les plus honorables; il y a dignement rempli, pendant plusieurs années, une mission d'autant plus importante, qu'elle étoit alors hérissée de difficultés.

*De Stuttgart, le 26 Mars.*

Le Roi a reçu par M. de Divof, premier écuyer de S. A. I. le grand-duc Michel, et envoyé ici en courier, l'agréable nouvelle que S. A. I. la grande-duchesse Hélène, nièce de S. M., est, dans la soirée du 9 de ce mois, accouchée heureusement d'une princesse qui, sur les fonts de baptême, a reçu le nom de Maria Michaelowna.

*De Carlsruhe, le 25 Mars.*

M. le baron de Bersteit est de retour ici depuis quelques jours. Ce ministre, qui jouit à si juste titre de toute la confiance de S. A. R. le grand-duc, a été forcé par l'état de sa santé, et pour éviter les rigueurs ordinaires de l'hiver en Allemagne, d'aller passer quelque tems dans le midi de la France. Le but de ce voyage a été pleinement atteint, et sa santé est tellement affermie, que ses nombreux amis osent se flatter qu'il pourra encore vaquer pendant longtems à ses importantes fonctions, et que son souverain et l'état continueront à jouir de ses services, qui lui ont déjà mérité la reconnaissance du pays et l'estime des étrangers. S. Exc. a repris la direction des affaires.

*Essence vestimentale de Duplex.*

Cette Essence, connue depuis 60 ans, a le double avantage d'enlever sur toutes les étoffes, quelque précieuses qu'elles soient, sans endommager les couleurs ni le lustre, toutes les taches produites par des corps gras, comme beurre, suif, peinture à l'huile, goudron, bougie, crasse, etc., et de faire périr les insectes qui rongent les étoffes de laine et les fourrures. Elle produit les mêmes effets sur les punaises et leurs œufs. Pour préserver les habits de ces insectes, il suffit de mettre entre chaque habit un linge ou un papier sur lequel on a répandu quelques gouttes de cette Essence. Prix 1 fl. le flacon. Se trouve au Bureau de ce Journal. — *Sel de Duplex*, pour ôter l'encre et la rouille sur les mousselines et les dentelles sans les fatiguer. Prix 30 kr.

\*\* On trouve cette foire, Porte Ste-Catherine Lettre G, N<sup>o</sup> 1, un bel et nombreux assortiment de pendules, avec ou sans musique, des candélabres, et d'autres articles en bronze, richement dorés, tous dans le dernier goût, et aux prix les plus raisonnables.

\*\* A louer, pour les foires, au Braunfels, un magasin de M. J. George Knoblauch, donnant sur la rue.

\*\* Loiser et Comp. de Hanau, tiennent, comme de coutume, la foire de Francfort, avec un très-beau choix de Tapis de pied d'après les plus nouveaux dessins, en Moquettes fines et de moyenne qualité, tapis d'Ecosse, ordinaires, tapis de sellier, frise, et couvertures de différente grandeur; le tout d'une qualité supérieure, dans les couleurs les plus vives, et aux prix les plus raisonnables. Ils ont leur magasin chez M. Valentin Credé, au premier étage, vis-à-vis le grand Café, Porte Ste-Catherine.

\*\* William Wood, Leaver et fils, ci-devant William Wood, fabricans de dentelles anglaises, d'Anvers et Nottingham, tiennent, comme ci-devant, sous la raison William Wood, la prochaine foire de Pâques de Francfort, avec un assortiment nombreux et choisi des produits de leur fabrique. Leur magasin est, cette foire, sur le Neukräm, Lettre K, N<sup>o</sup> 103, chez M. Jean-Simon Fries, et non, comme ci-devant au Glaesernhof. En outre, ils ont toujours un dépôt bien assorti à Cologne sur le Rhin, chez Ph. Th. H. Fauth.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnoie.

DU MARDI, 29 Mars 1825.

*De Pétersbourg, le 15 Mars.*

Par un ordre du jour, en date du 11 de ce mois, M. l'adjudant-général Paskewitsch, chef de la 1<sup>re</sup> division des gardes, infanterie, a été nommé commandant de l'infanterie du 1<sup>er</sup> corps.

*De Vienne, le 22 Mars.*

L. A. I. l'archiduc Palatin de Hongrie et la princesse son épouse, sont parties d'ici hier matin, avec leur famille, pour retourner à Ofen.

*De Paris, le 25 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 25; à 3 heures elle étoit encore au même taux.

— M. le Dauphin est allé aujourd'hui au Champ-de-Mars, passer en revue la cavalerie de la garde royale.

— Avant-hier, il y a eu chez M. le prince de Metternich, une conférence à laquelle ont assisté MM. le nonce, les ambassadeurs de Naples, d'Autriche et de Russie et les ministres de Prusse et de Bavière.

— M. l'intendant-général Sicard, qui a été conduit de Montpellier à Paris, a été écroué avant-hier soir à la Conciergerie.

— La mère de Papavoine avoit présenté une demande en commutation de peine, fondée sur ce que son fils ne jouissoit pas toujours de sa raison. Ses démarches ont été infructueuses, et la sentence a été exécutée aujourd'hui à 4 heures, au milieu d'un concours immense de spectateurs.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté sans discussion le 2<sup>e</sup> article du projet de loi sur la réduction des rentes. Cet article porte :

«Les rentes qui seront acquises par la caisse d'amortissement, à dater du 22 juin 1825, jusqu'au 22 juin 1830, seront rayées du grand-livre de la dette publique au fur et à mesure de leur rachat, et annulées au profit de l'état, ainsi que les coupons d'intérêt qui y seront attachés au moment où elles seront acquises.»

— Le président fait ensuite lecture de l'article 3, ainsi conçu :

«A dater du 22 mars 1825, les sommes affectées à l'amortissement ne pourront plus être employées au rachat des fonds publics dont le cours seroit supérieur au pair.»

— Les débats se sont d'abord établis sur une foule d'amendemens, qui tous ont été rejetés.

— La commission de la chambre des pairs pour l'examen du projet de loi sur l'indemnité, s'assemble tous les jours. Il n'y a pas encore de rapporteur de nommé, et l'on ne croit pas qu'il y ait de séance avant la semaine prochaine.

*De Bruxelles, le 24 Mars.*

L. A. R. le duc et la duchesse de Clarence sont arrivées hier ici, sous le nom de comte et comtesse de Munster; elles se rendent en Allemagne.

*D'Amsterdam, le 23 Mars.*

On sait qu'il y a un grand nombre d'années, la frégate angloise la *Lutine*, qui avoit à bord une somme très considérable d'argent, périt près des côtes de Hollande. Quelques années après ce naufrage, on parvint à retirer environ 80,000 liv. st., que le gouvernement hollandais s'appropriâ. Plus tard, quelques anglois vinrent en Hollande, avec des cloches à plongeur, pour chercher à retirer le reste des espèces à bord de la frégate, et qui montent encore à près de 2 millions st. Mais le gouvernement hollandais s'y opposa, en disant que la *Lutine* avoit sombré dans un tems où la Hollande étoit en guerre avec l'Angleterre. Notre gouvernement a maintenant modifié sa résolution, et d'après une convention conclue avec l'Angleterre, il est arrivé ici deux anglois avec une cloche à plongeur. Tout ce que l'on pourra sauver du naufrage, sera partagé par parties égales entre les deux gouvernemens.

*De Munich, le 25 Mars.*

Le Roi a nommé M. le grand-chambellan comte Clément de Törring-Séefteld, grand-maître de sa maison, à la place de feu M. le comte de la Tour et Taxis. M. le comte Charles de Rechberg et Rothenlöwen, grand-maître des cérémonies, a été nommé grand-chambellan. Il a pour successeur en qualité de grand-maître des cérémonies, M. le comte Cajetan de Sandizell, ci-devant grand-maître de S. A. R. M<sup>me</sup> la duchesse douairière des Deux-Ponts, Marie-Amélie. S. M. a donné la place vacante de grand-maréchal de la cour à M. le marquis Frédéric de Montperny, grand-maître des cuisines.

*D'Augsbourg, le 26 Mars.*

S. A. R. le prince Frédéric de Saxe est parti d'ici hier matin pour se rendre à Paris.

*De Cologne, le 26 Mars.*

Hier, M. le chanoine et conseiller du consis-



toire Husgen, fondé de pouvoirs de notre archevêque M. le comte Ferdinand-Auguste Spiegel de Desenberg, a pris possession de notre archevêché. Cette antique métropole étoit depuis 24 ans sans pasteur.

*De Cassel, le 26 Mars.*

L. A. le duc et la duchesse de Saxe-Meiningen partent demain. Elles coucheront à Eisenach, où elles trouveront S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar.

S. A. R. l'Electeur a conféré la croix de commandeur de la 1<sup>ère</sup> classe de l'ordre du Lion-d'or à M. de Baumbach, conseiller-privé actuel de S. A. S. le duc de Saxe-Meiningen, et celle de chevalier à MM. les majors et chambellans de Mauverode et de Spesshardt, et à M. d'Erffa, chambellan et écuyer.

*De Stuttgart, le 27 Mars.*

Le Roi a rendu l'ordonnance ci-dessous :

*Nous Guillaume, etc.*

» Par l'art. 18 de l'acte fédératif, les princes et les villes libres membres de la Confédération Germanique, sont convenus d'assurer aux sujets des états de ce corps, parmi plusieurs autres droits, celui d'acquérir et de posséder, hors de l'état qu'ils habitent, des propriétés foncières, sans être soumis dans un état étranger à plus d'impositions et de charges, que ses propres habitans.

» En exécution de cette disposition organique de l'acte fédératif, notre conseil d'état entendu, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

I. Les lois antérieures du pays qui désignent la vente de biens-fonds à des étrangers, doivent être considérées comme révoquées à l'égard des états de la Confédération Germanique. En conséquence, il est permis aux sujets de ces états d'acquérir et de posséder dans les nôtres des propriétés foncières, sans qu'ils aient besoin à cet effet d'une dispense ou d'une permission particulière de la part des autorités du pays.

II. La possession d'un bien-fond donne à tout propriétaire, sujet d'un état confédéré, les mêmes droits dont jouissent les propriétaires du pays, à l'exception des droits qui sont annexés au titre de bourgeois d'état du Wurtemberg.

III. De même, le propriétaire étranger n'est soumis, comme l'indigène, qu'aux charges et aux impositions qui, d'après les lois générales du pays, ou à quelque titre légal particulier, doivent être supportées par leur propriété, et ils sont obligés, pour en assurer la prestation, de se faire remplacer par un fondé de pouvoir domicilié dans le pays, qui soit apte à cette fonction.

IV. Le dit propriétaire est en général soumis à toutes les lois de notre pays pour ce qui concerne les droits et obligations annexés au bien-

situé dans le Wurtemberg, mais particulièrement à l'égard du ressort des tribunaux de justice.

» Donné à Stuttgart, le 18 mars 1825.

» GUILLAUME. »

— M. le chambellan baron de Wächter, ci-devant au service de S. M. le Roi de Danemark, grand-croix de l'ordre du Dannebrog, et ministre près de plusieurs cours d'Allemagne, est mort ici le 25, à l'âge de 78 ans.

*De Carlsruhe, le 26 Mars.*

Dans la séance de la seconde chambre du 21, M. Böckh, chef du département des finances, a prononcé, à l'occasion de la discussion sur les comptes de la caisse d'amortissement, un discours dont nous citerons le passage suivant :

» La question de savoir : » quel budget le gouvernement étoit autorisé et obligé à mettre à exécution pour les années 1822 et 1823, » paroît à la vérité n'avoir aucun intérêt pratique; car ni le comité des états, ni votre commission n'ont proposé de bonifier à la caisse d'amortissement la somme dont on prétend que ses fonds ont été diminués.

» Le gouvernement ne pense pas ainsi. Il veut que les fonds assignés par la loi à la caisse d'amortissement restent intacts. Il croit se devoir à lui-même cette résolution, ainsi qu'à la confiance des créanciers de l'état.

» Mais le comité des états et votre commission ont répondu aussi à cette question, comme à une question générale.

» Le premier croit que le gouvernement, en cas de défaut d'accord, doit maintenir le budget réuni pour la période précédente, ainsi que pendant celle qui suit immédiatement; au contraire la majorité de votre commission croit le gouvernement autorisé à mettre provisoirement à exécution le budget qu'il propose pour la période prochaine.

» L'un et l'autre l'appuient sur le §. 82 de l'acte constitutionnel, qui est assurément aussi transitoire que le §. 81, qui le précède.

» Messieurs, le gouvernement, indépendamment du budget de la caisse d'amortissement, a été mis dans le cas, par de tristes expériences, de se répondre depuis longtemps sur la question proposée, et ne fait aucune difficulté de vous dire ouvertement de quelle manière :

» L'état, Messieurs, est un établissement fondé sur la nature, et précisément par cette raison d'une nécessité absolue. Un gouvernement, pourvu du droit de régler et de diriger les affaires du peuple, et muni du pouvoir de faire valoir ce droit, et d'exiger l'obéissance des sujets, tels sont les élémens de l'état.

» La constitution d'états est une institution aristiquement combinée et destinée à conserver l'union entre le gouvernement et le peuple; à fa-

ciliter au premier le commandement dans l'intérêt général, et au second l'obéissance.

» L'accord entre le gouvernement et les états sur les moyens d'assurer le bien-être général est donc la première condition et la plus nécessaire pour l'action positive d'une constitution d'états. Une différence d'opinions inconciliables sur les actes du gouvernement, qui, d'après la constitution, sont liés avec la coopération des états, n'a et ne peut avoir d'autre effet que la conservation de ce qui existe. Tout projet de loi isolé qui n'a point l'adhésion des états, nous en donne un exemple. Dans ce cas, pour me servir d'une expression simple et généralement comprise, tout reste sur l'ancien pied. Mais lorsqu'il s'agit d'une loi qui doit paroître périodiquement, quand même elle n'a pour objet que de conserver ce qui existe, et dont l'exécution est essentiellement liée avec la vie de l'état, telle par exemple que la loi des impositions, alors, Messieurs, le gouvernement a un double devoir à remplir.

» Le 1<sup>er</sup> est celui de sa propre conservation, c'est-à-dire de celle de l'état; le second est l'observation d'une forme constitutionnelle; l'état est absolu; la constitution d'états impose des conditions nécessaires.

» C'est dans cet esprit que le gouvernement a jusqu'à présent agi, et qu'il agira encore, s'il doit jamais survenir des rapports, qui rendent absolument impossible un accord avec les états.

» Cet accord entre les états et le gouvernement est nécessaire, Messieurs, dans les affaires de finances, savoir: sur la loi des impositions, c'est-à-dire sur la levée des taxes, d'après le §. 53 de l'acte constitutionnel; sur l'emprunt, par lequel l'état est chargé d'une nouvelle dette, d'après le §. 57; sur l'aliénation des domaines, §. 58; sur la caisse d'amortissement, qui d'après le §. 22 doit être maintenue dans sa constitution.

» Relativement à cet objet, mon devoir est de vous faire connoître, que le gouvernement a agi conformément à son principe de maintenir ce qui existe, dans le cas d'un défaut d'accord avec les états.

» Le gouvernement, Messieurs, a plus que suffisamment doté la caisse d'amortissement pour les années 1822 et 1823. Il lui a assigné le montant des frais d'administration, des intérêts, et un fonds d'amortissement qui va croissant.

» Ces faits ont été confirmés par le comité des états, et par votre commission.

» Mais le gouvernement vouloit aussi donner à la caisse d'amortissement ce qu'il a recouvré pour l'année 1820. Il vouloit maintenir l'état de choses existant, il étoit loin de vouloir diminuer la dotation de la caisse d'amortissement, et il n'avoit non plus absolument aucune raison de le faire.

» Néanmoins, puis qu'on lui en a fait le reproche, il est assez important d'examiner les sources de cette erreur.

» La caisse d'amortissement a reçu dans le cours de 1820 :

a. Le montant de ses frais d'administration qui est de . . . . .	20,000 fl.
b. Celui des intérêts qu'elle a à payer . . . . .	835,000 »
c. Un dixième de cette somme, comme fonds d'amortissement.	85,500 »
Total . . . . .	960,500 fl.

Elle n'a reçu à la vérité pour 1822 que . . . . . 905,200 fl.  
Et pour 1823 . . . . . 886,000 fl.

» Mais pour chaque année elle a eu le montant de ses frais d'administration, celui des intérêts à sa charge, et conformément au principe antérieurement énoncé, un fonds d'amortissement, qui croît progressivement d'une année à l'autre, qui en 1820 n'étoit que de 85,500 fl., mais en 1822 de 94,000, et en 1823 de 99,000 fl.

» Le comité des états croit que la caisse d'amortissement auroit dû recevoir aussi pour 1822 et 1823, 960,000 fl. chaque année, parcequ'il veut, comme le gouvernement, maintenir le dernier état de choses dans la dotation convenue entre le gouvernement et les états pour 1820. Il voit l'état de choses existant dans un nombre, qui est variable de sa nature, sans avoir égard à la manière dont il s'est formé.

» Le gouvernement a vu et voit encore aujourd'hui les choses autrement. Il reconnoît pour l'état existant les principes et les règles qui doivent fixer et qui fixent ce qui est variable, et non pas dans des nombres, qui ne sont que l'expression de ces règles, dans la supposition de certains faits.

» Jugez, Messieurs, laquelle de ces manières de voir est la plus juste, laquelle est la plus favorable à la caisse d'amortissement, et quelle est celle qui garantit le plus sûrement pour un long avenir l'exécution du §. 22 de la constitution : » Tout engagement pris par l'état envers ses créanciers est inviolable. »

» Concluons par examiner où conduit la croyance aux nombres seuls. On doit donner pour les frais d'administration 20,000 fl. lors même qu'on a amené les choses au point, que 12,000 fl. suffisent. On doit donner également une somme invariable pour les intérêts, soit qu'ils haussent, soit qu'ils diminuent. Aucun fonds d'amortissement dans une progression croissante ne doit accélérer le paiement de la dette publique. On ne devoit en 1822 tenir aucun compte de ce qu'en 1820 et 1821 des sommes considérables avoient été versés du principal fonds dans la caisse d'amortissement, qu'elles avoient servi

à payer les dettes, à diminuer les intérêts, et affoibli d'autant les revenus de la caisse de l'état! C'est à vous, Messieurs, à juger!»

— M. le conseiller-d'état baron de Turkheim a fait, hier, dans la première chambre, un rapport, au nom de la commission, sur le projet de loi relatif au renouvellement intégral des chambres, et à un intervalle de 3 ans entre chaque assemblée d'états. La commission est d'avis d'adopter le projet. La chambre a ordonné l'impression du rapport, et a fixé la discussion à la prochaine séance.

*De Francfort, le 28 Mars.*

M. le baron de Nagler, directeur-général des postes et ministre plénipotentiaire de Prusse à la diète, est parti hier matin pour se rendre à Berlin. S. Exc. a profité des vacances de Pâques, qui durent jusqu'au 14 avril, pour aller chercher M<sup>me</sup> de Nagler, son épouse.

*Extrait de la 7<sup>e</sup> séance de la diète germanique, tenue le 17 mars 1825.*

M. le ministre de la Saxe: Par la déclaration que S. M. le Roi de Saxe fit remettre par son plénipotentiaire au congrès de Vienne le 18 mai 1815, S. M. s'engagea envers les cours de Russie, d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne et de Prusse «à reconnaître les avantages et les droits qui seroient assurés dans la ligue germanique aux princes et comtes de Schönbourg, sauf les droits que la cour de Saxe exerce sur les biens de la dite maison.»

Cette déclaration a déterminé en 1818 les princes et comtes, seigneurs de Schönbourg, à adres-

ser à la confédération la demande de régler quelque chose sur ces avantages et ces droits.

Cet objet n'ayant point été terminé par la diète, il en est résulté des difficultés entre le gouvernement royal de Saxe et les susdits princes et comtes sur l'interprétation et l'application des conventions qui avoient été conclues le 4 mai 1740, sur les seigneuries de Glaucha, Waldenbourg, Lichtenstein, Hartenstein et Stein, appartenant aux princes et comtes ci-dessus.

S. M. a fort à cœur que ces différends soient incessamment applanis; en conséquence, elle trouve urgent de proposer à la diète qu'il soit délibéré sur la fixation des rapports fédératifs qui ont été réservés au congrès de Vienne, à l'égard des princes et comtes seigneurs de Schönbourg, et qu'il soit conclu sur cet objet un accord entre les états de la confédération.

Du reste, le Roi a la plus ferme confiance que la diète aura dûment égard dans cette affaire à ses droits de souveraineté qui ont été réservés dans la dite déclaration, et reconnus dans les conventions du 4 mai 1740.

— M. le président fait la proposition que cet objet, qui concerne la fixation de rapports de droit public dans la confédération, soit envoyé à une commission, composée de trois membres, pour qu'elle le discute et en fasse son rapport. L'assemblée ayant adhéré à cette proposition, a procédé au choix des membres de cette commission, qui est tombé sur MM. les ministres d'Autriche, de Prusse et de Bavière.

HENNECART, Rédacteur.

\* \* Tabac de Paris, 1<sup>ère</sup> qualité, qui se vend à Paris 7 fr. 50 c. la livre, se trouve au Bureau de ce Journal, à 2 fl. 42 kr. la livre.

\* \* \* On desire trouver un compagnon de voyage pour aller, à frais communs, à Leipzig, et partir du 2 au 3 avril. On pourroit au besoin fournir une voiture; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\* \* \* Dimanche 2 avril, les soussignées auront l'honneur de donner, sous la direction de M. Guhr, maître de chapelle, un grand Concert vocal et instrumental dans la salle de la Maison Rouge-Sabine et Eva Bamberger.

*Magasin de Broderies, au Braunfels, arcades Nos. 31 et 32.*

On y trouve robes de tulle, mousseline et percale, voiles blancs et noirs, schalls, bonnets façonnés et autres, chemisettes, pélerines, mantilles, fichus, cannesous, colets, mouchoirs en battiste, etc. Tous ces articles réunissant à la beauté de l'ouvrage l'élégance et le goût le plus nouveau de Paris, la soussignée espère voir augmenter la confiance dont les dames de cette ville l'ont déjà honorée la foire dernière.

\* \* \* Schwarz et Munster, de Paris, tiennent cette foire avec un très-bel assortiment en bijouterie, perles fines, diamans montés dans le dernier goût, et toute espèce de pierres de couleur. Ils logent chez M<sup>me</sup> von Oven, Porte Ste-Catherine, N<sup>o</sup>. 8.

\* \* \* J'ai l'honneur de prévenir le Public, que je tiens en consignment d'une des bonnes fabriques angloises, un assortiment complet et en toutes couleurs, de Schawls longs et carrés, que je vends à des prix que le fabricant lui-même ne pourroit modifier. L'on trouvera aussi chez moi des Schawls français en bourre de soie, longs et carrés, depuis fl. 8 jusqu'à fl. 125; des fichus dans le tout dernier goût; Gros-de-Naples, satin ture, Marcelline, Carloviennne, Pékin, Côte-Paelly, jacconets et mousselines imprimées de France et d'Angleterre, percale, jacconets, mulls-gaze et books, ainsi que mes autres articles, le tout aux prix les plus raisonnables.

E. Louis Beyschlag, Neukräm, vis-à-vis la Sandgasse.

N<sup>o</sup>. 89.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du MERCREDI, 30 Mars 1825.

*De Londres, le 23 Mars.*

Les consolidés sont à 93 1/2, les bons de Colombie à 89 3/4, et ceux du Mexique à 80.

— Le Roi est arrivé aujourd'hui vers une heure à Carlton-House. S. M. doit présider le conseil du cabinet et entendre le rapport du Recorder.

— Le prince de Linanges, fils de S. A. R. la duchesse de Kent, est arrivé à Londres le 17, venant d'Allemagne.

— La maison actuellement occupée par le duc d'York sera abattue incessamment; on en bâtitra une autre sur le même emplacement. En attendant, S. A. R. habitera Cambridge-House.

— Il est, dit-on, décidé que la milice sera convoquée au commencement de mai prochain, pour être exercée pendant 28 jours. Mais les lords-lieutenants sont autorisés à le faire de manière que le rassemblement ne porte aucun préjudice à l'agriculture. Ainsi il est probable que la milice ne sera pas assemblée dans tous les comtés en même tems.

— Le *Hollisley*, vaisseau de 74, a mis le 16 à la voile de Portsmouth, pour transporter sir Charles Stuart à Lisbonne. La frégate la *Thétis* a appareillé le 17, pour aller se réunir à l'escadre anglaise mouillée dans le Tage, et qui est composée des vaisseaux de ligne l'*Océan* et le *Superbe*, et des frégates l'*Active*, la *Lively* et la *Tribune*.

— Le *Norval* est parti de Greenock pour Buenos-Ayres, avec un certain nombre de cultivateurs et d'ouvriers qui vont former une colonie dans cette république, à environ 120 milles de la capitale, sur les bords de la Plata.

— Les troupes destinées pour l'Inde et que le *Cambrian* est parvenu à sauver du *Kent* avant son explosion, vont être embarquées sur le *Charles Grant*, qui doit partir dans les premiers jours d'avril. La cour des directeurs de la compagnie des Indes, a voté une somme de 600 livres pour le capitaine du *Cambrian*; 100 liv. pour le premier contre-maître; 50 liv. pour le maître charpentier et 10 liv. pour chaque individu de l'équipage.

Le comité de Lloyd a également pris la résolution de proposer à l'assemblée générale des souscripteurs de voter une somme de 100 liv. pour le capitaine du *Cambrian*, et pareille somme à distribuer entre l'équipage, qui a

sauvé 547 personnes du *Kent*, et 20 liv. au patron de la *Caroline*, et autant à son équipage, qui, le lendemain a recueilli 14 soldats du *Kent*, qui, après avoir sauté en l'air, se soutenoient sur les débris de ce vaisseau.

Voici l'extrait d'une lettre particulière, apportée de l'Inde par M. Mellish:

«Aucun changement favorable n'a eu lieu en ce qui concerne la guerre contre les Birmans. L'armée d'invasion est dans un état misérable; mais les troupes européennes souffrent également, surtout de l'état pernicieux du climat, et de la mauvaise qualité des vivres. Depuis la malheureuse affaire de Barrackpore, le 2 novembre, la désertion parmi les troupes natives est devenue vraiment inquiétante, et l'alarme s'augmente quand on réfléchit au danger de conduire des soldats animés d'un tel esprit au devant de l'ennemi. Des symptômes assez forts de mécontentement ont pareillement éclaté en différentes parties de l'Inde, et les journaux les plus récents donnent à entendre qu'ils ont sent révéler tout ce qui se passe.»

— S. M. l'Empereur de Russie a fait présent au capitaine du brick anglais le *Paria* d'une belle bague de diamans, et a fait frapper une médaille pour lui, en récompense de ses efforts pour sauver un officier et plusieurs matelots russes lors des dernières inondations.

*Chambre des communes. — Séance du 18.*

Le chancelier de l'échiquier demande une somme de 8247 liv. sterl. pour la commission établie, tant à Londres qu'à Madrid, pour statuer sur les réclamations des sujets anglais et espagnols.

M. Hume veut savoir quels avantages a déjà produits cette commission.

M. Canning répond que toute affaire d'argent ne se traite en Espagne qu'avec une lenteur extrême, et que, d'ailleurs, il règne beaucoup d'incertitude dans tout ce qui concerne cette puissance. Malgré tant de délais, les commissaires, sur 3 à 400 mille liv. sterl. de réclamations, en ont déjà réglé pour 200 mille au profit des négocians anglais.

M. Hume s'oppose également à l'allocation d'une somme de 6470 liv. sterl. pour la commission, chargée de l'exécution de certains articles du traité de Gand avec les Etats-Unis.

M. Canning lui réplique que cette commis-



sion n'a pu terminer ses travaux, parce que l'Empereur de Russie, choisi pour arbitre par les deux parties contractantes, avoit décidé que l'Angleterre étoit encore débitrice d'une certaine somme que l'on est maintenant occupé de déterminer.

Le reste de la séance a été rempli par une discussion sur le commerce des colonies et l'augmentation du traitement des officiers de police.

— Dans la séance d'hier, la chambre des communes s'étant formée en comité, a entendu M. Huskisson sur la proposition qu'il avoit annoncée au sujet du commerce avec les colonies. L'honorable membre a fait connoître que son intention avoit été d'abord de diviser sa proposition en trois points principaux, savoir: 1<sup>o</sup>. de soumettre à la chambre la nécessité de reviser le système de politique coloniale, et de le mettre plus en harmonie avec les changemens survenus dans le monde; 2<sup>o</sup>. d'appeler l'attention de la chambre sur l'utilité de considérer les droits actuels concernant les produits des manufactures étrangères comme équivalant à une prohibition; 3<sup>o</sup>. enfin, de rechercher s'il n'y auroit pas moyen d'étendre encore le commerce maritime de la Grande-Bretagne; mais en examinant de plus près l'importance et la variété de ces objets, il a senti qu'il devoit remettre à une époque plus opportune, les deux derniers points de sa proposition, et se borner à ce qui concernoit le système de la politique coloniale. L'ancien système qui avoit prévalu jusq'ici avoit été d'interdire le commerce des colonies avec tout autre peuple qu'avec celui de la métropole. Ce principe a été généralement admis; mais il a, par les changemens survenus dans quelques colonies, subi plusieurs modifications qui ont produit de grands et d'utiles résultats. L'objet du discours de M. Huskisson est d'examiner s'il n'y auroit point avantage pour l'Angleterre d'adopter par politique et d'une manière légale ce qui, dans les colonies espagnoles, portugaises, françoises, etc. a été l'effet du hasard, des révolutions ou de la force des choses.

M. Huskisson a terminé en proposant la résolution suivante:

« Que le comité est d'avis qu'il est à propos d'amender plusieurs actes des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du règne actuel, concernant les possessions angloises de l'Amérique du Nord, des Indes-Occidentales et des autres parties du monde, et aussi en ce qui concerne l'emmagasinage des marchandises. »

La résolution a été adoptée, et il a été décidé que la chambre s'en occuperoit dans la séance suivante. Sir Francis Burdett a exprimé la sincère satisfaction que lui causaient les princi-

pes libéraux exposés dans le discours de M. Huskisson, et il a dit que c'étoit bien juger de l'esprit du pays, que de ne pas craindre de voir répandre de pareils principes.

— M. Peel a ensuite proposé la résolution suivante:

« Que le comité est d'avis que chaque juge de paix nommé, ou à nommer en vertu de l'acte pour une administration plus efficace de l'office de juge de paix, devra recevoir un salaire n'excédant pas 800 liv. »

Cette résolution a été adoptée sans opposition.

Du 24.

Aujourd'hui à une heure, les consolidés étoient de 93 <sup>1</sup>/<sub>8</sub> à 93, les bons de Colombie à 89 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, ceux du Mexique à 79 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. L'on attribue cette baisse au bruit qu'une nouvelle insubordination s'étoit manifestée parmi les Cipayes, et qu'un grand nombre d'entr'eux avoient passé aux Birmans.

La 2<sup>e</sup> lecture du bill pour l'émancipation des catholiques aura lieu dans la chambre des communes le 19 avril. On fera le 18 l'appel nominal de la chambre.

De Christiania, le 15 Mars.

L'on annonce dans ce moment que notre gouvernement a conclu, avec la maison de banque de Copenhague Hambro et fils, un emprunt à 4 pour cent, afin de rembourser les obligations à 5 pour cent de l'emprunt contracté avec la maison des frères Bénéké, de Berlin.

De Bucharest, le 12 Mars.

La gazette de Vienne a nommé parmi les étrangers arrivés dans cette capitale, M. Rahly, comme médecin de S. A. le prince régnant de Valachie. Pour éviter toute méprise, il faut faire la remarque que M. Rahly, ancien médecin de M. le prince Caradja, n'a jamais eu cette charge, ni aucun autre emploi quelconque sous le prince Ghicka, régnant aujourd'hui en Valachie.

De Madrid, le 19 Mars.

La gazette officielle contient l'article suivant, daté de Puerto-Rico le 21 janvier:

« Vive le Roi! Afin de dissiper tous les doutes qui pourroient s'élever sur le triomphe complet des armes de S. M. dans le Pérou sur les rebelles, il suffira de la lettre qui suit, écrite au Pérou même, et datée du 25 décembre: »

« C'est le 17 septembre que Cantérac, après avoir attiré Bolivar dans la plaine et réuni toutes ses forces, l'a attaqué entre Guamanga et Cuzco. La bataille a été générale, et, d'abord, soutenue de part et d'autre. Cependant, une seule charge à la bayonnette décida la victoire la plus complète. Toute l'armée colombienne se dissipa comme de la fumée. La cavalerie a fait des prodiges: 6000 ennemis tués, blessés et prisonniers; l'artillerie, le bagage et tout le matériel,

entre les prisonniers, 4 généraux, Miller (anglois), Sucre (columbien), Cordoba (grenadin), Nicochea (péruvien). Bolivar a pris la fuite avec quelques aides-de-camp; la cavalerie a poursuivi les fuyards pendant quinze jours; elle a poussé jusqu'à Truxillo; et dans cette poursuite de 360 milles, peu sont parvenus à se sauver.

« Bolivar est arrivé tout exténué à Guayaquil, après avoir crevé trois chevaux. Il a envoyé à Panama des ordres qui y sont parvenus le 19 octobre pour suspendre la marche des renforts sur Guayaquil, où ils seroient interceptés par l'Asia qui s'est portée dans ces parages pour y favoriser la poursuite des fuyards. Il a dirigé ces renforts sur St-Bonaventure, afin de couvrir Santa-Fé. Mais l'ordre n'est pas arrivé à tems; les columbiens sont partis le 15 octobre, et il est probable qu'ils tomberont au pouvoir de l'Asia.

« Truxillo a arboré le pavillon espagnol; il est probable que Guayaquil et Chili feront de même, vu que les troupes de Tucuman et les royalistes étoient déjà à Saltear.

« Cette brillante victoire aura les plus grands résultats. Santa-Fé est dégarinée de troupes, et les royalistes de Pasto sont en marche.

« Toute l'élite des troupes colombiennes a péri en un jour. On a publié la loi martiale à Caracas le 3 décembre, en ordonnant la levée en masse de tous les hommes de 15 à 50 ans.

« Les résultats de cette campagne ont fait voir l'ignorance militaire de Bolivar, qui, sans plan ni précaution, s'est avancé de 100 lieues au-delà de sa ligne d'opération.

« Cette journée glorieuse aura une grande influence en Europe. Le peuple anglois verra que les Mackintosh et autres radicaux le trompent par des nouvelles forgées, afin de lui soutirer son argent, et de pousser le gouvernement à une déclaration prématurée. »

— Le Roi a nommé M. Ugarte ministre plénipotentiaire à Turin.

De Paris, le 26 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 15, et à 3 heures, à 103 fr. 10.

— Le Roi et M. le Dauphin sont allés aujourd'hui chasser dans la forêt de Saint-Germain.

— L'Etoile, qui avoit toujours annoncé que le sacre de S. M. auroit positivement lieu le 15 mai, dit aujourd'hui qu'il n'y a de sûr à cet égard que les paroles du Roi dans son discours d'ouverture: « Je veux que la cérémonie de mon sacre termine la première session de mon règne. »

— Le ministre des finances a présidé hier le conseil supérieur de commerce; la séance a duré jusqu'à minuit.

— La commission de la chambre des pairs, chargée de l'examen du projet de loi sur l'in-

demnité, a, dit-on, nommé M. le comte de Portalis pour rapporteur.

— M. Pavy a proposé hier dans la séance de la chambre des communes d'ajouter à l'article 3 du projet de loi sur la réduction des rentes, le paragraphe ci-dessous:

« Les rachats de l'amortissement se feront avec concurrence et publicité. »

La proposition mise aux voix, deux épreuves sont douteuses. On procède en conséquence au scrutin, et l'amendement est adopté à la majorité de 163 voix contre 148. Puis l'article 3, ainsi amendé, est adopté.

La chambre passe à l'article 4, ainsi conçu:

« Art. 4. Les propriétaires d'inscriptions de rentes cinq pour cent sur l'état auront, à dater du jour de la publication de la présente loi, jusqu'au 22 juin 1825, la faculté d'en requérir du ministre des finances la conversion en inscriptions de rentes trois pour cent, au taux de 75 fr., et à dater du même jour de la publication de la loi jusqu'au 22 septembre 1825, la faculté de requérir cette conversion en quatre et demi pour cent au pair, avec garantie contre le remboursement jusqu'au 22 septembre 1835.

« Les rentes ainsi converties continueront à jouir des intérêts à cinq pour cent jusqu'au 22 décembre 1825. »

— Trois amendemens proposés sur cet article, ont été successivement rejetés.

De Hambourg, le 25 Mars.

La Liste der Börsenhalle publie dans son No. d'hier une lettre de Lima du 20 décembre, qu'elle dit venir de bonne source, et qui contient ce qui suit:

« Le 18 de ce mois, le général Correo a apporté la confirmation d'une bataille qui a eu lieu le 9 à Guamanga, où le général Valdez a été fait prisonnier, et à la suite d'une courte capitulation, le général Cantérac et le vice-roi La Serna se sont rendus prisonniers. Par cette capitulation, ce dernier a consenti à la reddition de Callao, et hier, l'on a sommé le général Rodil, mais la reddition n'a point encore eu lieu. Si ce rapport se confirme dans toute son étendue, la puissance des espagnols est entièrement anéantie au Pérou; car, lors même que le général Rodil hésiteroit à rendre les forts, le général Sucre, qui a gagné la bataille de Guamanga, pourroit réunir ses troupes à celles de Bolivar, qui, depuis le 7, a rassemblé ici une force de 2000 hommes, et l'y forcer. La tournure que les choses ont prise est d'autant plus inattendue, que dans cette saison, l'on ne pouvoit penser à une bataille; aussi beaucoup de personnes la révoquent-elles en doute. Néanmoins, il paroît certain que les patriotes, sous les ordres du gé-

néral Sucre, ont remporté un avantage important. »

*D'Augsbourg, le 27 Mars.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Constantinople, le 24 février.* — On pense sans relâche les préparatifs pour la campagne prochaine, et ils semblent promettre des résultats favorables pour la Porte. Il est arrivé de Smyrne plusieurs colonnes de troupes qui sont destinées au service de mer; on leur donne une haute paie.

» Les dernières nouvelles du Péloponèse annoncent que Colocotroni, après avoir perdu ses deux fils, s'est lui-même livré au gouvernement de Napoléon de Romanie. On a établi un tribunal de 9 personnes pour lui faire son procès. Quelques personnes prétendent qu'il a été amnistié. Il paroît que le fameux Goura exerce

maintenant la plus grande influence dans la Morée. Conduriotti fait en personne le siège de Patras par terre, tandis que Miauli protège ses opérations par mer. En conséquence, on craint plus que jamais pour cette forteresse. »

*De Carlsruhe, le 27 Mars.*

L'ordre du jour appeloit hier dans la première chambre la discussion du projet de loi relatif au renouvellement intégral des chambres, M. le baron de Wessenberg, administrateur du diocèse, a combattu le projet; M. le chevalier Ecker a parlé sur le projet, qui a été défendu par MM. les conseillers-d'état Bückh et Winter. Après une longue discussion, la chambre a adopté le projet sans amendement, à la majorité de 21 voix contre 2. Elle s'est ensuite ajournée au 6 avril.

HENNECART, Rédacteur.

*Boule d'Acier de Nancy, dite Vulnérable.*

Cette boule jouit depuis longtemps en France d'une réputation méritée, et l'on croit rendre un service à l'humanité en la faisant de plus en plus connoître en Allemagne. — Il seroit trop long d'énumérer tous les cas où elle est de l'efficacité la plus salutaire. Employée extérieurement, elle est souveraine pour la guérison des blessures, fractures, contusions, luxations et meurtrissements; elle dessèche les ulcères et arrête la gangrène, etc. — Prise intérieurement, elle est également salutaire pour plusieurs maladies; ainsi qu'on le verra par l'imprimé y joint, qui indique en même temps la manière de s'en servir. Se trouve au Bureau de ce Journal. Le prix est de 36 kr.

\*\* Ch. Quétel, fabricant de Blondes de soie, à Caen, tient cette foire avec un assortiment de marchandises de sa fabrique. Il loge Porte Ste-Catherine Lettre K, N° 34, vis à vis le grand Café.

\*\* Dimanche 2 avril, les sous-signés auront l'honneur de donner, sous la direction de M. Guhr, maître de chapelle, un grand Concert vocal et instrumental dans la salle de la Maison Rouge.

*Sabine et Eva Bamberger.*

\*\* Une personne, qui compte arriver ici le 30 ou 31 courant, avec sa propre voiture, désire trouver un compagnon de voyage pour aller à Vienne, à frais communs; s'adresser chez M. Emmanuel Muller.

\*\* A louer, dans la Schnurgasse, Lettre K, N° 116, une boutique avec comptoir et logis, pour la prochaine foire de septembre et les suivantes.

\*\* Une jeune demoiselle de la Suisse française désire trouver une place d'institutrice auprès de très-jeunes enfans, ou de sous-maîtresse dans une pension de jeunes demoiselles. Elle est d'une famille estimable, et elle est en état d'enseigner les premiers principes de la langue française. Elle peut produire, sur sa conduite et ses moeurs, les témoignages les plus favorables de la part des personnes chez qui elle a été jusqu'à présent, et où elle est encore. S'adresser pour les renseignemens ultérieurs au Bureau de ce Journal.

Grande Loterie du Syndicat d'amortissement, annexé à l'emprunt de rentes sur les domaines nationaux des Pays-Bas.

Les billets de primes originaux, au porteur, pour la première classe de cette grande et avantageuse Loterie, se vendent au Bureau Soussigné, au cours actuel de 36 florins le billet. Le tirage commencera au mois de mai. Il renferme les primes de fl. 100,000, 60,000, 40,000, etc. Chaque billet doit gagner au moins fl. 20. Lorsqu'on voudra renoncer aux gains au-dessous de fl. 50, nous céderons les billets à raison de fl. 18 par billet.

Le Bureau-général d'affaires et de commission.

F. Berndt et Comp., grosse Sandgasse, Lettre K, N° 55.

\*\* L'on tirera, le 1<sup>er</sup> mai prochain, la première classe de la grande loterie du Syndicat des Pays-Bas, où chaque billet est sûr d'un gain d'au moins fl. 20, outre la chance d'un grand nombre de lots très-considérables. On peut avoir chez le soussigné des billets à fl. 36, et en renonçant aux lots jusqu'à fl. 50 inclusivement, à fl. 16; des demi-billets à fl. 8, des tiers à 5 fl. 20 kr., et des quarts à fl. 4.

J. N. Trier, à Francfort sur le Mein.

N° 90.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du JEUDI, 31 Mars 1825.

*Suite de Londres, du 24 Mars.*

Il y a eu hier grande réception à la cour. On a remarqué le duc de Northumberland, nommé ambassadeur extraordinaire de S. M. pour la représenter au sacre du Roi Charles X à Reims. Le noble duc a été admis ensuite au conseil privé présidé par le Roi.

Il paroît, d'après des lettres écrites de l'Inde, que le gouverneur-général lord Amherst est très sérieusement malade; que sir Th. Munro ne songe plus à revenir en Europe, à cause de l'état critique des affaires; et enfin, que Rungit-Singh témoigne des dispositions très hostiles envers la compagnie des Indes.

*De Stockholm, le 18 Mars.*

Par suite de la nouvelle de la réduction des droits d'importation sur les fers étrangers dans les ports anglois, le prix des fers a éprouvé ici une forte hausse.

— On mande de Gothenbourg, que la pêche du haréng a été très abondante dans les récifs des environs.

— L'automne dernier, il s'est manifesté parmi les chevaux de la garde et dans les haras de la couronne de Danemark une épizootie, qu'avoient répandue dans nos environs quelques chevaux de remonte envoyés en Scanie et de là au régiment de cavalerie de la garde suédoise. Elle se propagea si rapidement que, pour en empêcher les progrès ultérieurs et en garantir les chevaux de la ville, on se vit forcé de tirer un cordon autour de la caserne du régiment et de l'école vétérinaire. Il y avoit 80 chevaux malades; cependant d'après les soins et les précautions qu'on a prises, il n'en est mort que 5. Il n'y a eu ni dans la ville, ni dans les provinces aucune trace de cette maladie, qui s'est manifestée d'abord dans le régiment de hussards en Scanie, mais qui n'y a pas fait de grands ravages.

*De Copenhague, le 22 Mars.*

On lit dans la feuille intitulée *Skilderie* les détails ci-dessous, concernant la société de commerce de la Baltique, que l'on doit former ici:

Cet établissement commencera le 1<sup>er</sup> mai de cette année, et continuera provisoirement pendant 20 ans. Le principal but de cette société est le commerce de commission, et particulièrement de réaliser les marchandises qui lui sont envoyées ou livrées pour être débitées à Copenhague. La société aura aussi dans cette ville un

dépôt des produits des côtes de la Baltique ayant le plus de cours, afin de pouvoir donner de suite des cargaisons de retour aux navires étrangers. La société compte 5 pour cent d'intérêts annuels pour ses avances, la provision ordinaire et le crédit (*del credere*) pour la réalisation des marchandises, l'expédition et les autres affaires dont elle se charge. Les fonds de la société sont formés par des actions, dont chacune est de 400 écus de banque. Leur nombre est fixé à 5000. Cependant la société peut entrer en activité aussitôt qu'il en aura été pris 2000. On ne paye provisoirement pour chaque action que la moitié de sa valeur nominale en effets au terme de trois mois sur Hambourg. Le reste de la somme ne sera exigible qu'au bout de deux mois, lorsque les affaires auront acquis une certaine étendue. Les actions porteront 5 p. c. d'intérêts, à compter du 1<sup>er</sup> août 1825. Le paiement des intérêts échus a lieu tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La société est représentée par une direction qui gère et conduit ses affaires. Elle est composée d'un premier directeur (M. W. Dunzfeld), d'un second directeur (M. le vice-consul Garrigues) et d'un chef de bureau (M. Wedekind).

Les concessions que S. M. a faites provisoirement à la société pour 20 ans, sont entre autres les suivantes: a) Sa protection et la sûreté, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, pour les propriétés appartenant ou confiées à la compagnie; b) la jouissance de tous les droits dont les négocians de cette ville sont en possession; c) l'exemption de l'emploi du papier timbré pour les actions que doit délivrer la compagnie, etc.; d) la réduction à venir des droits de transit sur toutes les marchandises à un pour cent de leur valeur, etc.

— M. le duc Decazes et Glucksberg a payé 20,000 écus de banque en argent l'hôtel du feu ministre d'état de Rosenkranz.

*Suite de Paris, du 26 Mars.*

Hier, à 5 heures, M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, s'est rendu chez M. le prince de Metternich, avec qui il a eu une conférence. Plusieurs ambassadeurs ont également visité S. A.

— On a fait courir dans le monde une liste de nouveaux pairs, où l'on compte deux ducs; mais rien ne prouve qu'elle soit exacte; on

présume seulement que les nouveaux pairs seront pris en grande partie dans les notabilités de fortune des départemens.

— On parle beaucoup de la création de quatre ducs, à l'occasion du sacre, et l'on désigne MM. le comte de Villèle, le comte d'Escars, le marquis de Rivière et le comte Charles de Damas.

— Depuis 3 jours, le procès du sieur Fort attire à la cour d'assises une très-grande affluente de spectateurs, et surtout beaucoup de dames. Il est accusé 1<sup>o</sup>. d'avoir, dans les années 1822, 1823, 1824, soustrait frauduleusement et à plusieurs reprises, dans le palais de S. A. R. le duc de Bourbon, diverses sommes montant ensemble à 180,000 fr.; 2<sup>o</sup>. d'avoir, dans la nuit du 4 au 5 novembre 1824, commis volontairement et avec préméditation, un homicide volontaire sur la personne de Mathieu-François Véry.

3<sup>o</sup>. D'avoir dans la même nuit commis la même tentative sur la personne de M. de Gatigny.

4<sup>o</sup>. D'avoir altéré les registres des recettes et des dépenses de S. A. R.

Fort est âgé de 42 ans; c'est un homme gros et court; il a le teint très-brun et des favoris assez épais; il est vêtu de noir.

Il a entendu avec beaucoup de calme la lecture de l'acte d'accusation. Le lendemain de l'assassinat, Fort se trouvant à Versailles, écrivit à sa femme la lettre suivante :

Ma chère et malheureuse Jeanne, prépare ton cœur au coup le plus terrible que tu aies jamais reçu. Il est possible que tu sois déjà instruite de l'événement de cette nuit. Ton mari étoit sans doute devenu fou : le diable me tenta, car je ne puis pas m'expliquer encore quels étoient mes vrais projets. Je suis criminel, mais c'est la crainte de Dieu qui m'a empêché de le devenir encore davantage. Tu es la plus malheureuse de toutes les femmes; tu as perdu ton mari pour toujours. Dans quelques heures, je ne serai plus. J'aurais mis fin à mon horrible existence cette nuit malheureuse; mais Dieu m'a fait souvenir de ma vertueuse épouse. — Ton indigne époux, qui rendra pour toi le dernier soupir.

(La suite à demain.)

— On a recueilli sur les derniers instans de Papavoine quelques détails dont on peut garantir l'exactitude. C'est à midi qu'un huissier de la cour royale est allé le chercher à la prison de Bicêtre pour le conduire à la Conciergerie; usant, comme à l'ordinaire, d'une ruse innocente pour épargner au condamné l'effet d'une commotion trop prompte et trop violente, l'huissier dit à Papavoine que M. le procureur-général vouloit l'interroger dans son cabinet. — Eh bien! partons. — Cette idée le préoccupoit tellement que son erreur continua même

après qu'il fut descendu à la Conciergerie. Sa barbe étoit longue, et il dit: Vraiment, je ne peux me présenter dans cet état devant Monsieur le procureur-général; permettez qu'on me fasse venir un barbier. Enfin il connut la terrible vérité! Le greffier vint lui signifier le rejet de son pourvoi, et lui annoncer qu'il devoit se préparer à subir son arrêt. En ce moment, une impression de terreur se peignit sur tous ses traits, un frisson rapide parcourut tous ses membres; cette crise fut courte, il se remit presque aussitôt, et jusqu'au dernier moment, il n'a pas laissé échapper le moindre signe de faiblesse. Voici, ajouta le greffier, votre consolateur, en lui montrant le vénérable abbé Montès, qui jusqu'alors s'étoit tenu à quelque distance. Papavoine, après un entretien avec son confesseur, demanda à déjeuner. On lui servit une côtelette, qu'il mangea avec appétit. M. le procureur-général se rendit dans la chambre de Papavoine, et y demeura quelque tems; il y fut remplacé par M. le comte Godart de Belleboeuf, conseiller à la cour royale, qui reçut ses dernières déclarations. Elles furent très-courtes, et l'on assure qu'il a persisté à dire que le dérangement causé dans son organisation intellectuelle par de longs et irréparables malheurs, avoit seul causé son crime.

A quatre heures, Papavoine fut conduit dans la salle de l'avant-grefte, et livré aux exécuteurs, qui l'attendoient. Sa figure, naturellement triste et sombre, ne portoit l'empreinte que d'une froide résignation. Il avoit encore la veste et la camisole de force de Bicêtre. Les exécuteurs la lui ont enlevée, et lui-même a aidé à sa funeste toilette. « Vous avez ma redingotte, a-t-il dit? — Oui, elle est là. — Mon mouchoir doit être dans la poche. — Il y est. » Il n'a plus ouvert la bouche. Lorsque les sinistres apprêts furent achevés, qu'on lui eut coupé le col de sa chemise et les cheveux, on lui remit sur les épaules la redingotte bleue qu'il avoit à la cour d'assises; la même qu'il portoit le jour de son crime.

Le guichet extérieur s'ouvrit. Papavoine aperçoit la charrette, l'escorte et la foule immense qui couvrait la cour et la place du Palais. Il se baisse, contemple avec une curieuse attention ce spectacle, dont il étoit, hélas! le principal acteur, et sa physionomie ne manifeste pas la plus légère émotion. Il sort, monte dans la charrette; le ministre du Dieu de miséricorde se place à ses côtés. « Etes-vous bien, lui dit Papavoine en faisant un mouvement pour lui céder plus de place sur l'étroite banquette? » Pendant tout le trajet il a paru prêter beaucoup d'attention aux paroles de son confesseur, et a baisé plusieurs fois le signe sacré de notre salut. A quatre heures un quart, Papavoine avoit cessé de vivre.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui 25 jugemens rendus depuis le 31 mars 1822, contre 28 libraires ou auteurs de pamphlets. Les condamnations portées par ces jugemens emportent 8 ans de prison, et 19,507 fr. d'amende.

De Paris, le 27 Mars.

Hier, la chambre des députés, après avoir adopté les articles 4 et 5 du projet de loi sur la réduction des rentes, a voté au scrutin sur l'ensemble du projet. Sur 356 membres, 237 ont voté pour le projet, et 119 contre.

— Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres.

— On lit dans *l'Etoile* l'article ci-dessous : « Le *Constitutionnel* s'est permis d'avancer que le sacre de S. M. se trouvoit retardé par suite des réclamations d'indemnités qu'élevait le Pape au sujet du comtat d'Avignon : ce journal a même osé dire que le nonce de S. S. avoit assisté à un conseil des ministres qui a été tenu sur ce sujet. Le *Constitutionnel* devoit savoir que jamais aucun étranger quelconque n'a été admis dans les conseils de S. M.; et, en second lieu, que la cour de Rome n'a rien de commun avec le sacre de nos Rois. Cette auguste fonction, depuis Clovis, a été, presque sans exception, constamment remplie par l'archevêque de Reims. Nous pouvons encore affirmer que les demandes d'indemnités dont parle le *Constitutionnel* sont entièrement de son invention. »

— M. le marquis de Bonnav, pair de France, ministre d'état et gouverneur du château de Fontainebleau, vient de mourir à Paris.

De Bruxelles, le 27 Mars.

On lit dans le journal officiel de Bruxelles ce qui suit :

« Le *Journal du Commerce*, qui s'imprime à Paris, contient l'article ci-dessous :

« Les journaux de la Belgique s'étonnent des grands préparatifs que l'on fait à Reims pour le sacre, et qu'ils évaluent à trente ou quarante millions. Voilà sans doute de l'exagération; mais il est certain que l'on y dépensera des sommes énormes. Il faut que la France soit bien riche, s'écrient nos voisins, pour consacrer tant d'argent à des dépenses de cette nature, après avoir payé un milliard et demi aux étrangers, dépensé plusieurs centaines de millions en Espagne, et décrété un milliard d'indemnité pour les émigrés. »

« Nous ignorons si quelqu'un de nos confrères a imprimé des réflexions aussi naïves, mais nous croyons pouvoir les désavouer au nom de la presque totalité des journaux des Pays-Bas, comme nous les désavouons pour notre compte particulier. »

De Berlin, le 26 Mars.

Le Roi a conféré l'ordre de l'Aigle-rouge, de la première classe à S. A. le prince de Reuss-

Schleitz; et celui de la seconde en brillans à M. le comte de Néale grand-échanton.

M. le lieutenant-général Schuler de Senden, premier commandant de Breslau, ayant complété le 50<sup>e</sup> anniversaire de son entrée au service, S. M., pour lui prouver sa satisfaction, lui a, par un ordre du cabinet du 15 de ce mois, conféré l'ordre de l'Aigle-rouge de la première classe. La lettre du Roi et les insignes de l'ordre lui ont été présentés le 18, en présence de tous les officiers de la garnison de Breslau.

— Le nouveau théâtre de Pétersbourg, dont l'ouverture n'avoit eu lieu que le 1<sup>er</sup> janvier dernier, a été entièrement réduit en cendres le 14 mars, entre 10 et 11 heures du soir. Il étoit construit tout en bois, mais avec beaucoup de goût, et la forme en étoit très-élégante. Il avoit été bâti avec une promptitude incroyable, aussi à proprement parler, il n'étoit point encore tout-à-fait achevé. Jusqu'ici, l'on ne connoit point la cause de cet incendie, et on la conçoit d'autant moins, qu'à cause du carême l'on n'y jouoit pas depuis plusieurs semaines. C'étoit le seul théâtre de Pétersbourg qui fût éclairé par le gaz; mais ce n'est pas là ce qui peut avoir causé l'incendie, car il n'y avoit pas de gaz préparé dans le réservoir, qui est à peine à 20 pas du théâtre. Grâce aux excellentes dispositions que l'Empereur a dirigées en personne, le feu ne s'est communiqué ni au réservoir, ni aux grands chantiers de bois contigus; si cela fût arrivé, tout le marché nommé *Lausenmarkt*, très-grande place, qui contient un très-grand nombre de boutiques et de magasins de toute espèce, eût été réduit en cendres, et il en seroit résulté une perte immense. Le feu étoit si ardent, que les manteaux et les habits des personnes qui étoient de l'autre côté du canal de la Fontanka, en ont été roussis. L'on n'a presque rien sauvé des décorations et des ustensiles.

D'Augsbourg, le 28 Mars.

Extrait de la Gazette-Universelle.

Constantinople, le 25 février. — « Quoique cette capitale soit plus tranquille que l'on ne devoit s'y attendre d'après ce qui s'est passé, cependant il règne encore de l'agitation parmi les janissaires, et l'on a plus d'un sujet d'inquiétudes. Quatre des-ortes les plus turbulentes des janissaires avoient reçu l'ordre de se rendre en Thessalie, pour être employées contre les insurgés, mais elles ont formellement refusé d'obéir, jusqu'à ce qu'on leur livrât les têtes de 5 ministres. » Mais le grand-visir et l'aga-pacha de Bujuckéré ont pris des mesures pour que la tranquillité ne fût pas compromise. Depuis ce moment plusieurs des mutins ont été exécutés.



Du VENDREDI, 1<sup>er</sup> Avril 1825.

tés. Il court différens bruits par rapport à Ghalib-pacha; mais quelque désirable que puisse être son retour pour beaucoup de monde, il n'y a guères à y penser. Dans les circonstances actuelles, son système modéré dominerait difficilement pendant longtems; les obstacles qui s'y opposent, sont évidens.

M. le comte de Guillemot a reçu, il y a quelques jours, un courrier extraordinaire de Paris.

*De la Suisse, le 25 Mars.*

M. le duc de Calvello a annoncé au directoire fédéral son arrivée à Lucerne, pour présenter ses lettres de créance. On s'attend à de nouvelles ouvertures de sa part pour le service capitulé de Naples, dont le succès est devenu plus douteux que jamais. Presque tous les cantons qui avoient antérieurement refusé d'y prendre part ont confirmé cette résolution négative. L'Argovie a également réitéré ce refus, et les cantons de Fribourg et Soleure ayant déclaré qu'ils se conformeraient aux conditions de celui de Berne, il est probable qu'ils repousseront, comme lui, de nouvelles propositions.

— La police d'Arau a, par une publication du 14, signalé l'empoisonnement qui a menacé près de 60 individus, pour avoir mangé des

fromages d'un marchand Argovien, nommé Antoine Lustenberg, de Wohlhausen, qui a également couru les mêmes dangers. On a séquestré sa marchandise, qu'on va soumettre à une commission d'experts.

*De Cassel, le 28 Mars.*

Hier matin, L. A. le duc et la duchesse de Saxe-Meiningen, après avoir fait de tendres adieux à leurs augustes parens, et avoir pris congé de toute la famille électoral, se sont mises en route. Elles se rendent d'abord au château de Liebenstein et ensuite à Meiningen, leur résidence. L. A. R. l'Electeur et le prince Electoral ont accompagné les illustres époux jusqu'à Helfa.

*De Carlsruhe, le 28 Mars.*

S. A. R. le prince Frédéric de Saxe est arrivé ici hier à midi. Il a dîné chez le grand-duc, et assisté le soir à un cercle chez S. A. R. M<sup>me</sup> la Margrave Amélie, et a continué aujourd'hui sa route pour Paris.

*De Francfort, le 30 Mars.*

L. A. R. le duc et la duchesse de Clarence sont arrivées hier ici. Elles sont parties ce matin pour Meiningen.

HENNECART, Rédacteur.

*Poudre pour les dents.*

Cette poudre a la propriété de conserver l'émail des dents, de les blanchir, d'empêcher la carie, ou d'en arrêter les progrès, de raffermir les gencives, et de leur donner, ainsi qu'aux lèvres, la plus belle carnation. Le prix de la boîte est de 40 kr. Se trouve au Bureau de ce Journal.

Amorces en tubes de cuivre pour les fusils à percussion.

Ces amorces de la fabrique de MM. Sellier et Compagnie, de Leipsig, sont à l'épreuve de l'humidité. Elles ont été soumises à l'examen du célèbre professeur de chimie M. le docteur Döbereiner, à Jéna, qui a délivré aux fabricans un certificat portant, que sur 200 tubes qu'il a soumis à l'essai, pas un seul n'a manqué, et que ces amorces se passent en bonté et en efficacité tout ce que l'on a eu jusqu'ici dans ce genre. La boîte de 500 tubes coûte 2 fl. 18 kr. Se trouvent au Bureau de ce Journal.

\*\* Une personne, qui compte arriver ici le 30 ou 31 courant, avec sa propre voiture, desirer trouver un compagnon de voyage pour aller à Vienne, à frais communs; s'adresser chez M. Emmanuel Muller.

\*\* A louer, dans un grand jardin, situé très-près de l'Affenthor, à Sachsenhausen, dans une contrée agréable et bien fréquentée, une très-jolie demeure complète, avec ou sans écurie et remise, tant pour tout le cours de l'été, que pour plus longtems. S'adresser Schnurgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 70.

\*\* Schwarz et Munster, de Paris, tiennent cette foire avec un très-bel assortiment en bijouterie, perles fines, diamans montés dans le dernier goût, et toute espèce de pierres de couleur. Ils logent chez M<sup>me</sup> von Oven, Porte Ste-Catherine, N<sup>o</sup>. 8.

\*\* Philippe frères, joailliers de Paris, tiennent la foire avec un assortiment de diamans, pierres de couleur et perles, montés et non montés. Ils logent à l'Hôtel de Paris.

\*\* A. Alphen, fabricant de bijoux, de Paris, tient cette foire avec un assortiment de bijouterie, comme parures, bracelets, etc., etc., dans le goût le plus nouveau et le mieux établi. Il loge Porte Ste-Catherine, Lettre G, N<sup>o</sup>. 2.

\*\* A louer, pour les foires, au Braunfels, un magasin de M. J. George Knoblauch, donnant sur la rue.

*De Constantinople, le 25 Février et le 4 Mars.*

Deux changemens qui ont eu lieu dans les gouvernemens, ont quelque intérêt sous le rapport des personnes qu'ils concernent. Raouf Mehmed pacha, ci-devant grand-visir, et qu'on a longtems cru devoir être rappelé à ce poste, a été transféré du gouvernement d'Erzerum à celui de Castamni, qui est plus rapproché d'ici; au contraire, Ghalib pacha a été nommé gouverneur d'Erzerum; ce qui ne peut avoir d'autre but que de l'éloigner davantage de la capitale.

Le gouvernement de Napoli, après avoir terminé la lutte avec ses ennemis intérieurs, a recommencé le siège de Patras par terre et par mer, avec un redoublement de zèle, et, à ce qu'il paroît, avec des forces considérables. Le ministre de la guerre Coletti a, dit-on, conduit un corps de 8000 hommes devant Patras, et des bâtimens grecs ferment entièrement l'entrée du golfe de Lépante. Le bruit s'est même répandu que cette forteresse étoit déjà tombée. On prétend qu'elle n'avoit plus de vivres que pour quelques semaines; et quoique l'on ne doive pas s'attendre à pareille chose de la part d'un commandant aussi actif que Jussuf pacha, cependant l'on ne peut regarder la chose comme impossible.

En attendant, la Porte fait tous ses efforts pour former une forte armée en Albanie et en Epire. Des sommes très considérables d'argent ont été envoyées pour payer aux capitaines albanais l'arrière de leur solde pour les campagnes antérieures, et cette démarche doit déjà avoir eu pour résultat d'assurer de nouveau à la Porte un parti puissant dans ces contrées. Les inquiétudes que l'on avoit relativement à Omer pacha, sont pour la plus grande partie dissipées. L'on ne peut guères douter qu'il n'ait été disposé à la révolte; mais les dernières mesures de la Porte paroissent avoir diminué considérablement ses espérances d'être soutenu par ses ci-devant amis. (1)

Le 31 janvier, les deux frégates anglaises le *Cambrian* et le *Séringapatam*, accompagnées par la corvette la *Syrène*, ont eu un engagement sérieux avec des corsaires grecs. Le capitaine Hamilton étoit informé que 4 misticks grecs avoient pillé complet-

(1) D'après des nouvelles de Corfou des derniers jours de février, Omer pacha avoit quitté Janina le 15 janvier, pour se rendre au poste qui lui est assigné à Salonique. Le même jour, le sérasquier Mehmed Resit pacha est, dit-on, entré à Janina avec 2000 hommes.

toment un navire ionien, et il se rendit dans les parages de Négrepont (2), à la recherche des corsaires. Il fit mettre en mer toutes les chaloupes des deux frégates pour leur donner la chasse. Enfin, on en atteignit deux, mais ils se préparèrent à se défendre, et firent feu sur les anglois. Les deux bâtimens grecs ont fini par être pris et brûlés d'après l'ordre du capitaine Hamilton; mais dans l'action, les anglois avoient eu 8 hommes tués et environ 20 blessés. La frégate du commandant, qui s'étoit empressé d'aller au secours des siens, a été si fort endommagée à son avant, que l'on croit qu'elle devra se rendre à Malte pour se réparer.

La guerre civile dans la péninsule a fini par la fuite ou la soumission de la majeure partie des chefs de l'opposition. D'après la gazette d'Hydra, du 11 janvier, Colocotroni étoit arrivé à Napoli, pour se livrer à discrétion au gouvernement. Les frères Anastase et Comello Deligianni, après s'être enfuis de Caritena, avoient atteint le territoire de Mistra; mais les autorités de la province les ayant fait enfermer dans un couvent, ils ont également adressé des représentations pressantes à Napoli. D'après cela, le directoire a ordonné aux autorités de faire conduire sous sûre garde les fugitifs à Napoli, et dans le cas où ils ne voudroient pas se soumettre, de les faire transporter garottés. La même gazette annonce que Londo, Zaimi, Nikiti et le fils de Sissini sont dans les prisons d'Anatolico.

On a nommé une commission extraordinaire de 9 membres, qui doit juger sans appel tous les révoltés. Le sort des frères Londo dans ces troubles est réellement remarquable. L'ex-directeur André, ainsi que son frère Anastase, membre du corps législatif, étoient généralement vénérés comme des patriotes distingués. Anastase, même après la défaite et la fuite de son frère, avoit encore tant de confiance en lui-même, qu'il se hasarda de paroître au corps législatif, où il prit, sans obstacle, part aux délibérations. Deux jours après, il adressa au directoire un message dans les formes pour demander son exclusion. Elle a été décrétée sur le champ.

La Gazette d'Athènes publie le mémoire qu'André Londo, peu après sa défaite, a adressé à la nation grecque pour se justifier de l'accusation, qu'il avoit levé le blocus de Patras d'après des vues intéressées. Cette adresse est confirmée et signée par Pano Colocotroni, Jean Notara, Wassili Pestimezza, Démétrius Deligianni, A Scalza, etc. Ils assurent que la négligence du gouvernement, le manque total de subsistances pour les troupes, les ont forcés à la retraite. Les Dieux eux-mêmes devoient céder à la nécessité. On voit d'ailleurs que les soi-disant rebelles demandoient au directoire un compte qu'ils montoient pas à moins de 13 millions.

(2) D'après un rapport de la marine de Smyrne, l'affaire paroît avoir eu lieu dans le golfe Wolo; cela rend plus vraisemblable que les corsaires sont sortis des isles Skiatho et Skopelo.

La *Chronique Hellénienne*, du 26 janvier, annonce que le général Tsonga, à qui étoit confiée la garde de fugitifs Zaimi, Londo, etc., a jugé à propos, aussitôt après le départ de Maurocordato de mettre ces *Apostats* en liberté, même de les faire embarquer et de les accompagner jusqu'à Calamo. La gazette de la Grèce-Occidentale se répand, au sujet de cet oubli de ses devoirs, en plaintes amères, qui paraissent d'autant plus singulières, que d'ailleurs elle parle avec le plus grand respect du général Tsonga qui, depuis le départ de Maurocordato, est l'homme le plus puissant de cette province. Une chose qui paroît très plaisante, c'est la réponse qu'on prête à Tsonga pour justifier son infidélité: *qu'il n'avoit pas de vivres pour des prisonniers*; quoique l'on doive convenir que ce prétexte, risible dans d'autres circonstances, peut paroître moins incroyable, vu la misère extrême qui règne à Anatolico et dans toute l'Acarnanie.

*De Londres, le 26 Mars.*

Les consolidés étoient à 2 heures à 93  $\frac{3}{4}$ , les bons de Columbie à 90  $\frac{1}{2}$ , ceux du Mexique à 80  $\frac{3}{4}$ .

M. Huskisson a développé hier son plan dans la chambre des communes, et annoncé son intention de proposer une forte réduction des droits sur les marchandises étrangères.

*De Pétersbourg, le 19 Mars.*

Par un ordre du jour en date du 15, l'Empereur a daigné nommer M. le lieutenant-général Bistrom I commandant de toute l'infanterie de la garde. S. A. I. le grand-duc Nicolas a été nommé chef de la 2<sup>e</sup> division, et S. A. I. le grand-duc Michel chef de la 1<sup>ère</sup> division d'infanterie de la garde.

M. le conseiller-privé d'Anstett vient d'être nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. à la cour de Stuttgart. S. Exc. reste accréditée également près la Confédération Germanique.

M. le conseiller-d'état Engelbach, nommé consul-général en Toscane, et M. le conseiller de collège Persiani, secrétaire de la légation impériale à Francfort, ont été nommés chevaliers de l'ordre de Ste-Anne de la seconde classe.

*De Paris, le 28 Mars.*

La rente, fin du mois, étoit à 2 heures à 103 fr. 10, à 3 heures à 102 fr. 85; elle a fermé à 102 fr. 60. On attribue ce mouvement à une baisse que les fonds ont éprouvée à Londres.

— Si l'on en croit la *Quotidienne*, la commission chargée de l'examen de la loi d'indemnité a été partagée sur divers points. L'opinion de M. le maréchal duc de Tarente, qui n'avoit point assisté aux premières séances, a été consultée pour faire cesser le partage. Divers amendemens ont été adoptés. On distingue entre autres un article additionnel qui reproduit l'amendement de M. Hay, qui a été rejeté par la chambre des députés, sur la quittance que les émigrés devront donner à l'état.

M. le comte de Portalis doit, dit-on, présenter son rapport après Pâques.

*De Munster, le 23 Mars.*

M. le baron Ferdinand de Luning de Niederpleiss, prince abbé de Corvey, évêque de Munster, est mort à Corvey dans la soirée du 18.

*D'Augsbourg, le 29 Mars.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Trieste, le 20 mars.* — On mande de Zante, en date du 9 de ce mois, que d'après la déclaration d'un capitaine turc faisant partie de la flotte turque, et qui a été jetté par une tempête dans le port de Zante, 20 bâtimens égyptiens sont entrés à Coron et Modon, avec des vivres et des munitions.

» D'après les dernières gazettes grecques, Colocotroni obtiendra difficilement sa grâce, quoiqu'il se soit livré lui-même.»

*De Carlsruhe, le 29 Mars.*

M. le conseiller-d'état Böckh a présenté hier à la seconde chambre le budget pour 3 ans. Les recettes, comme les dépenses montent à fl. 7,207,899 pour 1825; à fl. 7,180,899 pour 1826, et fl. 7,273,450 pour 1827.

*De Francfort, le 31 Mars.*

*Fin de l'extrait de la 7<sup>e</sup> séance de la diète.*

M. de Carlowitz, ministre de S. M. le Roi de Saxe, fait connoître que M. le lieutenant-colonel et adjudant de Fabrice doit être chargé, à compter du 19 mars de cette année, du vote du 9<sup>e</sup> corps d'armée à la commission militaire, et S. Exc. remet à cette fin les pleins-pouvoirs du Roi, en date du 18 février 1825.

M. de Hammerstein, ministre d'Hanovre et de Brunswick, annonce que M. le lieutenant-général hanovrien de Hinuber a été commis à l'exercice du vote du 9<sup>e</sup> corps d'armée à la commission militaire.

M. le baron de Trott, ministre du Wurtemberg, déclare, qu'en conséquence d'un accord existant dans le 8<sup>e</sup> corps d'armée, le vote de ce corps dans la commission militaire de la diète germanique, passe, le 19 de ce mois, au Wurtemberg, et que S. M. a nommé fondé de pouvoirs pour ce vote, M. le baron de Baumbach, major de l'état-major. S. Exc. ajoute qu'elle a l'honneur de remettre en même tems à l'assemblée les pleins-pouvoirs de M. de Baumbach, datés de Stuttgart le 10 mars 1825.

M. de Pentz, ministre substitué pour le duché de Holstein et de Lautenbourg, en conséquence de la déclaration qui vient d'être mise au protocole, fait connoître que la place de fondé de pouvoirs de la 2<sup>e</sup> division du 10<sup>e</sup> corps d'armée sera remplie provisoirement par M. de Trepka, major de l'état-major au service danois.

Ces différentes déclarations se terminent par celle de M. le comte de Grunne, ministre des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg,

qui annonce à l'assemblée que M. le colonel de Wildeman assistera, d'après les conventions existantes, aux séances de la commission militaire, comme fondé de pouvoirs du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

La diète a rendu ensuite la résolution suivante:  
I. Il sera donné communication de toutes ces déclarations à la commission militaire.

II. On lui remettra copie des pleins-pouvoirs de la Saxe et du Wurtemberg; mais les originaux seront déposés aux archives de la confédération, et il en sera délivré copie à MM. les fondés de pouvoirs.

*Extrait de la 8<sup>e</sup> séance de la diète germanique, tenue le 24 mars 1825.*

M. le président fait connoître que S. M. le Roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a nommé près la Sérénissime-Confédération un nouveau ministre plénipotentiaire qui lui a remis aujourd'hui ses lettres de créance fermées, en outre une copie en anglais et une traduction française des dites lettres, que M. le président remet à la diète.

Lecture faite de la traduction française, contre laquelle il n'est fait aucune objection, l'on procède à l'ouverture de l'original, et la diète rend la résolution suivante:

» 1<sup>o</sup>. M. Frédéric Cathcart, lieutenant colonel au service d'Angleterre, est reconnu en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande près la Sérénissime-Confédération, et M. le président est prié de lui faire connoître son admission dans les formes.

» 2<sup>o</sup>. Les lettres de créance, données au château de Windsor le 2 avril 1824, seront communiquées aux gouvernemens, et l'original sera déposé aux archives.»

— M. de Pffeffel, ministre de Bavière fait, au nom de la commission un rapport sur la pétition de M. de Cöthe, ministre-d'état du grand duché de Weimar, ayant pour objet, qu'il lui soit accordé, par une résolution de la diète germanique, un privilège sans frais, pour une nouvelle édition complète de ses œuvres, et qu'il soit ainsi assuré d'une protection efficace contre la contrefaçon dans tous les états de la Confédération Germanique.

La commission fait à ce sujet l'observation suivante:

Quoique pour les dispositions contre la contrefaçon, ainsi que pour les autres réglemens d'utilité générale, la diète soit appelée, d'après les stipulations de l'acte fédératif et de l'acte final, à opérer une réunion de tous les gouvernemens de la confédération sur des principes généraux et des réglemens communs, et à faire de ceux-ci l'objet de ses délibérations, il faut néanmoins reconnoître, que d'après son essence et son caractère particulier, elle ne peut, soit avant, soit après la réunion et l'accord ci-dessus, se mêler, dans des cas particuliers de l'application et de l'exécution des réglemens résolus, et qu'elle doit abandonner ces opérations aux différens gouvernemens confédérés. La concession de privilèges a été d'ailleurs de tout tems et partout un acte d'administration intérieure, entièrement étranger à la sphère d'opérations de la diète germanique.

Quoique, d'après ces antécédens, la pétition adres-

sée à la diète, rigoureusement prise, doive être considérée comme n'étant pas dans ses attributions, néanmoins la commission, convaincue que tous les gouvernemens allemands seront disposés à donner avec plaisir, en accordant l'objet de la pétition et les privilèges uniformes qu'elle réclame, à un écrivain allemand aussi généralement admiré que M. de Cöthe, une marque de son estime, et de la justice qu'elle rend à la manière dont il a mérité de la littérature allemande, croit devoir exprimer le vœu:

» Que MM. les ministres à la diète veuillent bien se charger de communiquer textuellement, à leurs gouvernemens respectifs et d'appuyer la pétition de M. le ministre-d'état de Cöthe, afin de parvenir ainsi au but désiré par les voies appropriées à l'objet proposé.»

*L'Autriche*: M. le ministre président déclare qu'il se fera un plaisir d'appuyer la proposition du comité, à l'égard des services distingués du pétitionnaire envers la poésie allemande, et il ne doute pas que sa cour ne le mette le plus tôt possible à même de faire connoître une résolution favorable sur la pétition à la légation de Saxe-Weimar, pour être communiquée à M. de Cöthe.

*La Prusse*: M. le ministre de Prusse propose, que, d'après les motifs énoncés par la commission, les membres de l'assemblée s'accordent unanimement sur l'opinion suivante:

» Vu que des mesures fédératives générales contre la contrefaçon des livres n'ont pas encore été entièrement réglées jusqu'à présent, M. de Cöthe ayant cru, pour éviter des longueurs et des différends, ne devoir point adresser sa pétition immédiatement à tous les gouvernemens de la confédération, mais la leur faire parvenir par la réunion de leurs ministres à la diète, celle-ci, en considération de ses services distingués envers la littérature allemande, en fera le rapport à ses hauts comités, pour obtenir que l'objet de la demande soit accordé unanimement et sans frais; de manière que la protection désirée contre la contrefaçon pour la nouvelle édition de ses œuvres soit assurée et garantie par tous les différens états de la confédération, suivant les circonstances, par la concession de privilèges particuliers, soit sur ou sans sa demande spéciale; et si les légations recevoient communication de cette concession, la diète en donneroit connoissance à M. de Cöthe.

— La Bavière adhère purement et simplement à la proposition de la commission, ainsi que la légation des grands-duchés de Mecklenbourg, les princes de Hohenzollern, Liechtenstein, etc., et les quatre villes libres.

— La Saxe royale vote également d'après la proposition de la commission, pour qu'on envoie aux gouvernemens et qu'on appuie la demande qu'il soit accordé à M. de Cöthe un privilège contre la contrefaçon d'une nouvelle édition de ses œuvres.

*Hanovre*: L'acte fédératif, art. 18, se prononce déjà si positivement contre la contrefaçon, que la question n'est pas proprement, si elle doit être empêchée, mais seulement de quelle manière. Sans entrer dans la théorie exposée par l'honorable commission, je ne ferois en conséquence aucune difficulté de coopérer à une résolution ayant pour objet la concession d'un privilège général pour garantir de la contrefaçon. J'adhère donc au vote de la commission, et aux propositions de MM. les ministres d'Autriche et de Prusse.

*Le Wurtemberg*: La légation ne fait aucune diffi-

culté d'adopter la proposition du comité, en ce qu'il s'agit seulement d'un accord de MM. les ministres pour communiquer, à leurs gouvernements respectifs, par un rapport accompagné de recommandation, la pétition de M. de Göthe, relativement à la concession de privilèges particuliers dans chaque pays contre la contrefaçon de la nouvelle édition de ses œuvres, qu'il se propose de faire paraître.

*Le grand-duché de Bade :* S. A. R. le grand-duc est disposé à accorder volontiers la demande de M. de Göthe, pour être garanti de la contrefaçon d'une nouvelle édition complète de ses œuvres. En conséquence, la légation grand-ducale est autorisée à accéder à toute disposition que la diète réglerait à cet égard, et elle est chargée en outre d'intervenir spécialement dans le cas dont il s'agit, pour qu'on ait égard d'une manière favorable à la pétition.

*La Hesse électorale* vote comme l'Autriche.  
*Le grand-duché de Hesse :* La légation est autorisée à déclarer, au nom de S. A. R. le grand-duc, en considération de ce que la poésie allemande et les autres branches de la littérature doivent au mérite distingué de M. de Göthe, que S. A. R. est entièrement disposé à lui accorder un privilège particulier pour la nouvelle édition de ses œuvres, et à le protéger efficacement contre toute contrefaçon dans les états du grand-duché.

*Le Danemark :* La légation royale, bien qu'en général aucune contrefaçon ne soit permise dans les états danois, veut aussi proposer sans délai à son gouvernement, de donner encore expressément à M. de Göthe l'assurance, que la nouvelle édition de ses précieux ouvrages sera mise sous la protection particulière des lois du pays.

Les Pays Bas votent comme la Prusse et le Danemark.

*Les maisons grand-ducale et ducales de Saxe :* La légation accède au vote de la Prusse, et saisit cette occasion d'exprimer la plus vive reconnaissance pour les dispositions bienveillantes qui ont été manifestées à l'égard de M. le conseiller-privé et ministre-d'état de Göthe.

Brunswick et Nassau adhèrent à la proposition du comité, et votent comme le grand-duché de Bade.

Oldenbourg etc. opinent également comme la commission pour la concession du privilège de la part de tous les gouvernements.

— En conséquence, tous les membres de la diète s'accordent sur la proposition d'intervenir auprès de leurs gouvernements, afin que ceux-ci veuillent bien accorder à M. de Göthe le privilège qu'il demande; concession qui a déjà été assurée en même temps par les légations d'Hanovre, de Bade, du grand-duché de Hesse, de Brunswick et de Nassau.

#### Avis à ceux qui se rasent eux-mêmes.

Rien de si commun que des cuirs à rasoirs; rien de si rare que d'en trouver de bons. On ne fera pas l'éloge de ceux qu'on offre maintenant au public; on se contentera de dire que si, après un essai de huit jours, l'acheteur n'est pas satisfait, on lui rendra son argent, pourvu que le cuir ne soit pas endommagé. On joint à ce cuir une boîte de pâte suffisante pour le nourrir pendant des années. Le prix du tout est de 3 fl. La boîte de pâte se vend séparément 1 fl. 30. Se trouve au Bureau de ce Journal.

#### Magasin de montres et de pendules.

Outre l'assortiment ordinaire du Soussigné en montres, pendules, et horloges avec tableau, avec ou sans musique, aux prix connus depuis fl. 3, jusqu'à fl. 2 à 300 la pièce, il a, pour la première fois un très-bel assortiment de pendules en bois, avec des ornemens en bronze et en albâtre, au prix de fl. 24, à fl. 60. On peut avoir gratis chez lui le prix-courant de tous ces objets; les marchandises se recommandent elles-mêmes par leur beauté et la modicité de leur prix.

Sigismund Geisenheimer, Schnurgasse, Lettre II, N<sup>o</sup>. 53, à Francfort s/M.

**\*\* Le bureau de commission de M. d'Artois fils, fabricant de Bronzes dorés, à Paris, est transféré, cette foire, au local du soussigné, où l'on trouve les dessins et les modèles des produits de sa fabrique dans le plus nouveau goût.**

P. J. Meidinger, Lettre D, N<sup>o</sup>. 183, grande rue d'Eschenheim.

#### Magasin de Broderies, au Braunfels, arcades N<sup>os</sup>. 31 et 32.

On y trouve robes de tulle, mousseline et percale, voiles blancs et noirs, schalls, bonnets façonnés et autres, chemisettes, pélerines, mantilles, fichus, cannesous, colets, mouchoirs en battiste, etc. Tous ces articles réunissent à la beauté de l'ouvrage l'élégance et le goût le plus nouveau de Paris, la soussignée espère voir augmenter la confiance dont les dames de cette ville l'ont déjà honorée la foire dernière.

M<sup>me</sup> C. Schmitz, de Nancy.

**\*\* On cherche, pour une pension de jeunes demoiselles à Nuremberg, une personne qui soit en état d'enseigner la langue françoise par principes, ainsi que les ouvrages qui font partie de l'éducation de personnes bien élevées. On lui fera des propositions avantageuses, mais on s'attend à lui trouver déjà l'expérience nécessaire pour diriger un assez grand nombre d'élèves. S'adresser pour les conditions au Bureau de ce Journal.**

**\*\* J. G. Winckler, à Francfort s/M., a en commission un dépôt de véritable Eau-de-Cologne, qu'il vend au plus juste prix, tant en parties qu'en caisses de six flacons.**

De l'Imprimerie de J. C. F. D E M L, rue de la Monnoie.

DU SAMEDI, 2 Avril 1825.

#### Suite de Londres, du 26 Mars.

On lit dans le *Courrier* l'article ci-dessous: » On répand, depuis deux jours, le bruit qu'il est arrivé de Russie des nouvelles d'une nature désagréable sur la mésintelligence qui auroit éclaté entre M. Stratford-Canning et M. le comte de Nesselrode, au sujet des affaires de la Grèce. On alloit jusqu'à dire que le premier avoit demandé son audience de congé.

» Nous pouvons assurer que ces bruits sont dénués de tout fondement. M. Stratford-Canning reviendra sans doute, mais quand il aura rempli l'objet de sa mission. Jusqu'ici, tout se passe de la manière la plus amicale et la plus pacifique. »

#### De Rome, le 21 Mars.

S. S. a tenu aujourd'hui un consistoire secret, dans lequel les évêques françois qui n'avoient point encore été préconisés, l'ont été, ainsi que les deux derniers évêques nommés: ceux de Rennes et de Beauvais. Dans le même consistoire, M. le prince de Croÿ, grand-aumônier de France, a été nommé cardinal.

#### De Milan, le 24 Mars.

On fait ici de grands préparatifs pour la réception de L. M. I. Leur présence attirera un grand nombre d'étrangers; déjà plusieurs hôtels ont été loués à des prix considérables. On croit que dans le courant de mai, tous les souverains d'Italie, à l'exception du Pape, se réuniront ici. Il y aura à cette époque, dans nos environs, un camp où se rassemblera la majeure partie des troupes autrichiennes qui se trouvent en Italie. Au mois de juin, L. M. I. se rendront à Florence. Il n'est pas question de leur voyage à Rome.

#### De Madrid, le 17 Mars.

Le Roi partira le 26, avec toute sa maison pour Aranjuez. S. M. ira de-là passer la semaine sainte à Tolède, où les monarques espagnols ont coutume de faire leurs dévotions à cette époque. M. le général de Laloyère accompagnera le Roi, avec son état-major et 500 hommes de troupes. (D'autres avis, de la même date, disent que le voyage du Roi a été remis au 6 avril.)

#### Suite de Paris, du 28 Mars.

Depuis 3 jours, il y a, chez M. le prince de Metternich, des conférences auxquelles assis-

sent MM. les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, ainsi que le ministre de Prusse.

— Le *Constitutionnel* dit qu'on a répandu le bruit dans Paris, que la commission de la chambre des pairs, chargée de l'examen de la loi d'indemnité, étoit partagée en nombre égal sur l'amendement de M. Duhamel, qui, pendant 5 ans, exempte du droit de vente, et soumet seulement à un droit fixe d'enregistrement de 3 fr. toute vente et autres actes translatifs de propriété par les possesseurs d'un bien d'émigré à l'ancien propriétaire; mais que le 7<sup>ème</sup> commissaire (M. le maréchal Macdonald) s'est réuni aux trois membres partisans de l'amendement, qui a maintenant pour lui la majorité de la commission. La même feuille ajoute que l'on assure que la commission propose deux amendemens, qui, selon le *Constitutionnel*, ne rendront pas la loi bonne, mais remédieront du moins à quelques-uns de ses nombreux inconvéniens.

#### Fin de l'affaire du sieur Fort.

Fort écrivit aussi la lettre suivante à M. le duc de Bourbon:

» Monseigneur, un homme que vous avez honoré de vos bontés vient de s'en rendre indigne par une faute infâme, qu'il expiera bien cher, puisque quand V. A. R. recevra cette lettre, il n'existera plus. Il aura mis lui-même fin à une vie qu'il abhorre. Mais que sa vertueuse femme ne soit point victime de l'égarement de son mari. Elle est digne de toutes vos bontés. Je vous la recommande de mon lit de repentir et de mort. — Le bien coupable, mais bien plus repentant Fort. »

P. S. » Monseigneur, puisque le coupable va cesser d'exister, qu'il ne soit pas question de sa faute par rapport à sa famille. »

— Cependant, Fort n'exécuta point ce projet de suicide. Ces lettres n'étoient qu'une feinte destinée à favoriser d'autres projets. Il avoit conçu le plan de surprendre la crédulité d'un ecclésiastique au moyen d'une fausse confession dans laquelle probablement il se gardoit bien de dévoiler ses odieuses actions de la veille, mais suffisante pour motiver l'expression de vifs remords et du désir de se retirer à la Trappe. Il espéroit ainsi pouvoir se soustraire bientôt par la fuite à la vindicte publique.



Mais une nouvelle lettre qu'il écrivoit à son épouse avoit été interceptée, il fut arrêté dans la soirée au village de Guyancourt.

— On doit entendre dans cette affaire 40 témoins à charge et 45 à décharge. Ceux des premiers dont la déposition est relative aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> chefs d'accusation, ont déjà été entendus. Fort se défend avec beaucoup de sang-froid, de facilité et d'assurance et avec un accent languedocien très prononcé, sur ces chefs. Il voudroit en faire retomber l'odieux sur M. de Gagny. Voici les réponses de Fort sur le 2<sup>e</sup> chef d'accusation, l'assassinat de Véry :

D. Vous saviez que la seule entrée pour arriver chez M. de Gagny étoit la cuisine? R. Oui.

D. Vous avez soustrait la clef de la cuisine? R. Oui.

D. Et vous avez pris la clef dans un des tiroirs du secrétaire? R. Oui.

D. Vous êtes descendu à la cuisine dans la matinée, afin de vous assurer si la clef alloit bien? R. Oui.

D. Il y avoit une femme dans la cuisine? R. Oui.

D. Lui avez-vous demandé où étoit Véry, et n'étoit-ce pas un prétexte pour entrer dans la cuisine? R. Oui. Comme la présence du prince à Paris étoit nécessaire à l'exécution de mon projet, et que je savois qu'il devoit revenir le jour même, j'allai dîner à Colombes, où j'étois attendu, et je revins chez moi le soir.

D. Votre domestique n'y étoit pas? R. Il n'y est jamais le soir.

D. En entrant chez vous, n'avez-vous pas baissé, afin qu'il jetât moins de clarté, le quinquet qui éclaire l'escalier? R. Non.

D. En rentrant chez vous à neuf heures, qu'avez-vous fait? R. Les dispositions pour mon projet.

D. Comment étiez-vous vêtu quand vous êtes sorti de votre appartement? R. J'avois mon carriack vert. Je me suis couché presque à minuit, et j'ai lu, en me couchant, tout habillé. J'ai passé ma chemise de nuit sur mon gilet et mon pantalon.

D. Vous avez pris deux pistolets? R. Oui; je les ai placés dans la poche de mon pantalon.

D. Un rasoir et une épée de deuil? R. Oui.

D. Où avez-vous placé le rasoir? R. Dans la poche de mon gilet.

D. Avez-vous attendu que tout le monde fût endormi? R. Oui.

D. Vous aviez laissé une bougie allumée dans votre appartement? R. C'est possible!

D. Dans quel dessein sortiez-vous à minuit? R. Je voulais traverser le couloir de Véry, aller dans mon cabinet faire la situation de la caisse, rédiger mon testament, écrire au prince, lui dévoiler les soustractions commises à son préjudice, me renfermer ensuite dans mon cabinet, afin de m'y tuer, et que le prince connût mes remords et la manière dont je m'étois puni d'avoir gardé un silence coupable.

D. Mais pourquoi, si vous allez à votre cabinet, ne pas dire tout simplement à Véry de vous ouvrir? Vous seriez entré, et il se seroit reconché. Au lieu de cela, on voit que pour aller à votre cabinet, vous dérobez une clef. Pourquoi prendre furtivement une clef, entrer comme un assassin? R. C'étoit le seul endroit par lequel je pusse passer.

Véry auroit bien attendu pendant dix minutes qu'il m'auroit fallu pour prendre quelques papiers, mais non pendant les six heures que j'avois besoin de passer dans mon cabinet.

D. Mais quand vous êtes entré dans la cuisine, vous avez déposé votre carriack sur la rampe de l'escalier. Vous alliez, dites-vous, dans votre cabinet, où vous deviez passer six heures, et vous quittiez votre carriack? R. Il m'auroit gêné pour écrire et compter des fonds. D'ailleurs il pouvoit, dans le trajet, s'attacher à quelques poignées de serrure, faire du bruit, et indiquer que j'étois dans mon cabinet.

(Ici M. le président donne communication aux jurés du plan en relief des appartemens desquels dépend le cabinet de Fort.)

D. Mais comment, puisque, d'après votre aveu même, vous croyiez Véry endormi, au lieu d'aller à gauche à votre cabinet, alliez-vous droit à la chambre de ce domestique? Dans quel but? R. Arrivé au bout du corridor, j'entends du bruit dans la chambre de Véry; je cache ma lumière, avant de me hasarder de passer au delà. J'écoute; je le crois endormi; j'avance, il s'éveille, crie, Je veux l'en empêcher et....

D. Vous avez attendu, dites-vous, quelques minutes que Véry fût endormi; vous deviez donc le croire endormi, et il n'y avoit pas nécessité d'aller à sa chambre, qui, du moins il le soutient, étoit fermée? R. Elle ne l'étoit pas.

D. De plus, vous deviez vous être assuré de l'état des lieux, et savoir que les carreaux de la chambre de Véry étoient de verre dépoli? R. Je ne le savois. Véry a commencé à crier quand j'étois près de sa porte; je me suis jeté sur lui; une lutte s'est engagée alors.

D. Mais comment, si vous n'aviez voulu que lui imposer silence, auroit-il reçu des blessures profondes à la joue et au bras? R. Je ne puis vous expliquer ce qui s'est passé dans cette lutte.

D. Mais ce qui prouveroit que ce n'est pas dans la lutte que Véry a reçu ces coups affreux, mais étant dans son lit, c'est que les traces de l'instrument tranchant sont marquées sur les draps ensanglantés. R. Si l'eût été endormi, comme vous paraissez le croire, il eût été facile, avec l'instrument que j'avois, de le détruire d'un coup en le frappant à la gorge.

D. C'est ce que vous voulez aussi, et ce qui prouve que vous vous adressiez à la gorge, c'est qu'on peut remarquer un crochet que le rasoir auroit fait. Mais l'oreiller aussi a été coupé? R. Il ne l'étoit pas lorsqu'on me l'a présenté pour la première fois.

D. Comment aviez-vous ce rasoir à la main? R. Quand je suis sorti de mon appartement, il étoit dans la poche de mon gilet; je l'en aurai retiré quand j'ai pris ma clef.

D. Mais comment ce rasoir étoit-il ouvert? R. Peut-être s'est-il ouvert dans la lutte. Au reste, je l'ai dit, je me voyois au moment d'être reconnu; ma tête s'est perdue, et je ne sais plus ce que j'ai fait.

M. le président: Vous êtes réduit à dire que vous ne pouvez pas expliquer comment cela s'est passé. Ce qui prouve que le rasoir étoit ouvert, c'est que Véry l'a saisi. Vous n'avez pas ou d'explications avec lui: vous avez mieux aimé le frapper que de vous nommer, et vous alliez seulement dans votre cabinet! Mais s'il en étoit ainsi, et qu'il eût crié, il

suffisoit de lui dire: « C'est moi, je suis Fort; je ne suis pas un assassin. » Vous aviez donc un dessein criminel. R. Mon dessein, je vous ai dit quel il étoit. Je regrette beaucoup d'avoir blessé Véry; cependant je me trouve heureux de la lutte qui s'est engagée et qui m'a empêché d'exécuter le projet que j'avois formé de me tuer. Si, vivant, j'ai peine à détruire les calomnies qu'on répand contre moi, après ma mort, qui auroit défendu ma mémoire? Comme j'avois l'intention de me détruire, que m'importoit qu'on ne sût pas si je m'étois emparé d'une clef, que je m'étois introduit dans un appartement; mais je ne pensois pas à causer la mort de quelqu'un; j'avois des armes, et si j'avois voulu....

D. Aussi vous êtes-vous servi de votre épée, que Véry a brisée; vous lui avez même donné des coups avec le tronçon sur les cuisses. Pourquoi avez-vous poursuivi Véry dans le couloir quand il a été blessé. R. Nous nous y sommes élancés ensemble.

D. Il paroît constant qu'il s'y est élancé le premier; il le déclare; il vous a précédé de même dans la salle à manger? R. Je ne suis pas allé dans la salle à manger.

D. Pourquoi, après la lutte, n'avez-vous pas fait appeler M. de Gagny pour lui tout expliquer? R. Mon vêtement, l'heure, la cuisine que j'avois ouverte, tout cela me donnoit un air extraordinaire, et je ne voulois être vu par personne.

D. Pourquoi aviez-vous des gants? R. Je transpire beaucoup. En voulant me suicider avec un rasoir, j'avois pris des gants pour le tenir d'une manière plus ferme, car la transpiration auroit pu le faire glisser dans mes mains..

D. Pourquoi vouliez-vous faire vos comptes la nuit? R. Dans le jour je n'aurois pu établir mes comptes. Je n'ai conçu mon projet qu'à midi. Mon suicide, s'il avoit eu lieu de jour, n'auroit pas rempli mon but, car le prince n'en auroit rien su.

D. Pourquoi vouliez-vous vous suicider? R. J'avois des remords; je n'avois pas dénoncé à ce prince les malversations qui avoient lieu dans sa comptabilité. J'avois encore un autre motif: J'aimois une demoiselle qui ne répondoit pas à ma passion; mais cette passion n'a pas été le motif le plus puissant qui m'ait déterminé à me détruire. J'ai voulu que ma mort fût utile au prince en lui donnant l'occasion de connoître les soustractions de M. de Gagny; j'ai voulu aussi qu'elle fût utile à ma réputation, et que mes ennemis ne pussent pas s'en emparer, pour dire qu'elle étoit la suite de ma situation et des méfaits qu'on n'auroit pas manqué de m'attribuer.

D. Vous aviez dans votre agenda, dès le mois d'octobre, la preuve des prétendues malversations de M. de Gagny; pourquoi, au lieu de le faire punir, vous punir vous-même, et punir en même tems votre famille? R. J'ai voulu me punir de six ans de foiblesse.

D. Vous deviez, dites-vous, tirer deux coups de pistolet pour annoncer votre suicide, et vous continuer ensuite la gorge; mais pourquoi ces deux pistolets étoient-ils chargés à balle, et pourquoi sur les balles y avoit-il du plomb? R. Mon but étoit tel que je l'ai déjà déclaré.

D. Pourquoi avez-vous pris la fuite, si vous n'aviez pas eu envie de commettre un crime? R. Je venois de donner lieu à une lutte extraordinaire, à des cris; j'étois honteux de ce que j'avois fait, et je ne voulois pas être reconnu.

D. Si vous n'aviez pas perdu la clef de votre chambre, vous y seriez entré, et personne ne vous auroit soupçonné? R. Oh! non, personne ne m'auroit soupçonné.

D. Vous avez quitté vos habits, vous avez été dans la cave, vous y avez laissé vos armes; vous êtes allé chez une dame à laquelle vous avez fait un conte, et qui vous a donné de l'argent et un cheval? R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes allé à Versailles? de là vous êtes allé à Guyancourt? Qu'avez-vous fait à Guyancourt? R. Poursuivi par mes remords, j'ai fait ce que ma conscience me commandoit de faire.

D. Vous vous êtes confessé deux fois? R. Oui, monsieur.

D. Vous deviez communier le lendemain? (Mouvement d'horreur dans l'auditoire.) R. Oui, monsieur, mais je présuinois bien que je serois arrêté le lendemain.

D. On a trouvé le dessin d'une clef dans votre agenda. Quelle étoit cette clef? R. J'avois une intrigue amoureuse; cette clef me servoit pour mes rendez-vous; c'est celle du jardin.

D. On a remarqué que le dessin de cette clef ressemble à celui de la clef qui ouvre une des portes qui conduit à la caisse de M. de Gagny. R. En comparant les deux clefs, MM. les jurés verront que les clefs sont différentes.

— L'accusation fait remarquer en outre le dessin de la clef de la première porte qui conduit à la caisse; on a encore trouvé en la possession de Fort un passe-partout qui ouvre la seconde porte, et une scie capable de couper sans effort et presque sans bruit le morillon d'un cadenas.

L'accusé prétend que le passe-partout a été mis au nombre de ses clefs par quelqu'un de ses ennemis.

De Paris, le 29 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 60; et à 3 heures, à 102 fr. 75.

— Hier, après 3 heures de délibération, les jurés sont rentrés dans la salle d'audience de la cour d'assises, et ont déclaré, à l'égard de la soustraction frauduleuse, que Fort n'étoit pas coupable. Ils l'ont déclaré coupable de l'assassinat sur Véry, mais sans préméditation. A l'égard de la tentative d'assassinat contre M. de Gagny, ils l'ont déclaré non-coupable. En conséquence, la cour a condamné l'accusé aux travaux forcés à perpétuité et à la marque.

Fort a entendu son arrêt avec beaucoup de tranquillité, et après s'être couvert de sa casquette de loutre, il s'est écrié en sortant: *Vous avez condamné l'innocent et absous le coupable.*

— Un journal annonce que Mlle Mars est gravement malade.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a entamé la discussion du projet de loi relatif à la mise en régie de la mise de sel gemme découverte à Vic.

De Bruxelles, le 28 Mars.

MM. les président et directeurs de la Banque des Pays-Bas étant instruits qu'une main malveillante se porte à falsifier des billets de ban-

Du DIMANCHE, 3 Avril 1825.

que authentiques, ont pris les mesures nécessaires pour que ce mal devienne sans effet dès le principe. A cette fin, ils ont résolu de faire confectionner et d'émettre de nouveaux billets de banque, et de retirer les anciens de la circulation. Ils invitent en conséquence les détenteurs de ces billets à les envoyer au bureau de la Banque des Pays-Bas, pour les échanger, soit contre du numéraire, soit contre de nouveaux billets de banque. Cet échange aura lieu tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de relevée.

*De Carlsruhe, le 30 Mars.*

Une députation de la première chambre des états, à la tête de laquelle étoit S. A. R. le Margrave Guillaume, président, a eu hier l'honneur de présenter à S. A. R. le grand-duc le projet de loi relatif au renouvellement intégral des chambres, et à un intervalle de 3 ans entre chaque session : projet qui est maintenant adopté par les deux chambres.

S. A. R. a répondu en ces termes au discours du président : « L'expérience prouvera que cette loi assure une amélioration essentielle. Je me réjouis de ce que cet avantage a été sincèrement reconnu par l'éminente majorité de la chambre. »

— S. A. R. a dit à la députation de la 2<sup>e</sup> chambre : « L'intervalle triennal entre chaque session et la suivante établit plusieurs sortes d'allègements désirables, spécialement dans les rapports personnels des députés, sans qu'il en résulte

aucun désavantage dans les résultats de leur vocation. »

— La feuille officielle du 29 mars publie l'arrêté ci-dessous du ministère de l'intérieur : « Conformément à la disposition arrêtée par le ministère-d'état le 23 décembre 1824, on ordonne ce qui suit :

1<sup>o</sup>. Les voyageurs pour des maisons de commerce étrangères, de fabricants etc., qui offrent des marchandises et des échantillons dans le grand-duché, hors le tems des foires, seront tenus, à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, de prendre une patente, pour laquelle ils paieront une taxe de 11 fl.

2<sup>o</sup>. Cette patente sera valable pour un an, à compter du jour où elle aura été délivrée, et l'on sera tenu de la renouveler à l'échéance de ce terme.

3<sup>o</sup>. Les bailliages d'arrondissement du grand-duché doivent donner les patentes dans la forme prescrite aux voyageurs sur leur demande, moyennant qu'ils acquittent la taxe ci-dessus.

4<sup>o</sup>. Tout voyageur qui offrira des marchandises, ou des échantillons, sans s'être procuré une patente du bailliage valable pour le tems prescrit, paiera une amende de 5 fois le montant de la taxe.

5<sup>o</sup>. Le bailliage du lieu dans lequel le voyageur sera arrêté, décerne et perçoit l'amende, dont la moitié sera adjugée au dénonciateur.

6<sup>o</sup>. Les taxes et les amendes seront versées dans les caisses du bailliage, et portées en compte comme les autres taxes et amendes. »

\* \* J'ai l'honneur de prévenir le public, que, jaloux de conserver chez l'étranger la réputation de mon Eau de Cologne, et voulant empêcher qu'on ne se serve de mon nom pour en débiter que je n'aie point fabriqué, j'en ai un seul et unique dépôt à Francfort au Bureau de ce Journal; et qu'en conséquence, tant les marchands que les particuliers qui désireroient se procurer de l'Eau de Cologne de ma fabrique, peuvent s'adresser au Bureau de ce Journal, avec autant de confiance qu'à moi-même. Cet avis est d'autant moins à négliger, que je suis instruit que l'on a contrefait mes imprimés, pour pouvoir vendre sous mon nom de l'Eau de Cologne d'une qualité bien inférieure à la mienne. Prix 48 kr. le flacon et 8 fl. la douzaine. — Cologne, le 28 mars 1825.

*François-Marie Farina.*

\* \* Dimanche 3 avril, les soussignées auront l'honneur de donner, sous la direction de M. Guhr, maître de chapelle, un grand Concert vocal et instrumental dans la salle de la Maison Rouge.

*Sabine et Eva Bamberger.*

\* \* J'ai l'honneur de prévenir le Public, que je suis arrivé à Francfort et que je loge à l'Hôtel-d'Angleterre, N<sup>os</sup>. 47 et 48. — Francfort 30 mars 1815.

*Dr. Ringelmann, professeur à Wurzburg, et dentiste de plusieurs cours.*

\* \* On trouve chez J. Bing le jeune, Bornheimerstrasse N<sup>o</sup>. 21, de véritables gants danois, en gros et en détail

\* \* Louis Scazzosi, ci-devant aubergiste à l'hôtel de la Croix de Malte, à Milan, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs étrangers, qu'il a pris maintenant l'hôtel de la Grande-Bretagne, cours St-George, N<sup>o</sup>. 3328, qu'il a rendu plus commode et qu'il a embellis, tant sous le rapport des appartemens et de l'ameublement, que pour les remises et les écuries. Il y a en outre établi des bains qui sont tenus avec la plus grande propreté. Le service et les prix seront les mêmes que ci-devant à la Croix de Malte.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnoie.

*Suite de Londres, du 26 Mars.*

Le 24, en conséquence d'une réquisition présentée au grand-bailli de Westminster, il a été tenu une assemblée publique des électeurs de cette cité, à l'effet de délibérer sur une pétition à présenter au parlement pour demander l'abolition de la taxe sur les portes et fenêtres. On avoit élevé à cet effet une plate-forme entre le marché de Covent-Garden et Kings-street. Le grand-bailli présidoit l'assemblée.

Hunt n'a pas tardé à s'y faire voir. Il a commencé par témoigner sa joie de se revoir en présence du peuple anglais, après un aussi long silence et un emprisonnement de 18 mois. « Je ne veux pas me borner, a-t-il dit, à vous parler de la taxe des portes et fenêtres : mes vœux s'étendent plus loin. C'est à toutes les sinécures sans distinction que j'en veux. Je puis me vanter de n'avoir pas été neutre dans la résolution qu'ont prise le marquis de Camden et autres lords de se démettre de leurs énormes sinécures ; et il faudroit, pour le bon exemple, que notre bon ami Hobhouse engageât son père à se démettre au plutôt de la sienne.

« Je déclare ensuite que je ne consentirai jamais à accorder les 230,000 liv. st. dont il est question de doter le clergé catholique irlandais. Y consentirez-vous, mes frères ? » (Non, non.)

Ici les interruptions ont commencé, le désordre s'est bientôt mis dans cette assemblée en plein vent. Mais Hunt, s'accrochant à deux points à l'échafaud, a protesté qu'il n'en descendroit pas avant d'avoir dit tout ce qu'il avoit sur le cœur.

La motion de Hunt, relative au clergé catholique d'Irlande a été mise aux voix et adoptée.

M. Gardner a présenté le projet de pétition, qui a également été adopté.

Sir F. Burdett, en réponse au vote de remerciemens, a prononcé un long discours, dirigé en partie contre Hunt et sa proposition.

L'assemblée s'est ensuite dissoute. Lorsque Hunt a voulu se retirer, la populace l'a suivi, et selon toute apparence, elle l'auroit fortement maltraité, s'il n'avoit été secouru et escorté par un grand nombre de constables.

— Le Courrier fait la remarque que, dans cette assemblée, il y avoit au moins 99 individus sur 100, qui ne demanderoient pas mieux

que de payer les taxes, à condition qu'ils seroient propriétaires de maisons.

— On a reçu des lettres du major Denman qui, après avoir passé 18 mois à Bournou, dans l'intérieur de l'Afrique, est de retour à Tripoli. Ce brave et savant officier s'occupe de la rédaction de son voyage.

— La séance de la chambre des communes du 21 a été remarquable par les développemens présentés par M. Huskisson sur le nouveau système que le gouvernement britannique se propose d'adopter relativement au commerce des colonies anglaises. M. Huskisson, dans le commencement de son discours, a déclaré qu'il n'aimoit point les innovations, que toute sa vie politique en étoit la preuve, et que tous les jours il apprenoit qu'il ne falloit rien changer aux institutions que le tems a consacrées, sans peser toutes les raisons avec la plus grande attention.

D'après l'ancien système colonial, on ne souffroit point que les produits d'une colonie fussent transportés ailleurs que dans la métropole, et pendant la guerre de sept ans, les tribunaux avoient décidé que les neutres capturés en transportant les produits d'une colonie autre part que dans la métropole étoient de bonne prise.

Les circonstances pouvoient réclamer alors ces restrictions ; mais tout est maintenant changé. Une grande partie des colonies des différentes puissances se sont soustraites à ces restrictions. Il ne seroit donc ni juste ni politique que l'Angleterre adoptât un autre système.

Il est évident que les colonies étrangères ont tiré de grands avantages de cette liberté de commerce. Peut-on croire qu'il n'en sera point de même pour les colonies britanniques ? Et alors seroit-il équitable de les priver de ces avantages ; et quand même on le seroit, seroit-ce politique, car une telle conduite n'auroit elle point pour résultat l'affoiblissement des liens qui attachent les colonies à la Métropole ?

— Au reste, on peut dire que l'Angleterre a plus strictement observé les réglemens du commerce colonial qu'aucune autre nation ; mais aussi aucune nation ne peut fournir des exemples plus frappans des avantages qu'on peut tirer d'une conduite opposée. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à réfléchir sur l'effet qu'a produit le re-



lâchement de ces réglemens en faveur de l'Irlande; tout le monde sait que jusqu'en 1780 on avoit traité ce pays comme une colonie.

On proposa de permettre aux irlandais d'importer leur sucre directement des Indes et d'exporter leurs verreries sans les faire passer par un port anglais. Eh bien! on vit arriver de toute part des pétitions qui déclarèrent qu'on avoit déjà assez fait pour l'Irlande, et qu'on ne pouvoit lui accorder plus sans ruiner le commerce de l'Angleterre. Et qu'avoit-on accordé à l'Irlande?

Pendant la guerre de la révolution des Etats-Unis on lui avoit permis de faire passer aux colonies, en droiture, le beurre et le bœuf, et ensuite on souffrit que l'Irlande habillât, des produits de ses fabriques, les soldats dont elle payoit la solde, mais qui se battoient pour nous. Voilà ce qu'on avoit accordé aux irlandais; et cependant nous voyons ce qu'en ont dit les pétitionnaires. Il est bon que la chambre se rappelle quelques-unes des assertions qu'on avoit alors, elle ne sera que plus en état d'apprécier ce qu'on dira de la mesure qu'on propose aujourd'hui.

La ville de Glasgow s'opposoit aux concessions qu'on vouloit faire à l'Irlande, sous prétexte que le commerce de sucre étoit pour elle un droit héréditaire. Manchester croyoit qu'on alloit faire ce qui étoit incompatible avec la fidélité au Roi; les habitans de Liverpool soutenoient que ces mesures ne tendoient à autre chose qu'à réduire leur ville à un état de pauvreté; cependant quand l'état menaçant de l'Irlande rendit inévitables ces mesures, c'est la ville de Liverpool qui en profita le plus.

Si l'Irlande n'a point tiré de la liberté du commerce autant d'avantage qu'on auroit désiré, cela provient de circonstances indépendantes du commerce. Mais peut-on nier que la séparation des Etats-Unis, sous le point de vue commercial, n'ait produit pour l'Angleterre les résultats les plus heureux? Et pourquoi ne tireroit-on pas des colonies qui nous appartiennent encore les mêmes avantages, sans avoir recours à une séparation politique? Ce qui ajouterait à la prospérité des colonies, ajouterait à la prospérité de la métropole. A qui appartiendroient leurs ressources politiques, leur marine marchande et leur population, sinon à la métropole?

Les arrangemens qu'on propose donneront aux colonies des avantages politiques, et à l'Angleterre un accroissement de forme, en les retenant par les liens d'un intérêt commun dans leur attachement à la couronne britannique.

Enfin le ministre annonce qu'il placera les colonies sur le même pied que les îles de Jersey et de Guernesey. Elles pourront commercer

avec toute nation amie sans être sujetes à d'autres réglemens que ceux qui existent pour la Grande-Bretagne, c'est-à-dire le navire avec la cargaison doit appartenir à la nation qui l'expédie; parmi les objets prohibés on ne comprendra que les armes et les munitions de guerre et les produits spéciaux de la colonie, tels que le sucre et le rhum; mais ce dernier régleme ne sera que pour les îles à sucre.

Les gouvernemens des colonies régleront les droits à imposer sur les marchandises étrangères. Ils en tireront leur revenu. On établira en outre en certains endroits des entrepôts où on recevra sans aucun droit les marchandises en transit qu'on vouvoit réexporter. Les réglemens de commerce entre les colonies seront les mêmes que pour le cabotage.

M. Huskisson espère que ces mesures porteront beaucoup de négocians à s'établir dans les colonies, et qu'on y verra augmenter la population blanche, ce qui ne manquera point d'en rendre la possession plus assurée. Il déclare ensuite son intention d'admettre en Angleterre le blé du Canada, en payant 6 fr. de droit par 8 boisseaux de Winchester, à-peu-près 225 kilogrammes. Enfin, il fait sentir à la chambre la nécessité de faire pour le Canada, qui contient un million d'habitans, tout ce qui peut rendre sa dépendance de l'Angleterre, non-seulement supportable, mais même avantageuse.

Ainsi, tout ce qu'on propose de faire relativement aux autres colonies, doit se faire à plus forte raison pour cette province importante. Il annonce aussi son intention de demander la diminution du droit d'entrée sur le sucre de l'île de France, et de l'imposer au même taux que les colonies de l'Amérique.

La chambre a fort bien reçu l'exposé de M. Huskisson; l'opposition n'a pas pu s'empêcher de l'approuver. On doit observer que cette mesure importante auroit sans doute des résultats avantageux pour le commerce français.

On pourroit maintenant porter dans les colonies anglaises des objets de consommation, tel par exemple que les vins qui en passant par les entrepôts d'Angleterre, augmentent beaucoup de prix, pendant que leur qualité étoit souvent détériorée, et devenoient ainsi moins recherchés du colon. Mais il y a d'autres marchandises que les colonies anglaises recevront volontiers de la France, maintenant que le transport direct permettra de les donner à un prix plus modéré.

En même tems par cette mesure, le gouvernement britannique rend la supériorité maritime de l'Angleterre moins gênante aux autres nations, puisqu'il s'en sert pour leur ouvrir dans toutes les parties du monde des entrepôts

qui pourront donner à leur commerce les plus grandes facilités.

— Dans la séance du 25, M. Huskisson a développé son plan pour la réduction des droits imposés aux marchandises étrangères importées dans la Grande-Bretagne.

Il commence par faire observer à la chambre que toutes les objections élevées contre les mesures libérales déjà adoptées par le gouvernement pour rendre la liberté au commerce étoient sans fondement et tout à fait chimériques. Quand le gouvernement a fixé le droit sur les soieries étrangères à 30 p. c. *ad valorem*, on s'est récrié et on a dit, d'une part, que les fabriques anglaises seroient ruinées par la concurrence des étrangers; et de l'autre, on a prétendu que le droit étoit déjà trop élevé, et qu'il présente- roit toujours au fraudeur l'appât d'un grand bénéfice, et c'étoit bien là son opinion personnelle. Pour les craintes de la concurrence étrangère, elles étoient calmées, ou plutôt, elles avoient passé de l'Angleterre chez ces nations étrangères qui redoutoient les effets de l'industrie anglaise; mais puisqu'on trouve trop fort un droit de 30 p. c. sur une marchandise qui se fabrique bien mieux chez l'étranger que chez nous, que pensera-t-on des droits mis sur des marchandises que nous fabriquons mieux que toutes les autres nations?

M. Huskisson annonce ensuite son intention de proposer la réduction de tous les droits sur les marchandises étrangères; sur les cotonades, de 75 à 40 p. c.; sur les étoffes en laines, de 5 à 15 p. c. Les droits sur les toiles qui varioient de 40 à 180 p. c., seroient réduits à un seul taux de 25 p. c. Le droit sur les livres, à 12 s. par livre; sur le papier, à 6 s. par livre; sur les bouteilles étrangères, 3 1/2 schel.; au lieu de 18 par douzaine; sur les autres verreries étrangères, de 80 à 20 p. c.; sur la fayence, de 75 à 42; sur la porcelaine, de 75 à 15; sur les gants de France et quelques autres objets jusqu'ici prohibés, on établit un droit de 30 p. c.; sur le cuivre jaune de 54 à 27 l. st. par tonneau. Le droit sur le fer-blanc qui varié de 5 liv. st. 9 sch. 3 den. à 2 liv. par tonneau, seroit fixé à 2 liv. st.

— On lit dans le *Globe* que les Etats-Unis de l'Amérique du nord vont suivre immédiatement l'exemple de l'Angleterre pour la réduction de l'intérêt de la dette nationale.

*De Lisbonne, le 14 Mars.*

Le résultat des opérations de la caisse d'amortissement, rapportées dans notre gazette, fournissent une preuve bien frappante de la situation prospère de cette branche de l'administration publique dans le royaume de Portugal. Dans la matinée du 2 février il a été brûlé à la

caisse d'amortissement pour plus de six cent mille fr. en polices et papier-monnaie. On a détruit, le même jour, pour la valeur d'environ treize millions de fr. en inscriptions de la dette publique.

D'après le même journal officiel, il est prouvé que les valeurs anéanties depuis la création de la caisse d'amortissement, et qui consistoient en papier-monnaie, polices d'emprunts et inscriptions, se montent à près de cinquante-cinq millions de francs.

La sollicitude du gouvernement pour activer les opérations de cette caisse et garantir l'amortissement de la dette publique, se trouve consignée dans l'ordonnance du 26 février dernier, qui retire les exemptions des biens d'origine ecclésiastique, appartenant au domaine de la couronne et possédés par des particuliers, les soumet à un dixième de contributions applicable à la caisse d'amortissement, dans toute l'étendue du Portugal et des îles de Madère et des Açores.

*Suite de Madrid, du 17 Mars.*

S. M. vient de donner une marque éclatante de la générosité et de la bonté qui l'animent. On sait que les afrancesados ont obtenu la permission de rentrer en Espagne; mais aucun d'eux n'est admis aux emplois publics: ils sont pour la plupart dans la plus grande gêne. Le général Virnes, l'un d'eux, homme d'esprit et de talent, se voyant au moment de tomber dans la plus affreuse misère, fit parvenir au Roi un placet, dans lequel il lui exposoit, en 40 lignes, sa déplorable situation; le Roi lut le placet avec attention et devant beaucoup de monde. Son émotion croissoit à chaque instant, et se manifesta enfin par des larmes; il ordonna sur le champ au conseil suprême de la guerre de procéder à la purification du général Virnes, et en attendant que cet officier puisse être réhabilité, il lui a assigné un traitement de 30,000 réaux (7500 fr.). Ce trait de bonté a fait une vive sensation sur le public.

— C'est par la voie de St-Sébastien que notre gouvernement a reçu les nouvelles qui confirment la défaite de Bolivar. Le commandant maritime de ce port a écrit la lettre suivante, en date du 11 mars, au ministre de la marine:

» Excellence,

» La goëlette américaine le général Jackson, venant de Baltimore après 32 jours de traversée, est entrée le 9 dans notre port. Le capitaine Smith a donné la nouvelle (d'après celles de Baltimore) que Bolivar, depuis sa dernière déroute, se trouvoit pressé par 26,000 hommes de troupes royalistes, et hors d'état de leur échapper.»

— On croit ici que le général Quesada sera

nommé directeur-général de l'infanterie de la garde royale, et que M. Fournas qui occupe actuellement ce poste, ira prendre le commandement de la Catalogne.

(Extrait d'une lettre particulière.)

» L'expédition partie de la Corogne pour la Havane, à la fin de l'année dernière, est arrivée heureusement à Puerto-Rico.

» Des grands cordons de la légion d'honneur viennent, dit-on, d'être accordés par S. M. T. C. aux généraux Quesada, Castanos, le marquis de Campo, Logrado et Inestrosa. S. M. Charles X a également nommé officier de la légion d'honneur M. Arjona, que l'opinion publique désigne, en cas de changement de ministère, pour être ministre de grâces et justice.

» Le gouvernement vient d'accorder une pension de 5000 fr. à MM. Romanillos et Ibarnavarro, qui ont été conseillers d'état sous les cortès. C'est une nouvelle preuve du système de modération qui préside à ses actes.

» Le jugement dans l'affaire des ex-regidors de Madrid est prononcé; mais il ne sera rendu public qu'après l'approbation de S. M.; à laquelle il est soumis maintenant.»

Suite de Paris, du 29 Mars.

Le Roi s'est rendu ce matin à Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse; S. M. y a fait ses pâques.

— On assure que M. le duc de Castries est nommé gouverneur de Fontainebleau, en remplacement de M. le marquis de Bonnaville, décédé.

— Plusieurs de nos journaux ont annoncé que M. le comte de Tolstoy, officier général russe, étoit arrivé en courrier extraordinaire, et étoit descendu chez M. le comte de Pozzo, qui, après avoir travaillé toute la nuit, avoit été le lendemain chez le ministre des affaires étrangères, où il étoit resté deux heures.»

L'Etoile, après avoir dit que M. de Tolstoy n'est point officier-général, mais un simple capitaine, ajoute: «M. de Tolstoy est fils du grand-maréchal du palais, mort il y a quelques années, et est venu à Paris pour voir M<sup>me</sup> la comtesse de Tolstoy sa mère, qui est malade dans ce moment dans cette capitale. Il étoit tout simple que cet officier venu en douze jours de Saint-Petersbourg apportât des dépêches pour l'ambassadeur de Russie à Paris, qu'il descendît directement à l'ambassade, et qu'il attendît S. Exc. qui étoit absente. Quant à la visite, dès le lendemain, de M. le comte Pozzo di Borgo à M. le baron de Damas, M. le comte Pozzo étoit malade ce jour-là et n'est pas sorti de chez lui.»

— L'envoyé de Tunis, Jidy-Mahmout, est arrivé à Marseille; il a quitté Tunis le 12 mars.

— On mande de Nancy ce qui suit.

» Des changemens vont s'opérer dans la cavalerie de notre armée. Avant la révolution, le corps des carabiniers, un des plus beaux de l'Europe, se composoit de deux régimens d'hommes choisis dans tous les régimens de cavalerie; depuis il avoit été réduit à un seul régiment. Il va être réorganisé d'après son ancienne institution, et c'est à Lunéville qu'il tiendra garnison; on veut le porter à 1200 hommes montés. Déjà les chevaux, achetés en Allemagne, arrivent successivement. Les cuirassiers et les dragons recevront également une augmentation de régimens. On parle aussi de la création d'un corps de lanciers. Ces changemens ne tarderont pas à s'opérer, et ce sont ces nouveaux corps qui, réunis à quelques autres, doivent former, pour leur instruction, le camp de Lunéville.»

— On parle déjà depuis quelque tems d'un projet de canal de Paris au Havre. Une ordonnance royale qui ne tardera pas à paroître, doit dit-on, en concéder la construction à une compagnie qui porte son devis à une somme de 180 millions. Ce canal seroit assez large et assez profond pour faire remonter jusqu'à Paris des navires de 800 tonneaux, et même des frégates désarmées. Il auroit son embouchure près d'Honfleur; il longeroit la rive gauche de la Seine jusqu'à l'embouchure de la Nille, remonteroit la vallée de ce nom et viendroit joindre l'Yton à son confluent avec l' Eure, c'est-à-dire à une lieue au-dessus de Louviers. La tête du canal seroit placée à la plaine de Grenelle, où l'on creuseroit un vaste bassin ayant une prise d'eau dans la Seine. Ainsi Paris deviendroit un port de mer; et n'auroit plus rien à envier à la capitale de la Grande-Bretagne.

— M. Bangé, ex-directeur des services réunis en Espagne, n'a point été arrêté, comme des journaux l'ont annoncé. Il a été entendu comme témoin dans l'affaire évoquée par la cour royale de Paris.

— L'hôtel de Castellane, rue de l'Arcade, qui a été acheté, il y a quelques années, pour 370,000 fr., vient d'être vendu un million 700,000 fr.

— M. Boulard, ci-devant valet-de-chambre tapissier de la Reine Marie-Antoinette, vient de mourir à Paris, en laissant une fortune considérable, honorablement acquise par ses travaux, et dont il a fait le plus noble usage à sa mort. Il ne laisse ni enfans ni descendans directs qui puissent perpétuer son nom, mais presque tous les articles de son testament semblent faits pour perpétuer sa mémoire: chacun d'eux est, pour ainsi dire, un monument de piété, de reconnaissance, de charité, ou d'utilité publique.

Son père étoit mort à l'Hôtel-Dieu; en souvenir des soins qu'il y reçut, M. Boulard laisse à cet établissement un capital de 25,000 fr. et 50,000 fr. à l'administration générale des hospices.

Né pauvre, il s'est souvenu des pauvres, et outre diverses sommes léguées, soit aux Filles de Saint-Louis, soit aux douze bureaux de charité de Paris, il fonde à Saint-Mandé un hôpital dit de Saint-Michel (du nom de son patron), qu'il consacre à douze vieillards mâles septuagénaires, hôpital qui sera construit et meublé aux frais du testateur, et qui sera avec le tems doté de 100,000 fr. de rente.

Le dernier legs de son testament mérite d'être cité. Boulard, ne quitta les Tuileries que le soir du 10 août, et fut témoin du courage et du dévouement que montrèrent à cette journée, pendant laquelle il courut lui-même les plus grands dangers, les Suisses chargés de la défense du château. Il laisse une somme de 50,000 fr. pour être distribuée aux veuves et orphelins des braves de cette nation qui moururent le 10 août victimes de leur fidélité.

De Paris, le 30 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 et à 3 heures, à 102 fr. 70.

Le Roi est allé aujourd'hui chasser au tir à Saint-Germain.

— L'état de santé du ministre de la maison du Roi continue de s'améliorer. La pleurésie a entièrement disparu, mais il éprouve encore des redoublemens de fièvre.

— On lit dans l'Etoile l'article ci-dessous:

» On assure que le sacre de S. M. est décidément remis au 12 juin. Ce ne sont pas les préparatifs, comme quelques personnes ont paru le croire, qui ont motivé cette mesure. La plus grande activité régnoit tant à Reims qu'à Paris, et les jours comme les nuits étoient employés à tout disposer pour le 15 mai. Comme il est maintenant démontré que la session des chambres n'auroit pu être terminée à cette époque, il ne faut pas chercher d'autre cause à cet ajournement. Le mois de juin offre plus de chances de beau tems et pour la solennité et pour les fêtes qui doivent la suivre.

» On assure que trois cents gardes nationaux de la ville de Paris seront appelés à la cérémonie du sacre, et que, déjà, on s'occupe des désignations.»

» On ne sait, dit la même feuille, où le Constitutionnel d'aujourd'hui a pris la nouvelle que le projet de loi sur les douanes alloit être retiré. C'est encore une des inventions de ce journal.»

— M. de la Lezardière a fait aujourd'hui dans la chambre des députés, son rapport sur le pro-

jet de loi relatif aux communautés religieuses de femmes. » Autrefois, a-t-il dit, la loi reconnoissoit les vœux perpétuels; elle en réprimoit l'infraction; elle avoit des ordres monastiques, là où nous reconnoissons des congrégations religieuses.

» Que sont aujourd'hui ces congrégations? Des réunions libres de filles pieuses, auxquelles on permet de soulager nos misères, de consoler nos afflictions. Leurs obligations sont facultatives; leurs liens ne sont pas indissolubles; ils sont indépendans de notre législation.»

De Bruxelles, le 29 Mars.

On lit ce qui suit dans le Journal officiel de Bruxelles:

» Pour éviter toute erreur ou mal-entendu, nous croyons devoir annoncer que notre article d'hier, relatif à la falsification des billets au porteur, concerne uniquement les billets de la banque des Pays-Bas établie à Amsterdam.»

De Berlin, le 29 Mars.

Après la mort de M. de Kirchheim, ministre de la justice, le Roi a autorisé M. Diederichs, le plus ancien conseiller de ce département à en contresigner les actes.

D'Hanovre, le 29 Mars.

L'assemblée générale des états qui est appelée à porter la parole pour tous les hanovriens, et qui peut exprimer leurs sentimens de reconnaissance à celui à qui on en paye avec tant d'empressément le tribut dans toutes les parties du royaume, a adressé, le 21 de ce mois, la lettre ci-dessous à S. A. R. le duc de Cambridge:

» Altesse Royale,

» La Providence, dont les décrets sont impénétrables, a permis que les tempêtes et les inondations qui ont dévasté, dans les premiers jours du mois dernier, les côtes fertiles et peuplées de notre patrie, aient plongé dans la misère et la désolation un nombre considérable de nos concitoyens. Des parens ont perdu les appuis de leur vieillesse, des enfans sont devenus orphelins; dans une saison rigoureuse grand nombre de familles ont vu leurs habitations ensevelies par les flots, leurs riches troupeaux engloutis, leurs champs, que de pénibles efforts avoient enlevés à la mer, en proie à toute la fureur de cet élément, enfin l'aisance, fruit des plus longs travaux, anéanti en un instant. Des milliers d'hommes ont eu à déplorer leur cruel destin et celui de leurs familles, sans aucun espoir de salut, ou du retour éloigné de leur ancien bien-être.

» Il a fallu de grands efforts pour adoucir les peines des malheureux; pour ranimer leur confiance dans les secours de la Providence; et pour rendre le courage au désespoir, par les sacrifices zélés et généreux de la bienfaisance.

» Un tel but étoit digne de la grande tme de V. A. R.

» Votre bienfaisante activité, et les sacrifices que vous a inspirés votre bienveillante humanité, ont remédié à beaucoup de maux, séché les larmes de beaucoup de malheureux, et ramené le calme et le courage dans un grand nombre de cœurs en proie à la désolation. V. A. R. s'est mise à la tête du comité central de secours; et en donnant ainsi lieu à la formation et à la bienfaisante activité de semblables associations dans toutes les parties du royaume, vous avez en même tems, par votre bel exemple, donné à toute la nation un essor qui l'a portée à des actes d'humanité tels que les tems antérieurs n'en ont jamais offert.

» Les états du royaume ici rassemblés expriment avec une vive émotion leur reconnaissance pour toutes les preuves du zèle avec lequel V. A. R. s'est empressée d'assurer des secours aux malheureux habitans des côtes; et c'est un devoir bien doux à remplir pour nous que de payer ce tribut de gratitude à V. A. R. Si nous ne nous en sommes pas acquittés plus tôt, c'est parce que nous désirions marquer de notre côté la part que nous prenions au malheur d'un si grand nombre de nos compatriotes en nous empressant de souscrire aux mesures proposées par le ministère du cabinet pour le rétablissement des digues.

» Le malheur qui a frappé nos concitoyens est grand sans doute; mais, Monseigneur, ce que vous avez fait pour l'adoucir ne l'est pas moins. Quand nos annales peindront un jour les terribles effets des dernières inondations, elles rendront en même tems immortel le souvenir de la noble générosité par laquelle V. A. R. a enchainé de nouveau l'amour et la vénération de tous les hanovriens.

» Que V. A. R. daigne agréer l'assurance de ces sentimens de la part de vos dévoués et obéissans états.

» Signé par tous les membres des deux chambres.»

— S. A. R. a fait, le 25, la réponse suivante à l'assemblée générale des états:

» Messieurs,

» C'est avec un attendrissement mêlé de joie, que j'ai reçu la lettre que l'assemblée générale des états m'a adressée en date du 21 de ce mois, et je vous témoigne ma plus vive reconnaissance pour les assurances d'amour et d'attachement qu'elle contient.

» Lorsque, à la nouvelle des désastreux événemens qui ont précipité dans le malheur et la misère une grande partie des habitans des contrées fertiles des côtes de notre patrie, je me déterminai à faire un appel à tous les habitans

du royaume pour les engager à accorder de puissans secours, je ne peux faire un assez grand éloge du noble empressement avec lequel cet appel a été accueilli partout, et le généreux abandon avec lequel les riches et les pauvres, suivant leurs forces et leurs moyens, ont fait les dons les plus abondans pour venir au secours de leurs infortunés concitoyens.

» Et vous aussi, Messieurs, vous avez acquis de justes et de nouveaux droits à la satisfaction de S. M. le Roi, mon auguste frère, et à la reconnaissance de vos concitoyens, par l'empressement avec lequel vous avez donné votre assentiment aux mesures que le ministère royal vous a proposées pour le rétablissement des digues.

» Au moyen de votre active coopération et des efforts faits en commun pour toutes les parties du royaume, l'on atteindra sûrement le but que l'on se propose. Les districts qui sont maintenant ouverts à la fureur des flots, recevront de nos nouveaux et surs boulevards contre les tempêtes à venir, et la bienfaisance générale ouvrira aux habitans nécessiteux de ces contrées l'heureuse perspective de pouvoir rebâtir leurs habitations ruinées, et cultiver de nouveau leurs champs dévastés.

» Ainsi le grand malheur qu'a éprouvé notre patrie, passera, grâce à l'assistance de la divine Providence, avec moins de désastres; le tems qui guérit tout, en effacera les traces; mais il n'éteindra jamais dans le cœur de ceux que l'on a sauvés, ni dans celui de leurs libérateurs, le souvenir de ce que peut la réunion des volontés et des efforts, et il resserrera d'une manière toujours plus étroite le lien de la confiance mutuelle qui réunit tous les hanovriens dans leurs sentimens d'amour pour leur Roi, pour leur patrie et pour leurs concitoyens.

» Je m'abandonne avec confiance à cet espoir, et en même tems, je saisis avec plaisir cette occasion pour vous renouveler, Messieurs, l'assurance de ma haute considération et de mes sentimens de bienveillance.

» Adolphe - Frédéric.»

De Mayence, le 31 Mars.

M. le baron de Berstedt, ministre du grand-duché de Bade et M. de Marschall, ministre du duché de Nassau, ont eu ici aujourd'hui une entrevue avec M. le baron du Thil, ministre du grand-duché de Hesse. La conférence a été assez longue; on n'en connoit pas encore l'objet, mais il a vraisemblablement rapport à la réunion de quelques états de l'Allemagne méridionale relativement au commerce.

(Gaz. de Mayence.)

HENNECART, Rédacteur,

Erratum dans notre N<sup>o</sup>. 91: 2<sup>o</sup> note de l'article de Constantinople, au lieu de: cela rend plus vraisemblable etc., lisez: cela est d'autant plus vraisemblable etc.

Répertoire du Théâtre national de Francfort.

Lundi 4. (Pour la première fois.) *Arlequin dans le jardin enchanté*, grande pantomime en 2 actes, de M. Lewin. Elle sera précédée de la *Femme jalouse*, comédie.

Mardi 5. (Pour la première fois.) *Maitre Martin et ses compagnons*, comédie, avec un prologue.

Mercredi 6. (La pièce n'est point encore déterminée.)

Judi 7. *La Neige*, opéra.

Vendredi 8. *Le Joueur*, drame.

Samedi 9. *Paroître et être*, comédie.

Dimanche 10. (Pour la première fois.) *Léocadie*, opéra.

Avis aux Emigrés François.

L'association pour la défense légale des intérêts légitimes, établie à Paris rue de Choiseul N<sup>o</sup>. 8, voulant faire participer aux avantages de son institution les émigrés françois et les créanciers d'émigrés qui résident hors de France, autorise Messieurs Guillaume Mumm et comp. à Francfort, à recevoir les lettres ou paquets, qui cependant doivent être affranchis, sans quoi ils seroient refusés, de toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire, et qui sont engagées à envoyer leurs pièces et leurs pleins-pouvoirs.

Cette association remonte au commencement de l'année 1824; elle fut formée sous les auspices des premiers hommes de l'état, ainsi que le prouvent plusieurs discussions de la chambre des députés, la *Quotidienne* du 7 août 1824, l'*Aristarque* du 9 octobre, la gazette du 31 décembre suivant, et tous les autres journaux. Le conseil de l'association est composé des premiers avocats de Paris, et la majeure partie des émigrés qui habitent la France l'ont chargée de la suite de leurs réclamations. Ce n'est point un bureau d'affaires; c'est une réunion d'hommes voués à la défense des victimes de la révolution. L'association a pour directeur M. le vicomte de Botherel, fils du comte de Botherel, qui obtint de l'Angleterre les premiers secours qu'elle a fait distribuer aux émigrés françois, et qui exposa plus de 40 fois sa vie pour venir d'Angleterre en Bretagne apporter des secours aux défenseurs de la cause monarchique, ainsi que l'atteste l'histoire de la guerre de la Vendée.

L'association a dans tous les départemens de la France des agens choisis par les principales autorités. Elle dispose d'assez grands capitaux

pour avoir fait, au foible intérêt de 5 p. c., des avances à beaucoup d'émigrés. Enfin, en offrant ses secours aux victimes de la révolution qui résident en pays étranger, elle songe moins à se procurer des bénéfécies, qu'à les soustraire aux pièges qui ne manqueront pas de leur être tendus.

Les pièces qui devront être envoyées à MM. Guillaume Mumm et comp., sont, savoir:

Quand il s'agira de réclamer l'indemnité accordée par la loi à un émigré ou héritier d'émigré: 1<sup>o</sup>. La preuve que le réclamant est véritablement celui qui a le droit de réclamer, soit comme possesseur, soit comme héritier; 2<sup>o</sup>. la désignation des biens vendus et celle des lieux où ils sont situés; 3<sup>o</sup>. une procuration à l'effet de réclamer l'indemnité. Celle pour en toucher le montant n'est pas encore nécessaire.

Lorsqu'il s'agira de la réclamation d'une créance, il faudra envoyer: 1<sup>o</sup>. une copie authentique et légalisée du titre; 2<sup>o</sup>. une procuration pour en réclamer le montant. Celle pour toucher n'est pas encore nécessaire.

Un grand nombre d'autres pièces sera sans doute indispensable pour justifier du droit d'un émigré à l'indemnité; mais comme ces pièces ne peuvent pas se trouver dans les mains du réclamant, l'association se chargera d'en faire faire la recherche dans les lieux qu'habitoit sa famille, pourvu qu'on les indique, et de réunir elle-même tous les titres et actes qui doivent être produits pour obtenir l'indemnité d'un émigré: tels que son acte de naissance, l'acte de mariage de ses père et mère, oncle, tante, etc., leur acte de décès, etc., etc.

A V I S

concernant l'établissement de Velocifères entre Francfort et Cassel.

L'établissement de velocifères et de fourgons de bagages entre Francfort et Cassel commence à entrer en activité à compter du 1<sup>er</sup> avril, et leur départ a lieu dès aujourd'hui.

Les velocifères partent d'ici à 5 heures du soir le lundi, le mercredi et le vendredi, et ils arrivent à Cassel le lendemain dans l'après-midi. Ils partent à 4 heures de l'après-midi de Cassel le mardi, le jeudi et le samedi, et arrivent également ici le lendemain dans l'après-midi.

Le prix des places est le même que celui qu'on a payé jusqu'ici pour les diligences, et chaque voyageur a 40 livres de bagages franches.

Les fourgons de bagages partent d'ici les mêmes jours, lundi, mercredi et vendredi à midi, et arrivent le lendemain soir à Cassel. Ceux de Cassel arrivent ici le dimanche, le mercredi et le vendredi dans la soirée.

La remise des paquets peut se faire le même



Du LUNDI, 4 Avril 1825.

jour jusqu'à 10 heures du matin; ceux qui seront présentés après 10 heures, ne seront expédiés que le surlendemain. Le port des effets expédiés par les fourgons, reste également tout à fait le même que ci-devant.

Ces nouveaux arrangements sont combinés avec l'arrivée des vélocifères et des fourgons qui viennent de plus loin, ainsi qu'avec le

départ de ceux de Cassel qui sont expédiés plus loin, et ainsi l'on a pourvu convenablement à la plus grande accélération possible tant pour la marche des voyageurs que pour celle des bagages. — Francfort, le 1<sup>er</sup> avril 1825.

La Direction du Chef-Bureau des postes du prince de la Tour et Taxis.

Alexandre baron de Vrints-Berberich.

#### Véritables Savons anglais.

**Savon parfumé de Windsor.** — Ce savon, qu'on a purifié par des procédés chimiques, a l'avantage de blanchir, d'adoucir et de polir la peau; il préserve des dartres et de toute espèce de boutons. L'usage en est agréable. — Se trouve au Bureau de ce Journal, et se vend 12 kr. la tablette et 2 fl. la douzaine. **Savon à la rose**, 36 kr.; **Savon à la Violette**, 48 kr.

Avis de la Direction de la Loterie.

Lors du tirage de la 5<sup>e</sup> classe de la 67<sup>e</sup> loterie de cette ville, les N<sup>os</sup>. indiqués ci-après ont gagné les principaux lots, savoir: Le N<sup>o</sup>. 15,945, le lot de fl. 30,000; le N<sup>o</sup>. 2468, celui de fl. 15,000; le N<sup>o</sup>. 18,164, le lot de fl. 5000; le N<sup>o</sup>. 20,181, celui de fl. 2000, et le N<sup>o</sup>. 5114, le lot de fl. 1000.

Francfort s/M., le 31 mars 1825.

La Direction de la Loterie de la ville.

A vendre la Collection de Minéraux de feu M. Lucas fils, garde des galeries du Musée royal d'histoire naturelle de Paris.

Cette collection, à la formation de laquelle M. Lucas a employé 25 ans, est également remarquable par le nombre des morceaux qui la composent, leur choix, leur diversité et leur conservation. Le nombre des morceaux de cette collection est de 7000; ils sont d'une dimension à-peu-près égale, contenus dans des boîtes, et renfermés dans cinq grandes armoires.

Cette collection est beaucoup plus complète que celle très-justement célèbre de M. Von der Null, à Vienne.

S'adresser pour les conditions à M<sup>me</sup> veuve Lucas, rue de la Chausse-d'Aniin, N<sup>o</sup>. 41, à Paris.

\*.\* Blaise Bauer, de Rastadt, tient, comme de coutume, cette foire avec les articles ci-dessous, savoir: chocolat, liqueurs, maraschino di Zara et Rosolio, arac de Batavia, rhum de la Jamaïque et Kirschwasser; vin muscat et de Malaga; bouchons et bois de liège; capres, anchois de Gênes et olives; moutarde d'Angleterre et de Dijon, moutarde de Paris en pots; vinaigre fin, pour la table; huile d'olives vierge; citronnade et orangeade; sagou des Indes; thé, canelle, cloux de girofle, noix-muscade, fleur de muscade et gingembre; amandes et amandes en coques fines; savon de Marseille; raisin de Smyrne, de Corinthe, muscat et sultanini; figues, prunelles dites double fleur et en boetes; vanille cristallisée; macaroni et pâte fine pour soupe; fromage parmesan; Salammi; baies de laurier et feuilles; riz et orge mondé; amidon et poudre à poudrer; sucre, melis et rafinaide; café; salpêtre raffiné; truffes sèches; oranges etc., etc. Il s'empressera de toute manière de mériter de plus en plus la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'ici. Il a son magasin Ziegelgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 59, près du Liebfrauberg.

\*.\* Un jeune homme desire trouver un compagnon de voyage qui ait sa voiture, pour aller à Lausanne, à frais communs, et partir du 9 au 16 de ce mois; s'adresser à MM. Jean Noë du Fay et Comp.

#### Avis.

Messieurs Patinot, Michel et Comp., de Paris, ont, Schnurgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 73, au premier, un dépôt très-bien assorti d'Indiennes imprimées, d'après de nouveaux dessins, et des dispositions nouvelles, de leur manufacture de Chantilly, et qu'ils vendent aux prix les plus raisonnables.

\*.\* J'ai reçu de nouveau un très-beau choix de différentes étoffes imprimées pour meubles, ainsi que des velours d'Utrecht fins, de toutes les couleurs et dans divers dessins. L'assortiment de Tapis de pied de la manufacture d'Aubusson est complet, et les prix en sont très-modérés. Je me charge aussi de toutes les commissions qui concernent mon état.

J. Conrad Schmidt, tapissier, Ziegelgasse, N<sup>o</sup>. 174.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIENL, rue de la Monnoie.

De Londres, le 29 Mars.

Les consolidés sont à 93 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>. Il se fait peu d'affaires, tant dans les fonds anglais que dans les fonds étrangers.

— Le Roi est retourné à Windsor.

— La dernière séance de la chambre des communes a offert un grand intérêt. Elle a été presque entièrement remplie par les discussions sur l'émancipation des catholiques. Les chances en faveur de ces derniers augmentent visiblement chaque jour.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* le paragraphe ci-dessous:

« Nous sommes autorisés à déclarer que la singulière histoire que nous avons extraite du *Constitutionnel* du 14, qui l'avoit puisée dans la gazette de Gênes, relativement à la substitution d'un enfant de lady N. Sternberg et la famille Chiappini (*V. notre N<sup>o</sup>. 76*), est dénuée de vérité. Nous regrettons d'avoir jetté l'alarme parmi des familles fort respectables d'Angleterre et de Toscane, et nous invitons les journaux qui ont copié cette histoire, à insérer également cette déclaration. »

— On assure qu'un étranger de distinction a acheté avant-hier pour 500 guinées le superbe schall qui a appartenu à Tippe-Saib. On croit qu'il est destiné à être donné en présent à S. A. R. M<sup>me</sup> la Dauphine, à l'occasion du sacre.

Suite de Pétersbourg, du 19 Mars.

Le mauvais état de la santé de M. le comte Victor de Kotschubey, ministre de l'intérieur, a déterminé l'Empereur à condescendre à sa demande, et à consentir à ce qu'il quitte le ministère; mais il continuera à être membre du conseil de l'empire.

— S. A. I. le grand-duc Constantin est parti le 16, pour retourner à Varsovie.

— L'Empereur a approuvé l'achat d'une collection rare d'environ 200 manuscrits arabes, persans et turcs, pour l'académie de cette capitale.

— Il a paru le 10 un oukase qui ordonne au comité des invalides de prendre à l'avenir sous sa protection particulière les veuves des officiers dont les époux ont péri à l'armée, et de leur payer de la caisse des invalides les pensions qui étoient jusqu'ici acquittées par le trésor de l'empire.

— M. le docteur Kyber qui, comme on le sait, étoit du voyage qu'ont fait de 1820 à 1824 M. le baron de Wrangel et M. d'Anjou au Nord-est de la Sibérie et sur les côtes de la mer Glaciale, déclare dans le *Journal de Pétersbourg*, qu'un article qui a paru dans un journal français, et que des gazettes allemandes ont recueilli, est faux et défiguré, et il promet de donner prochainement des extraits du journal officiel de leur voyage.

De Lisbonne, le 15 Mars.

Le comte de Porto-Santo est arrivé hier ici venant de Madrid: il prend dès aujourd'hui le portefeuille du ministère des affaires étrangères.

A l'avenir, les effets d'armement, d'habillement et d'équipement des troupes ne leur seront plus fournis par des entreprises particulières, mais bien par l'arsenal de l'armée royale.

Nos ambassadeurs près la cour de Londres et de Madrid vont se mettre en route dans la courant de la semaine prochaine pour se rendre à leur poste; M. Pinheiro Ferreyra, qui a refusé le département des affaires étrangères, accompagné, dit-on, à Londres M. de Palmella.

Les forces maritimes de la Grande-Bretagne à l'embouchure du Tage s'augmentent de jour en jour, et l'on attend d'un moment à l'autre l'arrivée dans cette capitale de sir Charles Stuart. On s'accorde à dire que nous aurons incessamment un régime constitutionnel. Nos relations avec Alger sont rompues, et sans doute le cabinet de Saint-James interviendra dans ce démêlé et offrira à notre cabinet sa haute et puissante protection.

Suite de Paris, du 30 Mars.

Avant-hier, avant l'ordre, le bureau de la chambre des députés a eu l'honneur de présenter au Roi le projet de loi sur la réduction des rentes, que cette chambre a adopté.

— L. A. S. le duc régnant d'Anhalt-Cöthen et la duchesse son épouse, sont arrivées à Paris sous le nom de comite et comtesse de Lindau.

— S. A. M. le prince de Metternich a dîné hier, avec plusieurs ambassadeurs étrangers, chez M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.

— M. le chevalier del Cinque, garde-noble de S. S., vient d'arriver à Paris, pour appor-

ter à M. le prince de Croÿ, archevêque de Rouen, le chapeau de cardinal.

— Pendant le fort de la maladie de M. le duc de Doudeauville, la famille royale a envoyé chaque jour pour s'informer de l'état de sa santé, et le Roi a fait demander de ses nouvelles deux fois par jour.

— M. le général Allix est arrivé à Vincennes, où il s'occupe de faire exécuter les ordres du ministre de la guerre pour les constructions de l'artillerie, d'après un nouveau système dont le général est l'auteur.

#### De Paris, le 31 Mars.

La rente, fin du mois, étoit, à 2 heures, à 102 fr. 50, et à 3 heures, à 102 fr. 65.

— Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres.

— M. de la Lezardière a terminé hier son rapport sur les communautés religieuses de femmes, en proposant, au nom de la commission, l'adoption du projet.

#### De Bruxelles, le 30 Mars.

L'altération des billets de la Banque d'Amsterdam consiste, dit-on, en un seul mot. Au moyen d'un procédé chimique, on a substitué dans le corps du billet, le mot *mille* à celui de *cent*.

#### De Schwérin, le 23 Mars.

S. A. R. le grand-duc est retourné aujourd'hui à Ludwigslust; L. A. R. le grand-duc et la grande-duchesse héréditaire s'y rendront également le 28.

Une société de particuliers anglois a, dit-on, entamé des négociations avec notre gouvernement pour construire dans notre pays, sur une étendue de 60 milles, des chaussées suivant la méthode de Mac-Adam. M. Elliot, qui est l'agent de cette société, a fait, à cette fin quelque séjour ici; il doit revenir à la fin du mois prochain, pour apprendre la résolution qu'aura prise le gouvernement relativement à ses propositions.

#### De la Suisse, le 29 Mars.

On dit que le canton de Thurgovie a adhéré à la capitulation d'une compagnie pour le service napolitain, sous la condition d'être traité plus favorablement dans les relations commerciales avec ce royaume.

— Le tribunal d'appel du canton de Lucerne a prononcé le 23 dans une affaire à laquelle toute la Suisse prenoit le plus vif intérêt: celle du colonel Felber, accusé d'avoir, par de mauvais traitemens, causé la mort de son gendre. Le tribunal a libéré le colonel de l'accusation, en le renvoyant devant le tribunal correctionnel. Cette sentence est motivée sur ce que la mort de son gendre n'a point été la suite des voies de fait qu'il s'étoit permises contre lui. L'épouse

du colonel, et sa fille, veuve du sieur Wéber décédé, avoient été antérieurement mises en liberté.

#### De Francfort, le 3 Avril.

##### Suite de l'extrait du Spectateur-Oriental.

*Smyrne, le 18 février.* — Plusieurs *bayracs* (compagnies de marine) ont été levées ici, et se sont dirigées sur Constantinople. On en formera encore quelques-unes qui ont la même destination. Chacune est composée de 50 hommes. A aucune époque ils ne se sont conduits avec plus de retenue et d'une manière plus paisible; ce à quoi n'a pas laissé de contribuer la police parfaite qui continue de régner à Smyrne.

— Le 4, le public a vu avec émotion quatre grecs décapités devant le palais de justice. On varie sur les motifs qui les ont fait condamner à mort; on présume qu'ils doivent être graves, à en juger par la manière dont la justice a été rendue ici depuis trois ans. Tout ce que l'on sait de positif, c'est que ces grecs ont été dénoncés, et arrêtés au moment où ils venoient de s'embarquer furtivement pour s'enfuir à Samos.

— Les frégates angloises le *Cambrin* et le *Séringapatam*, accompagnées de la corvette la *Syrène*, se sont rendues à Négrepont, pour prendre des éclaircissemens sur quelques bâtimens pirates qui s'étoient permis de piller dans les environs une bombarde ionienne. M. le capitaine Hamilton ne tarda pas à apprendre qu'il y avoit quatre de ces corsaires, et il se fit donner les noms de leurs patrons.

Le 31 janvier, les frégates se trouvant à l'ancre à Orens, entre Négrepont et la terre ferme, virent deux mistics qui chassoient un bâtiment ionien; mais on aperçut en même tems, que lorsque la *Syrène*, déjà sous voile, alloit à leur poursuite, ces mistics précipitoient leur retraite.

Le capitaine Hamilton envoya alors son premier-lieutenant M. Marsham dans son canot léger, pour ordonner aux deux mistics de s'approcher de la frégate, afin de rendre compte de leur conduite et des motifs qui les avoient portés à donner la chasse à un navire ionien. Pour appuyer les raisons de M. Marsham, le commodore le fit suivre de trois canots armés du *Cambrian*, et de quatre du *Séringapatam*.

Les pirates s'étoient retirés jusque près de Zeitun. Il faisoit déjà nuit avant que M. Marsham pût les atteindre. Ce dernier s'étant acquitté de sa mission, les pirates, pour toute réponse, firent une décharge meurtrière de leurs armes à feu et de leur canon monté en proue; et comme ils avoient un grand nombre d'albanois à bord, ils firent éprouver aux anglois une perte considérable. L'affaire fut cependant bientôt finie, lorsque les sept canots s'approchèrent et abordèrent les mistics de tous les côtés.

Il faut pourtant rendre justice au courage des pirates qui se battirent en désespérés, et firent une résistance digne d'une meilleure cause. Le plus grand nombre s'est fait tuer les armes à la main, ou s'est jeté à la mer plutôt que de se rendre. Tous ceux que l'humanité des officiers a pu sauver, sont retenus prisonniers sur les frégates. La perte éprouvée par les anglois lorsqu'ils se sont approchés des deux armemens grecs, a été de 6 hommes tués et 13 blessés.

Le lendemain, le capitaine Hamilton fit brûler les deux bâtimens pris, et qui, à ce qu'on apprit, faisoient partie des quatre dont il avoit déjà eu connoissance, comme étant de vrais pirates, pillant tout ce qu'ils rencontroient.

Quelques jours après, les deux frégates rencontrent sept mistics remplis d'hommes, qui firent force de voiles en se voyant approcher, et qui se réfugièrent dans une anse entourée de rocs escarpés, sur lesquels les albanois débarqués des mistics se postèrent avantageusement les armes à la main. M. Hamilton se décide cette fois à n'éconter aucun éclaircissement qui ne sera fait sous le canon du *Cambrian*. En conséquence, il fait partir les soldats et les tirailleurs des deux frégates, avec l'ordre de se ren-

dre à côté du *Séringapatam*, et de se tenir prêts à opérer une descente sous la protection du canon de cette frégate, mouillée déjà à portée de pistolet des rochers de l'anse. Tout étant ainsi disposé, le capitaine Hamilton se rend seul à terre sur son canot léger, et il est assez heureux de ramener les grecs à la raison sans effusion de sang. Les sept mistics se rendent aussitôt à côté du *Cambrian*, et là, les chefs ayant prouvé, à la satisfaction du commodore, qu'ils n'avoient rien de commun avec les pirates dont il venoit de détruire deux mistics, qu'ils n'avoient jamais porté la moindre atteinte au pavillon anglois ou ionien, et de plus ayant promis, de la manière la plus solennelle, qu'ils feroient tous leurs efforts pour s'emparer des deux autres pirates qui restoient, on leur a permis de s'en aller.

Le *Cambrian* est entré le 5 dans le port de Smyrne, et le lendemain, nous avons vu passer, non sans intérêt, le convoi funèbre d'un des braves anglois, mort à la suite des blessures reçues à l'affaire de Négrepont, où l'Archipel a été purgé d'une partie des pirates qui l'infestoient.

HENRICH, Rédacteur.

\*\*\* *Baume de Chiron* — Les propriétés de ce baume sont tellement connues dans les cas de chutes, coupures, meurtrissures, brûlures et autres accidens de ce genre, qu'il n'est presque pas en Suisse une mère de famille ou une gouvernante d'enfans, qui n'en porte constamment avec elle. — Se trouve au Bureau de ce Journal, et se vend par boîtes d'étain de 48 kr. et 24 kr.

\*\*\* Un jeune homme desire trouver un compagnon de voyage qui ait sa voiture, pour aller à Lausanne, à frais communs, et partir du 9 au 16 de ce mois; s'adresser à MM. Jean Noë du Fay et Comp.

\*\*\* Schwarz et Munster, de Paris, tiennent cette foire avec un très bel assortiment en bijouterie, perles fines, diamans montés dans le dernier goût, et toute espèce de pierres de couleur. Ils logent chez M<sup>me</sup> von Oven, Porte Ste-Catherine, N<sup>o</sup>. 8.

\*\*\* Philippe frères, *jouailliers de Paris*, tiennent la foire avec un assortiment de diamans, pierres de couleur et perles, montés et non montés. Ils logent à l'Hôtel-de-Paris.

\*\*\* A. Aphen, *fabricant de bijoux, de Paris*, tient cette foire avec un assortiment de bijouterie, comme parures, bracelets, etc., etc., dans le goût le plus nouveau et le mieux établi. Il loge Porte Ste-Catherine, Lettre G, N<sup>o</sup>. 2.

\*\*\* H. P. Govers, de Paris, tient cette foire, Porte Ste Catherine Lettre G, N<sup>o</sup>. 1, avec un bel et nombreux assortiment de pendules, avec ou sans musique, des candélabres, et d'autres articles en bronze, richement dorés, tous dans le dernier goût, et aux prix les plus raisonnables.

\*\*\* A vendre en commission des Grénats de Bohême chez la veuve de G. G. Garkoch, *Garküchenplatz*, Le tre L, N<sup>o</sup>. 7.

\*\*\* Le tirage de la 6<sup>e</sup> et dernière classe de la 67<sup>e</sup> loterie de Francfort commencera le 27 avril, et sera terminé le 21 mai. Par la réunion de chances avantageuses, on peut gagner dans ce tirage fl. 260,000, puis les lots de fl. 150,000, 100,000, 50,000, 30,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000; 5 fois 2000, 50 fois 1000, etc. On peut avoir chez le sousigné des billets originaux à fl. 90; des demi-billets à fl. 45; des quarts à 22 fl. 30 kr., et des huitièmes à 11 fl. 15 kr. L'on peut être sûr que l'on sera promptement servi, et que l'on sera instruit par le sousigné du sort des billets qu'on aura pris chez lui, par l'envoi des listes du tirage.

Gustave Stiebel, collecteur en chef, *Wollgraben*, N<sup>o</sup>. 47, à Francfort s/M.

**\*\* William Wood, Leaver et fils, ci-devant William Wood, fabricans de dentelles anglaises, d'Anvers et Nottingham, tiennent, comme ci-devant, sous la raison William Wood, la prochaine foire de Pâques de Francfort, avec un assortiment nombreux et choisi des produits de leur fabrique. Leur magasin est, cette foire, sur le Neukräm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 103, chez M. Jean-Simon Fries, et non, comme ci-devant au Glaesernhof. En outre, ils ont toujours un dépôt bien assorti à Cologne sur le Rhin, chez Ph. Th. H. Fauth.**

**\*\* Ch. Quetel, fabricant de Blondes de soie, à Caen, tient cette foire avec un assortiment de marchandises de sa fabrique. Il loge Porte Ste-Catherine Lettre K, N<sup>o</sup>. 34, vis à vis le grand Café.**

**\*\* Leisler et Comp. de Hanau, tiennent, comme de coutume, la foire de Francfort, avec un très-beau choix de Tapis de pied d'après les plus nouveaux dessins, en Moquettes fines et de moyenne qualité, tapis d'Ecosse, ordinaires, tapis de sellier, frise, et couvertures de différente grandeur; le tout d'une qualité supérieure, dans les couleurs les plus vives, et aux prix les plus raisonnables. Ils ont leur magasin chez M. Valentin Crédé, au premier étage, vis à vis le grand Café, Porte Ste-Catherine.**

**\*\* La véritable Eau-de-Cologne de Jean-Marie Farina, le plus ancien distillateur de Cologne, vis-à-vis la place de Juliens, se vend en commission, à juste prix, chez les Frères Bertina, Cour d'Augsbourg, Lettre G, N<sup>o</sup>. 99, à Francfort sur le Mein.**

**\*\* Nous tenons la foire de Pâques, avec de la vaisselle d'argent, dont le travail et les formes sont dans le goût le plus exquis et le plus nouveau, et avec notre assortiment de bijouterie. Nous aurons en outre cette fois un bel assortiment des garnitures les plus élégantes pour les voitures, harnois, selles, des étriers, éperons, etc., d'un nouveau métal très-recherché et connu sous le nom d'Argentan, qui non-seulement ressemble parfaitement à l'argent, mais qui, pour la durée, a un avantage marqué sur tous les ouvrages en argent plaqué. Ces marchandises ayant eu aux dernières foires de Leipzig un débit si favorable, que nous n'avons pu à beaucoup près exécuter le grand nombre de commandes que nous avons reçues à cet égard, nous croyons pouvoir nous flatter qu'on appréciera également à cette foire de Francfort les avantages de ce nouveau métal. Comme d'autres affaires pressées nous mettront dans le cas de repartir de bonne heure, nous invitons tous ceux qui veulent bien nous honorer de leur confiance, à venir bientôt à notre magasin au Braunfels, ou dans la galerie N<sup>o</sup>. 52 et 53, ou au rez-de-chaussée N<sup>o</sup>. 18, vis-à-vis la Bourse.**

**Seethaler et fils, orfèvres privilégiés de S. M. le Roi de Bavière à Augsbourg.**

**\*\* Le Soussigné, après un long séjour à Cambridge, une des premières universités des Etats-Unis, où il s'étoit déjà voué à l'instruction publique, vient d'obtenir du Haut Sénat la permission d'enseigner la langue anglaise. Jaloux de se rendre digne de cette faveur, il s'empresse d'en informer le public, qui sera aussi satisfait de sa prononciation épurée par le commerce assidu des hommes les plus lettrés de cette partie du nouveau monde, que de la méthode simple et facile dont il s'est toujours servi avec succès pour expliquer à ses élèves toutes les difficultés d'une langue aussi intéressante. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées de s'adresser à lui, Porte Ste-Catherine, Lett. K, N<sup>o</sup>. 35, en face du Café de M. Finck.**

**\*\* J. G. Winckler, à Francfort s/M., a en commission un dépôt de véritable Eau-de-Cologne, qu'il vend au plus juste prix, tant en parties qu'en caisses de six flacons.**

**\*\* On trouve en tout tems chez le soussigné, aux prix les plus raisonnables, des cartes de visite, des lettres de change, des assignations, des quittances, des lettres de voiture, des comptes et des notes, des étiquettes pour les marchandises et les bouteilles. Il fournit également au plus juste prix et avec la plus grande promptitude toute sorte d'imprimés, tant d'écritures que de dessins, soit gravés en cuivre, soit lithographiés. Il fait observer en même tems que l'on exécute dans sa lithographie, pour le prix ordinaire d'impression, la méthode connue depuis un grand nombre d'années sous le nom d'Ueberdruck, et qui consiste à transporter sur la pierre ce qui est écrit sur le papier avec une préparation chimique d'encre de la Chine, de manière qu'on peut très promptement avoir plusieurs centaines d'exemplaires parfaitement semblables à ce qu'on aura écrit à la main. Les amateurs de Lithographie trouveront chez lui, à des prix raisonnables, des pierres, des cyrons et de l'encre chimique. — Francfort sur le Mein.**

**Jean Unipfenbach, Porte Ste-Catherine, Lettre G, N<sup>o</sup>. 2.**

**De l'Imprimerie de J. C. F. DREHLE, rue de la Monnoie.**

Du MARDI, 5 Avril 1825.

*Suite de Londres, du 29 Mars.*

On a reçu hier la gazette de Charlestown du 25 février. Elle prouve combien sont faux les bruits de Bourse d'après lesquels le fort de St. Jean d'Ulloa devoit s'être rendu aux Mexicains. Un schooner des Etats-Unis, chargé de munitions de toute espèce pour ce port, étoit sur le point d'y entrer, lorsque quelques coups de canon lui furent tirés de la pointe de la Vera-Cruz. Aussitôt le commandant de St-Jean d'Ulloa fit ouvrir un feu terrible de toutes ses batteries sur la ville. Les habitans effrayés prirent la fuite, et les autorités envoyèrent un parlementaire au fort, pour désavouer la provocation du commandant de la batterie qui avoit tiré sur le schooner américain. On évalue l'artillerie de St-Jean d'Ulloa à plus de 200 bouches à feu, et elle est approvisionnée de munitions pour plus de deux ans.

— La gazette de Sierra Léone, du 29 janvier, annonce que le cutter françois les Deux-Soeurs, capitaine H. Mémont, a été trouvé naviguant à l'aventure dans les parages du Cap-Vert. Ce navire étoit au pouvoir de 132 nègres qui avoient égorgé les 8 françois composant l'équipage.

— Un de nos journaux fait observer aux nouvelles qui répandent des bruits de guerre, que le comte de Liverpool a dit, en propres termes, dans la séance de la chambre des pairs du 25: « Je n'ai jamais vu de tems où l'espoir d'une paix durable fût mieux fondé. »

— A compter du 1<sup>er</sup> avril, il partira tous les jours, de Douvres comme de Calais, un paquebot à vapeur, à l'exception du dimanche. Ces paquebots sont de la plus grande élégance, et offrent aux voyageurs toutes les commodités possibles. On peut se procurer à bord des rafraichissemens à des prix modérés.

— Une mesure de quelque importance paroît occuper en ce moment le sénat des Etats-Unis. C'est une résolution portant que, lorsque la dette nationale sera acquittée (événement qu'on ne croit pas fort éloigné), les terres appliquées actuellement au fonds d'amortissement, formeront un fonds pour l'émancipation des esclaves.

— Une lettre de Bahia, du 15 janvier, contient ce qui suit:

« Tout est maintenant tranquille ici. Un major d'artillerie, qui a pris part à la dernière révol-

te, a été fusillé aujourd'hui. Huit à neuf officiers, convaincus du même crime, subiront dans peu de jours le même sort.

— Le *Courrier* contient le texte présenté par sir F. Burdett pour l'émancipation des catholiques. L'extrait ci-dessous de cet acte, qui est très long, en fera connoître suffisamment la teneur:

« Considérant que la succession protestante à la couronne impériale du royaume-uni et de ses dépendances est, par l'acte pour la limitation ultérieure de la couronne et pour mieux assurer la liberté des sujets, établie d'une manière permanente et inviolable;

« Que l'église protestante épiscopale d'Angleterre et d'Irlande, ses doctrines, discipline et gouvernement, et pareillement l'église protestante presbytérienne d'Ecosse, ses doctrines, discipline et gouvernement, sont, par les actes respectifs d'union entre l'Angleterre et l'Ecosse et entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, séparément établis d'une manière permanente et inviolable;

« Et, après une juste considération de la situation, des dispositions et de la conduite des sujets catholiques romains de S. M., dans la vue de leur accorder la jouissance des bienfaits et avantages de la constitution et du gouvernement heureusement établis dans le royaume-uni, afin que tous les fidèles et loyaux sujets de S. M. deviennent une seule nation, qu'il y ait un oubli entier et une extinction absolue de toutes anciennes dissensions et discordes entre eux, de manière à consolider l'union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, et à unir et confondre les cœurs de tous les sujets de S. M. en un seul et même intérêt pour le soutien de la personne, de la famille, de la couronne et du gouvernement de S. M., et pour la défense de leurs droits communs et de leurs libertés;

« Attendu que par certains faits passés respectivement dans les parlemens de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, certaines déclarations nommées communément déclarations contre la transubstantiation et contre l'invocation des saints et le sacrifice de la messe telles qu'on les pratique dans l'église de Rome, sont requises et exigées comme qualification pour l'exercice et jouissance de certains emplois, privilèges et



droits civils, et que lesdites déclarations sont de la teneur suivante :

« Je soussigné N., déclare que je crois qu'il n'y a aucune transubstantiation dans le sacrement de la cène du Seigneur, ni dans les élémens du pain et du vin, au moment ou après la consécration desdits élémens par une personne quelconque ;

« Je soussigné N., en présence de Dieu, professe, certifie et déclare solennellement et sincèrement que je crois que, dans le sacrement de la cène du Seigneur, il n'y a aucune transubstantiation des élémens du pain et du vin dans le corps et le sang du Christ, au moment ou après la consécration desdits élémens par une personne quelconque, et je professe, certifie et déclare solennellement et en présence de Dieu, que je fais la présente déclaration en entier et dans toutes ses parties, dans le sens précis et ordinaire des mots qui me sont lus, ainsi qu'ils sont communément entendus par les protestans anglois, sans aucune évasion, équivoque ni restriction mentale quelconque, et sans qu'aucune dispense m'ait été préalablement accordée à cet effet par le pape ni par aucune autre personne ou puissance quelconques, et sans que je croie que j'en suis ou je puisse en être acquitté devant Dieu et les hommes, ni absous par le pape, ni qu'aucune autre personne ou puissance quelconque puisse annuler ladite déclaration, ni déclarer qu'elle est nulle et non valable dès le principe.

« Et attendu que lesdites déclarations n'ont rapport qu'à des objets de croyance spirituelle et religieuse qui n'affectent en aucune manière l'allégeance des sujets de S. M. ;

« Plaise à V. M. qu'il soit réglé et ordonné, et ainsi soit réglé et ordonné par votre très-gracieuse majesté, d'après l'avis et avec le consentement des lords spirituels et temporels et des communes assemblées en parlement, et par votre autorité conjointe, que les parties des actes susdits qui exigent les déclarations précitées ou l'une d'elles comme qualifications pour l'exercice et la jouissance de quelque emploi, privilège ou droit civil par quelques-uns des sujets de S. M., sont par le présent acte révoquées entièrement, sauf les dispositions ci-après. »

Tous les catholiques qui souscriront cette déclaration seront aptes à jouir des mêmes droits que les protestans et habiles à remplir tous les emplois, sauf ceux qui dépendent de l'église protestante ou des universités et écoles et collèges ecclésiastiques, et excepté les fonctions de lord chancelier, de garde ou commissaire du grand sceau de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande, et de lord-lieutenant, ou lord député, ou gouverneur, en chef de l'Irlande.

Le bill règle que S. M. ou le lord lieutenant d'Irlande choisiront parmi les dignitaires de l'église catholique des commissaires chargés de former un comité pour assurer l'exécution de diverses dispositions de cet acte, telles que notifier au gouvernement les promotions et nominations qui auront lieu dans le clergé catholique et de vérifier que les individus nommés sont de bons et fidèles sujets de S. M. Les mêmes commissaires sont chargés d'examiner toutes les bulles, brefs, dispenses et autres actes émanés de la cour de Rome, soit pour des objets généraux, soit pour des affaires personnelles et particulières, pour en donner avis au gouvernement de S. M., et certifier que lesdits actes ne contiennent rien de dangereux pour la sûreté et la tranquillité du royaume, ni pour l'église protestante établie. Le bill prononce des peines contre les personnes qui, sans avoir soumis les actes en question à l'inspection des commissaires, les publieroient ou les mettroient à exécution.

#### Suite de Rome, du 21 Mars.

On n'a point oublié le désastre de la belle basilique de Saint-Paul, sur le chemin d'Ostie à Rome. Ce vaisseau magnifique et également remarquable par son ancienneté, par la richesse de ses colonnes, par sa charpente et par tous les ornemens de l'architecture et des arts, fut consummé inopinément dans la nuit du 15 au 16 juillet. On n'avoit pu sauver que quelques parties de l'édifice ; mais ces parties elles-mêmes, minées par la violence des flammes, se sont écroulées successivement. Léon XII a entrepris de relever cette église, monument de la piété de tant de princes et de pontifes, et vient à ce sujet d'adresser une lettre encyclique aux patriarches, primats, archevêques et évêques de la catholicité. Cette encyclique, datée du 25 janvier, commence par ces mots : *Ad plurimas*. Le St. Père rappelle quelle étoit la magnificence de cette basilique, et déplore le désastre qui l'a réduite en cendres. S. S. parle ensuite de son projet de relever cet édifice, et elle espère que les fidèles l'aideront à exécuter ce dessein. S. S. exhorte les chrétiens à concourir à la restauration du monument. Autrefois Paul lui-même recueilloit des aumônes pour les fidèles de Jérusalem ; les prélats recueilleront aussi des aumônes pour élever un temple en son honneur. Le monde catholique a contribué par ses dons, il y a trois siècles, à construire la magnifique basilique du Vatican ; pourquoi ne verroit-on pas le même zèle aujourd'hui pour bâtir une église à un autre grand apôtre ?

#### Suite de Paris, du 31 Mars.

On lit dans l'*Etoile* l'article ci-dessous :

« On se rappelle que le *Constitutionnel* et le *Courrier françois* avoient annoncé, d'après une gazette de Hambourg, que la Prusse avoit nommé un consul à Buénos-Ayres. Nous démentîmes alors cette nouvelle. La gazette officielle de Madrid déclare, dans son N<sup>o</sup>. du 22 mars, que le ministre de Prusse à la cour d'Espagne a eu l'ordre exprès de déclarer que son auguste maître n'a jamais pensé à rien de semblable, parce que S. M. le Roi de Prusse reconnoit les justes droits du Roi d'Espagne sur ses possessions d'Amérique, et les principes sacrés sur lesquels se fonde la légitimité de sa souveraineté. »

— La corvette du Roi la *Coquille*, qui vient de faire, sous les ordres de M. Duperrey, lieutenant de vaisseau, le tour du monde, est arrivé le 24 mars à Marseille, sans avoir éprouvé aucune perte, aucune avarie, et sans malades.

— Le *Journal de la Charente* contient l'article suivant :

« Un désordre, suivi d'une querelle, comme de tout tems malheureusement il en est arrivé dans des réunions de jeunes gens, éclata dernièrement parmi quelques élèves du collège royal de la marine à Angoulême ; l'ordre fut bientôt rétabli, tout rentra dans le devoir, et les plus compromis furent punis et désignés au ministre de la marine. »

« C'est pour faire exécuter les ordres de S. Exc. à cet égard, c'est pour leur donner toute la solennité possible, c'est pour annoncer plus directement aux élèves, combien les intentions du ministre sont fermes et bienveillantes, que M. le vicomte de Galard-Terrauhe, gouverneur du collège, et absent comme membre de la chambre des députés, vient de quitter la capitale et d'arriver dans nos murs. »

« Il a trouvé les esprits tout préparés pour l'objet de sa mission ; et déjà, il s'occupe de fixer le jour où il ira reprendre le cours de ses travaux législatif. »

#### De Paris, le 1<sup>er</sup> Avril.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 103 fr. 5, et à 3 heures, à 102 fr. 85. L'*Etoile* contient la lettre suivante, en date de Rhodes le 2 février :

« Voici quelques particularités relatives à l'affaire du 10 au 13 novembre, entre l'escadre turque et celle des grecs :

« Les 38 bâtimens grecs qui ont attaqué l'escadre turque, ont commencé par mettre le désordre dans les convois. L'épouvante fut telle parmi les turcs qu'ils ne savoient plus s'il falloit défendre les convois ou se mettre en ligne de bataille. Ibrahim-Pacha s'avança avec sa frégate en faisant, mais vainement, des signaux pour se faire suivre par les autres bâtimens de guerre.

La frégate seule avança à portée de canon. Les grecs dirigèrent alors sur elle 5 brûlots, qui se sont approchés à portée de pistolet. Dans ce moment critique, Ibrahim n'a dû son salut qu'au courage intrépide de Suléiman-Bey, autrement dit M. Selve, qui s'élança dans une chaloupe, et parvint à faire changer de direction aux brûlots.

« Le reste de l'escadre voyant le danger où se trouvoit le pacha, vint de bord et cherchoit à s'éloigner. La frégate commandée par l'amiral Ismaïl Gibraltar fut une de celles dont le pacha remarqua les mouvemens. Suléiman-Bey revint alors à bord de la frégate du pacha. S. A. le remercia dans des termes fort obligeans et lui dit : « Dites-moi maintenant ce qu'il y a à faire ? » Cet officier lui répondit : « Ce qu'il y auroit à faire, ce seroit d'avancer si votre escadre suivoit votre exemple, mais vous voyez par vous-même la lâcheté de vos commandans ; maintenant que nous sommes divisés, il n'y a point à choisir, il faut nous rallier aux autres. » Le pacha goûta ce conseil et fit virer de bord. La frégate qu'il montoit tira dans cette affaire 800 coups de canon. Dès que le pacha put atteindre la frégate d'Ismaïl Gibraltar, il prit son sabre et dit à Suléiman-Bey : « Suivez-moi pour aller visiter la frégate de ce lâche. »

« Suléiman, devinant la pensée d'Ibrahim, lui prit son sabre en lui disant : « Je vous suis vrai, si vous voulez m'accorder la grâce de laisser votre sabre ; car il n'est point de votre dignité de punir par vos mains. » Après un moment de réflexion, le pacha lui dit : « Suléiman, vous faites de moi ce que vous voulez ; venez, je veux confondre ce lâche. » La chaloupe s'avança, et le pacha descendit avec Suléiman sur la frégate d'Ismaïl. Ce dernier fut tellement troublé à la vue d'Ibrahim, qu'il crut sa perte assurée ; mais Suléiman trouva encore le moyen de désarmer le pacha, qui feignit de visiter le bâtiment. Après avoir procédé à cette visite, il prit un peu de nourriture que l'amiral se hâta de faire venir sur le pont. Ismaïl Gibraltar et plusieurs autres commandans ont été exilés. La faveur de Suléiman va toujours en croissant : Il a été nommé commandant en chef des troupes de débarquement.

« Le pacha a changé de frégate ; il monte maintenant celle d'Ismaïl Gibraltar.

« On dit ici que Méhemed-Ali-Pacha se propose de se mettre à la tête de son escadre au printemps prochain ; mais on n'y ajoute aucune foi.

« L'escadre a appareillé le 30 janvier de Marmara, et s'est dirigée vers Candie, par l'est de l'île de Rhodes. »

DU MERCREDI, 6 Avril 1825.

— M. Ouvrard a été transféré hier de Sainte-Pélagie à la Conciergerie, où se trouve également détenu M. Sicard.

De Francfort, le 4 Avril.

S. Exc. M. le baron de Munch-Bellinghausen, ministre président de la diète, a donné hier, en l'honneur de M. Cathcart, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Angleterre près la Confédération Germanique, un

grand dîner diplomatique, auquel ont assisté les ministres à la diète, ainsi que les ministres accrédités près la Confédération et les membres de la commission militaire.

Par un ordre du cabinet du 3 mars, S. M. l'Empereur d'Autriche a conféré la grand'croix de l'ordre de Léopold à M. le comte d'Eyben, ministre plénipotentiaire de Danemarck à la diète.

\*\* Tablettes de Bouillon, faites avec les meilleures viandes et volailles, de la première qualité, et d'une utilité démontrée pour la guerre, les voyages, la chasse et les maisons particulières. Ces tablettes remplacent les coulis pour la cuisine; elles sont très-nourrissantes et agréables au goût; on les garde plusieurs années, en les tenant au sec. La livre coûte 10 fl. Se trouvent au Bureau de ce Journal.

\*\* Un jeune homme desire trouver un compagnon de voyage qui ait sa voiture, pour aller à Lausanne, à frais communs, et partir du 9 au 16 de ce mois; s'adresser à MM. Jean Noë du Fay et Comp.

\*\* Une personne de la Suisse allemande, d'une bonne famille, d'un âge mûr, qui depuis nombre d'années s'occupe de l'éducation, desire trouver à se placer dans une bonne maison comme institutrice. Elle parle avec la même facilité le françois et l'allemand, connoit tous les ouvrages de son sexe, et elle a une inclination particulière pour cette vocation. Elle est munie des meilleurs certificats. M. Luebholdt, au comptoir de MM. de Neufville-Mertens et C<sup>o</sup>., de Francfort, donnera de plus amples informations et l'adresse de cette personne pour pourvoir s'adresser directement à elle.

Assurance contre les Incendies.

L'utilité des assurances contre les incendies est généralement reconnue. Cet établissement a non-seulement empêché un grand nombre de familles de tomber subitement dans l'indigence, mais il a encore donné la plus grande solidité aux entreprises commerciales.

Le soussigné est autorisé par MM. Hanbury et comp., de Hambourg, fondés de pouvoirs et agens pour la société du Phoenix à Londres, à recevoir et conclure en Allemagne des assurances contre les incendies, tant pour les maisons et autres édifices, que pour les biens, marchandises et objets d'économie domestique et rurale.

La solidité et les principes de la société du Phoenix à Londres, étant généralement reconnus, je me borne à remarquer, que l'on trouvera chez moi des plans de cet établissement et tous les renseignements que l'on pourroit désirer.

Le soussigné est également autorisé par MM. Hanbury et comp., à Hambourg, fondés de pouvoirs et agens pour la compagnie du Pélican, à Londres, à recevoir et conclure en Allemagne des assurances sur la vie d'un ou de plusieurs individus. Ces assurances procurent, à ceux qui paient une prime annuelle, l'avantage d'assurer, à leur décès, soit à leurs épouses ou enfans, soit à toute autre personne dont ils desirerent d'augmenter le bien-être, des avantages dont ils ne pourroient les favoriser d'une autre manière.

Il est à observer, que la personne qui veut faire assurer sa vie, doit se présenter en personne chez le soussigné, pour pouvoir constater son état de santé.

Francfort le 20 mars 1825.

Jacob-Frédéric Brévillier, rue Neukräm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 96, à Francfort s/M.

\*\* A louer, dans un grand jardin, situé très-près de l'Affenthor, à Sachsenhausen, dans une contrée agréable et bien fréquentée, une très-jolie demeure complète, avec ou sans écurie et remise, tant pour tout le cours de l'été, que pour plus longtems. S'adresser Schnurgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 70.

Magasin de montres et de pendules.

Outre l'assortiment ordinaire du Soussigné en montres, pendules, et horloges avec tableau, avec ou sans musique, aux prix connus depuis fl. 3, jusqu'à fl. 2 à 300 la pièce, il a, pour la première fois un très-bel assortiment de pendules en bois, avec des ornemens en bronze et en albâtre, au prix de fl. 24, à fl. 60. On peut avoir gratis chez lui le prix-courant de tous ces objets; les marchandises se recommandent elles-mêmes par leur beauté et la modicité de leur prix.

Sigismond Geisenheimer, Schnurgasse, Lettre H, N<sup>o</sup>. 53, à Francfort s/M.

Suite de Londres, du 29 Mars.

M. Canning est venu hier en ville, et a travaillé au bureau des affaires étrangères. Dans l'après-midi, le comte de Liverpool s'est rendu près de lui, et ces deux ministres ont travaillé ensemble.

— On attend incessamment ici M. le comte de Palmella, nouvel ambassadeur de Portugal près notre cour; il se rend en Angleterre sur une frégate portugaise.

— Le Morning-Herald dément la nouvelle donnée par une feuille de Dublin, que le Roi visiteroit l'Irlande dans le courant de cette année. Il croit cependant, qu'aussitôt après la prorogation du parlement, S. M. fera, mais sous le plus strict incognito, une excursion. Il insinue que les médecins du Roi lui ont conseillé l'usage de certaines eaux minérales de l'Allemagne, comme propres à le soulager de ses attaques de goutte.

Chambre des communes. — Séance du 28.

Cette séance a offert un grand intérêt; elle a été presque entièrement remplie par les discussions sur l'émancipation des catholiques.

Une pétition des protestans habitant le comté de Limerick, en faveur de l'émancipation des catholiques, a été présentée par M. Spring Rice. Les signataires de la pétition possèdent dans ce comté pour plus de deux cent mille liv. sterl. de biens-fonds (5,000,000 fr.) Parmi eux se trouvent plusieurs personnes qui, jusqu'ici, s'étoient fortement opposées à toute concession; ils déclarent avec franchise que leur opinion est changée; et ils avouent qu'il n'y a jamais eu une époque plus convenable pour l'abolition des lois qui pèsent sur les catholiques, en même tems que rien ne seroit plus propre à consolider la bonne intelligence qui règne entre les deux pays. Toutefois les signataires de la pétition pensent que la mesure ne seroit avantageuse, qu'autant qu'elle seroit accompagnée de deux autres: l'augmentation du cens électoral et la dotation du clergé catholique. M. Rice, en terminant, a dit qu'il étoit lui-même de l'avis des pétitionnaires.

M. Littleton a déclaré avoir entendu avec grand plaisir les observations de M. Rice, et les sentimens exprimés par la pétition; il a annoncé que son intention étoit de proposer immédiatement

après la seconde lecture du bill une mesure pour régler les droits d'électeur en Irlande.

Il ne sait point encore quelle forme il doit donner à sa proposition, si elle doit être présentée à la chambre comme *bill distinct du bill de l'émancipation*, ou comme *clause de ce bill*.

Il ne pourroit point dire non plus à quel taux sera élevé le cens électoral. Il croit cependant qu'il ne doit point rester au-dessous de 5 liv. st., et ne point dépasser 10. Je me flatte, dit M. Littleton, qu'uni à ces deux mesures, qui serviront de gages de sûreté pour l'état, le bill de l'émancipation passera; et quoique je desiré assez voir tous les sujets de la couronne admis à participer aux bienfaits de la constitution sans aucune considération, je respecte les préjugés de ceux qui croient qu'on doit exiger des garanties. M. Littleton est appuyé par M. R. Shaw.

(La suite à demain.)

De Londres, le 30 Mars.

Les consolidés sont à 93  $\frac{3}{8}$ . Le bruit d'une insurrection dans le Mexique a encore fait baisser les fonds de l'Amérique-Méridionale; ceux du Mexique sont à 79  $\frac{1}{2}$ , et ceux de Columbie à 89  $\frac{1}{2}$ .

— Le résultat des enquêtes sur l'état de l'Irlande, ordonnées par les deux chambres du parlement et dirigées par leurs comités, vient d'être publié sous la forme d'un rapport général.

Parmi les irlandais qui ont été entendus, et qui ont fourni des renseignements, on distingue MM. O'Connell, Frankland, Lewis, Donoherty, Blake, les généraux Egerton et Browher, etc. Le volume est terminé par la longue et très curieuse déposition de l'évêque catholique Doyle: ce prélat s'est particulièrement attaché à exposer les principes du clergé dont il est membre, principes si peu connus et si étrangement calomniés par l'esprit de persécution.

Rien ne peut être plus avantageux que cette importante publication à la grande cause de l'émancipation des catholiques d'Irlande, et par suite de ceux de l'Angleterre même.

— Hier, dans la séance de la chambre des communes, des acclamations ont accueilli l'annonce que lord F. Gover a faite, que le 26 avril, il demanderoit la permission de présenter un bill pour assurer une dotation fixe au clergé catholique irlandais.

— Les dernières discussions de la chambre des communes ont excité une vive agitation en Irlande. La population entière s'en occupe. On voit même les paysans se former le dimanche en cercle, pour écouter la lecture des journaux. L'intérêt que l'Europe commence à prendre à leur cause, fait sur eux la plus grande impression.

#### De Vienne, le 30 Mars.

L'Empereur a nommé son conseiller intime actuel, le prince Alfred de Schönburg, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Wurtemberg; et M. le comte François de Collorédo, qui étoit chargé d'affaires à Stockholm, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Danemark.

#### De Naples, le 18 Mars.

On croit que le Roi se mettra en route vers le milieu du mois prochain pour aller à Milan, et se rendre à la gracieuse invitation de S. M. l'Empereur d'Autriche qui est attendu à peu près à la même époque dans la capitale de la Lombardie.

#### De Rome, le 24 Mars.

Les sièges de France auxquels le Pape a proposé dans le consistoire secret du 21 de ce mois, sont : l'archevêché de Bourges et les évêchés de Rennes, Soissons, Carcassonne, Limoges, Tulle et Beauvais.

Dans l'allocation que le St-Père a adressée à cette occasion aux cardinaux, il leur a annoncé la très triste nouvelle de la mort de S. M. T. C. Louis XVIII, et l'intention de faire célébrer dans la chapelle pontificale un service funèbre solennel pour le repos de l'âme de ce monarque.

En nommant M. le prince de Croï cardinal, S. S. s'est réservé *in petto* la nomination d'un autre cardinal.

L. A. R. le duc de Lucques, la princesse son épouse et la princesse sa sœur, sont revenues de Naples ici, il y a quelques jours.

Lord Burghersh, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Florence, qui avoit été chargé par son souverain de complimenter S. M. le Roi de Naples sur son avènement au trône, a passé ici à la même époque pour retourner à Florence, après avoir rempli sa mission.

#### De Madrid, le 22 Mars.

Le prince Maximilien part aujourd'hui ou demain pour St.-Ildefonse. Après y avoir fait un court séjour, S. A. R. reviendra ici, où elle restera jusqu'au 20 avril, qu'elle se mettra en route pour retourner en Saxe.

— Par un décret du 18 de ce mois, le Roi a ordonné qu'à l'avenir les fonctions de secrétaire d'état et celles de secrétaire du conseil des ministres seront réunies dans une seule personne. Lorsque le secrétaire ne pourra pas assister en

personne aux séances de ces deux conseils, il sera remplacé par le chef de division le plus ancien de service du ministère des affaires étrangères.

C'est D. Antonio Fernandez de Urutia qui succède à M. Ugarte, en qualité de secrétaire d'état et du conseil des ministres, avec les mêmes honneurs et émolumens que son prédécesseur.

M. Ugarte n'a pas voulu aller remplir le poste de ministre plénipotentiaire à Turin, et sa démission a été acceptée. Cependant on ne lui permet pas de continuer d'habiter Madrid; il paroît au contraire qu'il a reçu l'ordre d'en sortir dans un tems limité.

Les bruits d'un changement de ministère ont pris plus de consistance depuis la chute de M. Ugarte: quelques-uns prétendent que le changement sera intégral, d'autres le bornent seulement aux ministres de la guerre, des finances et de l'intérieur, laissant en place ceux des affaires étrangères et de la marine; mais de pareils bruits méritent peu de crédit et sont si communs, qu'il est bien rare chez nous qu'un ministre soit en place un mois, sans qu'on commence à parler de sa chute et à lui donner des successeurs.

— Le corps du génie, dont les officiers, plus que ceux de toutes les autres armes, ont embrassé le parti de la révolution, avoit été dissous depuis le moment de la restauration, et il avoit été ordonné que, pour sa réorganisation, on choisiroit ceux qui auroient le moins été entachés de l'esprit révolutionnaire; en conséquence des ordres viennent d'être donnés à l'inspecteur-général du génie pour qu'il propose immédiatement pour recomposer les cadres de cette arme, ceux de ces officiers qui méritent sa confiance, lors même qu'ils ne se seroient pas encore purifiés.

— Le Roi n'a encore rien résolu sur le jugement des ex-régidors de Madrid, qui a été soumis à son approbation; mais l'on assure généralement au palais, que les peines imposées à ces ex-régidors par la cour criminelle, seront modifiées par S. M., qui peut-être les bornera à un exil à une certaine distance de la capitale.

— L'ingénieur Larmendi vient de partir pour diriger les travaux d'une nouvelle grande route de Madrid à Valence; cette route raccourcira d'un tiers le trajet entre ces deux villes.

#### De Paris, le 2 Avril.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 75, et à 3 heures, à 102 fr. 40.

Avant-hier, toutes les dispositions avoient été faites dans la galerie de Diane, pour la célébration de la Cène, cérémonie auguste consacrée par l'usage, et par la piété des successeurs de St.-Louis.

A neuf heures du matin, le Roi et la famille royale, accompagnés des grands officiers, se sont rendus dans la galerie. S. M. s'est assise à la place qui lui avoit été préparée. M. le Dauphin étoit à sa droite; M<sup>me</sup> la Dauphine et Madame, duchesse de Berry dans une loge réservée.

Les treize enfans revêtus d'une robe rouge et représentant les apôtres, étoient placés sur une estrade, ayant une corbeille à leurs pieds et une bourse suspendue à leur cou. Une grande table carrée et couverte de treize plats, d'un pain et d'une cruche de vin, étoit dressée au milieu.

A l'arrivée du Roi, les chants et les prières ont commencé. Pendant le *Miserere*, le Roi s'est approché des enfans et leur a lavé les pieds. Ensuite M. le Dauphin, assisté de quatorze officiers de la maison du Roi, a fait passer successivement les mets destinés aux apôtres dans les mains du Roi, qui, après les avoir servis tour-à-tour, a mis dans la bourse de chacun des enfans treize pièces de cinq francs.

— La frégate de S. M. la *Cybèle*, partie de Tunis le 15 de ce mois, a mouillé le 28 au soir à Marseille. Elle a à son bord Sidi Mahmoud, envoyé extraordinaire; Raphaël Gaëta, son secrétaire, et huit autres personnes faisant partie de l'ambassade.

Voici la liste des présens que le dey de Tunis envoie au Roi: 6 chevaux de haute taille, 2 jumens de la race numide; deux lions: le lion mâle est le plus bel animal de ce genre qu'on ait trouvé dans le pays; quatre autruches noires; quatre gazelles; deux moutons de Guinée. Les moutons de Guinée sont remarquables par leur taille, leur poil lisse, et la laine très-fine dont ils se dépoillent chaque année. Les femelles sont toutes mortes: on n'a pu envoyer que les mâles. Six jeunes chameaux d'une très-belle race, dont 2 noirs, 2 blancs et 2 roux; vingt-quatre couvertures en laine fine de Dgér; des mouchoirs; des voiles; des ceintures; une superbe selle à la turque; quatre peaux de tigre; un coffre rempli de flacons d'huile de rose, de jasmin, etc.; des boîtes de parfum; un habillement complet à la moresque, extrêmement riche, pour M<sup>me</sup> la Dauphine.

— Les naturalistes et les agriculteurs n'apprendront pas sans intérêt que l'accouplement du bison et de sa vache, l'un et l'autre envoyés en France du fond de l'Amérique septentrionale par M. Milbert, artiste voyageur, vient d'avoir un résultat sur lequel il étoit d'abord permis de ne pas compter. La femelle vient de mettre bas, et d'après ce qu'on rapporte des bisons américains, de leur force et du moyen de les employer, et il n'y a nul doute que

leur naturalisation parmi nous, ne soit extrêmement avantageuse à la culture des terres.

— On lit dans la *Quotidienne* l'article ci-dessous:

» Nous avons publié, dans notre numéro du 27 mars, une dépêche rapportée par la *Gazette de Madrid*, et de laquelle il résulte que Bolivar a été complètement battu par le général Canterac, dans le mois de septembre dernier. Ces nouvelles ont été apportées en Espagne par une goëlette américaine qui est entrée dans le port de St.-Sébastien, le 9 mars. La défaite de Bolivar est un événement qui contrarie trop les partisans des commotions politiques pour qu'on n'ait pas essayé d'en démentir la nouvelle. Le moyen dont on s'est servi nous semble aussi mal choisi que celui qui dernièrement a été mis en œuvre; à Londres, pour faire croire à la conquête du Pérou par ce même Bolivar que sa défaite réduit peut-être en ce moment à chercher son salut au fond de quelque savane.

» La lettre suivante, publiée par plusieurs feuilles, est le document dont on prétend se servir pour détruire la nouvelle donnée par la *Gazette de Madrid*.

» Saint-Sébastien, le 19 mars.

» Ayant observé dans la *Gazette de Madrid*, du 15 courant, que le commandant de la marine a jugé à propos de faire usage de mon nom dans la dépêche qu'il a adressée à son gouvernement, et n'étant pas probable que cette *Gazette* eût voulu donner une place à ma réponse, j'ai recours à votre journal pour informer ses lecteurs que je n'ai donné aucune nouvelle quelconque au commissaire de la marine de ce port, soit directement, soit par un interprète, et que si j'avois été interrogé au sujet des affaires du Pérou, ma réponse auroit été diamétralement opposée à celle que cet officier m'a attribuée dans sa dépêche.

» John M. Smith,

» commandant la goëlette américaine le général Jackson, de Baltimore. »  
» Il y a ici supercherie, car c'est la *Gazette de Madrid* du 19 mars, et non celle du 15, qui contenoit la dépêche du commandant de la marine à St.-Sébastien; d'où il résulte évidemment que le capitaine Smith n'a pu être informé du contenu de cette gazette le 19 mars, jour où l'on suppose qu'il a écrit la lettre ci-dessus.

» Nous ferons observer encore que le langage qu'on fait tenir à ce capitaine ne dément en aucune manière la nouvelle en question. Le capitaine Smith prétend seulement n'avoir donné aucune nouvelle au commandant de St.-Sébastien, mais il ne dit pas que les *Gazettes de Baltimore* qu'il avoit à son bord ne faisoient aucune mention des événemens du Pérou; or,

ce sont ces gazettes que cite le commandant de St.-Sébastien, et qui ont apporté en Europe, la nouvelle des succès de l'armée royaliste espagnole. Ainsi, la date du 19 mars, mise maladroitement à la lettre supposée du capitaine Smith, décèle la fausseté de ce document; et quand bien même la lettre eût été réellement écrite, on ne pourroit rien conclure des expressions qu'elle renferme contre la réalité des évènements annoncés par la *Gazette de Madrid*.

— Un événement malheureux a eu lieu avant-hier aux Champs-Élysées. Le fils de M. Casimir Perrier a été renversé par son cheval, qui s'est abattu sur lui. L'état de ce jeune-homme donne les plus vives inquiétudes.

*De Bruxelles, le 1<sup>er</sup> Avril.*

Le journal officiel de Bruxelles publie l'article ci-dessous :

« Aussi longtemps qu'il ne s'est répandu que des bruits vagues sur l'état de la santé de S. M. le Roi, nous avons cru devoir nous abstenir d'occuper le public d'un fait dont nous ne pouvions mieux établir le défaut de réalité que par le silence. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui que l'*Etoile*, journal français semi-

officiel et très répandu, annonce que l'état de la santé du Roi des Pays-Bas a été assez inquiet pendant quelques jours, pour que le prince son fils aîné ait dû attendre le retour de son frère le prince Frédéric, alors à Berlin, auquel un courrier extraordinaire avoit été expédié; nous nous croyons obligés d'assurer que tous ces faits sont controuvés.

« Jamais l'état de la santé du Roi n'a inspiré un seul instant de crainte, et quoiqu'une plaie à la jambe, occasionnée par une ancienne blessure et la fatigue, ait forcé S. M. à suspendre pendant quelque temps et par mesure de précaution, ses promenades habituelles et ses audiences hebdomadaires, notre monarque n'a jamais cessé d'ailleurs de se bien porter et de se livrer sans interruption aux travaux importants auxquels l'appelle sa sollicitude pour le bien-être de ses états. »

*Omission dans quelques exemplaires de notre N<sup>o</sup>. d'hier: article de Londres, entre le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> alinéa, on a omis ce qui suit:*

(Ici, sir F. Burdett propose une autre formule de serment.)

*\*\* Vin de Quinquina de Séguin, membre de la société de pharmacie de Paris. —*  
« Ce vin, dit la *Gazette de Santé*, est utile aux tempéramens flegmatico-bilieux, dont il relève la fibre; aux mélancoliques, dont il réveille les esprits vitaux, et dont il favorise les digestions. Les femmes à la fibre molle, les enfans chez qui l'on soupçonne des vers, les gourmands zélés, mais à l'estomac paresseux ou débile, les gens de lettres, les hommes occupés par un état sédentaire, les hypocondriaques, les fébricitans habituels, les convives sans appétit, etc., se trouveront bien de l'usage de ce vin généreux. M. Séguin délivre avec son vin une instruction courte, précise, simple et contenant la manière de s'en servir, soit contre les accès de fièvre, soit pour son usage habituel dans les cas indiqués. Nous renvoyons à cette instruction qui doit porter dans l'esprit de tout lecteur non prévenu la conviction que le Vin de Séguin est peut-être le plus grand bienfait que la médecine ait reçu de la pharmacie. » Se trouve au Bureau de ce Journal; prix 7 fl. 30 kr. la bouteille, et 4 fl. la demi-bouteille.

Amorces en tubes de cuivre pour les fusils à percussion.

*Ces amorces de la fabrique de MM. Sellier et Compagnie, de Leipsig, sont à l'épreuve de l'humidité. Elles ont été soumises à l'examen du célèbre professeur de chimie M. le docteur Döbereiner, à Jéna, qui a délivré aux fabricans un certificat portant, que sur 200 tubes qu'il a soumis à l'essai, pas un seul n'a manqué, et que ces amorces se passent en bonté et en efficacité tout ce que l'on a eu jusqu'ici dans ce genre. La boîte de 500 tubes coûte 2 fl. 18 kr. Porte-tubes simples, 2 fl. 30 kr.; Porte-tubes doubles, ronds ou carrés, 4 fl. 30 kr. Se trouvent au Bureau de ce Journal.*

*\*\* A louer, dans la Schnurgasse, Lettre K, N<sup>o</sup>. 116, une boutique avec comptoir et logis, pour la prochaine foire de septembre et les suivantes.*

*\*\* On trouve cette foire, chez M. Maurice Ludwig, près de l'église Saint-Leonard, un assortiment bien choisi de mes draps.*

Jean Nicolas David, de Francmont.

*\*\* Le bureau de commission de M. d'Artois fils, fabricant de Bronzes dorés, à Paris, est transféré, cette foire, au local du soussigné, où l'on trouve les dessins et les modèles des produits de sa fabrique dans le plus nouveau goût.*

P. J. Meidinger, Lettre D, N<sup>o</sup>. 183, grande rue d'Eschenheim.

*\*\* Schwarz et Munster, de Paris, tiennent cette foire avec un très-bel assortiment en bijouterie, perles fines, diamans montés dans le dernier goût, et toute espèce de pierres de couleur. Ils logent chez M<sup>me</sup> von Oven, Porte Ste Catherine, N<sup>o</sup>. 8.*

Du JEUDI, 7 Avril 1825.

*De Londres, le 31 Mars.*

Les consolidés sont à 93 <sup>3</sup>/<sub>8</sub>. C'est aujourd'hui jour de réglemeut pour les fonds étrangers. L'on a fait très-peu d'affaires. Les fonds de l'Amérique-Méridionale sont remontés.

On lit dans le *Globe and Traveller* les observations ci-dessous au sujet de l'émancipation des catholiques :

« Quant à cette question en général, nous hasardons de donner un avis à ceux qui s'y opposent par scrupule de conscience. S'ils prévoient, comme selon nous ils le doivent, que cette mesure sera adoptée plus tôt ou plus tard, ne vaudroit-il pas mieux la laisser tranquillement avoir lieu maintenant, et n'est-il pas plus probable qu'elle offrira ce qu'ils appellent une sauve-garde nécessaire, maintenant que la majorité du cabinet sera décidément en sa faveur? Et il est certain qu'aucun changement notable ne peut se faire dans le cabinet, sans qu'il y produise une majorité absolue en faveur des réclamations des catholiques. Ces dispositions se manifestent déjà dans la chambre des communes, et nous les regardons comme un signe certain du succès de cette grande mesure qui doit concilier tous les intérêts nationaux. »

*Fin de la séance de la chambre des communes du 28.*

M. Swortley exprime le plaisir qu'il a éprouvé en attendant M. Littleton. Il prie son honorable ami le député de Durham de ne pas s'alarmer de la proposition qu'on fait relativement au cens électoral et à la dotation du clergé. Avec ces conditions, il croit vraiment que le bill pourroit réussir.

Sir Robert Wilson dit qu'il a toujours voté pour l'émancipation, dans la vue que les catholiques fussent admis à participer aux droits communs, et non pas afin que le peuple fût exclu du droit d'électeur. Cependant s'il existe des abus, il ne s'oppose point à ce qu'on les corrige.

Lord John Russel déclare qu'il se croit obligé, par l'amour qu'il porte à sa patrie et par sa sollicitude pour le bien-être de l'Irlande, de donner son adhésion à toute proposition qui tendroit à hâter l'émancipation des catholiques.

Il est convaincu que quand on aura examiné l'autre proposition relativement à la dotation du

clergé catholique, on n'y trouvera rien d'inconvenant.

Sir Francis Burdett se range de l'avis de lord Russel.

M. Peel fait connoître à la chambre sa détermination de ne point se laisser influencer dans sa manière d'agir relativement à la question principale, par les deux mesures accessoires; quand même il seroit assuré que l'augmentation du cens électoral, et la dotation du clergé feroient partie du bill, il ne se relâcheroit point dans son opposition au principe. La chambre pourroit rendre cette opposition inutile, et alors ce seroit à lui de considérer jusqu'à quel point les mesures accessoires rendroient l'émancipation moins dangereuse. Il ne veut rien dire qui puisse faire préjuger ces mesures accessoires; il ne sait pas encore ce qu'il doit en penser.

M. Tierney désire s'assurer jusqu'à quel point les sentimens des opposans à l'émancipation seroient changés par l'adoption de ces mesures. Pour lui, il ne s'engagera à rien avant la discussion générale.

M. Brownlow pense que dans tous les cas, soit que l'émancipation passe ou qu'elle soit rejetée, la dotation du clergé appellera l'attention du gouvernement. L'augmentation du cens électoral est une mesure de la plus haute importance. Le droit des électeurs, à quarante shellings, n'est plus un droit, c'est plutôt une marque d'esclavage. Ceux qui le possèdent n'ont ni la liberté de voter ni la liberté d'élire.

M. Dawson (sous-secrétaire de l'intérieur, député de la ville de Londonderry, et toujours opposant aux catholiques) veut éviter d'énoncer une opinion quelconque; mais ce qui s'est passé devant le comité, et les renseignemens fournis par M. O'Connell et les évêques catholiques, l'ont très-étonné, et lui ont donné des idées nouvelles sur la matière en question. Il croit qu'on aura de la peine à régler l'augmentation du cens électoral. Quant à l'émancipation, les catholiques en seroient contents, mais les protestans du nord d'Irlande qu'en penseroient-ils?

M. W. Courtenay avoue que la pétition présentée par M. Rice a fait sur lui la plus grande impression. Les signataires de la pétition sont convaincus, dit-il, que la tranquillité et le repos ne peuvent être assurés sans l'émancipation

des catholiques; quant à moi, je crois qu'elle auroit les plus grands résultats pour tous les protestans de l'empire.

— Le 31, le parlement s'ajournera jusqu'au 14 avril.

*De Pétersbourg, le 22 Mars.*

S. A. R. le prince d'Orange est arrivé ici le 19.

— Nos gazettes publient le manifeste ci-après :

*Nous Alexandre Ier, etc.*

» Le 9 mars, notre bien-aimée belle-sœur la grande-duchesse Hélène, épouse de notre frère le grand-duc Michel, est heureusement accouchée d'une princesse, qui a reçu au saint baptême le nom de Marie.

» Nous regardons cet accroissement de notre famille impériale comme une nouvelle marque de bénédiction que l'Étre-Suprême nous donne, ainsi qu'à notre empire. En portant cet événement à la connoissance de nos fideles sujets, nous sommes convaincu qu'ils s'uniront à nous, pour adresser au Ciel des vœux pour le bonheur de cette jeune princesse.

» Nous ordonnons de donner partout à notre bien-aimée nièce, la grande-duchesse Marie, le titre d'Altesse Impériale.

» Donné à Saint-Pétersbourg le 10 mars, l'an de grâce 1825, et de notre règne le 24<sup>e</sup>.

*» ALEXANDRE »*

— On lit dans une de nos feuilles les renseignemens suivans sur la colonie de Novo-Archangel :

» Novo-Archangel, colonie et port de mer de la compagnie américaine-russe, sur l'isle Sitka, non loin de la côte N.-O. de l'Amérique, se trouve sous le 57<sup>e</sup> de latitude nord. Le climat y est plus doux qu'en Livonie; le froid excède rarement 15 degrés; mais les pluies et les brouillards épais, qui ont lieu presque chaque jour, incommodent beaucoup les étrangers; cependant, il y règne fort peu de maladies. Le sol de l'isle est en général rocailleux, et par conséquent peu propre à l'agriculture; c'est avec beaucoup de peine que les colons cultivent des pommes de terre sur la côte. Les rochers ne sont couverts que de mousse, sur laquelle croissent de grands sapins et mêlés en telle quantité, que l'isle entière ressemble à une forêt impénétrable. Les indigènes se sont établis sur la côte; ils ne se nourrissent que de poisson et de quelques racines. Leurs vêtemens sont faits de fourrures précieuses de loutres, de zibelines et de renards; mais pour la plupart, ils vont nus, même par un froid de 6 degrés et plus, et se baignent chaque jour dans la mer. Ils sont audacieux, rusés, et savent manier très bien l'arme à feu; l'occasion les rend voleurs très adroits. Ils se peignent le visage de rouge, de noir et de vert, et se garnissent la tête de petites plumes blanches d'oiseaux; les femmes les plus distinguées se sen-

dent la lèvre inférieure et passent dans l'ouverture un morceau de bois, qui fait pendre la lèvre et lui fait prendre quelquefois une longueur considérable; plus la lèvre est longue, plus la femme passe pour belle! L'isle est dépourvue de vivres, et ils y sont très chers. Vu le mauvais état de l'agriculture, il n'y a pas de blé, et l'on n'y cultive d'autres légumes que les pommes de terre et les carottes. Les pâturages manquent tout à fait; par conséquent, il n'y a ni bêtes à cornes, ni moutons, ni chevaux. La dixaine d'œufs coûte 5 rbls; la paire de poules 10 rbls; le boisseau de pommes de terre 30 rbls. Le pain et la viande y sont apportés par mer. Le pays le plus proche dont on puisse tirer des approvisionnemens, est la Californie, qui en est éloignée de 300 lieues.

*De Stockholm, le 25 Mars.*

Il paroît de plus en plus certain que le camp de plaisance et d'exercices qui devoit se réunir au commencement de l'été dans les environs de cette capitale, n'aura pas lieu à cause des progrès que continue de faire l'épizootie parmi les chevaux.

On assure que le tribunal suprême a maintenant prononcé dans l'affaire des gardes, et qu'il a confirmé la sentence rendue par le conseil de guerre; seulement il a aggravé la peine portée contre l'enseigne Enström.

*De Paris, le 3 Avril.*

M. le général d'Hédouville, pair de France, est mort avant-hier.

— Le fils de M. Casimir Perrier est maintenant hors de danger, grâce aux fortes saignées qu'on lui a faites.

— On a arrêté, il y a 3 jours M. de Maubreuil, qui étoit depuis quelque tems de retour en France, et qui dans la matinée de ce même jour, avoit présenté une pétition à la chambre des députés. La cour de cassation l'avoit renvoyé devant la cour royale de Douây; mais il trouva moyen de s'échapper, et il se refugia d'abord en Belgique, puis en Angleterre.

— Fort s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale qui le condamne aux travaux forcés à perpétuité.

— Hier, M. le comte de Villèle a présenté à la chambre des pairs le projet de loi sur la réduction de la rente. La chambre a renvoyé ce projet à l'examen des bureaux.

— M. le baron Mounier a fait, au nom de la commission des pétitions un rapport sommaire de 29 pétitions relatives au projet de loi sur l'indemnité des émigrés. La chambre en a ordonné le renvoi au comité chargé de l'examen du projet de loi. Le rapport sur ce projet est fixé au 6 de ce mois.

— La chambre des députés, après avoir

adopté hier les différens articles du projet de loi relatif au sel gemme, a voté au scrutin sur l'ensemble de la loi, qui a été adopté à la majorité de 189 voix contre 80.

— Le *Bulletin des lois* contient une ordonnance du Roi sur l'organisation de l'armée, dont voici les principales dispositions :

L'infanterie française de l'armée active sera composée de six régimens destinés au service de la garde; 64 régimens d'infanterie de ligne et 20 régimens d'infanterie légère. Chaque régiment se composera d'un état-major et de trois bataillons; il y aura huit compagnies par bataillon. La force de chaque bataillon sera de 937 hommes, effectif de guerre, et de 601, réduit au pied de paix. La cavalerie se composera de 2 régimens de grenadiers, 2 de cuirassiers, 1 de dragons, 1 de chasseurs, 1 de lanciers et 1 de hussards, formant les deux divisions de la garde royale; de 2 régimens de carabiniers, 10 de cuirassiers, 12 de dragons, 18 de chasseurs et 6 de hussards; chacun des régimens de cavalerie de la garde et de la ligne sera composé d'un état-major et de six escadrons. La force de chaque escadron sera, pour la garde royale, de 152 hommes et 253 chevaux, effectif de guerre, 120 hommes et 119 chevaux, réduit au pied de paix; et pour la cavalerie légère, 166 hommes et 157 chevaux, effectif de guerre, et 118 hommes et 101 chevaux, réduit au pied de paix.

Le corps royal d'artillerie sera composé d'un état-major particulier des troupes d'artillerie attachées à la garde, et des troupes d'artillerie de la ligne. L'état-major particulier de l'artillerie comptera 300 officiers, y compris les officiers-généraux, inspecteurs de l'arme, qui, néanmoins, continueront à faire partie de l'état-major général de l'armée, et de 560 employés d'artillerie. Les troupes d'artillerie de la garde royale formeront une brigade à part, sous les ordres d'un maréchal-de-camp du corps royal d'artillerie, qui en sera l'inspecteur permanent; la direction du matériel d'artillerie affecté à cette brigade, sera confiée à un second maréchal-de-camp du même corps, lequel sera chargé en outre du commandement de l'école d'artillerie de la garde. Ces deux officiers-généraux auront chacun pour adjoint un lieutenant-colonel de l'arme.

La brigade d'artillerie de la garde royale sera composée d'un régiment d'artillerie à pied, un régiment d'artillerie à cheval, et un régiment du train d'artillerie.

Le régiment d'artillerie à pied sera composé d'un état-major, de huit compagnies de canonniers et d'une escouade d'ouvriers. Le complet de ce régiment sera de 916 hommes, effectif de guerre, et 668, réduit au pied de paix.

Le régiment d'artillerie à cheval sera composé d'un état-major et 4 compagnies de canonniers. Le complet de ce régiment sera de 454 hommes et 470 chevaux, effectif de guerre, et 382 hommes et 337 chevaux, réduit au pied de paix.

Le régiment du train d'artillerie sera composé d'un état-major, 12 compagnies en tems de guerre et 6 compagnies en tems de paix. Le complet de ce régiment sera de 1474 hommes et 2416 chevaux pied de guerre, et 524 hommes et 636 chevaux pied de paix. Huit employés du corps royal d'artillerie seront spécialement attachés à l'artillerie de la garde pour le service de l'école et de la direction du matériel.

Les troupes d'artillerie de la ligne se composeront de 8 régimens d'artillerie à pied, 4 régimens d'artillerie à cheval, 1 bataillon de pontonniers, 12 compagnies d'ouvriers, 1 compagnie d'armuriers et 8 escadrons du train d'artillerie. Chacun des huit régimens d'artillerie à pied sera composé d'un état-major et de 20 compagnies. Leur force sera de 2139 hommes pied de guerre, et 1339 pied de paix.

Chacun des quatre régimens d'artillerie à cheval sera composé d'un état-major et de huit compagnies. Leur force sera de 891 hommes et 856 chevaux pied de guerre, et 651 hommes, 458 chevaux pied de paix.

Le bataillon de pontonniers sera composé d'un état-major et de douze compagnies. Sa force sera de 1571 hommes pied de guerre, et 995 hommes pied de paix.

Chacune des douze compagnies d'ouvriers sera forte de 101 hommes pied de guerre et 71 pied de paix.

La compagnie d'armuriers ne sera organisée que pour le tems de guerre; elle se composera de 100 hommes.

Chacun des huit escadrons du train d'artillerie sera composé d'un état-major, 16 compagnies en tems de guerre et 8 en tems de paix. Le complet d'un escadron sera de 958 hommes, 380 chevaux pied de guerre, et 691 hommes, 364 chevaux pied de paix.

*De la Suisse, le 1<sup>er</sup> Avril.*

M. Pestalozzi a fait démentir dans les feuilles publiques le bruit qui s'étoit répandu, que l'on avoit refusé à M. Schmid, son ami, la permission de séjourner dans le canton d'Argovie. Ce bruit, dit-il, est dénué de toute espèce de fondement.

Pendant le cours de l'été dernier, des paysans crédules des cantons de Lucerne, Zug, Schwitz et Zurich, avoient été victimes d'escrocs étrangers qui leur avoient donné de mauvais jettons pour des pièces d'or. Le tribunal d'appel de Lucerne vient de prononcer contre trois de ces étrangers. Il les a condamnés à dédommager



leurs dupes, et en outre à l'exposition, à cent coups de verges et au bannissement perpétuel du territoire Suisse.

HENRICART, Rédacteur.

### A V I S

concernant l'établissement de Vélocifères entre Francfort et Cassel.

L'établissement de vélocifères et de fourgons de bagages entre Francfort et Cassel commence à entrer en activité à compter du 1<sup>er</sup> avril, et leur départ a lieu dès aujourd'hui.

Les vélocifères partent d'ici à cinq heures du soir le lundi, le mercredi et le vendredi, et ils arrivent à Cassel le lendemain dans l'après-midi. Ils partent à 4 heures de l'après-midi de Cassel le mardi, le jeudi et le samedi, et arrivent également ici le lendemain dans l'après-midi.

Le prix des places est le même que celui qu'on a payé jusqu'ici pour les diligences, et chaque voyageur a 40 livres de bagages franches.

Les fourgons de bagages partent d'ici les mê-

mes jours, lundi, mercredi et vendredi à midi, et arrivent le lendemain soir à Cassel. Ceux de Cassel arrivent ici le dimanche, le mercredi et le vendredi dans la soirée.

La remise des paquets peut se faire le même jour jusqu'à 10 heures du matin; ceux qui seront présentés après 10 heures, ne seront expédiés que le surlendemain. Le port des effets expédiés par les fourgons, reste également tout à fait le même que ci-devant.

Ces nouveaux arrangements sont combinés avec l'arrivée des vélocifères et des fourgons qui viennent de plus loin, ainsi qu'avec le départ de ceux de Cassel qui sont expédiés plus loin, et ainsi l'on a pourvu convenablement à la plus grande accélération possible, tant pour la marche des voyageurs que pour celle des bagages.

Francfort, le 1<sup>er</sup> avril 1825.

La Direction du Chef-Bureau des Postes du prince de la Tour et Taxis.

Alexandre baron de Vrints-Berberich.

**\*\* Grains de Santé ou Pillules Gourmandes.** (Voyez la cinquième année de l'*Almanach des Gourmands*, page 132.) — Ce remède, approuvé et recommandé par les comités de bienfaisance, ainsi que par les plus habiles médecins de Paris, produit les effets les plus salutaires. Les grains de santé ont la propriété de remédier aux maux d'estomac et à la pituite, de chasser les vents et la migraine, de rétablir le cours des règles, et de purifier le sang; ils entraînent surtout par leurs qualités purgatives, les humeurs qui séjournent dans les viscères du bas-ventre, de quelque nature qu'elles soient. Ce remède rétablit l'appétit, facilite la digestion, et guérit les engorgemens du foie et de la rate; en le donnant aux enfans, on détruit les vers, et on prévient les convulsions. Les grains de santé n'ont aucun mauvais goût; on les prend dans une cuillerée de soupe à dîner, et le lendemain matin ils produisent leur effet. M. Léopold Frank, qui en est l'auteur, a remarqué que ceux à qui il a prescrit ce remède, ont vécu très-longtemps, et ont été exempts de fièvres intermittentes, putrides et malignes. On trouve les Grains de Santé, par boîtes de 6 fl., 3 fl., et de 1 fl. 40 kr. au Bureau de ce Journal.

**\*\* On offre une place pour aller, à frais communs, à Leipsig, et partir du 12 au 13 courant; s'adresser Catharinen-Pforte Lettre G, N<sup>o</sup>. 6.**

**\*\* On trouve chez J. Bing le jeune, Bornheimerstrasse N<sup>o</sup>. 21, de véritables gants danois, en gros et en détail.**

**\*\* La société formée pour faciliter les progrès des arts utiles, saisit, conformément à son but, toutes les occasions de rendre, sous ce rapport, service à ses concitoyens. En conséquence, elle s'empresse de faire connaître au public l'utile invention d'un de ses membres, M. le capitaine Busch, relativement à l'économie du bois dans toutes les espèces de chauffage. Elle avoit nommé pour l'examiner, et la comparer avec d'autres moyens, une commission d'experts. D'après son rapport, l'invention dont il s'agit assure une économie de 45 p. cent. Afin qu'on puisse avoir un aperçu exact des essais qui ont été faits et de leurs résultats, on a fait imprimer ce rapport, avec les tableaux qui y sont joints, et on peut l'avoir gratis chez le concierge dans le local des séances de la société.**

**\*\* H. P. Goverts, de Paris, tient cette foire, Porte Ste-Catherine Lettre G, N<sup>o</sup>. 1, avec un bel et nombreux assortiment de pendules, avec ou sans musique, des candélabres, et d'autres articles en bronze, richement dorés, tous dans le dernier goût, et aux prix les plus raisonnables.**

**\*\* William Wood, Leaver et fils, ci-devant William Wood, fabricans de dentelles anglaises, d'Anvers et Nottingham, tiennent, comme ci-devant, sous la raison William Wood, la foire de Pâques de Francfort, avec un assortiment nombreux et choisi des produits de leur fabrique. Leur magasin est, cette foire, sur le Neukräm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 103, chez M. Jean-Simon Fries, et non, comme ci-devant au Glaesernhof. En outre, ils ont toujours un dépôt bien assorti à Cologne sur le Rhin, chez Ph. Th. H. Fauth.**

Du VENDREDI, 8 Avril 1825.

De Francfort, le 7 Avril.

S. A. R. l'Electeur de Hesse a daigné notifier par une lettre autographe, au Sénat de cette ville libre le mariage de S. A. la princesse Marie-Frédérique-Wilhelmine-Christiane de Hesse avec S. A. S. le duc régnant de Saxe-Meiningen, qui a été célébré à Cassel le 23 mars de l'année courante.

De Londres, le 1<sup>er</sup> Avril.

La Banque et la Bourse sont fermées à cause du vendredi saint.

Les deux chambres du parlement se sont ajournées hier: la chambre des pairs au 13 avril, et celle des communes au 14.

Chambre des communes. — Séance du 29.

M. Hume présente une pétition de Richard Carlile. Ce libraire expose qu'il est détenu pour avoir professé certaines opinions religieuses, et qu'il ne peut recouvrer sa liberté faute d'avoir les moyens de payer les amendes auxquelles il a été condamné, formant un total de 1500 liv. sterl. (37,500 fr.); que le gouvernement en saisissant sa librairie, évaluée à 3000 liv. sterl. (75,000 fr.) lui avoit ôté la faculté de se libérer. Carlile termine en demandant que le parlement abolisse les lois en vertu desquelles il a été condamné.

L'attorney-général répond que jamais le gouvernement ne s'est emparé des biens ou effets du pétitionnaire. S'ils ont été saisis, c'est par le shériff, et en exécution d'un Warrant. S'il a agi d'une manière illégale, il peut être poursuivi; mais cet officier étoit placé dans une situation délicate: comment pouvoit-il faire une distinction entre les livres irréligieux et ceux qui ne l'étoient pas? Le pétitionnaire n'auroit donc rien de mieux à faire que de s'adresser au shériff lui-même, dont la conduite a, d'ailleurs, été approuvée par la cour du banc du Roi.

M. Peel assure qu'il est si peu dans son caractère d'ajouter aux rigueurs de la loi, qu'il a déjà ordonné de mettre en liberté la sœur de Carlile, détenue dans la même prison, et pour la même cause, quoiqu'elle n'eût point payé son amende. Mais la conduite du libraire Carlile est bien différente: il continue dans sa prison à prêcher sa coupable doctrine, et même à faire circuler de mauvais livres. » Enfin, dit le ministre, pour que la chambre puisse se for-

mer une juste idée de la conduite de ce Carlile, il faut qu'elle sache que ce libraire m'a fait signifier que, passé un certain jour, il se regarderoit comme illégalement détenu, et se croiroit en droit d'assassiner tout concierge ou geolier qui prétendrait le retenir. Il a, en outre, corrompu diverses personnes, tant dans la prison que dans le voisinage, et il s'est vanté de continuer à braver aussi impudemment les lois. Je suis donc d'avis que c'est abuser du tems et de la patience de la chambre que de l'entretenir de pareilles réclamations contre le cours ordinaire de la justice criminelle.»

M. Hume a répliqué qu'il étoit possible que Carlile eût tenu un langage aussi violent dans un accès d'aliénation mentale.

M. Littleton annonce qu'il demandera, le 14 avril, la permission de présenter un bill tendant à régler le cens électoral en Irlande.

Lord F. Gower annonce aussitôt qu'il demandera, le 26 avril, la permission de présenter un bill pour assurer une dotation fixe au clergé catholique irlandais (acclamations).

M. Dickenson présente des pétitions des archidiacres de Bath et Wells et de Taunton contre les catholiques irlandais.

M. Hume demande copie des dépêches relatives aux empiétemens des Birmans sur le territoire de la compagnie des Indes. Il desire aussi communication des documens propres à donner une juste opinion de l'étendue de l'isle de Singpori, et de ses revenus, ainsi que de l'époque à laquelle les troupes de la compagnie l'ont occupée. L'honorable membre fait observer que cette petite isle est la véritable cause de la guerre qui embrase l'Indostan, et que, depuis 46 ans, elle étoit sous la domination des Birmans.

M. Huskisson demande la formation du comité chargé d'examiner l'effet de la révocation des lois sur les coalitions d'ouvriers. Il fait observer quels inconveniens peuvent résulter de ces coalitions.

La motion est adoptée, après avoir été appuyée par M. Peel.

De Rome, le 26 Mars.

S. S. a nommé une congrégation spéciale pour la réédification de la basilique de Saint-Paul. S. Em. le cardinal Della Somaglia en est le président.



De Paris, le 4 Avril.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 50, et à 3 heures, à 102 fr. 45.

— La bombarde la *Gabrielle*, capitaine Allègre, qui portoit les animaux envoyés par le Bey de Tunis à S. M. le Roi de France, a péri sur la côte de Sidi-Aouit, à l'entrée du golfe de Tunis. Tout l'équipage a été sauvé, ainsi que la plus grande partie des animaux. On n'avoit à cette époque aucune nouvelle de la frégate la *Cybèle*, qui étoit partie avec cette bombarde qu'elle escortoit. On espéroit cependant qu'elle avoit résisté à la tempête survenue le surlendemain de son départ, et qui a duré deux jours.

— Une lettre de Reims contient ce qui suit : « On assure qu'un camp de 10 à 12 mille hommes sera établi autour de cette ville à l'époque du sacre. On croit que les régimens d'infanterie des garnisons les plus voisines seront campés sous des tentes, et que la cavalerie sera cantonnée ; S. M., après avoir reçu l'onction sainte, passera la revue de toutes ces troupes ; quoi qu'il en soit de cette assertion, il est positif que plusieurs aides-de-camp du ministre de la guerre sont arrivés ici pour chercher des emplacements convenables pour établir le camp, et visiter les villages pour y cantonner la cavalerie. »

— M. Peltier, connu par son dévouement à la cause royale, pour laquelle il écrivit et s'exposa courageusement depuis le commencement de la révolution, vient de mourir à Paris. En 1789, et les deux années suivantes, il fut le principal rédacteur des *Actes des Apôtres*, recueil en vers et en prose, qui eut beaucoup de vogue, qui malheureusement est devenu très-rare, et où l'on trouvoit quelquefois de très-bonnes plaisanteries sur les principaux acteurs de la révolution. Après le 10 août 1792, il se retira en Angleterre, où il ne cessa d'écrire contre tous les gouvernemens qui se succédèrent en France jusqu'à la restauration. Revenu à Paris en 1814, il n'a cessé d'y professer les sentimens du zèle le plus pur et le plus désintéressé pour la monarchie et les Bourbons. Il étoit âgé de 62 ans.

*Analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de la loi des douanes.*

M. le rapporteur annonce que des documens en grand nombre, des plans, des réclamations diamétralement opposés, ont été adressés à la commission, que les unes et les autres ont trouvé des défenseurs dans son sein, et que la commission a cru de son devoir de soumettre à la chambre les motifs qui ont décidé la majorité à les repousser.

Après l'instant où le gouvernement est convenu que les tarifs des douanes ne devoient pas être considérés seulement comme un moyen de

percevoir un impôt, quelques personnes ont cherché s'il ne conviendrait pas mieux de donner au commerce une liberté illimitée. Tel est le premier système qui a fixé l'attention de la commission.

C'est une idée séduisante que celle de la liberté illimitée du commerce. Envisagé dans ses conséquences, un tel principe feroit croire à la possibilité d'une paix générale ; mais des lois immuables s'opposent à un tel ordre de choses, et toutes ces théories spéculatives sont plus faites pour nous éloigner que pour nous rapprocher du bonheur. Pour concevoir qu'elles puissent trouver leur application, il faudroit rencontrer chez tous les peuples, un concours unanime de volonté, concours bien éloigné de la nature des choses. Sans doute les intentions des partisans de la liberté illimitée du commerce sont pures ; mais si leur opinion pouvoit prévaloir, nul doute que plusieurs nations ne tarderoient pas à être graduellement amenées au dernier terme de la misère.

L'élévation des tarifs, a-t-on dit encore, a exaspéré nos voisins et a donné lieu à des mesures de représailles : notre commerce extérieur souffre et sera bientôt anéanti.

Pour qu'une telle proposition pût nous toucher, répond la commission, il faudroit que le tableau qu'on fait de la France, et de son commerce fût vrai. Si cependant on jette les yeux sur les tableaux d'exportation et d'importation, et sur la situation générale de la France, on se convaincra qu'à aucune époque le royaume ne fut plus riche et plus abondamment pourvu d'éléments de prospérité. Ceci devoit suffire pour démontrer les avantages du système actuel.

(La suite à demain.)

D'Augsbourg, le 5 Avril.

Extrait de la Gazette-Universelle.

Constantinople, le 10 mars. — « Depuis plusieurs jours, les grecs répandent généralement le bruit que Patras s'est rendu. Des lettres de Smyrne l'annoncent aussi, et elles ajoutent que d'après cet événement, Ibrahim-pacha s'est dirigé avec sa flotte sur Alexandrie. Néanmoins, toute cette nouvelle paroît avoir encore bien besoin de confirmation.

« Les anglais ont fait de forts achats de toutes les espèces de produits du Levant ; aussi ils sont tous en hausse. »

Trieste, le 27 mars. — « D'après les dernières nouvelles d'Hydra, du 3 de ce mois, Colotroni y étoit détenu dans le couvent d'Elie, et on lui faisoit son procès.

« Jusqu'au 13 mars, on n'avoit, ni à Corfou, ni à Zante, rien appris de certain relativement à la prétendue prise de Patras. »

De Biebrich, le 6 Avril.

S. A. S. Mme la duchesse régnante de Nassau, née duchesse de Saxe-Hildburghausen, est morte aujourd'hui à 7 heures du matin, à la suite d'une maladie de langueur ; elle venoit d'entrer dans sa 32<sup>e</sup> année.

De Francfort, le 7 Avril.

Extrait du *Télégraphe Grec* jusqu'au 5 février.

Epire : Les affaires de l'Epire ont dernièrement subi un prompt changement sous le rapport du système politique. Le lien de la concordance ne réunit plus les autorités. Des troubles, des désunions et la guerre civile déchirent l'Albanie, dont les habitans sont divisés en plusieurs partis. Omer-pacha a en vain cherché à réunir les esprits et à s'emparer de l'autorité suprême, comme l'avoit fait antérieurement Ali-pacha. Ses ennemis le dénoncèrent à la Porte, qui résolut de le retirer de son gouvernement, et d'y nommer un autre à sa place. Le Rumeli Valessi Derwisch-pacha eut pour successeur Reschit-pacha qui, il y a deux ans, fit, avec Omer-pacha, le siège de Missolonghi. En entrant en fonctions, Reschit-pacha se fit des amis et des partisans des chefs albanais Tair-Ahasi, Bochir, Zogadoro, et peut-être même du Muhurdar-Aga. La Porte destina le nouveau Rumeli-Valessi au commandement de la 4<sup>e</sup> expédition contre la Grèce-orientale. Déjà, il est arrivé à cet effet des chevaux et de l'argent à Prevesa. Reschit-pacha doit même avoir pris à sa solde le traître Varnakiotti, une créature d'Omer-pacha. Le nombre de troupes que l'on donne à Reschit-pacha pour son irruption, paroît exagéré, néanmoins il est assez considérable pour qu'on doive penser à prendre des mesures énergiques pour repousser cette attaque.

Missolonghi, le 23 décembre. Il est arrivé à Prokopanisto, (à 3 lieues au nord-ouest de Missolonghi) trois barques qui ont amené les fugitifs Zaimi et Nichita. Les troupes du gouvernement sont entrées dans le village de Cherpini, et comme tout y étoit en révolte ouverte, elles ont fait leur devoir. Le combat a été opiniâtre, mais enfin les rebelles dispersés ont pris précipitamment la fuite. Zaimi et Nichita, dans une lettre du 21 décembre, où ils exprimoient leur repentir, ont imploré leur pardon de l'assemblée nationale de la Grèce-occidentale. Celle-ci leur répondit entre autres, qu'elle déploroit leur malheur, mais qu'elle ne pouvoit leur rien promettre que d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il leur fit grâce ; qu'en attendant, ils pouvoient se rendre à l'endroit où siegeoit l'assemblée nationale.

Du 31. D'après des rapports certains, les for-

teresses de Patras et de Lépante ne sont plus pourvues de vivres que pour vingt jours.

Elles se proposent d'envoyer des navires à Zante, pour y acheter des provisions ; mais les bâtimens grecs sont sur leurs gardes, et ne les laisseront pas sortir, ou les attaqueront dans leur traversée. Ainsi le manque de vivres forcera bientôt ces places à se rendre.

Du 5 janvier. Maurocordato, accompagné d'un député et d'un général, a quitté aujourd'hui cette place, au bruit de l'artillerie, avec un nombreux corps de troupes, pour se rendre au lieu de la résidence du gouvernement, et y occuper le poste de secrétaire d'état.

Du 13. Méhémet Ali pacha arme pour une nouvelle expédition contre la Grèce, et il paroît que ses préparatifs seront plus considérables encore que ceux de l'année dernière. Il veut augmenter son pouvoir par cette conquête, et son orgueil humilié ne peut oublier la défaite qu'a essuyée sa flotte. Il a aussi équipé des brûlots qu'il a fait monter par des hommes de sa troupe ; mais les grecs doutent que, lors même qu'il auroit tous les moyens possibles de destruction, il puisse avoir aussi, pour conduire ses brûlots, des hommes également intrépides et expérimentés, vu qu'il n'y a que des grecs qui puissent réunir la bravoure et l'habileté nécessaires pour ce genre d'entreprise.

Du 29. Londo et Zaini attendent à Calamo les ordres du gouvernement grec.

Du 1<sup>er</sup> février. Les bâtimens grecs qui ont été en station dans le golfe de Corinthe, ont fait voile aujourd'hui pour Patras. Quant à l'Albanie, Kassan pacha est avec son faible corps de troupes à Arta. Le pacha de Bitoglia fait de grands préparatifs. Omer pacha est abandonné par ceux qui avoient embrassé son parti ; l'or et les séductions de la flatterie ont ébloui les albanais. Ils espèrent recouvrer cette indépendance précaire dont ils avoient joui avant la domination d'Ali pacha.

On n'a point de nouvelles sûres de Larissa. On sait seulement que Derwisch pacha s'y trouve, et que la plus grande partie de ses soldats sont retournés dans leur patrie. A Trikala, les troupes de Sulza-Korza commettent tous les jours des cruautés envers le peu de grecs qui s'y trouvent. En général, les grecs sont actuellement vexés en Thessalie et en Macédoine, et il n'y a que leur faiblesse qui les empêche de secouer ce joug oppresseur qui est maintenant devenu insupportable.

Syra, le 11 décembre. Trois bâtimens européens et un transport égyptien sont arrivés, avec un vaisseau de guerre de 20 canons, à Alexandrie, après avoir échappé au dernier combat près de Candie. Le vice-roi a demandé au com-

mandant du vaisseau de guerre la cause de son arrivée, et celui-ci ayant répondu, qu'Ibrahim pacha avoit donné le signal de *saute qui peut*, le vice-roi l'a fait mettre en prison; mais la vérité de son rapport ayant été ensuite constatée, il lui a rendu la liberté. Ibrahim pacha doit avoir reçu l'ordre de retourner avec sa flotte à Alexandrie, à moins qu'il ne se trouvât en état de faire une seconde tentative contre les grecs. Le vice-roi se propose de faire des préparatifs plus formidables encore pour la campagne prochaine, mais à condition que Topal pacha ne soit plus amiral; dans ce cas, il ne veut plus entendre parler d'expédition.

Le 24 décembre, un vaisseau marchand russe

a vu la flotte égyptienne faisant voile sous Rhodes pour Candie.

*Du 8 janvier.* Ibrahim pacha a formé le plan d'aller de Rhodes à Candie, et de-là en Morée, pour débarquer des troupes à Coron et à Modon, et ensuite attaquer Navarino par terre. Il a renvoyé tous les bâtimens européens qu'il avoit loués. Son père lui a envoyé par une frégate française 40,000 Machmudie.

*Du 23.* Le petit nombre de transports égyptiens qui se trouvent à Candie, ont reçu l'ordre de se tenir prêts, et de se pourvoir de munitions; ils attendent d'un jour à l'autre la flotte de Rhodes, avec laquelle ils doivent se rendre dans le Péloponnèse.

*Avis à ceux qui se rasent eux-mêmes.*

Rien de si commun que des cuirs à rasoirs; rien de si rare que d'en trouver de bons. On ne fera pas l'éloge de ceux qu'on offre maintenant au public; on se contentera de dire que si, après un essai de huit jours, l'acheteur n'est pas satisfait, on lui rendra son argent, pourvu que le cuir ne soit pas endommagé. On joint à ce cuir une boîte de pâte suffisante pour le nourrir pendant des années. Le prix du tout est de 3 fl. La boîte de pâte se vend séparément 1 fl. 30. Se trouve au Bureau de ce Journal.

*\*\* A vendre un joli landaulet anglois, dans le meilleur état, ayant d'excellentes roues neuves et des essieux dits patent, à double chapeau; s'adresser Untermainthor N° 10.*

*\*\* Schwarz et Munster, de Paris, tiennent cette foire avec un très-bel assortiment en bijouterie, perles fines, diamans montés dans le dernier goût, et toute espèce de pierres de couleur. Ils logent chez M<sup>me</sup> von Oven, Porte Ste-Catherine, N° 8.*

*\*\* Blaise Bauer, de Rastadt, tient, comme de coutume, cette foire avec les articles ci-dessous, savoir: chocolat, liqueurs, maraschino di Zara et Rosolio, arac de Batavia, rhum de la Jamaïque et Kirschwasser; vin muscat et de Malaga; bouchons et bois de liège; capres, anchois de Gênes et olives; moutarde d'Angleterre et de Dijon, moutarde de Paris en pots; vinaigre fin, pour la table; huile d'olives vierge; citronnade et orangeade; sagou des Indes; thé, cannelle, cloux de girofle, noix-muscade, fleur de muscade et gingembre; amandes et amandes en coques fines; savon de Marseille; raisin de Smyrne, de Corinthe, muscat et sultanini; figues, prunelles dites double fleur et en boetes; vanille cristallisée; macaroni et pâte fine pour soupe; fromage parmesan; Salammi; baies de laurier et feuilles; riz et orge mondé; amidon et poudre à poudrer; sucre, melis et rafnade; café; salpêtre raffiné; truffes sèches; oranges etc., etc. Il s'empresera de toute manière de mériter de plus en plus la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'ici. Il a son magasin Ziegelgasse, Lettre G, N° 59, près du Liebfrauberg.*

*\*\* J'ai l'honneur de prévenir le Public, que je suis arrivé à Francfort et que je loge à l'Hôtel-d'Angleterre, N°s 47 et 48. — Francfort 30 mars 1815.*

*Dr. Ringelmann, professeur à Wurzburg, et dentiste de plusieurs cours.*

*\*\* J'ai reçu de nouveau un très-beau choix de différentes étoffes imprimées pour meubles, ainsi que des velours d'Utrecht fins, de toutes les couleurs et dans divers dessins. L'assortiment de Tapis de pied de la manufacture d'Aubusson est complet, et les prix en sont très-modérés. Je me charge aussi de toutes les commissions qui concernent mon état.*

*J. Conrad Schmidt, tapissier, Ziegelgasse, N° 174.*

*\*\* Leisler et Comp. de Hanau, tiennent, comme de coutume, la foire de Francfort, avec un très-beau choix de Tapis de pied d'après les plus nouveaux dessins, en Moquettes fines et de moyenne qualité, tapis d'Ecosse, ordinaires, tapis de sellier, frisé, et couvertures de différente grandeur; le tout d'une qualité supérieure, dans les couleurs les plus vives, et aux prix les plus raisonnables. Ils ont leur magasin chez M. Valentin Créde, au premier étage, vis-à-vis le grand Café, Porte Ste-Catherine.*

*\*\* On trouve chez J. Bing le jeune, Bornheimerstrasse N° 21, de véritables gants danois, en gros et en détail.*

DU SAMEDI, 9 Avril 1825.

*Suite de Londres, du 1<sup>er</sup> Avril.*

Les livrées d'apparat que le duc de Northumberland donne à toute sa maison pour l'accompagner au sacre de S. M. le Roi de France, viennent d'être achevées avec une magnificence digne du noble duc. Quant à lui personnellement, l'habit qu'il doit porter dans cette grande solennité réunit une grande profusion d'or et de pierreries.

— La nouvelle compagnie des Indes occidentales a fait paroître son prospectus hier matin. Son capital est de deux millions sterl. L'objet principal de cette compagnie est de prêter de l'argent aux planteurs de nos îles.

— Le prospectus d'une autre compagnie nouvelle qui se propose de faire l'escompte des fonds étrangers, paroît avoir porté ombrage au comité chargé de cette partie à la Bourse de Londres. Il a fait insérer dans les papiers publics une note qui prévient tout individu intéressé dans la nouvelle compagnie, qu'il cessera de faire partie du *foreign stock exchange*.

— L'agent de Lloyd à Stornaway mandé que l'on a trouvé, le 12 mars, sur les sables de Dell, près la butte Lewis, une bouteille jetée à la mer le 22 septembre 1824, par les 56 deg. 58 min. de latitude nord, et les 24 deg 30 min. de longitude du méridien de Greenwich. Le capitaine Duncan qui avoit jeté cette bouteille, y avoit inséré un billet pour prier les personnes qui la trouveroient d'en donner avis dans les papiers publics, afin de déterminer la direction des courans dans la mer Atlantique. Voici donc une nouvelle preuve que ces courans portent à l'Ouest; observation trop négligée par la plupart des navigateurs.

— Une jeune personne de 15 ans, fille d'un des plus riches négocians de Londres, qui étoit en pension dans une maison d'éducation fort célèbre, vient d'être enlevée par le valet de chambre d'un lord. Le maître aidait lui-même à cette criminelle supercherie, en prêtant à son valet des habits élégans, des bijoux, des chevaux, enfin, tout ce qui pouvoit séduire la jeune demoiselle. Le ravisseur a pris le chemin de Gretna-Green avec sa victime; mais comme il est déjà marié à Londres, il sera pendu s'il est rattrapé.

— Dans la séance de la chambre des pairs du 30 mars, le marquis de Lansdown a proposé d'inviter la chambre des communes à donner à celle des pairs communication du résultat des enquêtes faites par la commission nommée à cet effet, sur l'état de l'Irlande. Le noble marquis desire que l'importante question des catholiques puisse être discutée aussitôt après les fêtes de Pâques.

La motion a été adoptée.

— Dans la séance de la chambre des communes du 30, sir Robert Wilson a demandé qu'il fût remis sur le bureau de la chambre un état complet des francs-tenanciers de chaque comté d'Irlande, qui ont droit de voter aux élections parlementaires, en distinguant ceux de 40 shel., de ceux de 20 jusqu'à 50 l. st. et au-delà.

Cette proposition a été adoptée, et l'on ajoutera à cet état la liste des électeurs qui votent en qualité de fermiers ou métayers.

— Dans la séance du 31, M. Martin de Gallway a annoncé que le 13 avril, il feroit la motion d'augmenter le traitement des grands officiers de l'état et des magistrats des cours supérieures, afin de rendre ce traitement moins disproportionné à l'importance de fonctions aussi éminentes et aussi pénibles, et plus conforme à la dignité et à la générosité de la nation.

*Extrait d'une lettre écrite de Trinquebar, le 25 septembre 1824, par un administrateur civil, relativement à la guerre contre les Birmans.*

« Les anglais, dans leur expédition contre les Birmans, n'ont pas obtenu jusqu'à présent les succès sur lesquels ils comptoient. Les Péguens ont adopté un plan de défense qui déconcerte leurs adversaires. Ils incendient tout le pays qu'ils abandonnent, de sorte que les anglais sont obligés de tirer tous les vivres nécessaires à l'armée, de Madras et du Bengale, ce qui les expose à de grandes privations, et leur occasionne une dépense très-considérable.

« Les Péguens combattent avec intrépidité, et tirent un grand parti des barricades qu'ils savent construire avec une promptitude étonnante; du soir au lendemain ils en élèvent à des distances rapprochées, et opposent de cette manière des obstacles toujours renaissans à leurs

ennemis ; ceux-ci ne les surmontent qu'en perdant beaucoup d'hommes, et surtout beaucoup d'officiers. On dit que cette guerre a été entreprise par le gouverneur-général du Bengale, lord Amherst, contre l'opinion de son conseil et sans l'autorisation de la Métropole. Le conseil avoit surtout insisté sur le défaut d'opportunité, tant sous les rapports politiques, que sous ceux de la saison. L'armée angloise devoit se trouver à Rangoon au moment des plus grandes pluies ; cet inconvénient s'est fait sentir d'une manière fâcheuse ; des maladies épidémiques se sont développées dans l'armée angloise, et ont fait beaucoup de victimes, parmi lesquelles on compte le commodore Grant, qui commandoit l'expédition navale.

» Les anglois harassés par un ennemi et des barricades qui se renouveloient journellement, par des pluies continuelles, craignant de s'éloigner des côtes, avec l'incertitude de se procurer des vivres, se sont repliés sur Rangoon et y attendent le retour de la bonne saison. Pendant ce tems l'empereur d'Ava n'est pas resté inactif ; il a réuni une armée de 40,000 hommes, il en a cantonné une partie dans les provinces supérieures, et il a expédié 20,000 hommes, sous le commandement du prince Lanawady, contre les anglois à Rangoon. Lors des dernières nouvelles cette armée n'étoit pas encore rendue à sa destination. Les anglois ont fait partir de Rangoon le colonel Miles à la tête d'une brigade, pour s'emparer du port de Merguy, et plus encore pour inviter les Siamois à se réunir à eux contre les Birmans leurs anciens ennemis.

» Je serois téméraire de préjuger le résultat d'une entreprise que tant d'événemens imprévus peuvent favoriser ou ruiner ; mais les anglois mêmes pensent qu'elle présente, dans ce moment, une foule de chances contre eux. S'ils échouent dans l'Est, le voile de l'illusion pourroit bien tomber des yeux des Indoustans, et leur laisser voir que leurs oppresseurs sont tout aussi vulnérables que les hommes de ces contrées. Il pourroit résulter de ce changement dans l'opinion une crise dont 22,000 anglois auroient bien de la peine à triompher. Quand on est témoin de l'immodestie et de la dureté avec lesquelles les anglois jouissent de leur supériorité dans l'Inde, on se complait dans les probabilités qui peuvent amener un ordre de choses différent, quelqu'éloigné qu'il puisse être.

» Je lis avec plaisir, dans la gazette de Madras, que les recherches que les anglois ont faites dans l'intérieur des Pagodes, à Rangoon, pour déterrer les trésors qu'on y supposoit enfouis, ont été vaines. Ils ont fouillé jusqu'à une profon-

deur de cent vingt pieds dans la fameuse Pagode de Digon ; mais ils paroissent avoir été précédés, dans cette opération, par les agens du gouvernement Péguen, qui, par une issue souterraine, retiroient au fur et à mesure les richesses que la crédulité du peuple lui faisoit verser par l'ouverture supérieure. Les anglois n'ont trouvé que des images de Godama (dieu des Birmans), en argent et en diverses compositions, dont la vente a à peine suffi pour payer les mineurs.»

*De Londres, le 2 Avril.*

Les consolidés sont à 93  $\frac{1}{2}$  ; les bons de Colombie à 90  $\frac{1}{2}$  ; ceux du Mexique à 79  $\frac{1}{8}$ .

*De Vienne, le 2 Avril.*

L'Empereur, et S. A. I. l'archiduc François-Charles partiront d'ici le 7 pour Milan. S. M. couchera le premier jour à Krieglach, le 8 à Unzmarkt, le 9 à Clagenfurt, où elle s'arrêtera le 10, le 11 à Pontafel, et le 12 à Udine. On ne connoît pas encore l'itinéraire ultérieur de S. M.

L'Impératrice et S. A. I. l'archiduchesse Sophie partiront un jour plus tôt, le 6, pour Munich, où elles arriveront le 9.

*Suite de Paris, du 4 Avril.*

Le Roi a présidé hier le conseil des ministres ; M. le Dauphin y a assisté.

— On mande de Bayonne, en date du 27 mars, qu'on y attend le ministre de la guerre, qui doit s'y rendre pour examiner les fortifications de la place. On mettra de suite la main à l'œuvre pour les ouvrages extérieurs.

— S. A. R. le prince Frédéric de Saxe, qui se rend ici, a pris, en partant de Strasbourg, la route de Lyon.

— On lit dans l'*Etoile* l'article ci-après :

» Un journal annonce que les maréchaux tiendront au sacre la place qu'occupoient les quatre pairs du royaume, les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, le comte de Foulouze. Nous croyons cette nouvelle dénuée de fondement. Ce qui peut y avoir donné lieu, c'est qu'au sacre de nos Rois le premier maréchal remplissoit les fonctions de connétable et marchoit devant le Roi l'épée nue au poing. Tel étoit l'usage depuis la suppression de cette grande charge de la couronne, et nous croyons que cet usage sera conservé, ainsi que celui qui confioit à trois autres maréchaux le soin de porter la couronne, le sceptre et la main de justice. Les pairs laïcs étoient presque toujours représentés par les princes du sang. Nous croyons que les princes du sang paroîtront au sacre avec leurs propres titres, et qu'une députation des pairs représentera les pairs laïcs et ecclésiastiques.»

— La même feuille contient la lettre de Constantinople ci-dessous, mais dont elle ne donne pas la date :

» Il s'est passé dans cette capitale un événement affreux, inoui dans les annales de son histoire :

» A l'heure de minuit, deux hommes de la garde longoient les maisons qui bordent le petit champ des morts. Tout-à-coup ils aperçoivent un portefaix qui s'avance avec une grosse caisse chargée sur ses épaules, et qui interrogé, répond qu'il porte vers la marine les effets d'un voyageur près de partir. A la suite de justes soupçons qu'ils conçoivent, les gardes ramènent le portefaix à la maison d'où il étoit parti ; et comme il se refuse à ouvrir la caisse, sous le prétexte qu'il n'en a pas la clef, l'un des deux turcs reste, et l'autre court pour avertir le Bach-Aga (chef de la garde) de ce qui se passe. Celui-ci arrive aussitôt avec main forte. On enfonce la caisse. Quel spectacle d'horreur ! on y voit deux cadavres coupés en morceaux, celui d'un Franc et celui d'un Juif. On fut alors frappé comme d'un trait de lumière. On se rappela que divers individus avoient disparu à Péra et à Galata, sans que leurs parens et leurs amis eussent pu, en aucune sorte, découvrir les motifs d'une aussi étrange disparition.

» Le Bach-Aga fait cerner cette maison et quatre autres également turques, qui, avec la première formoient une isle. A la suite de recherches rigoureuses, l'on s'est convaincu, que ces cinq maisons avoient des communications intérieures ; on y fait des fouilles, et l'on découvre un puits qui renfermoit plusieurs cadavres. Les hommes et les femmes qui composoient cet horrible repaire, sont arrêtés, et le crime est dévoilé dans toute son étendue monstrueuse. Le but de leur association étoit d'attirer dans le piège tel passant qui colportoit des étoffes fines pour les vendre, ou tel autre que l'on invitoit à venir échanger avec bénéfice ses monnoies contre celles de la nouvelle émission.

» Deux à trois femmes surtout étoient chargées d'appeler ces passans, qui, une fois engagés dans le piège, étoient dépouillés et égorés par la main des hommes ; un tel tissu d'iniquités et d'horreurs ne pouvoit échapper longtemps à l'œil vigilant de la justice. Elle s'est saisie de tous les coupables qui ont été condamnés à mort, et exécutés sans distinction de sexe. Sa Hautesse a ensuite ordonné que les portes et les fenêtres de ces cinq maisons turques fussent murées, et restassent ainsi frappés du sceau de la réprobation, et comme un monument éternel d'un forfait sans exemple et d'une infamie épouvantable.»

*Suite de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de la loi des douanes.*

Les adversaires du système actuel des douanes peuvent dire : Si vous ne géniez pas le commerce, cette prospérité seroit plus grande encore.

Cette objection a quelque fondement, s'il est vrai que la France ait des produits qui excèdent ses besoins et auxquels il faille donner de l'écoulement. Mais les faits parlent ici et il est démontré que les tarifs de l'élévation desquels on se plaint, sont suffisans pour empêcher les produits étrangers d'enrichir nos marchés. La ruine de la France seroit attachée à la réduction des tarifs.

On veut considérer nos lois de douanes comme un monopole, de vouloir faire payer chèrement aux consommateurs la prospérité de nos fabriques. Cette objection tombera d'elle-même, si l'on veut considérer les anciens prix de certains produits comparés aux prix nouveaux.

Des deux systèmes qui viennent d'être analysés, on a tiré un système mixte qui consisteroit à créer des tarifs différens pour chaque puissance, calculés sur l'importance de nos relations avec elles.

Il faut observer, d'abord, qu'une semblable idée ne pourroit être réalisée qu'à l'aide de traités de commerce ; et refuser à certains états ce que l'on accorderoit à d'autres, seroit le moyen d'exciter l'humeur de nos voisins. Ce système présenteroit d'ailleurs une foule d'inconvéniens. Les traités de commerce sont des bases trop invariables pour les intérêts du commerce qui sont essentiellement soumis à l'empire des circonstances et qui varient comme elles. Destinée à protéger des intérêts mobiles, la loi des douanes doit participer de cette mobilité. La France doit seule consulter ses besoins, ne rendre compte à personne des motifs de ses décisions, soit qu'elle les puise dans la nécessité de protéger plus particulièrement certaines branches d'industrie, ou dans le besoin de maintenir nos relations amicales avec l'étranger, et se garder d'enchaîner l'avenir par des traités qu'il seroit dangereux peut-être de rompre, quand on en auroit senti tardivement les inconvéniens.

Après avoir mûrement examiné ces différens systèmes, la majorité de la commission est restée persuadée que la législation actuelle des douanes leur est préférable. (*La suite à demain.*)

*De Paris, le 5 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 85, et à 3 heures, à 102 fr. 60.

— Le duc de San-Fernando, grand d'Espagne de première classe, qui habite Toulouse depuis plusieurs mois, se rend à Paris pour assister au sacre de S. M.

Du DIMANCHE, 10. Avril 1825.



— La diligence partie le 27 mars de Bayonne pour Madrid, a été attaquée, à l'entrée de la nuit, à une demi-lieue d'Irun, sur le territoire espagnol. Les voyageurs ont été complètement dépouillés. Un officier français du 6<sup>e</sup> régiment, qui alloit à Pampelune, a été blessé. On soupçonne fortement des charbonniers qui habitent les montagnes des environs, d'être les auteurs de cet attentat.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté, à la majorité de 231 voix, contre 5, un projet de loi relatif aux plantations et au curage des fossés le long des grandes routes.

— Dans la séance d'aujourd'hui, elle a entendu le rapport sur le projet de loi relatif au sacrilège. Le rapporteur a conclu à l'adoption pure et simple et sans amendement du projet.

*D'Augsbourg, le 6 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Constantinople, le 10 mars.* — Les grecs qui habitent cette capitale prétendent que Patras est au moment de se rendre, et d'être, sans ressource, perdu pour la Porte. Ils ajoutent que cette nouvelle n'a pas été sans influence sur Ibrahim pacha, et qu'après quelques engagements près de Rhodes, il s'est dirigé inopinément vers Alexandrie. Malgré ces bruits désagréables pour la Porte, qui ont encore bien

besoin de confirmation, elle fait de très grands préparatifs pour la nouvelle campagne de mer; mais il sera difficile que la flotte puisse mettre à la voile avant le 4 avril.

» Les nouvelles de Négrepont sont plus tranquillisantes: Odyssée qui étoit du parti de Colocotroni, s'est, dit-on, déclaré, avec 1500 hommes, pour le pacha de Négrepont. Quelques personnes croient, il est vrai, que cela est une nouvelle ruse de guerre; mais, vu le caractère sans foi d'Odyssée, on peut s'attendre à tout de sa part.

» La Porte fonde de grandes espérances sur Reschit pacha, nouveau sérasquier, parce qu'il est brave et estimé de tous les partis. Aussi il a déjà, dit-on, gagné beaucoup d'Arnauts.

» D'un autre côté, les lettres du Péloponèse annoncent que la Morée est remplie d'agens anglais, et que les grecs sont sûrs de l'appui de l'Angleterre. Les anglais, dit-on, regardent la révolution grecque comme achevée, et n'hésitent pas à consacrer de fortes sommes d'argent pour venir à leur secours.»

*De Cassel, le 6 Avril.*

S. A. R. l'Electeur a nommé M. le chevalier de Steuber son chargé d'affaires à la cour de Dresde.

HENNECART, Rédacteur.

#### *Poudre pour les dents.*

Cette poudre a la propriété de conserver l'émail des dents, de les blanchir, d'empêcher la carie, ou d'en arrêter les progrès, de raffermir les gencives, et de leur donner, ainsi qu'aux lèvres, la plus belle carnation. Le prix de la boîte est de 40 kr. Se trouve au Bureau de ce Journal.

\* \* H. Marcus Oppenheimer et Kirchberg, à l'entrée de la Schnurgasse Lettre L, N<sup>o</sup>. 35, vis-à-vis la Gelnhäusergasse, achètent et vendent des brillans montés et non-montés, des roses, des perles, des pierres de couleur, toutes sortes d'antiques et de vieilles monnoies.

\* \* On trouve chez les héritiers Nic. Ernst Wild, Kleine Kornmarkt, Lettre F, N<sup>o</sup>. 96, contre paiement comptant et 12 kr. d'emballage:

Eau de Chine, garantie, dont l'usage au grand air et en plein soleil rend infailliblement aux cheveux gris leur couleur perdue. — Baume chinois, contre la chute des cheveux et pour rendre à ceux qui sont gris leur couleur naturelle. — Epilatoire, pour faire tomber les cheveux gris qui déparent la peau. — Peignes chinois, contre les cheveux gris et roux. — Bandeau à la Ninon, contre les rides du front. — Gants de nuit pour la beauté des mains. — Chacun de ces articles coûte un ducat. — Eau antique, pour la blancheur de la peau. — Baume de la Mecque, pour rendre la peau vermeille et en faire disparaître toutes les tâches. — Poudre vermeille, pour donner à la peau le velouté de la première jeunesse. — Chacun de ces articles coûte 3 fl. 24 kr.

On trouve également tous ces articles au Magasin d'industrie et de littérature de M. Baumgärtner, à Leipsig; chez Adolphe Mollendorf, à Berlin; J. Semler, à Hambourg; Charles Quenstedt, à Hanovre; Munderloh, à Weimar; Auracher, à Munich.

A V I S.

MM. Patinot, Michel et Comp., de Paris, ont reçu et vont recevoir de nouveaux articles de leur manufacture de toiles peintes de Chantilly. On trouvera à leur dépôt, Schnurgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 73, au premier, un assortiment de belles indiennes, indépendamment d'une carte d'échantillon de leurs nouvelles dispositions, sur laquelle ils recevront des ordres qui seront exécutés avec autant de soin que de promptitude.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnoie.

#### *De Pétersbourg, le 26 Mars.*

L'Empereur, voulant donner à M. le comte de Guerreiro, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Portugal, un témoignage particulier de bienveillance et d'estime, à l'occasion de la mission spéciale que lui avoit confiée son souverain, en le chargeant de remettre à S. M. I. les insignes des ordres de Portugal, l'a nommé chevalier de l'ordre de St-Stanislas de la 1<sup>re</sup> classe.

— L'Empereur a daigné adresser, le 7 de ce mois, à M. Jacovleff, une tabatière ornée de son chiffre et accompagnée d'un rescrit flatteur, en témoignage de sa satisfaction pour le bon ordre que S. M. a remarqué pendant le voyage qu'elle a fait l'année dernière dans l'usine de Verk-Issetsk, appartenant à M. Jacovleff, et pour la bonne administration de l'hôpital qu'il y a établi.

— Par un ordre du jour du 15, l'Empereur a nommé M. le contre-amiral Roinoff directeur du corps des cadets de la marine, en remplacement de M. l'amiral Kartsoff, qui a été autorisé à se démettre de cette charge, en raison de ses nombreuses occupations comme membre du conseil de l'empire, sénateur et président du collège de l'amirauté.

— Un négociant de Taganrog, nommé Depalda, mort en janvier 1823, ayant légué une somme de 100,000 rbls. pour l'entretien d'un hospice pour quinze pauvres marins naufragés et malades, et de plus 20,000 rbls. pour l'achat d'un bâtiment convenable, ses exécuteurs testamentaires, après avoir placé une partie du capital, acheté une maison et dressé un projet de règlement pour cet hospice, ont soumis le tout à l'approbation de S. M. l'Impératrice mère, en la suppliant de prendre ce nouvel établissement sous sa protection. S. M., toujours empressée de concourir au soulagement de toutes les infortunes, après avoir fait prendre au ministère de l'intérieur des informations sur la validité de la transaction portée à sa connaissance, a daigné présenter à ce sujet une note à l'Empereur, qui y a répondu de sa propre main en ces termes: « La protection spéciale sous laquelle V. M. veut bien prendre cet établissement assurera sa prospérité sur des bases solides. » En conséquence, l'Impératrice mère

a daigné faire connoître à M. le conseiller privé actuel de Lanskoï, dirigeant le ministère de l'intérieur, qu'elle vouloit bien prendre cet hospice sous sa protection, et l'inviter par le même rescrit à ordonner les dispositions convenables.

#### *De Stockholm, le 29 Mars.*

Outre le traité de commerce conclu avec le royaume des Pays-Bas, et qui établit entre les deux états la réciprocité sous le rapport du commerce et de la navigation, le gouvernement a, dit-on, entamé avec l'Angleterre des négociations qui pourroient amener des modifications plus étendues à notre loi prohibitive relativement aux marchandises anglaises et aux denrées coloniales, outre ce qui a déjà été réglé par le dernier tarif des douanes.

— Les conseils d'état qui avoient été interrompus pendant quelque tems, ont maintenant recommencé.

— M. Hughes, chargé d'affaires des Etats-Unis, a donné, la semaine dernière, un grand dîner diplomatique auquel le ministre des affaires étrangères a assisté. M. Hughes y a porté la santé du Roi, et M. le comte de Wetterstedt celle du nouveau président des Etats-Unis.

#### *De Florence, le 21 Mars.*

T. Chiappini, frère de lady N. Sternberg, vient de faire publier une réfutation complète du roman qui a paru dans la *Gazette de Gènes* (V. notre N<sup>o</sup>. 76) relativement à un échange d'enfans. Il prouve victorieusement la fausseté des faits avancés par lady Sternberg, qui, même après avoir reçu la prétendue lettre de Chiapini père, a cependant réclamé et touché sa part dans sa succession. Il termine en annonçant qu'il poursuivra lady Sternberg, sa sœur, devant un tribunal compétent, pour obtenir une réparation d'honneur pour la mémoire de son père, avec la même solennité qu'elle en a mis à vouloir la déshonorer.

#### *De Milan, le 2 Avril.*

M<sup>me</sup> la comtesse de Nesselrode est arrivée le 30 mars de Gènes à Milan.

#### *De Madrid, le 24 Mars.*

La santé du Roi est entièrement rétablie, et la cour partira définitivement le 6 avril pour l'Escurial.

Le prince Maximilien est parti hier pour St-

Idelphonse. S. A. a été sur le point de périr en chemin; elle n'a dû son salut qu'à l'adresse d'un palfrénier qui a eu assez de présence d'esprit pour couper les traits des mules, sans quoi le prince seroit tombé dans un précipice où il auroit péri infailliblement.

— On parle depuis très-longtems du remplacement du surintendant général de police, et aujourd'hui ce bruit paroît assez fondé; M. Rufino Gonzalez vient de demander à S. M. de récompenser ses services, en lui accordant de siéger au conseil suprême de la guerre; mais il paroît que le Roi n'a pas acquiescé à sa demande.

— Le nouveau plan pour les écoles primaires est approuvé par S. M., et des copies en ont été envoyées aux autorités supérieures des provinces; ces écoles, pour les deux sexes, sont divisées en quatre classes, et l'exécution du nouveau plan est confiée à une junta qui sera établie à Madrid et présidée par un conseiller de Castille et par un dignitaire ecclésiastique.

— M. Sobrado, ex-président de la junta de purification, qui avoit été exilé à Alcalá, vient d'obtenir la permission d'aller établir sa résidence à Grenade.

— Le tribunal criminel de Madrid a de nouveau insisté auprès de S. M. sur la sanction du jugement rendu contre les ex-régidors constitutionnels.

— Le *Diario* de Madrid d'aujourd'hui annonce que la commission militaire doit juger Don Juan-Frédéric Ménage, officier dans l'ancienne garde royale espagnole, accusé d'un horrible projet tendant à empoisonner les eaux d'une fontaine dite la *Fuente del Bero*, où se prend l'eau dont la famille royale fait usage.

— Depuis quelques jours, une bande de constitutionnels qui s'occupent à dévaliser les voyageurs, rôdoit dans les environs de Madrid. Un détachement sorti d'ici a dispersé cette bande, lui a fait quelques prisonniers, et en a tué le chef, qui étoit un lieutenant-colonel en non-activité. Les hommes dispersés de cette bande se sont sauvés dans les montagnes de Buitrago.

— On assure que le général Vivès, capitaine-général de l'isle de Cuba, va être rappelé.

— Une lettre de Cadix, du 18 mars, contient ce qui suit :

» La frégate espagnole la *Victoire*, qui devoit mettre à la voile à la fin du mois pour Manille, afin d'y conduire le brigadier-général D. Mariano Ricafort, dernièrement nommé capitaine-général des isles Philippines, suspendra son voyage, du moins momentanément, à cause des mauvaises nouvelles que le gouvernement a, dit-on, reçues de Manille. D'après ces nouvelles, M. Martinez, capitaine-général des isles

Philippines, ayant appris que, par suite de ses principes libéraux, on le faisoit remplacer par M. Ricafort, a déclaré qu'il n'obéiroit pas au commandement du Roi absolu d'Espagne. Il est soutenu par 8000 hommes de troupes de ligne qu'il a sous ses ordres, et qui lui sont entièrement dévoués.

» Un bâtiment de cabotage, qui vient d'entrer dans notre port, annonce qu'il a rencontré sur les côtes de Galice, à la hauteur du cap Finistère, une escadre anglaise, composée de sept gros bâtimens de guerre, naviguant dans la même direction que lui.

» Les inquiétudes du commerce de notre ville relativement à la guerre ont redoublé cette semaine. Pendant les quatre derniers jours, l'indigo et la cochenille ont éprouvé une hausse considérable. D'abord ils ont monté de 96 à 102 ducats les vingt-cinq livres. Hier matin, une vente de 50,000 piastres s'est faite à 112 ducats, et le soir, le même vendeur vouloit racheter son marché en donnant à l'acquéreur un bénéfice de 8 ducats sur chaque vingt-cinq livres; c'est-à-dire qu'il vouloit payer le soir 120 ducats ce qu'il avoit vendu 112 le matin.

» Les détenteurs de cacao ont suspendu leurs ventes et ne veulent s'en défaire à aucun prix.

» Suivant les lettres de Gibraltar, pendant les trois derniers jours, il s'y étoit fait pour 1 million 200,000 piastres de ventes en marchandises coloniales.

» D'un autre côté, les vins, qui forment l'article le plus important de notre exportation, ont éprouvé pendant la dernière huitaine une baisse considérable.»

*Suite de Paris, du 5 Avril.*

M. le marquis de Vernon, premier écuyer du Roi, vient de mourir. On désigne M. le maréchal-de-camp comte O'Hegerty, ancien écuyer commandant de la maison de *Monsieur*, pour lui succéder.

— L'académie royale des sciences vient de nommer à la place vacante dans son sein par la mort de M. le baron Percy, Sur 59 votans, M. le baron Dupuytren a obtenu 41 voix, et a été proclamé par le président.

— On assure que deux compagnies se présentent pour construire une route en fer du Havre à Paris.

— On mande de Tripoli, en date du 7 janvier, ce qui suit :

» Après avoir parcouru l'Egypte, le voyageur françois M. J. R. Pacho vient d'arriver à Derne, muni d'une recommandation de Mehemet Ali-Pacha pour le chef de cette régence, et d'une lettre de M. Drovetti pour le consulat-général françois qui lui a procuré tous les moyens nécessaires pour observer en détail et avec sûreté

le pays qu'occupoit la Cirénaïque, les côtes de la Syrie, et autres parties intérieures du royaume de Tripoli.

» Ce voyageur est connu de la manière la plus avantageuse; il se présente d'ailleurs sous les auspices de notre institut royal.

» Les voyageurs anglois qui ont pénétré jusqu'à Bornou viennent d'arriver ici. Il paroît que ces voyageurs ont éprouvé beaucoup de contrariétés par la mort de MM. Oudney et Tool. M. Claperton a pénétré assez avant dans la Nigritie et y a obtenu beaucoup de succès. On annonce son arrivée avec M. le major Denham. M. Térét, le plus jeune de ces trois voyageurs, est resté seul à Bornou, sans avoir même un domestique chrétien avec lui.»

*Fin de l'analyse du rapport de la commission chargée de l'examen de la loi des douanes.*

Les économistes ont longtems considéré la France comme un pays agricole, mais des circonstances politiques, la marche du tems et les progrès des connoissances ont fait voir que le commerce et l'industrie étoient des sources de richesses plus abondantes encore que l'agriculture. Des tentatives furent faites pour ajouter une nouvelle valeur à des produits indigènes ou exotiques, et la nécessité de protéger ces nouveaux intérêts, fit naître nos lois de douanes. A ces produits nombreux, il falloit des consommateurs; on dut se réserver les ressources des marchés intérieurs et soutenir la concurrence sur les marchés étrangers: des tarifs atteignirent le premier but, des primes, sous le nom de *primes de remboursement de droits perçus sur certaines matières brutes*, favorisèrent l'exportation des produits manufacturés. Tels sont les deux grands principes de notre législation de douanes: les conséquences sont faciles à saisir; il suffit de laisser parler les faits, et les résultats heureux qu'on peut à chaque instant signaler, sont dus à la protection des tarifs élevés.

Cependant, en signalant les avantages du commerce intérieur, nous sommes loin d'oublier combien sont grandes les ressources du commerce extérieur; mais ce commerce, une nation ne doit le faire qu'avec le superflu de ses produits, et ce seroit un calcul bien faux que de créer ce superflu en restreignant nos consommations intérieures, ce qui arriveroit nécessairement si notre agriculture et nos fabriques étoient paralysées dans leur action. Qu'une protection constante et plus puissante encore soit accordée à tous nos producteurs, et bientôt nos procédés de fabrication seront plus perfectionnés; que notre navigation soit mieux étendue, et bientôt les navires étrangers n'encom-

breront plus nos ports. Déjà de grandes améliorations ont été faites à notre législation de douanes; il faut les accepter et la France lui devra sa richesse.

Je le répète, au nom de la majorité de votre commission, ne sortons pas de la ligne tracée par le gouvernement, secondons de tous nos efforts les efforts qu'il fait lui-même pour accroître la prospérité de notre belle patrie, sans nous écarter des vrais principes: perfectionnons, s'il y a lieu, certaines parties d'une loi sagement conçue; félicitons-nous d'avoir si peu de chose à envier à nos voisins; la France est riche de son sol, elle est plus riche encore par l'activité, le zèle et l'intelligence de ses habitans: rendue à son souverain légitime, elle arrivera rapidement au plus haut degré de splendeur.

(Le rapporteur entre ensuite dans le détail des différens articles compris dans le projet de loi, après quoi il termine ainsi:—

» Quant à nous, investis de votre confiance, nous y avons répondu en examinant d'une manière scrupuleuse et le projet de loi, et toutes les questions qu'il a fait naître. Si, dans leur solution, nous avons commis quelques erreurs, c'est à vous qu'il appartiendra de les rectifier. Dégagés de préventions, exempts de passions, nous avons, dans toutes nos décisions, consulté notre conscience, et l'intérêt général seul nous a déterminés: vous ne pouvez agir autrement. Dans cette persuasion, nous livrons sans crainte à vos méditations le résultat de nos travaux.»

*De Paris, le 6 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 70, et à 3 heures, à 102 fr. 90.

— Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres; M. le Dauphin y a assisté.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés, après avoir adopté successivement les 21 articles qui forment le projet de loi relatif à la piraterie, a voté au scrutin sur l'ensemble du projet. Sur 241 votans, 232 ont été pour l'adoption du projet, et 9 contre.

— Dans sa séance d'aujourd'hui, la chambre a entamé la discussion du projet de loi relatif aux communautés religieuses de femmes. Les débats ne seront pas longs, car M. Méchin est le seul orateur inscrit contre le projet, et il rend lui-même justice à ces communautés.

» Je ne crois pas, dit-il, qu'il puisse être un spectacle plus agréable à Dieu et aux hommes, que celui d'un sexe foible, s'imposant les travaux les plus rudes pour secourir l'humanité, enouant aux sensualités pour se vouer à une vie laborieuse et toute remplie d'œuvres de charité, abjurant enfin les douceurs de la maternité.

pour se livrer aux devoirs les plus sacrés. Les hommes doivent honorer de pareilles vertus. Dieu seul peut les récompenser. Mon admiration pour elles n'a pas plus de bornes que mon indignation pour les intrigues et les grimaces pour une fausse piété.»

M. Méchin dit que la philosophie ne méconnoît pas l'utilité de ces maisons qui servent d'asile aux malheureux, que des passions funestes conduisent quelquefois au suicide, et qui, vivant sous le joug d'une règle modérée, trouvent dans le repos une consolation que le monde ne sauroit plus leur offrir. Mais il ajoute qu'en faisant cette concession, il ne pense pas que les congrégations purement monastiques et contemplatives puissent être autorisées sans danger. Ce seroit, dit-il, élever çà et là des refuges aux préjugés, et bâtir des forteresses contre les progrès des lumières et de la civilisation.

De Berlin, le 5 Avril.

On croit que S. A. R. le prince Guillaume, frère de S. M., est au moment de partir pour Mayence dont il est gouverneur. S. A. R. la princesse ne l'accompagnera pas, parce que le mariage de S. A. R. la princesse Louise avec S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, est fixé au 20 mai. Le jour anniversaire de la naissance de ce prince, S. A. le prince Royal a donné un déjeuner dans les serres du jardinier Bouché. Le Roi et la famille royale y ont surtout admiré un superbe grenadier en fleur.

— Par un ordre du cabinet du 16 février dernier, le Roi a décidé, que, comme dans la règle, l'entrée d'un jeune homme au service comme soldat a lieu lorsqu'il a accompli sa 20<sup>e</sup> année, et conséquemment, qu'après avoir achevé les trois ans qu'il doit servir, il a 23 ans révolus, ce jeune homme seroit considéré comme

majeur, relativement à sa résolution volontaire de continuer à servir dans l'armée de ligne, qu'ainsi le consentement de ses parens et de ses tuteurs ne seroit plus nécessaire à cet égard.

De Cologne, le 7 Avril.

On a publié ici de nouveau avant-hier l'ordre du cabinet du 22 juin 1823, qui met entièrement hors de cours toutes les espèces de monnoies d'argent et de billon étrangères, ainsi que le tarif du 15 octobre 1821, qui fixe à 9 écus 16 gros 3 pf. la valeur des pièces françaises de 40 fr. en or; à 4 écus 23 gros 1 pf. celle de 20 fr., et à 1 écu 15 gr. 2 pf. celle de la couronne de Brabant. Mais l'on ne peut forcer personne à prendre d'autre argent que celui de Prusse.

L. A. S. le duc régnant de Brunswic, et le prince Guillaume son frère, ont passé le 4 à Elberfeld, sous le nom de comte de Wartenbourg et de comte d'Eckenstein, pour se rendre à Bruxelles.

HENNECART, Rédacteur.

Répertoire du Théâtre national de Francfort.

Lundi 11. *Les Confidens*, comédie, et *Arlequin dans le Jardin enchanté*. Pantomime de M. Lewin.

Mardi 12. *Der Freischütz*.

Mercredi 13. *Maitre Martin le tonnelier et ses compagnons*, com.

Jeudi 14. *Le Voisinage dangereux*, com., et *les Comédiens ambulans*, op.

Vendredi 15. *Les Chauves-souris*, com., et *le Vieux Capitaine de la Bourgeoisie*, com.

Samedi 16. *Ferdinand Cortez*, op.

Dimanche 17. *La Conjuration de Fiesco*, tragédie.

Véritables Savons anglais.

*Savon parfumé de Windsor*. — Ce savon, qu'on a purifié par des procédés chimiques, a l'avantage de blanchir, d'adoucir et de polir la peau; il préserve des dartres et de toute espèce de boutons. L'usage en est agréable. — Se trouve au Bureau de ce Journal, et se vend 12 kr. la tablette et 2 fl. la douzaine. *Savon à la rose*, 36 kr.; *Savon à la Violette*, 48 kr.

A V I S.

MM. Patinot, Michel et Comp., de Paris, ont reçu et vont recevoir de nouveaux articles de leur manufacture de toiles peintes de Chantilly. On trouvera à leur dépôt, Schnurgasse, Lettre G, N<sup>o</sup> 73, au premier, un assortiment de belles indiennes, indépendamment d'une carte d'échantillon de leurs nouvelles dispositions, sur laquelle ils recevront des ordres qui seront exécutés avec autant de soin que de promptitude.

\*\* J'ai l'honneur de prévenir le Public, que je tiens en consignment d'une des bonnes fabriques anglaises, un assortiment complet et en toutes couleurs, de Schawls longs et carrés, que je vends à des prix que le fabricant lui-même ne pourroit modifier. L'on trouvera aussi chez moi des Schawls français en bourre de soie, longs et carrés, depuis fl. 8 jusqu'à fl. 125; des fichus dans le tout dernier goût; Gros-de-Naples, satin-turc, Marcelline, Carlovienne, Pékin, Côte-Paelly, jaconets et mousselines imprimées de France et d'Angleterre, percale, jaconnets, mulls-gaze et books, ainsi que mes autres articles, le tout aux prix les plus raisonnables.

E. Louis Beyschlag, Neukrämer, vis-à-vis la Sandgasse.

N<sup>o</sup> 101.

# JOURNAL DE FRANCFORT.

Du LUNDI, 11 Avril 1825.

Suite de Londres, du 2 Avril.

On avoit répandu avant-hier le bruit d'une prétendue insurrection qui auroit éclaté au Mexique. Il paroît que ce sont des agioteurs qui l'ont mis en circulation. L'on s'attend à plusieurs bruits semblables dans le courant de ce mois.

— La société pour le commerce, l'exploitation des mines et la pêche des perles dans l'Océan-Pacifique, est sur le point d'être formée.

— Les matelots sont devenus si rares à Liverpool, que plusieurs navires ont dû mettre à la voile avec des équipages incomplets. Cette circonstance a fait hausser le salaire des marins.

— Les lettres du Cap de Bonne-Espérance représentent cet établissement comme étant dans un état un peu plus favorable; les Caffres se tenoient tranquilles, et l'on espéroit faire cette année une bonne récolte.

De Londres, le 4 Avril.

Aujourd'hui seconde fête de Pâques, la Banque et la Bourse sont fermées.

— M. O'Connell est de retour à Dublin. Il a déclaré dans une lettre qu'il a adressée au rédacteur du *Dublin Morning-register*, que les journaux n'ont pas copié fidèlement l'interrogatoire qui a eu lieu devant les comités des deux chambres. Il paroît que le *Dublin Evening-mail*, journal orangiste, a eu le rapport avant les autres journaux et qu'il en a donné des extraits tronqués, que les autres feuilles ont copiés, sans se douter de leur peu d'exactitude.

— Quelques-unes de nos gazettes, se copiant les unes les autres, ont donné une relation détaillée d'un grand combat soutenu par le lion Néron contre six grands chiens de boucher. Le fait est que ce combat a été annoncé, mais qu'il n'a point eu lieu.

Suite de Stockholm, du 29 Mars.

M. le conseiller-d'état comte de Löwenhielm, qui est désigné pour se rendre en qualité d'envoyé extraordinaire à Paris, pour assister au couronnement du Roi, se mettra prochainement en route.

M. de la Salle, attaché à la légation de France à Copenhague, est arrivé ici avec le même caractère.

M. de Stierneld, notre ministre en Angle-

terre, a obtenu un congé pour venir ici; on l'y attend incessamment.

De Madrid, le 29 Mars.

Le gouvernement vient de recevoir des dépêches du vice-roi du Pérou: elles sont datées de Cuzco, le 18 octobre.

S. Exc. y rend compte des dispositions qu'il fait pour entreprendre la campagne qu'il va diriger en personne contre le rebelle Bolivar. La valeur et la subordination des troupes, ainsi que leur enthousiasme pour la juste cause qu'ils défendent, inspirent au général en chef une confiance entière dans l'heureux succès de ses opérations. Il se flatte de triompher de Bolivar, comme il a triomphé du rebelle Santa-Cruz dans la campagne précédente.

Le gouvernement est pareillement informé que le vice-roi et le général Valdès se sont réunis au général Cantérac entre Andahuailas et Ahancay, à quarante lieues au nord de Cuzco; que l'armée du Roi se compose de quatorze mille hommes de troupes aguerries, bien disciplinées, remplies d'ardeur pour le service de leur souverain légitime. Dans ce nombre sont plusieurs régimens d'excellente cavalerie, arme dont manquent les révolutionnaires.

Ces nouvelles sont confirmées par des dépêches du comte de Vallehermoso, qui réside à Rio-Janéiro; ces dépêches sont datées du 14 janvier dernier.

On sait également par des lettres dignes de foi que le capitaine de la frégate anglaise *Waver-tree*, qui a fait voile de Quilca le 10 novembre dernier, assure que, deux jours avant son départ de ce port, les officiers d'un bâtiment de guerre anglais qui y arriva, lui apprirent que la frégate la *Prueba*, commandée par l'aventurier Guise, a été complètement désarmée par le vaisseau de ligne l'*Asia*, et qu'elle n'a pu lui échapper qu'à la faveur d'une nuit très-obscur.

Les lettres de Rio-Janéiro font mention d'une autre dépêche écrite de Quilca le 12 novembre par un capitaine français, et dans laquelle il affirme que le bruit courroit à cette époque que le général Valdès avoit battu l'avant-garde de l'armée rebelle commandée par le soi-disant général Sucre.

Par une dépêche particulière de la même date



(18 octobre) le comte de Los Andès, vice-roi du Pérou, prie le premier secrétaire-d'état de mettre aux pieds du Roi les témoignages de sa reconnaissance personnelle et de celle de toute l'armée, pour les grâces dont S. M. l'a comblée.

*De Victoria, le 29 Mars.*

M. le lieutenant-général baron d'Ordonneau a reçu de son gouvernement l'ordre d'évacuer la portion du territoire espagnol qu'occupait sa division. Le mouvement commencera le 2 avril; Santona, Victoria, Tolosa, Saragosse et la Corogne seront évacuées; toutefois la garnison française de Santona devra rester dans cette place jusqu'à l'arrivée des troupes de S. M. C. Dans le nord de l'Espagne, Pampelune et Saint-Sébastien, dans la Catalogne, Figuières et Barcelone, et dans le midi l'importante place de Cadix, continueront d'être occupées par les français, de même que Madrid par les deux régimens suisses. Je vous transmets la pièce officielle qui annonce aux troupes françaises leur prochain départ.

*Ordre du jour.*

Les troupes composant la division de réserve sont prévenues qu'elles commenceront, le 2 avril prochain, à se mettre en marche pour retourner en France.

Leur mouvement aura lieu conformément aux ordres de route adressés à MM. les généraux et chefs de corps, de manière que les premières colonnes se mettront en marche de Saragosse et Victoria le 1<sup>er</sup> avril.

Les places de Pampelune et de Saint-Sébastien continueront à être occupées par les garnisons qui y sont actuellement.

La garnison de Santona, conformément aux instructions adressées au commandement de cette place, ne fera son mouvement sur Tolosa pour rentrer en France, que lorsque les troupes de S. M. C. auront pris possession de cette place.

Le lieutenant-général recommande à MM. les généraux, intendans militaires et chefs de corps, de prendre toutes précautions pour que l'évacuation, la remise des établissemens, magasins, hôpitaux, etc. se fassent dans le meilleur ordre, et de veiller avec le plus grand soin et le plus grand détail à ce que la plus exacte discipline soit observée dans les marches, et que l'on ait pour les autorités espagnoles et les habitans tous les égards convenables.

M. l'intendant militaire et M. le payeur de la division voudront bien prendre leurs mesures pour que l'ordre du jour de l'armée, du 18 novembre 1824, reçoive dans cette circonstance une nouvelle application. Ils aviseront en conséquence à ce qu'il puisse être délivré des traites sur le trésor aux officiers qui en réclameraient.

Les officiers qui n'étant point entrés en France

par suite des mouvemens précédens de l'armée, ont droit au mois de solde accordé par ordonnance royale du 27 octobre 1824, auront soin de faire constater par le commandant de la place d'Irun, la date de leur passage à la frontière sur leur feuille de route; cette date devant servir à fixer l'époque où commencera le mois de solde accordé par ladite ordonnance.

Les mandats pour la solde du mois de mars pourront être acquittés à Bayonne à ceux qui ne voudront point en recevoir le montant en monnaie d'Espagne.

Autant que faire se pourra, MM. les sous-intendans militaires procéderont immédiatement, et avant le 1<sup>er</sup> avril, à l'évacuation des hommes malades dans les hôpitaux, afin que ceux-ci n'encombrent point les gîtes que doivent traverser les colonnes. Il sera fourni une escorte à chaque convoi de malades.

Il sera délivré à l'avance aux corps et aux officiers isolés de toutes armes, une feuille de route avec des coupons de vivres et de fourrages pour leur route, en se conformant à l'ordre général du mouvement transmis à M. l'intendant de la division, pour les différentes colonnes. M. l'intendant donnera immédiatement ses ordres en conséquence.

Enfin, MM. les officiers-généraux et autres officiers sans troupe de toutes armes, rentrant en France, voudront bien, à leur arrivée à Bayonne, faire connoître directement à S. Exc. le ministre de la guerre, le lieu où ils se retireront, afin de mettre S. Exc. à portée de leur faire parvenir les ordres qu'elle aura à leur adresser.

P. S. Le quartier-général de la division ne devant point quitter Victoria avant le 14 avril, MM. les généraux, commandans de place et chefs de corps n'interrompront point jusqu'à cette époque leurs rapports et leur correspondance. Il leur est spécialement recommandé d'adresser à l'état-major, et avec exactitude, les situations des troupes à la date du 1<sup>er</sup> avril.

Au quartier-général à Victoria, le 23 mars 1825.

*Le lieutenant-général commandant l'armée de réserve;*  
baron d'Ordonneau.

*Suite de Paris, du 6 Avril.*

Il y a eu, avant-hier dans l'après-midi, chez M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, une conférence entre S. Exc. et les ambassadeurs d'Autriche et de Russie et le ministre de Prusse. Cette conférence a duré une heure et demie.

— L'envoyé du Bey de Tunis fait quarantaine au lazaret de Marseille. Le journal de cette ville dit que Sidi Mahmud est à peine âgé de 36 ans. Sa physionomie est très-expressive,

sa taille haute et ses formes herculéennes. Il a un très-riche costume, qui est celui des grands de sa nation, et qui lui donne beaucoup de dignité. Du reste, il est très-affable, et paroît avoir un caractère de bonté tout particulier. En sortant de quarantaine, il se mettra en route pour Paris.

— La chambre des pairs a nommé, dans sa séance d'aujourd'hui, la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la réduction de la rente. Elle est composée de MM. le duc de Levis, le marquis de Talaru, le comte Mollien, le duc de Narbonne, le marquis de la Place, le comte Chaptal et le baron Portal.

— M. le comte de Castries est mort hier à l'âge de 37 ans, à la suite d'une maladie de langueur.

— C'est à Lézé que doit être placé le monument élevé à la mémoire du général Charrette. Ce bourg commande une vue immense sur le Bocage; il est le centre de l'armée comme des opérations de Charrette; il est limitrophe des départemens de la Vendée et de la Loire-Inférieure, et rappelle de glorieux souvenirs. Sur l'une des faces du piédestal on lira la devise du héros: *Dieu et le Roi*. A l'opposé, entre des palmes de gloire et de martyre, seront placés ces mots: *Aux Vendéens morts sous les ordres de Charrette*. Sur la même plate-forme que la statue, une chapelle, sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Pitié*, sera établie dans une forme gothique: c'étoit pour l'ancienne France que combattoit Charrette. Dans l'intérieur de la chapelle, quatorze *Tables*, indiquant les quatorze divisions qu'il commandoit, rappelleront les noms des officiers et des soldats morts sous ses ordres. Il y sera fondé un service et douze messes, à perpétuité, aux anniversaires des principaux combats de la Vendée. La commission a déjà reçu les souscriptions de S. M., de la famille royale, des ministres et de beaucoup de députés des départemens, pour la publication et la réussite d'une souscription destinée à l'érection d'un monument élevé à la mémoire d'un défenseur de l'autel et du trône.

*De Paris, le 7 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 85, et à 3 heures, à 102 fr. 90.

— M. le comte Portalis a fait hier à la chambre des pairs son rapport sur le projet de loi relatif à l'indemnité des émigrés. La discussion a été fixée au 11.

— Dans sa séance d'hier, la chambre a adopté, à la majorité de 263 voix contre 27, le projet de loi sur les communautés religieuses de femmes.

— Le Roi et M. le Dauphin sont allés aujourd'hui chasser à Saint-Germain en Laye.

— S. A. R. le prince Frédéric de Saxe est arrivé à Paris.

— C'est le 21 de ce mois, que le quartier-général de la division de réserve qui évacue l'Espagne arrivera à Bayonne; le mouvement des troupes a dû commencer le 2 avril, par le départ du 12<sup>e</sup> de ligne, d'une demi-batterie d'artillerie, d'un escadron du train, et de la 7<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> d'artillerie, de Saragosse, dont ces troupes formoient la garnison; le départ des autres troupes, savoir: du 11<sup>e</sup> de ligne et des escadrons du 6<sup>e</sup> de chasseurs s'effectuera les jours suivans. M. le maréchal-de-camp d'Arbaud-Jouques et son état-major quittent cette ville le 5 courant, et arriveront à Bayonne le 10, en passant par Tolosa, Ernani, Irun, Saint-Jean-de-Luz. Le même jour, c'est-à-dire le 2 avril, le matériel qui étoit à Victoria se met en marche, ainsi qu'une compagnie du 21<sup>e</sup> de ligne; le 17<sup>e</sup> de chasseurs en partira en entier le 8; le départ des autres troupes aura lieu les jours suivans.

Le 14 avril, le quartier-général quittera Victoria, où les officiers français et en particulier le général d'Ordonneau, laisseront de si honorables souvenirs, c'est le 22 courant qu'il arrivera à Bayonne (*Voyez Victoria*), et que le mouvement sera terminé. Les détachemens de la 7<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie dont il est parlé plus haut, ainsi que la 2<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie, partis de Saragosse, s'arrêteront à Pampelune où ils arriveront le 9 et y tiendront garnison. Le train des équipages militaires partira de Victoria le 13 et arrivera le 21 à Bayonne, un jour avant le quartier-général, qui doit fermer la marche.

Dans cet état n'est point comprise la garnison française de Santona, qui se compose du premier bataillon du 21<sup>e</sup> de ligne; d'un détachement du 8<sup>e</sup> d'artillerie, etc., parce qu'on ignore l'époque de l'arrivée des troupes de S. M. C., auxquelles la place doit être remise.

*De Berlin, le 6 Avril.*

Le Roi a nommé M. le conseiller de régence Niederstetter chargé d'affaires près les États-Unis, en remplacement de feu M. Greuhm, qui y étoit ministre résident et consul-général.

M. le comte de Schaffgotsch, chambellan et secrétaire de la légation prussienne à Lisbonne, a été nommé conseiller de légation. MM. les conseillers Borck, Giehrach et Strengé, qui sont attachés au département des affaires étrangères, ont été nommés conseillers-privés de légation.

*D'Augsbourg, le 8 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Constantinople, le 10 mars.* — Depuis la conspiration dont on connoît l'issue, la tran-



Du MARDI, 12 Avril 1825.

quillité est parfaitement rétablie dans cette capitale, et les mutins ont été presque tous, ou exécutés ou livrés au Bostangi-Bachi. L'Aga des janissaires destitué a été relégué à Broussa, et Ghalib-pacha, qui avoit été obligé de se rendre à Magnésie, a été reconnu entièrement innocent. On croit en conséquence qu'il pourra revenir ici incessamment.

Il y a eu le 3 un conseil extraordinaire chez le Muphti; les principaux objets dont on s'y est occupé sont la campagne prochaine et l'embaras des finances. Dans ces entrefaites, on a envoyé il y a quelques jours 11 bâtimens de guerre aux Dardanelles, pour s'y joindre à l'expédition qui est partie antérieurement, et attendre les ordres du capitain-pacha. Mais si le bruit général se confirme, qu'Ibrahim-pacha a quitté les eaux de Candie, et fait voile pour l'Egypte, il ne peut plus être question, si toutefois il ne revient pas, d'une grande entreprise sur mer pour cette année. Cependant il y a beaucoup de gens qui révoquent complètement en doute cette nouvelle.

D'après tous les rapports, Patras est dans le plus grand danger. On dit d'un autre côté qu'Odysseus s'est déclaré pour la Porte. Cependant quelques personnes pensent que ce bruit n'a été répandu que pour adoucir l'impression fâcheuse que seroit la reddition de cette place.

Les maisons de commerce anglaises de cette capitale ont reçu les premières la nouvelle de la suppression de la compagnie du Levant, de la conclusion des nouveaux emprunts grecs, et l'avis que lord Strangford, malgré la promesse qu'il avoit faite avant son départ aux ministres turcs, ne reviendra plus ici. Toutes ces circonstances, jointes aux communications qu'a reçues de Paris l'ambassadeur de France M. le comte Guilleminot concernant la reconnaissance

des états libres de l'Amérique-Méridionale par le gouvernement anglois, objet sur lequel S. Exc. a demandé sur-le-champ une conférence avec le Reis-Effendi, paroissent faire craindre à la Porte, que l'Angleterre ne suive la même marche relativement à la Grèce. On assure déjà que le capitain-pacha, qui connoit un peu mieux l'état politique de l'Europe, a témoigné que d'après ces antécédens il ne seroit pas surpris qu'on vint à reconnoître tout-à-coup l'indépendance de la Grèce.

Des émissaires grecs, qui parcourent l'isle de Négrepont dans tous les sens, et qui tâchent de porter le peuple à une insurrection générale, assurent partout que la reconnaissance de la Grèce comme état libre ne peut manquer d'avoir lieu de la part de l'Angleterre, aussitôt que l'isle de Négrepont se sera déclarée entièrement pour la cause de l'émancipation.

M. de Minziaky a, dit-on, enfin reçu les dépêches qu'il attendoit depuis longtems de Pétersbourg. Mais rien ne transpire sur leur contenu.

*Trieste, le 29 mars.* — D'après des lettres particulières de Syra, Odysseus, en haine du gouvernement grec, est entré en négociation avec les turcs, et menace Athènes. Les habitans de cette ville ont appelé à leur secours le fameux partisan Goura, qui s'est aussitôt dirigé sur Athènes avec un corps de troupes.

*De Lausanne, le 5 Avril.*

Notre gazette contient une lettre de Livourne le 26 mars, qui annonce qu'un navire arrivé la veille d'Alexandrie, après 17 jours de traversée, a apporté la nouvelle que l'escadre égyptienne sous les ordres d'Ibrahim-pacha est rentrée dans le port d'Alexandrie, et que l'amiral Ismail Gibraltar est mort à Rhodes, par suite de maladie.

\* J'ai l'honneur de prévenir le public, que, jaloux de conserver chez l'étranger la réputation de mon Eau de Cologne, et voulant empêcher qu'on ne se serve de mon nom pour en débiter que je n'aie point fabriquée, j'en ai un seul et unique dépôt à Francfort au Bureau de ce Journal; et qu'en conséquence, tant les marchands que les particuliers qui desireroient se procurer de l'Eau de Cologne de ma fabrique, peuvent s'adresser au Bureau de ce Journal, avec autant de confiance qu'à moi-même. Cet avis est d'autant moins à négliger, que je suis instruit que l'on a contrefait mes imprimés, pour pouvoir vendre sous mon nom de l'Eau de Cologne d'une qualité bien inférieure à la mienne. Prix 48 kr. le flacon et 8 fl. la douzaine. — Cologne, le 28 mars 1825.

*François-Marie Farina.*

\*\* Tabac de Paris, 1<sup>ère</sup> qualité, qui se vend à Paris 7 fr. 50 c. la livre, se trouve au Bureau de ce Journal, à 2 fl. 42 kr. la livre.

\*\* Un homme actif, laborieux et zélé desireroit entrer au service d'une bonne maison, en qualité de domestique. Outre qu'il connoit les devoirs qu'il se propose de remplir avec probité, il parle et écrit bien le françois, qu'il pourroit enseigner au besoin; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\* On trouve chez J. Bing le jeune, Bornheimerstrasse No. 21, de véritables gants danois, en gros et en détail.

*Suite de Londres, du 4 Avril.*

Le 31 mars, la cour d'assises de Westminster a condamné un individu à une amende de 20 liv. sterl., pour avoir troublé le service divin, dans une des églises de Londres, le dimanche 20 mars. Voici le fait: Lorsque dans la prière pour le Roi et le parlement, le prédicateur vint à cette partie où le Roi est qualifié de très-religieux et de très-gracieux, M. Hale, le prévenu, qui se trouvoit assis près de la chaire, se leva et s'écria à haute voix: c'est un mensonge abominable! Cette exclamation causa beaucoup d'agitation dans l'assemblée, le service fut interrompu et M. Hale fut traîné hors de l'église et arrêté. Traduit devant la cour, il a soutenu que ce qu'il avoit dit étoit l'exacte vérité et il a demandé à être admis à la preuve; mais le président l'a interrompu, en lui déclarant qu'il ne pouvoit pas lui permettre d'insulter ainsi la majesté royale. Le prévenu étant hors d'état de payer l'amende, a été enfermé. (*Globe.*)

*De Londres, le 5 Avril.*

Le relevé du revenu du trimestre, du 5 janvier au 5 avril, sera publié demain. On le dit avantageux dans son ensemble.

Il est arrivé ce matin de la Guayra un grand nombre de numéros de la gazette de Caraccas, et *Colombiano*. Le dernier est du 10 février.

La première nouvelle que l'on a dû naturellement y chercher est la grande et décisive victoire remportée le 9 décembre, à Guamanquilla, par le général Sucre. Mais, à l'extrême surprise des lecteurs, il n'y en est pas dit un seul mot.

Le vice-président de Colombie, dans un message au congrès, parle au contraire des obstacles de tout genre que le *libérateur* rencontre dans le Pérou, de la *supériorité numérique des espagnols*, des désastres occasionnés par la *perfidie*, et l'impossibilité de recevoir à tems les renforts nécessaires, etc.

Le vice-président Santander annonce que les consuls anglois sont tous rendus à leurs postes; mais il croit devoir faire observer que les lettres de S. M. Britannique les accèdent, non auprès de la *république de Colombie*, mais simplement auprès des *provinces de Colombie*, non auprès du *président de la république*, mais seulement auprès des *autorités qui auroient pu être établies*.

Une escadre française composée d'une frégate de 60 canons, de deux corvettes et de deux bricks, a paru, le 10 janvier, devant le port de la Guayra, sans communiquer avec la terre. On croit qu'elle se porte vers Carthagène, pour y terminer les difficultés qui se sont élevées entre le brick françois la *Gazelle*, et la corvette colombienne la *Venezuela*.

P. S. L'agent de Lloyd écrit de la Guayra, en date du 22 janvier, que l'escadre française ci-dessus mentionnée a jeté l'ancre devant Puerto-Cabello, pour y réclamer la restitution de l'*Uranie*, bâtiment françois capturé par un corsaire colombien, sous prétexte que sa cargaison étoit de propriété espagnole.

Les assises de Bristol viennent d'être le théâtre d'une scène qui n'a peut-être point d'exemple dans les annales de notre jurisprudence criminelle. Un négociant, nommé Henri Savary, a été amené devant la cour comme accusé d'avoir signé un billet de 500 liv. sterl. d'un nom supposé. Lord Gifford, le président, lui a fait demander, selon la formule: « Etes-vous coupable, ou ne l'êtes-vous pas? — Je suis coupable, » a-t-il répondu. Invité par le président à recueillir ses esprits, l'accusé, au bout d'un certain tems, a dit de nouveau d'une voix ferme: « Je suis coupable. »

Alors, le président se couvrant de son honnet noir, lui a adressé ces paroles: « Eh bien donc! la scène de la vie va se fermer pour vous. Je vous conjure, en conséquence, de ne plus vous occuper qu'à faire votre paix avec le créateur. Je dois vous dire que la cour n'a aucune espérance que la sentence, qu'il est de mon devoir de prononcer contre vous, ne sera point mise à exécution. Or, cette sentence est que vous, Henri Savary, serez conduit à la place des exécutions, pour y être pendu par votre cou jusqu'à ce que vous soyez mort. »

Toute cette affaire n'a pas duré un quart d'heure.

Une lettre affichée depuis une heure au café Lloyd, et datée de St-Croix le 15 février, annonce qu'un tiers de la ville de St-Thomas, colonie danoise, a été réduit en cendres, le 12 du même mois. La perte est évaluée à 1,500,000 dollars (7 millions et demi.)

— La gazette de Birmingham donne l'énigme suivante à deviner :

« Il vient de se faire dans notre ville un baptême auquel assistoient deux pères, deux grands-pères, deux beaux-pères, deux mères, deux grands-mères, deux belles-mères, deux beaux-frères, deux belles-sœurs, deux maris, deux femmes, deux oncles et deux tantes. Comptez sur vos doigts, vous trouverez 24 personnes : il est cependant bien certain qu'il n'y avoit que 4 individus présents, et que le calcul n'en est pas moins juste. »

*De Paris, le 8 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 70, et à 3 heures, à 102 fr. 60.

Quelques journaux annoncent un mouvement de troupes russes en Bessarabie, des revues de l'Empereur, des départs de courriers, etc., etc. Tous ces bruits n'ont aucun fondement, non plus que le départ de M. le comte Tolstoy, qui se trouve encore ici, et qui, malgré l'obstination du *Journal des Débats*, n'est pas un officier-général russe, mais un simple capitaine.

Le *Courrier* dit que le bruit couroit hier soir que M. de Villèle n'étoit plus ministre, mais cette feuille n'ose pas y croire.

La même feuille dit qu'il est question pour la 20<sup>ème</sup> fois de la nomination à la pairie de M. Beugnot, qui a eu une grande part au travail de la loi d'indemnité et qu'on doit aussi l'accorder à un maréchal de France.

*De Bayonne, le 30 Mars.*

L'autorité militaire a reçu l'avis du passage de troupes qui va avoir lieu dans notre ville : il commencera vers le 8 ou 10 avril.

D'après nos lettres de Madrid, il paroît que la retraite de M. Ugarte a produit une vive sensation dans cette capitale, où l'importance des résultats qu'elle peut avoir est plus immédiatement sentie. Ce n'est pas, en effet, un simple renvoi de ministre, mais c'est une politique qu'on paroît vouloir abandonner, et une répudiation de l'influence d'un cabinet étranger.

Voilà sous quel point de vue notre correspondance espagnole nous fait envisager la retraite de M. Ugarte. En rapprochant, en effet, cet événement de la nomination du général Castagnos au décanat du conseil suprême de la guerre, des ouvertures qu'on assure avoir été faites au général Campo Sagrado, pour lui faire accepter un portefeuille, de la nouvelle faveur dont jouit maintenant le duc de l'Infantado, il est permis de présumer que le cabinet de Madrid, éclairé enfin sur sa situation et ses véritables intérêts, cédera à l'influence de la France, que sa position et ses bienfaits lui indiquent depuis longtems, comme son alliée la plus sûre et la plus naturelle. (*Echo du Midi.*)

*De Bruxelles, le 7 Avril.*

On assure que le ministère des colonies et de l'industrie nationale vient d'être supprimé, et que M. Elout qui en étoit le chef, est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de feu M. le chevalier Vander Hoop; que l'industrie nationale a passé au ministère de l'intérieur, qui dorénavant ne portera que ce seul titre, sans aucune addition; que M. Stratenus, jusqu'ici secrétaire-général du ministère de la marine, est attaché au ministère de l'intérieur, en qualité d'administrateur pour l'industrie nationale; et qu'enfin M. Lantsheer, adjudant de S. M. et capitaine de marine, est nommé directeur au ministère de la marine et des colonies.

*De Dresde, le 6 Avril.*

La place de ministre des conférences vacante par la mort de M. le comte de Hohenthal-Königsbruck, a été donnée à M. le baron de Gutschmidt, conseiller-privé actuel et président du collège privé des finances. Il est remplacé par M. le baron de Manteuffel, second président de ce collège et conseiller-privé actuel, qui conserve la direction de la députation de commerce, place si importante pour l'industrie saxonne. M. le conseiller-privé des finances de Bunau, qui a été à Hambourg en qualité de député de la Saxe, pour la revision de l'acte de navigation de l'Elbe, a été nommé directeur de la seconde section du collège privé des finances. M. le ministre de Gutschmidt prend immédiatement la direction de la cour suprême des comptes; mais M. de Watzdorf reste à la tête du collège des impositions.

Les affaires du conseil des églises évangéliques, qui ont été jusqu'ici traitées par les trois ministres de conférences dans des séances particulières, vont maintenant être soumises aux délibérations en commun de tous les membres protestans du conseil privé.

*D'Augsbourg, le 9 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Gorfou, le 13 mars.* — « La note ci-dessous, adressée par M. Rhodios, secrétaire-général d'état du gouvernement provisoire de la Grèce, à M. Canning, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, ainsi que la réponse de ce ministre, quoique d'une date déjà assez ancienne, sont néanmoins, dans les circonstances actuelles, d'un grand intérêt sous plus d'un rapport. Voici un extrait de ces deux pièces :

*Lettre de M. Rodios, au nom du gouvernement provisoire de la Grèce, à M. Canning.*

« Napoléon de Romanie, le 23/24 août 1824.

« Excellence,

« Depuis 4 ans, les grecs, comptant fermement sur la divine Providence, défendent, non

sans succès, le sol de leurs ayeux. Je dis qu'ils défendent le sol, car ils s'embarassent peu des villes, des villages, des maisons et des propriétés particulières. On en a vu des preuves suffisantes dans les différentes irruptions de l'ennemi, lors desquelles les grecs ont sacrifié, avec autant de courage que de grandeur d'âme, tout ce qu'ils avoient de plus cher et de plus précieux. Ils ont préféré la liberté sous leurs tentes, dans leurs vallées et sur les cimes de leurs montagnes, à de brillantes habitations dans l'esclavage. Cette circonstance remarquable dans l'histoire de la guerre défensive des Hellènes, ne doit-elle pas porter dans toutes les âmes chrétiennes la conviction, que les grecs, en commençant la lutte pour reconquérir leurs droits par secouer un joug insupportable, avoient un but sacré, celui d'affranchir leur croyance, leur patrie, leurs saints temples, les tombeaux de leurs pères, leurs femmes et leurs enfans, et qu'ils étoient étrangers à toutes les vues politiques qui mettoient alors l'Europe en mouvement? Guidés par ces principes dans la lutte où ils sont engagés, ils n'ont pas manqué d'implorer la compassion de leurs frères chrétiens; mais l'Europe politique, ayant d'autres idées sur les principes de notre cause, a résolu de se borner à la neutralité. . . . . Ceux-ci n'ayant point atteint le but de leurs sollicitations publiques, durent se vouer eux-mêmes avec confiance à la défense de leur cause sacrée et laisser au tems la manifestation de leurs principes et de leurs motifs....

« Cependant la nation grecque, ainsi que son gouvernement, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, en présentant l'hommage de leur respect à S. M. Britannique, par l'entremise de V. Exc., déclare solennellement qu'ils préférèrent une mort glorieuse au joug honteux sous lequel on veut les faire courber. Il n'est pas croyable, que S. M. B., qui a montré des dispositions si pleines d'humanité envers les peuples de l'Amérique-Méridionale, puisse permettre, que les grecs soient effacés du tableau des nations civilisées, comme s'ils étoient indignes d'y figurer, sans avoir le droit de se constituer comme nation. Les grecs néanmoins, sous le rapport de leurs droits, se trouvent dans une situation plus favorable que les peuples du midi de l'Amérique. Ils ont flétri et humilié la foiblesse du gouvernement turc; ils ont prouvé qu'ils étoient dignes d'être libres. Ils ne combattent point contre la mère-patrie, mais contre un peuple qui a envahi et usurpé leur pays, et traité leurs enfans en esclaves. Les grecs ont secoué le joug des barbares, au grand étonnement de tous les peuples. Ils ont entrepris la guerre, sans avoir les moyens de la faire, étant con-

vaincus, qu'ils ne pouvoient obtenir leur indépendance, que par de nombreux sacrifices. Ils ont conquis des forteresses, des villes et un grand nombre de postes qui se trouvoient entre les mains de leurs barbares despotes. Dans plusieurs affaires, ils ont battu avec de petits navires marchands la nombreuse et redoutable flotte des turcs; ils ont établi des lois semblables à celles des peuples civilisés; ils ont formé un gouvernement et se sont soumis à ses ordres. Peut-on révoquer encore aujourd'hui en doute si les grecs sont dignes de la liberté? S. M. B. aura sans doute remarqué que la Grèce devenue libre, peut être, par l'esprit qui anime son peuple, aussi bien que par sa situation géographique, utile aux intérêts de la Grande-Bretagne. Le commerce est le principe vital des nations civilisées, et où pourroit-il être plus avantageusement situé, que dans la main droite de l'Europe, qui est formée en quelque sorte par la Grèce?... Quel point d'appui plus avantageux l'Angleterre peut-elle trouver pour le maintien de l'équilibre européen, que ces remparts naturels au milieu desquels est située la Grèce? Ce sont-là des vérités incontestables que le tems développera.

« D'après ces motifs, la Grèce a, je crois, moralement et politiquement, le droit d'attendre toute espèce de secours et d'appui de la nation anglaise, si amie de l'humanité, et particulièrement de S. M. Britannique, dont le monde entier connoît les respectables sentimens. On ne peut plus mettre en doute si l'indépendance de la Grèce est en harmonie avec les intérêts des nations européennes, et cette circonstance est un puissant motif pour que la nation grecque ne soit pas dépouillée de ses droits sacrés, et pour que la nation anglaise, dont l'influence dans la balance politique de l'Europe est si généralement reconnue, ne reste pas indifférente au touchant spectacle de l'humanité si injustement et si indignement foulée aux pieds.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« B. J. Rodios, secrétaire-général. »  
*Réponse de M. Canning au secrétaire-général du gouvernement provisoire de la Grèce.*

« Londres, 1<sup>er</sup> décembre 1824.

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, sous la date du 24 août, ne m'est parvenue que le 4 novembre. . . . . Relativement à la partie de cette lettre, dans laquelle vous engagez le gouvernement britannique à aider les grecs dans leur lutte pour l'indépendance, et vous comparez leur conduite méritante et leurs prétentions à ce secours avec celles des provinces de l'Amérique méridionale qui se sont séparées de la mère-patrie, je dois vous faire l'observation, que dans la lutte entre

L'Espagne et ces provinces, l'Angleterre a déclaré et observé une stricte neutralité, et que ce même système a été également suivi dans la guerre qui désole maintenant la Grèce. Les droits des grecs, en qualité de partie belligérante, ont été invariablement respectés, et si le gouvernement britannique a été forcé dans une occasion récente, d'arrêter des excès qui ont eu lieu dans l'exercice de quelques-uns de leurs droits, nous espérons qu'il ne se verra pas de nouveau dans une semblable nécessité. Le gouvernement provisoire de la Grèce peut compter sur la continuation de cette neutralité; il peut être assuré que la Grande-Bretagne ne prendra part à aucune tentative de lui imposer de force pour le rétablissement de la paix, un plan contraire à ses vœux; si jamais il pouvoit en être question. Mais si les grecs tôt ou tard jugeoient à propos de demander notre intervention, nous l'offririons à la Porte, et dans le cas où elle seroit acceptée, nous ne négligerions rien pour la rendre efficace, de concert avec les autres puissances, dont le concours faciliteroit un accord et en garantiroit la stabilité. Voilà, d'après notre opinion, tout ce qu'on peut raisonnablement demander des ministres anglais. Ils n'ont point à se reprocher d'avoir, soit médiatement, soit immédiatement, excité les grecs au commencement de leur entreprise, ou d'en avoir entravé les progrès de quelque manière que ce soit. Liés comme nous le sommes avec la Porte par les rapports existans d'amitié, et par d'anciens traités que la Porte n'a point violés, on ne peut assurément pas s'attendre que l'Angleterre s'engage dans des hostilités que cette puissance n'a point provoquées, et dans un différend qui n'est point le nôtre. J'espère, Monsieur, que ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, écartera toute espèce de soupçon ou de reproche que l'erreux ou l'esprit d'intrigue pourroit avoir fait naître contre les dispositions du gouvernement britannique envers les grecs, et qu'on y verra la preuve de la pureté de nos intentions, et de la franchise avec laquelle nous sommes prêts à les déclarer.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Canning. »

*De Carlsruhe, le 8 Avril.*

Dans ses séances du 6 et du 7, la seconde chambre s'est occupée du projet de loi relatif à la suppression d'anciens impôts. Après un changement dans la rédaction, qui a été consenti par MM. les commissaires du gouvernement Sensburg, Winter et Jolly, le projet de loi a été adopté à l'unanimité.

*De Francfort, le 11 Avril.*

La dépouille mortelle de S. A. S. M<sup>me</sup> la princesse de Nassau a été transportée hier soir, aux flambeaux, de Biebrich à Weilbourg, où se trouve le caveau de la famille ducal.

HENNECART, Rédacteur.

*Répertoire du Théâtre national de Francfort.*  
Jeudi 14 avril. *Léocadie*, opéra, musique d'Auber.

\*\*\* Tablettes de Bouillon, faites avec les meilleures viandes et volailles, de la première qualité, et d'une utilité démontrée pour la guerre, les voyages, la chasse et les maisons particulières. Ces tablettes remplacent les coulis pour la cuisine; elles sont très-nourrissantes et agréables au goût; on les garde plusieurs années, en les tenant au sec. La livre coûte 10 fl. Se trouvent au Bureau de ce Journal.

\*\*\* On cherche un compagnon de voyage pour aller à Leipsig, et partir jeudi 14 avril; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\*\* Quelqu'un qui compte arriver ici aujourd'hui, offre une place dans sa voiture pour aller à frais communs à Leipsig; s'adresser à Messieurs Heyder et Comp.

\*\*\* Blaise Bauer, de Rastadt, tient, comme de coutume, cette foire avec les articles ci-dessous, savoir: chocolat, liqueurs, maraschino di Zara et Rosolio, arac de Batavia, rhum de la Jamaïque et Kirschwasser; vin muscat et de Malaga; bouchons et bois de liège; capres, anchois de Gênes et olives; moutarde d'Angleterre et de Dijon, moutarde de Paris en pots; vinaigre fin pour la table; huile d'olives vierge; citronnade et orangeade; sagou des Indes; thé, cannelle, cloux de girofle, noix-muscade, fleur de muscade et gingembre; amandes et amandes en coques fines; savon de Marseille; raisin de Smyrne, de Corinthe, muscat et sultanini; figues, prunelles dites double fleur et en boetes; vanille cristallisée; macaroni et pâte fine pour soupe; fromage parmesan; Salammi; baies de laurier et feuilles; riz et orge mondé; amidon et poudre à poudrer; sucre, melis et rafinaide; café; salpêtre raffiné; truffes sèches; oranges etc., etc. Il s'empresera de toute manière de mériter de plus en plus la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'ici. Il a son magasin Ziegelgasse, Lettre G, N<sup>o</sup>. 59, près du Liebfrauenberg.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIEHL, rue de la Monnoie.



*De Francfort, le 12 Avril.*

S. A. S. le duc de Saxe-Meiningen a notifié, par une lettre au Sénat de cette ville libre, son mariage avec S. A. R. la princesse Marie-Frédérique-Wilhelmine-Christine, la plus jeune des princesses filles de S. A. R. l'Electeur de Hesse, qui a été célébré le 23 mars à Cassel.

*De Londres, le 6 Avril.*

Les consolidés sont à 93  $\frac{3}{8}$ .  
— Le relevé du revenu du trimestre jusqu'au 5 de ce mois, comparé à celui du trimestre correspondant de 1824, présente un accroissement de 89,659 liv. st.

*Suite de Pétersbourg, du 26 Mars.*

Il paroît certain que l'Empereur partira vers le milieu du mois prochain pour Varsovie, afin d'y faire l'ouverture de la diète. S. A. R. le prince d'Orange doit, dit-on, accompagner S. M.  
— M. Stratford-Canning ayant rempli l'objet de sa mission, ne tardera pas à partir. Elle étoit principalement relative aux affaires du nord-ouest de l'Amérique.

— M. Ward, ambassadeur d'Angleterre près notre cour, a demandé son rappel; on croit qu'il aura lord Gishorne pour successeur.

— M. le marquis de Paulucci, gouverneur-général des provinces de la Baltique, et M. le général-major baron Uexkull, ont obtenu un congé pour faire un voyage à l'étranger. On désigne M. l'adjudant-général de Benkendorff comme gouverneur-général des provinces de la Baltique pendant l'absence de M. le marquis de Paulucci, et M. le lieutenant-général Baschuzky, commandant de cette capitale, pour les gouvernemens de Jaroslaw et de Kostrama.

— Un ordre du jour du 15 de ce mois partage toute l'infanterie de la garde en 2 divisions, composées chacune de deux brigades; chacune de ces brigades consistera en 2 régimens, dont un ancien et un nouveau.

— M. le capitaine de marine Ricord, ci-devant commandant au Kamtschatka, est nommé commandant du port de Cronstadt.

— On doit former dans le grand-duché de Finlande un fonds de pension pour les veuves et les orphelins des employés civils du grand-duché. L'Empereur a assigné 100,000 roubles pour première mise. D'après une résolution rendue le 4 du mois dernier, tous les négocians

Finnois jouissent en Russie des privilèges qui ont été accordés aux négocians russes par le règlement du 25 novembre 1824.

— M. Depalda, négociant grec, mort à Tanagerog, a laissé 100,600 roubles, afin d'y fonder un hôpital où seront entretenus 15 marins nécessiteux, principalement de sa nation.

*De Vienne, le 6 Avril.*

Par une lettre du cabinet adressée à M. le premier grand-maître prince de Trauttmansdorff-Weinsberg, l'Empereur a accordé à M. Joseph d'Uirmenyi, *Judex Curio* du royaume de Hongrie, qui a vieilli honorablement au service de l'état, une retraite bien méritée, en lui laissant la totalité des appointemens dont il jouissoit. Pour lui témoigner son entière satisfaction de ses services aussi distingués que longs, S. M. l'a nommé ministre-d'état.

*De Rome, le 31 Mars.*

Les lettres de Naples annoncent que le Roi et la Reine en partiront le 10 avril pour se rendre à Milan. S. A. R. le prince Léopold précédera L. M. de quelques jours. M. le chevalier de Médici, ministre des affaires étrangères, et M. le marquis Tommasi, ministre de grâce et de justice, suivront le Roi.

— M. le baron de Binder, ci-devant ministre d'Autriche à Turin, et M. Hill, ministre d'Angleterre à Naples, sont arrivés ici il y a quelques jours.

— Le *Diario* publie les deux lettres ci-dessous:

*Zante, le 21 février.* — « Depuis hier le bruit court qu'il est arrivé à Modon 2 frégates, une corvette, 5 bricks et plusieurs bâtimens de transport turcs. Précisément hier, quelques bâtimens grecs qui se trouvoient au blocus de Patras, se sont éloignés de ces parages. »

*Autre lettre de la même date.* — « Une barque venant de Prodano près Navarin, a confirmé la nouvelle de l'arrivée de plusieurs bâtimens turcs à Modon. Elle a aussi assuré avoir vu, vers les isles Sapience, 15 bâtimens à la voile, qui faisoient partie des 60 qui se trouvoient à l'ancre dans le port de Modon. »

« Avant-hier, vers le soir, un brigantin turc, expédié de Modon pour porter à Candie la nouvelle de l'heureuse arrivée de la division ottomane, qui est composée de 7 frégates, 9 bricks et d'autres bâtimens contenant 8000 hommes de

troupes de débarquement, a été forcé par le mauvais tems de jeter l'ancre dans notre port.

» On assure qu'il y a à Candie 200 autres bâtimens prêts à mettre à la voile avec des forces plus considérables, et que 50,000 hommes campent dans les environs de Larisse. On affirme en outre qu'une goëlette turque a passé ici il y a quatre jours, pour porter à Prévésé, aux différens pachas l'annonce de la prochaine arrivée de ces forces formidables en Morée.

» Les bâtimens grecs qui se trouvoient à Missolonghi, sont depuis hier devant notre port. C'est une chose étonnante que l'indifférence avec laquelle les grecs regardent tous ces efforts de leur ennemi. Il n'y a pas un grec qui ose mettre en doute que la retraite momentanée de la flotte grecque ne soit un stratagème pour faire entrer les bâtimens turcs dans les ports de Morée où ils paroissent vouloir aller, et pour les y brûler à l'aide de leurs formidables brûlots, dont cependant les turcs ont appris à se défendre. D'un autre côté, on ne comprend pas comment les grecs pourront réussir dans leur dessein, sous le canon des fortresses ottomanes.»

*De Paris, le 9 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 40, et à 3 heures, à 102 fr. 50.

— Hier, à 2 heures, le Roi a travaillé avec M. le duc de Doudeauville, ministre de sa maison. La santé de S. Exc., quoique foible encore, ne donne plus d'inquiétudes.

A 4 heures, S. M. a reçu en audience particulière S. A. M. le prince de Metternich; l'audience a duré une heure et demie. Demain, le prince aura l'honneur d'être reçu par L. A. R. Il part le 12 pour Marseille, où S. A. s'embarquera pour Gènes, et se rendra de-là à Milan. Son fils l'accompagne dans la capitale de la Lombardie. Les deux filles de S. A. partent demain avec M. le comte d'Esterhazy pour Vienne.

— Le Roi est allé aujourd'hui chasser au Buisson.

— Un accident, qui n'a eu aucune suite fâcheuse, a jeté un instant la consternation dans Naples. Le bruit s'y répandit, le 17, que le tonnerre étoit tombé sur le château de Caserte, et dans l'appartement même du Roi. Il est vrai que la foudre a pénétré dans la pièce qui est précisément au-dessus du cabinet de S. M. qui écrivoit en ce moment; mais elle n'a témoigné aucun trouble, quoique la commotion physique ait été assez violente.

— Voici les amendemens présentés par la commission de la chambre des pairs chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'indemnité:

*Projet de loi.*

Art. 1<sup>er</sup>. Trente millions de rente au ca-

pital d'un milliard sont affectés à l'indemnité due aux françois dont les biens-fonds, situés en France, ou qui faisoient partie du territoire de la France, au 1<sup>er</sup> janvier 1792, ont été confisqués et aliénés, en exécution des lois sur les émigrés, les déportés, et les condamnés révolutionnairement.

Cette indemnité est définitive; et, dans aucun cas, il ne pourra y être affecté aucune somme excédant celle qui est portée au présent article.

*Amendement.*

Art. 1<sup>er</sup>. Trente millions de rente au capital d'un milliard, sont affectés à l'indemnité due par l'état, etc., le reste comme au projet.

*Projet de loi.*

Art. 23. Le premier paragraphe de l'art. 19 du code civil ne pourra être opposé, relativement à l'exécution de la présente loi, aux françoises, veuves ou descendantes d'émigrés, déportés ou condamnés révolutionnairement, lesquelles auroient contracté mariage avec des étrangers, antérieurement au premier avril 1814.

*Amendemens.*

Art. 23. La qualité d'étrangère ou d'étranger ne pourra être opposée, relativement à l'exécution de la présente loi, aux françoises veuves ou descendantes d'émigrés, de déportés ou de condamnés révolutionnairement, lesquelles auroient contracté mariage avec des étrangers, antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 1814, ni à leurs enfans nés de pères ayant joui de la qualité de françois.

Art. 24, additionnel. L'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 5 décembre 1814 continuera de sortir son plein et entier effet; en conséquence, aucune des dispositions de la présente loi ne pourra préjudicier, en aucun cas, aux droits acquis avant la publication de la charte constitutionnelle, et maintenant par ledit article, soit à l'état, soit à des tiers, ni donner lieu à aucun recours contre eux.

— On lit dans l'*Etoile* l'article ci-dessous:

» Nos lecteurs verront par les nouvelles reçues du Pérou (l'*Etoile* ne donne pas ces nouvelles), que les bruits relatifs aux désastres éprouvés par les royalistes se sont malheureusement confirmés. Jusqu'à l'arrivée de tous les documens officiels, nous n'avons pas dû nous prononcer d'une manière décisive sur tout ce qu'on rapportoit de ce triomphe de l'insurrection sur la légitimité.

» On a été si souvent trompé par les faussetés qu'on a débitées à ce sujet, qu'il étoit devenu nécessaire de rejeter toute nouvelle qui ne portoit point avec elle les preuves les plus irréfragables de son authenticité.

» Le *Courrier* anglais, qui rapporte ces nou-

velles, les appuie de pièces qu'il donne comme officielles.

» C'est d'abord une proclamation du *Libérateur* lui-même; elle est datée de Lima, le 23 décembre. Il annonce aux Péruviens que le général Sucre a détruit l'armée espagnole; qu'en conséquence, lui Bolivar, selon la promesse qu'il a faite, va abdiquer la dictature dont il a été investi.

» Un ordre du jour, du 22 décembre, porte que c'est le capitaine Alançon qui est venu annoncer la victoire du général Sucre. La bataille s'est donnée, non pas à Guamanquilla, comme on l'avoit dit d'abord, mais à Ayacucho. La force des espagnols étoit de dix mille hommes, et celle des colombiens de 5800.

» La perte de ces derniers consiste en un général, huit officiers et trois cents soldats tués; celle des espagnols en 2600 hommes tués et blessés: de ce nombre est le vice-roi; six de ses généraux ont été tués. Le reste de l'armée espagnole commandée par le général Canterac, a capitulé le même jour.

» Vient ensuite cette capitulation en 18 articles. Par le premier, l'armée espagnole abandonne aux colombiens tout le territoire situé jusqu'à Desaguera; le 6<sup>e</sup> donne aux habitans l'espace de 3 années pour vendre leurs biens, s'ils ne veulent pas vivre sous le gouvernement républicain. Le 11<sup>e</sup> stipule la reddition de Callao, mais le 13<sup>e</sup> laisse six mois à tous les vaisseaux de guerre ou autres pour faire leurs apprêts de départ et retourner en Europe.

» Nous ne croyons point au reste, en tenant ces nouvelles pour vraies, que le mal soit sans remède. Nous ne pouvons nous persuader que cette nation que n'ont pu dompter ni les Carthaginois, ni les Romains, ni les Goths, ni les Maures, ni les légions de Buonaparte, puisse voir sans émotion, nous ne dirons point la perte de ses colonies, mais bien les malheurs qui menacent tous ceux qui les habitent et qui conservent encore quelques principes de religion ou d'honneur.

» Et en effet ce peuple qui, depuis qu'il est chrétien, a fait tant de sacrifices pour le christianisme, restera-t-il tranquille spectateur d'une lutte dont l'issue doit décider non-seulement du sort du royalisme dans l'Amérique, mais même de celui de la religion. Car il ne faut pas s'abuser à cet égard; les insurgés ne sont pas moins infidèles à leur Dieu qu'à leur Roi. Ce n'est pas qu'ils veulent, comme quelques personnes se plaisent à le croire, on au moins à le dire, que le protestantisme s'établisse chez eux; non ils portent plus loin leurs vœux, ils veulent l'impunité et l'impunité sans bornes et sans limites.

» Dans de telles circonstances nous espérons donc toujours dans la constance de la nation espagnole. Si les malheurs que le libéralisme a attirés sur ce pays empêchent le gouvernement d'agir avec toute son énergie, le peuple, sans doute, se portera spontanément à son secours, et nous verrons qu'il n'a rien perdu de cette ardeur pour le bien qui l'a fait tant de fois triompher de ses ennemis.»

*D'Augsbourg, le 10 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Livourne, le 1<sup>er</sup> avril.* — » Nous avons reçu, ces jours-ci, par mer, des nouvelles assez fraîches du Levant. Les lettres d'Alexandrie vont jusqu'au 7 mars, et celles de Smyrne jusqu'au 9. Ismail Gibraltar, amiral de la flotte égyptienne, est mort en se rendant de Rhodes à Alexandrie, et son corps a été jetté à la mer. Il sera sincèrement regretté par ses amis qui l'estimoient comme un homme éclairé et désintéressé.

» Les préparatifs pour une nouvelle campagne à Alexandrie, paroissent encore éloignés; cependant le vice-roi avoit nolisé quelques bâtimens de transport, qui déjà étoient disposés pour son service.

» Les lettres de Smyrne annoncent qu'Ibrahim pacha a débarqué 2000 hommes de troupes à Modon, et qu'il a ensuite fait voile pour Patras. Cette nouvelle est confirmée par des patrons de navires, au moins en ce sens, qu'ils ont vu à Navarin une escadre turque de 12 bâtimens, cingler vers le nord.

» Il doit y avoir à Candie une armée de 12,000 hommes, prête à s'embarquer pour la Morée. Cette péninsule paroît d'après cela devoir être bientôt le théâtre d'une guerre très active. On se flatte à Smyrne, qu'aussitôt que les turcs y entreront avec quelques forces, ils y trouveront de nombreux partisans.»

*De Langenbourg, le 5 Avril.*

Hier matin, S. A. le prince Charles-Louis de Hohenlohe-Langenbourg, l'aîné de toute la maison princière de Hohenlohe, maréchal héréditaire du royaume de Wurtemberg, grand-croix de l'ordre de la Couronne de Wurtemberg et chevalier de l'ordre impérial de Russie de Saint-Alexandre Newsky, est mort à l'âge de 63 ans. Son fils aîné, le prince Ernest-Christien-Charles, né le 7 mai 1794, lui succède.

*De Carlsruhe, le 10 Avril.*

M. le baron de Wessenberg a développé, avant-hier, dans la première chambre, la proposition qu'il avoit faite antérieurement et qui avoit été prise en considération, d'exempter de l'obligation du service militaire les étudiants en théologie. Cette proposition ayant été appuyée par plusieurs membres, la chambre l'a renvoyée à la commission établie pour l'examen de la loi

de la conscription, et qui lui fera un rapport à cet égard.

Dans sa séance du 9, cette chambre a adopté le projet de loi qui soumet à la conscription tous les sujets de l'état qui ont atteint leur 20<sup>e</sup> année. Autrefois l'âge fixé étoit 19 ans. La taille requise, qui étoit de 5 pieds du Rhin, a été portée à 5 pieds un pouce.

*De Darmstadt, le 11 Avril.*

S. A. R. M<sup>me</sup> la grande-duchesse héréditaire est partie le 4, avec la princesse Elisabeth, pour aller à Leipzig, voir L. A. R. les princes ses fils Louis et Charles qui étudient à cette université. M. le général-major de Prettlack, grand-maître, et M<sup>lle</sup> Stockhausen, dame d'honneur, accompagnent L. A. R.

*De Francfort, le 12 Avril.*

*Extrait du Spectateur-Oriental.*

*Smyrne, le 4 mars.* — Un bâtiment américain a été rencontré ces jours derniers, dans les eaux de Scio, par deux mistics. Les grecs de l'un d'eux ont eu l'insolence de tirer un coup de

fusil à balle sur lui. L'américain s'est d'abord contenté pour les effrayer, de riposter par un coup de canon à poudre. Mais les grecs ont de nouveau tiré à balle; comme pour forcer le bâtiment de s'arrêter; celui-ci a lâché alors un coup de canon à boulet, qui a rasé le mistic. Ce dernier étoit très probablement monté par des pirates, car il n'en manque pas dans l'Archipel, et les navires marchands ne sauroient assez se tenir sur leur garde. Quoiqu'il en soit, les deux mistics ont pris la fuite, et le navire américain est entré heureusement dans le port de Smyrne. Il y a plus d'une douzaine de mistics grecs qui croisent dans les mers des environs, et se portent sur divers points, dans l'espérance d'enlever des troupeaux sur les côtes, ou de s'emparer des bateaux turcs au moment où ceux-ci se hasardent à passer d'un port dans un autre.

Le 21 février, à 10 heures 28 minutes du matin, l'on a ressenti ici une légère secousse de tremblement de terre.

HENNECART, Rédacteur.

\* \* J'ai l'honneur de prévenir le public, que, jaloux de conserver chez l'étranger la réputation de mon Eau de Cologne, et voulant empêcher qu'on ne se serve de mon nom pour en débiter que je n'aie point fabriquée, j'en ai un seul et unique dépôt à Francfort au Bureau de ce Journal; et qu'en conséquence, tant les marchands que les particuliers qui désireroient se procurer de l'Eau de Cologne de ma fabrique, peuvent s'adresser au Bureau de ce Journal, avec autant de confiance qu'à moi-même. Cet avis est d'autant moins à négliger, que je suis instruit que l'on a contrefait mes imprimés, pour pouvoir vendre sous mon nom de l'Eau de Cologne d'une qualité bien inférieure à la mienne. Afin de dérouter, au moins pendant quelque temps ces faussaires, j'ai fait imprimer sur le couvercle de mes caisses un plan de la ville de Cologne, au dessus de mon adresse. Prix 48 kr. le flacon et 8 fl. la douzaine. — Cologne, le 28 mars 1825.

*François-Marie Farina.*

\* \* On cherche un compagnon de voyage pour aller à Leipzig, et partir jeudi 14 avril; s'adresser au Bureau de ce Journal.

*Magasin de montres et de pendules.*

Outre l'assortiment ordinaire du Soussigné en montres, pendules, et horloges avec tableau, avec ou sans musique, aux prix connus depuis fl. 3, jusqu'à fl. 2 à 300 la pièce, il a, pour la première fois un très-bel assortiment de pendules en bois, avec des ornemens en bronze et en albâtre, au prix de fl. 24, à fl. 60. On peut avoir gratis chez lui le prix-courant de tous ces objets; les marchandises se recommandent elles-mêmes par leur beauté et la modicité de leur prix.

*Sigismond Geisenheimer, Schnurgasse, Lettre H, N<sup>o</sup> 53, à Francfort s/M.*

\* \* Un négociant, qui arrivera ici vers la fin de ce mois, désire trouver un compagnon de voyage pour aller, à frais communs à Pétersbourg, soit en lui donnant une place dans sa voiture, soit en acceptant une dans la sienne. S'adresser pour des plus amples informations à MM. Gebhard et Hauck.

\* \* On trouve cette foire, chez M. Maurice Ludwig, près de l'église Saint-Leonard, un assortiment bien choisi de mes draps.

*Jean Nicolas David, de Francmont.*

\* \* A louer, dans la Schnurgasse, Lettre H, N<sup>o</sup> 116, une boutique avec comptoir et logis, pour la prochaine foire de septembre et les suivantes.

\* \* J'ai reçu de nouveau un très-beau choix de différentes étoffes imprimées pour meubles, ainsi que des velours d'Utrecht fins, de toutes les couleurs et dans divers dessins. L'assortiment de Tapis de pied de la manufacture d'Aubusson est complet, et les prix en sont très-modérés. Je me charge aussi de toutes les commissions qui concernent mon état.

*J. Conrad Schmidt, tapissier, Ziegelgasse, N<sup>o</sup> 174.*

Du JEUDI, 14 Avril 1825.

*Suite de Londres, du 6 Avril.*

On annonce que le Roi viendra bientôt passer quelques semaines à Londres, et que, si l'état de sa santé le lui permet, S. M. visitera les théâtres nationaux et l'Opéra italien. Le Roi, ajoute-t-on, se propose de donner des fêtes brillantes à Carlton-House, avant la clôture de la session du parlement.

— Les mesures que M. Huskisson a soumises au parlement par rapport au commerce, ont causé une si grande satisfaction aux habitans de Liverpool, dont il est le représentant, qu'on a ouvert dans cette ville une souscription pour faire faire une pièce d'argenterie qui sera offerte à M. Huskisson comme un témoignage de la reconnaissance des habitans, des éminens services qu'il a rendus à l'Angleterre, en affranchissant le commerce des gênes qui lui avoient été imposées. La souscription s'est élevée, dès le premier jour, à treize cent liv. sterl.

— Le conseil commun de Londres s'assemblera jeudi prochain pour délibérer sur une pétition à présenter au parlement et tendante à le prier de permettre l'importation des grains étrangers, moyennant certains droits, et de modifier les lois sur les grains.

— Le lord maire, en conséquence d'une réquisition qui lui a été présentée par un grand nombre de banquiers, négocians et propriétaires de vaisseaux de la cité de Londres, a convoqué une assemblée publique qui sera tenue le 13 de ce mois à la taverne de la cité de Londres, à l'effet de délibérer sur une pétition à présenter au parlement pour demander une révision des lois concernant les grains.

— Le maire de Liverpool a reçu la semaine dernière une réquisition semblable, revêtue des signatures de plus de cent négocians respectables de cette ville.

— Un paragraphe du message officiel adressé par le vice-président de Columbie au congrès, est consacré entièrement aux relations existantes entre la république de Columbie et celle d'Haïti. (St.-Domingue), ainsi conçu:

» L'autorité supérieure d'Haïti a accredité près de nous un agent public, qui nous a proposé de conclure un traité d'alliance défensive contre toute puissance qui tenteroit d'envalir l'un ou l'autre territoire. Le langage de la liberté qui respire dans cette proposition, et les services

particuliers que le Libérateur a reçus, dans un moment calamiteux, de l'humain et sensible Pétion, n'ont pas aveuglé le gouvernement sur la conduite qu'il avoit à tenir dans une négociation aussi délicate.

» Haïti a défendu son indépendance contre les prétentions de la France, dont elle formoit partie, comme la Columbie défend maintenant la sienne contre l'Espagne. Une ligue défensive avec Haïti nous auroit exposés à la guerre avec une nation dont nous n'avons aucunement à nous plaindre, et que nous ne devons pas provoquer à des mesures hostiles. L'intérêt de la république est de diminuer le nombre de ses ennemis, et le traité proposé ne pourroit que l'accroître, surtout dans un moment où le gouvernement espagnol fait tous ses efforts pour entraîner la France dans une guerre contre l'Amérique.

» Jamais les intérêts d'Haïti et ceux de Columbie ne doivent être confondus à l'égard de leurs anciennes métropoles. La partie orientale de St.-Domingue avoit été cédée à la France par le traité de Bale; mais elle fut rendue à l'Espagne par le traité de Paris. Dans l'année 1822, les habitans de la ville de Santo-Domingo proclamèrent leur indépendance; mais dans les derniers jours de leur existence politique, ils arborèrent le drapeau columbien. Cependant, le chef d'Haïti soumit ce territoire à sa domination, pour des motifs qui ne sont pas bien connus, quoique la loi fondamentale en soit donnée pour prétexte.

» Il ne paroît pas toutefois que la conduite du président d'Haïti doive lui attirer l'inimitié de l'Espagne, seule nation avec laquelle nous soyons en guerre, parce que le territoire dont il s'est emparé n'étoit plus considéré comme espagnol, mais comme indépendant, et ayant manifesté le vœu de se placer sous la protection de Columbie. Toutes ces considérations ont induit le pouvoir exécutif à s'en référer, sur cette proposition, à l'assemblée générale des plénipotentiaires des gouvernemens américains. La France et nos alliés observeront dans cette conduite loyale les principes et la bonne politique du gouvernement columbien. La première de ces puissances, en particulier, doit reconnaître que nous agissons avec sincérité et bonnes intentions, dans les mesures que nous avons prises pour rendre S. M. très-chrétienne favora-



ble à la république. Nous u'attribuons point au gouvernement français la conduite suspecte et déloyale qu'ont tenue les individus qui sont arrivés en ce pays sur la frégate *Varm*, et dont le voyage semble avoir eu pour objet de visiter la Columbie purement pour y explorer l'état de nos affaires.»

— On a reçu ce matin des gazettes de New-York du 28 février. Il paroît que le nouveau président M. Adams composera le ministère de la manière suivante :

M. Clay, secrétaire-d'état, les affaires étrangères; M. Rusch, les finances; M. Barbour, la guerre; M. Southard, la marine; M. Wirt, la justice. On dit que l'ambassade de Londres a été offerte au général Clinton. Aucun homme instruit n'ajoute foi aux bruits de guerre auxquels avoit donné lieu l'ordre de mettre quelques vaisseaux en construction dans les chantiers de New-York, Washington, etc.

— Un document curieux vient de nous être transmis de la Chine, relativement à la guerre des Birmans; c'est une proclamation de l'Empereur de la Chine, basée sur une dépêche du gouverneur de la province d'Yuman, dans laquelle il appelle l'attention du monarque sur l'état de ses frontières. Le gouverneur parle de la lutte engagée entre les Birmans et la Grande-Bretagne, et des échecs des uns et des triomphes des autres, et il recommande spécialement à son maître de fortifier les frontières qui avoisinent le plus le pays des Birmans, afin de prévenir la violation des états chinois.

L'Empereur, faisant droit aux représentations de son gouverneur, a décidé qu'une ligne de fortifications seroit immédiatement formée sur toutes les frontières. Cette proclamation, extraite de la gazette de Pékin, sera sans doute publiée dans le recueil de la société asiatique.

— Des lettres particulières de Saint-Thomas portent à 500 le nombre des maisons détruites par l'incendie du 12 février; elles appartenoient presque toutes à la classe inférieure. Le dommage est évalué à un million et demi de piastres. On attribue cet incendie à un accident.

*De Londres, le 7 Avril.*

Les consolidés sont à 93  $\frac{1}{4}$ ; malgré la nouvelle de la victoire des insurgés, les bords de l'Amérique-Méridionale ont éprouvé un peu de baisse; ceux de Columbie sont à 90  $\frac{1}{4}$ , et ceux du Mexique à 79  $\frac{1}{4}$ .

M. Canning a essuï une nouvelle attaque de goutte qui le retient à Gloucester-Lodge.

*Nouvelles officielles du Pérou.*

*ORDRE DU JOUR.*

Quartier-général, Lima 22 décembre 1824.

S. Exo. le Libérateur a reçu la nuit dernière, par l'aide-de-camp du général Sucre (le capitaine Alarcon), la confirmation de la bataille d'Aya-

cucho, le 9 de ce mois, sous les ordres de l'immortel général Sucre.

Après cinq mois d'habiles manœuvres de part et d'autre, et après divers engagements, toujours terminés à la gloire de nos armes, le général Sucre prit une position à Ayacucho, pour y attendre l'ennemi. Le 8, il y eut quelques escarmouches entre les deux armées. Le 9, l'armée libératrice fut attaquée par l'ennemi, qui se plaça sur les hauteurs en face de notre camp. Le général Valdez, de l'avant-garde, commandoit la droite, avec 4 pièces de campagne, 4 bataillons, et deux escadrons de hussards; le général Monent commandoit le centre, avec cinq bataillons; et le général Villalobos la gauche, avec 7 pièces et 4 bataillons. Le reste de l'armée espagnole et la cavalerie demeurèrent en arrière.

Notre attaque fut faite dans l'ordre suivant: Le général Cordova attaqua la droite avec la seconde division columbienne, composée des bataillons de Bogota avec les voltigeurs de Pichincha et de Caracas. Le général Lamar commandoit la gauche, avec les bataillons du Pérou et les légions Nos. 1, 2 et 3. La division du général Lara restoit en réserve.

Les deux armées, quoique inégales en force, avoient une égale ardeur de combattre. Le nombre de l'ennemi étoit de 10,000 hommes, le nôtre de 5800.

Les bataillons de la seconde division de Columbie marchèrent l'arme au bras avec une intrépidité dont il y a peu d'exemples. A peine eurent-ils commencé leur feu, que les espagnols perdirent du terrain, et la confusion dans leurs rangs devint visible. La division du Pérou ayant rencontré une résistance plus vigoureuse de la part de l'avant-garde ennemie sous les ordres du général Valdez, fut renforcée par le général Lara, avec deux bataillons de la garde de Columbie, commandés par Vencedor et Vargas. Depuis ce moment, rien ne put résister à l'impétuosité de nos braves soldats.

Le 2<sup>e</sup> escadron des hussards de Junin, sous le commandement de l'intrépide Olabarria, fit une charge brillante sur l'escadron ennemi, posté à la droite du général Valdez, et obtint une victoire complète. Les grenadiers de Columbie mirent pied à terre et chargèrent par notre flanc droit l'infanterie espagnole. Le régiment des hussards de Columbie, sous l'actif colonel Silva, chargèrent avec leurs lances les grenadiers du vice-roi et les mirent en pleine déroute. Ce brave colonel reçut trois blessures de lance dans le combat. Toutes nos troupes se conduisirent avec un courage héroïque pendant le choc de cette courte, mais terrible bataille.

Notre perte a été: 1 général, 8 officiers et 300 hommes tués; 6 généraux, 34 officiers et

480 hommes blessés. La perte de l'ennemi est: le vice-roi blessé, 6 généraux morts, et 2600 hommes tués et blessés.

Le reste de l'armée espagnole, sous le général Cantérac, capitula avec le général Sucre le même jour. Par cette capitulation, toutes les possessions espagnoles dans le Pérou sont abandonnées à la république. Toute l'armée espagnole, avec 15 généraux, est en notre pouvoir.

*Manuel-Joseph Soler, chef provisoire.*

*(La suite à demain.)*

*De Pétersbourg, le 2 Avril.*

Les Nos. 66 et 67 de l'*Invalide russe* sont remplis par deux tableaux fort intéressans. Le premier offre la totalité des sommes reçues par le comité central de secours pour les victimes de l'inondation de Pétersbourg depuis le 11 novembre jusqu'au 1<sup>er</sup> mars, et qui s'élèvent à 3,763,899 rbls. 77 cop.; et le détail de celles délivrées pendant le même tems aux gouverneurs militaires provisoires, aux comités particuliers de quartier, à ceux de district et de Cronstadt, celle envoyée à Oranienbaum par ordre de S. M. l'Empereur, et les secours accordés directement par le comité central à divers particuliers et à l'hôpital d'Oboukhoff; en outre une somme de 300,000 rbls. a été placée au Lombard pour l'éducation des orphelins. Le total de toutes ces sommes s'élève à 2,452,529 rbls. 75 cop. Le second tableau présente le détail des secours de tout genre, accordés tant par les gouverneurs militaires provisoires que par les différens comités depuis le 28 décembre 1824 jusqu'au 1<sup>er</sup> de ce mois. Sur le nombre des malades, qui ont été traités pendant cet espace de tems, 62 sont morts, 1151 ont été guéris; il en reste 335 dont le traitement continue; 1140 personnes ont été nourries; 1683 habillées, 1771 ouvriers, artisans, etc. ont reçu des secours en argent pour la somme de 208,785 rbls. 93 cop.; 470,182 rbls. 91 cop. ont été distribués à 11,217 personnes de divers états; 2134 propriétaires de maisons et autres édifices renversés ou endommagés ont reçu 347,499 rbls. 81 cop.; 489 rbls. ont été donnés à deux individus dont les maisons avoient été entièrement emportées; enfin 436 vaches ont été distribuées dans les quartiers du vieux Pétersbourg et de Vassiliostroff. La somme totale de tous ces secours s'élève à 1-107,241 rbls. 32  $\frac{1}{2}$  cop. Il reste au 1<sup>er</sup> mars entre les mains des gouverneurs militaires et des comités particuliers une somme de 467,836 rbls. 87  $\frac{3}{4}$  cop.

*De Stockholm, le 1<sup>er</sup> Avril.*

M. le général-major de Birch, chef de la brigade de Drontheim, a été nommé adjudant-général du Roi.

Le conseil d'état a remis à s'occuper du nouveau règlement de chancellerie, jusqu'à ce que

l'on ait pris une décision sur ce qui concerne tous les collèges et les branches d'administration dans toute leur étendue.

La souscription pour prendre part à l'exploitation des mines de charbon de terre en Scanie; est déjà ouverte; mais on dit que l'on baissera le prix des actions, qui est de 500 écus de banque, afin de faciliter à un plus grand nombre de personnes les moyens de devenir actionnaires.

Le 1<sup>er</sup> No. du *Bulletin des Lois* a déjà paru. *De Vienne, le 7 Avril.*

S. M. l'Impératrice et S. A. I. l'Archiduchesse Sophie se sont mises hier en route pour se rendre, par Munich, à Vérone. L'Empereur est parti aujourd'hui, avec S. A. I. l'Archiduc François-Charles, pour Vérone. De-là, L. M. et L. A. I. continueront ensemble leur route pour Milan.

*De Paris, le 10 Avril.*

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres. M. le Dauphin y a assisté.

— Sir Charles Stuart est arrivé le 25 mars à Lisbonne; il a débarqué le lendemain. Le Roi étoit alors à Mafra, mais S. M. se proposoit de revenir sous peu de jours à Lisbonne. Le comte Palmella devoit s'embarquer le 28 pour l'Angleterre.

— Soixante des premières maisons de banque et de commerce de Paris viennent de présenter au Roi une adresse dans laquelle elles supplient S. M. d'envoyer, comme l'Angleterre l'a fait, des consuls dans l'Amérique-Méridionale, et de faire des traités de commerce avec tous les peuples chez lesquels il est libre aux françois de pénétrer. On assure que les négocians de Bordeaux en ont signé une pareille, et que toutes les chambres de commerce du royaume agissent simultanément pour le même objet auprès des ministres du Roi.

— Encore un nouvel ouvrage de M. de Pradt! il est intitulé: *Vrai système de l'Europe relativement à la Grèce et à l'Amérique.*

— Il règne maintenant à Paris, parmi les chevaux, une épizootie qui a beaucoup d'intensité. Un seul marchand de chevaux en a perdu 20 en deux jours. Lorsque le cheval commence à être malade, on s'en aperçoit à l'affaiblissement des muscles du col; il ne peut plus relever la tête. L'engourdissement gagne les jambes, et il meurt en moins de 20 heures. Les moyens les plus efficaces qui aient été employés jusqu'à présent pour prévenir la mort, sont d'abondantes saignées aussitôt les premiers symptômes de la maladie déclarée et des setons au poitrail et aux cuisses.

*De Bruxelles, le 9 Avril.*

L. A. S. le duc régnant de Brunswic et le prince-Guillaume son frère sont partis d'ici ce

matin pour Calais, où ils s'embarqueront pour l'Angleterre.

*De Berlin, le 9 Avril.*

Par un ordre du cabinet du 13 février, le Roi a réglé, qu'à l'instar de ce qui a déjà eu lieu en Angleterre, en France, aux Pays-Bas, en Sardaigne et en Portugal, on introduiroit pour les bâtimens prussiens un pavillon particulier de pilotage, par le moyen duquel, à leur arrivée devant un port du pays ou étranger, ils feront connoître qu'ils desiront avoir un pilote côtier. Dès à présent, tout bâtiment qui met à la voile doit avoir à bord ce nouveau pavillon, et les autorités des ports doivent y tenir la main. Il sera blanc et entouré d'un bord noir, occupant un 6<sup>ème</sup> de toute sa largeur, et le dessin en sera communiqué aux autorités de police des ports. On a donné connoissance à tous les ministres et consuls de Prusse de cette disposition, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que ce pavillon soit reconnu dans les ports étrangers.

— On a formé, de la part de l'Autriche, des plaintes de ce qu'en Prusse plusieurs fabricans de tabac mettent sur la vignette de l'enveloppe de leur tabac à fumer la marque du double aigle impérial, et trompent ainsi les sujets autrichiens, voisins de la Prusse, sur l'origine de la fabrication. En conséquence, un rescrit ministériel du 2 de ce mois, inséré dans la feuille officielle de Breslau, défend, une fois pour toutes, aux sujets prussiens l'emploi ci-dessus des armoiries d'Autriche.

— On mande de Weimar, qu'on s'y occupe avec beaucoup d'activité d'un plan de construction pour une nouvelle salle de spectacle. On peut bien penser que M. de Göthe a part à la

direction de ce travail, et nous serions charmés qu'il eût la satisfaction de voir renaître le Phénix de ses cendres. Mais les flammes qui ont dévoré l'ancienne salle, lui ont enlevé un grand nombre d'agréables souvenirs. Il avoit indiqué plus d'un costume, et travaillé lui-même à plusieurs décorations.

M. de Göthe continue en même tems de s'occuper de travaux littéraires, et particulièrement d'une édition complète de ses œuvres, pour laquelle la garantie qu'on lui a promise en Autriche et dans d'autres états de l'Allemagne pourra lui être d'une grande utilité, surtout si M. de Cotta ne fait point à cet égard une spéculation semblable à celle qu'il a faite avec les œuvres de Schiller. En Prusse, où la contrefaçon est défendue par la loi, M. de Göthe n'a pas besoin de la garantie ci-dessus.

*De Dresde, le 7 Avril.*

On a reçu ici aujourd'hui de Florence l'agréable nouvelle que S. A. I. M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Toscane, nièce du Roi, est accouchée heureusement le 1<sup>er</sup> de ce mois d'une princesse,

*De Biebrich, le 11 Avril.*

S. A. S. notre duc, qui est fort affecté de la mort de feu M<sup>me</sup> la duchesse, partira dans quelques jours pour Vienne, avec toute sa famille, à l'exception de la princesse nouvellement née, qui restera près de M<sup>me</sup> la princesse de Wied-Runkel.

*De Francfort, le 13 Avril.*

S. A. R. M<sup>me</sup> la princesse Bernard de Saxe-Weimar est arrivée hier ici avec sa famille.

M. le comte de Choiseul-Gouffier, pair de France, est également arrivé hier.

HERNIGART, Rédacteur.

#### *Liqueur de santé.*

Cette liqueur est aussi agréable que la meilleure anisette, aussi moëlleuse que la crème de Moka, plus tonique que le Madère et moins irritante que l'absynthe. Elle excite l'appétit et facilite la digestion; aussi l'a-t-on adoptée pour le coup du milieu et à la fin du repas. Prix 5 fl. 24 kr. la bouteille, et 2 fl. 42 kr. la demi-bouteille. Se trouve au Bureau de ce Journal.

*\*\* On cherche un compagnon de voyage qui ait sa propre voiture, pour aller en poste, à frais communs, à Leipsig, et partir dans la 3<sup>e</sup> semaine de la foire; s'adresser au Cigné-Blanc.*

*\*\* H. Marcus Oppenheimer et Kirchberg, à l'entrée de la Schnurgasse Lettre L, N<sup>o</sup>. 35, vis-à-vis la Gelnhäusergasse, achètent et vendent des brillans montés et non-montés, des roses, des perles, des pierres de couleur, toutes sortes d'antiques et de vieilles monnoies.*

*\*\* Une jeune demoiselle de la Suisse françoise désire trouver une place d'institutrice auprès de très-jeunes enfans, ou de sous-maîtresse dans une pension de jeunes demoiselles. Elle est d'une famille estimable, et elle est en état d'enseigner les premiers principes de la langue françoise. Elle peut produire, sur sa conduite et ses moeurs, les témoignages les plus favorables de la part des personnes chez qui elle a été jusqu'à présent, et où elle est encore. S'adresser pour les renseignemens ultérieurs au Bureau de ce Journal.*

*\*\* J. G. Winckler, à Francfort s/M., a en commission un dépôt de véritable Eau-de-Cologne, qu'il vend au plus juste prix, tant en parties qu'en caisses de six flacons.*

De l'Imprimerie de J. C. F. D E M L, rue de la Monnoie.

DU VENDREDI, -15 Avril 1825.

*De Constantinople, le 16 Mars.*

(Par voie extraordinaire.)

La Porte a reçu du nouveau sérasquier, Mehmed Reschid pacha, des rapports qui ont causé une grande joie. Il s'étoit porté, sans rencontrer le moindre obstacle, de Monastir, par Mezzovo et Tricala, sur Janina, d'où il vouloit se rendre à Arta, pour ouvrir la campagne en Acarnanie. Tous les albanais se sont déclarés pour la Porte, et ont annoncé qu'ils étoient prêts à fournir autant d'hommes et de chevaux que la Porte le demanderoit. Il circule ici, comme dans d'autres endroits, des bruits exagérés sur la force de l'armée albanaise; ces bruits sont aussi recueillis dans les gazettes grecques, notamment dans le N<sup>o</sup>. 90 de l'*Ami de la Loi*, du 4 février. Mais, quelque dénués de fondement qu'ils puissent être de la manière dont on les donne, il paroît cependant qu'ils n'effraient pas peu les grecs. On ne comprend pas assurément comment la petite troupe démoralisée et combattant contre la faim, que Maurocordato n'a pu, pendant son commandement, retenir sous les drapeaux (1) qu'avec beaucoup de peines et d'efforts, pourra défendre cette contrée et se maintenir à Anatolico et à Missolunghi, si Reschid pacha s'avance dans la Grèce-Occidentale, seulement avec 15 ou 20 mille hommes.

La nouvelle de la reddition de Patras étoit entièrement fausse. Dès le commencement du renouvellement du blocus par les bâtimens grecs, plusieurs bâtimens turcs qui étoient à Prévésa, ont profité d'un fort vent du nord, pour pourvoir cette forteresse d'une assez grande quantité de vivres, et l'on espère que les opérations prochaines d'Ibrahim pacha, ou qu'il a déjà commencées à exécuter, éloigneront tout danger pour Patras (2).

Il paroît hors de doute qu'Ibrahim pacha a mis à la voile de la Sude, du 20 au 24 février, avec 36 bâtimens de guerre et 4500 hommes de troupes de débarquement, et s'est dirigé sur la Mo-

(1) Comme cela a été prouvé clairement et évidemment dans l'assemblée des députés à Anatolico.

(2) D'après des rapports de Corfou du 15 mars, la nouvelle y étoit généralement répandue que Patras étoit débloqué; on prétendoit même savoir que 16 bâtimens turcs ou égyptiens étoient devant le port. La chose ne peut tarder à s'éclaircir.

rée. Depuis plusieurs mois, on ne voyoit plus de bâtimens grecs dans ces parages. Un officier qui est resté quelque tems près d'Ibrahim pacha, mande, en date du 14 février, ce qui suit:

» Les troupes vivent dans l'abondance à la Sude et sur les autres points de l'isle de Candie. Les navigateurs de toutes les nations y tiennent un marché ouvert. Les bâtimens de transport se rendent sans obstacle en Morée, et les avisos vont, comme en pleine paix, à Rhodes, la Sude et Modon, et en reviennent. Dans les premiers jours de février, 2 goëlettes de guerre et 4 transports se sont rendus à Modon avec 300 hommes de troupes égyptiennes; déjà antérieurement, 26 transports y avoient porté des grains. L'isle de Candie est occupée par 8000 arnautes.» (3)

*De Londres, le 8 Avril.*

Les consolidés sont à 93 <sup>3</sup>/<sub>8</sub>. Malgré toutes les grandes nouvelles publiées depuis deux jours, les bous de Columbie et du Mexique ne remontent pas.

*Suite des nouvelles officielles du Pérou.*

*Extrait de la gazette extraordinaire du gouvernement de Lima, du 23 décembre.*

*Armée libératrice. — A. S. Exc. le Libérateur.*

Quartier-général, Ayacucho 10 décembre 1824.

» Très excellent Seigneur, le traité que j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. a été signé sur le champ de bataille où l'armée libératrice a scellé de son sang l'indépendance du Pérou; ce traité qui garantit la paix de la république, est le plus brillant résultat de la victoire d'Ayacucho. L'armée unie éprouve la plus vive satisfaction en présentant à V. Exc. tout le territoire du Pérou soumis à votre autorité dans une campagne de moins de cinq mois. Toute l'armée royale, toutes les provinces qu'elle occupoit dans cette république, les places fortes, l'artillerie, les magasins et 15 généraux espagnols, voilà les trophées que l'armée unie offre à V. Exc.; ils sont dignes de l'illustre sauveur du Pérou, qui, du champ de Junin, nous montra le champ d'Ayacucho, comme l'endroit où nous devons nous couvrir de gloire.

» Dieu garde V. Exc.!

*» Antoine-Joseph de Sucre. »*

(3) C'est vraisemblablement ce qui a donné lieu au bruit que, déjà en janvier, Ibrahim pacha avoit débarqué 3000 hommes à Modon.



P. S. » J'ai oublié d'informer V. Exc. d'une circonstance remarquable. D'après les rôles mêmes de l'ennemi, il avoit 9310 hommes présents sur le champ de bataille, tandis que l'armée libératrice n'y étoit forte que de 5780.

» *Sucré.* »

— Un tremblement de terre qui s'est fait sentir le 2 mars à Alger, y a causé beaucoup de dommages; mais il a englouti tout entière la ville de Blida; sur 15,000 habitans, il s'en est à peine sauvé 300; et encore dans ce nombre il y a beaucoup de blessés.

*De Vienne, le 8 Avril.*

Voici des extraits des dernières gazettes grecques sur les armemens de la Porte en Albanie et en Epire :

*Extrait du N<sup>o</sup>. 10 de la Chronique Grecque, du 26 février.*

» Nous avons annoncé à différentes reprises dans notre feuille, qu'on faisoit en Albanie de grands préparatifs pour une nouvelle invasion dans nos contrées. Il résulte des nouvelles que nous avons reçues en dernier lieu, et auxquelles on peut ajouter foi, que les Albanois n'attendront point, comme autrefois, pour leur expédition, jusqu'aux mois de juin et de juillet. Les chefs que la Porte leur a nommés, sont les plus habiles d'entre eux, et jouissent d'une grande considération dans le pays; un des principaux est Ago Muhurdar, qui a été nommé sérasquier du fils d'Ibrahim pacha. Nous avons appris tout cela et encore d'autres nouvelles par les lettres ci-dessous, que nous avons reçues ces jours-ci.

*Corfou 27/29 janvier.* — Le fils d'Ibrahim-pacha a été nommé, par un firman du Grand-Seigneur, visir de Berat et pacha de Valloua. La Porte lui a nommé pour sérasquier Ago Muhurdar, qui est chargé du rassemblement des troupes; mais Stein-Bey est nommé musselim de toute la Tschamurie, jusqu'à Parga. Les Tschamis s'arment aussi; ils ont reçu de l'argent du Grand-Seigneur pour enrôler des troupes. Omer pacha se rend réellement à Salonique; mais Ismaïl Pliassa va à Janina. Leur plan est de se porter par Xeromero, sur Lepante.

*Corfou 29/31 janvier.* — Le Ruméli-Valessi, Reschid-pacha, est arrivé à Larisse, et il rassemble des troupes dont on porte le nombre à 20,000 hommes. Dervisch-pacha, Bekir-pacha, Berkofschali et Ismaïl-pacha les commanderont, et feront une irruption en Morée de trois côtés. Reschid-pacha se rendra dans quelques jours à Janina, et au moyen d'une forte somme payée comptant, il fera lever 15,000 Albanois, dont 5000 de cavalerie, et avec lesquels il se portera vers la mer contre Missolunghi. Mais il a reçu de l'Empereur l'ordre de laisser dans chaque défilé des troupes suffisantes pour former une arrière garde, et particulièrement 2000 hommes dans le passage de Macrynoros.

» Omer-pacha doit se rendre inmanquablement cette semaine au lieu de sa destination, qui est Salonique.

» On fait à Constantinople de grands préparatifs pour que la flotte ennemie puisse mettre en mer.

» Tout ce que je vous écris ici, est sûr, les bons patriotes et les amis des grecs ne doutent pas qu'on prenne en tems et lieu les mesures nécessaires.

— La *Chronique* accompagne ces lettres des observations suivantes :

» Ainsi il paroît que, ces troupes étant destinées pour Lepante, le Ruméli-Valessi, Churschid (et non Reschid) Mehmed-pacha dirigera ses armes contre Karpenissi, ou, comme l'a fait l'année dernière Dervisch-pacha, contre Almana et Gavria (ou Gravria). Nous sommes portés à croire plutôt au premier de ces deux plans, suivant lequel le nouveau Ruméli-Valessi, réuni aux Albanois, tombera à Apocuro, et dirigera de-là sa marche contre Lepante.

» Quelque puisse être le plan de la prochaine campagne des turcs, il est hors de doute qu'il se fait de grands préparatifs pour écraser ou ravager de nouveau la Grèce Occidentale. Il est donc de la plus urgente nécessité de prendre à tems des mesures efficaces pour s'opposer aux progrès de l'ennemi.

» Les autorités locales de la Grèce-Occidentale ont pris ces mesures, autant que les circonstances et leurs forces le leur permettoient. La forte position de Karvassara, que la négligence des nôtres avoit laissée, l'année dernière, au pouvoir des turcs, a été maintenant confiée au colonel Anagnosti Karajanni et à son premier lieutenant Basile Patsi. Les passages de Macrynoros, avec tous leurs avant-postes, sont défendus par les capitaines Costa Dionomu et Jannaki Stratu. Mais les grands corps des généraux Rango, Stornari, Tsonga et Makri, qui restent libres, doivent être ou réunis dans un camp général, qui sera formé à Karpenissi, ou concentrés ailleurs, où ils pourroient être nécessaires, pour s'opposer aux attaques de l'ennemi.

» Dans ces entrefaites, on mettra tous les soins possibles à fortifier autant qu'il est nécessaire et à approvisionner Missolunghi et Anatolico, où l'ennemi, si l'on ne pouvoit aller plus loin à sa rencontre, trouveroit la même résistance et le même sort, qu'il a éprouvés dans les deux années précédentes. Nous ne doutons pas que tout le monde ne fasse son devoir. Dieu soit avec nous!

*Extrait du N<sup>o</sup>. 13 de la Chronique grecque du 26 février.*

*Missolunghi, le 23/25 février.* — Il se confirme de toute part, que l'on fait en Albanie de grands préparatifs pour assiéger Missolunghi et Anatolico. Depuis l'expédition de Mustapha-pacha de Sentari, les irruptions des albanois ont toujours été insignifiantes. Mais les armemens actuels de Reschid-Mehmed-pacha surpassent de beaucoup ceux des scutariens. Nous apprenons qu'il amène aussi avec lui 2000 maçons, dans le dessein de construire dans tous les passages des tours, pour servir de magasins et de forteresses, afin qu'on ne puisse lui couper les communications et les transports de vivres.

» Quoique ces nouvelles paroissent exagérées, il n'y a cependant point de doute, que les troupes rassemblées près d'Arta et de Prévésa, et consistant en turcs et grecs (\*), ne fassent tout leur possible pour enlever les positions de Karvassara, Macrynoros et les autres passages, afin de faciliter l'invasion de la grande armée du Sérasquier. On prépare à Prévésa une grande quantité de mortiers et de canons pour tirer sur nos deux villes. L'ennemi tentera sans doute tous les moyens extrêmes, ainsi nous devons aussi prendre toutes les mesures possibles pour faire face au danger.

» Les fugitifs Zaimi, Londo etc. se trouvoient toujours, d'après les dernières nouvelles, dans la pe-

tite isle de Calamo, faisant partie du territoire Ionien, où, comme l'assure la *Chronique grecque* du 23 février, ils passent leur tems à boire et à se divertir. Zaimi avoit envoyé, le 26 janvier, au docteur Mayer, rédacteur de la *Chronique grecque* une apologie de sa conduite, en le priant de l'insérer dans sa feuille, vu qu'il avoit souvent assuré qu'il étoit l'ami de la vérité et de la liberté, que sa presse étoit libre etc. Le rédacteur répondit: que tout cela étoit vrai, mais que tout avoit des bornes, que l'apologie de Zaimi étoit un libelle; qu'il avoit été lui-même le premier auteur de l'événement qui auroit pu porter un coup mortel à la patrie, qu'ainsi il étoit impossible d'acquiescer à sa demande.

» Il est remarquable que l'éditeur de la *Chronique*, qui, dans sa feuille du 12 février, avoit joint à la nouvelle de Napoli, concernant la formation d'une commission de 9 membres, pour juger les révoltés, une note où il détournoit le gouvernement d'une indulgence mal-entendue, et insistoit sur la punition rigoureuse des coupables de lèse-majesté, donna quelques jours après, le 23 février, aux fugitifs Zaimi, Londo etc. qui se trouvoient à Calamo, le conseil de suivre l'exemple de l'enfant prodige de l'évangile, et de dire: *mon père, j'ai péché*: que les lois savoient punir, mais qu'elles savoient aussi pardonner.

*De Rome, le 2 Avril.*

On lit dans le *Diario* ce qui suit :

» S. S., prenant toujours le plus grand intérêt à la prospérité et à la sûreté du commerce maritime de ses sujets, a daigné solliciter l'intervention de S. M. Très-Chrétienne, pour que le pavillon pontifical et les cargaisons qu'il couvre, fussent respectés par les corsaires de la Régence d'Alger. Nous sommes en conséquence autorisés à annoncer au public que, d'après cette intervention, le Dey d'Alger a donné l'entière assurance qu'il vouloit, dès ce moment, faire respecter par les corsaires de sa Régence le pavillon de S. S. et les cargaisons qu'il couvre.

*De Florence, le 4 Avril.*

Le baptême de la jeune princesse a eu lieu avant-hier soir avec beaucoup de solennité; c'est notre archevêque qui a fait la cérémonie; S. A. I. la grande-duchesse donataire a représenté S. M. le Roi de Saxe. La jeune princesse a reçu les noms d'Auguste-Ferdinand-Louise-Marié-Jeanne-Josephe. Après la cérémonie, il y a eu grand cercle au palais. Des courriers ont été envoyés à Dresde, Vienne et Madrid, pour y

(\*) Le numéro suivant de la *Chronique grecque*, du 18 février (2 mars) contient une lettre anonyme au rédacteur, où l'on contredit l'assertion, que, parmi les troupes rassemblées près d'Arta et de Prévésa, il se trouve aussi des grecs. » Non, dit cette lettre, aucun grec ne se bat contre sa patrie; mais il ne faut pas donner ce nom à des pionniers, des maçons, des voituriers grecs que l'on force de travailler. » Du reste cette lettre anonyme tâche de dissiper les inquiétudes répandues par les numéros antérieurs de la *Chronique* sur les préparatifs des turcs en Albanie et en Epire.

porter la nouvelle de cet heureux événement.

Ce matin, l'on a chanté, dans la basilique de l'Annonciation, un *Te Deum* solennel, au bruit de salves d'artillerie et de mousquetterie. S. A. I. le grand-duc, voulant célébrer par des actes de bienfaisance cet heureux événement, a ordonné que, de sa cassette, on payât une dot à 360 pauvres filles; celles qui seront nommées par S. A. I., recevront 20 écus; les autres, que le sort désignera, en recevront 15. S. A. I. a en outre fait grâce à tous les déserteurs, et à tous les individus condamnés pour de légers délits.

*De Paris, le 11 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, à 2 heures, à 102 fr. 25; et à 3 heures, à 102 fr. 35.

Hier, avant la messe, S. A. R. le prince Frédéric de Saxe a été présenté au Roi et à la famille royale, par M. le baron d'Uechtritz, ministre plénipotentiaire de Saxe.

S. A. M. le prince de Metternich a dîné hier avec le Roi et la famille royale.

— M. le marquis de Moustier a fait, aujourd'hui, dans la chambre des députés un rapport sur le projet de loi relatif aux pensions à accorder aux sous-officiers et soldats qui faisoient partie des gards-suisses le 10 août 1792. Il a conclu à l'adoption du projet avec quelques modifications.

*De Bruxelles, le 10 Avril.*

Le journal officiel publie aujourd'hui, dans les deux langues, la circulaire ci-dessous, adressée à MM. l'archevêque et les évêques, par le directeur-général des affaires du culte catholique :

» Bruxelles, le 4 avril 1825.

» MM.

» Le Roi a été informé que, dans plusieurs provinces, des missionnaires, même étrangers, se présentent dans les cures en vue d'y instruire le peuple en matière de religion. S. M., qui se repose, entièrement, sur les soins, le zèle et surtout la sagesse reconnus des évêques et autres chefs de diocèses de son royaume et de leurs collaborateurs pour la conduite des âmes qui leur sont confiées dans la voie du salut, considère la présence de ces missionnaires, non-seulement comme inutile, même injurieuse aux curés, mais comme pouvant mener à des inconvéniens, d'autant qu'ils ne connoissent, souvent, ni le génie, ni les besoins spirituels de ceux auxquels ils veulent donner des instructions. En conséquence, S. M. m'a chargé de faire connoître aux curés des différens diocèses, que ses intentions sont, qu'au cas que de pareils missionnaires se présenteroient dans les paroisses, ils ne les admettent pas; et comme la régularité veut, MM., que les intentions du Roi soient transmises à vos subordonnés par



votre organe, je m'empresse de le communiquer à V. G., et je saisis cette occasion pour, etc.

» *Le directeur-général des affaires du culte catholique romain,*  
» Goubau.»

*De Munich, le 11 Avril.*

S. M. l'Impératrice d'Autriche, et S. A. I. l'archiduchesse Sophie sont arrivées ici avant-hier vers 8 heures du soir, avec leurs augustes parens qui avoient été à leur rencontre. Il est impossible de peindre la joie et l'enthousiasme avec lesquels le Roi, la Reine et la famille Royale ont reçu l'Impératrice et l'archiduchesse. Tous ces augustes personnages ont honoré hier le spectacle de leur présence. Ils y ont été accueillis avec les plus vives acclamations.

— Notre gazette contient l'article ci-dessous :

» *Le Constitutionnel*, du 1<sup>er</sup> de ce mois, publie un article daté de Francfort le 27 mars, dans lequel on annonce le divorce de S. A. le prince Royal de Prusse. Cet article a excité ici

partout la plus vive indignation. Nous pouvons assurer, et nous en sommes pleinement convaincus, que la nouvelle que contient cet article porte l'empreinte d'une fiction déhontée, et qui, comme tout mensonge et toute calomnie, ne peut faire naître chez les lecteurs sensés qu'un sentiment, celui de l'indignation.»

*D'Augsbourg, le 12 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Semlin, le 1<sup>er</sup> avril.* — » D'après les nouvelles de Sérès, du 11 mars, Omer Vrione, pacha de Janina, qui a joué un rôle si suspect, a enfin, dit-on, pris, avec 8000 hommes, possession de son nouveau gouvernement de Salonique. Comme la poste directe de cette ville n'étoit point encore arrivée hier à Belgrade, l'on ne sait rien de certain à cet égard. Si Omer Vrione est réellement entré à Salonique avec une force armée aussi considérable, la Porte pourra difficilement entreprendre quelque chose de vive force contre lui.»

HERBERGART, Rédacteur.

*\*\* Vin de Quinquina de Séguin, membre de la société de pharmacie de Paris. —*

» Ce vin, dit la *Gazette de Santé*, est utile aux tempéramens flegmatico-bilieux, dont il relève la fibre; aux mélancoliques, dont il réveille les esprits vitaux, et dont il favorise les digestions. Les femmes à la fibre molle, les enfans chez qui l'on soupçonne des vers, les gourmands zélés, mais à l'estomac paresseux ou débile, les gens de lettres, les hommes occupés par un état sédentaire, les hypocondriaques, les fébricitans habituels, les convives sans appétit, etc., se trouveront bien de l'usage de ce vin généreux. M. Séguin délivre avec son vin une instruction courte, précise, simple et contenant la manière de s'en servir, soit contre les accès de fièvre, soit pour son usage habituel dans les cas indiqués. Nous renvoyons à cette instruction qui doit porter dans l'esprit de tout lecteur non prévenu la conviction que le Vin de Séguin est peut-être le plus grand bienfait que la médecine ait reçu de la pharmacie.» Se trouve au Bureau de ce Journal; prix 7 fl. 30 kr. la bouteille, et 4 fl. la demi-bouteille.

*\*\* On desire trouver un compagnon de voyage qui ait sa voiture pour aller en poste à frais communs à Leipsig, et partir le 18 ou 19 de ce mois. S'adresser à MM. David et Jacob de Neufville*

*\*\* Lundi prochain 18 avril, à 11 heures du matin, l'on vendra publiquement et au plus offrant, devant l'Hôtel d'Angleterre, sur le Rossmarkt, une belle voiture à 4 places, qui n'a que très-peu servi, et bonne pour la ville comme pour les voyages.*

*\*\* A louer, en tout ou en partie, pour cet été, une maison de campagne, avec jardin, écurie, remise, et située dans une position très-agréable, près de la forêt de Francfort; s'adresser chez le courtier Köcher, Lettre D, N<sup>o</sup> 171.*

*\*\* On trouve chez les héritiers Nic. Ernst Wild, Kleine Kornmarkt, Lettre F, N<sup>o</sup> 96, contre paiement comptant et 12 kr. d'emballage :*

*Eau de Chine, garantie, dont l'usage au grand air et en plein soleil rend infailliblement aux cheveux gris leur couleur perdue. — Baume chinois, contre la chute des cheveux et pour rendre à ceux qui sont gris leur couleur naturelle. — Epilatoire, pour faire tomber les cheveux gris qui déparent la peau. — Peignes chinois, contre les cheveux gris et roux. — Bandeau à la Ninon, contre les rides du front. — Gants de nuit pour la beauté des mains. — Chacun de ces articles coûte un ducat. — Eau antique, pour la blancheur de la peau. — Baume de la Mecque, pour rendre la peau vermeille et en faire disparaître toutes les tâches. — Poudre vermeille, pour donner à la peau le velouté de la première jeunesse. — Chacun de ces articles coûte 3 fl. 24 kr.*

*On trouve également tous ces articles au Magasin d'industrie et de littérature de M. Baumgärtner, à Leipsig; chez Adolphe Mollendorf, à Berlin; J. Semler, à Hambourg; Charles Quenstedt, à Hanovre; Munderloh, à Weimar; Auracher, à Munich.*

Du SAMEDI, 16 Avril 1825.

*Suite de Londres, du 8 Avril.*

Le mariage du comte de Clanricarde, pair d'Irlande, avec M<sup>lle</sup> Canning, fille unique du secrétaire d'état des affaires étrangères, a été célébré le 4, par l'évêque de Londres, à Gloucester-Lodge, en présence d'un grand nombre de personnes de distinction.

— Une lettre de St-Thomas du 16 février, donne les détails ci-après sur l'incendie qui a dévasté cette ville le 12 du même mois :

» Samedi dernier, un peu avant 8 heures du matin, l'on a entendu dans la ville le cri effrayant de Feu! D'épais nuages de fumée l'ont bientôt confirmé, et l'on a appris que le feu étoit dans une maison derrière la place du marché, qu'il avoit gagné les bâtimens contigus, et se répandoit au nord et sud avec une rapidité vraiment étonnante. Dans l'espace de deux heures, la plus grande partie du quartier de North-Crown-Prince a été la proie des flammes; et malgré les efforts faits pour en arrêter les progrès, toutes les maisons de Frenchman's-hill, excepté celle du major Wright, et, à ce que nous croyons, deux petits bâtimens, ont été entièrement brûlées, ainsi que celles situées sur la ligne qui s'étend du marché jusqu'à l'extrémité de la ville. On a préservé heureusement, à force d'efforts, la partie du sud de la rue de Curaçoa, et une vingtaine de maisons sur la droite de la grande rue, à l'extrémité ouest de la ville. Quelques magasins à l'épreuve du feu ont été conservés; mais d'autres qu'on croyoit être aussi à l'épreuve ont été détruits, parce qu'on a ouvert les portes et les fenêtres pour enlever ce qu'ils contenoient. Dimanche matin, l'aspect de cette destruction étoit véritablement déplorable. Le feu a pris par accident. L'on a ouvert sur le champ une souscription pour faire face aux premiers besoins des indigens. Elle a produit 10 mille dollars.»

— Le tremblement de terre du 2 mars a jeté l'épouvante et la désolation sur toute la côte d'Alger. La première secousse a eu lieu à 10 heures 42 minutes du matin; elle a été suivie de onze autres plus ou moins violentes dans l'espace de quatre jours consécutifs. A Alger, plusieurs maisons ont été renversées ou lésardées. C'est à Blida que ce phénomène a causé d'affreux désastres. On y a déjà retiré des dé-

combres 7000 cadavres horriblement mutilés; 280 enfans ont été écrasés par la chute de leur école; la même chose est arrivé dans plusieurs mosquées, où le peuple s'étoit réfugié.

On a remarqué un fait qui s'observe dans toutes les éruptions du Vésuve et de l'Etna, c'est que peu d'heures avant le tremblement de terre, tous les puits et toutes les sources ont tari entièrement.

Les troupes que le Dey avoit envoyées sur ce vaste théâtre de désolation, ont été attaquées et mises en fuite par les Cobails, qui sont les descendans des anciens Numides. Le Dey a donné la liberté à tous les esclaves qui ont survécu au fléau, et il a ordonné des prières publiques.

— Un journal de Cork annonce que, dans le courant d'avril et de mai, il partira de ce port 9 bâtimens qui doivent conduire à Québec 2000 émigrans, qui vont s'établir au Canada avec leurs familles.

— Le *Mercur de Kent* rapporte que lors de la vente de la bibliothèque d'un gentilhomme, où se trouvoient les œuvres de Voltaire en 26 volumes, les méthodistes convinrent de les acheter pour les brûler, et que malgré le haut prix auquel ces œuvres furent adjugées, ils les brûlèrent effectivement le lendemain.

— On a vu hier au château et dans le parc de Windsor quatre chefs de sauvages canadiens. Ils ont conservé leur costume national dans toute sa pureté; leurs visages sont tatoués; de leurs oreilles et de leurs nez pendent des ornemens bizarres. Cependant, ces indiens ne sont pas étrangers à toute civilisation; ils parlent le françois couramment.

— On mande de Washington, en date du 3 mars, que les travaux de la seconde session du 18<sup>e</sup> congrès ont été terminés dans la soirée du 2.

*Suite des nouvelles officielles du Pérou.*

*Proclamation de Bolivar.*

» Péruviens! l'armée libératrice, commandée par l'intrépide et habile général Sucre, a d'un seul coup mis fin à la guerre dans le Pérou et sur tout le continent américain, par une des victoires les plus glorieuses que les armes du Nouveau Monde aient remportées. Oui, l'armée a rempli la promesse que je vous avois faite en



son nom, d'achever la délivrance du Pérou dans le cours de l'année.

« Péruviens, le tems est arrivé où je dois accomplir la promesse que je vous fis d'abdiquer la dictature le jour même où la victoire auroit cimenté vos destinées. Le congrès du Pérou s'assemblera le 10 février prochain, anniversaire du jour où un décret m'investit de cette autorité suprême. C'est alors que je retournerai au sein de l'Assemblée législative qui m'a honoré de sa confiance. Ces paroles ne sont pas vaines.

« Péruviens, votre pays a souffert de grands désastres militaires. Les troupes qui le gardoient occupèrent les provinces libres du nord, et firent la guerre au congrès. La marine cessa d'obéir au gouvernement. L'ex-président Riva-Aguero, tour-à-tour usurpateur rebelle et traître, combattit contre sa patrie et contre vos alliés. Les troupes auxiliaires du Chili, par une défection lamentable, nous privèrent de leur secours. Celles de Buenos-Ayres, s'étant révoltées dans la place de Callao contre leurs chefs, livrèrent cette forteresse à l'ennemi. Le président Torre-Tagle, en invitant les espagnols à occuper cette capitale, acheva la destruction du Pérou. La discorde, la misère, le mécontentement, les intérêts personnels avoient étendu leur funeste influence dans chaque partie du pays. Le Pérou sembloit ne plus exister. Tout étoit dissous !

« Ce fut dans ces terribles circonstances que le congrès me nomma dictateur, pour sauver ses dernières espérances. La loyauté, la constance et la valeur de l'armée de Colombie ont achevé cette étonnante entreprise. Les Péruviens, pendant les fureurs de cette guerre civile, reconnurent le gouvernement légitime, et rendirent d'immenses services à leur patrie, tandis que les troupes qui les protégèrent se couvrirent de gloire dans les champs de Junin et d'Ayacucho. Les factions ont disparu pour toujours du sol péruvien. Cette capitale a recouvré pour toujours sa liberté chérie. La place de Callao est investie, et doit nous être livrée d'après la capitulation.

« Péruviens, la paix a succédé à la guerre, l'union à la discorde, l'ordre à l'anarchie, le bonheur à la mauvaise fortune. Mais n'oubliez jamais, je vous en conjure, que vous devez ces avantages aux illustres vainqueurs d'Ayacucho.

« Péruviens, le jour où s'assemblera votre congrès sera un jour de gloire. Ce sera le jour qui couronnera tous les vœux de mon ambition. Ne me demandez plus rien !

« Bolivar. »

(La suite à demain.)

De Madrid, le 31 Mars.

Les pluies abondantes qui tombent depuis

quelques jours, ont engagé le médecin Castello à prescrire au Roi de ne pas quitter ses appartemens.

— Le prince Maximilien, qui paroît se disposer à quitter notre capitale du 15 au 20 du mois prochain, suivra la route de Valence et Barcelonne; du moins des achats de relais, qui ont été faits pour une valeur de 300,000 réaux, pour le service du voyage de S. A. R., ont été dirigés de manière à être placés sur cette route jusqu'à Perpignan, et les troupes qu'on dit destinées à couvrir la route de S. A. partent dans la même direction.

— Le Roi vient de nommer le général Samper capitaine-général en second de la province d'Aragon. Cet officier-général est un de ceux qui se sont le plus distingués pendant la révolution pour la défense de S. M.

— Le projet du conseil aulique, dont on a tant parlé, paroît sur le point de recevoir un commencement d'exécution; car on assure que S. M. a consenti que le nombre des membres du conseil-d'état fût augmenté, et qu'il fût divisé en autant de sections qu'il y a de ministères. Les affaires, après avoir été traitées par les ministres, seront soumises à la section à laquelle elles appartiennent, puis présentées à l'approbation du Roi. Cependant, il n'est nullement question de sections de législation, ni des subsides, ni de l'instruction publique, comme dans l'ancien projet.

— On assure maintenant d'une manière positive que M. Ugarte partira pour Turin dans le cours de la semaine prochaine, et qu'il passera par Paris, où il s'arrêtera quelque tems. L'opinion générale ici est que la chute de ce ministre entrainera celle de tous les projets de finances dont il avoit confié l'exécution à son ami M. Ribacoba, qu'il avoit envoyé à Londres pour y négocier un emprunt.

— L'extrême sécheresse qui règne dans la Basse-Andalousie, y fait craindre une très-mauvaise année, et sera cause qu'une grande partie des terres restera sans être ensemencée, ce qui ne peut manquer d'y augmenter la misère. Déjà une foule d'ouvriers en parcourt les campagnes, et ne vit que d'aumônes.

Suite de Paris, du 11 Avril.

Avant-hier, pendant la chasse du Roi, le cerf que S. M. poursuivoit s'étoit jeté dans un étang, lorsqu'un paysan, qui l'avoit aperçu, a voulu le rattraper à la nage dans ce même étang, et a eu le malheur d'y périr. Un autre villageois, voyant le danger de son camarade, s'étoit aussitôt mis en devoir de le sauver; mais il ne put y parvenir, et il alloit lui-même périr victime de son dévouement généreux, si un officier de la suite du Roi, guidé par le même

sentiment, ne s'étoit également précipité dans les eaux, dont il a eu le bonheur de le retirer.

— Le gouvernement espagnol a été informé officiellement que la nouvelle de la délivrance de Ferdinand VII et du renversement des cortès, étoit parvenue à Manille le 22 juillet dernier, et y avoit été reçue avec enthousiasme. Des fêtes publiques ont eu lieu à ce sujet dans toutes les isles Philippines.

Cette nouvelle dément les assertions d'un journal, qui prétendoit hier que les isles Philippines et Mariannes avoient proclamé leur indépendance et offert un asile à tous les libéraux de la Péninsule.

— Le 8, un conseil de commerce a été tenu chez M. le président du conseil. La séance a duré 4 heures.

De Paris, le 12 Avril.

Le Roi a reçu hier matin S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Ce prince a dîné le soir avec le Roi et la famille royale, ainsi que S. A. R. le prince Frédéric de Saxe.

Aujourd'hui, jour anniversaire de l'entrée du Roi dans la capitale en 1814, S. M. a reçu les félicitations des ambassadeurs et ministres étrangers, des grandes députations des chambres, du corps municipal de Paris, des différentes cours, des ministres des maréchaux, etc.

Le matin, le Roi, accompagné de M. le Dauphin, et suivi d'un brillant état-major, a passé en revue le détachement de la garde-nationale, qui a seule aujourd'hui l'honneur de faire le service auprès du Roi et de la famille royale.

A 2 heures, le Roi est sorti à cheval, pour se promener dans les rues de cette capitale. S. M. étoit accompagnée de M. le Dauphin et suivie de l'état-major de la garde-nationale. Il y a ce soir dîner de famille à la cour.

Les bureaux des ministères et des administrations publiques ont été fermés aujourd'hui, à cause de la solennité, ainsi que la Bourse.

— L'Etoile dit aujourd'hui que le sacre paroît décidément fixé au 29 mai. Il est impossible d'en déterminer l'époque, puisqu'il ne peut avoir lieu qu'après la fin de la session.

— Hier, dans la séance de la chambre des pairs, la discussion a commencé sur le projet de loi d'indemnité. La chambre a entendu, contre le projet, M. le duc de Broglie; pour le projet, M. le comte de St.-Roman, et sur le projet M. le vicomte de Châteaubriand. Les orateurs encore inscrits sont: Pour le projet, MM. le marquis de Mortemart, le duc de Crillon, le comte de Marcellus, le marquis de Malleville et le marquis de Villefranche; contre le projet: MM. le comte Cornudet, le comte Molé et le baron de Barante; sur le projet: MM. le comte de Tournon, le duc de

Choiseul, le vicomte de Bonald, le comte de Montalembert, le comte de Kergorlay et le marquis de Coislin.

M. le duc de Levis a été, encore cette année, nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la rente.

— Après avoir adopté, à la presque unanimité, deux projets de loi d'un intérêt local, la chambre des députés a entamé la discussion du projet de loi sur le sacrilège. MM. Bourdeau et Devaux ont combattu le projet, qui a été défendu par MM. Ferdinand de Berthier et de Chenevaz.

De Francfort, le 15 Avril.

La dépouille mortelle de feu S. A. M<sup>me</sup> la princesse de Metternich a passé ici dans la nuit du 12, pour être transportée en Bohême. Un service funèbre solennel avoit été célébré le 5 au Johannisberg.

Fin de l'extrait du Spectateur-Oriental.

Smyrne, le 4 mars. — On mande de Vourla, en date du 26 février, ce qui suit:

« Tout est tranquille ici, dans les villages et les cassènes turcs; le long de la côte, il a été placé, par une nouvelle mesure de précaution, des corps de troupes, de sorte qu'il seroit difficile aux mystics grecs de tenter des descentes pour enlever des troupeaux, sans qu'aussitôt la force armée ne fût à même de se porter rapidement sur le point attaqué, et de déjouer les projets des insurgés. »

Extrait d'une lettre de Napoléon de Romanie, le 24 février.

« Les grecs ont reçu avec une vive satisfaction le solde du dernier emprunt, lequel monte à environ 3 millions de piastres. Ce solde n'a rien de commun avec le nouvel emprunt que l'on négocie près du comité des phillélènes, et que l'on regarde comme conclu, ou près de l'être. »

« Les phillélènes de l'Amérique envoient aussi aux insurgés une somme considérable en don gratuit, et en outre, dit-on, un bateau à vapeur, goëlette de 24 canons, armement très-dangereux contre les vaisseaux de guerre, et propre à diriger sur eux un brûlot, quelque soit le vent, et à les attaquer lui-même indistinctement de proue ou de poupe. »

« Dans l'état d'épuisement et de pénurie d'argent où se trouvoient les grecs, cela n'a pas laissé que de relever leur courage. »

— Une lettre de Scio, en date du 15 février, contient ce qui suit:

« Cinq sacolèves chargées de Scioles-émigrés avoient abordé aux villages du mastic. Dès que le pacha en fut instruit, il expédia vers eux un corps de troupes pour les conduire à la ville en toute sûreté. Arrivés devant le pacha, ils

déclarèrent qu'ils étoient revenus à Scio pour se fixer à jamais dans leur patrie.

» Le pacha les a accueillis avec beaucoup de bienveillance et d'égards ; mais cet accueil si flatteur a déplu à un corps de Gagliangis nouvellement arrivé, et qui a osé se permettre des menaces. Le pacha les a fortement réprimandés, et a écrit à Constantinople pour solliciter la permission de renvoyer les Gagliangis de l'isle. »

— Le *Spectateur-Oriental* consacre la majeure partie de plusieurs de ses numéros à faire la critique de l'*Histoire de la régénération de la Grèce*. Nous regrettons beaucoup que le peu d'étendue de notre feuille ne nous permette pas de faire connoître cette critique, où le journaliste suit l'historien pas à pas, dément les faits et réfute les argumens. Il eût été d'autant plus à désirer que cette critique fût connue, que jusqu'ici l'historien n'a pas eu de contradicteurs, et que l'on est généralement porté à croire sur parole un homme qui abonde dans notre sens. Nous ne pouvons cependant nous refuser à une courte citation.

L'auteur dit, page 430, en parlant des grecs :

*Le peuple écrasé sous le poids des charges publiques.* Le *Spectateur* lui répond :

» *Ecrasé* n'est certes pas le mot, car ce n'est pas la vérité. Qui ignore que les sujets du Grand-Seigneur sont, de tous les peuples, celui qui paie le moins de contributions à son souverain. Si les grecs eussent été écrasés sous le poids des charges publiques, fussent-ils restés de préférence en Turquie, lorsqu'on les accueilloit partout avec plaisir ? Se fussent-ils à l'aide de leur fortune, emparés de presque tout le commerce dans le Levant ? Auroit-on remarqué partout chez eux l'opulence ou l'aisance ? Enfin, auroit-on vu des isles dans l'Archipel se passer, depuis quatre ans, du commerce de la mère-patrie, et se créer des marines qui ont prétendu lutter contre celle du Grand-Seigneur ? Les grecs restés fidèles n'ont senti, ainsi que les ottomans, le poids des impositions que depuis cette dernière insurrection, qui a occasionné au gouvernement des dépenses immenses. »

Le *Spectateur-Oriental* dit que le lecteur cherche l'historien, et qu'il ne trouve partout que l'homme de parti.

HENNECART, Rédacteur.

#### *Essence vestimentale de Duplex.*

Cette Essence, connue depuis 60 ans, a le double avantage d'enlever sur toutes les étoffes, quelque précieuses qu'elles soient, sans endommager les couleurs ni le lustre, toutes les taches produites par des corps gras, comme beurre, suif, peinture à l'huile, goudron, bougie, crasse, etc., et de faire périr les insectes qui rongent les étoffes de laine et les fourrures. Elle produit les mêmes effets sur les punaises et leurs œufs. Pour préserver les habits de ces insectes, il suffit de mettre entre chaque habit un linge ou un papier sur lequel on a répandu quelques gouttes de cette Essence. Prix 1 fl. le flacon. Se trouve au Bureau de ce Journal. — *Sel de Duplex*, pour ôter l'encre et la rouille sur les mousselines et les dentelles sans les fatiguer. Prix 30 kr.

\*\* *Tabac de Paris*, 1<sup>ère</sup> qualité, qui se vend à Paris 7 fr. 50 c. la livre, se trouve au Bureau de ce Journal, à 2 fl. 42 kr. la livre.

\*\* *On desire trouver un compagnon de voyage qui ait sa voiture pour aller en poste à frais communs à Leipsig, et partir le 18 ou 19 de ce mois. S'adresser à M. David et Jacob de Neuville*

\*\* *A vendre, un véritable Schall turc, chez Mlle Dietrich, marchande de modes, près la salle de spectacle.*

\*\* *Jacob Glauth, maître-armurier-fourbisseur, qui a sa boutique sur la Zeil, à côté du corps-de-garde des canonniers, et en tems de foire au Braunfels, N<sup>o</sup>. 66, fait savoir qu'il a changé de logement, et qu'il demeure maintenant derrière sa boutique à l'arsenal, sur le Graben, à côté du sonneur Bartels. Il recommande son assortiment en objets de sa profession, comme sabres, épées, couteaux de chasse, sabres pour enfans, poignards, cannes à épée, fleurets pour le sabre et l'épée, toute sorte d'éperons, attaches pour les casques, hausse-cols etc., enfin toute sorte de porte-épée. Tous ces objets sont en argent fin, ou solidement plaqués, dorés, ou seulement en laiton. Il raccommode les pendules de Paris en bronze, les lustres et autres objets de ce genre qui sont cassés ou endommagés ; il les dore de nouveau et les remet dans le meilleur état, et tels qu'ils étoient auparavant. Il en fabrique aussi à neuf, quand on les commande. Les échantillons que l'on peut voir journellement chez lui, et la manière dont il sert ses pratiques, lui font espérer qu'elles seront nombreuses. On trouve encore à louer chez lui des épées en acier, blanches et noires pour les convois ; en outre toute sorte d'éperons d'argentan, qui sont aussi blancs et aussi souples, que ceux de l'argent le plus fin.*

\*\* *On trouve chez J. Bing le jeune, Bornheimerstrasse N<sup>o</sup>. 21, de véritables gants danois en gros.*

Du DIMANCHE, 17 Avril 1825.

*De Londres, le 9 Avril.*

Les consolidés sont à 93  $\frac{1}{4}$ .

— Le Roi tiendra deux levers avant la fin du mois, au palais de Carlton ; l'un le 20 et l'autre le 27. Par ce moyen, on espère que chacune de ces réceptions sera moins nombreuse, et que S. M. ne sera point obligée de se tenir aussi longtems debout.

Les quatre chefs de sauvages du Canada ont eu l'honneur d'être présentés hier au Roi, à Windsor. S. M. leur a fait don à chacun d'une des médailles d'or frappées à l'époque de son couronnement, et elle a voulu elle-même l'attacher à leur cou.

*Fin des pièces officielles du Pérou.*

#### CAPITULATION.

D. José Cantérac, lieutenant-général des armées royales de S. M. C., chargé du commandement suprême dans le Pérou, en l'absence de S. Exc. le vice-roi, D. José La Serna, blessé et fait prisonnier dans le combat de ce jour, après avoir pris l'avis des généraux, tous réunis après la sanglante bataille de Ayacucho, etc., etc., à jugé convenable de proposer au général de division, Antonio José de Sucre, commandant en chef de l'armée-unie du Pérou, les conditions contenues dans les articles suivans :

Art. 1<sup>er</sup>. Le territoire, occupé par les garnisons espagnoles dans le Pérou, jusqu'au fleuve Desaguadero, sera remis à l'armée unie-libératrice, avec les parcs d'artillerie, les caisses et les magasins militaires.

*Réponse.* — Accordé ; et seront aussi compris dans cette remise tous les débris de l'armée espagnole, les bagages, les chevaux, toutes les garnisons qui se trouvent sur le territoire, et toutes les autres ressources qui appartiennent au gouvernement espagnol.

2. Tout individu faisant partie de l'armée espagnole sera libre de retourner dans son pays, et les frais de son passage seront à la charge du gouvernement du Pérou ; cependant, il sera traité avec considération, et recevra au moins la moitié de sa solde, selon son grade, pendant son séjour sur le territoire.

*Réponse.* — Accordé ; mais le gouvernement du Pérou accordera seulement la moitié de la solde, selon les réglemens proportionnels, pour le transport. Ceux qui retourneront en Espagne ne porteront pas les armes contre l'Amérique durant la guerre de l'indépendance ; et

aucun d'eux ne pourra se rendre dans une partie de l'Amérique encore occupée par les armées espagnoles.

3. Tout individu de l'armée espagnole, désirant s'enrôler dans l'armée péruvienne, y entrera avec son grade. — Accordé.

4. Nul ne sera poursuivi pour ses opinions antérieures, ni inquiété pour services rendus à la cause royale, ni pour avoir exercé la contrebande. Ils seront admis dans ce cas particulier à jouir de tous les droits garantis par les articles de ce traité.

*Réponse.* — Accordé, si par leur conduite ils ne troublent point l'ordre public, et se conforment aux lois existantes.

5. Tout habitant du Pérou, européen ou américain, ecclésiastique ou négociant, propriétaire ou artisan, désirant se retirer dans un autre pays, jouira, en vertu de cette convention, du droit d'emmener avec lui sa famille et d'emporter sa fortune. Il sera protégé par le gouvernement jusqu'à son départ, et s'il préfère rester dans le pays, il sera considéré comme péruvien.

*Réponse.* — Accordé, relativement aux habitans du pays qui doit être remis, et conformément aux conditions mentionnées dans l'article précédent.

6. Le gouvernement péruvien respectera également les propriétés des espagnols qui pourroient se trouver absens du territoire ; ils jouiront pendant trois ans du droit d'en disposer, et elles seront considérées sous le même point de vue que celles des américains qui ne voudront point se rendre dans la Péninsule, quoiqu'y ayant des possessions.

*Réponse.* — Accordé, comme dans l'article précédent, pourvu que leur conduite ne soit point hostile à la cause de la liberté et de l'indépendance de l'Amérique ; si ce cas arrivoit, le gouvernement péruvien se réserve le droit d'user d'un pouvoir discrétionnaire.

7. Le délai d'un an est accordé à toutes les parties intéressées pour jouir du bénéfice des stipulations de l'article 5. Leurs propriétés seront soumises aux droits ordinaires. Celles des individus appartenant à l'armée ne paieront aucun droit. — Accordé.

8. Le gouvernement péruvien reconnoît les dettes contractées par l'administration du gouvernement espagnol, dans le territoire qui lui



appartenoit, jusqu'au jour de la présente convention.

*Réponse.* — Le congrès péruvien décidera cette question de la manière la plus conforme aux intérêts de la république.

9. Tous les individus, exerçant des fonctions publiques, seront maintenus dans leurs places, s'ils en expriment le désir; autrement ceux qui préféreroient quitter le territoire, rentreront dans le cas prévu par les articles 2 et 5.

*Réponse.* — Les hommes méritant (*meritorious*) conserveront leurs emplois, si le gouvernement le juge convenable.

10. Tous les individus appartenant à l'armée, ou employés par le gouvernement, qui desiroient être rayés des contrôles et demeurer dans le pays, auront la liberté de le faire; et dans ce cas, leurs personnes seront respectées. — Accordé.

11. La ville de Callao sera remise entre les mains de l'armée unie-libératrice, et sa garnison sera admise à jouir du bénéfice des articles de ce traité.

*Réponse.* — Accordé; mais la ville de Callao, avec tous ses drapeaux et ses provisions de guerre, sera remise au libérateur et soumise à sa disposition d'ici à vingt jours, ou même avant.

12. Les officiers supérieurs des deux armées seront envoyés dans les provinces, afin de remettre et de recevoir les archives, les magasins et autres objets déposés, et les troupes stationnées dans les différentes garnisons.

*Réponse.* — Accordé. Les mêmes formalités seront observées pour la remise de Callao. Les provinces seront remises aux autorités indépendantes dans quinze jours, et les places les plus éloignées pendant tout le mois.

13. Il sera accordé aux vaisseaux de guerre et aux bâtimens marchands actuellement dans les ports du Pérou, un délai de six mois à partir du jour de la ratification de ce traité, pour embarquer leur cargaison et leurs provisions, afin qu'ils puissent quitter l'Océan Pacifique.

*Réponse.* — Accordé. Il ne sera permis aux vaisseaux de guerre de faire des préparatifs pour leur voyage qu'à condition de ne commettre aucun acte d'hostilité, soit dans le port où ils sont maintenant, soit en quittant l'Océan Pacifique: ils sont obligés de sortir de toutes les mers d'Amérique, sans toucher à aucun port du Chili ou à aucun autre port d'Amérique qui seroit occupé par les espagnols.

14. Des passeports seront accordés aux vaisseaux de guerre et aux bâtimens marchands pour gagner les ports de l'Europe où ils veulent aller, sans interrompre leur navigation dans l'Océan Pacifique.

*Réponse.* — Accordé, en se conformant à l'article précédent.

15. Tous les généraux et officiers faits prisonniers dans le combat de ce jour seront mis de suite en liberté, ainsi que les autres individus pris dans les actions antérieures par une des deux armées.

*Réponse.* — Accordé; et il sera pris soin des blessés jusqu'à leur guérison.

16. Les généraux et les officiers continueront à porter leurs uniformes et leurs épées, et garderont à leur service toutes les personnes que comporte leur rang, ainsi que tous leurs domestiques.

*Réponse.* — Accordé; mais, pendant leur séjour sur le territoire, ils seront soumis aux lois du pays.

17. Tous les individus de l'armée qui auroient déjà pris une détermination relative à leur destination future, conformément aux articles du traité, jouiront du droit de réunir leurs intérêts particuliers à ceux de leurs familles, et de se rendre à l'endroit qu'ils ont choisi. Dans ce cas, il leur sera délivré des passeports, afin qu'ils ne soient tourmentés dans aucun des états indépendans, jusqu'à leur arrivée au lieu de leur destination. — Accordé.

18. Tous les doutes qui pourroient s'élever sur les stipulations des articles du présent traité seront interprétés en faveur des individus de l'armée espagnole.

*Réponse.* — Accordé. Cette stipulation reposera sur la bonne foi des parties contractantes; et, ayant conclu et ratifié ce traité qui est approuvé ci-dessous, il sera fait quatre copies du dit traité; chaque partie dont les signatures suivent, en gardera deux.

Remis et signé de notre propre main, sur le champ de bataille de Ayacucho, le 9 décembre 1824.

*José Canterac; Antonio José du Sucre.*

Les journaux de Caracas contiennent plusieurs articles relatifs à la prochaine élection d'un président de la république de Colombie pour le terme de quatre ans. Toutes les voix se réunissent pour la réélection de Bolivar; mais le *Colombiano* desire que ce grand citoyen remplisse personnellement les fonctions de la présidence, au lieu de se faire remplacer par le vice-président. « Pour que cela puisse avoir lieu, il faut » que Bolivar revienne dans la Colombie, *dé-* » *barrassé* du commandement de l'armée et de » la dictature du Pérou. » Le même journal indique pour la vice-présidence les généraux Montilla et Briceno-Mendez, ou, parmi les fonctionnaires civils, M. Mendoza.

*De Paris, le 13 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 40; elle a fermé à 101 fr. 90.

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres; M. le Dauphin y a assisté.

— Hier, le nonce de S. S. a complimenté le Roi au nom du corps diplomatique. S. M. lui a fait la réponse suivante:

» Monsieur le nonce, je reçois avec reconnaissance l'expression des sentimens et des vœux » que vous m'offrez au nom du corps diplomatique.

» Le souvenir de la belle journée dont nous » célébrons l'anniversaire, reste profondément » gravé dans mon cœur; les françois laissèrent » éclater les sentimens qui n'avoient jamais été » effacés de leur âme, l'Europe en fut le témoin, et la paix générale fut rétablie.

» Tel est le glorieux début qui signala le retour du Roi mon frère dans le royaume de ses ancêtres.

» Destiné par la Providence à lui succéder, et » à accomplir ce qu'il avoit si noblement entrepris, j'espère que Dieu me donnera la force » et les moyens de gouverner les peuples qui me sont confiés, avec fermeté, justice, modération et fidélité aux lois établies.

» En remplissant ces grands devoirs si nécessaires au bonheur des françois, j'aurai en même tems la ferme confiance de pouvoir me rendre utile aux intérêts généraux de toutes les puissances, et de leur témoigner ainsi ma reconnaissance personnelle pour les procédés qu'elles ont eus pour moi et pour les miens, dans les tems malheureux.

— Hier, dans la chambre des pairs, la discussion a continué sur le projet de loi d'indemnité, et dans celle des députés, celle du projet de loi sur le sacrilège.

*De Breslau, le 4 Avril.*

On a célébré hier à l'église du Dôme le jubilé de notre prince-évêque, ou le 50<sup>e</sup> anniversaire du jour où il reçut à Rome la prêtrise. Après cette solennité religieuse, M. Richter, président de la Régence, lui remit une lettre de cabinet de S. M., accompagnée d'une lettre de félicitation du gouvernement. Le chapitre de l'église cathédrale lui a présenté une médaille frappée à cette occasion à Berlin par M. Loos, médailleur de la cour, et en même tems une pièce de vers en latin et en allemand. S. A. I. le cardinal prince-archevêque d'Olmütz avoit aussi adressé au prince-évêque une lettre autographe pour le féliciter.

*De Hambourg, le 11 Avril.*

Lors de l'inondation de Pétersbourg, quelques-uns de nos négocians qui sont en relation de commerce avec cette capitale, y avoient envoyé une contribution volontaire, pour venir au secours des victimes de ce fléau. S. M. l'Empereur de Russie, apprenant que Hambourg avoit

essuyé, le 4 février, des désastres du même genre, a fait remettre au comité des inondations la somme de 36,000 roubles, par M. de Struve, son ministre ici.

— S. M. le Roi de Danemark, pour reconnaître les services que le respectable M. Olbers a rendus à l'astronomie, l'a nommé chevalier de l'ordre du Danebrog.

*De Berlin, le 12 Avril.*

On annonce que le Roi nommera un envoyé extraordinaire pour assister au sacre de S. M. le Roi de France. Le personnage qui doit remplir cette mission, est revêtu d'une des principales charges à la cour, et jouit de la confiance particulière du Roi.

M. le professeur Cousin a reçu ses passeports pour retourner en France.

*De Dresde, le 11 Avril.*

Il y a eu hier grand cercle à la cour à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. A. I. la grande-duchesse de Toscane, nièce de S. M., et l'on a chanté le matin un *Te Deum* dans l'église de la cour et dans les différentes églises de la ville. Il y a eu ensuite un diner de famille à la cour, et le soir appartemens dans les salles d'appareil au château.

— Il a paru, le 25 février, une nouvelle loi sur le service militaire pour le royaume de Saxe, par laquelle les lois antérieures sont abolies. Voici les principales dispositions de cette loi:

» Le déficit éventuel de l'armée sera principalement rempli par la voie de la conscription; mais en outre, il sera permis d'admettre des enrôlemens volontaires. Afin d'avoir un aperçu exact de la nécessité plus ou moins de recruter, on divisera désormais les hommes tenus au service en quatre classes: La première contiendra les jeunes gens qui sont absolument nécessaires, et qu'on doit regarder ainsi comme indispensables. La seconde renferme les jeunes gens qui se vouent aux sciences ou aux arts dans les établissemens d'instruction du pays. Dans la troisième se trouvent les jeunes gens qui ne peuvent être regardés comme exempts du service, qu'autant qu'il y a d'ailleurs un nombre suffisant d'hommes de leur âge pour les besoins de l'armée. Enfin, la quatrième embrasse les autres jeunes gens propres au service et qu'on ne peut pas encore regarder comme exempts. Le tems de service exigible des hommes qui, d'après cette nouvelle loi, seront levés pour compléter l'armée, est fixé à 8 ans. A l'échéance de ce terme, ceux qui ne voudront pas continuer à servir seront licenciés, sous la condition néanmoins de se présenter, s'ils en sont requis, pendant les quatre années suivantes, pour la réserve de la guerre.

DU LUNDI, 18 Avril 1825.



D'Hanovre, le 13 Avril.

Le comité central établi pour venir au secours des inondés a publié le résultat des dons volontaires qu'il a reçus, qui surpasse de beaucoup nos espérances. Il a reçu, tant de l'étranger que de l'intérieur, environ 206,000 écus en espèces. Grâce à ces moyens abondans et aux mesures prises de concert par le gouvernement, l'on a pourvu aux besoins momentanés des inondés. Outre un grand nombre de vêtemens, on leur a envoyé 4000 chemises, 6000 aunes de toile, plus de 2000 paires de bas, etc. On a formé, avec la coopération des autorités, des magasins pour conserver les contributions considérables que l'on a reçues en grains; ce qui excédera les besoins des inondés, sera vendu et le produit employé à les assister. Les principales dépenses que l'on va avoir maintenant à faire, sont les secours à distribuer aux inondés pour se procurer des bestiaux, reconstruire ou réparer leurs maisons, et aux familles que l'inondation a réduites à l'indigence. Quelque considérables que soient les fonds qu'on a reçus, on ne peut cependant encore voir jusqu'à quel point ils permettront de faire face à ces différens objets. L'on s'occupe maintenant avec beaucoup de sollicitude du mode à suivre pour la répartition définitive des fonds.

De Francfort, le 16 Avril.

S. A. S. le duc régnant de Nassau a passé ici ce matin pour se rendre à Vienne.

HENNIGART, Rédacteur.

Répertoire du Théâtre national de Francfort.

Lundi 18. *Jessonda*, opéra, précédé des *Roses de M. de Malsherbes*, com.Mardi 19. *Guillaume Tell*, drame.Mercredi 20. *Fernand Cortez*, opéra.Jeudi 21. *Küchen von Heilbronn*, drame.Vendredi 22. *Le Sacrifice interrompu*, op. (*Myrrha*, Mlle Eva Bamberger.)Samedi 23. *Préciosa*, drame.

Dimanche 24. Un opéra qui n'est point encore déterminé.

Sur la demande de la direction royale de police de la ville de Stuttgart, on porte à la connaissance du public le réquisitoire ci-dessous:

Francfort s/M., le 9 avril 1825.

Le Bureau de Police.

Une maison de banque de cette ville a reçu, le 1<sup>er</sup> de ce mois, d'une maison de commerce de Munich, une lettre portant le timbre de Munich du 29 mars 1825, dans laquelle cette dernière maison prie celle de Stuttgart, ou de payer pour son compte 3 lettres de change, munies de son endossement, tirées sur Arnold d'Eichthal d'Augsbourg, et remises en paiement à un nommé Jean Keller, marchand de vin d'Elville, et dont le

montant est de fl. 6447; ou bien de les convertir en argent, et de lui porter en compte la différence.

Le même jour, le dit Jean Keller se présenta à la maison de banque de Stuttgart, il produisit une lettre, reçue également de la maison ci-dessus de Munich, sous le même timbre du 29 mars 1825, dans laquelle on lui mandoit de se présenter à la maison de Stuttgart, pour toucher l'argent des dites lettres de change. D'après cette légitimation, cette maison fit d'autant moins de difficulté de payer de suite les 3 lettres de change, qu'elles étoient tirées dans les formes, et qu'il ne sembloit pas y avoir lieu au moindre doute sur l'authenticité de la signature bien connue de la maison de Munich.

Mais on a découvert depuis, que tant les lettres de change, que les deux lettres de la maison de commerce de Munich étoient fausses, et que l'individu qui avoit touché l'argent étoit évidemment un fourbe. On adresse en conséquence à toutes les autorités de police et de justice la demande de faire des recherches pour découvrir le fourbe, dont est ci-joint le signalement, de le faire arrêter, si on le trouve, et de le faire conduire ici sous bonne garde.

Stuttgart, le 6 avril 1825.

La direction royale de police de cette ville.  
SIGNALEMENT DU FOURBE.

Le soi disant Jean Keller d'Elwill ou Ellfeld, sur le Rhin, dans le duché de Nassau, est âgé de 50 à 60 ans; il a environ 5 pieds 11 pouces de hauteur, la taille mince, le teint brun, le nez court et retroussé, les cheveux noirs, mêlés de gris, avec une place chauve sur la tête. Il parle le dialecte des paysans hessois. Il portoit un chapeau rond de feutre, déjà usé, un manteau de drap gris, avec une agraffe au collet, un frac de drap bleu de vieille mode, une veste de manchester noir ou bleu foncé avec des boutons de nacre, des pantalons de manchester noir, des souliers à rubans, et il portoit une ceinture en cuir de veau un peu usée.

Les sommes qu'il a touchées dans la maison de banque ci-dessus, consistent dans les espèces suivantes:

33 pistoles.

60 pièces d'or de Wurtemberg de 10 fl. et de 1824.

20 pièces d'or de 5 fl.; de 1825.

34 pièces de 20 francs en or.

473 ducats.

83 louis-d'or.

13 rouleaux de couronnes de 108 fl.

et un rouleau de 81 fl.

Celui qui découvrira le fourbe, recevra une récompense de 40 ducats, ou le tiers de la somme qu'il fera retrouver.

Suite de Londres, du 9 Avril.

M. Ribacoba, banquier de Madrid et l'un des principaux agens chargés de la négociation d'un emprunt à Londres pour l'Espagne, est parti le 5, en vertu d'ordres de son gouvernement, pour retourner à Madrid. Suivant le *Courrier*, ses dépêches portoient en substance: « Toutes les propositions relatives à un emprunt avec l'Angleterre ayant été rejetées par suite d'une stipulation portant que la dette des cortès seroit reconnue, votre séjour en Angleterre n'est plus nécessaire. Si quelques capitalistes anglois jugeoient à propos de faire de nouvelles propositions, sans être accompagnées d'une stipulation de cette nature, ils pourront s'adresser à cet effet à M. Los Rios, ambassadeur d'Espagne. »

Le *British-Press* prétend au contraire que la chute de M. Ugarte a amené tout naturellement le rappel de M. Ribacoba, son beau-frère, mais que son départ n'a rien de commun avec la rupture ou la suspension des négociations pour l'emprunt, et que cette négociation n'est aucunement affectée par cette circonstance. « Depuis quelque tems, ajoute cette feuille, la seule question a été à quel taux les bons des cortès seroient reçus, et nous avons tout lieu de croire que le résultat sera connu plus tôt qu'on ne le pense. »

Il paroît décidé qu'une compagnie de capitalistes anglois va entreprendre la confection du canal projeté entre les mers Atlantique et Pacifique. C'est le gouvernement de la république de Guatimala, totalement indépendant de celle du Mexique, qui a conclu un traité avec cette compagnie. Voici les détails qui viennent d'être publiés à ce sujet:

Le point choisi pour cette grande entreprise est la côte méridionale du lac Nicaragua, à l'endroit même que le célèbre voyageur Humbolt indique comme le plus favorable pour l'ouverture d'une communication entre les deux mers.

Le canal à creuser n'aura que 13 à 14 milles anglois (4 à 5 lieues) de longueur, et il sera assez large et assez profond pour porter les vaisseaux du plus fort tonnage. Le gouvernement de Guatimala, pénétré des immenses avantages qu'il doit retirer de ce canal, tant sous le rapport politique que sous le rapport commercial, concède des privilèges proportionnés aux entre-

preneurs. Ils jouiront, par exemple, pendant 40 ans, du droit exclusif d'entretenir des bateaux à vapeur sur la rivière St-Juan et le lac Nicaragua. Indépendamment des bénéfices énormes de ce commerce privilégié, la compagnie percevra les  $\frac{2}{3}$  du péage qui sera exigé de tous les bâtimens qui voudront passer de l'un à l'autre Océan.

Un ingénieur du plus haut mérite est sur le point de s'embarquer pour aller tracer le plan des travaux.

On lit dans le *Courrier de Londres* l'article ci-dessous:

« Les journaux de Paris annoncent la mort de M. Peltier, écrivain non moins connu en Angleterre qu'en France par les écrits qu'il a publiés successivement, et qui ont été constamment dirigés contre les principes et les gouvernemens révolutionnaires. On se rappelle encore ici le procès qui lui fut intenté au nom de Napoléon Buonaparte, pendant la courte paix d'Amiens. Un jury composé d'hommes illégitimes le déclara coupable de libelle, et ce verdict fut fondé sur l'interprétation de quelques citations latines, et de signes hiéroglyphiques égyptiens, dont il avoit orné la première page de son journal qui, par induction, furent jugés applicables au premier consul. L'éloquence de sir John Mackintosh, défenseur de M. Peltier, ne put lui épargner ce verdict; mais la sentence qui devoit le suivre n'a jamais été prononcée; et ce singulier procès, monument de la petitesse d'esprit du grand homme, n'eut d'autre résultat que de donner un surcroît de célébrité à l'écrivain. M. Peltier reçut, à cette occasion, de nombreux témoignages de la bienveillance de ses nombreux protecteurs, et de tous les partisans des saines doctrines qu'il soutenoit alors avec autant de zèle que de talent. Par ces premiers travaux contre les révolutionnaires, il s'étoit concilié les honnes grâces et l'amitié de plusieurs augustes personnages, et de divers hommes éminens par leur rang, leurs vertus ou leurs talens, et nous ne sommes pas étonnés d'apprendre qu'il en a été honoré jusqu'à la fin de ses jours. »

De Londres, le 11 Avril.

Les consolidés sont à 93  $\frac{1}{8}$ ; les bons du Mexique à 79, ceux de Columbie à 89  $\frac{1}{2}$ .

— Le *Royal - Oak* a mis le 10 à la voile de

Douvres. Il a à bord 20 chevaux d'une beauté rare, que le Roi envoie en présent à S. M. le Roi de France.

*Suite de Pétersbourg, du 2 Avril.*

A la grande joie de tous les habitans de cette capitale, S. M. l'Impératrice Elisabeth est entièrement rétablie de l'indisposition dont elle souffroit depuis quelque tems. L'Empereur a conféré la grand'croix de l'ordre de St. Wladimir, de la 2<sup>e</sup> classe, à M. le conseiller-d'état Stoffregen, médecin de S. M., et les Impératrices lui ont donné de riches bagues en brillans.

— S. A. R. le prince d'Orange fera, vers la fin de ce mois, un voyage à Varsovie, par Moscou et la Russie-Blanche. De Varsovie, le prince, après la clôture de la diète de Pologne, accompagnera l'Empereur ici et ce ne sera que quelque tems après son retour, qu'il partira avec S. A. I. la princesse pour Bruxelles.

— M. le prince Chilkow a été nommé secrétaire des commandemens de S. M. l'Impératrice Marie.

— Le ministère de l'instruction publique et celui de l'intérieur viennent de recevoir de nouveaux ordres stricts pour l'inspection des écrits et des livres en langue étrangère, et qui sont importés de l'étranger.

— Le département du commerce étranger a ordonné à tous nos bureaux de douane du commerce européen, de ne procéder à l'anéantissement des marchandises endommagées ou hors d'état de servir, qu'en présence des autorités police, et après avoir dressé procès-verbal de l'état des marchandises.

*De Stockholm, le 5 Avril.*

Comme il paroît que l'on n'a plus à craindre la propagation de l'épizootie parmi les chevaux, le camp d'exercices à Ladugårdsgårdet aura lieu. Immédiatement après, E. M. et L. A. R. se rendront à Ramlösa, d'où le Roi et la Reine iront en Norwège avec une suite peu nombreuse. M. de Sommerhjelm, ministre-d'état de Norwège, accompagnera L. M.

Le comité pour régler les rapports mutuels de commerce entre la Suède et la Norwège, s'est déjà réuni plusieurs fois. On présume que le résultat de ces conférences sera la dissolution de la plus grande partie du cordon dispendieux établi sur les frontières de Norwège, ainsi que des modifications importantes dans les ordonnances qui prohibent l'introduction des marchandises étrangères. Ainsi l'on peut espérer que la révision générale du tarif de douanes, que l'on desire depuis longtems, pourra avoir lieu, d'autant qu'il est question de changemens du même genre et de la diminution des droits sur la fer. en Angleterre.

*Suite de Paris, du 13 Avril.*

L'Etoile publie, sous la date de Francfort, le 8 avril, la lettre ci-dessous :

» Quelques journaux de Paris ont répandu sur une prétendue mésintelligence entre le prince royal de Prusse et son auguste épouse, des bruits trop contraires à la vérité pour trouver crédit en Allemagne, mais qui ont dû cependant y affliger tous les gens de bien.

» Nous sommes loin de supposer aux rédacteurs de ces feuilles une ignorance volontaire des faits qu'ils rapportent, bien moins encore une intention hostile. Nous regrettons seulement qu'ils aient aussi mal choisi leurs correspondans en Allemagne.

» Jamais union commencée sous de plus heureux auspices n'avoit reçu de toutes les classes d'une nation, un assentiment plus unanime. La jeune princesse que la Bavière a donnée à la Prusse, où la renommée de son mérite si élevé et si modeste, l'avoit déjà précédée, a trouvé dans ce pays d'adoption tous les sentimens d'amour, de respect, d'intérêt profond et général qu'elle avoit obtenus dans sa patrie; et tant de vertus, de grâces et de belles qualités ne pouvoient être mieux appréciées que par le prince qui les avoit si longtems aimées.

» Nos correspondans de Berlin nous écrivent, sur la foi des meilleures relations, que la princesse royale doit accompagner son auguste époux dans le voyage qu'il fera en Poméranie pour passer en revue le corps d'armée qui est sous ses ordres.

» Cet auguste couple a fait depuis une année et demie le charme de Berlin, et a si fréquemment accueilli la haute société de la capitale et les étrangers de distinction, que les occasions n'ont pas manqué de se convaincre qu'aucun nuage n'avoit passé sur son bonheur domestique.

— Hier, au moment où le Roi passoit sur la place du Châtelet, un homme âgé, ainsi que deux jeunes femmes et un jeune-homme qui l'accompagnoient, et qui tous paroisoient appartenir à la classe aisée, se sont précipités devant le cheval de S. M., en présentant une demande en grâce en faveur de la sage-femme Noël, condamnée, il y a quelques mois, par la cour d'assises, à la réclusion pour soustraction d'un enfant. S. M. l'a reçue avec bonté, et a bien voulu annoncer, à deux reprises, qu'elle s'en occuperoit. Les cris de *Vive le Roi* ont attesté l'émotion de tous les spectateurs. On a été obligé d'emporter l'une des deux dames qui s'étoit évanouie aux pieds du Roi.

Beaucoup d'autres pétitions ont été, pendant cette journée, présentées au Roi, et reçues par S. M. avec sa bonté ordinaire. Une d'elles en-

tre autres a été offerte à S. M. à sa rentrée, près le guichet du Pont-Royal, par une femme qui tenoit deux enfans, et qui s'étant jetée devant le cheval du Roi, auroit été infailliblement renversée, si S. M. ne l'avoit aperçue à temps. Le Roi a pris sa pétition et l'a assurée de sa bienveillance.

Le soir, les ministères et établissemens publics ont été illuminés. Un grand nombre d'illuminations particulières ont eu lieu également, et attestoient le désir des habitans de Paris de prolonger une journée qui leur retraçoit de si heureux souvenirs.

*Réponse du Roi à M. le comte de Sèze, premier président de la cour de cassation.*

» Je reçois, Monsieur, avec une véritable satisfaction, l'expression des sentimens de la cour de cassation qui vont toujours droit à mon cœur, et je lui en exprime ici avec plaisir ma reconnaissance.

» Oni, Messieurs, j'ai joui vivement, je l'avoue, du mouvement universel du cœur des François, et de l'éclatante sensibilité qu'ils ont témoignée quand je suis revenu au milieu d'eux; et j'en ai joui surtout pour le Roi que nous pleurons encore, et qui en fut lui-même profondément touché.

» Mon frère, vous le savez, Messieurs, n'a jamais formé d'autre vœu, ma famille entière n'a jamais eu d'autre pensée que celle du bonheur de la France. J'y travaillerai moi-même sans cesse avec courage, et j'ai l'espérance, et j'ose le dire, la certitude même de l'effectuer.

» Quant à vous, Messieurs, vous me seconderez par votre esprit de justice, votre fermeté et votre modération. Je ne veux et ne dois régner que par les lois, mais je veux aussi que les lois soient observées, et je compte, à cet égard, sur votre exactitude et sur votre zèle.

*Réponse du Roi au grand-maitre de l'Université de France.*

» Je me repose avec confiance sur votre zèle et sur celui des membres du conseil royal de l'instruction publique pour le maintien et la propagation des bonnes doctrines.

» Lorsque j'arrivai, il y a onze ans, je connoissois les sentimens du Roi que nous pleurons tous, pour la religion et l'éducation de la jeunesse; j'ai tâché de lui préparer les voies, et il a bien voulu m'en témoigner sa satisfaction.

» Comptez que je ferai tout ce qui est en moi, mais avec la prudence que vous auriez le droit de me conseiller vous-mêmes, pour le bien de la religion, des bonnes mœurs et des bonnes études.

*Réponse du Roi à M. Barbé-Marbois, président de la cour des comptes.*

» Je reçois avec plaisir les félicitations de ma

cour des comptes. Si j'ai véritablement joui, à l'époque dont vous me parlez, du bonheur que j'ai éprouvé, c'est que je le devois au cœur des François: c'étoit à leur cœur seul que je voulois parler, et c'est à cela seulement que j'étois autorisé par le Roi mon frère que nous pleurons tous. Mon intention bien prononcée est de suivre les exemples qu'il m'a laissés d'un gouvernement paternel, prudent et ferme, et de maintenir les sages institutions qu'il nous a données. Je recommande à tous les magistrats de mon royaume, et particulièrement à ceux de ma cour des comptes, de rendre prompte justice, de maintenir l'ordre en ce qui la concerne, et d'augmenter, s'il est possible, de zèle et d'exactitude pour veiller aux grands intérêts qui vous sont confiés.

*Réponse du Roi à M. le comte de Chabrol.*

» Je n'ai pas besoin de rappeler à la ville de Paris, et surtout aux magistrats qui la représentent, tout ce que j'éprouve d'émotion au souvenir de ce doux et glorieux 12 avril. Une de ces choses, Messieurs, qui me causoit le plus de satisfaction, c'est que je précédois le Roi de quelques jours, c'est que je connoissois ses sentimens, c'est que j'étois certain qu'il nous apportoit le bonheur. Le bonheur de la France, Messieurs! nous n'avons jamais pensé que cela, désiré que cela, voulu que cela. Croyez que j'y emploierai toute ma force, tous les moyens qu'il plaira à Dieu de me conserver. Le souvenir de l'accueil que me fit la ville de Paris est resté profondément gravé dans mon cœur. Elle peut compter sur tous les efforts que je ferai pour contribuer à son bonheur et travailler à sa prospérité.

*De Paris, le 14 Avril.*  
La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 101 fr. 80; et à 3 heures, à 101 fr. 73.  
— Le Roi ira le 10-mai habiter Saint-Cloud: S. M. y restera jusqu'au moment de son départ pour Reims.

— M. Laignel, ancien capitaine de vaisseau, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises, comme accusé d'avoir, dans un mémoire signé de lui, menacé le ministre de la marine de le tuer, s'il ne faisoit droit à ses réclamations. Le jury ayant déclaré l'accusé *non coupable*, il a été mis en liberté.

*De Munich, le 14 Avril.*  
Le président de la chambre des députés a ouvert, suivant l'ordre du jour, la séance du 11, en mettant en délibération la proposition de M. Ziegler, tendant à introduire la procédure de vive voix et la publicité des débats judiciaires. M. Thines a prononcé un discours sur les avantages de cette publicité; il s'est appuyé sur ce

que dans les pays où elle est introduite, l'opinion publique s'est unanimement prononcée en sa faveur, de même que pour la publicité des délibérations dans les assemblées d'états.

— M. le premier secrétaire Häcker a rappelé qu'une commission établie par le ministère pour le travail préparatoire d'un ordre général de procédure, avoit terminé ce travail, dans lequel le principe de la publicité avoit été pris pour base, et que le projet du nouvel ordre judiciaire devant être bientôt communiqué au public et présenté aux états, il n'étoit pas nécessaire que les chambres fissent une nouvelle proposition, dans le but d'accélérer les opérations du gouvernement à cet égard.

— M. le baron de Zentner, ministre d'état et de la justice, a déclaré que le gouvernement accompliroit l'assurance qu'il avoit donnée, et qu'il n'étoit pas nécessaire de faire aucune motion sur cet objet. Ce que le premier secrétaire de la chambre avoit dit sur l'état des travaux législatifs qui y ont rapport, étoit parfaitement exact. Cet état se trouve plus spécialement indiqué dans l'introduction à quelques projets de loi, qui sont encore pendans à la chambre des conseillers du royaume, et qui seront aussi communiqués dans leur tems à la chambre des députés.

— En conséquence, la proposition de M. Ziegler n'a point eu de suites.

*De Carlsruhe, le 15 Avril.*

M. le directeur de cercle Frölich a fait, le 14, dans la première chambre, au nom de la com-

mission chargée de l'examen de la loi de la conscription, son rapport sur la motion de M. le baron de Wessenberg, qui a pour objet d'exempter de la conscription les étudiants en théologie. Le rapporteur a été d'avis qu'en tant que cette proposition tendroit à obtenir une exemption permanente, elle ne pouvoit être adoptée, et qu'il falloit laisser au gouvernement le soin de faire en sorte que, par la prolongation de la disposition provisoire actuelle, qui exempte du service militaire les jeunes étudiants en théologie, l'état ecclésiastique ne manquât pas d'aspirans, aussi longtems que la pénurie actuelle continuera d'avoir lieu.

Dans sa séance du 13, la première chambre a repris la discussion de la loi de la conscription. La proposition de prononcer par une loi l'exemption du service militaire en faveur des jeunes gens voués à l'étude de la théologie, a été rejetée, et il a été résolu qu'on laisseroit à la disposition du gouvernement de prolonger la disposition provisoire actuelle à cet égard, aussi longtems que le nombre des candidats en théologie seroit aussi foible qu'il l'est présentement.

*De Mayence, le 16 Avril.*

M. le président Jacobi, plénipotentiaire de Prusse à la commission centrale pour la navigation du Rhin, a été appelé à d'autres fonctions. Il est remplacé par M. le président Délius, qui a déjà été antérieurement membre de cette commission. Il a présenté ses pleins-pouvoirs dans la séance du 13.

HEWESART, Rédacteur.

#### *Poudre pour les dents.*

Cette poudre a la propriété de conserver l'émail des dents, de les blanchir, d'empêcher la carie, ou d'en arrêter les progrès, de raffermir les gencives, et de leur donner, ainsi qu'aux lèvres, la plus belle carnation. Le prix de la boîte est de 40 kr. Se trouve au Bureau de ce Journal.

*\*\* On cherche un compagnon de voyage qui ait sa propre voiture, pour aller en poste, à frais communs, à Leipzig, et partir dans la 3<sup>e</sup> semaine de la foire; s'adresser au Cigne-Blanc.*

*\*\* Rancel et Comp., jardiniers fleuristes de Mandelan (Isère) ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs de fleurs, qu'ils sont arrivés avec une belle collection de plantes, arbres, arbustes et arbrissaux, pour serre, orangerie et pleine terre, ainsi que d'arbres fruitiers, et avec une très-grande variété de roses, renoncules, anémones et julia à fleur double. Ils ont en outre une riche collection de minéraux du Dauphiné. Ils vendront le tout à des prix modérés. On les trouve à toute heure au Landsberg, N<sup>o</sup>. 14, au premier étage.*

*\*\* Le tirage de la 6<sup>e</sup> et dernière classe de la 67<sup>e</sup> loterie de Francfort commencera le 27 avril, et sera terminé le 21 mai. Par la réunion de chances avantageuses, on peut gagner dans ce tirage fl. 260,000, puis les lots de fl. 150,000, 100,000, 50,000, 30,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, 5 fois 2000, 50 fois 1000, etc. On peut avoir chez le soussigné des billets originaux à fl. 90; des demi-billets à fl. 45; des quarts à 22 fl. 30 kr., et des huitièmes à 11 fl. 15 kr. L'on peut être sûr que l'on sera promptement servi, et que l'on sera instruit par le soussigné du sort des billets qu'on aura pris chez lui, par l'envoi de listes du tirage.*

*Gustave Stiebel, collecteur en chef, Wollgraben N<sup>o</sup>. 47, à Francfort s/M.*

Du MARDI, 19 Avril 1825.

*Suite de Londres, du 14 Avril.*

On vient de recevoir les gazettes de New-York jusqu'au 5 mars. Il n'y est fait aucune mention de la grande victoire du général Sucre. Ainsi l'on ne savoit pas en Amérique, le 5 mars, ce que les gazettes de Londres publioient le 6 du même mois.

Une gazette de la Jamaïque, du 20 février, contient une lettre de Panama, du 13 janvier, qui annonce l'arrivée dans ce port de la frégate angloise le *Tartare*, qui ramenoit du Pérou 15 généraux et toutes les troupes espagnoles.

Il est arrivé à la Jamaïque un navire qui étoit parti de Carthagène neuf jours après le paquebot. Ce dernier avoit à bord une somme de 100,000 liv. st., et l'on a d'autant plus de motifs de craindre qu'il ne soit tombé entre les mains des pirates, que l'on a vu flotter sur le rivage de Ouracao des cadavres sans tête.

L'inauguration du président des Etats-Unis a eu lieu le 4 mars; elle a été célébrée par un grand banquet. L'on a remarqué qu'il a été porté des toasts aux compétiteurs de M. Adams, comme à lui-même.

— On lit dans un de nos journaux le discours que le chef des Indiens du Canada adressa au Roi, quand ils lui furent présentés. Ce discours étoit conçu en assez bon françois: « Le soleil qui darde ses rayons bienfaisans sur nos têtes, a dit l'orateur, nous fait penser au grand créateur du monde, à celui qui donne la vie et qui frappe de mort. Que cet être puissant et miséricordieux répande ses bénédictions sur V. M. ! qu'il lui donne la santé et qu'il prolonge ses jours ! c'est ce que souhaite ardemment toute la nation dont nous sommes les représentans, et qui voit en vous son bon père ! »

Le Roi qui parle le françois avec une extrême facilité, a répondu dans la même langue, et s'est même entretenu assez longtems avec ces Indiens sur leurs mœurs et la forme de leur gouvernement.

— On avoit espéré que le malheureux Henri Savary, qui s'est si ingénument avoué coupable de faux en effets de commerce aux assises de Bristol, en prétextant cause d'ignorance, échapperoit à la peine capitale. Mais il ne paroit que trop certain qu'on lui a appliqué le principe de notre jurisprudence: *ignorantiam*

*non excusat lex.* On écrit de Bristol que cet infortuné, fils d'un banquier fort estimé, sera exécuté le 26 de ce mois.

— La grande question de la libre importation des grains étrangers en Angleterre, qui est la suite nécessaire de l'abolition des lois prohibitives sur les produits de fabriques étrangères, doit vivement fixer l'attention publique par les effets qu'elle produira sur les intérêts agricoles et manufacturiers. Voici les résolutions prises à cet égard dans l'assemblée du conseil commun tenue le 7 de ce mois. Le lord-maire les a publiées officiellement, afin qu'elles servent de base aux pétitions à présenter au parlement pour obtenir la révision des lois sur le commerce des grains:

« Résolu que cette cour a remarqué avec satisfaction la politique libérale qui guide maintenant les conseils du gouvernement de S. M., en abolissant les lois prohibitives sur tous les objets, produits du sol et des fabriques étrangères, parce qu'elle considère cette politique comme le moyen d'assurer au peuple du royaume l'importation de divers objets nécessaires de consommation, à des prix plus bas que ceux pour lesquels on les a obtenus jusqu'à présent, et comme étant en même tems calculée pour faire cesser toutes ces jalousies commerciales, qui ont privé le manufacturier anglois de bien des débouchés au dehors; que bien qu'elle sente complètement l'importance de ces mesures, elle pense pourtant que, à moins que les fabricans et les artisans anglois ne soient mis à l'abri des prix élevés des grains qui servent à la fabrication du pain, auxquels ils sont constamment sujets par l'effet des lois en vigueur sur les grains, ils feront de vains efforts pour entrer en concurrence avec les étrangers; et que le résultat qui doit amener la ruine de tous ceux qui ont des établissemens ici, en forcera d'autres de transporter leurs capitaux en des pays plus favorables à leurs travaux; qu'elle est confirmée dans ces appréhensions en considérant que pendant un état de profonde paix, les grains et d'autres objets de première nécessité, ont monté de prix, d'où il suit qu'une partie de la population a souffert de graves privations; qu'elle est encore confirmée dans ces craintes par l'observation que les prix du froment, dans la plupart des ports de mer de

L'Europe, ne montent pas au-delà de la moitié du taux que doivent payer les consommateurs anglais, par l'effet des lois sur les grains; que, sous le système actuel, l'annonce officielle des prix moyens, est souvent erronée, et les lois ont été trouvées si inefficaces, que par le moyen de faux rapports, on a obtenu dans quelques cas, frauduleusement, l'ouverture des ports, et en d'autres tems cette ouverture a été aussi frauduleusement empêchée, en opposition au véritable esprit des lois, et au détriment du public d'un côté et des intérêts agricoles de l'autre. L'effet général de ce système est de faire payer au public tantôt des prix excessifs pour les besoins les plus urgens de la vie, et en d'autres tems, en admettant l'importation libre, de ruiner les intérêts des cultivateurs, par une baisse excessive. La cour, tout en énonçant comme son opinion, que si les mesures proposées par les ministres du Roi sont adoptées par la législature, la libre importation des grains étrangers, moyennant certains droits, est essentielle au bien-être du public, désavoue toute intention de faire naître des préjugés non-fondés contre les cultivateurs, ou des clameurs populaires contre les marchands de grains.

» Elle regarde le cultivateur, le marchand, le manufacturier et l'artisan, comme membres du même corps politique et ayant également droit à la protection et aux encouragemens de la législature; et elle compte que dans le cas de la libre importation des grains, les véritables intérêts des propriétaires de terres, ne seront pas sacrifiés, mais au contraire améliorés, attendu que l'extension d'un commerce réciproque entre les autres pays ne fera qu'augmenter, et que la stabilité dans les marchés et la consommation toujours croissante de toutes sortes de produits se maintiendront, et qu'ainsi les travaux des cultivateurs seront rémunérés par un prix équitable qu'exigent la justice et l'intérêt du royaume; que les avantages d'un système libéral, concernant le commerce des grains, ont été publiés depuis longtems par l'auteur éclairé des *Richesses des nations*, qui dit en traitant ce sujet: » Si toutes les nations suivoient le système de la libre exportation et de la libre importation, les divers états dans lesquels un grand continent est divisé, ressembleroient aux différentes provinces d'un grand empire, et de pareilles lois opéreroient comme le meilleur palliatif contre la cherté, et comme le moyen le plus efficace pour prévenir la famine. »

» Des pétitions basées sur les résolutions ci-dessus, seront présentées aux deux chambres du parlement.

*Woodthorpe.*

— La ville d'Oporto vient d'être le théâtre d'un

crime horrible et extraordinaire. Le samedi 12 mars, à 8 heures du soir, on découvrit, dans une rue des plus éloignées de la ville, un tonneau qui exhaloit une odeur fétide. La police se rendit sur les lieux, fit ouvrir le tonneau, et on y trouva le cadavre d'un homme dans un état complet de dissolution. Il étoit habillé et couvert de sel; il étoit impossible de reconnaître ses traits; ses habits étoient si imprégnés de sel, et la dissolution étoit si avancée, qu'on ne pouvoit pas même distinguer la couleur du corps. Il avoit dans la poche de son habit un mouchoir et deux cents pièces d'argent dans une bourse marquée des initiales S. F. Le corps fut exposé au public dans la matinée. L'horreur et l'indignation qui se prononcèrent dans l'immense multitude témoin de cet horrible spectacle, ne pouvoient pas se décrire. Le même jour, on découvrit que le tonneau avoit été apporté d'un magasin, non loin de l'endroit où il fut trouvé. Les chirurgiens déclarèrent que le crâne étoit fracturé, la tête séparée du corps par un instrument tranchant, et les deux jambes brisées par le milieu. Les sieurs José Antonio Arango, et Silva, négocians de la rue dos Lavadouros; Antonio de Sousa Guimaraens, son commis, et Antonio Linhares, son portier, disparurent dans la matinée du 13, immédiatement après que la police eut commencé ses enquêtes. On prend des mesures pour empêcher leur fuite, et ils sont sommés de paraître devant les magistrats.

*De Londres, le 18 Avril.*

Ce matin, les consolidés sont tombés à 92  $\frac{1}{2}$  au comptant, et à 92  $\frac{3}{8}$  pour mai; ils ont remonté de  $\frac{1}{8}$ . Les bons de Colombie sont à 89  $\frac{1}{4}$ , et ceux du Mexique à 78  $\frac{1}{4}$ .

— Les frégates espagnoles, parties du Ferrol avec 2,014 hommes à bord, sont arrivées à la Havanne.

*De Vienne, le 12 Avril.*

M. le chevalier de Tatitscheff, conseiller-privé actuel et sénateur russe, et M. Grempp de Freudenstein, ministre plénipotentiaire de Wurtemberg près notre cour, sont partis le 9 pour Milan.

L'*Observateur-Autrichien* annonce, d'après les feuilles de Stuttgart, que M. Ruhl, avocat à Darmstadt, et ami de M. l'avocat Hoffmann, a été arrêté le 25 mars, d'après un ordre du tribunal grand-ducal. Le scellé a été mis sur ses papiers, et l'on informe contre lui. Eu attendant, il est aux arrêts dans sa maison.

— La même feuille donne le projet de serment ci-dessous, que sir Francis Burdett, dans le bill qu'il a présenté dans la séance de la chambre des communes du 23 mars, a proposé

de substituer au serment actuel de suprématie (*V. notre N<sup>o</sup> 95*), et qui seroit prêté à l'avenir par les catholiques dans les cas où le serment de suprématie est exigé pour occuper une place:

» Je soussigné N., promets sincèrement, et jure que je serai fidèle et porterai une franche allégeance à S. M. actuelle, et que je la défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et tentatives quelconques qui pourront être dirigées contre sa personne, sa couronne ou sa dignité: et que je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connoître à S. M., ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et complots perfides qui pourront être tramés contre elle ou contre eux. Je promets en outre de maintenir, appuyer et défendre de tout mon pouvoir la succession à la couronne, laquelle succession, par un acte intitulé: acte pour la limitation ultérieure de la couronne et pour mieux assurer les droits et libertés des sujets, est et demeure limitée à la princesse Sophie, électrice et duchesse douairière de Hanovre et ses descendans autant qu'ils seront protestans; renonçons par le présent et abjurons toute obéissance ou allégeance à aucune autre personne réclamant ou prétendant avoir un droit à la couronne de ces royaumes. Je jure encore que je rejette et déteste comme anti-chrétienne et impie la proposition qu'il est légitime de tuer ou de détruire toutes personnes quelconques sous prétexte qu'elles sont hérétiques ou infidèles, et aussi ce principe anti-chrétien et impie qu'on ne doit point garder sa foi aux hérétiques ou infidèles: je déclare de plus que ce n'est point un article de ma foi, et que je renonce, abjure et déteste l'opinion que les princes excommuniés par le pape et son concile ou toute autre autorité quelconque peuvent être déposés ou tués par leurs sujets ou par tous autres individus que ce soit. Je promets de ne point maintenir ni appuyer aucune opinion semblable, ni aucune autre opinion contraire à ce qui est exprimé dans la présente déclaration; et je déclare que je ne crois pas que le pape de Rome, ni aucun autre prince étranger, prélat, état ou puissance ait aucune juridiction temporelle ou civile, ni aucun pouvoir, supériorité, ou prééminence directement ou indirectement dans ce royaume; et je dénie, désavoue et abjure solennellement toute intention de renverser l'église actuellement établie pour y substituer une église catholique romaine; et je jure solennellement que je n'exercerai aucun des privilèges dont je suis ou je pourrois être autorisé à jouir pour troubler la religion protestante ou le gouvernement protestant de ce royaume. Je professe, certifie et déclare solennellement et en présence de Dieu que je fais la déclaration, etc.»

(Le reste comme dans la déclaration à supprimer.)

*De Madrid, le 5 Avril.*

Le gouvernement vient de recevoir la nouvelle que la frégate du commerce de Cadix, la *Fama*, a pris et conduit à la Havanne la corvette colombienne la *Clara*, autrement dite la *Flor del Mar*.

Cette corvette avoit capturé, le 15 janvier dernier, à 15 lieues du cap Antonio, et conduit à Carthagène un navire anglais de 230 tonneaux nommé *John et Anna*, expédié de Londres pour l'isle de Cuba. On a trouvé à bord de la corvette colombienne trois matelots anglais appartenant au bâtiment ci-dessus.

La *Gaceta Mercantil* de Buenos-Ayrès du 10 décembre contient un article daté de Valparaiso, le 13 novembre, et ainsi conçu:

» On apprend par un brick américain, venu de Callao, après une traversée de 28 jours, que le 15 octobre le vaisseau de ligne l'*Asia* a mis en mer et livré combat à la frégate insurgée la *Prueba*, qui a pris chasse après avoir été fort maltraitée. »

*De Paris, le 15 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 et à 3 heures, à 102 fr.

— Le deuil du feu Roi finissant le 16 avril, la cour le quittera le 17. Le Roi a occupé ce matin le pavillon Marsan, pour donner le tems d'enlever la tenture de deuil. S. M. rentrera demain soir dans ses appartemens.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des pairs a fermé la discussion générale du projet de loi sur l'indemnité. M. le comte de Portalis, rapporteur de la commission, a fait son résumé. La discussion s'ouvrira aujourd'hui sur les articles.

— La chambre des députés a également fermé la discussion du projet de loi sur le sacrilège. Après le résumé du rapporteur, la chambre a adopté les 5 premiers articles du projet.

*De Dresde, le 10 Avril.*

M. de Tödwen, chambellan de S. A. R. le prince Antoine, qui se rend à Rome, a été chargé par le Roi de remettre un superbe présent à S. A. I. M<sup>me</sup> la grande-duchesse régnante de Toscane.

On attend ici dans le courant de mai S. A. I. M<sup>me</sup> la grande-duchesse douairière de Toscane, et S. A. R. M<sup>me</sup> la duchesse douairière des Deux-Ponts.

*D'Augsbourg, le 16 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Constantinople, le 16 mars.* — » Le bruit qui s'étoit répandu généralement ici, que Patras s'étoit rendu et qu'Ibrahim pacha étoit retourné à Alexandrie, ne se confirme pas. Ibrahim pacha a envoyé de la Sude à Modon et Co-



ron, 20 bâtimens de transport avec 2500 hommes, et en même tems, il paroît que Patras a été débloqué. Au moins l'on assure que la Porte a reçu, le 13, la nouvelle que cette place étoit libre. Une nouvelle plus importante encore, est celle qui est parvenue de Salonique, et d'après laquelle Omer-Vrione, qui inspiroit des craintes, s'est entièrement soumis, et a pris possession de son gouvernement. Il y est entré à la tête de 8000 hommes; mais il est vraisemblable que la Porte réussira par ruse à se défaire de cet homme suspect. Après avoir occupé Janina, le nouveau sérasquier Reschid pacha s'est, avec une force que l'on porte à 20,000 hommes, avancé sur Arta et sur Missolonghi, qui, dit-on, n'est point approvisionné, et ainsi il a ouvert la campagne.

» On a vu de Napoli de Romanie, que jusqu'ici le gouvernement grec n'a point osé faire exécuter les chefs qui sont insurgés contre lui. Cette circonstance donne beaucoup d'espoir aux turcs. Il paroît que le capitain-pacha mettra à la voile dans les premiers jours d'avril.

*Trieste, le 4 avril.* — » D'après les nouvelles de Prévésa du 20 mars, le sérasquier Reschid pacha étoit déjà à Arta, et il se disposoit à marcher sur Missolonghi. Patras avoit été approvisionné de nouveau, et la nouvelle que l'on avoit annoncée il y a déjà quelque tems, de l'arrivée de bâtimens égyptiens à Modon et Coron, se confirmoit. Les grecs ne paroissent pas cependant mettre beaucoup d'importance à ce nouveau secours, car les dernières gazettes grecques en parlent ouvertement.

*De Nuremberg, le 15 Avril.*

L. A. les princesses filles de M. le prince de Metternich sont arrivées ici avant-hier, avec M. le comte d'Esterhazy, leur beau-frère. Elles ont continué hier leur route pour Vienne.

Le 14, on a posé solennellement à Furth la première pierre d'une seconde église évangélique, en présence de S. Exc. M. le comte de Drehsel, conseiller-d'état actuel, commissaire-général et président de la régence.

*De Weillbourg, le 15 Avril.*

La dépouille mortelle de S. A. S. M<sup>me</sup> la princesse de Nassau est arrivée ici dans la matinée du 11. Le cercueil a été porté solennellement dans le temple, et déposé sur une estrade couverte d'un drap noir. M. le surintendant-général Giese a prononcé une oraison funèbre qui a fait verser beaucoup de larmes, et à la suite de laquelle le cercueil a été descendu dans le caveau de famille.

*De Stuttgart, le 17 Avril.*

Par un décret du 5 février, le Roi, pour re-

connoître les services importans rendus à l'état par M. le baron de Dietrich, l'a nommé commandeur de l'ordre de la Couronne de Wurtemberg.

HENNECART, Rédacteur.

*De Pétersbourg, le 2 Avril.*

(Extrait d'une lettre particulière.)

» Vous m'avez prié de vous donner des détails exacts sur le modèle en relief de Pétersbourg, annoncé par la *Gazette de Hambourg*. Pour me mettre à même de vous en parler avec connoissance de cause, je me suis rendu à l'atelier de celui qui a obtenu du gouvernement le privilège pour l'exécution de cette entreprise.

» C'est M. de Rossi, noble vénitien, qui en a conçu le projet, et qui se charge de l'exécution à ses frais. L'ouvrage mérite l'attention des curieux et des amateurs, par la régularité du plan et l'exactitude des objets.

» Le modèle est exécuté dans la proportion de 1 à 240, c'est à dire qu'une archine du modèle équivaut à 240 archines d'après nature. Pour la facilité du transport, le modèle sera construit de pièces de 4 archines à peu près chacune, et ces pièces jointes ensemble, occuperont un espace de 55 archines de long, sur 32 archines de large; ce qui comprendra toute la ville.

» Tous les édifices seront calqués d'après nature, de même que les ornemens, frontons, etc., etc.; la couleur même des maisons s'y trouvera; les façades, ainsi que l'intérieur des cours, les canaux, les jardins, les rues, avec leurs noms et leurs numéros, seront exactement exécutés. C'est en carton double que s'exécute le modèle; les contreforts sont en bois, les toits en plomb, les canaux en fer-blanc, les bas-reliefs et les statues en plâtre d'Italie.

» A l'aide de plusieurs architectes, M. de Rossi possède déjà les détails en relief de toute la ville; détails qu'il a pu se procurer, grâce aux ordres que S. M. l'Empereur a daigné donner à toutes les parties des administrations où l'on pouvoit se procurer les lumières nécessaires.

» Un grand nombre d'ouvriers est occupé à ce grand travail dans l'atelier, sans compter les employés qui lèvent les plans en ville, sous la direction de M. Cavos, ingénieur habile et directeur de tout l'ouvrage. La mécanique est dirigée par M. Buja, vénitien, que l'on a fait venir d'Italie, ainsi que plusieurs autres.

» La partie la plus essentielle de la ville, comme la plus intéressante à voir, est déjà exécutée; c'est le palais impérial d'hiver, l'amirauté avec toutes ses dépendances, la place sur laquelle se trouve le monument de Pierre-le-Grand,

le sénat, tout le quai de la Néwa, appelé le Quai anglois, avec ses parapets, le bassin même de ce beau fleuve, et le pont d'Isaac, qui, au moyen d'un mécanisme, s'ouvre pour donner passage aux vaisseaux marchands qui arrivent devant la Bourse.

» L'effet de cet ouvrage est si beau, que toutes les personnes qui l'ont vu, en sont pénétrées d'admiration. L'entreprise fait infiniment d'honneur à l'auteur sous tous les rapports, et certes il ne pouvoit pas offrir de plus belle ville aux regards de l'Europe, dans les capitales de laquelle S. M. a daigné permettre à M. de Rossi de la faire voir.

» Je me réserve de vous donner par la suite tous les détails que vous pourrez désirer à cet égard, à mesure que ce bel ouvrage avancera, et je profiterai pour cela de la permission que j'ai obtenue du propriétaire, de me transporter chez lui dans tous les tems.

A V I S.

Deux compagnies du gaz sont formées à Londres pour l'exploitation de cette branche d'industrie dans les divers états de l'Europe:

La 1<sup>re</sup>, sous le nom de la Société Impériale continentale, est évidemment un monopole, puisqu'elle ne vise pas à moins qu'à exclure de ses entreprises les capitalistes et habitans des villes où elle a le projet de former des établissemens de gaz. Elle veut à elle seule recueillir tous les fruits de ce nouveau mode d'éclairage, aux dépens des localités.

La 2<sup>e</sup> compagnie, formée sous le nom de la Société de l'Alliance Européenne par le gaz, est au contraire éminemment cosmopolite. Elle ne demande pas mieux que de fournir ses capitaux pour la formation d'établisssemens, conjointement avec les capitalistes et banquiers des villes où elle se propose d'ériger des fabriques de gaz, afin que le pays qui consomme puisse à ce titre jouir des avantages auxquels il a droit de prétendre.

Sur la demande de la direction royale de police de la ville de Stuttgart, on porte à la connoissance du public le réquisitoire ci-dessous: Francfort s/M., le 9 avril 1825.

*Le Bureau de Police.*

Une maison de banque de cette ville a reçu, le 1<sup>er</sup> de ce mois, d'une maison de commerce de Munich, une lettre portant le timbre de Munich du 29 mars 1825, dans laquelle cette dernière maison prie celle de Stuttgart, ou de payer pour son compte 3 lettres de change, munies de son endossement, tirées sur Arnold d'Eichthal d'Angsbourg, et remises en paiement à un nommé Jean Haller, marchand de vin d'Elville, et dont le

montant est de fl. 6447, ou bien de les convertir en argent, et de lui porter en compte la différence.

Le même jour, le dit Jean Reller se présenta à la maison de banque de Stuttgart, il produisit une lettre, reçue également de la maison ci-dessus de Munich, sous le même timbre du 29 mars 1825, dans laquelle on lui mandoit de se présenter à la maison de Stuttgart, pour toucher l'argent des dites lettres de change. D'après cette légitimation, cette maison fit d'autant moins de difficulté de payer de suite les 3 lettres de change, qu'elles étoient tirées dans les formes, et qu'il ne sembloit pas y avoir lieu au moindre doute sur l'authenticité de la signature bien connue de la maison de Munich.

Mais on a découvert depuis, que tant les lettres de change, que les deux lettres de la maison de commerce de Munich étoient fausses, et que l'individu qui avoit touché l'argent étoit évidemment un fourbe. On adresse en conséquence à toutes les autorités de police et de justice la demande de faire des recherches pour découvrir le fourbe, dont est ci-joint le signalement, de le faire arrêter, si on le trouve, et de le faire conduire ici sous bonne garde.

Stuttgart, le 6 avril 1825.

*La direction royale de police de cette ville.*

**SIGNALEMENT DU FOURBE.**

Le soi disant Jean Reller d'Elwill ou Ellfeld, sur le Rhin, dans le duché de Nassau, est âgé de 50 à 60 ans; il a environ 5 pieds 11 pouces de hauteur, la taille mince, le teint brun, le nez court et retroussé, les cheveux noirs, mêlés de gris, avec une place chauve sur la tête. Il parle le dialecte des paysans hessois. Il portoit un chapeau rond de feutre, déjà usé, un manteau de drap gris, avec une agraffe au collet, un frac de drap bleu de vieille mode, une veste de manchester noir ou bleu foncé avec des boutons de nacre, des pantalons de manchester noir, des souliers à rubans, et il portoit une ceinture en cuir de veau un peu usée.

Les sommes qu'il a touchées dans la maison de banque ci-dessus, consistent dans les espèces suivantes:

33 pistoles.  
60 pièces d'or de Wurtemberg de 10 fl. et de 1824.  
20 pièces d'or de 5 fl. de 1825.  
34 pièces de 20 francs en or.  
473 ducats.  
83 louis d'or.  
13 rouleaux de couronnes de 108 fl.  
et un rouleau de 81 fl.

Celui qui découvrira le fourbe, recevra une récompense de 40 ducats, ou le tiers de la somme qu'il fera retrouver.

**\*\*** J'ai l'honneur de prévenir le public, que, jaloux de conserver chez l'étranger la réputation de mon Eau de Cologne, et voulant empêcher qu'on ne se serve de mon nom pour en débiter que je n'aie point fabriquée, j'en ai un seul et unique dépôt à Francfort au Bureau de ce Journal; et qu'en conséquence, tant les marchands que les particuliers qui desireroient se procurer de l'Eau de Cologne de ma fabrique, peuvent s'adresser au Bureau de ce Journal, avec autant de confiance qu'à moi-même. Cet avis est d'autant moins à négliger, que je suis instruit que l'on a contrefait mes imprimés, pour pouvoir vendre sous mon nom de l'Eau de Cologne d'une qualité bien inférieure à la mienne. Afin de dérouter, au moins pendant quelque tems ces faussaires, j'ai fait imprimer sur le couvercle de mes caisses un plan de la ville de Cologne, au dessus de mon adresse. Ainsi les caisses qui ne portent pas ce plan, contiennent de l'Eau de Cologne évidemment contrefaite. Prix 48 kr. le flacon et 8 fl. la douzaine. — Cologne, le 28 mars 1825.

*François-Marie Farina.*

**\*\*** Tabac de Paris, 1<sup>re</sup> qualité, qui se vend à Paris 7 fr. 50 c. la livre, se trouve au Bureau de ce Journal, à 2 fl. 42 kr. la livre.

Amorces en tubes de cuivre pour les fusils à percussion.

Ces amorces de la fabrique de MM. Sellier et Compagnie, de Leipsig, sont à l'épreuve de l'humidité. Elles ont été soumises à l'examen du célèbre professeur de chimie M. le docteur Döbereiner, à Jéna, qui a délivré aux fabricans un certificat portant, que sur 200 tubes qu'il a soumis à l'essai, pas un seul n'a manqué, et que ces amorces surpassent en bonté et en efficacité tout ce que l'on a eu jusqu'ici dans ce genre. La boîte de 500 tubes coûte 2 fl. 18 kr. Porte-tubes simples, 2 fl. 30 kr.; Porte-tubes doubles, ronds ou carrés, 4 fl. 30 kr. Se trouvent au Bureau de ce Journal.

**\*\*** Véritable Tabac Macouba, de Curacao; la bouteille de pinte se vend 2 fl. 42 kr. Se trouve au Bureau de ce Journal.

**\*\*** On trouve cette foire, chez M. Maurice Ludwig, près de l'église Saint-Léonard, un assortiment bien choisi de mes draps.

Jean Nicolas David, de Francmont.

**\*\*** A louer, en tout ou en partie, pour cet été, une maison de campagne, avec jardin, écurie, remise, et située dans une position très-agréable, près de la forêt de Francfort; s'adresser chez le courtier Köcher, Lettre D, N° 171.

**\*\*** On trouve chez Charles Jügel, libraire à Francfort s/M.

**\*\*** Lives of the Novelists; by sir Walter Scott: ouvrage qui vient de paraître, en 2 vol. in-8vo; Prix, 4 fl. 48 kr.

**\*\*** On trouve chez J. Bing le jeune, Bornheimerstrasse N° 21, de véritables gants danois en gros.

Compagnie Royale d'Assurances contre les Incendies, à Paris.

La Compagnie Royale d'Assurances contre les Incendies à Paris, qui, tant par l'importance de ses capitaux, que par les noms honorablement connus de ses administrateurs, peut prétendre à la confiance du Public, a résolu d'étendre le cercle de ses opérations dans une grande partie de l'Allemagne, et de faire jouir des bienfaits de son institution toutes fabriques, ustensiles industriels, marchandises, mobilier, récoltes, etc., moyennant les primes les plus modérées.

Pour faciliter la conclusion des assurances, la dite compagnie a institué des agences dans plusieurs états de l'Allemagne.

Pour de plus amples renseignements et explications, l'on est prié de s'adresser à Messieurs Jean Goll et fils, à Francfort s/M, ou à M. Joachim Haack, agent général pour le grand-duché de Hesse, le duché de Nassau, le comté de Hanau et pays circonvoisins.

Francfort s/M 31 mars 1825.

Chardon, inspecteur-général de la Compagnie Royale d'Assurance contre les Incendies, à Paris.

A vendre la Collection de Minéraux de feu M. Lucas fils, garde des galeries du Musée royal d'histoire naturelle de Paris.

Cette collection, à la formation de laquelle M. Lucas a employé 25 ans, est également remarquable par le nombre des morceaux qui la composent, leur choix, leur diversité et leur conservation. Le nombre des morceaux de cette collection est de 7000; ils sont d'une dimension à-peu-près égale, contenus dans des boîtes, et renfermés dans cinq grandes armoires.

Cette collection est beaucoup plus complète que celle très-justement célèbre de M. Von der Nüll, à Vienne.

S'adresser pour les conditions à M<sup>me</sup> veuve Lucas, rue de la Chaussée-d'Antin, N° 41, à Paris.

A V I S.

Des plaintes réitérées ayant eu lieu depuis quelque tems relativement à de mauvais bandages herniaires, et aux inconvéniens qui en sont résultés, on juge en conséquence à propos d'avertir ceux qui ont des hernies, combien il est important pour eux d'avoir un bon bandage, et qui s'adapte d'une manière sûre et commode au mal qui est susceptible de ce secours. A cette fin, ils doivent demander l'aide et le conseil d'un homme de l'art, et l'on peut leur recommander, comme excellens, les bandages de M. Retzler, bandagiste de cette ville.

Francfort s/M, le 5 mars 1825.

Le collège de santé. Comme il est déjà souvent arrivé que de mauvais bandages ont été vendus et donnés pour ceux du soussigné, on fait connoître que tous les bandages faits par lui, avec les pelotes de nouvelle invention, qui sont propres à opérer une guérison radicale, sont munis de la marque ci-contre: pour chaque espèce de hernie, et qu'il bandages, on peut s'adresser à lui en provision de suspensoires tout prêts, lades, ainsi que des bandages. Il re et poudres qu'il a déjà fait connoître, et les dents propres. Le prix de l'on en prend 6 à la fois, elles ne de poudre pour les dents coûte 36 kr. en outre de petites à 20 kr. la pièce, et 1 fl. 30 kr. la demi-douzaine; des brosses pour les dents, supérieures aux brosses angloises, coûtent 24 kr. Le prix d'une autre sorte, dont le manche est plus long et plus fort, est de 30 kr.



J. M. Retzler, dentiste et bandagiste, Steinweg, Let. E, N° 210, près du Cigne-blanc.

A V I S.

Le terme péremptoire de 3 mois fixé par la sommation rendue le 22 décembre de l'année dernière, insérée dans le Correspondant de et pour l'Allemagne N° 9 de cette année, et dans le N° 13 du Journal de Francfort, même année, s'étant écoulé sans qu'il ait été formé aucune prétention ni fait valoir aucun droit d'héritage sur la succession de Guillaume Darmston, ci-devant propriétaire de la ferme de Saamhof près d'Ingolstadt, tous droits et réclamations de ce genre sont regardés comme éteints, et M. François Lamerz, capitaine du second régiment bavarois d'infanterie de ligne, héritier testamentaire institué, sera mis en possession de la dite succession, qui lui sera délivrée.

Ingolstadt, le 29 mars 1825.

Le tribunal provincial et royal bavarois.

**\*\*** A louer ou à vendre à Offenbach, une propriété consistant en une maison de campagne solide et composée de 10 chambres de maître, et autres, avec une cour où se trouve tout ce qui est nécessaire à l'économie domestique, écurie pour cinq chevaux, remises, etc., enfin tout ce qui peut constituer une habitation complète pour une famille de distinction. Cette propriété est sise sur la chaussée d'Offenbach à Francfort, à une petite lieue de cette dernière ville. Le vaste jardin adjacent est très-bien entretenu; il y a un temple en marbre, une glacière, des serres, un grand bosquet, et il fournit tout ce qui peut contribuer à l'utilité et à l'agrément d'un séjour champêtre. De tous les côtés, cette habitation jouit d'une vue superbe et étendue. S'adresser au propriétaire, à Francfort s/M, Lettre G, N° 102, sur le rempart près la Porte de Friedberg.

**\*\*** Louis Scazzosi, ci-devant aubergiste à l'hôtel de la Croix de Malte, à Milan, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs étrangers, qu'il a pris maintenant l'hôtel de la Grande-Bretagne, cours St-George, N° 3328, qu'il a rendu plus commode et qu'il a embelli, tant sous le rapport des appartemens et de l'ameublement, que pour les remises et les écuries. Il y a en outre établi des bains qui sont tenus avec la plus grande propreté. Le service et les prix seront les mêmes que ci-devant à la Croix de Malte.

**\*\*** L'on tirera, le 1<sup>er</sup> mai prochain, la première classe de la grande loterie du Syndicat des Pays-Bas, où chaque billet est sûr d'un gain d'au moins fl. 20, outre la chance d'un grand nombre de lots très-considérables. On peut avoir chez le soussigné des billets à fl. 36, et en renonçant aux lots jusqu'à fl. 50 inclusivement, à fl. 16; des demi-billets à fl. 8, des tiers à 5 fl. 20 kr., et des quarts à fl. 4.

J. N. Trier, à Francfort sur le Mein.

**\*\*** J. G. Winckler, à Francfort s/M, a en commission un dépôt de véritable Eau-de-Cologne, qu'il vend au plus juste prix, tant en parties qu'en caisses de six flacons.

Grande Loterie du Syndicat d'amortissement, annexé à l'emprunt de rentes sur les domaines nationaux des Pays-Bas.

Les billets de primes originaux, au porteur, pour la première classe de cette grande et avantageuse Loterie, se vendent au Bureau Soussigné, au cours actuel de 36 florins le billet. Le tirage commencera au mois de mai. Il renferme les primes de fl. 100,000, 60,000, 40,000, etc. Chaque billet doit gagner au moins fl. 20. Lorsqu'on voudra renoncer aux gains au-dessous de fl. 50, nous céderons les billets à raison de fl. 18 par billet.

Le Bureau-général d'affaires et de commission.

F. Berndt et Comp., grosse Sandgasse, Lettre K, N<sup>o</sup>. 55.

Assurance contre les Incendies.

L'utilité des assurances contre les incendies est généralement reconnue. Cet établissement a non-seulement empêché un grand nombre de familles de tomber subitement dans l'indigence, mais il a encore donné la plus grande solidité aux entreprises commerciales.

Le soussigné est autorisé par MM. Hanbury et comp., de Hambourg, fondés de pouvoirs et agens pour la société du Phoenix à Londres, à recevoir et conclure en Allemagne des assurances contre les incendies, tant pour les maisons et autres édifices, que pour les biens, marchandises et objets d'économie domestique et rurale.

La solidité et les principes de la société du Phoenix à Londres, étant généralement reconnus, je me borne à remarquer, que l'on trouvera chez moi des plans de cet établissement et tous les renseignements que l'on pourroit désirer.

Le soussigné est également autorisé par MM. Hanbury et comp., à Hambourg, fondés de pouvoirs et agens pour la compagnie du Pélican, à Londres, à recevoir et conclure en Allemagne des assurances sur la vie d'un ou de plusieurs individus. Ces assurances procurent à ceux qui paient une prime annuelle, l'avantage d'assurer, à leur décès, soit à leurs épouses ou enfans, soit à toute autre personne dont ils desireront d'augmenter le bien-être, des avantages dont ils ne pourroient les favoriser d'une autre manière.

Il est à observer, que la personne qui veut faire assurer sa vie, doit se présenter en personne chez le soussigné, pour pouvoir constater son état de santé.

Francfort le 20 mars 1825.

Jacob-Frédéric Brévillier, rue Neuhäm, Lettre K, N<sup>o</sup>. 96, à Francfort s/M.

\*\* La feuë princesse d'Oettingen Wallerstein, née Landgrave de Hesse, avoit un capital de quatre mille quatre cents florins placé sur la caisse des dettes (debit-casse) du grand duché de Hesse, à quatre pour cent d'intérêts, lequel après son décès, passa en propriété à sa co-héritière par testament M<sup>me</sup> la duchesse de Guastalla, née Landgrave de Hesse, qui céda, le 25 août 1779, ce capital à son ancienne dame d'honneur, Mademoiselle Wilhelmine de Bodeck, sans néanmoins posséder alors le titre de la dette, qui avoit été délivré le 18 mai 1760 à la dite princesse d'Oettingen Wallerstein, et qui, après avoir été égaré, ne s'est pas retrouvé. Le 20 novembre 1780, Mademoiselle de Bodeck céda ce capital de 4400 fl. à feu son frère, le colonel de Bodeck et à son épouse, desquels il a passé, par droit d'héritage, à leurs deux petits fils mineurs, Guillaume et Charles de Bodeck.

Comme cette dette doit être échangée contre des papiers-d'état au porteur, et qu'il est nécessaire à cet effet de produire le document original de la dette, ou de déclarer son amortissement, celui qui possède le dit titre de la dette de 4400 fl. délivré le 18 mai 1760, pour la feuë princesse d'Oettingen Wallerstein, née Landgrave de Hesse, est sommé par la présente citation de le remettre, dans l'intervalle de trois mois à compter du jour où la citation paroît pour la première fois dans les feuilles publiques, au tribunal grand-ducal de cette ville, soit en personne, soit par un fondé de pouvoirs choisi parmi les avocats de ce tribunal; à quelle fin on lui propose entre autres les docteurs Otto, Müller et Buff II, et de faire valoir son droit de propriété sur ce titre; à défaut de quoi, à l'échéance du terme ci-dessus, le titre sera déclaré éteint, la propriété en sera déclarée nulle, il sera adjugé aux mineurs de Bodeck, ci-dessus nommés, et l'on réglera les dispositions ultérieures à cet égard.

Giessen, le 13 janvier 1815.

Le tribunal grand-ducal Hessois de la province de Haute-Hesse.

Dr. Arens. Krug. Giorgi.

\*\* H. Marcus Oppenheimer et Kirchberg, à l'entrée de la Schnurgasse Lettre L, N<sup>o</sup>. 35, vis-à-vis la Gelnhäusergasse, achètent et vendent des brillans montés et non-montés, des roses, des perles, des pierres de couleur, toutes sortes d'antiques et de vieilles monnoies.



De Londres, le 14 Avril.

Les consolidés sont à 92.

Le crédit de la république de Columbie marche en sens inverse de sa gloire militaire. Lorsque le *Courrier* publia, le 7 avril, les bulletins de Lima et la proclamation de Bolivar, les bons de Columbie étoient à 92 1/2. Le lendemain, ils descendirent à 92 1/4. A la Bourse du 11, ils ont été cotés à 89 1/2. Ils sont maintenant à 89 1/4. Un succès si prodigieux et un discrédit si extraordinaire forment un contraste dont le *Courrier* devoit bien expliquer la cause.

De Christiania, le 1<sup>er</sup> Avril.

Le gouvernement a aliéné successivement la plupart des propriétés foncières de l'état, telles que les verreries, la manufacture en laines et la forge de Kongsherg, les moulins à scies avec une partie de la forêt, et il ne reste plus que les mines d'argent de Kongswärk, dont on n'en exploite plus qu'une seule, et même avec une perte sensible à la fin de chaque année.

Le commerce de bois se continue avec beaucoup d'activité. L'exportation en a été considérable et d'un très bon produit; on espère en conséquence qu'il en sera de même l'été prochain. On s'attend aussi à un débit plus considérable encore en Ecosse, et en partie en Irlande. Cependant, si le cours sur Londres restoit tel qu'il est, les profits de ceux qui font les envois ne pourroient guères être plus forts que ceux de l'année dernière, ils seront même peut-être moins considérables.

De Copenhague, le 9 Avril.

Les sémestriers des corps de troupes qui se trouvent en Séealande, ne seront point rassemblés comme à l'ordinaire le 20 mai pour s'exercer pendant 28 jours; mais S. M. a fait déclarer à l'ordre que ce rassemblement n'auroit lieu que le 20 septembre, et que les exercices ne dureroient que 23 jours. Ceux des troupes de Fionie et du Jutland auront lieu en mai et au commencement de juin, et ne dureront également en tout que 23 jours.

Dans les environs d'Ebeltoff, en Jutland, un paysan de la paroisse de Lingby a trouvé, en fouillant la terre, un objet antique, qui offrira vraisemblablement quelque intérêt aux savans. C'est une plaque ronde en or fin, de 3 pouces de diamètre, du poids de 2 1/2 loth; sur une des faces sont gravés une tête d'homme et

un animal, entourés d'un triple cercle et de différens ornemens. La plaque est garnie d'un anneau avec une poignée, ce qui fait conjecturer qu'elle a peut-être servi de couvercle à une corne à boire.

Les inondations ont laissé sur la côte occidentale du Jutland une grande quantité d'ambre, dont quelques morceaux pèsent plusieurs livres.

De Naples, le 1<sup>er</sup> Avril.

Le jour de la fête de M. le colonel D. Joseph Paverio Poli, ancien gouverneur du Roi, S. M. l'a nommé commandeur de l'ordre de S. Ferdinand et du Mérite, et lui a en même tems écrit la lettre ci-dessous:

» Cher Poli, quoique je n'aie pas un moment de relâche, je ne veux cependant pas manquer de vous souhaiter toute sorte de prospérités, dont je prie avec instance Dieu de vous combler pendant une longue série d'années, comme vous le méritez, et comme le desire celui qui vous doit tant et qui vous connoît depuis son enfance. Je ne crois pas nécessaire de faire beaucoup de phrases et de chercher des termes et des expressions pour vous prouver mes sentimens à votre égard, mon cœur vous étant connu jusque dans ses replis les plus secrets.

» Le jour de votre fête (que le grand patriarche dont vous portez le nom puisse le ramener encore pour vous un grand nombre d'années!), j'ai pensé que rien ne pouvoit vous être plus agréable qu'une marque de mon estime pour vous, et de ma reconnaissance pour tous les services vraiment pleins d'amitié que vous m'avez rendus si longtems.

» Je desire que votre santé vous permette bientôt de me procurer la consolation de vous revoir, et de pouvoir vous renouveler de vive voix l'expression des sentimens avec lesquels je suis pour la vie votre affectionné ami.

» Naples, le 19 mars 1825.

» FRANÇOIS.»

— Nous avons reçu, par voie officielle, les nouvelles suivantes d'Alexandrie (Egypte), en date du 23 janvier!

» S. A. le pacha est parti de cette ville le 4 de ce mois pour le Caire, où il se rend pour différens objets de finances et pour la nouvelle organisation militaire des troupes. Mais il sera bientôt de retour ici.

» S. A. entretient la correspondance la plus

active avec Ibrahim pacha, son fils, par le moyen des différens bâtimens de guerre, qui l'informent de toutes les opérations de la flotte, et le mettent à même de faire d'ici toutes les dispositions que demandent les circonstances. Outre les différens navires européens frétés par le pacha, qui sont partis chargés de provisions pour différens points de l'isle de Candie et pour Modon, il s'en trouve 25 autres dans notre port, prêts à mettre à la voile pour la même destination, et chargés d'agrès qu'ils doivent transporter à la Sude pour le service de l'escadre.

» Le 20 courant, Ibrahim pacha a expédié de la Sude 3 bricks de guerre pour Modon avec 400 hommes d'infanterie, et des commissaires chargés de préparer dans cette place les quartiers pour l'armée que S. Exc. se propose d'y débarquer quand il en sera tems. Ces bricks doivent aussi escorter les 16 bâtimens chargés de provisions qui ont été expédiés précédemment, et tous ceux qu'on y enverroit encore par la suite.

» Après ces opérations, S. Exc. a mis de nouveau à la voile avec des vaisseaux de guerre pour Marmarissa, où il est arrivé le 8, pour prendre à bord les autres troupes qui se trouvent à Rhodés et les transporter également à la Sude.

» Le 5 de ce mois, il est parti d'ici pour la Sude une corvette et deux bricks de guerre avec des munitions et 400 hommes d'infanterie destinés à rejoindre l'armée commandée par Ibrahim pacha. Le général Livron, employé dans les troupes égyptiennes, est parti pour la France, où il doit remplir différentes missions dont l'a chargé le Pacha, entre autres, dit-on, pour faire l'acquisition d'un train d'artillerie de campagne. Il est muni à cet effet de lettres de crédit pour plusieurs millions de francs; on croit qu'il sera de retour dans cinq mois.

» La corvette de S. M. Britannique la *Sirène*, qui a mis à la voile le 25 décembre, porte à Ibrahim des dépêches de Méhémet pacha. Ce bâtiment passera ensuite à Smyrne.

» Le 27, le brick de guerre anglais l'*Alacrity* a abordé ici, venant de Syrie; le 30, la gabarre de S. M. T. C. la *Chevette*, venant de Smyrne, a aussi mouillé dans notre port.

*De Rome, le 7 Avril.*

On mande de Naples, que L. A. R. le prince et la princesse de Salerne partiront le 9 de cette capitale, coucheront à Terracine, arriveront ici le 10, et en repartiront le 15 pour Florence. Le Roi et la Reine quitteront Naples le 13, avec le comte d'Aquila, le plus jeune des princes leurs fils, coucheront à Velletri, et seront à Rome le 14. L. M. se remettront en route le 17, pour se rendre par Florence à Milan.

— Pendant le mois de mars, l'hospice de la

Trinité a alimenté 7560 pèlerins, savoir 6198 hommes et 1362 femmes.

*De Paris, le 16 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 101 fr. 95; et à 3 heures, à 102 fr. 5.

Hier, à 5 heures, M. le prince de Metternich a eu une audience du Roi qui a duré 3 quarts d'heure. S. A. a été ensuite faire sa cour à L. A. R. Ce prince part demain.

— La chambre des pairs s'est réunie hier à une heure. La discussion s'est ouverte sur les amendemens proposés à l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi.

Le premier de ces amendemens étoit présenté par M. le duc de Choiseul, et avoit pour but de diviser la somme affectée à l'indemnité en deux parties, dont l'une seroit destinée à indemniser dans la proportion du tiers les anciens propriétaires d'immeubles vendus, ou de rentes confisquées révolutionnairement; et l'autre à indemniser les François qui par suite de la révolution ont éprouvé des pertes dans la Vendée, à Lyon, à Toulon et dans d'autres lieux, au prorata des pertes de chacun.

Cet amendement a été rejeté après une discussion dans laquelle ont été entendus MM. le duc de Choiseul, le duc de Fitz-James, le baron Pasquier, le comte Roy, le vicomte d'Ambray, le comte de Ségur, le duc Mathieu de Montmorency, le ministre des finances, et M. de Martignac.

La discussion s'est ensuite établie sur un second amendement proposé par M. le comte Roy, ayant pour objet d'affecter à l'indemnité, au lieu d'une somme de 30 millions de rentes à 3 p. c., 37 millions cinq cent mille francs de rentes à 5 p. c.

La chambre a entendu sur cet amendement M. le comte Roy, son auteur, MM. le comte Mollien, le duc de Narbonne, le vicomte de Châteaubriant, et le ministre des finances.

La discussion continuera aujourd'hui. — La chambre des députés après avoir adopté successivement tous les articles du projet de loi sur le sacrilège, a voté au scrutin sur l'ensemble du projet, qui a passé à la majorité de 210 voix contre 95.

— Voici l'adresse présentée au Roi, par les principaux négocians de cette capitale:

» SIRE,  
Le commerce de Paris n'oubliera jamais les mémorables paroles prononcées par V. M. lorsqu'elle vint naguère visiter l'édifice monumental qui lui est consacré.

» Elles expliquent la confiance qui nous conduit au pied du trône; elles nous dictent la demande que nous osons lui adresser.

» Sire, d'immenses contrées de l'Amérique, que l'Espagne seule alimentoit autrefois, ont

ouvert leurs ports à tous les autres peuples du globe.

» La France, si haut placée comme nation commerçante et industrielle, a dû participer à ces nouveaux rapports, si utiles dès ce moment, et si riches d'avenir. Le gouvernement, loin de s'y opposer, a paru vouloir les encourager en les légitimant.

» Ils ont été aussi puissamment excités par les peuples de ces contrées, que la religion, les mœurs et le langage attachent singulièrement aux François.

» Mais tandis qu'une nation rivale, par sa politique, sa marine, ses agens, ses secours, ses traités enfin, s'applique à contracter avec l'Amérique les plus étroits liens, c'est à peine si de loin à loin on aperçoit dans ses ports quelque frégate française, et les François, en y arrivant, s'y trouvent privés de toute protection consulaire.

» Malgré ces obstacles, Sire, le commerce François n'est pas resté inactif; et si l'importance de ses intérêts dans ces relations nouvelles est encore si inférieure à ce qu'elle peut être, elle mérite déjà toute l'attention du gouvernement et le puissant appui de V. M.

» Le moment est venu, d'ailleurs, où les plus pressantes considérations menacent ces rapports d'une interruption totale, s'ils étoient plus longtemps traités en France avec autant de réserve et de timidité que l'Angleterre met de publicité et d'orgueil à protéger les siens.

» Les seuls ports de Bordeaux et du Havre ont expédié dans le courant de l'année dernière, pour ces contrées de l'Amérique, 50 navires, qui y ont porté plus de 25 millions de produits de l'industrie et de l'agriculture française, non compris plus de 60 navires expédiés des mêmes ports pour l'isle de Cuba et pour le Brésil; tandis que plus de 200 navires destinés pour la Martinique, la Guadeloupe, Terre-Neuve, Cayenne, le Sénégal et Pondichéry, n'ont pas exporté de France la moitié de cette valeur.

» Tous nos produits agricoles et manufacturiers conviennent à l'Amérique. Ceux de l'industrie parisienne y sont particulièrement assurés d'un immense débouché. Nous possédons l'équivalent de ceux qu'elle avoit l'habitude de tirer de l'Espagne; et la plupart des productions de l'Amérique, que l'Angleterre reçoit directement de ses colonies, trouvent en France un emploi assuré, presque exempt de concurrence.

» Votre haute sagesse, Sire, nous interdit d'insister davantage sur des faits aussi significatifs, des considérations aussi frappantes, et V. M., dont l'âme royale ne peut être que puissamment excitée par les grands intérêts de la France, a déjà compris tous nos vœux.

» Oui, Sire, nous supplions V. M. d'ordon-

ner que des agens officiels, dignes à tous égards d'une si importante mission, soient envoyés partout où le commerce François est libre de pénétrer, et particulièrement sur le continent d'Amérique, pour y légaliser et protéger ses rapports;

» Que les vaisseaux de l'état y suivent ses vaisseaux;

» Que des traités de commerce, enfin, y stipulent, pour ses intérêts, toutes les garanties et tous les avantages qu'une grande nation peut avoir droit de prétendre. C'est par de semblables dispositions, Sire, que dans ce grand mouvement social qui rapproche tous les peuples, qui multiplie leurs rapports, élève leur puissance et accroît leur bonheur, la France, gouvernée par V. M., se maintiendra au premier rang des nations les plus civilisées du monde.

» Nous sommes avec un profond respect.

*(Suivent les signatures.)*

— L'Etoile fait au sujet de cette adresse les réflexions suivantes:

» Un journal public aujourd'hui une *Adresse au Roi du Commerce de Paris*. Cette adresse est signée par soixante-douze maisons de la banque, du négoce et des diverses branches de l'industrie manufacturière, établies dans cette capitale. Elle est une conséquence de nos formes de gouvernement et de la liberté de la presse; elle exprime un vœu en reconnaissant tout ce que le gouvernement a fait pour que la France, placée si haut comme nation commerçante et industrielle, participe à l'état actuel des immenses contrées de l'Amérique. Loin de s'y opposer en effet, le gouvernement François a encouragé les nouveaux rapports en les légitimant.

» Nous ne venons donc point blâmer la démarche faite par les personnes qui ont signé cette adresse, mais discuter les craintes qu'elles semblent manifester sur l'avenir, et essayer de les rassurer. Elles usent d'un droit, et nous qui avons aussi celui d'émettre notre opinion, nous en userons également.

» Sur quoi porte la requête dont nous parlons? Le journal où elle est déposée nous l'annonce en quelques mots:

» Le gouvernement a dit au commerce François: « Allez en Amérique, cela vous est permis. » Le commerce se borne à répondre: « Nous y allons, mais protégez-nous-y comme partout ailleurs. »

» Jusque là, rien de mieux, et rien ne nous semble plus facile que d'établir cette protection du gouvernement. Les journaux anglais que nous avons cités hier parloient d'une escadre Française d'un vaisseau de 60 canons, de deux corvettes et de deux bricks, qui avoit jeté l'an-

cre devant la Guayra pour y réclamer la restitution de l'*Uranie*, bâtiment français capturé par un corsaire colombien, sous prétexte que sa cargaison étoit de propriété espagnole.

» Le message du vice-président Santander signalait l'arrivée d'individus français dont le voyage sembloit avoir eu pour objet de visiter la Colombie pour y explorer l'état des affaires : Ce qui suppose que notre gouvernement a les yeux ouverts sur tout ce continent.

» Mais pour parler de faits connus de tout le commerce français, des stations françaises dans la mer du Sud, dans le golfe du Mexique, sur tous les points où leur présence est nécessaire, ne protègent-elles pas nos vaisseaux marchands ? Des agens dans tout le Brésil, et partout où ils sont utiles n'assurent-ils pas à notre commerce des appuis et des défenseurs ? Le gouvernement français n'a-t-il pas obtenu du Roi Ferdinand un décret royal, qui ouvre à tous les vaisseaux du monde le commerce des colonies espagnoles, et dans toutes les stipulations des nouvelles républiques y a-t-il rien de particulier à aucune puissance ?

» Les États-Unis qui ont reconnu depuis deux ans ces républiques, l'Angleterre qui a fait des traités avec les provinces de Colombie et envoyé des consuls près des autorités qui auroient pu être établies, (ce sont les propres expressions des lettres de S. M. B.), n'ont reçu en retour aucun avantage. Le tarif est le même pour les vaisseaux anglois, français et américains, et quoique nous ne pensions pas que les colonies espagnoles dont l'intérêt est de ménager toutes les puissances, voulussent autre chose, les principes de haute libéralité professés par les autorités qui sont établies à Colombie, à Buenos-Ayrès, les principes du ministère anglois développés par M. Huskisson suffiroient pour rassurer complètement le commerce, s'il oublioit un moment que l'Angleterre ne peut rien demander à l'exclusion de la France, des États-Unis, de l'Autriche, etc.

» Cet état de choses est si bien connu du commerce, que de l'aven des soixante-douze maisons de la capitale qui ont signé l'adresse, les seuls ports de Bordeaux et du Havre ont expédié dans le courant de l'année dernière, pour ces contrées de l'Amérique, 50 navires, qui y ont porté plus de 25 millions de produits de l'industrie et de l'agriculture française, non compris plus de 60 navires expédiés des mêmes ports pour l'île de Cuba et pour le Brésil ; tandis que plus de 200 navires destinés pour la Martinique, la Guadeloupe, Terre-Neuve, Cayenne, le Sénégal et Pondichéry, n'ont pas exporté de France la moitié de cette valeur.

» Tous nos produits agricoles et manufacturiers conviennent à l'Amérique. Ceux de l'industrie parisienne y sont particulièrement assurés d'un immense débouché. Nous possédons l'équivalent de ceux qu'elle avoit l'habitude de tirer de l'Espagne ; et la plupart des productions de l'Amérique, que l'Angleterre reçoit directement de ses colonies, trouvent en France un emploi assuré presque exempt de concurrence.

» Nous croyons que rien ne peut alarmer sur nos rapports nouveaux avec les colonies espagnoles et qu'on n'a point à craindre leur interruption.

» Que reste-t-il donc ? La demande de protection par des consuls et par des traités : mais ici commence la question politique, car nous avons prouvé que tous les intérêts commerciaux étoient suffisamment protégés. Et dans ce cas il nous sera permis sans doute de faire remarquer aux personnes qui ont signé l'adresse au Roi, que cette partie de leur demande, qui est une question de gouvernement, doit être laissée à la haute sagesse du monarque, dont l'âme royale uniquement occupée du bien-être de ses sujets, sait tout ce qui doit être fait pour les intérêts de la France et pour sa dignité, qui est aussi un intérêt et un intérêt de premier ordre.»

*De Bruxelles, le 15 Avril.*

La confection du canal du Sas-de-Gand à Sernenzen, occupe en ce moment 3000 ouvriers. Tous les terrains qui tombent dans le plan de ce canal, ont été, dans le courant de la semaine dernière, cédés à l'amiable aux concessionnaires ; le montant en est évalué à 78,000 florins. Tout porte à espérer que ces importants travaux seront terminés dans un très-court délai. Ce canal procurera à la ville de Gand tous les avantages d'un port de mer.

*D'Hanovre, le 16 Avril.*

Le Roi a ordonné que les manœuvres d'artillerie, qui durent ordinairement six semaines, n'auroient lieu cette année que pendant un mois, que les régimens de cavalerie ne se concentreroient pas, et que l'infanterie, à l'exception du 8<sup>e</sup> régiment, ne rappelleroit pas ses sémestiers.

*De Cologne, le 17 Avril.*

La commune évangélique d'Iserlohn a offert à la commune catholique l'usage de son temple, jusqu'à ce que l'église, que cette dernière commence à bâtir, fût achevée. Cela prouve l'union et la tolérance qui régnent entre les différentes communions religieuses.

HEINRICH, Rédacteur.

*Suite de Londres, du 14 Avril.*

On a reçu de l'Inde des nouvelles plus favorables aux armes angloises, par le navire la *Catherine*, capitaine Mac-Jotosh, qui a quitté le Bengale le 18 décembre. Les anglois avoient quitté leurs cantonnemens et marchoient en grande force contre les Birmans : les insurrections partielles étoient appaisées, et l'on ne voyoit parmi les naturels du pays aucun symptôme de retour des mouvemens qu'on avoit craints.

— Voici les détails que l'on a pu recueillir sur l'assassinat du roi d'Ava, de la bouche d'un habitant de Rangoun, qui malheureusement s'exprime en très-mauvais anglois :

Le monarque indien a été la victime d'un complot ourdi par la reine et le frère de cette princesse. Dès que le jeune prince son fils apprit qu'il étoit tombé sous les coups des assassins, il courut au palais avec ses amis, et fit main basse à son tour sur tous les conjurés, sans épargner la reine qui n'étoit point sa mère. Il a été proclamé roi, et les troupes lui ont prêté serment.

*De Pétersbourg, le 5 Avril.*

Le baptême de S. A. I. la grande-duchesse Marie, fille du grand-duc Michel et de la grande-duchesse Hélène, a eu lieu le 3 avec la plus grande solennité, à 10 heures du matin, au palais d'hiver. L'Empereur et toute la famille Impériale y ont assisté, ainsi que le prince Royal d'Orange, le duc Alexandre de Wurtemberg, et tout le corps diplomatique. Les parrains et marraines ont été L. M. l'Empereur et l'Impératrice Marie, le Roi de Wurtemberg et la Reine douairière de Wurtemberg.

Après le baptême, on a chanté le *Te-Deum*, au son de toutes les cloches ; il a été tiré 201 coups de canon de la forteresse. Ensuite le métropolitain de Novgorod et de Pétersbourg a célébré une grand-messe, pendant laquelle S. M. l'Impératrice a présenté la princesse nouvellement-née à la communion ; après quoi le conseiller-privé actuel prince Kourakin, a présenté sur un bassin d'or à S. M. l'Impératrice Marie l'ordre dont elle a décoré la princesse. Il y a eu ensuite grand-dîner à la cour, et le soir toute la ville a été illuminée.

Le même jour, M. Straford Canning, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique,

a eu l'honneur d'être admis à une audience chez S. M. l'Empereur, et ensuite chez S. M. l'Impératrice, à l'occasion de son départ.

— Par un ordre du jour du 28 mars, S. M. l'Empereur témoigne sa reconnaissance à S. A. I. M. le grand-duc Nicolas, inspecteur-général du génie, ainsi qu'à MM. le général-major Sazanoff 2, chef du génie de la garde, le colonel Lütze, commandant du bataillon des sapeurs instructeurs, et à tous les officiers de ce corps, pour l'ordre excellent dans lequel S. M. l'a trouvé dans la revue de ce même jour ; les soldats ont reçu chacun 2 rbls. en assignations, 1 livre de poisson et un verre d'eau-de-vie.

*De Vienne, le 14 Avril.*

M. le prince de Hatzfeld, ministre de Prusse près notre cour, est parti avant-hier pour Milan.

*De Madrid, le 9 Avril.*

Le procès de la municipalité qui, depuis 18 mois, occupoit l'attention de notre ville, vient enfin d'être terminé. Le jugement qui y a mis fin a été signifié le 3 ; il paroît être beaucoup moins rigoureux qu'on ne s'y attendoit d'après les dernières conclusions du fiscal.

Un seul des accusés, M. Lamadrid, est soumis à la détention ; il est envoyé pour deux ans dans un couvent (à la Cabrera).

Le duc d'Abrantès, le comte d'Altamira, M. de Carvajal devront se retirer dans le lieu où ils se trouvoient avant leur mise en jugement ; mais on a spécifié pour les deux premiers la restriction suivante : « A moins qu'ils ne reçoivent du Roi la permission de rester à Madrid ; » et pour M. de Carvajal celle-ci : « A moins qu'il n'obtienne de ses supérieurs militaires l'autorisation de rester à Madrid, » et il a déjà cette autorisation.

Le comte de Noblejas est exilé pour 6 ans de la capitale ; le marquis de Cerralbo, le sire de Rubianes, en sont exilés pour 2 ans ; des exils semblables sont infligés à la plupart des autres municipaux ; de plus, ceux de 1822 seront tenus de désigner le lieu qu'ils choisiront pour y passer le tems de leur exil, et ils y resteront sous la surveillance des autorités.

Les municipaux de 1821 devront payer solidairement la somme de 60,000 réaux pour les dépenses qu'ils ont ordonné de faire à l'occasion de l'attaque de l'hôtel des gardes-du-corps ; et les

municipaux de 1822, celle de 400,000 réaux pour l'argent dépensé au 7 juillet.

M. Jandenes et quelques autres sont déclarés purement et simplement compris dans l'indult; San-Martin seul est absous.

Tous les autres accusés sont condamnés aux frais du procès.

— La gazette officielle contient aujourd'hui l'article suivant :

« On apprend de Cadix que, le 29 mars, la goëlette la *Proserpine* est entrée dans ce port, venant de Cuba, après une traversée de 38 jours. Le capitaine de ce bâtiment a rapporté qu'à son départ de la Havanne, le 19 février, on y jouissoit de la plus parfaite tranquillité.

Il étoit sorti de Puerto-Cabello une division de plusieurs transports pour Panama, avec des renforts pour Bolivar; mais cette expédition a été dispersée par une violente tempête, et deux des bâtimens colombiens se sont vus forcés de relâcher à Santiago de Cuba. »

— Le Roi et la Reine, accompagnés du prince Maximilien et de la princesse Amélie de Saxe, sont partis hier de Madrid pour le château royal d'Aranjuez, d'où L. M. et L. A. R. se proposent de se rendre à Tolède.

— Le 3 de ce mois, M. le comte de Suberra, ambassadeur de S. M. T. F., a eu l'honneur de présenter ses lettres de créance au Roi.

*Suite de Paris, du 16 Avril.*

C'est le 5 du mois prochain que le Roi ira habiter Saint-Cloud.

— Le Roi, qui se plaît à consacrer, par des actes de bonté et de bienfaisance, les anniversaires chers à la France, vient, à l'occasion du 12 avril, d'accorder une centaine de pensions, et de nombreux secours, parmi lesquels on remarque :

1<sup>o</sup>. Une somme de 1000 fr. à la commune de Domremy, berceau de Jeanne-d'Arc, pour l'achèvement de son église.

2<sup>o</sup>. Quatre mille francs aux victimes d'un incendie qui a réduit en cendres nombre de maisons de la commune de Tavaux, arrondissement de Dôle, département du Jura.

3<sup>o</sup>. Deux mille francs aux victimes d'un incendie qui a éclaté dans l'un des faubourgs de Chartres.

4<sup>o</sup>. Mille francs aux religieuses du monastère de Sainte-Catherine, à Laval, qui s'adonnent à l'éducation des enfans de la classe indigente.

S. M. a, en outre, accordé une pension de 2000 fr. à la dame Bodisco, veuve du contre-amiral russe, qui commandoit le vaisseau sur lequel M. le comte d'Artois se rendit en Angleterre.

Par une autre décision du même jour, le Roi

a accordé une pension de 10,000 fr. à Mme la marquise de Vernon, et une autre d'égale somme à Mme la marquise de Bonny, en considération des 50 ans d'honorables services de feu M. le marquis de Vernon, écuyer commandant les écuries du Roi, et de M. le marquis de Bonday, gouverneur du château de Fontainebleau, qui n'avoit pas quitté le Roi depuis 35 ans.

M. le comte Melchior de Polignac est nommé gouverneur du château de Fontainebleau, en remplacement de M. le marquis de Bonny.

— Le Roi vient de donner, pour être placé au Jardin des Plantes :

1<sup>o</sup>. La collection de minéralogie acquise par la liste civile, et dont la valeur est de 300,000 fr. C'est la plus complète et la plus remarquable qu'il y ait en Europe;

2<sup>o</sup>. Une superbe collection de champignons en cire, exécutée par M. le docteur Pinson, et qui est évaluée à 20,000 fr.

Les habitans de Paris, les voyageurs et les savans, trouveront dans cet acte de la munificence de S. M. une nouvelle preuve de sa constante sollicitude pour tout ce qui intéresse les arts et peut contribuer à enrichir la capitale de son royaume.

— La cour d'assises, dans sa séance d'aujourd'hui, s'est occupée de la cause du nommé Heurtebise, ouvrier maçon, et de sa femme accusés d'avoir causé la mort d'une de leurs filles, âgée de dix ans, en la jetant par la fenêtre. Mariés depuis treize ans, les accusés avoient eu six enfans de leur union, deux que la misère les a réduits à mettre à l'hospice des enfans trouvés et qui y sont morts, une fille aînée et un garçon qui existent encore, et la petite Désirée dont la lin fragile fait l'objet du procès. Désirée étoit infirme et difforme, elle hoïtoit et sa mère ne vouloit jamais la faire sortir avec elle. Les parens de cet enfant la maltraitoient de la manière la plus horrible, et la laissoient mourir de faim. Le 28 octobre, la femme Heurtebise, irritée des *caquets*, c'est-à-dire des plaintes légitimes de cet enfant contre tant de cruauté, attendit le retour de son mari, et engagea celui-ci à la fustiger. Dans le système de l'accusation, il auroit traité cet enfant de la manière la plus cruelle, et ne l'auroit précipitée par la fenêtre que pour cacher son crime.

Suivant le père et la mère, l'enfant s'y jeta volontairement elle-même pour échapper au châtiement. Ils ont répondu l'un et l'autre avec le plus grand sang froid à l'interrogatoire que leur a fait subir M. de Montmerqué, président de la cour. Trente-trois témoins sont assignés à la requête du ministère public; le plus important est un ouvrier nommé Caréat, lequel dépose que Heurtebise, en revenant de l'enter-

rement de sa fille, lui a confessé tous les détails de l'événement, en ajoutant qu'il n'avoit jeté l'enfant par la fenêtre que sur la provocation de sa femme.

M. de Vaufréland remplit les fonctions d'avocat-général. MM. Aubert Armand et Lafargue sont les défenseurs des accusés.

Après l'audition de 22 témoins, l'audience a été suspendue. A cinq heures et demie du soir, l'audition des témoins a été continuée; l'audience s'est prolongée une partie de la nuit.

*De Paris, le 17 Avril.*

Le Roi a entendu la messe dans la chapelle du château. Après la messe, S. M. a reçu les grands dignitaires, les ambassadeurs, le nonce du Pape, M. le prince de Castelcicala, les ministres, les maréchaux, les pairs de France, les députés et un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires.

M. le marquis de Vogué, officier d'hussards de la garde, venant d'être reconnu, par le Roi d'Espagne, héritier de la grandesse du maréchal duc de Villars, a été présenté au Roi comme grand d'Espagne de la 1<sup>ère</sup> classe.

Le Roi a présidé le conseil des ministres, auquel M. le Dauphin a assisté. Après le conseil, S. M. a travaillé avec M. le duc de Doudeauville, ministre de sa maison.

— Il n'est plus douteux maintenant que le prince Maximilien de Saxe et la princesse sa fille ne passent par la Catalogne pour retourner à Dresde. D'après les avis officiels, L. A. R. arriveront à Barcelonne le 25 du mois courant, y séjourneront et iront ensuite coucher, le 29, à Figueras, d'où les augustes voyageurs partiront le 30 pour arriver à Narbonne le même jour, et continuer leur route le 1<sup>er</sup> mai pour Paris, en passant par Bordeaux, Poitiers, Tours et Orléans.

Si aucun changement ne survient dans l'itinéraire arrêté, L. A. R. seront rendues, le 1<sup>er</sup> mai, à Toulouse, et le 3 de ce même mois à Paris.

— Dans la séance de la chambre des pairs, M. de Vaublanc qui a parlé comme commissaire du Roi, s'est attaché à réfuter le discours prononcé, dans la séance de la veille, par M. le vicomte de Chateaubriand, et à prouver la nécessité de ne pas toucher à l'amortissement. M. le baron Pasquier a soutenu l'amendement de M. Roy. M. le comte de Villèle a pris la parole pour répondre à M. Pasquier. La chambre a fermé la discussion après avoir entendu de nouveau M. le comte Roy.

Son amendement est rejeté à la majorité de 27 voix.

— Dans sa séance d'aujourd'hui, la chambre des députés, après un rapport de la commission

des pétitions, a commencé et continué à lundi la discussion sur le projet de loi relatif aux écoles secondaires de médecine.

— La cour d'assises a reprise aujourd'hui à 8 ou 9 heures du matin la cause d'Heurtebise.

Après une heure de délibération, le jury ayant déclaré les accusés coupables de meurtre, mais sans préméditation, sur la personne de leur propre enfant, ils ont été tous deux condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité et à la flétrissure des lettres T. P.

La femme Heurtebise a conservé, pendant le prononcé de l'arrêt, l'atroce insensibilité qu'elle a apportée aux débats.

*De l'Ost-Frise, le 8 Avril.*

Au moyen des secours considérables que nous avons reçus, tant de la part du gouvernement hanovrien, que des sociétés de l'intérieur et de l'étranger, nous avons réussi, à force de dépenses et de travaux, à réparer, vers la fin du mois dernier, les principales brèches de nos digues, de sorte que, s'il ne survient pas de marées portées par des ouragans à une hauteur extraordinaire le pays est mis à l'abri des inondations. On va commencer maintenant les travaux nécessaires, non seulement pour rétablir entièrement les digues, mais aussi pour les relever de 2 à 3 pieds sur une étendue de 24 milles d'Allemagne, en proportion de la hauteur des marées des 3 et 4 février, vu que le même désastre peut encore se renouveler dans des circonstances semblables. On ne s'étoit réglé, dans la construction de nos digues, que sur la marée du jour de Noël 1717, la plus violente et la plus haute dont on eût souvenir. Mais on sait qu'elle a été surpassée de 2 1/2 pieds par celles des 3 et 4 février dernier. On ne peut guère douter que celles-ci n'aient été causées par un tremblement de terre, vu que, dans l'Ost-Frise, plusieurs fontaines et puits qui avoient été tout à coup mis à sec, ont été de nouveau, le 3 et le 4, remplis d'eau, mais tellement salée, que le bétail ne pouvoit pas en boire.

*De Berlin, le 16 Avril.*

S. Exc. M. de Nagler, directeur général des postes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. à la diète germanique, est parti pour Francfort. Le Roi, en témoignage de sa bienveillance, lui a fait présent de son portrait, peint en demi-grandeur par Gérard, et copié par Gebauer. (S. Exc. est déjà arrivée à Francfort.)

La cour prend aujourd'hui le deuil pour huit jours, à l'occasion de la mort de la duchesse de Nassau.

La société royale du commerce maritime a résolu de se charger des actions de la compagnie nationale d'assurance qui ne sont pas encore

Du VENDREDI, 22 Avril 1825.

placées, afin que cet établissement puisse entrer en activité, ce qui ne tardera pas à avoir lieu. Dans le but de le rendre aussi généralement utile qu'il est possible, la compagnie pourra placer une partie de ses actions à l'étranger.

De Munich, le 16 Avril.

Le président de la chambre des députés a ouvert, d'après l'ordre du jour, dans la séance du 14, la délibération sur la proposition de M. Dietrich concernant la fixation d'une échelle plus déterminée et plus juste pour la répartition des taxes dans les communes. Plusieurs députés ont discuté cet objet. M. le secrétaire Häcker s'est prononcé contre le projet de la répartition d'après le nombre des familles. Il a fait l'observation qu'une expérience de 20 ans avoit prouvé la difficulté d'établir une échelle générale; que cette affaire n'étoit pas encore suffisamment murie par un travail préparatoire, et il a proposé en conséquence de la renvoyer de nouveau à la commission, à laquelle on adjoindroit encore trois membres, en invitant les commissaires du Roi à prendre aussi part à ses travaux. La délibération est continuée à la prochaine séance publique qui aura lieu le 18.

D'Augsbourg, le 18 Avril.

Extrait de la Gazette-Universelle.

Trieste, le 9 avril. — Nous avons reçu, par un navire arrivé de Zante, des lettres de cette île, qui vont jusqu'au 23 mars, et des lettres de la Morée jusqu'au 19. Le gouvernement grec ayant appris qu'Ibrahim-pacha avoit décidément le projet de faire une descente dans cette dernière péninsule, l'objet de ses premiers soins a été de mettre en lieu de sûreté à Hydra, tous les individus impliqués dans la conspiration de Colocotroni, et de l'y envoyer lui-même. Le 8 février, ils ont été tous enfermés dans le couvent d'Elie. Ibrahim-pacha avoit débarqué le 22 février, près de Modon, 3000 hommes, qui devoient être suivis, le 4 mars, de 7 à 8000. Ces troupes firent d'abord une tentative pour

surprendre Navarino; mais elles furent repoussées avec perte. Une seconde tentative pour pénétrer jusqu'à Gastuni fut encore plus malheureuse. Depuis lors, elles sont concentrées entre Modon et Coron, vraisemblablement pour attendre les opérations des turcs, qui s'avancent de l'Épire par terre.

Le gouvernement grec a fait un appel à la nation, et d'après les lettres particulières ci-dessus, 36,000 grecs doivent y avoir répondu. Conduriotti, qui dirige le siège de Patras, s'étoit rendu en personne pour quelques jours dans les environs de Modon; mais le siège n'étoit pas levé. (D'après d'autres nouvelles, la petite escadre grecque de 8 bâtimens, qui bloquoit la place par mer, s'étoit retirée, dès qu'elle avoit appris l'apparition de la flotte égyptienne dans les eaux de la Morée, et des bâtimens européens avoient profité de cette circonstance pour jeter des vivres dans Patras. C'est vraisemblablement ce qui a donné lieu au bruit que le siège de Patras avoit été aussi levé du côté de terre.) La flotte égyptienne, qui avoit transporté des troupes de débarquement, étoit dans le port de Modon, et près de l'île de Sapienze, formant 50 voiles; celle des grecs, forte de 36, sous le commandement de Sachury, étoit vis-à-vis d'elle, près de Navarino. Afin d'occuper la flotte du capitain Pacha, qu'on attendoit des Dardanelles, l'amiral Miauly a reçu l'ordre de faire voile pour Mitylène. Il résulte de toutes ces circonstances, que l'on peut s'attendre à des événemens importants, vu surtout que le Serasquier Redschid Pacha, commandant en chef, s'avance en même tems, comme on l'a déjà annoncé, contre Missolonghi. Cependant, les lettres de Zante marquent la plus grande confiance dans les préparatifs de défense des grecs. Ils paroissent surtout peu redouter l'expédition d'Égypte.

HENRICART, Rédacteur.

#### Véritables Savons anglaiss.

Savon parfumé de Windsor. — Ce savon, qu'on a purifié par des procédés chimiques, a l'avantage de blanchir, d'adoucir et de polir la peau; il préserve des dartres et de toute espèce de boutons. L'usage en est agréable. — Se trouve au Bureau de ce Journal, et se vend 12 kr. la tablette et 2 fl. la douzaine. Savon à la rose, 36 kr.; Savon à la Violette, 48 kr.

\*\* Le Soussigné, après un long séjour à Cambridge, une des premières universités des Etats-Unis, où il s'étoit déjà voué à l'instruction publique, vient d'obtenir du Haut Sénat la permission d'enseigner la langue anglaise. Jaloux de se rendre digne de cette faveur, il s'empresse d'en informer le public, qui sera aussi satisfait de sa prononciation purifiée par le commerce assidu des hommes les plus lettrés de cette partie du nouveau monde, que de la méthode simple et facile dont il s'est toujours servi avec succès pour expliquer à ses élèves toutes les difficultés d'une langue aussi intéressante. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées de s'adresser à lui, Porte Ste-Catherine, Lett. K, N. 35, en face du Café de M. Finck.

F. J. Gustorf.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIERKE, rue de la Monnoie.

De Londres, le 15 Avril.

Le bruit court, qu'après la session actuelle du parlement, il y aura quelques changemens dans le ministère. Les comtes de Harrowby et Westmoreland se retirent; le comte Bathurst quittera le département colonial, pour être président du conseil; M. Huskisson succédera au comte Bathurst, en qualité de secrétaire d'état pour les affaires coloniales. On ne nomme pas encore le successeur du comte de Westmoreland.

Les ministres avoient résolu de ne dissoudre le parlement que dans l'automne de l'année prochaine. On dit actuellement dans les cercles politiques, qu'en considération des circonstances favorables où, d'après leur avis, ils se trouvent, il est probable que cette dissolution se fera bientôt après la prorogation du parlement, au plus tard au mois d'août.

La baisse des fonds n'est attribuée à aucune cause politique suffisante pour la motiver; on la cherche simplement dans des jeux de bourse. On lit dans le journal de Caracas *El Colombiano*, du 2 mars, qu'à l'arrivée du numéro du *Courrier*, du 6 janvier, annonçant que le gouvernement anglois avoit reconnu l'indépendance du Mexique et de la Colombie, on a publié une gazette extraordinaire pour communiquer cette nouvelle au peuple. Elle a produit une sensation de joie d'autant plus vive, que le message du vice-président avoit jeté quelque doute sur cet événement. Le colonel Campbell étoit arrivé aux Barbades.

Le *National-Intelligencer*, du 10 mars, annonce que la veille, MM. Clay et Barbour sont entrés en possession des emplois de secrétaires d'état pour les départemens de l'intérieur et de la guerre.

La même feuille annonce que le sénat a refusé, à l'unanimité, de ratifier le traité conclu avec Colombie pour l'abolition de la traite des nègres. Le 1<sup>er</sup> article, qui établissoit un droit mutuel de visite sur les bâtimens des deux parties contractantes, a été rejeté à la majorité de 28 voix contre 12.

Le *Courrier* contient la lettre suivante, adressée par le général Miller à un de ses amis à Lima, sur la défaite de l'armée royaliste:

« Quenqa, (4 lieues de Guamanga), le 11 décembre. Nous avons failli payer cher la faute que nous avons commise en ne poursuivant pas l'ennemi im-

médiatement après l'affaire de Junin, et en ne détruisant pas Cantérac avant qu'il eût opéré sa jonction avec Valdez. Les royalistes reprirent l'offensive et causèrent le plus grand désordre dans notre armée. La Serna, qui nous poursuivoit, refusa la bataille que nous lui offrions, pour jouer à coup plus sûr. Le 5, il nous attaqua dans une position fort désavantageuse pour nous, à deux lieues de Malara, s'empara de notre dépôt, de nos pièces de campagne et de presque tout le bagage de notre armée. Nous perdîmes à cette affaire environ 500 hommes tués ou blessés, tandis que les royalistes en perdirent tout au plus une trentaine.

Ce coup porta dans nos rangs un découragement d'autant plus grand, que nous avions appris que La Serna n'amenoit pas avec lui moins de 10,000 hommes. Nous continuâmes notre retraite, toujours harcelés par l'ennemi, qui nous enlevoit chaque jour beaucoup de nos soldats et de notre bagage. Déjà les Péruviens commencent à désertir, et notre cavalerie étoit découragée d'avoir perdu ses chevaux et d'être obligée de faire la route à pied. Six jours de plus, et nos provisions étoient épuisées. Soit que nous marchassions sur l'ennemi, soit que nous nous dirigeassions sur Guamanga, notre perte paroïsoit certaine, et l'ennemi qui le voyoit, avoit envoyé de forts détachemens sur toutes les routes, pour couper les ponts et les chemins, afin qu'il n'échappât pas un seul homme. Les Indiens de Huanta, de Huancabalia, de Churcheras et des villes voisines, s'étoient soulevés contre nous et assassinoient nos traîneurs. Au moment où nos troupes étoient complètement démoralisées, nous apprîmes que 1500 royalistes arrivoient de Cusco pour renforcer La Serna. Tout, en un mot, indiquoit notre ruine, et aucun talent militaire ne sembloit pouvoir nous sauver.

Dans ces circonstances critiques, les royalistes, fiers de leur supériorité, nous attaquèrent avec la certitude du succès. La Serna et Cantérac, à la tête de deux divisions, s'avancèrent sur notre front, en descendant de la colline qu'ils occupoient, tandis que Valdez, à la tête de 2 escadrons et de 4 bataillons, attaquoit notre gauche. Au même instant, nous attaquâmes nous mêmes les royalistes sur tous les points avec la plus grande impétuosité et avec le meilleur ordre possible. Enfin, après une heure 20 minutes d'engagement obstiné, les royalistes furent complètement mis en déroute, et le vice-roi blessé et fait prisonnier. Cantérac, Valdez, Caratela, Monet, Ferraz et 4 ou 5 autres généraux avec d'autres officiers, et environ 5 à 6000 hommes qui s'étoient réunis après l'action, ne se décidèrent qu'avec quelques difficultés à capituler, en nous laissant maîtres du Pérou, depuis Tumbay jusqu'au Desaguadero. Dix pièces d'artillerie ont été prises à l'ennemi pendant l'action. Nous n'avions qu'un misérable mortier pour répondre à leur feu.

Notre cavalerie s'est parfaitement conduite; cel-



le de la Columbie s'avance dans les intervalles formés par nos colonnes d'infanterie sur la droite, et celle du Pérou mit en deroute deux bataillons de l'avant-garde de Valdez qui avoient déjà atteint la plaine sur laquelle nous étions formés en bataille et qui menaçoient notre droite. Tout le monde s'est parfaitement conduit; mais le général Cordoba, jeune homme de 25 ans, soutint le choc avec sa division, et peut réclamer l'honneur d'avoir décidé l'action. Il a été fait général de division sur le champ de bataille. J'ai chargé moi-même à la tête des hussards de Junin, et j'ai repoussé Valdez qui avoit d'abord repoussé notre cavalerie. Les hussards ont mérité par leur bravoure les éloges du général en chef et de toute l'armée.

» L'ennemi étoit fort de 7200 hommes d'infanterie et de 1800 de cavalerie, tandis que toute notre force disponible ne montoit qu'à 5627 hommes, en y comprenant la cavalerie. Depuis notre départ d'Andegueyas, nous avions perdu 1200 hommes.

» L'armée royaliste étoit composée d'excellens soldats bien armés et bien équipés. Le général Valdez m'a assuré qu'il avoit dans le nombre 800 recrues. La bataille a été livrée près de Quenoa, et a pris le nom d'Azaucela, du nom de la plaine près de laquelle elle a été livrée. C'est sans doute la bataille la plus importante et la plus vraiment militaire qui ait été livrée dans l'Amérique méridionale. Si les espagnols l'eussent gagnée, la lutte eût été prolongée encore pendant des années dans le Pérou, et même le Chili et la Colombie eussent pu trembler. La Serna, Canterac et Valdez méritent les plus grands éloges pour la perfection de leurs troupes, leur cavalerie, en équipement et en discipline, n'est peut-être pas inférieure à la cavalerie anglaise. Le vice-roi, Valdez, Canterac, Monet, Garcia, Comba et beaucoup d'autres, ont vivement demandé de vos nouvelles. Je leur rendis, comme je le dois, tous les soins possibles dans leur position, et ils s'en montrent fort reconnoissans. Ils désirent beaucoup retourner maintenant en Europe.

» Olaneta a pris le titre de général en chef de l'armée royale du Pérou. Il peut avoir avec lui de 3 à 4 mille hommes. Si nous ne prenons pas des mesures actives, il pourroit nous causer quelque embarras; si on ne poursuivoit pas de suite les fugitifs de l'armée royaliste, il pourroit peut-être en réunir jusqu'à mille.»

— Après la lecture de cette lettre, on se demande comment il se fait qu'Olaneta, qu'on avoit dit cent et cent fois faire cause commune avec les insurgés, prenne le titre de général en chef de l'armée royale du Pérou, avec 3 à 4000 hommes, et à même de recueillir les débris de l'armée battue. L'on ne peut révoquer en doute la victoire des insurgés, mais cet avantage, tout considérable qu'il est, ne paroît cependant pas avoir toute l'importance qu'on devoit lui donner d'après les rapports officiels.

*Du 16.*

Les consolidés sont à 92  $\frac{3}{4}$ .

Les séances des deux chambres n'ont été remplies que par la présentation de nombreuses pétitions contre l'émancipation des catholiques. La discussion de cette importante question n'a pas encore été entamée.

*Suite de Pétersbourg, du 5 Avril.*

M. le lieutenant-général comte Michel de Wontzow, adjudant général de l'Empereur, et gouverneur général des provinces de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie, vient d'arriver dans cette capitale.

Par un ukase du 11 mars, le sénat dirigeant a décidé qu'il ne doit point être perçu de droits sur les actes par lesquels un propriétaire fait, de son vivant, la donation de ses biens-fonds à ses plus proches héritiers en ligne directe, à la charge par eux d'acquiescer ses dettes.

*De Copenhague, le 11 Avril.*

Sur la demande de S. A. le duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenhourg, lieutenant-colonel à la suite dans le régiment de hussards, le Roi lui a accordé sa démission, avec le rang de général-major.

*De Vienne, le 15 Avril.*

Par une lettre du cabinet du 5 mars dernier, l'Empereur a conféré à M. de Rivalier, conseiller-privé du cabinet de S. A. R. l'Electeur de Hesse, la croix de commandeur de l'ordre de Léopold, et à M. de Teines, conseiller-privé de finances de la même cour, la croix de chevalier du même ordre.

*De Florence, le 12 Avril.*

Notre gazette contient une lettre de Livourne qui, d'après le rapport du capitaine du brigantin sarde, le *Fortuné*, revenant d'Alger, rectifie de la manière suivante les détails qu'on a publiés sur le tremblement de terre de cette ville (*V. notre N<sup>o</sup> 106.*)

» Ce tremblement de terre a eu lieu, le 3 mars, dans la ville de Béliida, située à 15 milles d'Alger; les secousses ont été si violentes qu'il n'est pas resté une seule muraille debout. Un village situé entre deux collines eut le malheur d'être entièrement enseveli sous les débris qu'elles formèrent en s'écroulant et en se réunissant. On porte à 5000 le nombre des victimes de ces funestes évènements. Le tremblement de terre s'est fait sentir même à Alger, où il a répandu la terreur parmi les habitans, mais sans y causer néanmoins beaucoup de dommage.»

*De Milan, le 13 Avril.*

Il y a déjà ici une affluence très-considérable d'étrangers. On y attend S. M. la duchesse de Parme, L. A. I. le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane, L. A. R. le duc de Modène, L. M. le Roi et la Reine de Sardaigne et S. A. S. le duc de Carignan, S. A. R. le duc de Lucques, etc. S. A. I. l'archiduc Reinier, notre vice-roi, se dispose à aller à Udine recevoir l'Empereur, son auguste frère.

*De Lisbonne, le 30 Mars.*

Le vaisseau anglais le *Wellestey*, de 74 canons, venant de Portsmouth, après une traversée de dix jours, est entré dans ce port le 25 de ce mois, ayant à son bord d'ambassadeur extraordinaire, sir Charles Stuart; la suite de S. Exc. se compose de lord Hill, du colonel Freemantle, du major Garwood, du docteur Ridgway, de MM. Landser, Alance et Logal. Ce vaisseau

étoit accompagné de la frégate *Thétis*, capitaine John Philimore.

S. M. a fait de nombreuses promotions dans les divers ordres civils et militaires du royaume.

Il est question de l'établissement d'un nouveau système de finances, de l'amortissement de la dette publique, et de la fixation des dernières créances sur l'état à la fin de l'année 1823.

*Suite de Madrid, du 9 Avril.*

C'est le duc de Villahermosa qui paroît devoir se rendre à Paris comme ambassadeur extraordinaire pour assister au sacre de S. M. T. C. M. Cordova, commis principal au ministère des affaires étrangères, accompagnera S. Exc. en qualité de secrétaire d'ambassade.

— Si l'on en croit des gens qui se disent bien instruits des mouvemens secrets de la cour, le Roi manifeste chaque jour le vif désir de rappeler auprès de sa personne M. le duc de San-Carlos. On sait que ce seigneur, qui habite actuellement Paris, fut le compagnon fidèle de Ferdinand VII dans ses infortunes; qu'il fut persécuté par Buonaparte, et qu'il fut enfin le négociateur du traité de Valençay, qui rendit la liberté au Roi. On assure qu'il revient en Espagne pour remplacer M. Zéa; ce seigneur passe pour très-savant; il est très-considéré à la cour de France.

— Le Roi a manifesté l'intention de célébrer par des fêtes le 7 avril, jour où l'armée française passa la Bidassoa il y a deux ans. S. M. ne sera que l'interprète du vœu général; car, malgré les suppositions de divergence de politique entre les cabinets de Madrid et de Paris, la nation espagnole se montre très-reconnoissante envers la France qui l'a délivrée du joug révolutionnaire.

— Les alarmistes s'attachent à présenter quelques attaques de voleurs comme des insurrections de constitutionnels; le fait est que ces prétendus constitutionnels sont réellement des voleurs de grand chemin, dont le seul but est de piller, et auxquels les opinions politiques sont indifférentes. L'existence de ces voleurs n'est point surprenante à la suite d'un licenciement de troupes, et dans l'état de nullité où se trouve le commerce. Déjà dans plusieurs provinces, et principalement en Andalousie, les mesures énergiques des magistrats ont suffi pour détruire les malfaiteurs. A Séville, un ancien chef de bande royaliste a offert au capitaine-général de purger le pays. Il a réuni cent hommes déterminés et s'est mis à la poursuite des voleurs, dont il a pris le chef, que les paysans appeloient *El Moreno* (le Noir); il l'a enchaîné, et l'a forcé, le pistolet sur la gorge, à lui indiquer ses différens repaires. Tout voleur qui tombe entre ses mains est mis à mort

sur-le-champ, il en a fusillé vingt dans un village voisin de Ecija.

*De Paris, le 18 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 15; à 3 heures, elle est retombée à 101 fr. 75.

— Le Roi a reçu en audience particulière, hier avant la messe, S. A. S. M. le duc régnant d'Anhalt-Cüthen, qui voyage sous le nom de comte de Lindau.

— D'après l'ordre du jour publié dans les différentes divisions militaires, les troupes ont quitté, le 16, le deuil de S. M. Louis XVIII, en enlevant le crêpe mis aux tambours et aux drapeaux.

*Suite de Berlin, du 16 Avril.*

La direction-générale des postes a fait publier ce qui suit:

» La différence des principes suivis par les directions étrangères des postes sur la déclaration des papiers ayant cours, rendant plus difficile l'exécution de la déclaration forcée, prescrite pour les envois de ce genre par la poste à cheval, ce qui gêne cette sorte de commerce, on permet que, dans la règle, ces envois puissent avoir lieu par la poste à cheval dans des lettres recommandées, même sans être déclarés.

» Le règlement qui prescrit qu'aucun papier-monnaie du pays ne soit envoyé de cette manière, et l'autorisation des employés des postes à procéder, dans les cas suspects, d'après les §. 59 et suivans du règlement des postes du 18 décembre 1824, ainsi que l'obligation de déclarer les envois de papier-monnaie et de papiers ayant cours, faits par la voie des diligences, sont maintenant sans aucun changement en vigueur.

» Berlin, le 12 avril 1825.

*» De Nagler.»*

*De Baireuth, le 15 Avril.*

La dépouille mortelle de feu S. A. Mme la princesse de Metternich est arrivée hier ici. On la transporte à Königswarth, terre appartenante à M. le prince de Metternich, à 6 lieues d'Egra.

*De Munich, le 17 Avril.*

La députation de la société d'économie rurale pour la culture de la soie en Bavière, fait connoître que la filature à la main nouvellement établie, a déjà été mise en activité, et qu'en conséquence les produits de fabrique seront incessamment envoyés à ceux qui ont fourni l'année dernière les cocons. On fera également ces jours-ci une distribution nombreuse de mûriers à ceux qui en ont demandé. Ils recevront tous ces arbres *gratis*; ils n'auront à payer que le transport de Munich au lieu de leur domicile, et à donner un reçu des arbres. Ils peuvent en conséquence faire de suite les préparatifs pour la plantation prochaine des arbres. On enverra également, d'après les nombreuses demandes faites de tous côtés, des parties de semence de mûrier, de jeunes plants, et une grande quantité d'œufs de vers à soie.

*D'Augsbourg, le 19 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

» On lit dans le *Télégraphe Grec* un décret déjà ancien du corps législatif de la Grèce, on date de



Napoli de Romanie du 23 décembre (4 janvier), par lequel, sur la proposition du pouvoir exécutif, Anagnosti Iconomo étoit nommé président de cette autorité, pendant l'absence de Georges Conduriotti, que les médecins avoient envoyé à Hydra pour le rétablissement de sa santé, et devoit signer jusqu'à son retour, avec cette formule : » en remplacement du président. »

» Le prince Manrocordato est arrivé le 26 janvier (7 février) à Napolé de Romanie, sans être encore rétabli de la chute de cheval qu'il a faite à Malandrino. On se promettoit de bons effets de sa présence dans l'endroit où siège le gouvernement. Le même jour, il est arrivé à Napolé un bâtiment sous pavillon anglais, et porteur d'une seconde livraison d'argent à compte de l'emprunt conclu à Londres. »

De Francfort, le 21 Avril.

Extrait du Spectateur-Oriental du 18 mars.

Napoli de Romanie, le 10 mars. — Ibrahim pacha est arrivé le 22 février à Modon, avec une quarantaine de voiles. Ce visir, après avoir débarqué 5 à 6000 hommes de troupes, a marché de suite sur Navarin, et a emporté d'emblée cette place et Calamata.

Le gouvernement grec s'évertue à dénaturer cette nouvelle, pour atténuer la triste impression qu'elle a produite sur l'esprit du peuple.

Il y a ici quelques troupes que l'on se propose de faire marcher sur Patras; elles se joindroient ainsi à celles qu'on a déjà envoyées pour bloquer cette place par terre. Il y a aussi à Argos quelques centaines de soldats auxquels on songe à donner une direction.

Une division de bâtiments de guerre est répartie déjà de Modon, et retourne en Candie pour y prendre le reste de l'armée égyptienne et ve-

nir le débarquer en Morée, où la consternation est générale.

Le gouvernement grec a fait transporter Colotroni et 18 de ses adhérens à Hydra, où on les garde à vue dans un couvent. Quant à Lobélina, on l'a retenue à Argos.

La goëlette que l'on avoit expédiée pour obtenir du comité Philhellène 2 frégates que depuis longtemps on desire avoir, est revenue sans avoir rempli l'objet de sa mission. Les 2 frégates ont été refusées, parceque les grecs n'ont pu en payer la valeur.

Milo, le 13 mars. — On sait ici qu'à peine arrivés en Morée, les musulmans ont marché sur Navarin, et s'en sont emparés. Voilà ce que l'on assure avec beaucoup de circonstances et des détails qui tiennent à cet événement, et contribuent à le confirmer, bien que l'on fasse courir ici des bruits défavorables aux turcs, suivant la tactique ordinaire en pareille circonstance. Mais peu de grecs sont la dupe de ces bruits, et ils savent tristement à quoi s'en tenir.

Sira, le 10 mars. — Nous avons appris qu'Ibrahim-pacha a débarqué, le 22 février, ses troupes à Modon, et qu'il s'est aussitôt emparé de Navarin et de Calamata. Les grecs d'ici nient ces nouvelles. Ils se feront illusion jusqu'au dernier moment où l'on se jouera de leur crédulité.

La seconde division de la flotte d'Ibrahim est partie le 4 mars de la Crète, et a abordé en Morée avec 6 à 7 mille hommes.

HENNECART, Rédacteur.

\* Baume de Chiron — Les propriétés de ce baume sont tellement connues dans les cas de chûtes, coupures, meurtrissures, brûlures et autres accidens de ce genre, qu'il n'est presque pas en Suisse une mère de famille ou une gouvernante d'enfans, qui n'en porte constamment avec elle. — Se trouve au Bureau de ce Journal, et se vend par boîtes d'étain de 48 kr. et 24 kr.

\* Rancel et Comp., jardiniers fleuristes françois, ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils partiront le dimanche 24. Ils logent au Landsberg N<sup>o</sup>. 14.

\* Une jeune demoiselle de la Suisse françoise désire trouver une place d'institutrice auprès de très-jeunes enfans, ou de sous-maîtresse dans une pension de jeunes demoiselles. Elle est d'une famille estimable, et elle est en état d'enseigner les premiers principes de la langue françoise. Elle peut produire, sur sa conduite et ses moeurs, les témoignages les plus favorables de la part des personnes chez qui elle a été jusqu'à présent, et où elle est encore. S'adresser pour les renseignemens ultérieurs au Bureau de ce Journal.

\* A louer ou à vendre à Offenbach, une propriété consistant en une maison de campagne solide et composée de 10 chambres de maître, et autres, avec une cour où se trouve tout ce qui est nécessaire à l'économie domestique, écurie pour cinq chevaux, remises, etc., enfin tout ce qui peut constituer une habitation complète pour une famille de distinction. Cette propriété est sise sur la chaussée d'Offenbach à Francfort, à une petite lieue de cette dernière ville. Le vaste jardin adjacent est très-bien entretenu; il y a un temple en marbre, une glacière, des serres, un grand bosquet, et il fournit tout ce qui peut contribuer à l'utilité et à l'agrément d'un séjour champêtre. De tous les côtés, cette habitation jouit d'une vue superbe et étendue. S'adresser au propriétaire, à Francfort s/M., Lettre G, N<sup>o</sup>. 102, sur le rempart près la Porte de Friedberg.

Du SAMEDI, 23 Avril 1825.

Suite de Londres, du 16 Avril.

S. A. S. le duc régnant de Brunswic et le prince Guillaume son frère, ont débarqué le 12 à Douvres, et sont arrivés ici le lendemain.

— Hier, M. Peel, ministre de l'intérieur a dénoncé à la chambre des communes une violation de privilèges. Après avoir rappelé que sir John Newport a présenté, le 17 mars dernier, une pétition en faveur des catholiques, signée par des protestans de Ballinasloe, il soutient que ces signatures étoient toutes fausses.

Le ministre demande qu'un comité soit chargé d'ouvrir une enquête sur cette supercherie, qu'il regarde comme fort injurieuse pour la chambre.

Sir John Newport provoque lui-même cette enquête, et le comité est nommé.

— L'honorable membre fait ensuite la demande de l'autorisation nécessaire pour présenter un bill qui auroit pour objet d'interdire désormais aux évêques anglicans d'Irlande la faculté de réunir plusieurs paroisses sous un seul pasteur. Cette autorisation lui est accordée sans opposition.

Suite de Madrid, du 9 Avril.

On assure que M. le duc de Villahermosa, après avoir rempli sa mission d'ambassadeur extraordinaire pour le sacre de S. M. Charles X, prendra le poste d'ambassadeur à Paris, et que M. le comte de la Puëbla, qui l'occupe maintenant, passera à Naples en la même qualité, pour y relever M. Valléjo, qui paroît être définitivement disgracié, et dont le gouvernement a, dit-on, demandé lui-même le changement.

Le duc de l'Infantado paroît destiné à remplacer M. Ugarte dans l'esprit du Roi; car depuis quelques jours, il est constamment auprès de S. M.; ce qui semble prouver que son refus de l'ambassade extraordinaire de Paris ne tenoit à autre chose qu'à l'espoir qu'avoit S. Exc. de remplacer M. Ugarte.

— Le jugement des ex-régidors de Madrid s'exécute si sévèrement, que quelques-uns d'entre eux, en sortant de prison, n'ont pu obtenir la permission de rester dans la capitale plus de quarante-huit heures.

— On assure que lorsque le chargé d'affaires de France a fait connoître au Roi la retraite des troupes françoises, S. M. lui a fait entendre qu'elle désireroit que la France lui accordât une

flotille pour veiller à empêcher la contrebande sur nos côtes, et s'opposer aux tentatives de débarquement que les constitutionnels seroient dans le cas d'entreprendre.

— Les juntes de purification actuellement existantes ne se croyant pas compétentes à l'égard des conseillers-d'état et autres employés d'un rang aussi élevé, le Roi vient d'en nommer une nouvelle qui sera présidée par M. Calderon, ex-membre de la régence.

— Le Roi vient de rendre une ordonnance pour autoriser la construction de dix villages dans la Sierra-Morena. Cette autorisation a été accordée à D. Sanchez Gaddeo; de grands privilèges y sont attachés. On doit savoir gré au gouvernement de cette mesure: c'est en augmentant le nombre des villages et en répandant, s'il est possible, l'aisance dans la population, qu'on réprimera cette propension à la mendicité et au brigandage, dont les effets se font sentir chaque jour de plus en plus. C'est par bandes de 20 à 50 individus que les mendiants se présentent sur plusieurs points, et les routes ne sont pas sûres.

— Notre gazette officielle contient l'article ci-dessous:

» On mande de Cadix, que le 29 mars, la goëlette espagnole la Proserpine, capitaine D. Philippe Paradi, est entrée dans ce port, venant de Cuba, après une traversée de trente-huit jours. Ce capitaine a rapporté qu'à son départ de la Havane, le 19 février, on y jouissoit de la plus parfaite tranquillité. Il étoit sorti de Puerto-Cabello une division de plusieurs transports pour Panama, avec des renforts pour Bolivar; mais cette expédition a été dispersée par une violente tempête, et deux de ces bâtimens columbiens se sont vus forcés de relâcher à Santiago de Cuba.

— La récolte de la cochenille s'élevoit, année commune, dans la province d'Oajaca, au Mexique, à plus de deux millions de piastres fortes (10 millions). Le gouvernement royal, convaincu des immenses avantages qu'offriroit à la Péninsule la culture de ce précieux ingrédient de teinture, a pris la résolution d'assister de tout son pouvoir don Martinez Torrès, qui vient de former, dans les environs de Malaga,

un établissement destiné à acclimater la cochenille en Espagne.

*De Bayonne, le 10 Avril.*

La garnison française a quitté Santona le 6; elle y a été remplacée par un bataillon de troupes espagnoles.

Les régimens qui sortent d'Espagne vont traverser successivement notre ville dans le cours de ce mois.

Les 5<sup>e</sup> léger et 37<sup>e</sup> de ligne, formant la garnison de la Corogne, n'arriveront que dans la première quinzaine de mai.

En vertu d'un ordre du ministre de la guerre, il sera accordé ici même des congés de semestre à la moitié des officiers et au huitième des sous-officiers et soldats rentrant en France; tous ces corps se dirigeront ensuite vers leurs garnisons respectives; la cavalerie va à Carcassonne et à Haguenau, ainsi, l'armée de réserve qui doit cantonner dans nos environs ne laissera ici que ses malades et ses impotens.

*Suite de Paris, du 18 Avril.*

L. A. R. le prince Maximilien de Saxe et la princesse sa fille partiront de Madrid le 26 de ce mois, arriveront le 6 mai à Paris, et se remettront en route le 12, pour retourner à Dresde.

— Le *Journal du Commerce* s'élève contre ses deux confrères le *Constitutionnel* et le *Courrier*, au sujet de la lettre pastorale de M. l'archevêque de Rouen. Voici comment cette feuille s'exprime :

« Que voyons-nous en effet dans cette pastorale ? des injonctions aux ecclésiastiques soumis à la discipline du prélat, d'après les croyances de leur culte. Ces injonctions n'ont même rien que de moral en soi. Ce sont des défenses d'habiter avec des personnes du sexe, défenses obligatoires pour des hommes qui regardent le célibat comme un devoir. Viennent ensuite des conseils, des exhortations aux fidèles d'observer régulièrement les pratiques de leur religion; de respecter la solennité du dimanche, de s'abstenir du travail, des jeux, des danses, du cabaret.

« On leur fait connaître en outre comment l'église considère les mariages qu'elle n'a pas consacrés. On leur ordonne avec l'autorité toute spirituelle du pasteur sur son troupeau, de légitimer leurs alliances en les sanctifiant, et de faire baptiser leurs enfans dans un délai déterminé. Enfin, pour sanctionner ces injonctions, la loi pastorale prescrit d'observer ceux qui y manqueraient, et d'en tenir note.

« Nous l'avouons franchement, nous n'avons découvert, dans cet acte tant critiqué, rien de contraire aux droits des citoyens ou aux lois qui protègent leurs intérêts. M. l'archevêque suppose la foi; il ne s'adresse qu'à elle, et n'ema-

ploie pour la contraindre que les armes légitimes de la persuasion. »

*De Paris, le 19 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 101 fr. 60; et à 3 heures, à 101 fr. 90.

— Hier, à l'ouverture de la séance de la chambre des pairs, M. le duc de Lévis a fait le rapport du projet de loi relatif à la dette publique et à l'amortissement.

La discussion sur ce projet s'ouvrira immédiatement après la délibération sur le projet de loi d'indemnité.

La chambre a ensuite continué la délibération sur l'art. 1<sup>er</sup> de la loi d'indemnité.

Cet article a été adopté avec l'amendement proposé par la commission, et qui consistoit à substituer à ces mots : *l'indemnité due aux français*, ceux-ci : *l'indemnité due par l'état aux français*.

Les articles 2, 3, 4 et 5, ont été ensuite adoptés dans les termes du projet.

Plusieurs amendemens proposés sur l'art. 1<sup>er</sup> par MM. le comte de Tournon, le marquis de Pange et le comte de Kergorlay; sur l'art. 2, par MM. le marquis de Coislin et le comte de Tournon; sur l'art. 3, par M. le comte Daru, et sur l'art. 5 par M. le comte de Châteaubriand, ont été, ou retirés par leurs auteurs, ou rejetés par la chambre.

Ces amendemens ont donné lieu à diverses discussions, dans lesquelles ont été entendus, outre les auteurs des amendemens, MM. le comte de Ségur, le marquis de Lally, le marquis de Rougé, le comte de Pontécoulant, le comte Portalis, le comte de Boissy-d'Anglas, le comte Roy, le ministre des finances, M. de Martignac, commissaire du Roi.

La délibération sur les articles suivans continuera aujourd'hui.

— M. Fadatte de Saint-Georges a fait, hier dans la chambre des députés, son rapport, au nom de la commission chargée de l'examen des comptes relatifs à l'exercice de 1823. Il a proposé l'adoption pure et simple du projet de loi portant règlement définitif des dépenses appartenant à l'exercice de 1823.

La chambre a fixé la discussion au 25. Elle a ensuite repris la discussion du projet de loi relatif aux écoles secondaires de médecine.

— Le Roi est allé aujourd'hui, avec M. le Dauphin, chasser dans la forêt de Marly.

— S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg est parti aujourd'hui pour Londres.

— On assure que la monnaie nouvelle à l'effigie de Charles X sera frappée pour l'époque du sacre.

— M. le comte de Villèle a donné, avant-hier, une soirée à laquelle a assisté M. le prince

de Metternich. Le départ de S. A. paroît remis au 20.

— S. A. S. le prince régnant de Reuss-Greiz a eu hier matin une audience particulière du Roi.

— On lit dans l'*Etoile* l'article ci-dessous.

« Le lieutenant Campbell, de la marine américaine, est arrivé le 26 février à Norfolk, venant de Callao, porteur de dépêches du ministre des Etats-Unis au Pérou, et du commodore Hull, commandant leur station dans l'Océan Pacifique. Ce lieutenant, après avoir quitté Callao, dans la nuit du 23 décembre, a traversé l'Isthme de Panama et s'est rendu à Carthagène d'où il a fait voile le 6 février. Il a apporté avec lui des gazettes extraordinaires du gouvernement de Lima.

« Le numéro 1 contient l'ordre du jour du chef républicain Manuel José Soler, après la défaite de l'armée royale à Ayacucho, ainsi que la proclamation de Bolivar aux habitans du Pérou leur annonçant cet événement.

« Le numéro 2 contient la capitulation générale signée par Cantérac, par suite de laquelle toutes les forces espagnoles qui se trouvent dans le territoire de l'ancienne province du Pérou, sont mises à la disposition des républicains. »

*De Bruxelles, le 18 Avril.*

L'on se propose à Anvers d'établir, pour la communication de l'Escaut à la tête de Flandre, un bateau à vapeur sur lequel les voitures de commerce, les diligences et tous autres chargemens passeront d'une rive à l'autre avec autant de sécurité que sur une grande route. Il sera construit deux têtes de pont.

« Ce projet, dit le *Journal d'Anvers*, paroît avoir l'assentiment du gouvernement, et il ne s'agit plus que de régler la part de l'état et des localités dans la dépense d'un établissement qui sera sujet à un droit de péage en faveur du trésor, et procurera de grands avantages pour les communications entre la Flandre, la Campine et le Brabant. »

*D'Innsbruck, le 12 Avril.*

M. le comte de Chotek, notre gouverneur, a fait aujourd'hui l'ouverture des états. Les délibérations commenceront demain.

*D'Augsbourg, le 20 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Trieste, le 10 avril.* — « D'après des nouvelles sûres des isles Ioniennes, la flotte égyptienne a débarqué à Modon 15,000, suivant d'autres versions, 12,000 hommes, qui ont fait aussitôt une attaque contre Navarin. Les grecs prétendent que le résultat de cette tentative a été au désavantage des égyptiens, et que depuis ce moment, ces derniers restent dans l'inaction

près de Modon. Mais des troupes fraîches se rassemblent à Rhodes et à Candie, pour renforcer celles qui ont déjà débarqué. On fait également de nouveau de grands préparatifs à Alexandrie.

*De Carlsruhe, le 20 Avril.*

Dans sa séance d'avant-hier, la première chambre des états a adopté, à l'unanimité, le projet de loi sur la conscription, avec les amendemens proposés par la commission.

*De Francfort, le 22 Avril.*

*Suite de l'extrait du Spectateur-Oriental du 18 mars.*

*Alexandrie, le 24 février.* — D'après des avis positifs qui nous sont parvenus, Ibrahim pacha est entré dans le port de la Sude (Candie) avec deux frégates, plusieurs autres bâtimens de guerre et une certaine quantité de transports. Mais lorsqu'il se rendoit de Rhodes et de Marmarissa à l'isle de Candie, il s'est élevé une tempête à la suite de laquelle une partie de sa flotte a été dispersée, et plusieurs transports entrés dans notre port.

On continue de faire en Egypte des préparatifs considérables pour la nouvelle campagne.

La révolte d'un Cheik, en Syrie, n'a pas eu de suites. Elle a été promptement étouffée par les armes d'un pacha voisin; de sorte que le vice-roi d'Egypte n'a pas été dans le cas de faire marcher des troupes pour réduire les séditeux, et rien ne le dérangera dans le projet qui l'occupe sérieusement: celui de réduire la Morée, comme il est parvenu à réduire l'isle de Candie.

Nous savons que les troupes d'Ibrahim pacha jouissoient de la plus parfaite santé, et qu'elles ont été constamment maintenues dans la plus parfaite discipline. Des officiers qui avoient manqué à leur devoir ont été cassés et dégradés à la tête de leurs régimens. Ibrahim, par son caractère tout à la fois de sévérité, de bravoure et de modération, se fait craindre, estimer et chérir. Le bon ordre que S. Exc. a établi en Candie, continue d'y régner partout, soit dans les places de guerre, soit dans la campagne. Il a fait publier qu'il feroit punir rigoureusement tout musulman qui insulteroit un grec; et d'un autre côté, que tout grec seroit également puni sévèrement si, après avoir été insulté par un turc, il ne venoit aussitôt le déclarer au tribunal de l'autorité locale: ordre plein de sagesse, propre d'abord à empêcher le mal, et qui prévoyant dans tous les cas le ressentiment, lui ôte toute excuse, et, en le désarmant, défend ingénieusement à l'offenseur puissant de se venger de la plainte du foible offensé.

J'ai visité, il y a peu de tems, l'isle de Candie, et j'ai été à même de juger par mes propres yeux de l'ordre et de la parfaite tranquillité.

DU DIMANCHE, 24 Avril 1825.



lité qui y règnent; mais je n'ai pu m'empêcher d'être vivement affecté, à l'aspect des ruines d'une cinquantaine de villages ou hameaux détruits par le fer et la flamme, dans les combats qui ont eu lieu pendant cette malheureuse insurrection, heureusement terminée dans cette isle. Beaucoup de grecs en sont sortis, et Sérigote en a recueilli plusieurs mille. Ils y sont provisoirement établis. Mais il est à présumer que, lorsque le gouvernement de l'isle de Candie aura donné de sa stabilité des garanties suffisantes, les émigrés y rentreront, et quitteront avec plaisir une roche stérile et étrangère, pour le beau pays qui les a vu naître.

Quoiqu'à notre connoissance, le fils du vice-roi ne se soit pas encore rendu avec son armée au lieu de sa destination, pour commencer ses opérations dans le Péloponèse, il n'a pas néanmoins laissé que de faire déjà beaucoup, tout en agissant d'une manière partielle. Patras,

Coron et Mondon surtout, ont reçu successivement et peu à peu, par le moyen des bâtimens heureusement arrivés et repartis, tout ce dont ces places pouvoient avoir besoin en provisions de bouche et de guerre, de sorte qu'il a rempli un objet essentiel, et lorsque sa flotte se dirigera définitivement vers la Morée, elle marchera libre et débarrassée de la plus grande partie des transports.

Au reste, ce sont peut-être moins les vents et les tempêtes qui ont empêché Ibrahim pacha de se rendre dans la péninsule, que des raisons politiques, et entre autres, l'intention probable de faire coïncider ses opérations avec celles des troupes ottomanes qui viendront de la Romélie, et dont la présence seule suffira pour paralyser toutes les forces que les grecs pourroient mettre en mouvement dans la Thessalie, l'Attique et l'Étolie.

HENNECART, Rédacteur.

**\*\* Grains de Santé ou Pillules Gourmandes.** (Voyez la cinquième année de l'*Almanach des Gourmands*, page 132.) — Ce remède, approuvé et recommandé par les comités de bienfaisance, ainsi que par les plus habiles médecins de Paris, produit les effets les plus salutaires. Les grains de santé ont la propriété de remédier aux maux d'estomac et à la pituite, de chasser les vents et la migraine, de rétablir le cours des règles, et de purifier le sang; ils entraînent surtout par leurs qualités purgatives, les humeurs qui séjournent dans les viscères du bas-ventre, de quelque nature qu'elles soient. Ce remède rétablit l'appétit, facilite la digestion, et guérit les engorgemens du foie et de la rate; en le donnant aux enfans, on détruit les vers, et on prévient les convulsions. Les grains de santé n'ont aucun mauvais goût; on les prend dans une enillerée de soupe à diner, et le lendemain matin ils produisent leur effet. M. Léopold Frank, qui en est l'auteur, a remarqué que ceux à qui il a prescrit ce remède, ont vécu très-longtems, et ont été exempts de fièvres intermittentes, putrides et malignes. On trouve les Grains de Santé, par boîtes de 6 fl., 3 fl., et de 1 fl. 40 kr. au Bureau de ce Journal.

**\*\* Souscription ouverte chez Charles Jugel, libraire à Francfort s/M., pour l'Atlas géographique statistique, historique et chronologique des Deux Amériques, et des isles adjacentes, publié en Amérique, d'après le plan de Lesage; traduit de l'anglois, avec de nombreuses corrections et augmentations, et dédié à S. A. R. le duc d'Orléans, par J. A. Buchon, Paris 1825, in folio. L'ouvrage, composé de 64 cartes, paraîtra, en 6 livraisons, de mois en mois; la première sera en vente le 1<sup>er</sup> mai prochain. Le prix de chaque livraison est de 10 fl. 48 kr. — On peut se procurer gratis le prospectus détaillé de cet important ouvrage.**

**\*\* Louis Scazzosi, ci-devant aubergiste à l'hôtel de la Croix de Malte, à Milan, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs étrangers, qu'il a pris maintenant l'hôtel de la Grande-Bretagne, cours St-George, N<sup>o</sup>. 3328, qu'il a rendu plus commode et qu'il a embellis, tant sous le rapport des appartemens et de l'ameublement, que pour les remises et les écuries. Il y a en outre établi des bains qui sont tenus avec la plus grande propreté. Le service et les prix seront les mêmes que ci-devant à la Croix de Malte.**

**\*\* On trouve cette foire, chez M. Maurice Ludwig, près de l'église Saint-Léonard, un assortiment bien choisi de mes draps.**

Jean Nicolas David, de Francemont.

**\*\* J. G. Winckler, à Francfort s/M., a en commission un dépôt de véritable Eau-de-Cologne, qu'il vend au plus juste prix, tant en parties qu'en caisses de six flacons.**

**\*\* L'on tire le 1<sup>er</sup> mai prochain, la première classe de la grande loterie du Syndicat des Pays Bas, où chaque billet est sûr d'un gain d'au moins fl. 20, outre la chance d'un grand nombre de lots très-considérables. On peut avoir chez le soussigné des billets à fl. 36, et en renonçant aux lots jusqu'à fl. 50 inclusivement, à fl. 16; des demi-billets à fl. 8, des tiers à 5 fl. 20 kr., et des quarts à fl. 4.**

J. N. Frier, à Francfort sur le Mein.

*De Constantinople, le 26 Mars.*

Le 19 février, Ibrahim pacha est sorti du port de la Sude, avec 4000 hommes d'infanterie et 500 de cavalerie, et il a débarqué le 22 entre Coron et Modon. Des vents contraires avoient dispersé une partie considérable de sa flotte, dans la traversée de Rhodes à l'isle de Candie; mais 5 frégates et beaucoup de transports arrivèrent le 22 février à la Sude, d'où ils se rendirent également à Modon, de manière que dans les premiers jours de mars, 12,000 h. de troupes égyptiennes se trouvoient sur le sol de la Morée.

Pendant ces débarquemens qui n'éprouvèrent de résistance nulle part, Ibrahim pacha envoya, sous les ordres d'un nommé Halil Kapudan, une division de 18 bâtimens de guerre devant Patras. Les bâtimens grecs qui étoient devant cette place, s'étoient retirés avant son arrivée dans le golfe de Lépante. Deux des bâtimens grecs échouèrent contre des rochers en face de Missolonghi et furent brûlés par les turcs. Ainsi, en y comprenant les bâtimens arrivés déjà antérieurement de Prévésa, il s'en trouvoit 26 devant Patras, de sorte que cette place étoit entièrement en sûreté du côté de la mer.

Des nouvelles ultérieures annoncent qu'Ibrahim pacha, après avoir effectué son débarquement, a envoyé une division de troupes à Navarin, et a pris possession du port et du fort, tandis qu'une autre division s'étoit portée sur Calamata et l'avoit occupé. On ne peut cependant encore regarder ces deux nouvelles comme certaines, quoiqu'ici personne n'en doute; mais les ennemis de la Porte prétendent que la première tentative contre Navarin a échoué.

Les troupes de l'expédition contre la Morée sont abondamment pourvues de vivres et de munitions de guerre. Le pacha d'Égypte en a établi d'immenses provisions en Candie, à Rhodes et sur d'autres points. Ainsi quelle que soit l'issue de cette entreprise, elle ne manquera pas comme celle de 1822 sous Dram Ali pacha, par la faim et la disette.

D'un autre côté, les rapports du sérasquier Reschid pacha sont entièrement favorables. Il étoit chargé de réconcilier, à tout prix, avec la Porte, les chefs des tribus albanoises, et il étoit muni de pouvoirs illimités pour employer tous les moyens qui conduiroient à ce but. Le plus

efficace dont il se soit servi, a été la promesse de rétablir dans leur ancien état tous les anciens fiefs de famille, que le Grand-Seigneur, abusé par les conseils imprudens d'Halet-Effendi, avoit convertis en sous-gouvernemens. Le résultat de cette promesse et de la bonne conduite de Reschid pacha, a été qu'il a entièrement gagné les albanois, et qu'il en a reçu la promesse de l'assister de toutes leurs forces disponibles. Dans ces circonstances, la Porte se flatte de voir dans peu Reschid pacha s'avancer à la tête d'un corps d'armée considérable, et commencer ses opérations par la prise de Missolonghi.

Le pacha de Négrepont a reçu l'ordre de marcher sur Thèbes et sur Athènes avec toutes les troupes qui ne lui seroient pas nécessaires pour la garde des forteresses de Négrepont, ainsi qu'avec les restes du corps qui étoit à Larisse. La nouvelle qu'Odysseus, Diamanti et divers ci-devant chefs d'insurgés ont passé du côté du pacha de Négrepont, se confirme de toute part.

La 1<sup>ère</sup> division de la flotte qui a été équipée ici, doit mettre à la voile dans les premiers jours d'avril (1). On ne connoit point encore sa destination; mais, au moins dans le principe, elle ne sera pas commandée par le capitain-pacha, mais par le vice-amiral Tahir Bey. L'on approuve généralement cette mesure, qui est devenue nécessaire par la mésintelligence qui a eu lieu dans la dernière campagne entre le grand-amiral et Ibrahim pacha, au grand préjudice des entreprises faites en commun.

Le Dey d'Alger a envoyé au Sultan un présent d'un million et demi de piastres, et il a annoncé en même tems qu'il tiendrait incessamment à la disposition de la Porte une flotte de 12 bâtimens de guerre, parmi lesquels il y a un vaisseau de 60 canons et deux frégates.

L'agitation a entièrement cessé parmi les janissaires. On a fait grâce aux 4 capitaines des 3<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> ortes, qui attendoient leur sentence de mort au château de Rumli Hissar.

Rien de plus étonnant que l'inaction des grecs au milieu des préparatifs menaçans qui se font

(1) Les bâtimens qui déjà sont à l'ancre hors de l'arsenal, consistent en 2 frégates, 5 grandes et 7 moyennes goëlettes, 3 bricks, 8 brigantins pris l'année dernière aux Ipsariotes, et 8 à 10 barques chargées de matières combustibles, et vraisemblablement destinées à être des brûlots.

de toutes parts autour d'eux. La *Gazette d'Hydra* annonce, dans sa feuille du 14 février, que les tems orageux n'avoient pas permis jusque-là à leur flotte de sortir; que dans cet intervalle, les égyptiens avoient fait une descente avec 56 bâtimens, près de Modon, mais que les grecs sauroient bien en prévenir les suites (2); que leur intention étoit, comme on sait, d'assiéger Patras; que cette place étant maintenant libre du côté de la mer, et d'autres dangers plus pressans appelant leurs forces sur d'autres points, ils pourroient bien être obligés d'abandonner ce plan.

Le même jour (19 février) où Ibrahim pacha quitta la Sude avec sa 1<sup>re</sup> division, 18 des principaux chefs du parti des rebelles, parmi lesquels se trouvoient Colocotroni, les deux Delijanni, Anastropulo, Notaropulo, etc. furent transportés de Napoli à Hydra, sur la goëlette la *Gorgone*, et enfermés provisoirement dans un couvent; quelques jours auparavant, Sissini et un de ses fils avoient eu le même sort, avec plusieurs autres. La *Gazette d'Hydra* ne peut, dit-elle, assez louer la joie que montrèrent sur cet acte de justice les nombreux spectateurs témoins de l'embarquement, la satisfaction qui se peignoit sur tous les visages, et le courage qu'inspiroit à tous les esprits la pensée que le règne de la loi étoit enfin assuré, etc.

Ce langage, qui ne nous est que trop connu, et que tient depuis tant d'années dans tous les pays révolutionnés chaque faction qui réussit à renverser ses rivaux, ne paroît cependant pas du tout être celui de la masse du peuple grec. Bien plus, l'idée que tous les chefs militaires qui se sont rendus célèbres, et dont les louanges ont retenti depuis 4 ans en Grèce et en Europe, ont disparu tous à la fois du théâtre des événemens, et sont bannis, emprisonnés, ou ont passé à l'ennemi, répand une vive consternation; et la circonstance que Condariotti, négociant d'Hydra, qui, comme on l'assure généralement, n'a aucune connoissance de ce qui regarde les affaires militaires, ne peut pas être de nature à la diminuer.

P. S. On apprend dans ce moment ici, que Halil-Kapudan, commandant la division égyptienne qui s'est rendue devant Patras, a mandé de-là, qu'avant de mettre à la voile, il avoit passé tout un jour dans le fort de Navarin, pour pourvoir à ses besoins les plus pressans. Si ce fait est vrai, il n'y a plus à douter de la prise de cette place.

(2) La même feuille contient un décret qui défend de vendre à l'avenir aucun bâtiment, sans en avoir obtenu la permission expresse et authentique du ministre de la guerre, à peine de nullité de la vente. Pendant les 4 derniers mois, on doit avoir vendu à des particuliers une quantité de bâtimens.

#### De Pétersbourg, le 9 Avril.

L'Empereur a conféré le grand-croix de l'ordre de St.-Vladimir de la 2<sup>e</sup> classe à M. le comte de Matuszewic, conseiller-d'état actuel au ministère des affaires étrangères. M. le baron de Sacken, conseiller de collège au même département, a été promu au rang de conseiller-d'état.

— On lit dans le Télégraphe de Moscou ce qui suit :

» Les Chinois font un secret de la composition de leurs vernis. Il y a à-peu-près dix ans qu'il se trouvoit à Tomsk un vieillard, qui savoit ce secret. Tombé dans son enfance entre les mains des Kirguises, il avoit été emmené en Chine, et après beaucoup d'aventures, il étoit revenu en Russie. Il faisoit des tables, des coupes et autres choses, qu'il vernissoit en noir, en rouge et en or, de manière à ne pouvoir les distinguer des productions chinoises. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que personne n'y faisoit attention. C'est par hasard que nous avons appris le secret de la composition d'une couleur noire, que nous nous empressons de communiquer au public.

» Prenez du goudron pur, versez le dans un pot étroit par le haut, et faites le cuire à petit feu pendant 72 h., jusqu'à ce qu'il se convertisse en une masse compacte et noire, et ne s'attache pas aux mains; mettez cette masse dans un matras, faites la cuire sur un feu assez fort en y versant peu à peu de l'essence de térébenthine; si elle prend feu, il suffit pour l'éteindre de boucher le matras avec un feutre. Continuez ce procédé jusqu'à ce que cette composition prenne une consistance fluide: les objets que l'on veut couvrir de ce vernis, doivent être faits de bois bien sec, et séchés encore après le plus qu'il est possible.»

#### De Vienne, le 17 Avril.

L'Empereur est arrivé, le 9 vers une heure, à Clagenfurt, avec S. A. I. l'archiduc François-Charles. Après le dîner, S. M. a reçu le militaire, les autorités ecclésiastiques et civiles, et malgré la fatigue de 3 jours de voyage, elle a ensuite donné des audiences particulières jusqu'au-delà de 10 heures du soir. Le lendemain, l'Empereur, après avoir assisté, avec S. A. I., à la messe, a fait défiler devant lui le régiment de Lattermann. S. M. a ensuite visité l'hôpital et divers édifices publics, puis elle a travaillé dans son cabinet. Le soir, S. M. et S. A. I. ont honoré le théâtre de leur présence; elles y ont été reçues avec des transports de joie; les mêmes acclamations ont accompagné l'Empereur à son retour au château. La ville a été illuminée le jour et le lendemain de l'arrivée de S. M.

L'Empereur a quitté Clagenfurt le 11 à 6 heures du matin, pour se rendre à Pontafel.

#### De Milan, le 17 Avril.

S. A. I. l'archiduc vice-roi qui étoit parti d'ici le 8 pour aller recevoir l'Empereur à la frontière du royaume Lombard-Vénitien, est arrivé le 10 à Ponteba, où il a reçu le lendemain S. M. I. Le 12, l'Empereur a fait son entrée à Udine. Quoique S. M. eût témoigné le désir qu'il n'y eût pas de fête à cette occasion, cependant on n'a pu empêcher le peuple de faire éclater les transports de sa joie par des signes extérieurs. En arrivant à Udine, l'Empereur étoit accompagné par L. A. I. les archiducs Rainier et François-Charles. Dans la soirée, S. M. a parcouru avec ces deux princes les principales rues pour voir l'illumination. L'Empereur restera à Udine jusqu'au 16, jour de son départ pour Cénéda, d'où il ira ensuite voir la nouvelle grande route d'Allemagne.

L. M. le Roi et la Reine de Sardaigne sont arrivées le 10 à Gènes.

#### De Paris, le 20 Avril.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr., et à 3 heures, à 102 fr. 5.

— La chambre des pairs a continué hier la discussion des articles du projet de loi d'indemnité. Les articles 6 et suivans, jusqu'à l'art. 21 inclusivement, ont été adoptés dans les termes du projet.

Plusieurs amendemens proposés sur l'art. 7 par M. le comte de Tournon, le baron de Montalembert, le marquis de Coislin, le comte d'Escars et le duc de Coigny, et sur l'art. 16 par M. le comte de Marcellus, ont donné lieu à diverses discussions dans lesquelles ont été entendus, outre les auteurs des amendemens, MM. le vicomte Lainé, le marquis de Maleville, le marquis de Marbois, le comte de St.-Roman, le comte de Bastard, le ministre des finances et M. de Martignac.

Aucun de ces amendemens n'a été adopté. La discussion continuera demain sur les articles suivans.

— Hier, la chambre des députés a adopté les 3 premiers articles du projet de loi sur les écoles secondaires de médecine. M. le marquis Dulyon a fait son rapport sur le projet de loi relatif au casernement de Paris. Elle entendra aujourd'hui le rapport sur le projet de loi concernant les crédits supplémentaires pour l'exercice de 1824.

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres.

#### De Berlin, le 19 Avril.

M. Niebuhr, conseiller-privé d'état, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. près le Saint-Siège, est parti pour Bonn.

De pauvres parens ayant 7 fils, ou un plus grand nombre, qu'ils élevoient et entretenoient

eux-mêmes, recevoient autrefois des secours réglés de la bienfaisance du monarque. Par un ordre du cabinet, la concession ultérieure de ces secours pécuniaires, pour l'éducation des enfans, a été supprimée, et l'on y a substitué les dispositions suivantes: 1<sup>o</sup>. Il sera alloué une gratification de 100 écus à chaque père, qui à la naissance d'un fils, en a déjà à nourrir 6, provenus d'un seul et même mariage, soit qu'il les ait eus de suite, ou qu'il lui soit né des filles entre deux. 2<sup>o</sup>. Un père, qui, sur sept fils, qu'il a eus, n'en a plus qu'une partie à nourrir, ne recevra une gratification pour le baptême du septième, qu'autant qu'il les aura eus d'une même mère, et de suite, sans que la série ait été interrompue par la naissance d'une ou plusieurs filles. Dans ce cas, la gratification est fixée à 50 écus.

— On mande de Stralsund en date du 14 avril ce qui suit :

Le 8 de ce mois, quelques pêcheurs du village de Lieschow, sur la côte occidentale de Rugen, entendirent dans le lointain un bruit répété à plusieurs reprises, et qui ressembloit à des coups de fusil. Ils s'approchèrent de l'endroit d'où il parloit, et découvrirent qu'il provenoit des coups que donnoit avec sa queue sur le sable un gros poisson, échoué à  $\frac{3}{4}$  de mille du rivage.

Désirant s'en emparer, ils allèrent chercher encore quelques-uns de leurs compagnons, et lui firent, d'un coup de hache, une profonde blessure derrière la tête; le poisson, sans faire entendre aucun bruit, les arrosa à plusieurs reprises par des jets d'eau qu'il lançoit de sa tranchée artère. Enfin ils le tuèrent, en lui portant à la partie postérieure du corps plusieurs coups qui le firent saigner. Je l'ai vu quelques jours après, et j'ai reconnu que c'étoit une baleine glaciale (*Orca*). Elle avoit 52 pieds de long, et sembloit avoir 10 à 12 pieds d'épaisseur. La tête en avoit 18, et la gueule 12 pieds d'ouverture. La peau, semblable à un cuir fin, strié, depuis la pointe du museau jusque vers le milieu du corps, par des rides parallèles d'un pouce de profondeur. Le lard étoit en quelques parties de 3 à 4 pouces d'épaisseur. Le globe de l'œil avoit la grosseur de la tête d'un petit enfant. Il est vraisemblable que les tempêtes des premiers jours de février ont poussé ce monstre des parages qu'il habite ordinairement, jusque dans la Baltique, d'où il est venu dans les eaux de notre voisinage. Les pêcheurs dépourvus d'instrumens, ont dû se borner à retirer une partie du lard de ce poisson peu utile, et ils se proposoient d'essayer ensuite d'en couper les barbes.

Du LUNDI, 25 Avril 1825.



De Francfort, le 23 Avril.

Notre foire de Pâques touche à sa fin. C'est la première depuis longtemps, où l'on n'ait pas entendu les vendeurs se plaindre : preuve certaine que les affaires ont été bonnes. Quelque difficile qu'il soit de faire avouer au marchand qu'il est content de son gain, on n'a pu cependant cacher ce qui sautoit aux yeux, par exemple : qu'il y a eu des bénéfices considérables sur les laines, que les prix des marchandises de Suisse, de Saxe et d'Angleterre ont augmenté, enfin que les cuirs ont eu beaucoup de débit ; les draps n'en ont point eu autant.

La bijouterie fine a été très-recherchée, et elle a offert des objets du meilleur goût ; la vente a prouvé qu'elle l'emporte toujours de plus en plus sur les bijoux en cuivre, qui, dans les grandes villes, ne servent plus qu'à la parure de la basse classe. C'est ainsi, qu'au milieu des plaintes sur les torts du tems, le goût du bon et de l'utile reprend ses droits, l'estime se reporte sur ce qui est bon et d'une valeur réelle, tant à l'égard de l'or qu'en ce qui concerne les hommes.

La prochaine foire d'automne n'offre pas une perspective moins favorable pour les marchands en détail. Car de même que la foire de pâques est proprement le grand comptoir de marchand à marchand, celle d'automne met le consommateur en présence du détailleur, pourvu que les gouvernemens réussissent dans l'importante opération de donner aux produits du cultivateur une valeur qui le soutienne et le mette à même de sortir de la gêne où il se trouve par la modicité du prix des grains.

Quant au commerce des papiers-d'état, la foire n'a aucune influence sur cet objet, qui dépend des circonstances politiques, qui tantôt enrichit, tantôt appauvrit, et où les courtiers seuls font des profits que l'on puisse calculer.

Suite de l'extrait du Spectateur-Oriental.

La Candie (Candie ou Crète), le 26 février. Notre ville est parfaitement tranquille, et les grecs des environs y entrent et en sortent librement tous les jours. Tout le monde se trouve bien du bon ordre qu'a établi Ibrahim-pacha, et, sous son administration ferme et éclairée, l'isle de Candie ne pourra que prospérer.

Nous avons aussi le honneur d'être depuis plus d'un mois tout-à-fait exempts du fléau contagieux.

Ibrahim-pacha étoit parti pour aller à Rhodes

et à Marmarizza, prendre les transports et les troupes qui s'y trouvoient et les conduire à la Sude. Il avoit en effet remis à la voile de ces deux premiers ports, et il s'en retournoit vers l'isle de Candie, lorsque des vents contraires et furieux, qui s'élevèrent tout-à-coup, ont dispersé une partie de sa flotte, dont seulement une cinquantaine de voiles, tant bâtimens de guerre que transports, sont entrés dans le port de la Sude. On présume que le reste se sera réfugié, partie à Alexandrie, partie de nouveau à Rhodes et à Marmarizza.

Toutefois le 19 de ce mois, Ibrahim-pacha, après avoir pris cinq mille hommes sur ses bâtimens de guerre et de transport, a appareillé avec quarante voiles environ, et s'est dirigé vers la Morée. Il a laissé à-peu-près la moitié de son armée campée à la Sude, où je me rends presque tous les jours en me promenant, pour jouir du plaisir de voir manœuvrer à l'européenne les arabes et les égyptiens. Le bon ordre qui règne dans leur camp ne laisse rien à désirer.

Après le départ d'Ibrahim-pacha, qui a emmené la 1<sup>ère</sup> division destinée pour Patras, Coron ou Modon, il est entré, le 21, à la Sude plusieurs autres bâtimens de guerre de sa flotte. Mais on croit qu'ils y resteront mouillés, et qu'ils attendront que le reste des bâtimens dispersés par la tempête se soient ralliés, pour agir ensuite conformément aux ordres que l'on recevra du pacha commandant de l'expédition ; l'on croit même que la seconde division ne quittera l'isle de Candie, que lorsqu'il sera venu lui-même la chercher, pour la commander en personne.

La flotte des grecs qui croisoit dans nos parages n'a nullement inquiété le départ de la division égyptienne.

HENNECART, Rédacteur.

Répertoire du Théâtre national de Francfort.

Mardi 26. *Le Retour*, drame. *La Partie de whist interrompue*, comédie.

Mercredi 26. *Le Sacrifice interrompu*, op. (*Myrrha*, Mlle Bamberger la cadette.)

Jeudi 28. *La Femme jalouse*, com. *Le gouverneur en proie à mille inquiétudes*, com. et *die Talentprobe*, com.

Samedi 30. *L'Italienne à Alger*, op.

Dimanche 1<sup>er</sup> mai. *Les frères d'armes*, drame.

\*\* *Tabac de Paris*, 1<sup>ère</sup> qualité, qui se vend à Paris 7 fr. 50 c. la livre, se trouve au Bureau de ce Journal, à 2 fl. 42 kr. la livre.

\*\* On trouve chez Charles Jugel, libraire à Francfort s/M., *L'Honnête homme*, ou le Niais, histoire de Georges Dercy et de sa famille, par L. B. Picard; 3 vol. in-8vo., Paris 1825; 5 fl. 24. Cet ouvrage vient de paraître.

Suite de Londres, du 16 Avril.

Une réunion de personnes de la plus haute distinction avoit ouvert une souscription pour présenter au duc de Wellington un vase d'argent, destiné à rappeler la mémoire de la bataille de Waterloo. Ce vase vient d'être achevé ; il a deux pieds de hauteur, et le bord a environ trois pieds de circonférence. Le front représente en bas-relief une scène de cette célèbre bataille. On voit le duc de Wellington animer et commander ses soldats qui, formés en bataillons carrés, viennent de repousser les attaques des cuirassiers françois, dont un grand nombre sont étendus sur le champ de bataille. Les vainqueurs gardent encore leur position, comme s'ils attendoient une nouvelle charge. Ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie sera présenté à S. G., à un dîner public qui lui sera donné à la taverne de Londres, le 13 mai.

— Le gouvernement françois fait les plus grands efforts pour améliorer la race de ses chevaux. Celle des chevaux normands étant très-dégénérée, on veut la croiser avec des chevaux d'origine angloise ; à cette fin, des agens françois ont déjà acheté, et achètent encore un grand nombre de chevaux, qui sont aussitôt envoyés en France. Ces agens n'épargnent ni peine ni argent pour se procurer ceux de la plus noble origine. La semaine dernière, 15 chevaux entiers d'une grande valeur et 2 superbes jumens ont été embarqués à Douvres pour la France. (Ils ont passé le 13 à Boulogne sur mer.)

— Le général columbien Paez, commandant militaire du département de Venezuela, a écrit la lettre suivante au capitaine Dupotet, qui commande une division de bâtimens de guerre françois devant Porto-Cabello :

« Monsieur, quoique ne regardant pas les manœuvres des bâtimens sous vos ordres comme ayant un but hostile, il n'en est pas de même du public. Les remontrances et les communications que je reçois des villes et des autorités de la côte, m'obligent à ne pas rester indifférent dans une pareille conjoncture, et à vous prier de me faire connoître l'objet de votre mission. L'espace de tems qui s'est écoulé depuis votre arrivée devant Porto-Cabello, nous démontre avec évidence que vous tenez ce port bloqué. La chasse que vous avez donnée à plu-

sieurs bâtimens columbiens, les visites que vous avez faites, et principalement sur la goëlette *el Rayo* dont vous avez examiné les papiers, passé en revue l'équipage, et à bord de laquelle vous avez laissé pendant quelque tems un officier, tout enfin me prescrit de vous faire observer avec la franchise d'un militaire, que ces procédés sont contraires au caractère loyal de votre nation et de votre gouvernement qui, puissant comme il est, doit agir avec nous avec plus de franchise. Si votre intention est de nous faire la guerre, il faut préalablement en faire la déclaration. Les columbiens ne sont pas disposés à se faire des ennemis par de vaines bravades ; jusqu'ici cependant ils ont fait voir par leur conduite que, quand même ils ne pourroient résister aux puissances qui les attaquent, ils auroient assez de force et de persévérance pour soutenir leurs droits et leur honneur.

« Si le gouvernement françois a quelques plaintes à porter contre des individus appartenant à la Colombie, vous pouvez être assuré que la république sévira contre eux, parce qu'il est de son devoir d'user de la plus grande circonspection envers les puissances amies. »

« J'espère, Monsieur, que vous m'accorderez la faveur d'une réponse ; elle sera nécessaire pour calmer l'esprit public, pour satisfaire le gouvernement, et pour me mettre à même de régler ma conduite à l'avenir.

« Je suis, etc.

« José-Antonio Paez. »

— Le capitaine Dupotet a répondu par la lettre suivante :

« Général, je viens de recevoir la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser relativement à ma croisière devant Porto-Cabello. Le commandant de la marine colombienne, M. Estèves, peut satisfaire V. Exc. au sujet des motifs qui m'ont fait adopter cette résolution, et vous verrez qu'elle a été causée par son refus de restituer au capitaine du navire françois l'*Uranie* les marchandises qui lui avoient été enlevées, et de l'indemniser du dommage qu'il avoit éprouvé en conséquence de cette capture illégale.

« Si ma présence devant Porto-Cabello semble hostile aux habitans de cette ville et du pays environnant, V. Exc. peut facilement

les détromper, en leur faisant remarquer que je permets un libre passage à vos bâtimens, soit de guerre, soit de commerce.

» Le gouvernement françois cherche, aussi peu que celui de Columbie, à troubler la bonne intelligence qui a toujours existé entre les deux nations : mais il y a certains droits qui ne sauroient être compromis. Deux de vos corsaires ont contre toutes les lois maritimes, retenu un bâtiment françois, et j'avois droit d'attendre que mes remontrances à ce sujet auroient obtenu une réponse plus satisfaisante que l'annonce que ce bâtiment avoit été condamné conformément à vos lois de la course. Le gouvernement de Columbie peut ordonner telle mesure qu'il lui plaît contre ses ennemis : mais je ne puis imaginer qu'il veuille que les puissances neutres se conforment à ses ordres.

» Quant à la goëlette *el Rayo*, que j'ai visitée il y a quelques jours, je prie V. Exc. de croire que dans cette circonstance je n'ai oublié aucun des égards dus à une puissance amie. Les manœuvres et la fuite de ce bâtiment devant des goëlettes de ma division, suffisoient pour faire naître des soupçons qui ont dû s'accroître en trouvant à bord un canon, des fusils et 20 hommes d'équipage. Si mes recherches à bord de ce bâtiment ont été strictes, c'étoit pour l'intérêt général du commerce, parce qu'il pouvoit très-bien être un pirate ou un corsaire.

» V. Exc. doit convenir que je ne saurois me guider dans ma conduite par les couleurs qu'un bâtiment peut arborer. C'est sous les couleurs américaines que le corsaire *Centella* et le pirate *Polihampton*, ont arrêté l'*Uranie*, et c'est sous le pavillon columbien que le brick *el Roucano*, commandé par Cotaro, a pris des bâtimens françois.

» Toutefois, général, afin de convaincre V. Exc. que je suis loin de chercher à troubler la tranquillité du département que vous commandez (conduite qui seroit contraire aux instructions que j'ai reçues), si vous voulez me donner l'assurance que dans un tems déterminé, le gouvernement de Columbie aura réglé l'affaire de l'*Uranie*, et que ses corsaires recevront l'ordre de ne plus arrêter de bâtimens françois, je partirai sur le champ ; autrement, je serai dans la nécessité d'attendre des instructions du gouverneur de la Martinique et de l'amiral commandant la station des Indes occidentales.

» Agréez, général, etc.

» A bord de la *Jeanne d'Arc*, le 7 février 1825.

» Dupotet. »

— Le général Paez a répondu en substance qu'il étoit impossible à un fonctionnaire public de garantir à l'avance la conduite que son gou-

vernement pourroit juger à propos d'adopter ; mais qu'il joindroit ses sollicitations à l'appui des réclamations du capitaine Dupotet. On ne sait pas quelle suite a eu cette affaire.

*De Londres, le 18 Avril.*

Les consolidés sont à 92  $\frac{3}{4}$ .

Il a été tenu hier, au département des affaires étrangères, un conseil de cabinet qui avoit été convoqué par ordre du comte Bathurst, secrétaire-d'état du département des colonies. M. Canning n'y a point assisté.

— On assure que la convocation de la chambre des communes, pour préparer la seconde lecture du bill d'émancipation des catholiques, n'aura pas lieu aujourd'hui, comme l'on s'y attendoit.

— Le Roi de Siam est mort le 20 juillet dernier. Son fils le prince Cromak-kiatt lui a succédé sans opposition.

*De Varsovie, le 10 Avril.*

La chancellerie de la secrétairerie-d'état du royaume de Pologne, est arrivée ici avant-hier de Pétersbourg.

Un décret impérial, du 8 mars dernier, subordonne le clergé grec-russe, dans le royaume de Pologne, au Saint-Synode de Pétersbourg.

L'Empereur a fait remettre une riche bague en brillans à M. le professeur Schubert, directeur de notre jardin botanique.

MM. les généraux de Nostitz et d'Auvray sont arrivés dans cette capitale.

On va incessamment travailler, dans l'église de la Sainte-Croix, à l'érection d'un monument en marbre, en l'honneur de feu M. le comte Stanislas Malachowski, président du sénat. Les principales pièces de ce monument, qui a été sculpté à Rome par un élève du célèbre Canova, sont déjà arrivées ici.

*De Madrid, le 12 Avril.*

L. M. le Roi et la Reine, accompagnés de L. A. R. le prince Maximilien de Saxe et la princesse Amélie, se sont rendus le 9, du château d'Aranjuez, à Tolède, où elles ont été accueillies par les habitans avec des transports unanimes de joie.

*De Paris, le 21 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 20, et à 3 heures, à 102 fr. 25.

Le Roi est allé aujourd'hui chasser dans la forêt de Sénard. Le sacre de S. M. paroît décidément fixé au 29 mai ; déjà les musiciens de la chapelle et des gardes-du-corps ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir le 24. Il paroît également certain que le Roi ira le 5 mai à St. Cloud, et que S. M. ne quittera cette résidence qu'à son départ pour Reims.

Les fêtes que la ville de Paris donnera à l'oc-

casion du sacre, auront lieu à l'hôtel de ville les 6 et 7 juin.

— M. Ugarte a enfin quitté Madrid le 7 avril ; il est arrivé avant-hier 19 à Bayonne ; c'est ce que l'on a appris par le télégraphe.

— La chambre des pairs a repris hier la délibération sur les articles du projet de loi sur l'indemnité. L'article 22 relatif à l'exemption du droit proportionnel, accordée aux actes translatifs de propriété passés entre les anciens et les nouveaux propriétaires, a donné lieu à une discussion dans laquelle ont été entendus, contre l'article, MM. le duc de Choiseul et le comte de Cornudet ; et pour l'article, MM. le marquis de Lally et le ministre de la marine.

L'article a été adopté au scrutin à la majorité de 131 voix contre 94.

Un amendement proposé par la commission sur l'art. 23, et ayant pour but d'étendre aux enfans nés d'une françoise et d'un père étranger, mais qui auroient la qualité de françois, la jouissance de l'exception portée dans cet article, a été adopté par la chambre, après une discussion dans laquelle ont été entendus MM. le marquis de Lally, le comte Portalis, le duc Mathieu de Montmorency, le comte de Pontécoulant, le ministre des finances et M. le garde-des-sceaux.

Un autre amendement proposé par M. le marquis de Coislin sur le même article, a été rejeté après une discussion dans laquelle ont été entendus MM. le comte de Marcellus, le duc de Fitz-James, le marquis de Lally et le duc de Praslin, M. de Martignac et le garde-des-sceaux.

La chambre délibérera aujourd'hui sur l'article additionnel proposé par la commission et sur l'ensemble du projet.

*De Berlin, le 20 Avril.*

M. le comte d'Oriola, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Portugal près notre cour, est parti pour Rheims.

Depuis quelque tems, nous lisons dans des feuilles de France, entre autres dans le *Constitutionnel*, de fréquens articles sur la Prusse, où il est question de prétendus-mouvemens progressifs et rétrogrades dans l'administration, de changemens prochains dans le système politique, et en même tems dans le personnel des ministres, de la dissolution des rapports les plus heureux et les plus sacrés, et d'autres objets du même genre. Ces articles, tant par leur teneur que par leur forme, font voir au premier coup-d'œil, que la rédaction en a été basée sur une grossière-ignorance de tous les rapports fondés sur les faits. On n'y a pas même observé les vraisemblances par lesquelles on tâche ordinairement d'étayer toute espèce de fausseté.

*De Leipsig, le 19 Avril.*

S. A. R. l'Electeur de Hesse est arrivé ici le 14, et reparti le 17, pour se rendre à Prague.

*De Munich, le 20 Avril.*

S. A. S. le duc régnant de Nassau est arrivé hier ici.

*D'Augsbourg, le 22 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Constantinople, le 25 mars.* — « Ibrahim pacha a débarqué à Modon. Il a aussitôt envoyé le Pepegh Ali par mer à Patras, pour venir au secours de la garnison, qui étoit réduite à la dernière extrémité, et de sa personne il s'est mis, avec les troupes de débarquement, en marche sur Navarin et sur Patras. Les turcs prétendent qu'il s'est déjà emparé de Navarin ; mais, quoique l'on annonce cette nouvelle de plusieurs côtés, les grecs de cette capitale ne veulent point encore y ajouter foi. L'on attend avec impatience des nouvelles plus positives à cet égard. Il paroît que le Divan cherche à paralyser, par quelque événement heureux pour la Porte, les négociations diplomatiques entamées à Pétersbourg, qui peut-être ont également lieu à Paris, et qui ne peuvent être étrangères aux affaires de la Grèce. C'est au moins la tendance que paroissent avoir tous les ordres dont est porteur Ibrahim pacha, à qui tous les pachas qui marchent par terre contre la Morée, doivent être subordonnés. Pour éviter toutes les mésintelligences avec le capitain-pacha, sous les ordres duquel Ibrahim pacha ne veut point être, le premier n'ira vraisemblablement point en Morée, mais seulement à Négrepont ou dans l'Archipel. Tous les regards sont maintenant dirigés vers la Morée, pour voir l'issue de cette campagne, qui sera probablement décisive. »

*Autre lettre de la même date.* — « Le capitain-pacha ne tardera point à mettre à la voile d'ici pour les parages de la Morée. D'après toutes les nouvelles que l'on reçoit, Ibrahim pacha, dont on avoit annoncé faussement le départ pour l'Egypte, a débarqué le 22 février près de Modon en Morée, pris Navarin et Calamata, et débloqué Patras. Le bruit de son retour à Alexandrie vient probablement de ce qu'une tempête a porté plusieurs de ses bâtimens en Egypte. »

» Odyssée continue de rester inactif, mais il ne s'est point uni aux turcs. »

*De Cologne, le 22 Avril.*

Depuis hier matin, nous possédons notre digne archevêque. Les autorités se sont empressées d'aller le complimenter. Le soir, un grand nombre d'habitans ont témoigné la joie que leur causoit cet événement, en illuminant spontanément leur maison.

*De la Suisse, le 19 Avril.*

Une conférence a été ouverte le 12 avril à Berne, pour la discussion d'un concordat monétaire, entre les députés des cantons de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle, Argovie

et Vaud. M. le conseiller de Mutach, député de Berne, présidoit cette réunion.

— Les conférences avec M. le comte de Liedekerke, relativement à l'administration judiciaire des régimens capitulés au service des Pays-bas, sont terminées.

— Le projet de code criminel, qui vient d'être soumis à la délibération du conseil des Grisons, contient, entre autres, les articles ci-dessous.

» La grâce accordée à un criminel étant une exception faite à la loi, ne peut émaner que des conseils et des communes du pays.

» La peine de mort consistera désormais dans la décapitation par le glaive, mais ne pourra jamais être aggravée par des peines douloureuses ou par la mutilation de quelque membre.

» La marque sera abolie comme étant la plus impolitique des peines, en ce qu'elle empêche le retour du condamné à d'autres principes en lui imprimant un signe perpétuel du crime.

» Si, dans un duel, on s'est servi d'armes qui puissent donner la mort, sans que cependant la mort s'en soit suivie, les combattans seront condamnés à l'exposition au carcan pendant une demi heure.

» S'il en est résulté des blessures plus ou moins graves, la peine, outre l'exposition au carcan, sera les travaux publics de deux à quatre ans. Si le duel finit par la mort de l'un des combattans, la peine sera celle de mort, infligée à tout meurtre prémédité.

*De Carlsruhe, le 22 Avril.*

Notre feuille officielle d'hier publie la loi ci-dessous :

*Louis, etc.* Avec l'assentiment de nos fidèles états, nous avons résolu et nous faisons savoir ce qui suit :

*\*\* On trouve chez Charles Jügel, libraire et marchand d'estampes à Francfort, les ouvrages suivans, qui continuent d'attirer l'attention du Public, savoir :*

Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812, par le général comte de Ségur, 2 vol. gr. in-8vo, Paris 1825, fl. 8.

Mémoires de Madame la comtesse de Genlis sur le dix-huitième siècle, 1<sup>ère</sup> livraison en 2 vol. gr. in-8vo, Paris 1825, fl. 7 30 kr.; la même édition in-8vo, 2 vol., fl. 3 36 kr.; la même édition in-12, 2 vol., fl. 3.

Mémoires du docteur F. Antommarchi, ou les derniers momens de Napoléon, 2 vol. in-8vo, Paris 1825, fl. 7 30 kr.

Mémoires, ou souvenirs et anecdotes, par M. le comte de Ségur, 1<sup>er</sup> vol. gr. in 8vo, Paris 1825, fl. 4. L'ouvrage aura 3 vol.

Manuscrit de 1813, contenant le précis des évènements de cette année, par le baron Fain; 2 vol. gr. in-8vo, Paris 1825; fl. 8.

*\*\* H. Marcus Oppenheimer et Kirchberg, à l'entrée de la Schnurgasse Lettre L, N<sup>o</sup> 35, vis-à-vis la Gelnhäusergasse, achètent et vendent des brillans montés et non-montés, des roses, des perles, des pierres de couleur, toutes sortes d'antiques et de vieilles monnoies.*

*\*\* Véritable Tabac Macouba, de Curacao; la bouteille de pinte se vend 2 fl. 42 kr. Se trouve au Bureau de ce Journal.*

De l'Imprimerie de J. C. F. D I E N Z, rue de la Monnoie.

Du MARDI, 26 Avril 1825.

*De Londres, le 19 Avril.*

Les consolidés sont à 92 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>.

Les gazettes de Dublin, qu'on a reçues ce matin, rendent compte d'une assemblée catholique qui a eu lieu le 14 de ce mois. On y a voté une adresse au Roi, au milieu des plus vives acclamations. Cette adresse sera présentée à S. M. par une députation composée d'abord des évêques catholiques irlandais qui sont à Londres, puis des nobles personnages dont les noms suivent : le comte de Fingall, le comte de Kenmare, le vicomte Gormanston, lord Killeen, sir Thomas Esmonde, sir John Burk, MM. Brown, Praston, etc.

Après avoir protesté de la fidélité et du dévouement des catholiques irlandais pour le Roi, et avoir tracé un aperçu de tous les maux qu'a soufferts l'Irlande, l'adresse se termine par le paragraphe qui suit :

» En réclamant aussi vivement que respectueusement votre royale intervention, autant que cela est compatible avec la constitution, en faveur de la grande mesure nationale qui, nous l'espérons, se prépare maintenant, nous affirmons V. M. que nous sommes plutôt dirigés par la conviction du bien qui doit en résulter pour l'accroissement de force et de prospérité de votre empire en général, que par la considération personnelle des avantages, quelques grands qu'ils puissent être, que chacun de nous doit en retirer individuellement. Nous sommes certains que l'émancipation des catholiques produira, dans le fait et la réalité, cette union de vos deux royaumes qui n'a existé jusqu'ici que dans la loi, et qu'elle créera dans toutes les classes de vos sujets l'identité d'intérêts, de sentimens et d'habitudes qui constitue la véritable force et l'unité d'un empire.

» Nous n'avons aucun doute que l'émancipation terminera pour toujours les dissensions religieuses de notre pays, qu'elle mettra dans une activité immédiate cette charité et cette bienveillance mutuelle que prescrivent également toutes les modifications du christianisme; et qu'enfin elle ne laissera plus d'autre rivalité ou distinction entre vos sujets, qu'une noble émulation pour le service de leur souverain, et une lutte honorable pour s'illustrer en travaillant à la gloire et au bonheur du pays.»

— On mande de Baltimore, en date du 27 février, que les nègres partis de ce port pour Saint-Domingue, écrivent à ceux qu'ils connoissent, de ne pas les imiter, parceque Boyer, au lieu de tenir sa promesse de leur donner des grades dans l'armée et des terres en propriété, leur dit de les cultiver et de travailler, s'ils veulent manger.

Il étoit naturel de prévoir que le mulâtre Boyer ne préféreroit pas les nègres aux mulâtres, qui font sa force contre l'ambition que les nègres manifestent de dominer sur les gens de sa couleur.

Les Etats-Unis ont donné des ordres pour que tous les bâtimens de guerre qui sont dans les chantiers fussent terminés et qu'on s'occupât d'en construire d'autres. On ne conçoit pas le motif de cet ordre, qui sera probablement suivi de celui d'armer. On croit que les armemens se réduiront à des sloops destinés à détruire les pirates; les plaintes de l'Espagne le font croire. D'autres disent que toute l'escadre ira dans la Méditerranée.

— On a reçu récemment des lettres qui ne permettent plus de douter de la mort du capitaine N. G. Gordon, brave et savant marin anglais qui avoit entrepris de pénétrer, en remontant le Nil, jusqu'aux sources de Behr-el-Albiad. Il étoit arrivé à Villet-Médinet, à un jour de marche de Sennaar. La perte de cet officier distingué ajoute une victime de plus à la longue liste de celles que coûtent aux sciences les découvertes faites en Afrique.

— Les journaux avoient annoncé, il y a quelque tems, que le trop fameux William Probert, qui a figuré dans le procès de Thurtell et Hunt pour l'assassinat de M. Weare, avoit été arrêté comme accusé d'avoir volé une jument. Cet individu a paru le 8 devant la cour d'Old-Bailey, présidée par le chef de justice Abbot, assisté par le juge Park (le même qui avoit présidé les assises à Hertford, lors de la condamnation de Turtell). Le lord-maire et les shérifs siégeoient sur le banc des juges. Après l'examen et le contre-examen des témoins, le président a demandé à l'accusé ce qu'il avoit à dire pour sa défense; Probert s'est levé et a lu le discours suivant :

» Milords et Messieurs du jury, j'ai déclaré

lorsque j'en ai été requis suivant l'usage, que je n'étois pas coupable du crime dont je suis accusé, non dans la vue d'échapper à la sentence que la cour pourroit prononcer contre moi si j'étois trouvé coupable; mais afin d'avoir une occasion d'adresser quelques mots à la cour. Depuis mon acquittement à Hertford, j'ai été l'objet de la censure publique par l'organe des journaux, et partout où j'allois, même dans le village le plus isolé, j'étois repoussé de la société, et je ne pouvois changer de lieu que mon itinéraire ne fût annoncé dans les papiers publics. Toutes les portes se fermoient sur moi, et toute espérance m'étoit enlevée; on me chassoit comme une bête fauve. Le ciel seul et moi savons ce que j'ai souffert depuis mon acquittement à Hertford. Je me bornerai à vous demander si ma situation n'étoit pas très-déplorable, et je supplierai Messieurs du jury de dire ce qu'ils auroient fait s'ils eussent été placés dans une semblable position.

« D'après cela, Messieurs; je compte que, si vous me trouvez coupable, vous accompagnerez votre verdict d'une recommandation à la clémence royale: et vous milord (le président de la cour), j'espère que dans ce cas vous ferez parvenir cette recommandation à sa destination. Un mot encore, Milords et Messieurs, et j'ai fini. Ma femme et mes enfans ont été pendant quelque temps réduits à la plus affreuse détresse et exposés à mourir de faim, et ma pauvre femme est aujourd'hui au lit sans qu'aucun ami ni aucune créature humaine veuille l'assister. Telle a été, Messieurs, et telle est encore la misérable situation dans laquelle je languis. J'espère, milord, que vous voudrez bien me regarder comme un objet de commisération, et que, si la cause présente quelque circonstance qui puisse m'être favorable, vous m'en accorderez le bénéfice. »

Le jury, après cinq minutes de délibération, a déclaré Probert coupable du vol, dont il'étoit accusé, sans le recommander à merci. Le condamné a entendu le verdict sans émotion apparente et est sorti de la salle d'un pas ferme. On ne sait pas encore quel jour sa sentence sera prononcée.

#### De Vienne, le 19 Avril.

S. Exc. M. d'Ostini, intèrnonce de S. S. près notre cour, M. Fabrice d'Ostini, chargé d'affaires de Lucques, et M. le marquis Annibal de Sommariva, général de cavalerie, et commandant-général de la Haute et Basse-Autriche, sont partis le 16 pour Milan.

#### De Rome, le 14 Avril.

L. M. le Roi et la Reine de Naples sont arrivées ici ce soir, au bruit de salves d'artillerie du château Saint-Ange, et sont descendues au

palais Farnèse. Bientôt après, L. M. se sont rendues au Vatican, pour faire une visite au Saint-Père.

#### Suite de Madrid, du 12 Avril.

Le Roi voulant établir un mode uniforme dans l'apurement des comptes des administrations diverses, vient de rendre une ordonnance portant formation d'une junta spéciale, chargée de l'examen des réclamations et des dépenses. Elle sera composée des membres suivans:

Pour le ministère d'état, D. Gomez Calderon, qui présidera la junta, et D. Joachim d'Anduaga. Ministère de grâce et de justice, D. Francisco Marin et D. Xavier Caro.

Ministère de la guerre, le lieutenant-général marquis de la Réunion de la Nouvelle-Espagne, le maréchal-de-camp D. Pudro Bailin, et le colonel D. Francisco Hubert,

Ministère de la marine, D. Augustin Paralès et D. Ortiz Otagnès.

Ministère des finances, M. Marie de Parga, D. Antonio Gongaro et D. Lopez Pinilla.

Les séances de cette junta se tiendront chez son président D. Antonio Gomez Calderon.

#### Suite de Paris, du 21 Avril.

M<sup>me</sup> la maréchale duchesse de Tarente a succombé, il y a quelques jours, à une de ces maladies cruelles que ni les secours de l'art, ni les soins les plus empressés ne peuvent guérir.

— M. le comte de Rougé, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour les dépenses des services extraordinaires de 1824, a fait hier son rapport dans la chambre des députés. Il a conclu à l'adoption du projet de loi.

— On mande de Lunéville, en date du 8, ce qui suit:

« On dit que douze régimens de cavalerie se rendront à la fin du mois prochain au camp d'instruction de Lunéville, pour y rester pendant toute la belle saison. Ils seront répartis en deux divisions. La première sera composée d'une brigade de hussards et d'une de chasseurs. La seconde se composera d'une brigade de dragons et d'une de carabiniers et de cuirassiers, sous les ordres des lieutenans-généraux de Spar et DeFrance, et des maréchaux-de-camp de Lauriston, de la Bourdonnaye, de Chastellux et Courtier. Le lieutenant-général Mermet est nommé commandant supérieur des deux divisions, et S. A. S. le prince de Hohenlohe, gouverneur du camp de Lunéville. Une commission d'officiers-généraux, chargée de la révision de l'ordonnance des manœuvres de cavalerie, se rend aussi à Lunéville. On cite comme membres de cette commission, que préside le général Mermet, les généraux DeFrance, Cavagnac, Gentil-Saint-Alphonse et Grouvel. »

— Voici quelques détails sur la perte de la bombarde la *Gabrielle*, qui portoit les chevaux et autres animaux envoyés par le bey de Tunis à S. M. le Roi de France. On conservoit, d'après les premières annonces, l'espérance de pouvoir relever ce bâtiment; mais depuis la visite qui en a été faite par des experts, la chose est jugée impossible. Le capitaine de cette bombarde se trouve dans une position pénible: sa persévérance à suivre la frégate la *Cybèle*, malgré le mauvais tems qui auroit dû l'en détourner, l'a exposé à prendre trop tard la détermination de venir chercher un port, et encore ne l'a-t-il prise que dans le seul but de sauver les animaux qui étoient trop tourmentés par les secousses continuelles occasionnées par la grosse mer. Mais l'événement n'a malheureusement pas confirmé son espérance. Le bâtiment s'est perdu, les animaux, à l'exception de six chameaux et de deux autruches, ont tous péri ou sont hors d'état de servir.

Le bey s'occupe dans ce moment de noliser un autre bâtiment, et de remplacer le même nombre de chevaux ou autres animaux qui ont été perdus. On porte à 56,000 fr. la valeur des présens que l'envoyé porte à S. M. Mais cette valeur doit être augmentée si, comme on le prétend, les ornemens de la selle sont en or massif.

On assure que le bey a chargé son envoyé de demander un ingénieur français, qui soit à même de déterminer et faire exécuter les réparations et travaux nécessaires pour son port à la Goulette, qui court le danger d'être bientôt comblé par les sables.

— Le 6 de ce mois, une cause fort singulière a été portée devant la sixième chambre de police correctionnelle. La demoiselle Prudence Perrault, tireuse de cartes, étoit accusée d'avoir escroqué une somme de 55 fr. à une jeune et jolie domestique, nommée Béchina. Cette dernière a fait la déposition suivante:

Comme j'étois en âge de me marier, et que deux Messieurs vouloient m'épouser, je ne savois lequel je choisirois. J'étois bien triste de tout ça... je savois alors que l'on tiroit la bonne aventure pour dire ce qu'il falloit faire, et j'ai été chez Madame que voici. Je lui ai donc raconté ce qui se passoit. Alors elle m'a dit: Regardez-moi! vous aimez quelqu'un. — Je lui dis oui. — Il y en a deux qui veulent vous épouser. — C'est vrai, Madame. — Vous êtes embarrassée pour choisir. — Vous avez tout deviné. — Alors, comme je voyois que Madame savoit tout... (M. le président: C'est vous qui le lui aviez dit? — Oui, Monsieur.) Je lui ai demandé comment je saurois celui qui m'aimoit le mieux. Elle m'a dit comme ça: Voilà une poudre; mettez ce petit paquet dans votre esto-

mac; vous l'ouvrerez en présence de celui que vous verrez le premier. Mais avant cela, vous irez à l'église, vous récitez deux *pater* et deux *ave...* Comme j'avois un ruban blanc à mon cou, elle me dit: Vous le remplacerez par un ruban noir. Alors vous viendrez me revoir. Je suis donc revenue le lendemain. Madame m'a dit: enveloppez une pièce de 20 fr. et deux pièces de 5 fr. dans un mouchoir, et vous les laisserez tremper dans votre urine. Je lui ai donné l'argent... Quand ça fut fini, elle me dit: « Si vous dites un seul mot de ce qui s'est passé, vous ne saurez rien, et je vous jeterai un sort. » Je lui dis que je ne dirois rien: je lui ai donné 55 fr. Au moment où elle devoit tirer les horoscopes, elle a été arrêtée.

Le maître de cette jeune fille est un marchand de vin. Ayant vu, dit-il, qu'elle étoit triste, il voulut savoir la cause de son chagrin; elle évasoit la question. Il crut, comme elle avoit l'esprit foible de la campagne, qu'il y avoit quelque chose comme ça; et lui, qui ne craint ni les sorcières ni les revenans, a été avertir la police: on a arrêté aussitôt la sorcière qui n'a pu jeter un sort pour s'échapper. Au reste, il avertit le tribunal qu'il n'est pas bien ferme parce qu'il n'a pas déjeuné.

Ces deux dépositions ont excité plusieurs fois des éclats de rire dans l'auditoire. M. Desglieux a soutenu l'accusation d'escroquerie de la part de l'accusée, et elle a été condamnée à un an de prison et 100 fr. d'amende.

#### De Paris, le 22 Avril.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 5, et à 3 heures, à 102 fr.

— S. A. M. le prince de Metternich a quitté hier matin cette capitale.

— Hier, la chambre des pairs s'est occupée de l'article additionnel proposé par la commission, et ainsi conçu:

*Première partie.* — « L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 décembre 1814 continuera de sortir son plein et entier effet. »

*Deuxième partie.* — « En conséquence aucune des dispositions de la présente loi ne pourra, en aucun cas, préjudicier aux droits acquis avant la publication de la charte constitutionnelle, et maintenus par le dit article, soit à l'état, soit à des tiers, ni donner lieu à aucun recours contre eux. »

Cet article a donné lieu à diverses discussions dans lesquelles ont été entendus MM. le marquis de Villefranche, le comte de Pontécoulant, le marquis de Coislin, le marquis de Lally, le comte Portalis, le baron de Barante, le baron Pasquier, le vicomte Dubouchage, le duc de Montmorency, le ministre des finances et M. de Martignac.



La division ayant été réclamée, la première partie de l'article a été d'abord mise aux voix et adoptée sans que personne se soit levé à la contre-épreuve.

La seconde a été ensuite votée au scrutin et adoptée à la majorité de 124 voix contre 99.

L'ensemble du projet a lui-même été adopté au scrutin à la majorité de 159 contre 63.

La chambre commencera lundi prochain la discussion du projet de loi relatif à la dette publique et à l'amortissement.

*De Bruxelles, le 21 Avril.*

Avant-hier, on a lancé du chantier royal d'Amsterdam deux vaisseaux de guerre: l'un est le *Kortenaar*, de 80 canons; l'autre est une corvette.

Dans le mois de juillet dernier, le capitaine Hunter, commandant le navire la *Donna Carmelita*, a découvert une nouvelle île dans l'Océan méridional. On la représente comme consistant presque entièrement en lave, et en quelques endroits, en métal; elle se trouve au 15° 31' de latitude sud, et au 176° 11' de longitude est. On la nomme Onaense ou île d'Hunter. Les habitans qui s'approchèrent du vaisseau dans des canots montrèrent des dispositions fort amicales. Le premier officier fut envoyé à terre et eut avec le roi de l'île une entrevue, et put se procurer des habitans des provisions à des conditions raisonnables. La couleur de la peau des Onaensiens est la même que celle des Malais, mais les formes de leur corps ressemblent davantage à celles des européens. Leurs canots sont élégans; ils rappellent ceux de Ceylan et sont ornés d'écaillés.

*De Dresde, le 22 Avril.*

Le Roi a nommé M. le conseiller privé actuel baron George-Auguste de Manteuffel président du collège privé des finances, et M. le conseiller privé des finances Gunther de Bunau, directeur du premier département de ce collège, avec le caractère de conseiller-privé. S. M. a créé conseillers privés de finances MM. E. de Nostitz et Jänkendorf.

**\*\* On cherche un bon domestique, qui sache panser les chevaux; s'adresser rue de Mayence, Lettre I, N<sup>o</sup> 180.**

Grande Loterie du Syndicat d'amortissement, annexé à l'emprunt de rentes sur les domaines nationaux des Pays-Bas.

Les billets de primes originaux, au porteur, pour la première classe de cette grande et avantageuse Loterie, se vendent au Bureau Soussigné, au cours actuel de 36 florins le billet. Le tirage commencera au mois de mai. Il renferme les primes de fl. 100,000, 60,000, 40,000, etc. Chaque billet doit gagner au moins fl. 20. Lorsqu'on voudra renoncer aux gains au-dessous de fl. 50, nous céderons les billets à raison de fl. 18 par billet.

Le Bureau-général d'affaires et de commission.

F. Berndt et Comp., grosse Sandgasse, Lettre K, N<sup>o</sup> 55.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIERH, rue de la Monnoie.

M. le comte Henri Ernest de Schönburg, l'aîné de toute la famille de Schönburg et le dernier rejeton de la ligne de Rochsburg, est mort le 19 au château de Rochsburg, à l'âge de 65 ans.

*De Munich, le 21 Avril.*

Voici le résultat des votes émis hier dans la séance de la chambre des députés sur la proposition de M. Ziegler, concernant l'introduction de la publicité et des débats de vive voix dans la procédure:

La 1<sup>ère</sup> question étoit ainsi posée: « La chambre des députés fera-t-elle, d'après la proposition, la demande que le bienfait de la publicité des débats judiciaires, désiré depuis si longtemps, ne soit pas différé davantage, mais que la promesse contenue à cet égard dans le recès des états du 22 juillet 1819 soit accomplie? » Cette question a été résolue négativement par 88 voix contre 16.

La 2<sup>e</sup> question conçue en ces termes: « La chambre des députés priera-t-elle, d'après la proposition du premier comité, le gouvernement d'accomplir, en dressant le projet des codes, l'assurance donnée dans le recès du 22 juillet 1819, relativement à la publicité de la procédure et aux débats de vive voix? » a été résolue affirmativement par 86 voix contre 18.

La 3<sup>e</sup> question étoit ainsi énoncée: « La chambre exprimera-t-elle le vœu qu'il soit réglé que, dans les cas qui blessent la pudeur, on fasse une différence entre les personnes qui seront admises aux débats publics, et qu'on déclare que l'entrée ne sera permise qu'aux hommes d'un âge mûr? » Il y a eu 99 voix pour la négative, contre 46.

On a en conséquence déclaré superflue la 4<sup>e</sup> question, proposée en ces termes: « La chambre s'abstiendra-t-elle, pour ce qui concerne la publicité de la procédure et les délibérations de vive voix, d'adresser pour le moment une prière au gouvernement, ou se contentera-t-elle d'avoir traité publiquement cet objet, et mis son opinion à cet égard au procès-verbal? »

HENNECART, Rédacteur.

*Suite de Londres, du 19 Avril.*

Le Roi est attendu ici demain pour y tenir le lever annoncé depuis dix jours.

*Chambre des pairs. — Séance du 18.*

Le lord chancelier présente deux pétitions signées par des ministres protestans contre l'émancipation des catholiques.

Le comte de Liverpool en présente plusieurs semblables, dont les signataires sont tous de Glasgow ou des bourgs des environs; les uns bedeaux et marguilliers d'églises protestantes; les autres chapeliers, tonneliers, chandeliers, chaudronniers.

Le comte de Lauderdale ne dissimule pas que ces pétitions lui paroissent très suspectes; il doute non seulement de l'existence des signataires, mais même de celle des lieux d'où ils sont censés écrire. Tel est un bourg de *Pollockshaws*, dont le nom n'a jamais frappé son oreille, quoiqu'il ait parcouru l'Ecosse en tous sens.

Le comte de Liverpool répond que tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il a reçu ces pétitions par la poste.

Le noble comte et lord King échangent ici quelques propos fort amers.

L'archevêque de Cantorbéry recommande fortement une pétition anti-catholique.

L'évêque d'Exeter adresse une prière semblable à la chambre.

L'évêque de Norwich présente une pétition de ses archidiacres contre les catholiques; mais il déclare qu'il ne partage point leurs sentimens. (Ce prélat s'est toujours montré favorable aux catholiques.)

Lord Calthorp se félicite d'entendre enfin un ecclésiastique anglican tenir un langage raisonnable et modéré. Il déclare que, dans son opinion, le protestantisme sera continuellement menacé, tant que ses ministres s'opposeront aussi injustement au rétablissement des catholiques dans tous leurs droits civils.

Les évêques d'Hereford, d'Ely, de Clocester et de Chester, présentent tous de violentes pétitions contre les catholiques.

*Chambre des communes. — Séance du 18.*

M. Peel, ministre de l'intérieur, présente un grand nombre de pétitions contre les catholiques.

Lord Nugent présente, au contraire, des pétitions des catholiques de Preston, de Wigan et

de Liverpool, qui demandent à être réintégrés dans tous leurs droits civils et politiques.

M. Brougham présente une pétition signée par plusieurs milliers d'habitans de Lancashire qui, sans se borner au seul point de l'émancipation des catholiques, demandent l'abolition de tout serment relatif aux opinions religieuses, ainsi que l'on en exige encore avant de conférer un emploi à tout sujet britannique. L'honorable membre expose que sur la population de la Grande-Bretagne proprement dite, et l'Irlande non comprise, il y a au moins six millions d'âmes qui n'appartiennent pas à la religion anglicane. Toutes ces sectes différentes, sans être réduites en esclavage comme les catholiques, sont cependant fort tourmentées par les sermens auxquels on veut les astreindre.

M. Peel présente, en opposition, une pétition signée par dix mille habitans de la même province, qui veulent bien être dispensés du serment (*test*), mais pourvu que la loi ne se relâche en rien de sa rigueur contre les catholiques. Ces diverses pétitions sont déposées sur le bureau.

C'est ce soir que doit avoir lieu dans la chambre des communes la discussion relative à la seconde lecture du bill d'émancipation des catholiques. M. O'Connell est arrivé à Londres, pour assister à la séance et aux discussions subséquentes dans le cas où la seconde lecture seroit ordonnée. Le grand nombre de pétitions présentées contre ce bill, prouve que la masse de ses adversaires, qui s'étoit tenue jusqu'ici dans l'inaction, s'est enfin réveillée, et qu'elle n'est ni aussi foible, ni aussi méprisable que les amis de l'émancipation paroissent le croire.

Le 15, la chambre des communes s'étant formée en comité de subsides, il s'y est élevé, à l'occasion de quelques articles du budget, une discussion sur la question de savoir s'il étoit politique d'encourager l'émigration d'Irlande pour le Canada, en allouant au gouvernement des fonds pour cet objet. M. Hume a désapprouvé ce système; mais en général, les membres de la chambre ont hautement donné leur approbation aux mesures adoptées à cet égard par le parlement. La chambre a en conséquence alloué la somme portée au budget pour favoriser cette émigration.

— La gazette de Londres du 16 contient une

liste de promotions militaires qui remplit près de 14 pages.

— Le départ de M. Lamb, nommé ministre plénipotentiaire de S. M. à la cour de Madrid, aura lieu prochainement; il passera par Paris, où il s'arrêtera quelques jours.

— Le nommé Hunt, complice de John Thurtell dans l'assassinat de M. Weare, et condamné à la déportation à la Nouvelle-Galles méridionale, est mort dans la traversée.

— Le gouvernement a reçu des dépêches du major-général Turner, gouverneur de Sierra-Léone, en date du 5 février, jour de son arrivée dans cette colonie. Les transports ayant à bord des troupes destinées pour le cap Coast-Castle, avoient fait la traversée en 27 jours, et étoient entrés le 2 février à Sierra-Léone, d'où ils devoient partir sous peu de jours pour se rendre à leur destination.

*De Londres, le 20 Avril.*

Le Roi est arrivé ce matin de Windsor. Il y aura après-demain grand lever à Carlton-House.

Hier, la chambre des communes ne s'est rassemblée qu'à 4 heures. Un grand nombre de pétitions ont enlevé un tems notable à la chambre, et la soirée étoit déjà assez avancée, lorsque sir Francis Burdett s'est levé pour demander la seconde lecture du bill de l'émancipation des catholiques. A une heure du matin, la chambre a continué la discussion à aujourd'hui.

*Suite de Pétersbourg, du 9 Avril.*

L'Empereur a conféré l'ordre de St.-Alexandre-Newsky, en brillans, à M. le vice-amiral Moller, commandant du port de Cronstadt, et frère du ministre de la marine.

Mme la comtesse d'Elmpt, dame d'honneur de S. A. I. Mme la grande-duchesse Hélène, a reçu l'ordre de Ste.-Catherine de la seconde classe.

M. Bantisch-kamensky, conseiller-d'état actuel, été nommé gouverneur civil de Tobolsk.

*De Vienne, le 20 Avril.*

Sir Henri Wellesley, ambassadeur d'Angleterre près notre cour, est parti le 17 pour Milan.

*Suite de Paris, du 22 Avril.*

Dans sa séance d'hier, la chambre des députés, après avoir adopté les divers articles du projet de loi relatifs aux écoles secondaires de médecine, a voté au scrutin sur l'ensemble du projet, qui a passé à la majorité de 251 voix contre 37.

— L'*Etoile* oppose M. Fiévée, écrivant maintenant dans le *Journal des Débats*, et dont les articles sont signés T. L., à ce même M. Fiévée, écrivant, il y a quelques années dans le *Mercur de France*, et qui signoit ses articles F... :

« On lit fréquemment, dit l'*Etoile*, dans le *Journal des Débats* de très-long articles, dont le but non déguisé est de prouver aux lecteurs

françois qu'ils doivent rougir de leur patrie, et se prosterner devant le génie de l'Angleterre. M. T. L., auteur de ces cloquentes et profondes discussions, témoigne un si grand dédain pour ses adversaires, que l'on doit y regarder à deux fois avant d'entrer dans la lice contre un homme tel que lui. Nous avons pour notre compte une si haute opinion de son savoir politique et financier, que nous ne voyons qu'un seul écrivain capable de mesurer ses forces avec les siennes. C'est un certain M. F..., qui écrivoit dans le *Mercur de France* il y a quelques années, et précisément sur les mêmes matières, mais non dans le même sens; car il est, au contraire, opposé de tout point à M. T. L. Celui-ci idolâtre l'Angleterre; l'autre est tout françois d'esprit et de cœur. Du reste, leur style offre une ressemblance si prodigieuse, que l'on seroit tenté de croire qu'ils se sont servis de la même plume. M. T. L. seroit plus en état que personne, dit-on, d'expliquer ce phénomène: nul être vivant n'a connu mieux que lui ce M. F... qui va le combattre. »

L'*Etoile* rapporte ensuite une lettre écrite par M. Fiévée, sous la date de Londres le 1<sup>er</sup> juin 1820, et qui est entièrement à l'avantage des françois.

— Il avoit été présenté, le 18 janvier, au congrès de Buenos-Ayrès, un projet de loi, d'après lequel cette nouvelle république auroit pris le titre de *Provinces unies de l'Amérique méridionale*; mais après une assez longue discussion, cette proposition a été rejetée, et il a été décrété que la république se nommeroit *Provinces unies de Rio de la Plata*.

On voit que le ministère britannique a agi prudemment en n'adressant ses consuls qu'aux *autorités qui pourroient s'établir*, puisque ces nouveaux républicains d'Amérique ne savent pas encore eux-mêmes quel nom ils doivent se donner.

— Feu le duc de Richelieu avoit fait présent à la ménagerie du Jardin du Roi de plusieurs moutons et brebis d'Astracan. Dernièrement, le gardien du parc où ils étoient renfermés en ayant laissé la grille ouverte, les moutons sont sortis pendant la nuit, et ils ont été étranglés par les chiens de Terre-Neuve qui gardent le jardin. Cette perte ne sera que difficilement réparée.

*De Paris, le 23 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr., et à 3 heures, à 102 fr. 5.

— M. de Martignac a présenté hier à la chambre des députés le projet de loi relatif à l'indemnité des émigrés, tel qu'il a été amendé par la chambre des pairs. Après d'assez longs débats pour déterminer l'époque où la discussion aura

lieu, la chambre la fixe à aujourd'hui. Elle a ensuite adopté, à la majorité de 188 voix contre 108, le projet de loi sur le casernement de Paris.

La chambre a en effet entamé aujourd'hui la discussion sur les amendemens de la chambre des pairs à la loi d'indemnité. Quelque simple que fût celui sur l'article 1<sup>er</sup>, puisqu'il ne consiste qu'en ces deux mots: *par l'état*, et que s'il est dû une indemnité, ce ne peut-être que par l'état qui a vendu et touché le produit de la vente, néanmoins, M. Duplessis-Grénedan a prononcé à ce sujet un discours qui a excité de violens murmures, et qui a été souvent interrompu par les cris: *à l'ordre*. Le ministre des finances lui a répondu.

*De Bruxelles, le 22 Avril.*

Le Roi a autorisé S. A. R. le duc Bernard de Saxe-Weimar, général-major et commandant de la Flandre-Orientale, à s'absenter pendant 6 mois pour faire un voyage en Amérique. Ce prince fera la traversée à bord d'un bâtiment que le gouvernement vient de fréter, et à la manœuvre duquel seront employés 21 élèves de la marine, qui, par ce moyen pourront mettre en pratique les connoissances qu'ils ont acquises en théorie.

Le canal entre Gand et Terneuzen aura 60 aunes de largeur à sa surface, et 42 dans le fond; les deux bords ou chemins de halage aïront chacun 20 aunes. Les ouvriers sont divisés en environ deux cents escouades, de 15 à 20 hommes, ce qui offre un total de 3 à 4000 hommes, travaillant à une coupure sur la longueur de 2 lieues. Chaque escouade entreprend le premier creusement sur quatre aunes de largeur et 2 de profondeur; pour ce travail elle reçoit 65 florins. A cette immense multitude d'ouvriers, il faut joindre un grand nombre d'autres personnes qui accourent de toutes parts pour offrir leurs services. Tout s'y passe dans le meilleur ordre: les entrepreneurs ont établi à proximité un grand magasin de vivres et d'autres objets de nécessité, qui sont fournis à compte ouvert aux escouades.

*D'Aix-la-Chapelle, le 22 Avril.*

Notre feuille officielle contient la publication suivante:

« En portant l'ordre de cabinet ci-dessous à la connoissance du public, nous exprimons le vœu que le suffrage de S. M. encourage toutes les commissions établies pour le soulagement des pauvres à continuer avec d'autant plus de zèle leurs louables efforts pour le bien de l'humanité.

*Aix-la-Chapelle, le 13 avril 1825.*

*La régence prussienne.* »

*Ordre du cabinet du 4 avril 1825.*

« J'ai vu avec une satisfaction toute particulière, par le rapport de la régence, inséré au mois de février dernier dans la gazette, que la commune d'Eupen s'est surtout distinguée par les secours qu'elle a donnés aux pauvres, et je charge la régence de faire connoître par les feuilles officielles ce témoignage que je me fais un plaisir de lui rendre.

*Potsdam, le 4 avril 1825.*

« F R E D E R I C - G U I L L A U M E. »

*Suite de Berlin, du 20 Avril.*

Le Roi a nommé M. le commissaire-général de Bismark de Stendal vice-président de la régence de Magdebourg.

*De Weimar, le 22 Avril.*

S. A. R. le grand-duc a nommé M. le conseiller-privé de légation de Piquot, qui étoit chargé d'affaires à Vienne, son ministre résident près la même cour.

*D'Augsbourg, le 24 Avril.*

*Extrait de la Gazette-Universelle.*

*Constantinople, le 23 mars.* — « Le 15 de ce mois, la Porte a reçu, par des courriers expédiés par Parga, la nouvelle qu'Ibrahim-pacha a débarqué, le 22 février, 4 à 5000 hommes près de Modon. Une autre division, sous les ordres de Jussuf-Bey, avoit paru devant Patras, et alors les grecs en avoient levé le blocus.

« Le 22, il est arrivé encore de Smyrne deux tartares, qui ont confirmé ces nouvelles, en ajoutant que Calamata et Navarin avoient été pris par les troupes égyptiennes. Mais dès le lendemain, les amis des grecs répandirent des bruits d'un autre genre, savoir que, d'après de prétendus rapports directs de Napoli de Romanie, les turcs avoient essuyé en Morée une défaite, qui devoit être si considérable, qu'on pouvoit regarder toute l'expédition d'Ibrahim-pacha comme ayant complètement échoué. Quoique cette nouvelle ait encore grand besoin de confirmation, elle a néanmoins trouvé croyance auprès de quelques personnes, vu que le dernier numéro du *Spectateur-Oriental*, du 18 mars, fait mention de ces bruits.

« On a des rapports favorables de Thessalie relativement aux mouvemens du sérasquier Reschid-pacha. Il avoit avant tout promis le pardon à Omer Vrione, qui étoit arrivé le 25 février à Salonique, pour prendre possession de son gouvernement. Reschid-pacha est ensuite entré avec ses albanais à Janina, qui doit être la principale place d'armes de toutes les troupes destinées pour la Morée. A Larissa, il avoit fait décapiter un riche grec, nommé Hanzerly, de la famille princière du même nom, à cause de sa perfidie, tant envers les grecs, qu'envers les turcs. Hanzerly avoit d'abord servi le tyran

Du JEUDI, 28 Avril 1825.

Ali-pacha, et en dernier lieu Chourschid-pacha, l'un et l'autre d'une manière très-équivoque; mais on est tenté de croire que le sérasquier a eu encore d'autres motifs de se défaire de lui.

» Odysseus doit être près de Zeituny, et s'être déjà positivement déclaré contre le gouvernement grec. La Porte a, dit-on, essayé un échec sensible, par une expédition, qui a paru près de Volo, et qui étoit commandée par le capitaine Diamanthy. Celui-ci a débarqué avec un corps de troupes de Trichery, et a détruit toutes les munitions qu'on avoit rassemblées à Volo, pour la campagne actuelle du sérasquier. On évalue le dommage à 3 millions de piastres.

» Les troubles causés en Syrie par les dissensions entre Scheik-Bekir et Emir-Bekir, deux princes des Druses, ont engagé Abdullud-pacha d'Acre à se déclarer pour le dernier. Scheik-Bekir a été défait dans un combat, et s'est réfugié à Damas, où il est enfermé.

» M. le comte Guillemint, ambassadeur de France, a presque tous les jours des conférences avec le Reis-Effendi. Toutes les négociations avec la Suède et le Danemark, relativement à la libre navigation dans la mer Noire, sont rompues, et M. de Clauswitz doit repartir incessamment.

*Odessa, le 3 avril.* — « Des lettres de Constantinople du 26 et du 28 mars s'accordent à dire que les conférences ouvertes à Pétersbourg sur l'affaire des grecs, ont fait d'abord redoubler les armemens pour la campagne actuelle. La Porte voit qu'il faut en venir à un coup décisif, et tâche de prévenir, en le portant, tous les projets, de quelque côté qu'ils puissent être formés. On verra bientôt si les marques d'éner-

gie que donne la Porte à l'ouverture de cette campagne, se soutiendront.

» D'après l'assurance de témoins oculaires, rien de plus misérable que les équipages de la flotte armée à Constantinople. Les mesures prises par Ibrahim-pacha, qui a débarqué en Morée, offrent une perspective plus avantageuse. Tous les pachas, qui agissent par terre, lui sont subordonnés, sans en excepter le sérasquier Reschid-pacha. Quant aux grecs, le changement d'attitude de l'Angleterre à leur égard, pourroit amener cette année une époque décisive pour eux. S'ils réussissent à maintenir encore leur indépendance dans cette campagne, leur émancipation ne pourra guère être douteuse. Sans les menées et les conspirations ourdies l'hiver dernier en Morée, ils seroient vraisemblablement déjà près d'atteindre ce but. Par là, le dernier boulevard de la domination turque en Morée, seroit tombé en leur pouvoir, et les musulmans auroient difficilement remis le pied sur le sol de cette péninsule. Les grecs ne peuvent en conséquence voir l'avenir sans inquiétude; il est pour eux d'autres ennemis, dont ils ont peut-être plus à craindre que de la Sublime-Porte. »

*De Francfort, le 26 Avril.*

*Extrait des nouvelles de Paris du 23 au soir.*  
(Par voie extraordinaire.)

La rente, fin du mois, a fermé à 102 fr. 15.

— Dans sa séance d'aujourd'hui, la chambre des députés a adopté successivement les 3 amendemens de la chambre des pairs à la loi d'indemnité. Elle a ensuite voté au scrutin secret; il y a eu 221 voix pour le projet amendé, et 130 contre.

HEINRICH, Rédacteur.

*\*\* Un Cocher Suisse, qui arrivera ici à la fin de ce mois, ou au commencement de mai, pour se rendre à Hanovre, Hambourg ou Lu. eek, pourroit prendre encore quelques voyageurs; s'adresser au Weidenhof.*

*\*\* L'on tirera, le 1<sup>er</sup> mai prochain, la première classe de la grande loterie du Syndicat des Pays-Bas, où chaque billet est sûr d'un gain d'au moins fl. 20, outre la chance d'un grand nombre de lots très-considérables. On peut avoir chez le soussigné des billets à fl. 36, et en renonçant aux lots jusqu'à fl. 50 inclusivement, à fl. 16; des demi-billets à fl. 8, des tiers à 5 fl. 20 kr., et des quarts à fl. 4.*

J. N. Trier, à Francfort sur le Mein.

*\*\* A louer ou à vendre à Offenbach, une propriété consistant en une maison de campagne solide et composée de 10 chambres de maître, et autres, avec une cour où se trouve tout ce qui est nécessaire à l'économie domestique, écurie pour cinq chevaux, remises, etc., enfin tout ce qui peut constituer une habitation complète pour une famille de distinction. Cette propriété est sise sur la chaussée d'Offenbach à Francfort, à une petite lieue de cette dernière ville. Le vaste jardin adjacent est très-bien entretenu; il y a un temple en marbre, une glacière, des serres, un grand bosquet, et il fournit tout ce qui peut contribuer à l'utilité et à l'agrément d'un séjour champêtre. De tous les côtés, cette habitation jouit d'une vue superbe et étendue. S'adresser au propriétaire, à Francfort s/M., Lettre C, N<sup>o</sup>. 102, sur le rempart près la Porte de Friedberg.*

De l'Imprimerie de J. C. F. DIERL, rue de la Monnoie.

*De Londres, le 21 Avril.*

Il y a eu hier grand lever à Carlton-House. Avant la réception publique, S. A. S. le duc régnant de Brunswic, le prince Guillaume son frère, et le prince de Linanges ont été présentés au Roi en audience particulière.

Aujourd'hui, dans la chambre des communes, il ne se trouvoit à 4 heures que 30 membres présents; en conséquence, l'orateur a levé la séance.

*De Stockholm, le 15 Avril.*

L'arrivée de la famille royale à Ramlösa est fixée au 8 juillet; le colonel Dannfelt, propriétaire actuel des bains de cet endroit, est parti le 11 pour aller faire les préparatifs nécessaires.

— Pour l'amortissement du reste des obligations à 5 p. c. de l'emprunt des frères Benecke de 1820, S. M. avoit approuvé les conditions d'un nouvel emprunt d'état, qui étoient basées sur la proposition de S. M. et qui avoient été unanimement adoptées par la diète. S. M. a de même sanctionné la convention conclue le 28 du mois dernier avec la maison Hambro et fils pour un emprunt destiné à amortir celui des frères Benecke. Par cet emprunt, dont les obligations ne portent que 4 p. c. d'intérêts, on a obtenu deux grands avantages: celui de pouvoir disposer plus librement des revenus hypothéqués des douanes, et celui d'éviter la nécessité incommode et désavantageuse sous plus d'un rapport de donner en nantissement une partie d'obligations de particuliers qui appartiennent à l'état. La facilité que l'on a eue de conclure un emprunt à des conditions aussi avantageuses, prouve à quel point le crédit s'est amélioré depuis 1820, époque à laquelle fut négocié l'emprunt Benecke.

— Le départ de M. le conseiller d'état comte de Löwenhielm pour Paris, qui devoit avoir lieu au commencement de ce mois, est remis jusqu'à nouvel ordre, vu le retard de la solennité du sacre.

— Les députés choisis par la ville ont eu, sous la présidence du gouverneur, une conférence avec les fondés de pouvoirs de la compagnie anglaise d'éclairage par le gaz. On a accepté l'offre de cette dernière, d'après laquelle l'éclairage de notre ville par le gaz commencera au mois d'août prochain.

— Le gouvernement a consenti à prêter 12

mille écus de banque au général Camps et à plusieurs autres particuliers, pour établir un pont sur le Sund entre Würmdön et Skurö.

— Il y a eu en Norvège, près de la ferme d'Eggen à Bynäs, un éboulement de terre remarquable. Il a commencé dans la nuit du 7 janvier, et a augmenté beaucoup en étendue dans celle du 14 et dans la soirée du 18 du même mois. A son approche vers le premier endroit habité, les paysans se sont enfuis en emmenant leur bétail. Dans un autre endroit, une maison s'est écroulée, et la masse de terre a continué de s'affaïsser, sur mille aunes de longueur, dans une vallée qu'elle a remplie d'une couche de 4 à 500 aunes de longueur, et de plusieurs aunes d'épaisseur. Lors de la dernière chute, la vallée a été encore plus encombrée, de manière que la masse totale a maintenant environ 6000 aunes de longueur, sur une largeur qui varie de 50 à 100 aunes, et 8 à 12 de profondeur. Un pont situé à Engron, sur la route de Langloe à Berg, a été entièrement enseveli sous l'éboulement, qui a dans cet endroit 100 aunes de largeur, ce qui ferme les chemins à près de 70 métairies, dont les habitans ne peuvent point aller à l'église. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cette chute de terre ne paroît pas encore sur le point de s'arrêter, vu qu'on entend quelquefois un bruit souterrain, semblable à celui d'un foible coup de tonnerre, et après la chute, on voit sortir de terre une lueur semblable à celle d'un éclair.

*De Vienne, le 21 Avril.*

L. A. les princesses Léontine et Hermine de Metternich et M. le comte Joseph d'Esterhazy, sont arrivés ici le 19, venant de Paris. Le même jour, M. le baron de Spaen, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, est parti pour Bruxelles. (S. Exc. est arrivée le 26 à Francfort.)

*De Livourne, le 9 Avril.*

L'Ami de la Loi annonce que les capitaines de cinq bâtimens européens, qu'il nomme, savoir: 2 maltois, 2 autrichiens et un espagnol, qui, faisant partie de l'expédition d'Egypte, avoient servi au transport de troupes, de chevaux et de munitions; et qui, après avoir été pris après l'affaire de Candie du 1<sup>er</sup> novembre, avoient été condamnés par le tribunal maritime

de la Grèce, ont été relâchés, d'après un ordre du gouvernement grec.

La même feuille prétend que les troupes égyptiennes commettent beaucoup de cruautés dans l'isle de Candie.

*De Madrid, le 14 Avril.*

Des dépêches de la Havane, du 24 février, annoncent que l'expédition partie du Ferrol le 7 décembre dernier, est entrée le 16 février dans le port de la Havane. L'arrivée des troupes royales, qui étoient dans l'état le plus satisfaisant, a causé la plus vive satisfaction aux fidèles habitans de l'isle de Cuba.

Des dépêches authentiques de Manille annoncent que le 13 novembre dernier, il s'est présenté devant ce port une corvette de 28 canons, venant de Guayaquil, pour se rendre au gouvernement du Roi légitime. Il n'y avoit pas un seul espagnol à bord de ce bâtiment, qui faisoit partie de la marine révolutionnaire du Pérou. Le gouverneur des isles Philippines avoit donné ordre que la corvette fit voile pour Cadix, au mois de janvier, sous le commandement de don Benito Ortiz, officier de la marine royale.

*Suite de Paris, du 23 Avril.*

M. le prince de Metternich s'arrêtera à Châtillon sur Seine, chez M. le maréchal duc de Raguse. S. A. continuera ensuite sa route pour Milan, en passant par Lyon, Marseille, Nice et Gênes.

*Chambre des députés. — Séance d'aujourd'hui 23.*

Tous les ministres sont présens à la séance. Le président annonce que la discussion va s'ouvrir sur le 1<sup>er</sup> article amendé par la chambre des pairs, qui a ajouté aux mots: *indemnité due ceux-ci: par l'état.*

M. Duplessis-Grénedan: Les amendemens qui vous sont soumis, me paroissent essentiellement détruire le but du projet de loi, et il est facile de voir qu'ils ne tendent qu'à faire disparaître tout le bien qui en avoit fait tolérer les vices; et l'article additionnel proposé par la chambre des pairs ne présente d'autres résultats que celui de fortifier les haines entre l'acquéreur et les détenteurs, et d'élever entre eux une barrière que rien ne pourroit briser. Cette addition avoit été repoussée dans cette chambre avec une sorte d'horreur. (De toutes parts: A l'ordre! à l'ordre!)

L'honorable membre, après avoir répété cette dernière phrase, examine l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 décembre 1814, qu'il trouve révoltant, et tout-à-fait en opposition avec le but et l'esprit de la loi sur l'indemnité.

Cette contradiction, ajoute l'honorable membre, est bien manifeste, quand on voit en tête

du projet de loi que l'indemnité est due par l'état aux émigrés. Quelle est donc la route que nous suivons, Messieurs? Hier encore une loi qui consacroit les confiscations en ordonnant la vente au profit de l'état de propriétés confisquées, fut adoptée à une faible majorité, moitié par inaction, moitié par surprise... (Nouvelle interruption. — A l'ordre.)

M. le président: Vous manquez à toutes les convenances et au respect dû à la chambre en disant qu'une loi adoptée par elle l'a été par surprise. L'honorable membre termine en disant qu'il vote contre une loi de spoliation, contre une loi révoltante. Il descend de la tribune au milieu des cris à l'ordre, à l'ordre.

M. le ministre des finances: Ce n'est point une proposition révoltante, ni une loi de spoliation que nous sommes chargés de soutenir devant vous au nom du Roi. La discussion de l'article dont il s'agit devant la chambre-haute répond suffisamment à tout ce qui vous a été dit. L'indemnité voulue par le Roi, désirée par vous, ne porte aucune atteinte à l'art. 9.

A propos de cette loi qui restitue à des français fidèles ce qu'ils ont perdu pour suivre leur Roi, on vient vous dire que le gouvernement veut donner une nouvelle sanction aux horreurs de la révolution, au meurtre du duc d'Enghien et à tous les crimes qui ont souillé les pages de l'histoire.

La loi d'indemnité n'est point une sanction des crimes de 93; c'est d'une part une réparation et de l'autre une garantie de tranquillité publique qui a commandé le sacrifice que la France doit s'imposer en ce moment.

La garantie donnée par la charte est complétée par l'amendement de la chambre haute et c'est dans ce sens que nous pensons qu'il doit être admis par la chambre des députés.

M. de Lézardière: Je ne vois aucun inconvénient à adopter les premiers amendemens faits à la loi par la chambre des pairs. L'amendement à l'art. 23 me paroît juste et je m'empresse d'y donner mon adhésion. Quant à celui qui a été fait sur l'art. 24, je m'oppose à son adoption. Cet article n'est pas nouveau. Il a été proposé par notre honorable collègue M. Hay. Cet article, quoique défendu deux fois par M. le ministre des finances, a été rejeté par une très-forte majorité. Je faisais partie de cette majorité, et le tems et la réflexion m'ont laissé le même, et je voterai contre l'amendement.

M. Dudon et M. le rapporteur vous ont démontré l'inutilité de cet article. Pour moi plus je le lis, plus je reconnois, je ne dis pas son inutilité, mais son immoralité. Comment pouvons nous confirmer tous les droits acquis soit

à l'état, soit à des tiers dans nos troubles révolutionnaires?

Qui de nous connoît les spoliations qui ont été commises alors? Peut-être frémirions-nous, de retour dans nos foyers, si nous donnions une sanction aveugle à toutes les iniquités de 93? Je sais bien que la loi de 1814 a confirmé ces droits, mais si je me soumettais à supporter le mal que je n'ai pas fait, il y a des horreurs auxquelles je ne me soumettrai jamais à attacher mon nom.

Le vote d'une chambre ne peut pas entraîner celui de l'autre; sans cela il suffiroit bientôt d'une seule chambre.

Si l'on pensoit plus à la gloire du Roi et au bien du pays, qu'à se perpétuer dans son emploi; si l'on ne tenoit pas plus à obtenir des votes pour les lois qu'à les faire bonnes, nous n'aurions pas des discussions de cette sorte à soutenir.

La loi d'indemnité a été attaquée avec force, les ministres l'ont défendue avec faiblesse, et cela parce qu'ils vouloient faiblement la loi et qu'ils étoient forcés par une auguste volonté. Les ministres ont été traînés à la remorque par l'opinion royaliste. (Longs murmures d'improbation.) Je vote contre l'amendement à l'article 24.

M. Labbey de Pompières attaque le principe établi par l'amendement, principe qui constitue l'état débiteur des émigrés. Dites le avec franchise, s'écrie l'orateur en terminant, répétez-le avec le plus fort de vos orateurs, l'essence de la loi est dans l'art. 1<sup>er</sup>, il faut établir que la vente des biens nationaux est un vol. Il doit être adopté, parcequ'alors la restitution sera de droit et devra s'étendre aux biens nationaux de toute origine. On restituera leurs biens aux émigrés en conséquence de l'amendement de l'art. 1<sup>er</sup>, on reprendra ceux du clergé en vertu du même principe. Voilà l'avenir que votre loi prépare à la France, et l'amendement n'a été conçu que dans cet esprit.

Telle est, Messieurs, la vérité toute nue: mon abnégation de tout intérêt, ma position, mes cheveux blancs, me permettent de la dire toute entière. Puissiez-vous l'entendre cette vérité dans l'intérêt de la patrie comme dans le vôtre, et faire mentir ce vieil axiôme politique: les partis ne s'arrêtent que dans l'abîme. Je vote contre l'amendement.

M. Pardessus examine les deux amendemens et l'article additionnel proposés par la chambre et ne voit nul inconvénient à les adopter.

M. Réboul demande le rejet de ces amendemens qui ne peuvent, dit-il, que faire naître de nouvelles craintes et éveiller de nouvelles prétentions. Jamais vous ne pourrez, MM., donner

de sécurité aux uns et éteindre les prétentions des autres. Je vote contre les amendemens.

— La chambre vote sur l'amendement à l'art. 1<sup>er</sup>, et l'adopte.

— M. B. Constant veut présenter un article additionnel à l'art. 1<sup>er</sup>. Il prétend que l'amendement de la chambre des pairs a fait naître le besoin d'articles additionnels. Mais le président lui objecte que ce n'est pas là la place de son article, et qu'il ne peut venir qu'après l'art. 24.

— L'art. 23 est mis aux voix et adopté à la presque unanimité. L'on passe à l'art. 24.

— M. de Beaumont propose une nouvelle rédaction ainsi conçue: «Aucune des dispositions de la présente loi ne pourra préjudicier en aucun cas aux droits acquis par l'art. 9 de la charte constitutionnelle, soit à l'état, soit à des tiers, ni donner lieu à aucun recours contre eux.»

— M. de Martignac combat cette proposition, comme remettant en question une chose établie par la charte et par une loi qui n'est point abrogée.

M. de Labourdonnaye: Pour porter la conviction avec soi, il faut avoir de la conviction. Pourrez-vous, Messieurs, être jamais convaincu par un homme qui défend aujourd'hui ce qu'il attaquoit hier; c'est ce qu'a fait M. le commissaire du Roi.

M. de Martignac: Je nie le fait.

M. de Labourdonnaye: Vous avez attaqué l'amendement de la chambre des pairs.

M. de Martignac, avec fermeté: Vous vous trompez, Monsieur, je l'ai soutenu....

M. de Labourdonnaye: Les journaux l'ont dit.

M. de Martignac: Vous ne les avez pas bien lus.

M. de Labourdonnaye, un peu troublé par l'erreur qu'il a commise, prononce quelques phrases, et descend de la tribune.

— Le ministre des finances justifie les organes du gouvernement.

— M. de la Poterie dit qu'un amendement qui a été agité dans la chambre des députés, n'est pas devenu meilleur parcequ'il a été adopté par la chambre des pairs. Il croit d'ailleurs qu'adopter maintenant cet amendement, ce seroit donner un exemple de versatilité contraire à la dignité de la chambre.

— L'amendement de M. de Beaumont est mis aux voix et rejeté. Celui de la chambre des pairs est adopté.

— M. B. Constant présente l'amendement ci-dessous:

«Les indemnisés renonceront formellement dans la quittance finale qu'ils donneront à l'état en recevant l'indemnité, à toutes les prétentions contraires à la présente disposition.»

— L'amendement est mis aux voix et rejeté. La chambre vote ensuite sur tous les amendemens au scrutin secret. (Nous en avons annoncé le résultat dans notre N<sup>o</sup>. d'hier.)

De Paris, le 24 Avril.

Le Roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres; M. le Dauphin y a assisté.

S. A. R. accompagnée de M. le ministre de la guerre, a passé hier en revue au Champ-de-Mars les quatre régimens d'infanterie de la 1<sup>ère</sup> division militaire. M. le Dauphin a manifesté plusieurs fois sa satisfaction sur la belle tenue des troupes, l'ensemble et la régularité de leurs manœuvres. S. A. R. leur a fait distribuer une double ration de vin.

De Schwérin, le 17 Avril.

On a publié ici un avis officiel qui porte que le gouvernement voulait faire jouir le duché du grand avantage d'avoir de bons chemins, à l'intention de faire construire des chaussées dans un grand nombre de directions. L'on fait en conséquence un appel au patriotisme des habitans, et on les engage à aider par des contributions volontaires le gouvernement à exécuter ces travaux.

De Meiningen, le 23 Avril.

La nouvelle de la mort de S. A. le prince de Hohenlohe-Langembourg, frère de S. A. S. la duchesse mère, a interrompu les fêtes qui devoient avoir lieu pour célébrer le mariage de nos souverains.

De Munich, le 23 Avril.

S. M. l'Impératrice et S. A. I. l'archiduchesse Sophie quittent demain cette capitale, pour aller rejoindre l'Empereur à Vérone, où elles arriveront le 28. L. M. I. feront, le 10 mai, leur entrée solennelle à Milan.

D'Augsbourg, le 25 Avril.

Extrait de la Gazette-Universelle.

Trieste, le 14 avril. — » Des lettres de Corfou, du 26 mars, font également mention des évènements publiés dernièrement sur la Morée, et de la défaite du corps égyptien qui a débarqué près de Navarin. Suivant ces lettres, il étoit entré à Corfou, le 26 mars, un brick anglois qui avoit quitté le 24 la rade de Modon. Le patron a, dit-on, assuré que les restes de l'expédition d'Égypte, après avoir échoué deux fois dans la tentative de pénétrer dans l'intérieur, étoient bloqués dans Modon par 6000 péloponé-

siens. Une partie des bâtimens qui avoient transporté les troupes, avoit été dispersée, ou prise, et 26 bâtimens grecs, sous les ordres de Sachuri, étoient devant Modon, et observoient les bâtimens de guerre égyptiens.

» D'après les mêmes lettres, Patras continuoit d'être bloqué par terre par un corps grec nombreux sous les ordres de Coletti, Maurocordato et Conduriotti. Malgré le transport de vivres que cette place a reçu dernièrement, la disette y étoit si grande, qu'un *occa* de pain coûtoit 3 1/2 piastres.

» Les grecs se sont emparés, le 12 mars, d'un bâtiment qui avoit été expédié de Rhodes pour approvisionner les bâtimens qui se trouvent dans les eaux de Patras. »

De Stuttgart, le 25 Avril.

L. A. S. le prince et la princesse héréditaire de Saxe-Hildbourghausen, qui étoient venues ici il y a quelque tems pour faire une visite à L. M., sont reparties hier matin pour Hildbourghausen.

De Francfort, le 27 Avril.

S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, frère du Roi, a passé ici aujourd'hui, pour se rendre à Mayence, dont il est gouverneur.

HENNECART, Rédacteur.

#### A V I S.

Deux compagnies du gaz sont formées à Londres pour l'exploitation de cette branche d'industrie dans les divers états de l'Europe:

La 1<sup>ère</sup>, sous le nom de la Société Impériale continentale, est évidemment un monopole, puisqu'elle ne vise pas à moins qu'à exclure de ses entreprises les capitalistes et habitans des villes où elle a le projet de former des établissemens de gaz. Elle veut à elle seule recueillir tous les fruits de ce nouveau mode d'éclairage, aux dépens des localités.

La 2<sup>e</sup> compagnie, formée sous le nom de la Société de l'Alliance Européenne pour le gaz, est au contraire éminemment cosmopolite. Elle ne demande pas mieux que de fournir ses capitaux pour la formation d'établissemens, conjointement avec les capitalistes et banquiers des villes où elle se propose d'ériger des fabriques de gaz, afin que le pays qui consomme puisse à ce titre jouir des avantages auxquels il a droit de prétendre.

\* \* \* Un Gocher Suisse, qui arrivera ici à la fin de ce mois, ou au commencement de mai, pour se rendre à Hanovre, Hambourg ou Lubeek, pourroit prendre encore quelques voyageurs; s'adresser au Weidenhof.

\* \* \* H. Marcus Oppenheimer et Kirchberg, à l'entrée de la Schnurgasse, Lettre L, N<sup>o</sup>. 35, vis-à-vis la Gelnhäusergasse, achètent et vendent des brillans montés et non-montés, des roses, des perles, des pierres de couleur, toutes sortes d'antiques et de vieilles monnoies.

De l'Imprimerie de J. C. F. ДАЕНЛ, rue de la Monnoie.

DU VENDREDI, 29 Avril 1825.

Suite de Londres, du 21 Avril.

Une députation des colons de la Jamaïque a été admise à présenter à S. M. une adresse, par laquelle ils la supplient d'ordonner à ses ministres de mettre sous les yeux du parlement la situation critique dans laquelle se trouve cette île. Les discussions qui ont eu lieu dans la chambre des communes en sont indiquées comme la cause principale, et le danger s'accroîtra si ces discussions continuent dans le même sens. Les nègres se sont persuadés que le parlement vouloit proclamer leur liberté, et, dans cette idée, ils ne cessent de méditer des projets d'insurrection et de révolte.

— On vient de recevoir des gazettes de New-York du 27 mars. Elles ne font aucune mention des triomphes de l'armée Columbiennne dans le Pérou. On assure que la loi martiale a été proclamée le 5 mars à la Havane. M. de Witt-Clinton a refusé l'ambassade de Londres.

— La gazette de Bombay annonce qu'un bramine étant mort, le 1<sup>er</sup> octobre, à Santipora, le magistrat a été requis de permettre à 3 de ses femmes de se brûler avec le corps de leur époux. La plus âgée avoit 27 ans, la 2<sup>e</sup> 21, et la 3<sup>e</sup> 15.

Chambre des communes. — Séance du 20.

L'ordre du jour est la discussion sur la 2<sup>e</sup> lecture du bill d'émancipation.

M. Brownlow déclare, que jusqu'à ces derniers tems, il a toujours voté contre les réclamations des catholiques; mais qu'étant irlandois lui-même, et ayant pris les renseignemens les plus précis sur la situation du pays, c'est dans toute la sincérité de son âme qu'il va désormais unir ses efforts à ceux des généreux défenseurs de 6 millions de ses infortunés compatriotes. » Oui, je ne rougis point de le dire hautement, s'écrie l'honorable membre, j'abjure toutes mes opinions précédentes à l'égard des catholiques: ils n'ont pas d'ami plus sincère que moi! (vifs applaudissemens.)

» J'ai méconnu, j'ai calomnié leur religion. Non, les catholiques ne croient pas plus que nous, que le Pape ait le droit de délier les sujets du serment de fidélité, et encore moins celui de prononcer l'arrêt de mort des Rois. Le Pape, en un mot, n'est que leur chef et leur père spirituel. Il est impossible, si l'on n'a

pas renoncé à toute bonne foi, de lire attentivement les interrogatoires des prélats catholiques par les commissions des deux chambres, et de ne pas être intimement convaincu qu'il n'y a rien dans les doctrines de la religion romaine qui puisse justifier les horribles persécutions exercées contre des millions d'hommes estimables qui la professent. En conséquence, dussé-je être accusé de chanter la palinodie, je vote de tout mon pouvoir en faveur de la motion de l'honorable baronnet. »

— M. Bankes s'appuie sur deux motifs pour combattre la motion; 1<sup>o</sup>. l'exclusion des électeurs qui ne paient que 40 shellings; 2<sup>o</sup>. la dotation projetée en faveur du clergé catholique. L'honorable membre propose, comme amendement, de renvoyer la seconde lecture à 6 mois (formule de rejet.)

— M. William Peel appuie l'amendement, en disant que le bill d'émancipation deviendrait bientôt pour eux un bill de suprématie.

— Le colonel Bagwell avance qu'il faut n'avoir aucune idée de la situation réelle de l'Irlande, pour douter un seul instant de la prompte nécessité de soustraire les catholiques au joug de fer qui pèse sur eux. Il vote pour la motion, comme pour une mesure urgente de salut public.

— M. G. Dawson se livre à de véhémentes déclamations contre les catholiques d'Irlande. Il remonte au règne de Jacques II, et s'appuie d'une foule de traits calomnieux forgés dans le tems par les partisans du prince d'Orange, pour colorer son usurpation. L'honorable membre passe ensuite à l'attaque personnelle de M. O'Connell, de l'évêque catholique Doyle, ainsi que de tous les irlandois qui ont été interrogés par les deux chambres.

L'orateur termine son discours en déclarant qu'il ne veut soutenir le protestantisme que parcequ'il sert de base à la constitution. » N'en doutons pas, dit-il, c'est la constitution elle-même que les catholiques veulent renverser. »

— Lord Milton dit qu'au lieu de s'enfoncer dans le passé comme M. Dawson, il ne veut voir que le présent et l'avenir, et que tout ce qu'il y découvre, lui fait une loi de voter pour la plus prompte émancipation des catholiques.



— M. North se félicite d'avoir soumis ses anciennes opinions à une analyse sévère, ainsi que l'a fait l'honorable M. Brownlow. Loin de croire encore les catholiques dangereux, il les regarde comme les plus fidèles sujets du Roi, puisque tant de persécutions et d'outrages n'ont pu altérer leur dévouement. Il appelle leur affranchissement de tous ses vœux.

— Le colonel Ford parle dans le même sens.

— Lord Ennismore déclare qu'il ne votera pas pour la seconde lecture du bill, mais qu'il ne s'opposera point à la troisième si, dans l'intervalle, on joint à ce bill deux articles qu'il regarde comme indispensables, l'élévation du cens électoral et la dotation du clergé catholique.

— M. Daly invite la chambre à se pénétrer de l'importance de la mesure qu'elle va prendre. « Ne vous trompez pas, dit-il, sur le calme apparent de l'Irlande; elle est immobile, parce qu'elle a les yeux fixés sur ce que vous allez faire. Songez que les catholiques ne sont pas les seuls qui réclament leur affranchissement; un grand nombre de protestans eux-mêmes regardent cet acte de justice comme nécessaire à la tranquillité et au bonheur du pays. Ils sont disposés à unir leurs mains comme leurs cœurs pour l'obtenir par la force, s'ils ne peuvent y parvenir par des moyens moins violents. » (Ecoutez! Ecoutez!)

— Sir N. Colthurst parle en faveur du bill, dont l'exécution ne sauroit plus être différée sans danger.

— M. Goulburn, secrétaire-général de la vice-royauté d'Irlande, dit que les menaces qui viennent d'être proférées par M. Daly ne l'empêcheront point de s'opposer comme ci-devant à l'émancipation des catholiques. L'honorable membre s'engageoit dans une longue déclamation contre le saint-siège, quand on a crié de toutes parts: A demain! Il veut continuer, les cris d'ajournement redoublent; il est forcé de se taire et de se rasseoir.

— M. Peel, ministre de l'intérieur, essaie de se faire entendre au milieu du tumulte. Il demande que puisque la chambre ne veut pas laisser parler M. Goulburn aujourd'hui, elle prenne l'engagement de l'écouter demain.

— M. Brougham répond qu'il ne s'y opposera point.

La discussion est remise au 21.

De Londres, le 22 Avril.

Les consolidés sont à 92  $\frac{3}{8}$ .

Après une discussion qui a duré jusqu'à près de 3 heures du matin, la chambre des communes a ordonné la 2<sup>e</sup> lecture du bill de l'émancipation des catholiques. Il y avoit 514 membres présents. La majorité en faveur des catholiques a été de 27 voix. On ne doute pas

que la 3<sup>e</sup> lecture ne passe également. Lorsque le résultat des votes a été connu, des cris de joie se sont élevés des bancs de l'opposition. Le discours de M. Canning a été accueilli par les plus vifs applaudissemens. Ce ministre souffroit beaucoup lorsqu'il l'a prononcé. Il lui a été impossible de rester jusqu'à la fin de la séance; épuisé par ses efforts, il est obligé de garder la chambre à Gloucester-Lodge.

Le triomphe des catholiques a encore une terrible épreuve à subir, celle de la chambre des pairs. En général, on a été fâché de voir ce bill présenté par sir Francis Burdett, qui n'a que très-peu de partisans dans les chambres. En second lieu, le long intervalle qui s'est écoulé entre la première et la seconde lecture du bill, a donné aux adversaires de l'émancipation le tems de dresser leurs batteries pour s'y opposer. De-là le grand nombre de pétitions contre les catholiques, qu'on a vu pleuvoir depuis quelques jours. Si l'on eût profité du premier élan de l'opinion, il est très-vraisemblable que le bill eût eu un plus grand nombre de voix dans la chambre des communes, et qu'il eût également passé dans la chambre des pairs. Maintenant que l'on a donné à ce mouvement le tems de se refroidir, le succès des catholiques dans cette dernière est très-problématique.

De Vienne, le 22 Avril.

M. le comte Joachim de Bernstorff, ministre plénipotentiaire de Danemark près notre cour, est parti avant-hier pour Milan.

De Naples, le 11 Avril.

L. M. sont parties ce matin pour Milan; elles couchent ce soir à Gaëte, et demain à Velletri. La suite de L. M. est composée de M. le duc de San-Valentino, adjudant-général du Roi; du prince de Scilla, grand-maître de la maison de la Reine; du duc d'Ascoli, gentilhomme de la chambre; des duchesses de S. Teodora et S. Valentino, dames de cour, et de M<sup>r</sup> Giunti, confesseur de L. M.

Le Roi a conféré à lord Burghersh, envoyé extraordinaire d'Angleterre pour complimenter S. M. sur son avènement au trône, la grand-croix de l'ordre de St-Janvier. S. Exc. avoit déjà reçu de feu S. M. le Roi Charles IV la grand-croix de l'ordre de S. Ferdinand et du Mérite.

De Rome, le 16 Avril.

L. M. le Roi et la Reine des Deux-Siciles, en arrivant, dans la matinée du 13, à Albano, ont été reçues par M. le marquis de Fuscalo, leur envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège, et par M<sup>r</sup> Barberini, que S. S. avoit chargé de les complimenter. L. A. R. le prince et la princesse de Salerne étoient allées à leur rencontre hors la porte de S.-Jean. A leur entrée, elles ont été saluées par des

salves d'artillerie du château St-Ange, qui ont recommencé lorsque L. M. ont passé sur le pont pour aller faire visite à S. S. Le St-Père alla les recevoir dans sa seconde antichambre. L'entrevue, qui fut très-attendrissante, dura une demi-heure. En sortant du Vatican, L. M. ont été faire une visite à S. M. la Reine douairière de Sardaigne.

Dans la matinée du 14, L. M. ont été voir les chefs-d'œuvre du musée du Vatican; elles ont ensuite honoré d'une visite l'atelier de M. le marquis Sessa, peintre napolitain, et ont témoigné la plus grande satisfaction de ses ouvrages. Le soir, par une attention particulière du Saint-Père pour les augustes voyageurs, la coupole et la galerie du Vatican ont été illuminées, et l'on a tiré une grande girandole du mole d'Adrien. L. M. et L. A. R. ont joui de ce spectacle dans des tribunes disposées à cet effet, puis elles sont retournées au musée du Vatican, qui, par ordre de S. S., avoit été illuminé d'une manière très-brillante.

Le 15, L. M. ont été visiter l'atelier du chevalier Thorwaldsen, ainsi que ceux des peintres et des sculpteurs les plus célèbres. Dans l'après-midi, L. M., pour gagner le jubilé, ont été, avec toute leur suite, faire leur prière dans les basiliques de S.-Jean de Latran, de Ste-Marie Majeure et de Ste-Marie in Trastevere. Le soir, il y a eu grand cercle chez L. M.; les cardinaux, le corps diplomatique et toute la noblesse romaine y ont assisté.

MM. les ministres d'état chevalier de Medici et marquis de Ruffo, sont aussi arrivés ici le 13.

— Le Pape, pour témoigner sa satisfaction particulière à M. le comte de Barbaroux, que la cour de Sardaigne avoit chargé d'une mission extraordinaire près le St-Siège, lui a conféré l'ordre du Christ.

— Le 12 de ce mois, M. le marquis Crosa de Vergagni, chargé d'affaires de S. M. le Roi de Sardaigne, a rassemblé dans son hôtel tous les pèlerins des états de son souverain qui se trouvoient à Rome pour faire leur jubilé, et les a traités splendidement. S. Em. le cardinal della Somaglia, secrétaire d'état de S. S., a eu la complaisance d'y assister, de tenir la table et de servir les pèlerins avec une humilité exemplaire. Il s'y trouvoit aussi plusieurs autres membres du sacré collège, du corps diplomatique et de la noblesse.

De Florence, le 19 Avril.

L. A. le prince et la princesse de Salerne sont arrivées ici hier et sont descendues au palais Pitti. L'on attend le 21. L. M. le Roi et la Reine des Deux-Siciles.

— On lit dans notre gazette l'article ci-après: Livourne, le 16 avril. — Le capitaine d'un

brigantin russe, qui a mis, le 21 mars, à la voile d'Alger, rapporte que le Dey, Hassan-pacha, aussitôt après avoir appris les désastres causés par le tremblement de terre du 3 mars à Béliida et dans les villages voisins, a donné à l'aga qui commande l'armée l'ordre de se rendre en hâte, avec la cavalerie, dans l'endroit où ce malheur avoit eu lieu. L'aga fit la route en 3 heures; il distribua 2000 bèches à ses gens, leur promit 10 piastres pour chaque individu qu'ils retireroient vivant des décombres, et 5 piastres par cadavre. Il fit dresser 150 tentes pour recevoir ceux que l'on sauvoit, et leur distribua des vivres et des cordiaux, que 100 mulets avoient transportés dans l'intervalle. Il a en même tems pris des mesures pour veiller à la conservation des effets sauvés, et il a donné les ordres les plus stricts contre les hordes des arabes bedouins, qui étoient descendus des montagnes voisines pour piller.

De Paris, le 25 Avril.

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 10, et à 3 heures, à 102 fr. 23.

— Avant-hier, Malane, duchesse de Berry a donné une brillante soirée, où l'on a tiré une loterie de 50 billets pour la vente de différens ouvrages faits par les princesses et les dames de la cour, et consistant en dessins, broderies, etc. Cette vente, qui étoit au profit des pauvres, a produit 2500 fr.

— On assure qu'à l'occasion du sacre, il sera distribué 1500 croix de la Légion-d'Honneur. Les deux tiers seront donnés à l'armée, attendu qu'il existe un grand nombre d'officiers qui, ayant les 24 ans de service exigés, ont droit à cette distinction.

— Le ministre de la maison du Roi a été à Versailles voir l'établissement des pages. Il a témoigné sa satisfaction au gouverneur pour l'ordre qui y règne, et aux pages pour le zèle avec lequel ils répondent aux mesures qui viennent d'être adoptées pour leur instruction. Le ministre a ensuite été, avec M. le baron Mounier, voir le château et plusieurs bâtimens qui en dépendent, et a adopté divers plans qui doivent concourir à l'embellissement de Versailles.

— Il vient de paraître une Réponse au Mémoire de M. Sicard, par M. de Perceval, ex-intendant-général de l'administration de la guerre.

— Le Courrier-François dit que le bruit étoit répandu hier matin au palais, que l'instruction à la cour royale de Paris sur les marchés Ouvrard, faisoit des progrès, et que des personnages dont il n'est pas parlé dans le rapport de la commission d'enquête, se trouvoient inculpés.

DU SAMEDI, 30 Avril 1825.



De Bruxelles, le 24 Avril.

Le Roi a fait aujourd'hui sa première sortie depuis 5 mois. S. M. s'est rendue, avec la Reine et L. A. R. la princesse Marianne et le prince Frédéric, au temple des Augustins, pour y assister au service divin. Dans les prières, le ministre a adressé des actions de grâces au Tout-Puissant, pour l'heureux rétablissement de S. M. Il y avoit foule sur le passage du Roi, et l'on a remarqué avec un vif plaisir que S. M. étoit parfaitement remise de son indisposition.

— Le Roi avoit mis récemment à la disposition du prince Frédéric l'ancien hôtel de la guerre, qui forme l'aile-droite du palais. S. M. vient de céder à S. A. R., à La Haye, le palais qu'habitoit ci-devant la princesse douairière d'Orange. Des ordres ont été donnés pour y faire des travaux d'embellissement.

— Il règne en ce moment, parmi les chevaux, dans la Flandre-Orientale, particulièrement à Grammont, René et lieux circonvoisins, une maladie contagieuse qui a éclaté en même tems dans différens cantons. C'est une espèce de typhus qui attaque promptement le poumon; il paroît qu'on ne peut l'attribuer qu'à une atmosphère corrompue.

De Munich, le 24 Avril.

Après les plus tendres adieux, S. M. l'Impératrice d'Autriche et S. A. I. l'Archiduchesse Sophie se sont mises en route ce matin. Elles coucheront ce soir à Kuffstein, demain à Innsbruck, le 26 à Brixen, le 27 à Trente, et arriveront le 28 à Vérone.

De Stuttgart, le 27 Avril.

La mort inopinée de S. A. S. la princesse Caroline-Frédérique-Mathilde de Wurtemberg, née princesse de Waldeck-Pyrmont, épouse de S. A. S. le prince Frédéric-Eugène de Wurtemberg,

berg, cousin germain du Roi, a plongé la famille royale dans un deuil profond. Cette princesse est morte le 13 de ce mois des suites de couche. Le prince dont elle est accouchée lui survit; en l'ondoyant, on lui a donné le nom de Guillaume-Alexandre.

De Mayence, le 28 Avril.

S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, gouverneur de cette forteresse, est entré ici hier soir au bruit de salves d'artillerie, et est descendu au palais grand-ducal. On se flatte que ce prince s'arrêtera ici quelque tems.

De Francfort, le 28 Avril.

La Gazette de Mayence avoit publié, dans son numéro 94, du 5 avril, que, la légation de l'Electorat de Hesse avoit déclaré à la diète Germanique qu'on étoit disposé de la part du gouvernement électoral à s'arranger avec les acquéreurs des domaines Westphaliens. Cette légation vient de faire insérer à cet égard dans la gazette de la poste, la rectification suivante:

« S. Exc. M. le ministre de l'Electorat de Hesse à la diète Germanique, a chargé le sous-signé de rectifier un art. contenu dans le N<sup>o</sup>. 94 de la nouvelle Gazette de Mayence, sous la rubrique de la Hesse Electorale, en ce qui concerne cette légation, et de faire connoître qu'en aucun tems, elle n'a émis la prétendue déclaration: « qu'on trouveroit le gouvernement électoral de Hesse disposé à s'arranger avec les acquéreurs des domaines; » mais que les communications faites au ci-devant fondé de pouvoirs se sont bornées à déclarer qu'il étoit libre aux réclamans de présenter à cet égard des pétitions aux autorités électorales.

« Reddewig, secrétaire de la légation Electorale de Hesse. »

HENRICART, Rédacteur.

\*\* A la prière de F. Berndt, et pour prévenir toute erreur, je déclare que ma précédente annonce dans le journal françois ne peut exprimer que le Bureau de Commission sous son nom ait été ma propriété.

G. Henkelmann.

\*\* Louis Scazzosi, ci-devant aubergiste à l'hôtel de la Croix de Malte, à Milan, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs étrangers, qu'il a pris maintenant l'hôtel de la Grande-Bretagne, cours St-George, N<sup>o</sup>. 3328, qu'il a rendu plus commode et qu'il a embelli, tant sous le rapport des appartemens et de l'ameublement, que pour les remises et les écuries. Il y a en outre établi des bains qui sont tenus avec la plus grande propreté. Le service et les prix seront les mêmes que ci-devant à la Croix de Malte.

Amorces en tubes de cuivre pour les fusils à percussion.

Ces amorces de la fabrique de MM. Sellier et Compagnie, de Leipsig, sont à l'épreuve de l'humidité. Elles ont été soumises à l'examen du célèbre professeur de chimie M. le docteur Döbereiner, à Jéna, qui a délivré aux fabricans un certificat portant, que sur 200 tubes qu'il a soumis à l'essai, pas un seul n'a manqué, et que ces amorces surpassent en bonté et en efficacité tout ce que l'on a eu jusqu'ici dans ce genre. La boîte de 500 tubes coûte 2 fl. 18 kr. Porte-tubes simples, 2 fl. 30 kr.; Porte-tubes doubles, ronds ou carrés; 4 fl. 30 kr. Se trouvent au Bureau de ce Journal.

De l'Imprimerie de J. C. F. DIERH, rue de la Monnoie.

Suite de Londres, du 22 Avril.

Chambre des communes. — Séance du 21.

M. Goulburn prononce le discours qui avoit été interrompu dans la séance précédente. Il vote contre le bill.

— M. Maxwell déclare qu'autrefois il se fût opposé à l'émancipation des catholiques; mais qu'aujourd'hui, mieux éclairé, il vote de tout son cœur en faveur de ce grand acte de justice.

— Lord Birning félicite le préopinant sur la noble candeur de l'aveu qu'il vient de faire, à l'exemple de M. Brownlow qui, dans la dernière séance, a si loyalement abjuré ses préventions haineuses contre les catholiques. Il espère donc que le moment est arrivé, où l'émancipation d'une partie si considérable de la nation va être prononcée par l'une et l'autre chambre, et sanctionnée par le Roi.

— M. Wallace s'abandonne aux plus violentes déclamations contre le catholicisme en général.

— M. Portman demande comment la religion catholique auroit pu subsister pendant tant de siècles en Angleterre, et comment elle pourroit régner encore sur les contrées les plus civilisées de l'Europe, si elle professoit des doctrines aussi monstrueuses que celles dont l'a accusée le préopinant? L'honorable membre dit que l'émancipation des catholiques fera la gloire du parlement qui l'aura votée, et donnera une nouvelle vigueur à la constitution et à la prospérité du pays.

— Le vicomte Valletort s'empresse de faire le même aveu que celui qui vient d'honorer MM. Brownlow et Maxwell. « Mon éducation, dit-il, et l'habitude avoient rempli mon esprit de préjugés contre les catholiques; mais ils en sont tous hannis par l'examen et la réflexion. »

— De toutes les parties de la salle on appelle M. Canning; M. Canning se lève.

« En examinant, dit-il, le fond de cette grande question dans la crise actuelle, il est impossible de ne pas reconnoître que nous avons fait un pas immense vers une amélioration demandée depuis longtems.

« Je ne prendrai pas sur moi de décider si l'opinion de la nation s'est prononcée contre toute concession aux catholiques aussi fortement qu'elle l'a fait dans d'autres occasions. Mais ce

qu'il y a de certain, c'est que parmi les pétitions qu'on a présentées à cette chambre, on en trouve qui montrent beaucoup d'ignorance relativement à la question en elle-même, et bien plus relativement à l'état du pays auquel cette question se rapporte... j'en citerai surtout une que j'ai prise dans le nombre des pétitions du clergé de l'église établie. Cette pétition demande que la chambre n'accorde point aux catholiques des privilèges que la loi n'accorde pas aux dissidens protestans; mais nous répondrons à cette pétition, que l'intention et le but du bill n'est que de placer les catholiques dans la position où les dissidens se trouvent déjà. On voit par-là que beaucoup de personnes se mêlent de faire des pétitions à la chambre sans savoir de quoi il s'agit.

(M. Canning passe aux objections qu'on fait aux catholiques relativement aux dogmes). « Je ne voudrais pas, dit-il, faire une comparaison qui pourroit être désagréable à qui que ce soit; mais je m'étonne que nous ayons la pensée de faire la guerre aux catholiques pour leurs opinions religieuses, quand nous siégeons à côté de ceux qui nient la divinité de notre Sauveur. (Ecoutez, écoutez.) Mais une autre source d'objections a été le mérite que les catholiques attribuent aux bonnes œuvres. Sans doute, c'est bien là une partie de la doctrine catholique; mais ne seroit-il pas plus dangereux pour l'état de croire que les bonnes œuvres sont sans valeur, et que la foi est tout ce qui est nécessaire? Pour moi j'aurois plus de confiance dans la fidélité d'un homme qui croiroit à l'efficacité des bonnes œuvres, qu'en celui qui refuseroit d'y croire, et qui soutiendrait que chaque homme est conduit en tout par une espèce de destin. (Ecoutez, écoutez.) Les honorables membres de cette chambre n'ont qu'à lire l'histoire, ils y verront ce qu'elle enseigne.

« Qu'ils examinent la source des différends politiques qui ont agité ce royaume à diverses époques? Qui sont ceux qui ont fait monter leur Roi sur l'échafaud? Qui sont ceux qui ont dépouillé les évêques de leurs mitres et de leurs biens pendant qu'ils étoient à l'épiscopat sans autorité spirituelle? Sont-ce les papistes! non, mais bien au contraire des hommes qui leur étoient opposés et qui cherchoient par tous les

moyens à les priver de toute influence? Des hommes enfin qui n'estimoient guère les bonnes œuvres, et qui croyoient que la foi seule pouvoit suffire.

(M. Canning refute l'objection tirée de la suprématie du Pape.) « On pousse, dit-il, l'absurdité jusqu'à avancer que les catholiques n'ont point de vrais sujets de doléance. Leurs griefs sont grands et on les sent vivement. Il faut que nous y appliquions un remède, ou le tems viendra où ce remède sera appliqué par la force. Pense-t-on que les catholiques continueront à porter plus longtems avec patience les marques de la servitude. Quel sera le résultat si on attend que l'industrie, les richesses, les lumières et le nombre des catholiques soient augmentés? Veut-on attendre qu'il arrive des circonstances qui nous obligent d'accorder aux catholiques tout ce qu'ils demanderont, et cela malgré nous? »

(M. Canning déclare que, quoiqu'il n'approuve pas tout-à-fait le changement proposé dans le cens électoral, il y consentiroit cependant, si par ce moyen on pouvoit rendre le bill moins désagréable aux adversaires de l'émancipation. Quant à la dotation du clergé catholique, il l'approuve et la défend.) M. Canning termine son discours de la manière suivante :

« Je dois faire maintenant quelques observations qui méritent toute l'attention de la chambre, puisqu'elles regardent non-seulement l'état intérieur de l'Irlande, mais la gloire et la sûreté de tout l'empire.

« A proportion que nos ressources se développent et surpassent dans leurs progrès celles des autres peuples, à proportion que notre puissance se consolide et s'étend, il devient probable qu'il s'élèvera parmi les nations voisines, comme il s'élève souvent parmi les particuliers des sentimens d'envie, et le désir de nous voir descendre de notre préminence.

« Vers quel point dirigeront-elles leurs regards, où chercheront-elles le côté foible de notre empire? La réponse est facile, c'est en Irlande. C'est-là où l'instinct seul les conduira, et où elles tireront toute leur consolation de l'état où nous tenons les catholiques irlandais; c'est de ce côté que foiblit l'Angleterre, diront-elles; c'est là le point attaquant. (Applaudissemens), et ce qu'il y auroit de pénible, c'est que cette assertion auroit toute l'apparence de la vérité.

« Sans doute la chambre se persuade que notre pays ne doit point redouter une attaque étrangère, mais il est de mon devoir de l'assurer, que maintenir plus longtems les catholiques dans leur état actuel, c'est alimenter une maladie dont le siège se trouve si près des parties

vitales, qu'il faudroit peu de violence pour la rendre fatale.

« Je demande donc que la chambre ferme cette plaie qui ronge depuis si longtems le corps de l'état, et trompe ainsi les espérances de ceux qui nous veulent du mal, en établissant l'union là où ils espèrent trouver la division, afin que si nous étions appelés encore une fois à défendre l'honneur national, elle puisse être guérie sans même qu'il en reste de cicatrice. »

— Le discours de M. Canning a été accueilli par les applaudissemens les plus vifs et qui ont duré plusieurs minutes après qu'il se fut assis.

— M. Peel, ministre de l'intérieur : « La question qui nous occupe est tellement épuisée, et moi-même je l'ai discutée si souvent qu'il vaudroit peut-être mieux que je gardasse le silence aujourd'hui. Mon très-honorable ami voudra bien croire que rien ne seroit plus agréable pour moi que d'abonder dans son opinion; de même il voudra bien me pardonner de la combattre, d'après la persuasion où je suis que les inconvéniens qui peuvent résulter du bill sont plus grands qu'il ne le pense; car, selon moi, il ne s'agit pas de savoir si les catholiques seront admis dans la constitution, mais si l'église catholique sera constitutionnellement établie en Irlande.

« Je ne puis dissimuler mes craintes relativement à la stabilité de la succession au trône. On me dit, pour me rassurer, qu'il ne sera rien changé à la loi qui exige du Roi le serment de ne point croire à la transsubstantiation; mais si le bill dispense les ministres et les conseillers du souverain de lui prêter le serment de suprématie en matière de religion, qui pourra garantir aux protestans que le catholicisme ne remontera pas un jour sur le trône? D'après ces considérations, je n'hésite pas à voter contre le bill proposé. »

— M. Brougham dit qu'il lui paroît absolument superflu de répondre aux argumens du ministre de l'intérieur, puisque le ministre des affaires étrangères y a victorieusement répondu d'avance. L'honorable membre pense qu'il suffit aujourd'hui d'adopter le principe de l'émancipation des catholiques; il désire que la chambre s'occupe le jour suivant de la fixation du cens électoral en Irlande, et le 28 de la dotation du clergé catholique.

*De Madrid, le 14 Avril.*

La cour est revenue hier de Tolède à Aranjuez. Pendant le séjour du Roi à Tolède, S. M. n'a pas cessé de recevoir les témoignages de l'amour de son peuple; on y venoit en foule, de dix lieues à la ronde, pour jouir de sa présence. Le cardinal archevêque de Tolède a présenté au Roi une somme d'argent qu'on dit

assez considérable, à l'effet de venir au secours des besoins de l'état. Le bruit qui avoit couru qu'un changement de ministère auroit lieu pendant le séjour de la cour à Tolède, étoit tout aussi faux que tous ceux qui, depuis quatre mois, ont circulé sur ce sujet.

Le concours à Aranjuez sera très grand cette année, parce que le ministre de grâces et de justice vient d'autoriser l'intendant-général de police à donner des passeports à toutes les personnes qui désireront s'y rendre.

— Le jugement de l'ex-ministre Cruz a été prononcé avant-hier. Il a été déclaré innocent sur tous les points de l'accusation, et le tribunal lui a réservé son recours contre ses calomnieux. MM. Aguilar et Llanos, qui étoient impliqués dans la même affaire, et qui ont été également absous, sont réintégrés dans leurs honneurs et emplois.

— Tous les généraux qui, depuis 1810, ont eu des commandemens d'outre-mer, formeront, sous la présidence du général Davila, une junta, chargée de faire au Roi un rapport sur les causes qui ont conduit les esprits à un état d'éloignement prononcé pour le gouvernement de la mère-patrie.

— On parle beaucoup d'un projet présenté au Roi par le ministre des finances, et qui auroit pour objet d'établir dans la direction du crédit public une section qui seroit chargée de la vente des biens de l'état, et de ceux des couvens dont le souverain pontife avoit autorisé Charles IV à disposer au profit de l'état.

— Après 18 jours d'une pluie très abondante, nous jouissons d'un tems superbe, et les inquiétudes que l'on avoit eu sur la récolte sont entièrement dissipées.

*De Bayonne, le 19 Avril.*

M. Ugarte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne près la cour de Turin, est arrivé ici avant-hier.

Le mouvement pour le retour des troupes continue, et il ne sera terminé que le 21. Tout rentre en très-bon état; ni les hommes ni les chevaux ne paroissent avoir souffert de leur séjour en Espagne, non plus que de leur marche.

*De Paris, le 26 Avril.*

La rente, fin du mois, étoit, aujourd'hui à 2 heures, à 102 fr. 40, et à 3 heures, à 102 fr. 25.

— La chambre des pairs s'est occupée hier du projet de loi sur la dette publique et l'amortissement. M. le comte Roy et M. le comte de Kergolay ont combattu le projet, qui a été défendu par M. le comte de Chastellux et le ministre de la marine.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a entamé la discussion du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1823.

Le ministre des finances a parlé deux fois, pour répondre à M. de Labourdonnaye et au général Foy, qui tous deux demandoient l'ajournement de ce règlement, l'un jusqu'après la liquidation des comptes Ouvrard, l'autre jusqu'à l'année prochaine. La discussion a été continuée à aujourd'hui.

— Dans la séance d'aujourd'hui, le président a donné lecture d'une lettre close de S. M. et d'une autre de M. le ministre de l'intérieur, toutes deux adressées à son président.

*Lettre du Roi.*

« Notre intention étant de nous faire sacrer dans l'église métropolitaine de notre ville de Reims, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que notre désir est qu'une grande députation de notre chambre des députés des départemens se rende le 29 mai en notre dite bonne ville, afin d'assister à cette cérémonie. La présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« De notre château des Tuileries, le 25 avril, de l'an de grâce 1825, et de notre règne le 1<sup>er</sup>.

» C H A R L E S. »

*Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur.*

« M. le président,

« Le Roi a daigné m'autoriser à vous annoncer que des ordres ont été donnés afin de préparer, à l'occasion de son sacre, des logemens à Reims pour cent membres de la chambre, indépendamment de ceux qui sont affectés à la grande députation.

« Agréez, etc. »

— L'*Uranie*, bâtiment de commerce françois, capturé l'année dernière par un corsaire columbien et conduit à Porto-Cabello, a été rendue à l'escadre françoise qui étoit devant ce port pour la réclamer (V. notre N<sup>o</sup>. 115). L'*Uranie* s'est d'abord rendue à la Martinique, d'où elle est ensuite partie le 6 mars pour la Havane, lieu de sa destination, sous l'escorte du brick de guerre le *Curieux*.

— L'Académie royale de Médecine a nommé M. le conseiller intime Sümmering au nombre de ses membres étrangers, et le Roi a confirmé le suffrage de l'Académie.

— On assure que S. A. R. le prince de Salerne, frère de S. M. le Roi de Naples, doit se rendre en France, pour assister au couronnement de S. M.

— D'après les nouvelles de Bordeaux du 22, le vent du nord qui, pendant plusieurs nuits, a succédé au soleil brûlant de la journée, a été bien funeste aux vignes. Dans les cantons qui ont été le plus maltraités, on estime la perte aux deux tiers de la récolte, et dans d'autres du quart au tiers.

— M. Bailly, officier en retraite, qui, pen-



dant la campagne de Catalogne, étoit secrétaire de M. le sous-intendant militaire Lambert, a été conduit par la gendarmerie dans les prisons de Perpignan, où M. Lambert se trouve également détenu. MM. de Ribeaux, sous-intendant militaire à Figueras, et Rouffia, ex-garde-magasin à Barcelonne, sont arrivés la semaine dernière à Perpignan, pour être entendus comme témoins par le rapporteur du conseil supérieur de guerre formé pour statuer sur cette affaire.

— Le sacre de MM. les évêques de Beauvais, Soissons, Tulle et Carcassonne, qui ont été préconisés dans le dernier consistoire, a eu lieu le 24. Ils ont prêté le lendemain serment entre les mains du Roi.

— Un journal annonce que les déportés au Sénégal ont reçu, vers la fin de février, l'ordre de leur mise en liberté; 5 d'entre eux sont partis pour St.-Thomas; 4 autres devoient partir le 29 février pour la Dominique.

— Le jeune Lucien Murat, qui fut arrêté il y a quelque tems sur le territoire espagnol, et détenu à Algésiras, vient d'être relâché. Il doit sa liberté à l'intervention du ministre des Etats-Unis, qui s'est porté caution qu'il ne reparoît plus en Espagne ni dans le royaume des Deux-Siciles. Un journal libéral, en annonçant ce fait, ajoute que M. Murat, une fois libre, ne reconnoitra pas les engagements qu'il a contractés pendant sa détention. Ne semble-t-il pas d'après cela que ce jeune homme soit fort à craindre pour l'Espagne ou pour le royaume des Deux-Siciles?

— M. Paul Louis Courrier, ancien officier de dragons, et connu comme savant helléniste, surtout par sa traduction de Longus, a péri, le 10 de ce mois, victime d'un horrible assassinat. Il étoit sorti seul de sa maison de campagne vers 5 heures du soir, et avoit dirigé sa promenade dans les bois de Larçay, qui lui appartenoient; son absence ayant donné de vives inquiétudes, M. le maire de Vêretz fit faire le len-

demain des perquisitions dans les environs, et vers dix heures du matin, on le trouva mort dans les bois de Larçay, à trois quarts de lieue de son domicile. Aussitôt que cet événement a été connu à Tours, la justice et la gendarmerie se sont transportées sur les lieux.

Il résulte de l'autopsie qui a été faite par deux chirurgiens, qu'il a été tué d'un coup de fusil ou de pistolet tiré dans le bas des reins à droite; deux petites balles sont sorties vers les régions supérieures, et une balle étoit restée dans le corps, ainsi que la bourre de l'arme à feu. Une partie des vêtemens brûlée fait croire que le coup a été tiré à bout portant. On n'a trouvé auprès du corps aucune arme à feu.

Un ancien domestique de M. Courier, sur qui se sont élevés quelques soupçons, a été arrêté; la justice continue ses recherches.

— D'après le compte rendu de la situation de la caisse d'amortissement au 31 mars dernier, elle a acheté, pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de cette année, 916,578 francs de rente, qui ont coûté 18,975,936 fr. 16 c. Cette caisse possède actuellement 36,692,821 fr. de rente.

— Le *Constitutionnel* a annoncé dernièrement qu'une pétition signée de plusieurs habitants de Varzy, avoit été présentée à la chambre des députés contre le maire de cette commune. Mais il paroît, par une protestation notariée, signée de quarante-sept individus portant le nom des prétendus pétitionnaires, qu'on a faussement usurpé leurs noms. Cette protestation vient d'être adressée à la chambre par M. le maire de Varzy, qui réclame le renvoi de la prétendue pétition à M. le garde-des-sceaux pour faire instruire contre l'auteur du faux.

*De Carlsruhe, le 27 Avril.*

M. le baron d'Otterstedt, ministre de Prusse près notre cour et celles du grand-duché de Hesse et du duché de Nassau, ainsi que près de la Confédération Helvétique, est arrivé ici avant-hier. S. Exc. va fixer son séjour dans cette résidence.

Grande Loterie du Syndicat d'amortissement, annexé à l'emprunt de rentes sur les domaines nationaux des Pays-Bas.

Les billets de primes originaux, au porteur, pour la première classe de cette grande et avantageuse Loterie, se vendent au Bureau Soussigné, au cours actuel de 36 florins le billet. Le tirage commencera au mois de mai. Il renferme les primes de fl. 100,000, 60,000, 40,000, etc. Chaque billet doit gagner au moins fl. 20. Lorsqu'on voudra renoncer aux gains au-dessous de fl. 50, nous céderons les billets à raison de fl. 18 par billet.

Le Bureau-général d'affaires et de commission.

F. Bernat et Comp., grosse Sandgasse, Lettre K, N<sup>o</sup>. 55.

\*\* L'on tirera, le 1<sup>er</sup> mai prochain, la première classe de la grande loterie du Syndicat des Pays-Bas, où chaque billet est sûr d'un gain d'au moins fl. 20, outre la chance d'un grand nombre de lots très-considérables. On peut avoir chez le soussigné des billets à fl. 26, et en renonçant aux lots jusqu'à fl. 50 inclusivement, à fl. 16; des demi-billets à fl. 8, des tiers à 5 fl. 20 kr., et des quarts à fl. 4.

J. M. Erier, à Francfort sur le Meiz.

*De Londres, le 23 Avril.*

Le Roi a accordé un répit à M. Savary, condamné à mort pour crime de faux. On croit qu'il sera déporté pour la vie.

— S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg est arrivé ici avant-hier.

— Dans la séance de la chambre des communes du 21, sir John Newport a rappelé à la chambre ce qui avoit été dit à l'égard de la pétition des protestans de la ville de Ballinasloe en faveur des catholiques (*V. notre N<sup>o</sup>. 113*). On a prétendu, dit l'honorable membre, que cette pétition étoit supposée et que les personnes qui y figuroient n'existoient pas. On a ajouté que la cause qu'on défendoit devoit être bien foible, puisqu'on avoit recours à une telle supercherie. Eh bien, nous avons maintenant la preuve que cette pétition n'est pas l'ouvrage des catholiques, et même que pas un n'y est compromis; ce sont des protestans qui l'ont fabriquée pour s'en servir contre les catholiques et leurs défenseurs. Je renvoie donc l'accusation à ceux du parti opposé, et je leur demande quelle doit être la foiblesse de leur cause, puisqu'ils sont obligés de recourir à une méchanceté semblable.

— M. Peel se lève et déclare qu'on n'a point accusé les catholiques, et qu'il est superflu de les défendre.

— Dans la séance d'hier, on a lu pour la première fois le bill pour l'augmentation du cens électoral en Irlande. Il paroît que ce bill éprouvera beaucoup d'opposition, même de la part d'un certain nombre de ceux qui votent pour les catholiques.

— L'on a vendu la semaine dernière à Liverpool 50,000 balles de coton.

— De nouvelles associations se forment chaque jour en Angleterre pour l'établissement des routes à ornières de fer, regardées comme le moyen le plus prompt et le plus facile de mettre en communication les principales villes manufacturières du royaume.

On calcule que la différence du poids que peut traîner un cheval sur une route ordinaire bien faite, ou sur une route de fer, est de 1 à 10, et sur un canal de 1 à 30. Mais une route en fer coûte environ trois fois et un canal environ neuf fois plus qu'une route ordinaire. Ainsi

en comptant les frais d'entretien de ces dernières, il résulteroit de l'établissement général des routes de fer, que les frais de transport des marchandises seroient réduits au tiers de ce qu'ils sont sur les meilleures routes communes.

Un avantage important des routes ferrées sur les canaux, c'est que le transport n'y est jamais suspendu en été faute d'eau, et en hiver par les glaces. L'établissement de ce genre de chemin abrégera d'un bon tiers le tems qu'on passe sur les grandes routes, et réduira d'autant la dépense du voyage.

— On a reçu en Angleterre la description et le plan d'une des stockades dont il est si souvent fait mention dans la guerre contre les Birmans. A quelque distance de la première enceinte, on enfonce dans la terre un nombre considérable de pieux de bambous bien pointus, inclinés vers le dehors et cachés dans la haute herbe de jungles; vient ensuite l'enceinte de palissades formée de bambous très-élevés et très-épais, fermement liés ensemble; puis un terrain garni de pieux.

Une autre palissade formée une espèce de contrescarpe; quand on a franchi cet obstacle, on parvient à un large fossé ou à un autre espace de terrain pareillement garni de pieux, bordé d'une troisième palissade à travers de laquelle les Birmans tirent leurs coups de fusil aux assaillans. Dans l'intérieur de ce retranchement, se trouve une espèce de hangar sous lequel se tient la garnison. Tous les soldats birmans portent sur eux plusieurs bambous, pour se retrancher de cette manière, et ils construisent une pareille stockade dans une seule nuit.

— M. Munroe a quitté Washington. Après avoir servi sa patrie pendant un demi-siècle, cet ancien président se rend dans une ferme qu'il possède en Virginie, et où il veut passer le reste de ses jours dans la retraite.

Le gouvernement des Etats-Unis a déjà commencé à exécuter son projet de réduire l'intérêt de la dette publique. Le ministère des finances a ouvert des négociations pour un emprunt de 12 millions de dollars à 4 1/2 pour cent, qui ne sera remboursable qu'en 1828.

— On mande de Bogota, qu'à suite d'un décret rendu le 4 novembre par Bolivar, le siège du gouvernement columbien a été pro-

